

Cent soixante-cinquième session

165 EX/6

PARIS, le 16 septembre 2002

Original anglais/français

Point 3.1.2 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL
SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME ET BUDGET
PENDANT L'EXERCICE BIENNAL PRECEDENT
(2000-2001 - 32 C/3)**

Point 3.1.2 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL
SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME ET BUDGET
PENDANT L'EXERCICE BIENNAL PRECEDENT
(2000-2001 - 32 C/3)**

RESUME

Conformément à l'Article VI.3 (b) de l'Acte constitutif et à la décision 162 EX/3.1.3, le Directeur général soumet ci-après au Conseil exécutif son rapport sur l'activité de l'Organisation en 2000-2001.

Décision proposée : paragraphe 5.

1. Par sa décision 162 EX/3.1.3, le Conseil exécutif a approuvé les propositions présentées par le Directeur général dans le document 162 EX/6 en vue de renforcer son rapport sur l'activité de l'Organisation au cours de l'exercice biennal précédent (document C/3) et de faire en sorte qu'il soit produit dans les meilleurs délais.
2. La Partie I du rapport ci-joint contient une analyse des résultats et des effets des activités menées par l'Organisation au cours de l'exercice 2000-2001. Dans le compte rendu d'exécution, la responsabilité des contributions revient aux différents secteurs et services. A ce stade, le rôle d'IOS a consisté à donner des conseils sur la façon d'améliorer les contributions afin d'en approfondir le caractère analytique et de les axer davantage sur les résultats et les éléments factuels.
3. La Partie II du rapport présente les résultats du travail mené par IOS pour valider les informations contenues dans le C/3 et examine également certains points concernant l'analyse présentée par les secteurs et services dans la Partie I. Enfin, elle suggère les améliorations qui pourraient être apportées aux futurs documents C/3.
4. Le rapport présenté ci-après est complet, mais des contraintes de temps n'ont pas permis de le produire sous forme de publication. Le 32 C/3 sera diffusé dans sa présentation finale dès qu'il sera possible. Dans sa forme actuelle, le rapport permettra au Directeur général de tenir compte des résultats des activités menées au cours de l'exercice précédent dans les décisions qui seront à prendre sur les activités futures de l'Organisation, plus particulièrement lors de la préparation du

prochain Programme et budget (32 C/5) et de la formulation des révisions qui seront apportées, le cas échéant, au 31 C/4.

5. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 32 C/3,
2. Reconnaissant que le document 32 C/3 devait être un document de transition, qui n'intégrerait pas nécessairement toutes les améliorations proposées dans le document 162 EX/6,
3. Notant avec satisfaction les importantes améliorations apportées au rapport sur le plan analytique, en particulier l'amélioration de l'auto-évaluation dans la Partie I, l'analyse des problèmes et les propositions d'amélioration présentées dans la Partie II, le respect du calendrier de production ainsi que la validation systématique par IOS de l'intégrité des données,
4. Invite le Directeur général à mettre à profit les enseignements du rapport dans les décisions à prendre au sujet des activités futures de l'Organisation, en ce qui concerne plus particulièrement le prochain Programme et budget (32 C/5) et toute révision éventuelle du 31 C/4 ;
5. Invite en outre le Directeur général à introduire dans les futurs documents C/3 les autres améliorations proposées dans la Partie II du 32 C/3.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION DU DIRECTEUR GENERAL	(v)
AVIS AU LECTEUR	(vii)
PREMIERE PARTIE - RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME	1
I. EXECUTION DU PROGRAMME	3
I.1 GRANDS PROGRAMMES	3
GRAND PROGRAMME I - L'éducation pour tous tout au long de la vie	5
I.1 L'éducation de base pour tous	11
I.2 Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie	24
INSTITUTS DE L'UNESCO POUR L'EDUCATION	39
GRAND PROGRAMME II - Les sciences au service du développement	51
II.1 Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques	61
II.2 Sciences, environnement et développement socio-économique	73
II.3 Philosophie, éthique et sciences humaines	98
GRAND PROGRAMME III - Développement culturel : patrimoine et création	103
Culture et développement	111
III.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel	115
III.2 Promotion des cultures vivantes	125
GRAND PROGRAMME IV - Vers une société de l'information et de la communication pour tous	135
IV.1 Libre circulation des idées	141
IV.2 Comblent l'écart en matière d'information et de communication	149
PROJETS TRANSDISCIPLINAIRES	157
ACTIVITES TRANSVERSALES	169
PROGRAMME DE PARTICIPATION	199
I.2 SERVICES D'INFORMATION ET DE DIFFUSION	213
Centre d'échange d'information	215
Office des Editions de l'UNESCO	217
Office des périodiques mensuels	219
Office de l'information du public	219
II. GESTION DE L'ORGANISATION	223
Bureau du Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration	225
Secteur des relations extérieures et de la coopération	241
Politique générale et Direction	279
Organes directeurs	281
Gestion financière	283
Services juridiques	285
Programmation	288
Evaluation	292
Gestion des ressources humaines	298
III. DECENTRALISATION	303

PARTIE II - SYNTHESE ET CONCLUSION	315
I. SYNTHESE DES QUESTIONS CLES	317
I.1 Questions relatives à la gestion du cycle des programmes et projets	320
I.2 Questions relatives aux programmes et projets	321
I.3 Risques rencontrés dans la gestion	322
II. AMELIORATIONS PROPOSEES POUR LES C/3 ULTERIEURS	323
ANNEXE	325
A. Informations financières relatives au Programme ordinaire et aux ressources extrabudgétaires	327
1. Informations financières relatives au Programme ordinaire	327
Etat financier relatif au Programme ordinaire pour 2000-2001	327
<i>Figure 1</i> Evolution du Budget ordinaire	330
<i>Figure 2</i> Taux d'exécution du Programme ordinaire par poste de dépenses	330
<i>Figure 3</i> Pourcentage des dépenses du Programme ordinaire par titre du budget	331
<i>Figure 4</i> Dépenses du Programme ordinaire : répartition en pourcentage des dépenses d'exécution du programme et des services et de soutien de l'exécution du programme	331
2. Informations financières relatives aux ressources extrabudgétaires	332
<i>Figure 5</i> Montant total des dépenses financées sur des fonds provenant des Nations Unies et d'autres sources extrabudgétaires	332
<i>Figure 6</i> Répartition par région des dépenses financées sur des fonds provenant des Nations Unies et d'autres sources extrabudgétaires	332
<i>Figure 7</i> Répartition par secteur des dépenses financées sur des fonds provenant des Nations Unies et d'autres sources extrabudgétaires	333

INTRODUCTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La réforme, j'en ai acquis la conviction depuis que j'ai pris mes fonctions de Directeur général en novembre 1999, doit pénétrer dans tous les recoins de la vie de l'Organisation, sans exception. La refonte du document C/3, assortie de délais de distribution plus rapides, en est une illustration.

Voici donc le projet de document 32 C/3. Plus riche dans sa teneur, quelque peu plus incisif dans l'auto-évaluation. Plus concis sur ce qui n'est pas fondamental. Mais encore bien loin de ce que nous voulons tous faire de cette vue d'ensemble de la tâche accomplie par l'UNESCO au cours d'un exercice biennal.

Je me félicite des innovations qu'il contient. Vu ma détermination d'instituer une mentalité fondée sur la délégation d'autorité, j'apprécie tout spécialement les contributions personnelles des sous-directeurs généraux et des directeurs des services centraux dans le cadre des activités menées par leurs unités.

Certes, le présent C/3 concerne un exercice biennal particulièrement délicat. Les années 2000 et 2001 ont été terriblement difficiles à tous les points de vue. Nous nous sommes trouvés confrontés à la mise en oeuvre des premières étapes du processus de réforme, dont la conduite m'a été confiée lors de mon élection, au moment même où nous devons combattre pour mener à bien le dernier de trois exercices biennaux d'affilée au cours desquels les fonds du Programme ordinaire n'ont cessé de s'amenuiser. Des membres du personnel ont été licenciés et l'exercice de rationalisation et de restructuration du Secrétariat, au Siège et hors Siège, qui était tout à fait nécessaire, a inévitablement entraîné une certaine désorganisation avant que le nouvel ordre puisse être instauré. Je suis plus que satisfait de ce que cette Organisation a accompli dans de telles conditions et, même si je suis le premier à dire que d'autres améliorations s'imposent - elles sont d'ailleurs en cours - nous avons tout lieu d'être fiers.

Etant donné que nous rédigeons tous la partie du présent C/3 qui nous concerne à la fin du printemps 2002, nous sommes en mesure, dans le même temps, de constater que nous faisons d'assez rapides progrès dans maints domaines. Le précédent exercice est loin derrière nous, et nous nous sommes attelés à la rude tâche qui correspond à la première tranche biennale de la nouvelle période sur laquelle porte la Stratégie à moyen terme (2002-2007), tout en affinant déjà notre réflexion dans la perspective du prochain C/5. Aux yeux d'un observateur extérieur à l'Organisation, un rapport de cette nature se suffit à lui-même. Si l'on se trouve à l'intérieur, on se rend compte à quel point l'ensemble de ces efforts représente un continuum.

Planifier, mettre en oeuvre et évaluer, autant d'activités qui forment la trame de notre quotidien. Chacune des composantes alimente l'autre, et réciproquement, ce qui signifie que l'expérience acquise dans le passé aide toujours à planifier l'avenir. Mais nous devons faire en sorte que cette chaîne apparaisse plus concrètement dans nos rapports. La programmation axée sur les résultats se traduira en temps voulu en rapports fondés sur des résultats. Tel est notre objectif, et j'espère que vous estimerez comme moi qu'avec le présent document C/3, nous faisons un pas dans la bonne direction.

AVIS AU LECTEUR

Par sa décision 162 EX/3.1.3 (Propositions du Directeur général visant à renforcer le rapport sur l'exécution du Programme et budget (C/3) et structure du Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 2000-2001 (32 C/3)), le Conseil exécutif a approuvé les mesures proposées par le Directeur général dans le document 162 EX/6 en vue de renforcer son rapport sur les activités de l'Organisation au cours de l'exercice biennal écoulé (document C/3). La plupart de ces propositions s'inscrivaient dans deux grandes catégories, la première concernant le contenu du rapport (qui a été enrichi) ainsi que sa forme (analytique), la seconde le calendrier de production du document. Il y avait par ailleurs deux autres exigences que le Conseil estimait primordiales et qui étaient formulées implicitement dans le document 162 EX/6, à savoir que le C/3 devait avoir davantage le caractère d'un compte rendu d'exécution et devait viser la transparence. L'objectif d'ensemble de ces améliorations était de faire en sorte que "le C/3 devienne un meilleur outil de gestion et de conduite de l'Organisation". En d'autres termes, le C/3 devait s'inscrire foncièrement dans la nouvelle logique de gestion fondée sur les résultats adoptée par l'Organisation (y compris, programmation, gestion et comptes rendus d'exécution fondés sur les résultats).

En commençant à recueillir les informations pertinentes aux fins de l'établissement de la présente version du Rapport du Directeur général (32 C/3), l'Office du contrôle interne (IOS) s'est efforcé de déterminer lesquelles des propositions formulées dans le document 162 EX/6 pouvaient, le cas échéant, être immédiatement prises en compte. Il était entendu dès le départ, tant pour le Conseil exécutif que pour le Secrétariat, que le 32 C/3 serait un document de transition et que, de ce fait, il n'intégrerait pas nécessairement toutes les améliorations proposées.

De toute évidence, le programme contenu dans le 30 C/5, qui fait l'objet du présent rapport, n'avait pas été conçu selon la nouvelle logique de programmation fondée sur les résultats. Dès lors, la réalisation de rapports davantage fondés sur les résultats, eux-mêmes mesurés selon des critères fiables, ainsi qu'il était proposé dans le document 162 EX/6, ne pouvait aller sans difficultés. Cependant, pour tenter de se rapprocher le plus possible de cet idéal, IOS, en collaboration avec BSP, a pris deux types d'initiatives. En premier lieu, l'Office a mis au point de nouvelles méthodes et un nouveau processus pour la collecte de l'information émanant des secteurs, des

services et des bureaux hors Siège. En second lieu, il a aménagé le mode de présentation de ces informations de façon à satisfaire, dans toute la mesure possible, les exigences formulées dans le document 162 EX/6 en ce qui concerne le contenu (enrichi).

Méthodologie et processus

La méthodologie retenue pour l'établissement du document C/3 est fondée sur les notions d'obligation redditionnelle et de transparence, et s'inscrit par ailleurs dans une démarche analytique. Ces principes étayent l'ensemble du processus mis au point par IOS et BSP pour la collecte des informations provenant des secteurs de programme, des services centraux et des bureaux hors Siège. S'agissant de **l'obligation redditionnelle**, il en résulte que la responsabilité de rendre compte de l'exécution du programme au cours de l'exercice couvert par le présent C/3 incombe clairement aux divers secteurs et services. Ces comptes rendus figurent dans la partie I du document. Le rôle d'IOS a consisté à donner des orientations pour améliorer les contributions initialement reçues, de façon qu'elles soient conçues dans une optique davantage analytique et qu'elles fassent mieux apparaître les résultats et les éléments factuels. Les textes ont également fait l'objet d'une importante mise au point rédactionnelle. Dans une seconde phase, afin d'assurer la **transparence** et pour davantage fonder l'évaluation sur des éléments factuels, IOS a procédé à des vérifications sur une série d'activités dont il avait été rendu compte. Le choix des vérifications a été opéré en fonction du caractère extrabudgétaire et/ou décentralisé des activités, ou de l'absence d'éléments probants sous forme de résultats mesurables.

Le processus d'établissement des rapports aux fins du 32 C/3 s'est déroulé en quatre étapes, à l'aide de formulaires spécialement conçus à cet effet. Pour ce qui est des secteurs de programme, la première étape (formulaire 1) a consisté à élaborer un tableau, consacré à chaque axe d'action, sur lequel les spécialistes chargés de l'exécution des activités étaient invités à indiquer les résultats effectifs de chaque action correspondant à l'axe d'action en question et dont l'exécution relevait de leur compétence. L'établissement du rapport s'est fait en référence à l'intitulé de l'action plutôt qu'aux résultats escomptés pour cette action, car on a constaté que les résultats escomptés au niveau de chaque action qui avaient été introduits dans le Système d'information sur les stratégies, les tâches et l'évaluation des résultats (SISTER) pour l'exercice 2000-2001 ne pouvaient être

exploités de façon fiable vu que les secteurs n'avaient pas utilisé systématiquement cet instrument lors de la préparation de leurs plans de travail pour cette période. De ce fait, il a été décidé que pour le 32 C/3, à titre exceptionnel, les rapports seraient établis sur la base des actions correspondant à chacun des axes d'action. Toutefois, pour les documents C/3 suivants, ces rapports seront fondés sur les résultats escomptés tels qu'ils auront été consignés dans le système SISTER au début de l'exercice biennal visé.

Les informations qu'IOS a demandées de faire figurer sur le formulaire 1 ne se limitaient pas au compte rendu des résultats effectivement obtenus. S'agissant des activités du Programme ordinaire, les spécialistes du programme devaient prendre en considération le rôle joué par les fonds extrabudgétaires dans l'exécution de leurs projets, ainsi que les activités décentralisées, les principaux produits de leurs projets et tout autre indicateur de résultat. Cette démarche était conforme aux améliorations proposées dans le document 162 EX/6. Au demeurant, il était essentiel que ces informations soient communiquées puisqu'elles devaient faire partie des éléments empiriques sur lesquels allait s'appuyer IOS au cours du processus de vérification.

Une fois remplis par les spécialistes du programme, les formulaires 1 ont été transmis aux directeurs responsables des différents sous-programmes afin de servir de base à une évaluation¹ de l'exécution de chaque sous-programme (formulaire 2). IOS a indiqué clairement au début de l'exercice que les formulaires 2 devaient être remplis par les responsables de chaque programme. Ces derniers devaient assumer en dernier ressort la responsabilité du contenu des formulaires 2 et aussi, du contenu des formulaires 1 sur lesquels ils fondaient partiellement leur analyse. Dans le formulaire 2, ils étaient également invités à fournir une brève description des projets ou activités qui, à leur avis, avaient été particulièrement réussis et/ou novateurs et qui, le cas échéant, pourraient être reproduits dans d'autres sous-programmes.

Les formulaires 1 et 2 ont été ensuite envoyés au bureau du Sous-Directeur général (ADG) du Secteur, pour lui permettre de faire l'évaluation de l'exécution au niveau du grand programme concerné (formulaire 3). A l'instar des responsables des sous-programmes, les ADG devaient remplir leurs propres formulaires et étaient tenus responsables en dernier ressort de leur contenu et de celui de tous les autres formulaires.

Pour les services centraux, on a suivi le même processus que pour les secteurs de programme, à ceci près que leurs formulaires ont été conçus différemment pour tenir compte des spécificités de leur mode de fonctionnement. Ainsi, sur le formulaire 1 (b), ils ont dû définir, sous forme générique, les services qu'ils fournissaient (en d'autres termes, énoncer leur mandat). En outre, il leur était demandé de communiquer des informations sur les mesures qu'ils avaient prises pendant l'exercice considéré pour améliorer ces services, ainsi que les résultats obtenus à ce titre. Ils ont pu également mettre en évidence les enseignements qu'ils avaient tirés et qui devaient être pris en compte dans la programmation future de l'Organisation. Sur le formulaire 2 (b), le Directeur du service était appelé à évaluer l'exécution de ses activités au cours de l'exercice. Ces deux formulaires étaient les deux seuls que devaient remplir les services centraux. Cependant, une exception à cette règle a été faite pour le Secteur de l'administration (ADM) et le Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC)² qui, en raison de leur dimension et de la spécificité des services qu'ils assurent, ont été traités de la même manière que les secteurs de programme. Ainsi, tout en remplissant les mêmes formulaires 1 (b) et 2 (b) que les autres services centraux, ils ont dû fournir une évaluation globale du secteur, établie par l'ADG (formulaire 3 (b)).

Enfin, un formulaire spécial (formulaire 4) a été élaboré à l'intention des bureaux hors Siège, auxquels on a demandé d'indiquer les activités qu'ils avaient mises en oeuvre sur le terrain dans le cadre de chaque sous-programme. Il convient de noter que le contenu proprement dit des rapports sur les activités ainsi indiquées relevait de la responsabilité des secteurs de programme, dans le cadre du formulaire 1. En outre, les bureaux hors Siège étaient invités à faire figurer sur leurs formulaires des renseignements sur un ou deux grands projets qui pouvaient illustrer le caractère intersectoriel de l'action sur le terrain, en mettant l'accent sur les meilleures pratiques qu'ils avaient pu observer, les résultats obtenus et les enseignements tirés.

Après avoir reçu les premières contributions, IOS les a examinées et renvoyées aux parties concernées, par l'intermédiaire du Bureau exécutif de l'ADG/Directeur du service (faisant fonction de point de liaison avec IOS pendant tout le processus d'élaboration du 32 C/3), en les assortissant d'observations pertinentes sur les points à améliorer. Les améliorations ainsi suggérées concernaient

¹ Y compris les enseignements tirés, les meilleures pratiques, les obstacles à une exécution réussie, l'impact, etc.

² Autrefois dénommés Secteur de la gestion et de l'administration (MA) et Bureau des relations extérieures (BRX)

à la fois le caractère analytique des rapports et l'intégration des résultats/éléments factuels dans le processus. Lorsque les textes ont été renvoyés à IOS, ils ont fait l'objet d'une dernière mise au point rédactionnelle avant d'être soumis au Directeur général pour approbation. IOS/BSP s'en sont par ailleurs servis pour élaborer la partie II du rapport.

Présentation des informations

La présentation des informations dans le 32 C/3 est radicalement différente des C/3 antérieurs. La partie I contient une auto-évaluation de l'exécution des activités par les secteurs et services. La partie II est consacrée à une évaluation, par IOS/BSP, de l'exécution de l'ensemble du programme figurant dans le 30 C/5. Il convient toutefois de noter que, afin d'introduire certains des ajouts proposés dans le document 162 EX/6, les dispositions ci-après ont été prises :

Décentralisation

De manière générale, les activités décentralisées sont celles qui, du point de vue budgétaire, ont été exécutées en dehors du Siège. Toutefois, une analyse des résultats présentée au niveau de chaque axe d'action montre que ceci vaut pour la plupart des activités de l'Organisation. IOS a donc appliqué une définition plus étroite de la décentralisation en n'y incluant que les activités conçues et exécutées par les bureaux hors Siège et dont la plus grande partie du financement provenait de sources extrabudgétaires. Il est rendu compte de ces activités dans

la section relative à la décentralisation (sous la rubrique "Services de gestion et d'administration"). Par ailleurs, les activités qui entrent dans le cadre de la définition élargie de la décentralisation, dont il a été rendu compte au niveau des sous-programmes et qui ont été considérées comme particulièrement réussies, ont été signalées par des accolades.

Activités financées à l'aide de ressources extrabudgétaires

Dans le cas où les secteurs de programme ont indiqué, dans le compte rendu relatif aux axes d'action, qu'une activité s'inscrivant dans une action avait été financée à l'aide de fonds extrabudgétaires, les résultats de cette activité ont été présentés en caractères gras et italiques.

Résultats des évaluations et des audits

Les informations relatives aux évaluations et aux audits, ainsi qu'aux mesures prises par le Secrétariat comme suite aux recommandations qu'ils contenaient, sont présentées dans des encadrés à la fin de l'analyse relative au sous-programme correspondant.

Projets spéciaux

Les activités des projets spéciaux mis en oeuvre en faveur des groupes prioritaires de l'UNESCO (femmes, jeunes, pays les moins avancés et Etats membres de l'Afrique subsaharienne), qui constituent le cadre de mise en oeuvre de la stratégie en faveur des groupes prioritaires dans la Stratégie à moyen terme pour 1996-2001, sont décrites dans des encadrés à double filet.

PREMIERE PARTIE

Rapport sur l'exécution du programme

I. Exécution du programme

I.1 Grands programmes

Grand programme I

L'éducation pour tous tout au long de la vie

I.1 L'éducation de base pour tous

- I.1.1 - Offrir une éducation de base à tous les enfants**
- I.1.2 - Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes**
- I.1.3 - Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous**

I.2 Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie

- I.2.1 - Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information**
- I.2.2 - Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel**
- I.2.3 - Enseignement supérieur et développement**
 - **La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information**
 - **Eduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement)**

INSTITUTS DE L'UNESCO POUR L'EDUCATION

Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)

Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE)

Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)

Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)

Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)

Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)

EVALUATION DU PROGRAMME EDUCATION (Sous-Directeur général pour l'éducation)

EVALUATION DE LA STRATEGIE DE L'UNESCO EN MATIERE D'EDUCATION

Le premier exercice biennal du XXI^e siècle a commencé avec les travaux préparatoires du Forum mondial sur l'éducation de Dakar et s'est achevé dans l'angoisse consécutive aux attaques du 11 septembre 2001. Au Forum de Dakar, en avril 2000, a été défini un Cadre d'action qui guidera le programme Education de l'UNESCO pendant au moins une décennie. Le 11 septembre et ses conséquences ont focalisé l'attention sur les débats consacrés à la qualité et à l'objet de l'éducation. Il s'est agi d'un exercice biennal de transition qui a entamé le processus de recentrage sur le contenu et les modalités des activités de l'UNESCO en matière d'éducation. Le Forum de Dakar a fixé des objectifs quantitatifs et des délais dans les domaines de l'enseignement primaire, de la parité et de l'alphabétisation, ainsi que des objectifs plus généraux pour l'éducation de la petite enfance, la formation des jeunes et la qualité de l'enseignement. Au cours de cet exercice, l'UNESCO a réalisé un travail utile dans tous ces domaines. Le défi des prochains exercices sera de centrer ces activités de manière encore plus explicite sur les objectifs et stratégies fixés à Dakar.

Le Forum de Dakar a chargé l'UNESCO de coordonner les travaux de la communauté internationale afin de progresser dans la campagne de l'éducation pour tous. Il a donc fallu que le Secteur de l'éducation de l'UNESCO développe des relations de travail efficaces avec les autres institutions concernées et identifie plus clairement le contenu et le style de ses propres interventions. Ces deux aspects sont nécessaires et cela fait longtemps que l'UNESCO n'a plus le monopole de l'expertise en matière d'éducation parmi les institutions internationales. De nos jours, pour prendre quatre exemples, l'UNICEF dispose de vastes capacités à promouvoir l'éducation de base sur le terrain, la Banque mondiale a un programme impressionnant de recherches liées aux politiques, l'Organisation internationale du Travail s'intéresse à des questions qui vont de la condition des enseignants au travail des enfants, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture suit de très près l'enseignement en milieu rural. Pendant la période considérée, le programme Education a beaucoup évolué, passant d'une position de rivalité interinstitutions à une attitude de collaboration constructive, en particulier au sujet du programme de Dakar. Cette coopération a conduit, par exemple, à la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous, qui sera un programme phare dans la campagne sur l'éducation pour tous.

Il faut continuer à oeuvrer pour un équilibre optimal, dans le programme Education de l'UNESCO, entre l'appui à apporter aux gouvernements dans la formulation des politiques et l'exécution de projets dans les pays. En particulier, étant donné l'immensité des besoins, il convient de veiller davantage à ce que les projets réussis soient généralisés et intégrés dans les politiques et suscitent des innovations multiples et à grande échelle. Dans ce contexte, le programme Education développera des politiques claires et prendra position sur toute une gamme de questions d'éducation au profit des Etats membres.

L'exercice biennal a également mis en lumière les faiblesses opérationnelles qui empêchent l'UNESCO de réagir rapidement à de nouveaux impératifs tels que les activités de suivi du Forum de Dakar, l'éducation en matière de prévention du VIH/sida et la reconstruction de l'Afghanistan. Les réformes en cours, en particulier dans le domaine des politiques et des pratiques de gestion des ressources humaines, devraient faciliter une réaction plus rapide face à de nouvelles priorités. L'évolution progressive de l'efficacité atteinte dans le Programme Pétrole contre nourriture en Iraq constitue un exemple encourageant.

ENSEIGNEMENTS TIRES

Réalisations durables et/ou particulièrement marquantes

La création de mécanismes efficaces de suivi pour le programme de Dakar, même si l'opération a pris beaucoup de temps, a été une réalisation importante de l'exercice biennal. La mise en place d'une unité spécialisée à cette fin a fait ses preuves et la démarche sera reconduite pour les *Rapports de suivi sur l'éducation pour tous* qui seront les publications les plus importantes du programme Education dans les années à venir. Cependant, la mobilisation des activités de tout le Secteur de l'éducation au profit des objectifs de Dakar constitue un défi qui devra faire l'objet d'une vigilance constante.

Grand programme I

L'adoption par la Conférence générale à sa 31e session de la *Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001)* a été un jalon important dans ce domaine de grand intérêt pour les Etats membres. Cela constitue un bon exemple de la collaboration de l'UNESCO avec de nombreux partenaires, par l'intermédiaire d'une série de conférences et de manifestations, afin de dégager un large consensus sur de bonnes pratiques dans un domaine particulier.

Projets/activités reproductibles

L'expansion de l'enseignement supérieur au-delà des frontières nationales et la multiplication des établissements d'enseignement gérés à des fins lucratives ont montré la nécessité d'une enceinte où l'on puisse débattre des conséquences de ces évolutions. L'UNESCO a réagi en créant un forum mondial sur la garantie de la qualité, l'accréditation et la reconnaissance des titres, démarche qui peut s'appliquer dans d'autres domaines lorsque la communauté mondiale a besoin d'une enceinte désintéressée et internationale où examiner les répercussions de nouvelles tendances.

Les deux initiatives de l'UNESCO concernant l'éducation qui s'adressent directement aux institutions, à savoir le Réseau du système des écoles associées et le programme UNITWIN/chaires UNESCO, constituent d'excellents modèles pour apprendre aux gens dans le monde entier à vivre ensemble en travaillant ensemble.

Arguments en faveur de la poursuite du soutien ou du financement/nouvelles opportunités ou nouveaux défis

L'incohérence la plus flagrante entre les priorités et les ressources du programme Education concerne l'enseignement primaire, qui est en général considéré comme le point central du programme de Dakar. L'équipe chargée au Siège de cette activité est réduite et manque de spécialistes sur le terrain.

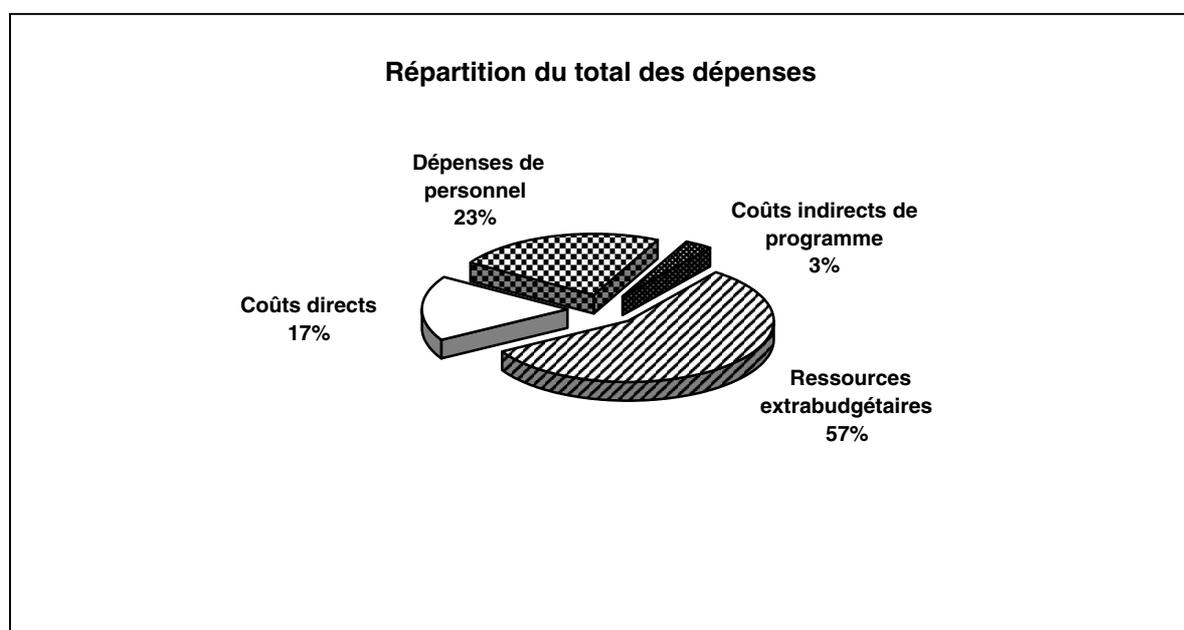
Le défi le plus difficile à relever dans les années à venir sera le recrutement et la formation de 10 millions de nouveaux enseignants qui seront nécessaires dans les dix prochaines années. Les méthodes traditionnelles de formation des enseignants sont inadéquates. Les Secteurs de l'éducation et de la communication et de l'information travaillent ensemble pour élaborer des méthodes fondées sur l'enseignement à distance.

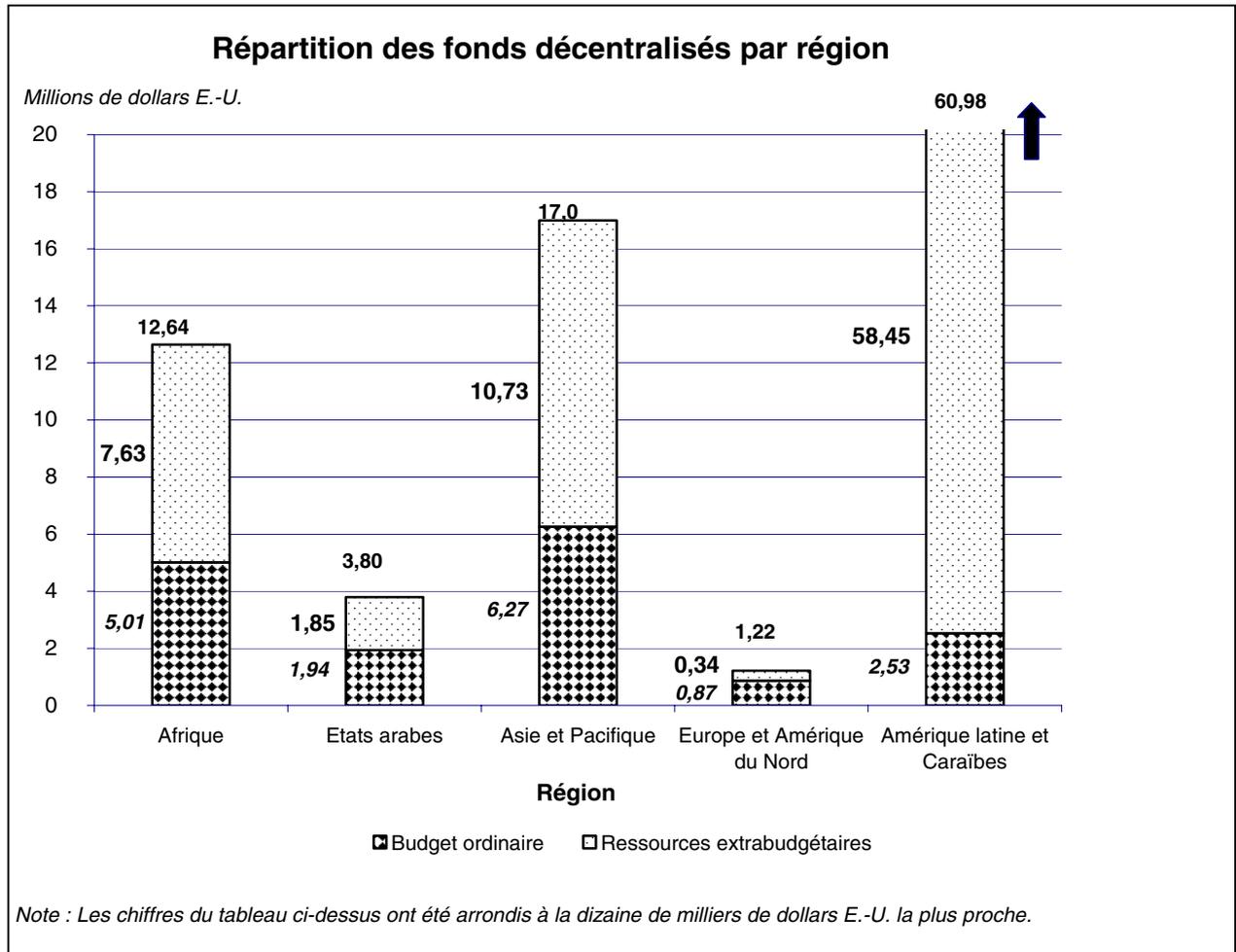
Mesures déjà prises suite aux enseignements tirés

Afin d'aligner encore plus étroitement le programme Education de l'UNESCO sur celui de l'Education pour tous, le document 32 C/5 sera explicitement structuré en fonction des objectifs de Dakar. Une série de textes d'orientation et de documents thématiques est en cours d'élaboration afin d'introduire davantage de cohérence et de développer une vision plus largement partagée au profit des activités de l'UNESCO en matière d'éducation. Les méthodes de planification des tâches et de répartition des ressources utilisées avec succès pour coordonner les travaux des bureaux hors Siège et au Siège pendant l'exercice en cours seront développées.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (GP I)

ARTICLE BUDGETAIRE	DEPENSES \$
Grand programme I : L'éducation pour tous tout au long de la vie	
I.1 L'éducation de base pour tous	
I.1.1 Offrir une éducation de base à tous les enfants	15 011 643
I.1.2 Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes	13 668 895
I.1.3 Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous	10 047 252
Total, Programme I.1	38 727 790
I.2 Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie	
I.2.1 Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information	14 969 253
I.2.2 Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel	13 390 257
I.2.3 Enseignement supérieur et développement	4 656 066
La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information	2 384 607
Total, Programme I.2	35 400 184
Eduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement)	7 476 809
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	
Bureau international d'éducation de l'UNESCO	4 876 000
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation	5 405 984
Institut de l'UNESCO pour l'éducation	2 090 000
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation	1 200 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes	2 375 300
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique	1 300 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	17 247 284
Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix	7 689 657
Charges communes du Secteur de l'éducation	10 997 712
TOTAL PARTIEL, GRAND PROGRAMME I	117 539 435
RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES	152 176 000
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	<u>269 715 435</u>





Grand programme I - L'éducation pour tous tout au long de la vie

Programme I.1 - L'éducation de base pour tous

Axe d'action tel que présenté dans le 30 C/5	Actions qui constituent un axe d'action conformément à la présentation de SISTER	Résultats effectifs par action au 31 décembre 2001 tels qu'indiqués par le Secteur
Sous-programme I.1.1 : Offrir une éducation de base à tous les enfants		
<p><i>Par. 01111</i> Axe d'action 1 Renouvellement et développement de l'enseignement primaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques et réforme de l'enseignement primaire • Formation du personnel éducatif et gouvernance locale • Production et utilisation de matériels peu coûteux d'enseignement et d'apprentissage • Education pour l'élimination de la pauvreté • Evaluation des acquis des apprenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des partenaires de l'éducation pour tous (EPT) pour aider Madagascar à renforcer ses capacités et à mobiliser des ressources (25 millions de dollars) afin de promouvoir son programme d'EPT ; Renforcement des capacités institutionnelles à tous les niveaux en vue de mener des programmes d'EPT ; Perfectionnement des capacités des ressources humaines pour une participation plus intense et plus efficace à l'élaboration des politiques et programmes d'EPT ; Recentrage des priorités nationales sur la nécessité de systèmes d'éducation de base adaptés au pays afin de mieux répondre aux besoins éducatifs dans le contexte socioculturel. • Renforcement des capacités grâce à la participation du personnel éducatif à l'élaboration des matériels didactiques de l'éducation pour tous ; Préparation à la mise en oeuvre de l'éducation primaire universelle par la valorisation des ressources humaines et meilleure prise de conscience, dans les Etats membres, de la nécessité de renforcer le secteur du livre et de faire intervenir les secteurs public et privé dans le processus ; Renforcement de la gouvernance éducative aux niveaux locaux. • Amélioration de la qualité de l'enseignement dans les classes ; Augmentation sensible des capacités des gouvernements et des communautés locales à élargir l'accès au matériel éducatif ; Renforcement des capacités institutionnelles et des compétences techniques à produire et utiliser des matériels peu coûteux d'apprentissage et d'enseignement dans les instituts pédagogiques nationaux ; Développement progressif d'une culture de la maintenance des matériels et équipements éducatifs. • Engagement des participants, lors d'un atelier international tenu en Ouganda, à intégrer les expériences acquises dans la préparation des programmes nationaux d'élimination de la pauvreté. • Renforcement de la "masse critique" de ressources humaines endogènes pour le suivi et l'évaluation de la qualité grâce à des stages intensifs (45 au total) portant sur les méthodes d'enquête, l'échantillonnage, la mise au point d'instruments, les tests, l'analyse des données et la rédaction des rapports (environ 80 stagiaires par pays) ; Création et renforcement des institutions au niveau international pour assurer des programmes de suivi durables afin d'améliorer la qualité de l'éducation de base.

	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture pour tous • Amélioration des espaces d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation accrue à la nécessité de former les professeurs d'écoles normales aux techniques de la lecture et de convaincre les associations professionnelles de fournir un soutien aux pays africains. • Préparation du travail de recherche sur la fabrication de parpaings au Soudan pour diffuser le savoir sur les techniques et sur les matériaux locaux acquis à l'occasion de la construction de l'école El Hadj Yousif et d'une étude sur les systèmes de toiture au Soudan ; Publication de <i>Learning in Public Places</i> ; Exécution du projet Costa Rica - vulnérabilité de l'enseignement communautaire lors des catastrophes naturelles au Costa Rica.
<p>Par. 01112 Axe d'action 2 Promotion de l'éducation de la petite enfance et de l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'éducation intégrée de la petite enfance et de la famille • Développement de l'éducation intégratrice pour les enfants ayant des besoins spéciaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de plus de 13 pays à l'élaboration de politiques nationales concernant la petite enfance ; Mise en oeuvre de programmes régionaux d'indicateurs concernant la petite enfance en Asie centrale, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine ; Prise de conscience accrue chez les hauts fonctionnaires de la nécessité et de l'importance de la participation du gouvernement à l'élaboration des politiques concernant la petite enfance et renforcement de leurs capacités ; Préparation d'un manuel de programmation et d'un CD-ROM (<i>Early Childhood Counts: Programming Resources for Early Childhood Care and Development</i>) ; Reconnaissance des approches basées sur les clos d'enfants et les ludothèques afin de promouvoir les questions liées à la petite enfance au niveau communautaire ; Elargissement des relations de partenariat au niveau international. • Publication de <i>Open file on Inclusive Education, a Support Material for Managers and Administrators</i> et de <i>Understanding and Responding to Children's Needs</i> ; Production de deux études de cas (Roumanie et Ouganda) présentant un compte rendu des efforts déployés contre la marginalisation et l'exclusion face à l'éducation ; Fourniture d'une assistance technique (y compris deux semaines de services de consultant au Pakistan) et participation à des ateliers régionaux ; La deuxième phase du projet des écoles intégratrices, avec la participation de 11 pays, a été finalisée et évaluée ; Renforcement de la coopération dans le domaine de l'éducation des enfants roms ; Renforcement de la coopération avec l'ISESCO ; Sensibilisation accrue de l'opinion publique grâce à la diffusion de matériels d'information sur les enfants des rues et les enfants qui travaillent et de matériels pédagogiques aux éducateurs et travailleurs sociaux ; Un projet pilote au Mali et au Honduras concernant l'élaboration d'une méthodologie mondiale, qui peut être utilisée dans n'importe quel pays, a débouché sur la publication et la diffusion à grande échelle du <i>Livre blanc de notre avenir</i> ; 150 enfants de neuf pays ont été formés à des activités artistiques ; Les élèves d'une centaine d'écoles dans le monde se sont exprimés sur la question des droits des enfants, par écrit dans leur langue nationale.

	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à des actions conjointes en faveur de l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et publication d'un document de travail sur l'égalité des sexes dans l'éducation de base ; Organisation d'une réunion d'un groupe d'experts internationaux et d'une table ronde sur l'égalité des sexes dans l'éducation de base à Cochabamba ; Préparation et publication de deux synthèses régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes ; Séminaire régional au Japon ; Examen et analyse statistiques de la parité hommes-femmes dans l'éducation de base ; Elaboration de rapports de situation et préparation de réunions de consultation sur les indicateurs concernant la petite enfance dans cinq pays cibles.
<p>Sous-programme I.1.2 : Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes</p>		
<p><i>Par. 01121</i> Axe d'action 1 Alphabétisation et éducation communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point des stratégies d'alphabétisation et d'éducation non formelle • Renforcement des capacités pour améliorer et développer l'alphabétisation et l'éducation non formelle • Soutien à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle pour le développement rural • Promotion et mobilisation en faveur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la promotion de l'alphabétisation pour tous et des engagements mondiaux vis-à-vis de l'EPT par l'Assemblée générale des Nations Unies grâce à la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation 2003-2012 ; Renforcement des stratégies nationales en faveur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle dans certains pays pour atteindre les objectifs de l'EPT ; Recentrage de la perspective sur l'éducation de base pour l'égalité des sexes au sein de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles en vue de l'EPT ; Augmentation des services consultatifs de l'UNESCO concernant l'emploi des TIC dans l'éducation non formelle. • Augmentation, en Tanzanie, en Inde et au Cambodge, des capacités à assurer le suivi de l'éducation non formelle ; Promotion des réseaux et des processus collectifs de renforcement des capacités des ONG et des OSC en matière d'Education pour tous ; Collecte plus systématique d'informations sur les expériences menées en Afrique en matière d'éducation des femmes et des filles ; Renforcement des campagnes en faveur de l'éducation des filles et des femmes ; Développement des matériels pédagogiques sensibles aux différences entre les sexes et formation du personnel participant aux programmes d'alphabétisation dans certains pays, en particulier en ce qui concerne la prévention du VIH/sida. • Promotion et reconnaissance au niveau mondial des programmes d'alphabétisation réussis et novateurs grâce à la remise de cinq prix internationaux d'alphabétisation ; Promotion au niveau mondial de l'importance de l'alphabétisation. • Renforcement de la coopération technique avec les instituts spécialisés ; Renforcement des capacités d'exécution du programme de l'UNESCO et de l'efficacité en matière de suivi et d'évaluation de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle grâce à la préparation d'une mallette méthodologique pour le suivi de l'éducation non formelle (élaborée en coopération avec l'ISU).

<p>Par. 01122 Axe d'action 2 Etendre les possibilités d'éducation aux exclus</p>	<ul style="list-style-type: none"> Services éducatifs dans les situations d'urgence et pour les réfugiés 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation des capacités des enseignants et élaboration de matériels pédagogiques en Ethiopie, à Djibouti et dans la région des Grands Lacs ; Augmentation du nombre d'enseignants formés, des gestionnaires d'établissements scolaires et des matériels pédagogiques au Pakistan et en Afghanistan ; Promotion des techniques d'éducation à l'environnement dans la région des Grands Lacs ; Amélioration des politiques d'enseignement primaire et des processus éducatifs en faveur des populations réfugiées dans les Etats des Balkans.
	<ul style="list-style-type: none"> Projet spécial : Amélioration des possibilités d'apprentissage offertes aux jeunes marginalisés Projet spécial : Promotion de l'éducation des filles et des femmes en Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> Démonstration de l'alliance efficace entre l'éducation fonctionnelle de base, l'apprentissage de compétences et les activités productrices de revenu grâce à 12 projets pilotes ; Renforcement des capacités des homologues nationaux et des éducateurs de jeunes grâce à des vidéos, du matériel pédagogique et des ateliers ; Développement des échanges d'information électronique et des réseaux pour l'éducation non formelle ; Financement d'une formation professionnelle de base pour les jeunes marginalisés en Afrique grâce à trois projets extrabudgétaires. Reconnaissance accrue que, pour faire de l'Education pour tous une réalité, l'école doit protéger les jeunes en leur assurant une sécurité sociale, émotive et physique ; Formation en matière de soutien des enfants touchés par le VIH/sida ; Impact accru du programme en milieu rural ; Conception d'un Centre pour l'éducation des filles afin de développer les conditions susceptibles d'assurer leur éducation.
	<ul style="list-style-type: none"> Enfants des rues 	<ul style="list-style-type: none"> Appui à des programmes nationaux et à des projets pilotes locaux pour les enfants des rues et les enfants qui travaillent dans six pays ; Renforcement des ONG et des associations s'occupant d'assurer à ces enfants en situations difficiles une éducation de base et une formation professionnelle ; Meilleure connaissance et compréhension de l'impact du VIH/sida sur les enfants des rues en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe grâce à la mise en commun d'expériences et à la formation des spécialistes s'occupant de ces enfants.
<p>Sous-programme I.1.3 : Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous</p>		
<p>Par. 01131 Axe d'action 1 Forum international et Bilan de l'EPT à l'an 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> Forum mondial sur l'éducation - Dakar Coopération et partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> Vaste mobilisation des partenaires de l'EPT aux niveaux mondial, régional et national, y compris des représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, de donateurs bilatéraux, de la société civile, des médias et du secteur privé ; Approbation du Cadre d'action de Dakar ; Mandat donné à l'UNESCO de coordonner le suivi de Dakar ; Elaboration de stratégies et de principes directeurs pour la mise en oeuvre du Cadre d'action de Dakar. Partenariats s'inscrivant dans la durée et adhésion aux objectifs du Cadre d'action de Dakar tels qu'ils sont énoncés dans le Communiqué adopté à la première réunion du Groupe de haut niveau.

	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de promotion • Résultats du Bilan de l'EPT à l'an 2000 • Contrôle des acquis de l'apprentissage • Compte à rebours 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation accrue des médias, de la société civile, des ONG, des personnels ministériels, des partenaires pour le développement, etc., aux questions d'EPT ; Meilleure couverture des questions d'EPT dans les médias internationaux, régionaux et nationaux ; Amélioration de la communication et des échanges d'information entre les parties prenantes de l'EPT. • Nouvel élan donné à l'action pour obtenir des avancées majeures dans la mise au point des principaux indicateurs de l'éducation, notamment les taux de scolarisation et de participation dans l'enseignement primaire, et sur d'autres aspects de l'approche de l'éducation basée sur la notion de droit fondamental dans le cadre du Bilan de l'EPT à l'an 2000 - expression spécifique d'un engagement global. Prise de conscience de l'existence d'un lien entre l'éducation, des résultats fonctionnels tels que l'alphabétisation et l'adéquation de son contenu au monde du travail, qui a directement conduit la communauté internationale à adhérer, après Dakar, à des objectifs tels que la réduction de la pauvreté. • Cinquante enquêtes sur le contrôle des acquis des élèves réalisées dans le monde entier ; Formation de plusieurs centaines de spécialistes de l'éducation à des programmes de renforcement des capacités et évaluation de plus de 500.000 élèves ; Création d'institutions régionales et sous-régionales chargées de contrôler la qualité de l'éducation dans toutes les régions ; Elaboration de rapports nationaux (50) et d'instruments de contrôle et d'évaluation (tests et questionnaires) ; Production de spécimens et de manuels. • Doublement du nombre de lecteurs en ligne de Compte à rebours, contribuant ainsi à une promotion accrue et à une meilleure visibilité de ce bulletin (http://www.unesco.org/education/html/countdown.1272001/Français/).
<p><i>Par. 01132</i> Axe d'action 2 Renforcement des programmes de coopération régionale en faveur de l'éducation de base</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'Initiative des pays de l'E-9 • Partenariats pour l'éducation de base • Renforcement des programmes de coopération régionale en faveur de l'éducation de base : Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation et renforcement de l'adhésion des pays de l'E-9 aux objectifs de l'EPT ; Accroissement des capacités de planification de l'EPT et d'évaluation des acquis des élèves, en particulier en Asie du Sud ; Développement par les pays de l'E-9 de leur fonction de principal groupe de pression en faveur de l'EPT dans les instances internationales ; Place privilégiée accordée à l'EPT, à l'alphabétisation, à l'équité entre les sexes, à l'enseignement à distance par des publications communes et des réunions ; Amélioration de la capacité d'offre de services et de la crédibilité des bureaux dans les pays de l'E-9 chargés d'aider ceux-ci dans la mise en oeuvre de l'EPT. • Renforcement des partenariats UNESCO-ONG dans le cadre du processus de réforme consécutif à Dakar ; Amélioration, grâce à la décentralisation, de la Consultation collective des ONG sur l'EPT à l'échelon national. • Aucun résultat communiqué pour cette action.

<ul style="list-style-type: none"> • Etats arabes • Asie et Pacifique • Europe • Amérique latine et Caraïbes • MINEDAF - Bourses régionales 	<ul style="list-style-type: none"> • Production en 2001 du rapport d'évaluation sur ARABUPPEAL ; Organisation avec l'ISESCO d'un atelier régional sur la diversification des structures organisationnelles des programmes d'alphabétisation ; Présentation d'un document sur le rôle des universités et de la société civile dans l'éducation non formelle des jeunes filles, à la réunion sur le thème Les femmes et le développement dans les pays arabes, tenue à Abou Dhabi les 8 et 9 mai 2001. • Mise en place et renforcement des mécanismes sous-régionaux de l'EPT qui ont précédé et suivi le Forum de Dakar dans le Pacifique et en Asie de l'Est et du Sud-Est ; Organisation d'une réunion préparatoire régionale pour l'Asie et le Pacifique ; Poursuite des activités régionales du réseau APPEAL sur l'enseignement primaire et l'alphabétisation des adultes pour développer les centres d'éducation communautaires. • Mise en place de dispositifs nationaux pour l'EPT en Lituanie et en République de Moldova ; Promotion de la coopération sous-régionale pour l'EPT entre les pays de la mer Baltique ; Aide à l'élaboration des plans nationaux pour l'EPT en Bélarus et en Yougoslavie (Serbie) ; Création d'un réseau d'universités de sciences pédagogiques et de langues, et utilisation accrue de ce réseau pour le suivi de Dakar et l'élaboration d'autres projets dans le cadre du projet Caucase. • PROMEDLAC VII (mars 2001, Cochabamba, Bolivie) a adopté la Déclaration et les recommandations de Cochabamba ; Les ministres de l'éducation ont décidé de coopérer avec la société civile pour arrêter des politiques, des stratégies et des mesures en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT, et ont demandé à l'UNESCO de mettre au point, en coopération avec les ministres de la région, un projet régional sur 15 ans qui tienne compte des objectifs restant à atteindre et défis nouveaux. • Formation de 30 personnes (23 hommes et 7 femmes provenant de 17 pays africains) dans divers domaines (sciences, sciences humaines, technologie, etc.). Une évaluation a été effectuée.
--	--

ANALYSE DU PROGRAMME PAR SOUS-PROGRAMME (Fonctionnaires responsables des sous-programmes)

Sous-programme I.1.1 - Offrir une éducation de base à tous les enfants

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Les programmes d'éducation de la petite enfance et de la famille ont continué de poursuivre trois objectifs : (a) élaborer des politiques relatives à la petite enfance, y compris améliorer les indicateurs correspondants ; (b) renforcer les politiques de soutien à la famille, et (c) améliorer la gestion et la mise en réseau de l'information relative à la petite enfance. L'accent a été mis sur la promotion de l'intégration de l'éducation de la petite enfance dans les programmes d'éducation de base.

Treize pays sont en train d'élaborer leurs politiques nationales d'éducation de la petite enfance et de mettre au point des indicateurs dans ce domaine. Un plus grand nombre de fonctionnaires sont désormais conscients du rôle capital que jouent les familles dans la prise en charge de la petite enfance et de la nécessité de les aider. L'échange et la mise en réseau d'informations ont été renforcés grâce à l'action d'orientation et de documentation que l'UNESCO a menée dans le domaine de la petite enfance, et à la reconnaissance de l'importance des partenaires extérieurs, des Clos d'enfants et des ludothèques qui jouent un rôle mobilisateur, notamment dans les communautés pauvres.

On a continué de privilégier, sous diverses formes, la réforme de l'éducation et le renforcement des capacités pour améliorer et développer l'enseignement primaire, une attention particulière étant portée aux enfants les plus pauvres :

- soutien à la réforme et/ou au développement de l'éducation fourni à Madagascar, au Soudan, au Mozambique, au Nigéria et au Lesotho ;
- renforcement des capacités dans les domaines du perfectionnement et de l'élaboration des politiques par la formation de formateurs et de responsables de l'éducation, la mise au point de matériels pédagogiques, des ateliers de formation sur divers aspects de la chaîne du livre, sur l'enseignement des techniques de la lecture et l'enseignement en classe unique à plusieurs niveaux dans dix pays d'Afrique et un pays d'Asie ;
- définition et élaboration de stratégies d'amélioration de l'enseignement primaire dans la région Afrique,

l'accent étant mis plus particulièrement sur le renforcement durable des capacités, la gouvernance éducative à l'échelon local, la gestion dans les établissements scolaires, la supervision de ces établissements, le bien-être des enfants, le contrôle et l'évaluation. Identification des besoins des enfants les plus pauvres et des moyens de les aider dans le cadre de l'éducation pour tous, y compris la mise au point d'un système de notation pour faciliter le suivi des résultats des programmes d'élimination de la pauvreté ;

- aide au contrôle des acquis des élèves dans 30 pays, dont sept pays en transition et deux pays de l'E-9 ;
- des études et des rapports de suivi ont été rédigés. Pour maintenir la capacité de contrôle des acquis, une formation a été fournie à des directeurs d'école et à des enseignants, six institutions régionales et sous-régionales faisant fonction de centres de coordination ont été créées et quatre autres le seront prochainement.

L'éducation intégratrice n'a cessé d'être considérée comme un moyen de satisfaire les besoins d'apprentissage de tous les enfants, jeunes et adultes risquant d'être marginalisés. Ce principe est souligné dans le cadre du suivi de l'Education pour tous et, pour l'étayer, des matériels sont élaborés, de grandes orientations sont définies et des ateliers sont organisés. Le réseau international a été renforcé et la promotion des méthodes d'éducation intégratrice a été assurée dans diverses instances.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Les deux activités phares du sous-programme sont présentées sous des angles différents : premièrement, les activités proprement dites et, deuxièmement, l'efficacité de la coopération avec les Etats membres.

Education de la petite enfance

Répondre au besoin constant d'apprendre à vivre ensemble

L'Initiative internationale sur la petite enfance et l'éducation aux valeurs a été lancée par l'UNESCO et le Living Values Educational Program (réseau mondial d'éducateurs) pour répondre à la question de l'éducation aux valeurs chez les jeunes enfants soulevée à la Conférence générale de l'UNESCO, en 1999. Lors d'un atelier tenu en novembre 2000, des organisations de 22 pays ont élaboré un Cadre d'action sur la petite enfance

et l'éducation aux valeurs afin d'inciter des décideurs, des responsables locaux, des formateurs, des travailleurs sociaux, des parents et des enfants à créer, à l'intention des jeunes enfants, un cadre d'apprentissage souple, novateur et propice à la communication, et à utiliser des méthodes d'éducation de la petite enfance fondées sur les valeurs afin d'assurer un meilleur épanouissement social, affectif, intellectuel et spirituel des jeunes enfants. Bien accueilli par les divers partenaires, y compris les Etats membres, et diffusé pour susciter une mobilisation en faveur de l'éducation aux valeurs dès la petite enfance dans le monde entier par l'intermédiaire des réseaux d'éducateurs, des professionnels de la petite enfance et des travailleurs sociaux, ce Cadre est actuellement utilisé comme document d'information pour des réunions et intégré aux matériels pédagogiques, aux campagnes d'information et aux instruments de promotion.

Autonomisation des femmes grâce à l'éducation de la petite enfance

Les activités de l'UNESCO dans le domaine de la petite enfance ont un retentissement direct sur les femmes car il s'agit d'améliorer les services à la petite enfance, d'informer et d'aider les parents, notamment les mères, à mieux s'occuper de leurs enfants, de plaider en faveur des droits de l'enfant et, en particulier, de l'égalité des chances pour les jeunes filles, de former des travailleurs sociaux et des formateurs (en majorité des femmes) à l'éducation et au développement de la petite enfance, et de diffuser des informations sur les organisations, les politiques, et les cadres d'apprentissage qui intéressent directement les jeunes enfants et leurs familles.

L'UNESCO, en partenariat avec la FICEMEA, a lancé en 1997 le projet Clos d'enfants/Mobilisation des femmes pour créer des structures novatrices d'éducation précoce en Afrique de l'Ouest. S'inspirant des méthodes traditionnelles, le Clos d'enfants est un lieu prévu pour accueillir des enfants de 3 à 6 ans. Il a été créé par une organisation féminine et s'adresse aux enfants défavorisés à qui des mères éducatrices apprennent à acquérir des habitudes dans les domaines de l'hygiène, de l'alimentation et de l'apprentissage. Il fait appel aux femmes du voisinage ou du village qui trouvent là une occasion d'enseigner et d'apprendre des méthodes touchant à la santé, à la nutrition et à l'acquisition des connaissances. Il existe actuellement des Clos d'enfants au Mali, au Niger, au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Congo et au Gabon.

Enseignement primaire

Afin de contribuer efficacement à relever les différents défis qui demeurent dans le sous-secteur de l'enseignement primaire, l'Organisation encourage le renforcement des capacités, élabore des stratégies et favorise les changements qui accéléreront les progrès dans le développement et l'amélioration de l'éducation. Cette approche permet d'adapter l'aide fournie aux Etats membres et donne à l'UNESCO l'occasion de participer aux processus plus vastes du développement.

A Madagascar, l'UNESCO a conduit le processus de renforcement des capacités nationales de coordination de la réforme de l'éducation dans le cadre des CCA/UNDAF. Il en est résulté une plus grande participation des organisations au processus de réforme, des stratégies plus cohérentes, la création d'un fonds commun pour la mise en oeuvre et une plus grande synergie entre les différents niveaux du système éducatif. Au Nigéria, l'UNESCO a prêté son concours à l'organisation de formations en informatique pour les collèges, en fournissant des équipements, en formant du personnel à l'Institut national de planification et d'administration de l'éducation, et en appuyant la réforme de l'inspection scolaire. Une formation de professeurs d'école normale organisée dans le cadre du programme Lecture pour tous a été assurée en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda et au Ghana, et le Nigéria a organisé la deuxième Conférence panafricaine sur la lecture pour tous. Conséquence de ces activités, le programme Lecture pour tous est en train d'être intégré au Plan d'éducation du Ghana, et l'Association internationale pour la lecture, en coopération avec la Tanzanie et l'Ouganda, organise la troisième Conférence panafricaine sur la lecture pour tous qui constituera une nouvelle plate-forme de sensibilisation et de renforcement des capacités en vue de développer la lecture dans la région Afrique. Le programme de formation de formateurs dans le domaine de l'orientation pédagogique et professionnelle s'adresse essentiellement à des professeurs d'école normale mais les enseignants du secteur non formel et les travailleurs sociaux y ont été associés, si bien qu'ils peuvent transmettre aux enseignants stagiaires les connaissances qu'ils y ont acquises. Dans le secteur du livre, l'UNESCO a contribué au renforcement des capacités dans neuf pays en participant à l'élaboration de politiques appropriées et de législations en la matière (une est déjà institutionnalisée et neuf sont en cours d'élaboration), en organisant des formations sur divers aspects de la chaîne du livre et en coordonnant les activités à l'échelon national pour développer le secteur du livre, une attention particulière

étant portée au rôle du secteur privé (dans l'ensemble des neuf pays). Trente pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont bénéficié de l'appui au renforcement des capacités pour le contrôle des acquis des élèves dans les savoirs fondamentaux.

Ces activités ont été financées par des ressources extrabudgétaires de la DANIDA, de la Finlande, de l'ISESCO, de l'UNICEF et du PNUD.

Sous-programme I.1.2 - Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Dans le contexte du Forum de Dakar pour l'EPT, au cours des préparatifs, du déroulement et du suivi, et compte tenu du nombre extrêmement élevé d'adultes analphabètes (900 millions), l'alphabétisation et l'éducation non formelle sont devenues les principaux thèmes de préoccupation. L'objet de ce sous-programme était d'intensifier les activités de sensibilisation et de plaider, tout en répondant aux attentes des Etats membres qui ont la tâche difficile de réduire le taux d'analphabétisme. A cet égard, la célébration annuelle de la Journée internationale de l'alphabétisation, et la remise des prix internationaux d'alphabétisation, constituent des activités dont le but essentiel est de mettre en lumière les efforts innombrables et méritoires d'un grand nombre de personnes en faveur de l'alphabétisation.

La rédaction du document en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation a été une autre activité inscrite dans une perspective d'avenir, puisqu'elle a d'abord été approuvée par le Conseil exécutif, puis par l'Assemblée générale des Nations Unies à la fin de l'exercice biennal. Le simple fait que l'on ait confié à l'UNESCO la tâche de conduire la décennie constitue une reconnaissance des efforts incessants de l'Organisation, depuis de nombreuses années, en faveur de l'alphabétisation, et des compétences considérables qu'elle a acquises dans ce domaine.

L'UNESCO a pu participer à l'examen des politiques d'alphabétisation. De nombreux centres d'apprentissage communautaire polyvalents ont été créés dans les pays d'Afrique et d'Asie. Ces activités ont aussi contribué au renforcement des capacités et à la formation des ONG qui travaillent dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. De nombreux projets nationaux et sous-nationaux ont été élaborés en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des jeunes marginalisés, en totale coopération avec d'autres institutions et ONG. A cet égard, des instruments pédagogiques ont été mis au point et on a encouragé l'utilisation de supports multimédia. Les enfants des rues et les enfants qui travaillent ont fait l'objet de projets pilotes qui ont permis de mobiliser un soutien politique de haut niveau pour des solutions durables.

Les activités de l'IUE ont été particulièrement efficaces au cours de l'exercice considéré, tant dans le domaine du

renforcement des capacités nationales en matière d'éducation et d'apprentissage des adultes que dans le domaine de la mise en commun de l'information. L'IUE a également réussi à lancer, dans une trentaine de pays, la Semaine internationale pour l'éducation des adultes qui a contribué à mobiliser les décideurs et autres partenaires intéressés. L'IUE a en outre déployé des activités en vue de créer une société alphabétisée et a entrepris une recherche sur le rôle des TIC dans le domaine de l'éducation et de l'apprentissage des adultes. Les centres du Malawi et du Burkina Faso ont su rassembler et diffuser les "meilleures pratiques" dans le domaine de l'éducation des filles et des femmes en Afrique. Ce thème a été repris et constitue à l'heure actuelle une priorité du développement national dans de nombreux pays d'Afrique où il inspire la mise en oeuvre de politiques appropriées.

Afin de mieux soutenir et de faire participer davantage les enfants en situations difficiles à l'éducation de base, la mobilisation et l'engagement de partenaires locaux clés (essentiellement gouvernements, ONG et réseaux nationaux) ont été développés avec succès et consolidés. La prise de conscience par les décideurs et l'opinion publique de la situation de ces enfants a beaucoup progressé grâce à la diffusion de matériels, de coparrainages de films et d'expositions, etc. Un soutien accru a été accordé à des institutions et des centres de rééducation qui les aident à satisfaire leurs besoins fondamentaux, et la réinsertion sociale et éducative de ces enfants a été une réussite.

Des activités conjointes pour l'éducation des enfants et des jeunes défavorisés, en coopération avec des organisations partenaires, en particulier l'ISESCO, ont été renforcées. Des projets éducatifs pour les enfants des rues et les enfants qui travaillent ont été encouragés, l'accent étant mis sur la prévention du VIH/sida et la consommation de drogue.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

L'UNESCO et la Commission nationale gabonaise pour l'UNESCO ont lancé un programme pilote intitulé Soutien à l'éducation des enfants en situations difficiles pour aider le gouvernement à mettre en place un projet de rééducation à Libreville pour des enfants et des jeunes en situations difficiles. Ce projet a consisté à ouvrir à la fois un centre de formation professionnelle pour les jeunes en situation sociale difficile (ferme-école de Melen) et un abri pour protéger, socialiser et éduquer des enfants sans

famille (Centre d'accueil d'Andondje). Un Groupe de travail national, rassemblant des représentants de tous les ministères, ainsi que de plusieurs ONG, a été mis en place dans le cadre de ce projet pilote et un séminaire de formation technique a été organisé à leur intention.

La première Journée de solidarité nationale du Gabon sur le thème L'enfance en détresse nous concerne tous a été

organisée sous le patronage du Président de la République et du Ministère de la solidarité nationale, des affaires sociales et de l'aide sociale. A cette occasion, des dons d'un montant de 100 millions de francs CFA (soit 140.000 dollars des Etats-Unis) ont été reçus. Une Fondation pour l'enfance, qui sera financée par l'Etat et d'autres donateurs, a aussi été créée.

Evaluation de l'Institut international de l'alphabétisation

Pour donner suite aux observations faites par les Etats membres sur l'évaluation de l'Institut international de l'alphabétisation à l'occasion de la 161e session du Conseil exécutif, les mesures ci-après ont été prises à l'égard de l'Institut pendant l'exercice biennal 2000-2001 :

Un contrat de financement d'activité portant sur les méthodes d'évaluation de l'alphabétisation (LAP) a été signé avec l'ILI en avril 2001 pour un montant de 90.000 dollars des Etats-Unis. L'évaluation, considérée comme importante dans le cadre des activités de suivi de Dakar, a donné lieu à la publication de deux documents : un document de travail intitulé *Towards Guidelines for the Improvement of Literacy Assessment in Developing Countries: Conceptual Dimensions Based on the LAP Project*, et un rapport technique intitulé *Analytic Review of four LAP Country Case Studies*. Ces études de cas ont été réalisées en Inde, au Nigéria, en Chine et au Mexique.

Le Conseil consultatif international de l'ILI s'est tenu à l'UNESCO le 13 septembre 2001 **en vue d'examiner la collaboration future avec l'Institut**. Le Sous-Directeur général pour l'éducation a rencontré les membres du Conseil de l'Institut afin de délibérer avec eux des relations futures entre l'UNESCO et l'ILI. L'essentiel était que la position de l'UNESCO par rapport à l'Institut avait désormais changé. L'Organisation n'est plus en mesure de continuer à financer le personnel, l'infrastructure, etc., de l'ILI. Les relations seront donc dorénavant davantage fondées sur le programme. En principe, des contrats concernant des tâches précises liées à ce dernier devraient toujours être accordés, mais il n'y aura pas de financement de base. La porte restera toutefois ouverte à une collaboration entre les deux partenaires, mais cette collaboration dépendra fortement des activités de programme relevant du domaine prioritaire de l'UNESCO.

Compte tenu de cette redéfinition des relations entre l'UNESCO et l'ILI, l'actuel mémorandum d'accord avec l'Institut a été résilié par une lettre du Directeur général, datée du 14 mars 2002, envoyée à l'Institut.

Sous-programme I.1.3 - Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Forum consultatif international et Bilan de l'éducation pour tous à l'an 2000

On ne saurait surestimer l'importance de cet axe d'action compte tenu de l'importance capitale accordée à l'EPT et aux activités du suivi de Dakar dans les programmes actuels de l'UNESCO. L'Organisation a ainsi profité d'une occasion idéale d'être internationalement reconnue dans le domaine de l'éducation, que ce soit par les Etats membres ou par les autres parties concernées. Dans le cadre de ce processus, l'Organisation a déjà mobilisé la majorité de ses Etats membres, y compris ceux du monde développé, afin qu'ils participent à la plus vaste opération d'évaluation jamais entreprise à l'échelle planétaire dans le domaine de l'éducation de base, à savoir le Bilan de l'éducation pour tous à l'an 2000. Le fait que 168 rapports de pays sur l'EPT aient été présentés est particulièrement révélateur à cet égard. De plus, un large éventail d'études et enquêtes thématiques, qui sont souvent consultées et mentionnées, a été entrepris dans des domaines essentiels. Le Bilan de l'éducation pour tous à l'an 2000 a débouché sur le Cadre d'action de Dakar qui définit le programme et les objectifs d'EPT dans tous les pays jusqu'en l'an 2015. Le Forum mondial sur l'éducation, qui a adopté le Cadre d'action de Dakar, a également chargé l'UNESCO d'être le chef de file d'une coopération efficace entre tous les partenaires de l'EPT et de faciliter l'apport d'un soutien technique et financier aux pays qui en ont besoin.

Il existe manifestement des risques. De nombreux pays ne seront très probablement pas encore en mesure d'atteindre les six objectifs fixés à Dakar. Ceux qui ont contribué à l'élaboration du Cadre d'action de Dakar en étaient déjà clairement conscients, mais on a néanmoins estimé qu'il était important de fixer des objectifs ambitieux pour conserver l'élan acquis. La déception pourrait toutefois être là encore considérable si les progrès enregistrés d'ici à 2015 étaient maigres. Comme, par ailleurs, il existe de nombreux autres partenaires de l'EPT qui sont très actifs au niveau national, fournissant un soutien technique et financier sur le terrain (Banque mondiale, UNICEF et plusieurs donateurs bilatéraux pour n'en nommer que quelques-uns), l'UNESCO a beaucoup de mal à affirmer davantage son identité afin d'assumer un rôle de premier plan en disposant de ressources aussi limitées.

L'un des grands problèmes du fonctionnement du secrétariat du Forum EPT au sein de l'UNESCO était le rôle particulier qui lui était assigné. Découlant de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous de Jomtien de 1990, il s'agissait d'un organe créé au sein de l'UNESCO et dont le personnel était fourni par l'Organisation, mais dont le plan de travail et le budget étaient approuvés par un Comité directeur dont l'UNESCO n'était que l'un des membres, ce qui rendait difficile une étroite coopération au sein du Secteur de l'éducation, même si cela facilitait la participation de partenaires extérieurs et la mobilisation de fonds.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Bilan de l'éducation pour tous à l'an 2000

Cette opération a mobilisé plus de 180 pays à l'échelle mondiale. Cent soixante-huit d'entre eux ont présenté un rapport sur les progrès de l'EPT eu égard aux objectifs fixés à Jomtien. Un programme détaillé de formation/renforcement des capacités, qui était proposé à la plupart des pays de toutes les régions en vue de rassembler, traiter et analyser des données de qualité, constituait un élément essentiel de l'opération. Les pays ont fourni des données sur 18 indicateurs, ce à quoi s'ajoutent des enquêtes et des études de cas couvrant divers aspects de l'EPT, tels que définis à Jomtien.

Le Cadre d'action de Dakar

Après plus d'une année, des consultations à l'échelon mondial avec des représentants d'institutions des Nations Unies, de donateurs bilatéraux, de représentants nationaux et régionaux, d'ONG, de médias, etc., au sein du Forum EPT, ont abouti à l'approbation à Dakar, en avril 2000, du Cadre d'action de Dakar. Ce document énonce six objectifs en faveur de l'EPT que tous les pays devraient s'efforcer d'atteindre d'ici à 2015. Il engage les donateurs à aider les pays qui ont un plan valable en matière d'Education pour tous.

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Suivi de Dakar

Ce sous-programme a été revu en fonction des résultats du Forum mondial de Dakar sur l'éducation, et notamment du rôle de coordination du suivi du Forum qui a été confié à l'UNESCO.

L'UNESCO a restructuré le Secteur de l'éducation et son programme de travail en fonction de ce rôle et a créé de nouveaux mécanismes de coordination internationale.

Le Groupe de travail sur l'EPT, composé de professionnels originaires de pays en développement, d'organisations non gouvernementales, d'institutions multilatérales et bilatérales, s'est réuni deux fois pendant la période écoulée. Il a constitué une importante instance d'échange d'informations sur les progrès réalisés sur la voie de l'éducation pour tous dans les régions et a également facilité un débat d'experts sur des questions clés telles que l'Initiative mondiale, le suivi de l'EPT et la planification au niveau national.

Le Groupe de haut niveau sur l'EPT s'est réuni pour la première fois en octobre 2001. Il s'est acquitté de la principale tâche qui lui incombait, à savoir maintenir la dynamique internationale, notamment en réaffirmant l'engagement pris par la communauté internationale de fournir un soutien financier à l'EPT dans les pays en développement.

Les programmes phares d'EPT correspondant aux principales orientations de Dakar ont été consolidés et sont de plus en plus axés sur la collaboration interinstitutions pour aider les pays à renforcer l'EPT dans des domaines clés comme les soins à la petite enfance et son éducation, la prévention du VIH/sida et la santé et la nutrition en milieu scolaire.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Le Groupe de travail et le Groupe de haut niveau sur l'Education pour tous ont été créés par l'UNESCO pour être les moteurs essentiels de l'EPT au niveau international.

Le Groupe de travail a été un excellent moyen d'échange technique sur des questions clés relatives à l'EPT, donnant son avis à l'UNESCO et préparant les réunions du Groupe de haut niveau.

Le communiqué du Groupe de haut niveau, qui est orienté vers l'action, devrait guider l'EPT jusqu'à la prochaine réunion du Groupe en 2002.

L'Initiative des pays de l'E-9

Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, l'Initiative des neuf pays à forte population (E-9) a profité d'un renforcement budgétaire exceptionnel qui a permis aux bureaux de l'UNESCO, notamment au Bangladesh, en Inde, au Nigéria et au Pakistan, d'élaborer des projets ayant une incidence dans les domaines de l'éducation non formelle (ENF), de l'alphabétisation, de la formation des enseignants et de l'élaboration de matériels didactiques sexospécifiques. Les trois pays de l'E-9 situés en Asie du Sud, à savoir le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan, ont oeuvré à la création du Forum EPT pour l'Asie du Sud-Est qui a, depuis sa création, organisé plusieurs sessions de formation dans le domaine de la gestion et de la planification, de l'évaluation de l'apprentissage, de l'alphabétisation et de l'ENF. Les pays de l'E-9 ayant demandé que davantage d'activités conjointes soient entreprises, plusieurs publications ont été produites sur les femmes en tant qu'éducatrices, l'enseignement à distance dans les pays de l'E-9 et l'alphabétisation dans les pays de l'E-9. Les ministres de l'éducation des neuf pays les plus peuplés se sont réunis deux fois, à Recife, Brésil, en janvier 2000, et à Beijing, Chine, en août 2001. Ils se sont également rencontrés à Dakar, à l'occasion du Forum mondial sur l'éducation, où le groupe qu'ils constituaient est apparu et a été perçu comme un puissant groupe de pression en faveur de l'EPT. En fait, les pays de l'E-9 ont vigoureusement affirmé leur engagement en faveur de l'EPT à toutes ces occasions et ils comptent sur l'UNESCO pour continuer de soutenir fermement l'Initiative afin de renforcer les politiques en la matière dans chaque pays.

Programme I.2 - Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie

Axe d'action tel que présenté dans le 30 C/5	Actions qui constituent un axe d'action conformément à la présentation de SISTER	Résultats effectifs par action au 31 décembre 2001 tels qu'indiqués par le Secteur
Sous-programme I.2.1 : Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information		
<p><i>Par. 01211</i> Axe d'action 1 Concevoir des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue mondial sur la création d'EXPO 2000 • Publication du Rapport mondial sur l'éducation • Débat international sur l'apprentissage tout au long de la vie • Information au moyen de publications, de l'Internet et d'autres médias modernes 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de 450 représentants de gouvernements, d'ONG, de la société civile et du secteur privé venus de 40 pays, au Dialogue mondial sur le thème Construire des sociétés apprenantes : savoir, information et développement humain, organisé à l'occasion d'EXPO 2000 (Hanovre, Allemagne) ; Préparation de 15 documents d'experts sur les sociétés apprenantes, le savoir et le développement humain ; Création d'un réseau constitué par un noyau de spécialistes (35) et d'un forum Internet permanent ; Publication et diffusion d'une brochure et d'un quotidien spécial ; Lancement de la Semaine internationale de l'éducation des adultes. • Lancement du Rapport mondial sur l'éducation 2000 : Le droit à l'éducation : vers l'éducation pour tous tout au long de la vie lors du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, avril 2000) en anglais et français ; Publication du rapport en espagnol, russe, arabe et chinois. Il convient de noter que, conformément à une décision de la Conférence générale visant à évaluer tous les rapports mondiaux, le Directeur général a demandé un moratoire sur les nouveaux rapports en attendant la décision du Conseil exécutif à la lumière de l'évaluation. Il a finalement été décidé d'établir un seul rapport mondial général de l'UNESCO et divers rapports analytiques sectoriels. C'est pourquoi le Rapport mondial sur l'éducation 2002 n'a pas été établi. • Elaboration du programme UNITE (Programme de l'UNESCO sur les Nouvelles technologies de l'information et de la communication et l'éducation) ; Préparation de Learning throughout Life and Technologies for Education: potential, prerequisites, constraints and prospects ; Production de cinq versions linguistiques du Rapport Delors (en bengali, estonien, hébreu, letton et roumain) ; Le Rapport Delors est largement diffusé lors des réunions. • Production de documentation/information pédagogique à l'intention des décideurs, enseignants et institutions spécialisées dans l'enseignement grâce au renforcement et à l'amélioration de la fonction d'information et d'échange d'informations ; Expansion du site Web du Secteur de l'éducation sur l'Internet - mise à jour thématique, graphique et quotidienne des nouvelles ; Publication du CD-ROM intitulé <i>Pour une éducation à la citoyenneté</i>.

<p>Par. 01212</p> <p>Axe d'action 2</p> <p>Promotion des politiques et renforcement des capacités de développement et de reconstruction des systèmes éducatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats et coopération régionaux • Stratégies et plans d'action sectoriels nationaux • Soutien à l'Autorité palestinienne (PAPP) • <i>Renforcement des capacités nationales d'utilisation et de gestion des locaux et équipements éducatifs</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des partenariats avec des universités et instituts de recherche ; Amélioration, grâce à la coopération avec d'importants organismes multilatéraux (par exemple le Conseil de l'Europe, l'OCDE et l'Equipe spéciale renforcée du processus de Graz), de la contribution de l'UNESCO au processus de reconstruction au Kosovo et de la promotion de l'EPT dans le sud-est de l'Europe. Promotion de l'EPT auprès des partenaires économiques et des décideurs par le biais de partenariats avec l'ONUSIDA, l'UNICEF, l'Agence de la francophonie et d'autres agences dans le cadre de la CNUCED 3 ; Des partenariats et une coopération au plan régional avec diverses institutions bilatérales et internationales ont permis un renforcement des capacités nationales d'élaboration et d'exécution de programmes et projets d'enseignement ; Des partenariats ont été établis dans plusieurs pays, en particulier en Afrique et dans des PMA avec des institutions techniques et financières en matière de réforme de l'éducation, de politiques et de formulation de stratégies ; L'échange d'expérience entre réseaux régionaux sur les activités en amont a renforcé les capacités nationales d'analyse, de planification et de gestion des systèmes. • Etude de l'état d'avancement des plans d'action nationaux pour l'EPT ; Fourniture d'un soutien technique en amont sur la base de l'étude et à la demande des Etats membres, afin de les aider à renforcer les plans en vigueur de développement de l'éducation, ou à les réviser conformément aux recommandations du Cadre de Dakar ; Elaboration et mise en oeuvre d'une stratégie globale de coopération avec les Etats membres et les partenaires internationaux du développement. • Activité transférée à BRX (désormais ERC) le 1er décembre 2000. L'établissement d'un rapport relève donc d'ERC. • <i>Amélioration des capacités nationales d'utilisation et de gestion des espaces et équipements éducatifs grâce à la recherche sur les équipements, normes et standards d'enseignement et à la publication de principes directeurs, à l'organisation d'un séminaire régional (au Chili, en novembre 2000), à plusieurs publications, y compris un manuel sur la protection parasismique des bâtiments scolaires et grâce à de nombreux projets extrabudgétaires.</i>
<p>Sous-programme I.2.2 : Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel</p>		
<p>Par. 01221</p> <p>Axe d'action 1</p> <p>Rénovation et diversification de l'enseignement secondaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Principes directeurs concernant la réforme et la diversification des systèmes d'enseignement secondaire • Constitution de réseaux régionaux et sous-régionaux avec les OIG et les ONG 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la coopération entre les OIG et les ONG dans le domaine de l'enseignement secondaire par l'intermédiaire du Groupe de travail international ; Création du site Web sur la réforme de l'enseignement secondaire en collaboration avec l'Université de Pittsburgh et l'ONUSIDA. • Définition des tendances, défis et priorités de l'enseignement secondaire et diffusion à tous les Etats membres du rapport final qui constitue le principal résultat de la réunion de Beijing.

	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités nationales de développement de l'enseignement à distance à l'aide des technologies de l'information et de la communication • Education préventive pour lutter contre le VIH/sida • Autonomisation des jeunes grâce à l'éducation préventive contre l'abus des drogues • <i>Prévention de l'abus des drogues en Asie chez les jeunes marginalisés</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun résultat communiqué pour cette action. • Renforcement des capacités des systèmes d'enseignement à répondre à l'incidence du VIH/sida sur l'enseignement par le biais de grandes conférences sur l'éducation ; Formation des planificateurs de l'éducation en matière d'éducation et de prévention contre le sida (IPE) ; Production d'un manuel de formation sur la prévention du VIH/sida, à l'intention des enseignants ; Développement de programmes scolaires et extrascolaires préventifs dans 18 pays ; Intégration de la santé en milieu scolaire et de la prévention contre le VIH/sida dans les plans d'action nationaux sur l'EPT et dans les autres documents relatifs à la réforme de l'enseignement ; Adhésion de plus de 30 Etats membres à une stratégie globale sur la santé en milieu scolaire. • Coordination des associations de jeunes et des clubs UNESCO associés à la Campagne internationale pour un XXIe siècle libéré des drogues ; Intensification de la mise en réseaux dans le domaine de l'éducation préventive contre l'abus des drogues par le biais du projet PEDDRO ; Elaboration au sein du projet PEDDRO d'un bulletin spécial sur l'abus des drogues et l'infection par le VIH/sida. • Aucun résultat communiqué pour cette action.
<p>Par. 01222 Axe d'action 2 Programme international à long terme pour le développement de l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des Etats membres • Promotion de la coopération internationale, régionale et sous-régionale dans le domaine de l'EFTP 	<ul style="list-style-type: none"> • Familiarisation de 170 responsables de l'éducation et décideurs venus de 23 pays (en particulier du Pacifique) avec les recommandations du Congrès de Séoul et fourniture de matériel leur permettant de revoir la politique nationale en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) ; Modernisation de l'équipement informatique des professeurs des établissements d'enseignement professionnel en République populaire démocratique de Corée ; Au Nigéria, six centres provinciaux d'excellence en matière d'EFTP, qui ont été revitalisés, partagent leurs ressources avec d'autres institutions actives dans ce domaine. • Deux établissements très respectés d'EFTP jouent un rôle de premier plan en Asie et dans le Pacifique en matière de compétences et de ressources ; Actualisation des connaissances et compétences des responsables de la politique d'EFTP dans le Pacifique et en Afrique australe ; Elaboration d'une stratégie de renouvellement et de revitalisation du système national d'enseignement technique dans le secondaire au Soudan ; Actualisation du matériel et des connaissances des enseignants et formateurs au Kazakhstan.

	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de connaissances spécialisées et promotion de l'échange d'informations via le réseau UNEVOC : Centre international de l'UNESCO pour l'EFTP (Bonn), centres d'excellence régionaux et centres nationaux UNEVOC • Application des instruments normatifs concernant l'EFTP et des recommandations du Congrès de Séoul dans les Etats membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation des connaissances et compétences chez les formateurs en matière d'EFTP de la région de l'Asie et du Pacifique grâce à un échange d'informations accru via les centres régionaux d'excellence ; Communication rapide des nouvelles tendances et questions qui se posent dans le domaine de l'EFTP entre les institutions membres du Réseau UNEVOC ; Création d'un centre d'échange d'informations et d'un centre de coordination du réseau, assurant l'efficacité de l'échange d'informations entre les établissements affiliés. • Communication aux décideurs, professionnels et autres parties prenantes du monde entier des nouvelles tendances et questions en la matière ; Elaboration et adoption par la 31e session de la Conférence générale de la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001), adaptée au contexte mondial actuel, qui est à la disposition des décideurs et de toutes les parties intéressées par l'EFTP dans le monde entier.
<p>Par. 01223 Axe d'action 3 Enseignement scientifique et technologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération internationale et renforcement des capacités • Vulgarisation de la science et centres d'échange d'informations • Echange d'information et mise en réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la coopération entre les écoles du réseau du SEMEP ; Sensibilisation accrue à l'importance de l'EST ; Renforcement des capacités et des connaissances de base des décideurs, des responsables de l'élaboration des programmes, des responsables de l'EST et des enseignants ; Formation d'experts, de responsables de l'élaboration des programmes, de formateurs d'enseignants et d'enseignants au renouvellement, à la diversification et au développement de l'EST dans l'éducation formelle et non formelle ; Introduction de méthodes d'enseignement/apprentissage novatrices. • Meilleure adaptation des matériels destinés à l'EST aux besoins régionaux et nationaux ; Amélioration des capacités des enseignants à définir et mettre au point leur propre matériel d'enseignement et d'apprentissage adapté aux besoins locaux. • Accroissement de l'échange d'informations et d'expériences entre responsables des pouvoirs publics chargés de l'EST dans différents pays ; Explication et diffusion de la philosophie et de l'approche de l'EST aux décideurs, responsables de l'élaboration des programmes, responsables de l'EST, enseignants ainsi qu'au grand public ; Renforcement du volet environnemental de l'EST, notamment dans les pays du SEMEP.
	<ul style="list-style-type: none"> • Projet spécial : Formation scientifique, technique et professionnelle des filles en Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et formation des responsables de l'éducation nationale de plus de 20 pays d'Afrique quant à l'importance de la formation scientifique des filles grâce à l'organisation de deux grandes réunions régionales (Bamako, Mali, 18-21 septembre 2000) ; Déclaration régionale sur l'éducation scientifique des filles et l'EPT.

Sous-programme I.2.3 : Enseignement supérieur et développement		
<p>Par. 01231 Axe d'action 1 Suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur : politique et réforme de l'enseignement supérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion et débat sur certaines grandes orientations à l'issue de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur • Publication d'expériences novatrices. Partenariats avec des institutions régionales • Projet spécial : Les femmes, l'enseignement supérieur et le développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Large diffusion des conclusions et recommandations de la CMES et débat visant à la mise au point de stratégies d'application ; Création d'organismes de suivi pour surveiller la mise en oeuvre des conclusions et recommandations de la CMES ; Elaboration d'une stratégie de suivi en coopération avec les Etats membres et les partenaires ; Prise de conscience par les Etats membres du fait que la Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur est l'une des clés de la revitalisation de l'enseignement à ce niveau. • Renforcement des capacités des Etats membres d'entreprendre des réformes et de développer l'enseignement supérieur au niveau de l'organisation du système et des institutions. • Création de réseaux et de partenariats pour soutenir et compléter l'action de l'UNESCO en faveur des femmes dans l'enseignement supérieur ; Mise au point de modules de formation à la gestion et de séminaires sur les défis auxquels les femmes sont confrontées dans la gestion de l'enseignement supérieur ; Création d'équipes sous-régionales de recherche chargées de collaborer à des projets de recherche scientifique ; Ateliers à l'intention des enseignants en science ; Evaluation de l'impact sur les familles et la communauté dans son ensemble des programmes de formation à l'alphabétisation destinés aux femmes.
<p>Par. 01232 Axe d'action 2 Renforcer la coopération entre universités et la mobilité académique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • UNITWIN et chaires UNESCO • Application des conventions régionales sur la reconnaissance des études et des diplômes 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une évaluation externe qui a permis de recenser les besoins et les mesures à prendre pour améliorer la pertinence, l'efficacité et la gestion d'ensemble du programme UNITWIN/chaires UNESCO ; Création de nouvelles chaires UNESCO dans des universités de pays en développement afin de parvenir à une meilleure répartition géographique ; Constitution d'une base de données UNITWIN et mise à jour subséquente du site Web. • Création du Forum mondial sur la garantie de la qualité et la reconnaissance des titres sous les auspices de l'UNESCO.
La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information		
<p>Par. 01241 Projet intersectoriel concernant la condition et la formation des enseignants dans la société de l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution de réseaux sous-régionaux et régionaux d'établissements de formation des enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclusion d'une initiative phare EPT concernant les enseignants dans les plans de travail de l'UNESCO et de l'OIT pour 2002-2003 ; Examen de cet aspect de la politique éducative par les instances internationales à vocation économique et sociale (par exemple, l'ECOSOC) ; Elaboration de publications appelées à servir de base aux analyses ultérieures concernant la politique relative aux enseignants. Résultats : une priorité élevée est accordée aux questions relatives aux enseignants, y compris la pénurie mondiale d'enseignants dans l'ordre du jour des réunions du Groupe de travail interinstitutions sur l'EPT en 2002-2003 ; Au moins sept publications nouvelles, par exemple, les <i>Guidelines on Use of ICTs in Teacher Training</i>, seront utilisées pour les activités régionales.

	<ul style="list-style-type: none"> • Application des nouvelles technologies à la formation des enseignants • Application des instruments internationaux concernant la condition des enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de 12 études de cas nationales sur le recours à l'éducation à distance pour la formation des maîtres après une formation dans des séminaires internationaux, y compris celui sur le nouveau métier d'enseignant (Conseil de l'Europe) et un atelier de la Confédération syndicale mondiale de l'enseignement ; Formation des maîtres et des formateurs d'enseignants à l'utilisation des TIC et des méthodes d'éducation à distance. • Etablissement de paramètres centrés sur l'EPT et les questions traitées à la CMES (Renforcement des capacités nationales de formation des enseignants ; exode des compétences).
Eduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement)		
<p><i>Par. 01301</i> Projet intersectoriel : Eduquer pour un avenir viable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre : du Programme de travail international concernant l'éducation, la sensibilisation du public et la formation pour un développement durable de la Commission du développement durable des Nations Unies ; des conventions consécutives à la Conférence de Rio ; et de la Déclaration commune des présidents • Participation au système interinstitutions de services d'appui technique et d'équipes de soutien aux pays (Nations Unies) • Promotion de l'information, de l'éducation et de la communication en matière de population, de la santé génésique, de l'éducation préventive et du développement durable • Mise au point de matériels d'enseignement, d'apprentissage et de promotion concernant l'environnement, la population et le développement durable à l'intention notamment des éducateurs, des décideurs, des médias, des communautés 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des liaisons et des synergies dans la mise en oeuvre du Programme de travail international sur l'éducation, la sensibilisation du public et la formation pour un développement durable de la Commission du développement durable de l'ONU, afin que l'éducation reçoive l'attention qu'elle mérite. • Amélioration des politiques, programmes et activités d'éducation en matière de population au niveau national, grâce à la poursuite de la participation au système interinstitutions SAT/CST et à l'application des recommandations issues du bilan, cinq ans après, de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD + 5) au niveau local dans plus de vingt pays. • Formation de professionnels de l'éducation formelle et non formelle et de l'information, de l'éducation et de la communication en matière de population à l'intention des jeunes, ainsi que de l'éducation à la vie familiale et de la santé génésique, en Afrique, dans les Etats arabes, en Asie et en Amérique latine ; Introduction de cours sur les questions de population dans les programmes d'enseignement primaire et d'enseignement secondaire du premier cycle dans 16 pays ; Production et distribution dans plus de 50 pays de modules de formation, de programmes d'enseignement, de cartes démographiques de l'Afrique et des Etats arabes et d'autres matériaux pédagogiques. • Production et lancement d'un programme multimédia de formation professionnelle - L'enseignement et l'apprentissage pour un avenir viable - de 25 modules, disponible sur l'Internet et sur CD-ROM et destiné soit à des enseignants en formation initiale ou en cours d'emploi dans des contextes formels ou non formels, individuellement ou en groupes, soit à des décideurs ; Etablissement d'un site Web : http://www.unesco.org/education/esd

Grand programme I

	<ul style="list-style-type: none">• Encouragement de l'action nationale à l'appui de l'éducation en faveur du développement durable et de la sécurité humaine• Promotion de communautés viables et notamment de pratiques de consommation durables	<ul style="list-style-type: none">• Aide aux gouvernements pour la révision de leur politique nationale d'éducation dans la perspective du développement durable par intégration dans leurs stratégies et plans nationaux des concepts de l'éducation pour un avenir viable.• Le projet de recherche conjoint UNESCO/PNUÉ sur les jeunes et la consommation durable a permis d'étudier les facteurs qui régissent la consommation et les modes de consommation parmi les jeunes dans 24 pays et d'évaluer leur potentiel en tant qu'acteurs de la transition vers des modes de consommation plus durables.
--	---	---

ANALYSE DU PROGRAMME PAR SOUS-PROGRAMME (Fonctionnaires responsables des sous-programmes)

Sous-programme I.2.1 - Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Les différentes activités menées en amont ont permis à l'UNESCO de renforcer son rôle de promotion et sa contribution qualitative aux partenariats internationaux et régionaux engagés dans le dialogue international sur les politiques de l'éducation. Par exemple, en coopérant avec le Conseil de l'Europe dans le cadre de missions d'évaluation conjointes au Kosovo, ainsi qu'en prenant part au dialogue sur la politique éducative dans les Balkans, l'Organisation a pu consolider ses relations avec les principaux partenaires multilatéraux présents dans la région, à savoir l'Equipe spéciale sur l'éducation du Processus de Graz, l'OCDE et le Conseil de l'Europe. Sa participation aux Pays-Bas à un dialogue national sur l'aide au développement lui a permis de nouer des liens privilégiés et de concourir à la création d'un réseau national, le Consortium néerlandais d'expertise pour le développement international de l'éducation (DECIDE). Dans le domaine de l'éducation d'urgence, l'UNESCO assure le secrétariat du Réseau interinstitutions pour l'éducation dans les situations d'urgence, fondé en 2001, qui a donné à l'Organisation la possibilité d'offrir ses services aux institutions concernées ainsi qu'aux ONG. Dans le cadre de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), l'UNESCO, en sa qualité d'organisation chef de file du Groupe de travail sur l'analyse sectorielle, a contribué, en collaboration avec ses partenaires, à sensibiliser les autorités nationales à la nécessité d'associer plus étroitement les institutions universitaires à la formulation de la politique éducative. Le Groupe de travail peut maintenant organiser, à l'échelon tant national que régional, des séminaires sur le renforcement des capacités. Les relations entre les partenaires donateurs et les ministres et organismes africains participant au groupe de travail ont été consolidées.

A l'échelon des pays, l'approche sectorielle utilisée pour la coordination nationale des projets d'éducation a contribué à renforcer la capacité des gouvernements de coordonner l'aide des donateurs, ainsi que d'intégrer les projets et l'assistance sous-sectoriels dans le cadre global de la politique d'éducation. L'Organisation a joué un rôle de catalyseur en prêtant son concours aux programmes nationaux d'analyse du secteur de l'éducation, qui ont

permis aux gouvernements de mieux coordonner les apports des différents donateurs et d'encourager un véritable dialogue politique entre les partenaires concernés.

Les outils conceptuels et les méthodologies développés par l'UNESCO pour l'analyse sectorielle et la préparation des plans nationaux d'EPT ont été largement acceptés dans de nombreux pays et utilisés à des fins de formation. Les activités de formation de l'Institut international de planification de l'éducation ont contribué à enrichir le réservoir de ressources techniques dans lequel les gouvernements nationaux peuvent puiser ainsi qu'à promouvoir la coopération Sud-Sud.

Bien que les activités susmentionnées visent à apporter une réponse immédiate aux demandes d'assistance des Etats membres dans les domaines considérés, leur plein impact ne se fera sentir qu'à long terme, étant donné que toutes ces activités sont orientées vers le renforcement des capacités. Outre qu'il offre une plate-forme intellectuelle aux échanges d'expériences au niveau international, l'élément "renforcement des capacités" gagne en importance du fait notamment de l'instabilité des structures institutionnelles nationales et de la mobilité élevée du personnel national dans nombre de PMA et de pays en transition. Dans ce contexte, l'Organisation encourage la création d'un consensus national concernant le dialogue sur la politique d'éducation. De plus, l'aggravation de la pauvreté et la menace de conflits locaux à l'échelon national exigent de l'Organisation qu'elle revoie son approche pour pouvoir réagir rapidement dans de tels cas, en particulier pour pouvoir faire une place dans la planification nationale de l'éducation aux groupes marginalisés et aux jeunes qui grandissent dans des environnements conflictuels. La principale contrainte empêchant de répondre rapidement aux situations d'urgence rencontrées par l'Organisation est venue des ressources.

L'approche sectorielle employée par l'UNESCO pour le soutien des activités en amont suppose un investissement considérable en termes de contacts directs avec les autorités nationales dans les pays concernés. Vu la nécessité de renforcer les capacités des bureaux régionaux

et des bureaux multipays dans ce domaine, l'exécution des activités prend souvent plus de temps que prévu.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Programme Pétrole contre nourriture

L'UNESCO a nettement amélioré ses moyens de faire face aux engagements pris envers le système des Nations Unies au titre du programme Pétrole contre nourriture en renforçant ses structures administratives et en rationalisant la gestion tant hors Siège qu'au Siège. Le système des achats a été harmonisé et coordonné plus étroitement avec les aspects qualitatifs du programme et avec les efforts de renforcement des capacités nationales. Le recrutement à l'échelon national de personnel de qualité pour ce programme a permis à l'UNESCO de compenser les retards pris dans l'exécution du programme et a grandement contribué à la mettre en position d'Organisation chef de file dans le secteur éducatif. Ce programme a permis de tester avec succès des outils de gestion novateurs et de nouvelles pratiques d'achat.

Analyse sectorielle de l'éducation au Nigéria

Le projet relatif à l'analyse sectorielle de l'éducation au Nigéria a grandement concouru au renforcement des capacités nationales dans ce domaine. La contribution initiale de l'UNESCO a fourni une première base pour établir un organe national responsable de l'analyse du secteur de l'éducation, doté de personnel qualifié préalablement formé. Ce personnel a ensuite été employé par le Ministère de l'éducation où il a joué un rôle directeur au sein des autres groupes et commissions sous-sectoriels chargés de mettre en oeuvre la réforme de l'éducation. La reconnaissance de la compétence de ce personnel a toutefois introduit un élément d'instabilité dans le projet en ce sens qu'il est constamment sollicité pour d'autres fonctions importantes. Le projet constitue un bon exemple d'aide internationale ayant contribué directement au renforcement des capacités nationales dans un environnement politique soumis à des contraintes et à des pressions locales et régionales considérables. La coordination assurée entre les partenaires extérieurs du Nigéria, qui ont tendance à adopter une approche par projet motivée par leurs propres intérêts, pourrait être considérée comme une réussite majeure. Les représentants des donateurs sur le terrain se réunissent régulièrement (chaque mois ou tous les deux mois) et échangent des informations sur les progrès réalisés avec le

personnel du Siège de leur organisation grâce à des vidéoconférences financées par la Banque mondiale. L'UNESCO a doté son bureau national d'une capacité accrue en lui assurant un appui solide au Siège et une collaboration étroite avec divers services du Secrétariat et avec l'Institut international de planification de l'éducation. Le Ministère de l'éducation emploie aussi l'équipe chargée de l'analyse sectorielle pour jouer un rôle catalyseur dans le soutien de l'EPT. Le retard dans l'exécution du projet est en grande partie imputable aux changements intervenus dans le personnel d'encadrement responsable de la mise en oeuvre des différents sous-secteurs et de la mobilisation des ressources de contrepartie.

INEE

La grande importance attachée lors du Forum mondial sur l'éducation de Dakar à l'éducation dans les situations d'urgence et de conflit a débouché sur une consultation interinstitutions organisée en novembre 2000. Il a été décidé qu'un Réseau interinstitutions pour l'éducation dans les situations d'urgence serait établi en vue de faciliter la communication et la coopération entre les nombreuses organisations opérant dans des situations d'urgence et dans les phases initiales de la reconstruction postérieure à un conflit. Le réseau, dont l'UNESCO héberge le secrétariat, permet à un large éventail d'institutions et de spécialistes internationaux de bénéficier de l'expertise du Secteur de l'éducation de l'UNESCO. Le Secrétariat a créé un serveur de listes de courrier électronique ouvert à toutes les parties prenantes dans ce domaine et est en train d'établir un site Web qui fournira des informations sur les meilleures pratiques et sur d'autres ressources. L'INEE se propose d'élaborer des normes et des standards acceptés par tous en matière d'éducation d'urgence et de lancer un programme d'éducation pour la paix en liaison avec les programmes actuellement exécutés sur le terrain par les membres de l'INEE, en particulier le HCR et les ONG partenaires ; les autres membres de l'INEE devraient par la suite être associés à ce programme. Le réseau fournit aussi une mallette éducative contenant du matériel pédagogique de base aux membres de l'INEE qui opèrent dans des situations d'urgence. Ce type de partenariat et de réseau qui lie l'UNESCO à des organismes des Nations Unies, des ONG et des spécialistes augure bien de l'avenir et pourrait être étendu à d'autres domaines du programme de l'Organisation.

Sous-programme I.2.2 - Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Le Groupe de travail interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire, qui s'est réuni deux fois pendant l'exercice biennal avec la participation de 20 ONG et organisations des Nations Unies, a identifié les secteurs se prêtant à des synergies et défini des domaines de collaboration. La Réunion internationale d'experts sur l'enseignement secondaire général au XXI^e siècle (Beijing, mai 2001) a été une grande réussite. Il s'agissait de la seule réunion d'experts sur l'enseignement secondaire organisée récemment par l'UNESCO et le contenu du rapport apporte une contribution majeure à la préparation de la Conférence internationale sur l'enseignement secondaire par le Gouvernement d'Oman. Le rapport de cette réunion a été largement diffusé. Ces initiatives serviront de base à un document exprimant la position de l'UNESCO qui sera rédigé durant l'exercice 2002-2003.

Un *Séminaire régional sur l'éducation préventive dans le cadre du système scolaire* a été organisé du 1^{er} au 5 octobre 2001 à Brumana (Liban) avec le concours financier de l'ONUSIDA. A ce séminaire ont participé 103 représentants des ministères de l'éducation et de la santé de 18 Etats arabes, d'ONG, d'institutions éducatives, d'organisations des Nations Unies et d'autres organisations internationales desservant la région arabe. Le séminaire, ainsi que de nombreuses autres activités ou programmes cofinancés par l'ONUSIDA, a renforcé la capacité des systèmes éducatifs de réagir à l'impact du VIH/sida sur l'éducation et donc de contribuer à l'Education pour tous. La capacité des systèmes d'éducation de réagir audit impact et d'établir des programmes de prévention efficace a été renforcée par l'inscription systématique de la question du VIH/sida à l'ordre du jour des grandes conférences sur l'éducation, en particulier le Forum mondial sur l'éducation de Dakar (avril 2000) et la CIE.

Les recommandations du Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul, 1999) ont conduit l'UNESCO à actualiser la *Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel*. Un projet a été distribué pour observations aux Etats membres et la *Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel* (2001) a été adoptée par la Conférence générale à sa

31^e session. Le Réseau UNEVOC, dont le renforcement avait été préconisé dans les recommandations du Congrès de Séoul, relie 205 centres UNEVOC dans 137 pays. Le Centre international pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (Centre UNEVOC, Bonn) a été créé le 12 juillet 2000 par un accord entre l'Allemagne et l'UNESCO. Ce centre, financé partiellement par des fonds allemands, joue un rôle important dans l'échange d'informations et le renforcement des capacités dans ce domaine et devrait devenir l'organe de coordination du Réseau UNEVOC.

A l'occasion de deux conférences internationales et de six ateliers régionaux ou sous-régionaux, plus de 1.300 décideurs, concepteurs de programmes, spécialistes et enseignants ont pu se familiariser avec la philosophie et la méthodologie du programme de l'UNESCO relatives à l'enseignement scientifique et technologique (EST) et avec l'importance de la science et de la technologie dans le monde d'aujourd'hui.

En septembre 2001 a été lancé un Réseau international des responsables de l'enseignement scientifique et technologique dans les ministères de l'éducation (INGOSTE) composé de 65 pays. La conception du site Web EST a été revue de manière qu'il puisse offrir un lieu de dialogue et d'échange d'informations et d'expériences aux milieux de l'enseignement technique et professionnel. En outre, la *Mallette éducative sur l'enseignement des sciences et de la technologie de l'UNESCO* a été testée dans 10 pays des cinq régions des Nations Unies et distribuée aux ministères de l'éducation de 152 Etats membres. Par ailleurs, plus de 2.000 publications thématiques et matériels pédagogiques ont été diffusés dans le monde entier. Des projets de documents relatifs aux principes directeurs, aux technologies indigènes et à l'initiation aux biosciences, ainsi que des matériels modèles d'enseignement/apprentissage pour l'Amérique latine, l'Asie, l'Afrique, la région arabe et l'Europe, sont en voie de finalisation ; ils seront publiés et diffusés au cours du présent exercice. Le bulletin trimestriel de l'UNESCO "Connect" a été diffusé en sept langues (30.000 exemplaires) dans plus de 175 Etats membres.

La principale difficulté rencontrée au cours de la période considérée a été l'insuffisance de ressources humaines et financières en dépit des besoins croissants des Etats membres dans ce domaine, pour développer les activités dans un délai déterminé.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

En février 2001, un module d'initiation à la vie de l'entreprise, destiné à l'éducation non formelle, a été élaboré par l'UNESCO en coopération avec le Commonwealth of Learning. Il devrait servir à développer un esprit d'entreprise éthique chez les personnes travaillant dans le secteur économique parallèle des petits Etats du Pacifique. Le module vise à améliorer l'efficacité professionnelle de gens dont le métier relève du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et des services traditionnels. Ainsi, les bénéficiaires ultimes de cette formation devraient être les enfants des rues, les jeunes non scolarisés et les adultes au chômage. Les jeunes filles et les femmes représenteront probablement un pourcentage élevé des élèves. Le module de formation a été largement testé sur le terrain dans plusieurs pays du Pacifique et a rencontré des réactions extrêmement positives de la part des formateurs et des bénéficiaires de la formation.

En février 2001, une Conférence internationale sur l'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques (ICSTME-2001) a été organisée par l'UNESCO en collaboration avec l'Association du Commonwealth des professeurs de sciences, technologies

et mathématiques (CASTME) et une institution nationale indienne, le Homi Bhabha Centre for Science Education (HBCSE) à Goa (Inde). La Conférence a rassemblé plus de 600 participants qui comprenaient des planificateurs et des administrateurs de l'éducation, des concepteurs de programmes, des formateurs d'enseignants, des enseignants, des chercheurs et des spécialistes de l'enseignement technique et professionnel de plus de 43 Etats membres de l'UNESCO représentant chacune des cinq grandes régions de l'Organisation. La Conférence a examiné des questions cruciales pour l'amélioration et le développement de l'enseignement des sciences, des technologies et des mathématiques (par exemple, nouveaux contenus et approches, programmes, formation, évaluation, développement durable, différences entre les sexes, mondialisation, culture de la paix, éthique, etc.) et ses recommandations ont fourni à l'UNESCO de précieuses orientations pour ses activités relatives à l'EST. La Conférence a aussi permis de réviser et de clarifier les concepts et les idées énoncés dans le projet de Principes directeurs (*Policy Guidelines*) à l'intention des décideurs et dans le *Framework of Action in STE*. Les deux documents ont été approuvés à l'unanimité par la Conférence et seront publiés et diffusés avant la fin de l'année 2002.

Evaluation du programme de l'UNESCO pour l'enseignement scientifique et technologique (EST)

L'évaluation a montré que les exigences de l'enseignement scientifique et technologique demandaient à être mieux cernées afin que le programme puisse répondre plus directement aux besoins spécifiques des pays. Il a été recommandé que le programme soit associé à des institutions plutôt qu'à des individus, afin d'accroître sa viabilité, et qu'un cadre pour la formation des formateurs de l'enseignement scientifique et technologique soit mis sur pied en vue de toucher le maximum d'enseignants. Le rapport recommande aussi que la diffusion de l'information relative à l'EST soit améliorée par la création d'une base de données performante. L'évaluation a mis en lumière la nécessité pour le programme de prendre en compte la pauvreté, le sexe, la langue, l'appartenance ethnique, la race et la fracture numérique et recommandé qu'un groupe spécial consultatif composé d'experts soit créé afin de remanier le programme. En outre, il faudrait s'efforcer de développer l'esprit de solidarité parmi les membres du personnel de l'UNESCO pour qu'ils puissent travailler ensemble plus efficacement.

En réponse à ces recommandations, le Secrétariat a adopté une approche plus précise de l'EST, le site Web du programme a été renforcé, la coopération avec les ONG et l'interdisciplinarité ont été améliorées. Il convient de noter qu'un certain nombre de recommandations n'ont pas été mises en oeuvre en raison des problèmes de ressources actuels (par exemple, l'établissement d'un forum Web et d'un centre de ressources) et que l'exécution de certaines d'entre elles a été prévue dans le Programme et budget approuvés pour 2002-2003 (notamment, l'organisation du groupe spécial consultatif).

Sous-programme I.2.3 - Enseignement supérieur et développement

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

La stratégie adoptée pour le suivi de la CMES a facilité à la fois un maillage et une mobilisation d'envergure dans le monde de l'enseignement supérieur. Cela impliquait non seulement les 350 points focaux représentant des Etats membres mais également les ONG de la Consultation collective et les OIG compétentes dans le domaine de l'enseignement supérieur, à l'instar de la Banque mondiale et de l'OIT. Les chaires UNESCO organisées en réseaux, tel que le Réseau mondial pour l'innovation dans l'enseignement supérieur (GUNI), prenant une part active dans les activités de suivi du Projet spécial "Les femmes, l'enseignement supérieur et le développement" permettront de mieux cibler les actions futures dans ce domaine.

La Déclaration et le Cadre d'action prioritaire adoptés par la CMES s'imposent progressivement comme des références lors de l'élaboration de nouvelles politiques nationales.

Par ailleurs, les résultats obtenus sont le fruit des actions conjuguées de la Division de l'enseignement supérieur, travaillant de concert avec les Bureaux régionaux (Bangkok, Beyrouth, Dakar), l'IESALC à Caracas et le CEPES à Bucarest.

Il convient de poursuivre les efforts en s'efforçant de dynamiser certains points focaux apparaissant comme des maillons faibles, particulièrement ceux des pays en développement et en transition ainsi qu'en renforçant les initiatives au niveau des institutions.

La coopération dans l'enseignement supérieur est demeurée un des axes prioritaires de la politique de l'UNESCO. Malgré la réduction des moyens mis à la disposition du programme UNITWIN/chaires UNESCO, il s'est poursuivi en renforçant son intersectorialité et en touchant un plus grand nombre d'Etats membres. Les chaires et réseaux, auxquels participent plusieurs milliers d'étudiants et d'enseignants, sont désormais au nombre de 500, répartis dans 110 pays.

Toutefois, malgré un effort particulier de l'UNESCO en leur faveur, plusieurs chaires créées dans les pays les moins avancés éprouvent toujours des difficultés à mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires à un fonctionnement adéquat. Bien que les recommandations de l'évaluation externe du programme aient permis d'amorcer une nette amélioration de son fonctionnement,

l'UNESCO recherche toujours une solution à ce problème.

La coopération s'est également accentuée dans le domaine de la reconnaissance des études et diplômes et de l'assurance de la qualité où nous aidons à une concertation plus efficiente entre les comités régionaux et à la création d'un Forum mondial pour l'assurance de la qualité.

En ce qui concerne la formation des enseignants, les activités ont été enrichies par la publication de 12 études de cas sur l'emploi de l'enseignement ouvert et à distance qui serviront de base à la préparation d'un guide qui sera mis à la disposition des institutions et des gouvernements des Etats membres.

Dans le domaine des chaires UNESCO sur la formation des enseignants, les objectifs n'ont pas été atteints (3 chaires créées sur les 20 prévues).

La 7e session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant s'est tenue à Genève du 11 au 15 septembre 2000 et ses recommandations sont en cours de mise en oeuvre.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Le suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur peut dans son ensemble être considéré comme une réussite grâce à la mobilisation qu'il a créée au niveau des Etats membres et des institutions.

Parmi les activités qui ont marqué ce suivi, nous pouvons mentionner tout particulièrement la réunion des partenaires de l'enseignement supérieur. Cette activité qui a réuni au Siège de l'UNESCO plus de 400 participants parmi les plus actifs (Etats membres, ONG, OIG, chaires UNESCO) a apporté la preuve que la force de l'UNESCO réside dans sa capacité à développer des partenariats solides. Sept groupes de travail confiés à quelques-uns des principaux partenaires poursuivent la réflexion et l'action dans différents domaines clés : rénovation des systèmes ; gouvernance et gestion des institutions ; problèmes relatifs à la formation ; recherche ; mondialisation, utilisation des nouvelles technologies et monde du travail ; mobilité internationale ; contribution de l'enseignement supérieur à l'ensemble du système éducatif, y compris le suivi de Dakar.

A travers ces groupes de travail dont les rapports seront analysés à la réunion sur la Conférence mondiale + 5, plusieurs milliers de membres de la communauté

Grand programme I

académique mondiale se trouvent mobilisés dans le cadre du suivi de la Conférence mondiale.

Nous pouvons également mentionner une deuxième activité réussie. Il s'agit du Forum sur la recherche (juin 2001) qui est une activité intersectorielle organisée avec la participation des Secteurs des sciences et des sciences sociales et humaines. Elle bénéficie d'un fort soutien de l'Agence suédoise pour le développement (Sida), et de la participation de plusieurs ONG importantes telles que l'AIU, l'ICSU, le CISS, l'AUA.

La réunion d'experts organisée en juin 2001 a débouché sur la publication de rapports régionaux sur la gestion de la recherche et sur la préparation d'un nouveau projet intitulé : "Forum UNESCO sur la recherche et les systèmes de connaissance" ("UNESCO Forum on Research and Knowledge Systems"). Ce projet, auquel l'ensemble des régions vont participer, bénéficie d'ores et déjà d'un appui (de Sida) pour une période de trois années. Les contrats sont en cours pour élargir la base de ce partenariat.

EVALUATION DES INSTITUTS POUR L'EDUCATION (Sous-Directeur général pour l'éducation)

EVALUATION DE LA STRATEGIE DES INSTITUTS DE L'UNESCO POUR L'EDUCATION

Mieux intégrer le travail des instituts de l'UNESCO dans l'ensemble du programme de l'Organisation : tel est le but déclaré du Conseil exécutif, qui a examiné à sa 162e session des propositions de stratégie en ce sens. Le processus d'élaboration de ces propositions a amené le personnel de l'ensemble du Secteur de l'éducation à collaborer plus étroitement au cours de l'exercice considéré. Les six instituts concernés par le présent rapport diffèrent par leur mission, leur maturité et leur dimension, mais quelques constatations générales peuvent être faites au sujet de leur travail récent. Premièrement, chaque institut s'est concentré plus nettement sur sa tâche essentielle, notamment en raison de la baisse des crédits du budget ordinaire. Deuxièmement, on a privilégié les priorités essentielles du programme d'ensemble de l'UNESCO. Troisièmement, on a prêté une attention toute particulière aux besoins du terrain et aux besoins nationaux lorsqu'il s'est agi de définir les priorités.

Ainsi, le Bureau international de l'éducation (BIE) a poursuivi sa mission spécialisée en élargissant et en modernisant sa base de données sur les contenus et les programmes du monde entier. La Conférence internationale de l'éducation ("Apprendre à vivre ensemble"), très réussie, qui s'est tenue quelques jours avant les attentats du 11 septembre 2001, est immédiatement devenue une référence dans le débat sur les conséquences de ces événements. L'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE) a revalorisé son principal programme qui est désormais sanctionné, non par un certificat, mais par un diplôme et a organisé un nombre croissant d'activités de formation dans les pays pour répondre aux besoins de perfectionnement du personnel éducatif, notamment en matière de gestion de systèmes décentralisés. Il a aussi coordonné les activités relatives au VIH/sida pour l'ensemble de l'UNESCO. L'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) a prêté une attention particulière à ce que l'apprentissage tout au long de la vie figure dans le programme d'action de Dakar, l'accent étant mis sur l'alphabétisation des adultes. Cependant, l'existence de l'IUE est désormais mise en cause en raison de la suppression progressive de la subvention que le Gouvernement allemand verse à l'Institut. L'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) cherchait encore sa voie en tant que nouvel institut au cours de l'exercice considéré. Il a commencé à travailler en étroite collaboration avec les Etats membres, notamment en Europe. Une intégration accrue de ses activités à celles du Secteur de la communication et de l'information au Siège s'impose, en particulier s'agissant de l'enseignement à distance. L'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) a renforcé son Conseil d'administration et développé la mise en place de réseaux dans les Etats membres. Son problème actuel, en tant qu'unique présence de l'UNESCO dans la région pour l'enseignement supérieur, est d'intégrer pleinement ses activités dans le programme général de l'Organisation. Enfin, l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) a concentré ses faibles ressources sur certaines grandes priorités, à savoir la formation des maîtres, l'utilisation appropriée de la technologie, la qualité et l'encadrement dans l'éducation. Malgré les signaux confus émis par le Siège au début de l'exercice au sujet de son rôle, l'IIRCA a fait et continue à faire des progrès remarquables.

En examinant les propositions de stratégie globale pour les instituts, la 162e session du Conseil exécutif a considéré que la délégation de pouvoirs, l'autonomie fonctionnelle, la flexibilité et le dialogue étaient les principes directeurs devant régir l'intégration des instituts dans le cadre général de l'UNESCO. Les activités des instituts au cours de l'exercice 2000-2001 prouvent que l'application de ces principes a bien débuté.

ENSEIGNEMENTS TIRES

La Conférence internationale de l'éducation organisée par le BIE a été la réalisation la plus visible des instituts au cours de l'exercice. Son succès a été le fruit d'une préparation soignée, d'un bon travail en équipe avec le reste de l'UNESCO, et du recours à une formule de réunions interactives qui a été très appréciée et qui, plus qu'une série de déclarations préparées à l'avance, a permis des débats approfondis. Cela a montré que les ministres de l'éducation se souciaient, bien avant le 11 septembre, d'aider les gens à vivre ensemble.

Le travail de l'IPE en tant que responsable de la contribution de l'UNESCO à la campagne des Nations Unies contre la pandémie de VIH/sida est un bon exemple de coordination d'une activité pour l'ensemble de l'Organisation.

Grand programme I

Le réseau de formation des maîtres mis en place par l'IIRCA est un modèle de la façon dont on peut mettre des ressources venues d'ailleurs au service d'une tâche majeure, puis transférer le savoir-faire au niveau local. La formation des maîtres est une condition essentielle pour répondre au défi que constitue le progrès de l'éducation pour tous en Afrique et l'IIRCA s'y consacre de manière inventive.

L'Observatoire de l'enseignement supérieur de l'IESALC est un bon exemple de la manière dont l'UNESCO peut mettre à profit son rôle de source et de communicateur d'information. L'Internet est utilisé afin de donner à ce travail un impact et une portée accrus.

Le problème le plus urgent, posé actuellement aux instituts, est de faire face à la situation créée par la suppression progressive de la subvention de l'IUE. Toutes les options étudiées pour le futur doivent prévoir une intégration plus étroite des activités de cet Institut au reste de l'UNESCO.

De même, l'IIRCA offre un bon rapport coût-résultats en apportant des solutions mises au point localement aux problèmes pressants de l'éducation en Afrique ; il pourrait faire beaucoup plus si son maigre budget était augmenté.

L'intégration effective du travail des instituts et des centres dans le programme général relatif à l'éducation est fonction de la détermination des conseils d'administration des instituts. Elle nécessite un climat de confiance entre les conseils d'administration et les responsables du Secteur de l'éducation. Le Sous-Directeur général pour l'éducation considère comme une priorité la présence à ces conseils d'administration pour y débattre de l'équilibre à assurer entre intégration du programme et autonomie fonctionnelle. Les relations entre les instituts et les bureaux hors Siège sont en train d'être resserrées, grâce notamment au rôle des quatre bureaux régionaux d'éducation, qui font fonction de relais et de catalyseurs dans leurs régions pour les activités des instituts concernés.

Instituts de l'UNESCO pour l'éducation

Nom de l'Institut	Résultats effectifs par action au 31 décembre 2001 tels qu'indiqués par le Secteur
<p><i>Par. 01416</i> Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)</p>	<p>Contribution au renforcement des capacités dans le domaine des contenus, des programmes, des méthodes et des structures, notamment par l'organisation de 10 séminaires de formation dans toutes les régions du monde ; Développement d'une plate-forme/observatoire des programmes par la collecte, l'analyse et la publication de données, notamment : quatrième édition du CD-ROM <i>Données mondiales sur l'éducation</i> contenant les profils de 158 systèmes éducatifs ; 74 dossiers par pays ; 99 rapports nationaux reçus, INNODATA : 714 exemples d'innovations éducatives ; BRIDGE : 100 bonnes pratiques en relation avec la CIE ; Réalisation pour la CIE de sept documents vidéo ; Gestion d'une base de données d'experts contenant 1.950 dossiers, gestion du site Internet du BIE en forte expansion ; Inventaire, catalogage et mise en ligne des archives historiques ; Achèvement de l'édition anglaise du Thésaurus de l'éducation ; Edition et diffusion d'environ 40 publications diverses ; Promotion du dialogue sur les politiques éducatives : préparation et tenue de la 46e session de la Conférence internationale de l'éducation.</p>
<p><i>Par. 01425</i> Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE)</p>	<p>Achèvement du sixième Plan à moyen terme ; Exécution des programmes de recherche et finalisation de plusieurs rapports de synthèse. Un diplôme de planification et de gestion de l'éducation est désormais remis aux participants du Programme annuel de formation approfondie (PAF) ; Préparation et adoption du septième Plan à moyen terme en accord avec les priorités de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO. De nouvelles activités ont été entreprises, notamment en matière de planification de l'éducation dans le contexte du VIH/sida ; Le succès des réseaux ANTRIEP en Asie et SACMEQ en Afrique et le développement des activités de l'IPE-Buenos Aires dans la région du Mercosur ont permis d'instaurer des partenariats avec les ministères de l'éducation et les organismes de formation. L'IPE a réalisé deux projets et fourni une assistance directe aux États membres, y compris à des pays en situation de crise ou de lendemain de crise, pour le renforcement de leurs capacités de planification de l'éducation. L'IPE a reçu 9,5 millions de dollars sous forme de contributions volontaires et de contrats pour des projets exécutés au cours de l'exercice ; Il a participé au Forum mondial sur l'éducation à Dakar et organisé deux sessions de stratégie et une autre, pour le GITE, sur les partenariats entre ministères et bailleurs de fonds. L'IPE participe aux réunions du Groupe de travail et du Groupe de haut niveau sur l'EPT. Il a produit la <i>Stratégie d'éducation préventive de l'UNESCO contre le VIH</i>, qui guidera dans les années à venir les actions de l'UNESCO dans le domaine du VIH/sida.</p>
<p><i>Par. 01433</i> Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)</p>	<p>Formulation d'une conception plus large des dimensions de l'apprentissage tout au long de la vie et de ses rapports avec l'éducation de base et la formation permanente des adultes, et diffusion dans les différentes régions ; Liaison entre les politiques et pratiques de l'Éducation pour tous et de l'apprentissage tout au long de la vie ; Meilleure perception des relations entre l'Éducation pour tous et l'apprentissage tout au long de la vie ; Contribution au renforcement des capacités des gouvernements, des ONG et des institutions de recherche dans les domaines de compétence de l'IUE. L'IUE a offert un cadre à des échanges de vues aux niveaux international, régional et national sur l'apprentissage tout au long de la vie ; Construction de quatre centres de documentation régionaux sur l'apprentissage tout au long de la vie et sur l'éducation de base des adultes.</p>
<p><i>Par. 01443</i> Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)</p>	<p>Renforcement des capacités des pays en matière d'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'éducation, amélioration de la qualité de l'éducation et réduction de la fracture numérique par la fourniture d'orientations aux responsables politiques et aux décideurs et par la formation d'enseignants, de formateurs des maîtres, de spécialistes de méthodologie et d'autres personnels éducatifs à l'utilisation des TIC dans le processus éducatif ; Développement des compétences et formation de plus de 1.000 éducateurs de 18 États membres à l'occasion de 17 séminaires et ateliers ; Actualisation des politiques d'éducation nationales à la faveur des services de conseil et de l'aide fournie par l'ITIE pour l'analyse et la formulation des politiques ; Collecte et analyse des connaissances disponibles, des meilleures pratiques en matière d'application des TIC à l'éducation, et encouragement des échanges d'informations et d'expériences par la création de réseaux ; Aide au renforcement des capacités aux niveaux national et régional grâce aux services de conseil fournis par l'ITIE à la demande d'un certain nombre d'États membres pour l'élaboration de projets pilotes nationaux (en Arménie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Fédération de</p>

Grand programme I

	Russie et en Ukraine) et d'un projet sous-régional pour les pays de la CEI ; Renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'application des TIC à l'éducation par des projets internationaux à long terme.
<i>Par. 01453</i> Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	Accroissement de la participation de la communauté universitaire aux activités de l'IESALC et vice versa ; Amélioration de la coopération entre les Etats membres dans le domaine de l'enseignement supérieur grâce à la création de réseaux ; Constitution de nouvelles sources d'information pour les milieux de l'enseignement supérieur avec la création de l'Observatoire de l'enseignement supérieur ; Amélioration de l'assistance technique par des accords de coopération nationaux entre l'IESALC et plusieurs Etats membres ; Amélioration des connaissances en matière de systèmes d'enseignement supérieur par le biais de rapports nationaux.
<i>Par. 01463</i> Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	Première promotion (juin 2001) de diplômés du programme Indira Gandhi sur le téléenseignement en juin 2001. Les meilleurs de ces étudiants d'Ethiopie et du Libéria ont été inscrits au programme de maîtrise. Le programme sera intégré dans une université nationale d'Ethiopie. Des formateurs locaux ont été nommés ; Création de 10 bibliothèques électroniques en anglais, français, portugais et arabe. Des cours de formation à la création et à l'utilisation de CD-ROM et de sites Web ont été organisés. Dans le domaine des politiques et de la planification, les principes et les stratégies de la Décennie de l'éducation ont été acceptés par les chefs d'Etat de l'OUA. L'IIRCA a commencé à élaborer un programme de formation des planificateurs de l'éducation en économie et un autre sur le développement des ressources humaines, destiné aux économistes. Des séminaires pour les hauts fonctionnaires ont été organisés pour permettre aux ministères de l'éducation de partager leur expérience.

EVALUATION DES INSTITUTS POUR L'EDUCATION (Directeurs des instituts)

BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION DE L'UNESCO (BIE)

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Conformément à la mission que lui a confiée la Conférence générale, le Bureau international d'éducation (BIE) a consolidé ses activités comme centre spécialisé de l'UNESCO dans le contenu de l'éducation. Il a activement pris part aux efforts déployés par l'Organisation pour atteindre les objectifs fixés - en matière d'éducation de qualité pour tous - dans le Cadre d'action de Dakar. Le biennium 2000-2001 a été marqué, en particulier, par la préparation et la tenue de la 46e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE). Celle-ci a nécessité un énorme investissement de la part de l'ensemble du personnel du BIE et de nombreux partenaires. Malgré la surcharge causée par cette conférence, le BIE a réussi à répondre aux besoins des Etats membres pour l'ensemble des activités prévues dans ses autres lignes d'action : renforcement des capacités en matière d'adaptation des contenus, des méthodes et des structures de l'éducation aux niveaux national, régional et sous-régional ; développement d'une plate-forme/ observatoire des structures, contenus et méthodes (banque de ressources, information/documentation, site Internet) ; publications. Toutes les activités ont fait l'objet d'évaluations systématiques. La réussite reconnue de la 46e session de la CIE constitue pour le BIE et l'UNESCO une excellente "leçon apprise", en termes de pertinence du thème, d'organisation, de méthodologie, d'utilisation des TIC et de renouvellement des modalités de dialogue sur les politiques éducatives.

Même si, durant le biennium, le BIE a réussi à mobiliser d'importantes ressources extrabudgétaires supplémentaires, les difficultés principales rencontrées restent dues à l'insuffisance des ressources humaines et financières. Cette situation met en péril la poursuite de la mission du BIE car elle limite ou retarde la réponse que le BIE peut apporter aux besoins exprimés par les Etats membres.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Dialogue sur les politiques éducatives : 46e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) : "L'éducation pour tous pour apprendre à vivre ensemble : contenus et stratégies d'apprentissage - problèmes et solutions"

Le succès de la 46e session de la CIE de l'UNESCO (Genève, 5-8 septembre 2001) a été unanimement

reconnu. Parmi les éléments les plus positifs soulignés, l'on peut citer :

- la forte participation et le haut niveau des délégations : plus de 600 participants, de 127 Etats membres, dont 80 ministres et 10 vice-ministres, ainsi que de nombreuses OIG et ONG ;
- la qualité des travaux préparatoires, la structure, l'organisation, la méthodologie adoptée, la dynamique de dialogue qui a caractérisé la conférence, l'utilisation enrichissante de l'audiovisuel et des TIC (Netforum, vidéos, site Internet). Il a été suggéré que l'UNESCO puisse s'inspirer de ces nouvelles méthodes de travail pour l'organisation, en particulier, de la Conférence générale ;
- la pertinence, l'actualité du thème traité et son importance particulière dans le cadre du grand programme I ;
- la qualité et la richesse des conclusions et propositions d'action adoptées, qui aideront grandement les Etats membres à privilégier une vision plus large dans l'orientation des réformes de leurs politiques éducatives. Il est par ailleurs encourageant de constater que l'ensemble de la communauté internationale a pu se mettre d'accord sur de telles lignes communes d'action, afin de développer le "vouloir vivre ensemble" ;
- l'implication d'un grand nombre de partenaires intellectuels et/ou financiers (Conseil du BIE, ministères, agences de coopération, institutions académiques, ONG).

Plate-forme/observatoire pour le développement du curriculum

Cette ligne d'action a connu un développement particulièrement réjouissant durant le biennium 2000-2001, pour devenir une banque de ressources diverses, cohérentes et destinées à enrichir les activités de l'ensemble du BIE. Parmi les éléments principaux figurent :

- **Données mondiales sur l'éducation** : Quatrième édition (sur CD-ROM) des Données mondiales sur l'éducation, actualisées sur la base des rapports présentés au Forum de Dakar ; elle contient actuellement 158 profils de systèmes éducatifs nationaux.
- **Dossiers par pays** : Ils ont pour but de donner accès, à différentes catégories d'utilisateurs et par des liens électroniques, à l'information relative à l'éducation de chaque pays ; 74 sont disponibles.

Grand programme I

- **INNODATA** : Cette base de données sur les innovations éducatives a été enrichie et contient 714 entrées ; 9 monographies ont été publiées durant le biennium.
 - **BRIDGE** : Ce projet, conduit par de jeunes professionnels, a permis de réunir dans une base de données 100 bonnes pratiques en relation avec les thèmes de la CIE ; par ailleurs, 7 documents vidéo ont été réalisés, ainsi qu'une émission de télévision grand public *Demain ... l'éducation*.
 - **Rapports nationaux** : 99 rapports nationaux présentés par les Etats membres en vue de la 46e session de la CIE ont été reçus et analysés ; ils constituent une base documentaire irremplaçable pour l'ensemble de la banque de ressources.
 - **Base de données d'experts dans le domaine des programmes d'enseignement** : La création de cette base a été entreprise pour recenser des compétences et faciliter les contacts et les échanges d'expérience entre les spécialistes - ainsi qu'entre eux, le BIE et l'ensemble de l'UNESCO - dans ce domaine. A ce jour, plus de 1.900 dossiers individuels ont été enregistrés dans la base de données.
 - **Site Web** : Le site Web du BIE a connu un grand essor sur le plan des consultations et des téléchargements ainsi qu'une amélioration de sa présentation (nouvel aspect graphique, nouveau moteur de recherche, nouvelle banque de données) ; une fenêtre particulière y a été réservée à la CIE et un Netforum préparatoire à la CIE a été organisé entre avril et août 2001. L'ensemble du site a été visité plus de 860.000 fois en 2000 et 1.320.000 fois en 2001.
- L'ensemble de la banque de ressources a permis d'alimenter, d'enrichir et de consolider, d'une part, la préparation de la CIE mais également les activités de renforcement des capacités en matière d'adaptation des programmes d'enseignement. Outre des séminaires/ateliers de formation destinés aux concepteurs de programmes d'enseignement sur les cinq continents et des visites d'études, le BIE a mis en oeuvre, en coopération avec l'UNICEF et la MINUK, une activité particulièrement importante au Kosovo, dans le domaine du développement du programme d'enseignement dans des situations de crise et d'après-crise.

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'EDUCATION DE L'UNESCO (IPE)

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Au fil des années, l'IPE a contribué de manière significative au renforcement des capacités des Etats membres de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, de l'administration et de la gestion. Ces deux dernières années marquent la fin du Plan à moyen terme 1996-2001 de l'Institut, dont les principaux objectifs ont été atteints.

Dans le cadre de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, l'IPE a poursuivi sa principale mission, à savoir le renforcement des capacités nationales des Etats membres en matière de planification et de gestion de l'éducation, par le biais notamment du Programme annuel de formation approfondie (PAF). Durant l'exercice, l'Institut a introduit deux changements importants dans le programme : il est désormais sanctionné par la délivrance, non plus d'un certificat, mais d'un diplôme, et les participants aux cours font l'objet d'une évaluation systématique. Tout au long de l'exercice, on s'est particulièrement attaché à apprendre aux stagiaires non seulement à analyser les données, mais aussi à interpréter les résultats des recherches et des études, ainsi qu'à les diffuser et à les communiquer sous une forme accessible aux décideurs. De nouvelles formations, visant à développer des compétences professionnelles générales comme la rédaction de rapports, la préparation de recherches, l'organisation et la conduite de réunions, etc., ont aussi été mises en place.

L'IPE a organisé 33 cours intensifs de formation visant à contribuer au renforcement des capacités. Les cours durent d'une à quatre semaines et sont organisés à l'échelon national ou régional. Au cours de l'exercice, ils ont porté sur les thèmes suivants : systèmes d'information pour la gestion de l'éducation, planification financière et gestion budgétaire, gestion de l'enseignement supérieur, mécanismes de supervision et de soutien pour la gestion de la qualité scolaire. L'IPE a mis en place un Institut virtuel qui regroupe diverses activités d'enseignement à distance. Des cours à distance de trois mois et des cours d'un mois utilisant l'Internet sont les principaux modes d'enseignement et ont donné la possibilité de faire appel à la participation du réseau d'anciens élèves de l'IPE. A l'occasion de deux forums de discussion - l'un sur la réduction des redoublements et l'autre sur l'impact du VIH/sida sur l'éducation - les diplômés de l'ATP ont pu reprendre et garder contact avec leurs anciens

condisciples et, bien sûr, discuter des principaux défis auxquels ils sont confrontés.

Dans le cadre de son sixième Plan à moyen terme, dont l'exercice 2000-2001 constituait la tranche finale, l'IPE a mis en oeuvre quatre programmes de recherche. Trois rapports de synthèse sur les résultats des recherches ont déjà été publiés. Ces résultats aident à mettre au point les activités et les matériels de formation de l'Institut. Grâce à son programme Observation, l'IPE est resté à l'écoute de l'évolution des tendances en planification de l'éducation, enrichissant en conséquence ses programmes et ses activités. C'est dans le cadre de ce programme qu'un atelier consacré à l'impact du VIH/sida sur les systèmes éducatifs a été organisé. Sur la base des débats, de très haut niveau, un projet de recherche a été élaboré et inclus dans le nouveau Plan à moyen terme de l'Institut.

Ces dernières années, on a enregistré une demande impressionnante de formation de planificateurs et de gestionnaires de l'éducation à différents niveaux de décision, et ce pour deux raisons : le développement progressif des structures de gestion éducative et la tendance à la décentralisation et à la gestion autonome des écoles. Ces deux facteurs ont élargi l'éventail des acteurs qui ont besoin de nouveaux gestionnaires et administrateurs. Pour faire face à la demande et mettre à profit le potentiel de renforcement des capacités des différentes institutions, l'IPE a consacré des efforts considérables à la constitution de réseaux. Il a signé des accords bilatéraux de partenariat avec une vingtaine d'organismes de formation et de recherche et mis en place trois réseaux : le Réseau asiatique d'institutions de formation et de recherche en planification de l'éducation (ANTRIEP), le Consortium d'Afrique australe pour le pilotage de la qualité de l'éducation (SACMEQ), et, pour l'Amérique latine, le réseau d'experts Forgestión.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

En septembre 2000, l'IPE a organisé un atelier pour faciliter les échanges de vues, dans le cadre du débat sur le VIH/sida et l'éducation, sur les domaines prioritaires appelant des actions ultérieures. Au nombre des 50 participants, figuraient des fonctionnaires des ministères de l'éducation, des chercheurs et des représentants d'organismes de financement. Il est clairement apparu à cette réunion que l'on manquait encore de données précises de terrain sur l'évolution des différentes communautés, et sur les raisons de cette

Grand programme I

évolution, ainsi que sur les moyens d'atténuer l'impact de la pandémie. Il fallait recueillir les informations de manière systématique et les diffuser largement. En fonction de ces priorités, l'IPE a établi son propre programme sur le VIH/sida et l'éducation, en mettant l'accent sur les moyens de faire face à l'impact du VIH/sida sur les secteurs éducatifs tant formel que non formel. L'un des trois grands volets du programme a trait au partage de l'information sur les nouvelles études et interventions, sur les pratiques prometteuses et sur les derniers outils et programmes. Ce partage aide à informer les planificateurs aux niveaux national et local sur la conception des études d'impact et sur les réponses appropriées. Pour le faciliter, un service d'échange d'informations sur l'impact du VIH/sida sur l'éducation a été institué, dont l'objectif principal est de recueillir systématiquement les informations et les documents les plus récents et de les mettre à la disposition des collègues. Lorsque c'est possible, l'IPE cherche à collaborer avec les responsables des bases de données régionales et à aider au développement de ces bases. L'information recueillie et partagée comprend des données sur l'impact du VIH/sida sur les systèmes éducatifs, sur les méthodes de mesure de l'impact et sur les meilleures pratiques et mesures pour aider à enrayer les effets de la pandémie et à y faire face. Le Service d'échange d'informations est un service continu de partage de l'information coordonné par l'IPE, mais fonctionnant avec l'aide d'un grand nombre de "contacts", à savoir des collègues - le plus souvent des fonctionnaires - travaillant dans le système éducatif formel ou non formel, des chercheurs, des ONG, des facultés de sciences de l'éducation, des institutions de gestion, des centres de documentation et des institutions internationales. Le Service d'échange d'informations possède à l'heure actuelle une collection d'environ 350 études et articles. Une grande partie des documents rassemblés sera accessible par le biais du site Web de l'IPE et de ses liens.

Le Consortium d'Afrique australe pour le pilotage de la qualité de l'éducation (SACMEQ), réseau de ministères de l'éducation de la sous-région d'Afrique australe, a été institué en 1995 avec la mission de mettre en place des programmes intégrés de formation et de recherche centrés sur la production d'informations susceptibles d'être

utilisées par les décideurs pour planifier et améliorer la qualité de l'éducation. Quinze ministères de l'éducation sont désormais membres à part entière du SACMEQ : ceux du Botswana, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, de l'Île Maurice, du Mozambique, de la Namibie, des Seychelles, de l'Afrique du Sud, du Swaziland, de la Tanzanie (continentale), de la Tanzanie (Zanzibar), de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe. Le premier projet SACMEQ se proposait d'établir un programme d'action politique fondé sur l'étude, à partir de données nationales collectées, des problèmes relatifs aux indicateurs de référence à utiliser pour la mesure des facteurs de l'éducation et des niveaux d'aptitude à la lecture, à l'équité dans les allocations de ressources, et aux liens entre les facteurs de l'éducation et les résultats en matière de lecture. "SACMEQ II" a commencé par une série d'entretiens avec les décideurs de rang élevé des ministères de l'éducation dans l'ensemble de la sous-région. Ces entretiens visaient à dresser une liste des préoccupations prioritaires de la politique éducative, qui a ensuite servi à orienter la conception d'instruments de collecte des données. Le rassemblement de données complètes portant sur 12 pays a été achevé en 2000. La principale campagne de collecte a touché environ 50.000 élèves de 2.500 écoles. Tout au long de l'année 2001, les coordonnateurs de recherche nationaux du SACMEQ ont travaillé à l'analyse des données et à la préparation des rapports de politique nationale de SACMEQ II. Le projet SACMEQ II a fourni de nombreuses occasions aux planificateurs de l'éducation de la sous-région de recevoir une formation approfondie aux méthodes informatiques essentielles pour mener des recherches de grande qualité sur les politiques d'éducation. Le SACMEQ a trois caractéristiques principales qui ont contribué à optimiser sa contribution à la planification de l'éducation en Afrique australe. Il fournit aux principaux décideurs des avis étayés sur des recherches et portant sur des questions de politique éducative hautement prioritaires identifiées d'un commun accord par les ministères de l'éducation participants ; deuxièmement, il fonctionne comme une coentreprise alliant la recherche à la formation destinée au renforcement des capacités institutionnelles ; troisièmement, ses orientations futures sont définies par les ministères de l'éducation participants.

INSTITUT DE L'UNESCO POUR L'EDUCATION (IUE)

Faire connaître les multiples dimensions de l'apprentissage tout au long de la vie a été une contribution majeure de l'IUE au cours de l'exercice considéré. L'intégration des aspects économiques, politiques, sociaux et culturels de l'apprentissage tout au long de la vie s'effectue lentement à la faveur d'un processus laborieux d'organisation de réunions internationales et régionales où les gouvernements, les ONG et les organismes de recherche peuvent échanger leurs points de vues et découvrir d'autres cadres de référence. La transposition de ces cadres sous une forme opérationnelle progresse lentement avec l'élaboration d'indicateurs et de principes directeurs.

Un autre domaine clé dans lequel l'Institut a travaillé est l'établissement de liens entre le suivi du Forum de Dakar et le débat relatif à l'apprentissage tout au long de la vie. Bien qu'étroitement liés, l'éducation de base et l'apprentissage tout au long de la vie sont souvent traités

séparément. L'IUE a déjà fait beaucoup pour assurer une meilleure prise de conscience des relations entre EPT et apprentissage tout au long de la vie. Plus particulièrement, il s'attache à promouvoir la compréhension de l'apprentissage tout au long de la vie et de sa relation avec l'éducation de base des adultes et l'éducation permanente.

Grâce à son expertise et à sa base de connaissances, l'IUE s'est fait graduellement connaître pour ses activités de formation et ses autres formes de renforcement des capacités. S'agissant de l'alphabétisation des adultes, il s'est affirmé en tant qu'acteur majeur dans les domaines de l'égalité entre les sexes, des politiques linguistiques et des échanges interculturels, ainsi qu'en matière d'évaluation et de suivi.

S'inscrivant sur la toile de fond de ces bons résultats, l'annonce du retrait progressif de la dotation versée par le Gouvernement allemand à l'Institut est venue lancer un défi supplémentaire à l'IUE.

INSTITUT DE L'UNESCO POUR L'APPLICATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION A L'EDUCATION (ITIE)

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

L'assistance fournie par l'ITIE dans le cadre de ses activités de suivi du Forum de Dakar a encouragé 13 Etats membres de l'UNESCO à actualiser leurs politiques, programmes et plans d'action nationaux en matière d'éducation en ce qui concerne l'application des TIC à ce secteur. Ce résultat a été obtenu principalement par le biais : d'un séminaire de haut niveau organisé par l'ITIE sur le thème Vers des politiques d'intégration des TIC à l'éducation, et destiné aux décideurs et responsables de l'élaboration des politiques, auquel ont participé 36 acteurs clés de ce domaine ; d'un stage de formation intitulé Programme d'application des TIC à l'enseignement : élaboration de stratégies nationales et régionales, s'adressant à 80 éducateurs ; et de l'élaboration, avec les services de conseil de l'ITIE, de cinq projets pilotes nationaux et d'un projet pilote sous-régional.

Les activités de formation organisées par l'ITIE ont contribué à renforcer les capacités nationales. Quelque 300 éducateurs ont reçu une formation sanctionnée par un certificat dans le cadre de cours sur des sujets tels que "Les TIC dans l'enseignement primaire", "Le perfectionnement des enseignants scolaires en vue de l'application des TIC à l'éducation", "Le multimédia dans l'éducation" et "L'utilisation des TIC dans l'enseignement des langues étrangères". Plus de 700 éducateurs se sont familiarisés avec les nouveaux matériels et logiciels destinés à l'éducation et ont appris à les manier dans le cadre d'ateliers, en particulier ceux qui ont été organisés par l'ITIE en coopération avec les sociétés IBM, Apple et Microsoft Corp., ainsi que dans le cadre des séminaires et autres ateliers de l'Institut sur les TIC au service de l'éducation à distance, l'éducation via l'Internet et d'autres questions d'actualité.

La cohérence des activités de l'Institut et ses méthodes de planification axées sur les résultats ont prouvé leur efficacité. Les recherches appliquées qu'il mène ont permis à des spécialistes de renommée internationale de conjuguer leurs talents pour développer des idées avancées dans le domaine de l'application des TIC à l'éducation et, sur la base des résultats obtenus, de réaliser et diffuser quatre enquêtes analytiques et plus de 20 jeux de matériels d'enseignement/formation et d'information, ainsi que d'organiser des activités de formation (17 ateliers et séminaires destinés aux éducateurs de 18 Etats membres de l'UNESCO), et de lancer, aux

niveaux national et sous-régional, à la demande d'Etats membres, des projets pilotes portant sur différents aspects de l'application des TIC à l'éducation.

Le Système d'information sur les technologies informatiques appliquées à l'éducation mis au point et constamment actualisé par l'ITIE (portail WWW, couplé à une base de données contenant plus de 1.000 ressources informationnelles en quatre langues, provenant de 41 pays et organisées en 10 grandes sections sur différents aspects de l'application des TIC à l'éducation) a amélioré les moyens d'échange d'informations que l'UNESCO met au service de ses Etats membres. Il est doté d'outils interactifs de pointe permettant la tenue de séminaires et de forums en ligne, ainsi que des recherches multicritères dans la base de données. Le site Web de l'ITIE reçoit environ 15.000 visites par mois.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Le séminaire de haut niveau destiné aux décideurs et responsables de l'élaboration des politiques, intitulé Vers des politiques d'intégration des TIC à l'éducation, a été organisé par l'ITIE au titre des activités de suivi du Forum de Dakar, dans le but de contribuer à la réalisation des objectifs d'EPT concernant l'application des TIC à l'éducation. Cette activité donnait suite à une recommandation d'un séminaire international de recherche sur la formation des enseignants pour la société de l'information (juillet 2000). Les experts de 12 pays (Arménie, Autriche, Danemark, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Japon, Norvège, Pays-Bas et Suisse) qui avaient participé à celui-ci avaient suggéré que l'ITIE concentre ses activités de formation sur un groupe cible de personnels de l'éducation de haut niveau, afin de promouvoir le plus efficacement possible l'application de TIC à l'enseignement dans les Etats membres de l'UNESCO. L'ITIE a constitué un groupe de travail pour assurer la préparation et la conduite du séminaire de haut niveau. Ce groupe, placé sous la direction du professeur Bernard Cornu (France), se composait d'éminents spécialistes de Finlande, d'Inde, du Royaume-Uni et de Suisse. Cette approche a conféré au séminaire, à sa structure et à sa teneur une excellence exceptionnelle et un caractère novateur. Le séminaire a consisté en deux sessions réunissant les participants, séparées par un intervalle de deux mois où ils ont travaillé seuls conformément aux plans établis, en débattant de leurs idées par les moyens électroniques avec l'aide des consultants de l'ITIE. Le site Web de l'Institut

(notamment ses forums créés spécialement pour le séminaire) et son système d'information ont été utilisés en permanence pour appuyer les travaux. Le séminaire a traité d'aspects de l'intégration des TIC à l'éducation aussi importants que l'éducation et le développement durable, la philosophie de l'éducation au XXI^e siècle, l'élaboration de politiques types, la technologie, les processus, les problèmes pédagogiques et éthiques et les aspects économiques. En réponse à l'annonce et aux invitations diffusées par l'ITIE, les ministres de l'éducation de 13 Etats membres de l'UNESCO (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Estonie, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Ouzbékistan, République de Moldova, République tchèque, Tadjikistan et Ukraine) ont désigné 36 participants, dont des vice-ministres, chefs de service de ministères de l'éducation et autres personnels chargés des politiques nationales relatives à l'application des TIC. Le séminaire a abouti à l'élaboration ou à l'amélioration de stratégies, politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux sur l'application et l'intégration des TIC à l'éducation. Ses résultats ont été salués par plus de 50 responsables de l'élaboration des politiques et autres acteurs du secteur de l'éducation d'environ 20 pays d'Asie, du Pacifique, d'Europe, d'Afrique et d'Amérique qui ont participé à une table ronde spéciale organisée par l'Institut dans le cadre de la septième Conférence internationale annuelle UNESCO/ACEID sur l'éducation (décembre 2001, Bangkok, Thaïlande). Ceux-ci ont recommandé que des séminaires analogues soient organisés dans d'autres régions de l'UNESCO, essentiellement en Asie et dans le Pacifique.

La préparation minutieuse d'une réunion internationale d'experts tenue en mars 2000 sur le thème Enseignement à distance : structure, méthodologie, formation du personnel et aspects juridiques, a été la première étape de l'élaboration du projet international à long terme de l'ITIE portant le même titre. Les 27 participants désignés par les commissions nationales pour l'UNESCO de neuf Etats membres (Australie, Bélarus, Canada, Fédération de Russie, Israël, Italie, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni et Ukraine) et par le Réseau européen d'enseignement à distance (EDEN) ont débattu de la situation actuelle de l'enseignement à distance dans le monde et adopté des recommandations concernant le

développement du projet. Cette réunion d'experts a été suivie d'un atelier international intitulé "L'enseignement à distance : mise en place de réseaux et formation du personnel", accompagné d'une démonstration des possibilités existantes de mise en réseau pour le téléenseignement. Il a touché, outre la centaine de participants réunie dans l'auditorium de Moscou, un vaste public, dans 157 localités de sept pays qui y étaient reliées par ligne RNIS. La mise sur pied du projet s'est traduite par la réalisation d'une enquête analytique, *L'éducation à distance pour la société de l'information : politique, perfectionnement professionnel et pédagogie*, ainsi que d'un module de formation spécialisée, *Les TIC dans l'enseignement à distance*. Les résultats obtenus ont été diffusés aux Etats membres de l'UNESCO. L'enquête analytique leur a été distribuée à tous et la base de données sur les TIC appliquées au téléenseignement a été mise à leur disposition via le Système d'information de l'ITIE. Plusieurs projets pilotes nationaux, qui ont eu des effets multiplicateurs, ont été lancés dans ce domaine, à savoir : L'application à l'éducation des méthodes d'enseignement et d'apprentissage à distance, en Ukraine ; L'enseignement à distance pour les écoles rurales, au Kazakhstan ; et L'enseignement à distance dans le système éducatif, au Kirghizistan. L'application des résultats du projet à des pays africains a été amorcée lors d'une réunion internationale d'experts, *L'enseignement supérieur à distance en Afrique : perfectionnement professionnel et préparation de stages*, que l'ITIE a organisée en septembre 2001 à Dar es-Salaam à l'invitation de la Commission nationale pour l'UNESCO de la République-Unie de Tanzanie et à laquelle ont participé des spécialistes d'Afrique du Sud, des Etats-Unis d'Amérique, du Kenya, de la Namibie, de la République-Unie de Tanzanie, du Royaume-Uni et de la Zambie. Un atelier fondé sur le module de formation spécialisée conçu par l'ITIE, *Les TIC dans l'enseignement à distance*, a également été organisé. A la demande et sur la recommandation des participants à ces deux manifestations, ce module de formation est en cours d'adaptation pour les pays de cette région. Un guide et un ouvrage didactique comprenant cinq volumes de manuels de formation méthodique du personnel enseignant à l'enseignement à distance sont actuellement élaborés dans le prolongement du projet.

INSTITUT INTERNATIONAL DE L'UNESCO POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN AMERIQUE LATINE ET DANS LES CARAIBES (IESALC)

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Au cours de l'exercice biennal étudié, l'IESALC a contribué au développement de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes en lançant un certain nombre de projets de recherche-développement dans plusieurs domaines. Il a consolidé son Conseil d'administration, se dotant ainsi d'une meilleure assise pour oeuvrer à la coopération dans l'enseignement supérieur et au développement de ce secteur et pour gérer ses activités de manière plus dynamique.

L'association de la communauté universitaire aux activités de l'IESALC et à la mise en place de ses réseaux a eu pour effet d'intensifier et d'améliorer la coopération entre les Etats membres dans le domaine de l'enseignement supérieur. Le développement de l'Observatoire de l'enseignement supérieur a apporté de nouvelles sources d'information aux enseignants à ce niveau. Les accords de coopération signés à l'échelon national entre l'Institut et plusieurs Etats membres ont amélioré l'assistance technique dispensée. Autre résultat positif de l'exercice, les rapports nationaux qui ont été établis ont permis de mieux connaître les systèmes d'enseignement supérieur.

Les difficultés, principalement d'ordre financier, ont tenu au manque de fonds et à la situation économique des établissements d'enseignement supérieur de la région. Ces derniers font toutefois des efforts sérieux pour les surmonter et, de son côté, l'IESALC s'emploie à rechercher des fonds extrabudgétaires pour diversifier davantage le financement de ses activités.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

L'Observatoire de l'enseignement supérieur a été la principale activité phare de l'IESALC et est appelé à le demeurer. Il s'agit d'un système d'information et de communication mis en oeuvre via l'Internet et portant sur le développement de l'enseignement supérieur mais couvrant également d'autres projets en rapport avec ses objectifs principaux.

L'autre grande activité est le Projet d'établissement de rapports nationaux sur la situation et les perspectives de l'enseignement supérieur dans la région, qui doit être complété par un autre projet, concernant la législation sur l'enseignement supérieur. Cette activité est également liée au projet d'Observatoire de l'enseignement supérieur.

INSTITUT INTERNATIONAL DE L'UNESCO POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE (IIRCA)

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Au cours de l'exercice 2000-2001, l'IIRCA a réalisé des activités dans les quatre domaines principaux suivants :

Formation des enseignants

Des réseaux de formation des maîtres ont été créés au Sénégal, au Libéria, en Ethiopie, à Madagascar et au Zimbabwe au cours de l'exercice biennal. Un forum de discussion sur des sujets intéressant la formation des enseignants a été mis en place dans ce cadre. Les participants aux réseaux peuvent s'y connecter via le site Web de l'IIRCA, à l'adresse www.unesco-iicba.org. Plus d'une centaine d'étudiants du Libéria, d'Ethiopie et de Madagascar se sont inscrits à la préparation au diplôme universitaire supérieur de téléenseignement dans le cadre du programme géré conjointement par l'IIRCA et l'Université nationale ouverte Indira Gandhi (IGNOU). Les meilleurs d'entre eux ont été sélectionnés pour participer en 2002 au programme d'études de maîtrise. Le programme de formation au téléenseignement de l'IGNOU sera introduit dans les universités nationales d'Ethiopie et du Libéria pendant la période 2002-2003.

Application des technologies de l'information et de la communication à l'éducation en Afrique

L'IIRCA a travaillé en collaboration étroite avec le Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO à promouvoir, par des moyens pratiques à mettre en oeuvre et d'un bon rapport coût-efficacité, l'application de l'informatique à l'éducation en Afrique. Ont été ainsi organisés conjointement plusieurs ateliers, à Maputo pour les pays lusophones (novembre 2000), à Kampala pour certains pays anglophones (mars 2001), à Dakar pour certains pays francophones (juin 2001) et à Accra (août 2001). Ces ateliers ont contribué de manière cruciale à promouvoir des modalités d'introduction des TIC dans les systèmes éducatifs de l'Afrique subsaharienne qui soient pertinentes, créatives et efficaces en même temps qu'économiques. L'accent a été mis, entre autres, sur la création de bibliothèques électroniques axées plus particulièrement sur l'enseignement des sciences, des mathématiques et des langues et s'adressant aux formateurs d'enseignants et aux enseignants eux-mêmes à partir des maîtres du primaire. Dix bibliothèques ont été réalisées en quatre langues : l'anglais, l'arabe, le français et le portugais. En outre, l'IIRCA a organisé une

série d'ateliers pour améliorer la qualité de ses bulletins, publications, CD-ROM et sites Web. D'autres ateliers sur l'application des TIC à l'éducation se sont tenus à Khartoum, Dakar et Addis-Abeba.

Appui au Consensus de Dakar : comment parvenir à une éducation de base de qualité pour tous en Afrique

Conformément au Consensus de Dakar sur l'instauration de l'éducation de base pour tous, l'IIRCA a mis en oeuvre un certain nombre de programmes visant à améliorer les perspectives de réalisation des objectifs fixés à Dakar. Ces programmes ont tendu surtout à assurer qualité et pertinence à un coût abordable car instaurer l'éducation pour tous est impossible si parents et élèves ont l'impression que les services éducatifs sont médiocres et inadaptés. En outre, l'éducation ne saurait se démocratiser si le coût en est excessif pour les Etats comme pour les parents. Les activités mises en oeuvre dans ce domaine sont les suivantes :

- le Programme d'enseignement pour les classes à plusieurs sections, visant la mise au point d'un modèle d'école à maître unique pour les régions rurales isolées qui soit reproductible, de qualité, pertinent et économique ;
- le Programme d'éducation à l'intention des populations nomades, mené conjointement par l'IIRCA, l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE) et l'UNICEF en Afrique de l'Est et en Afrique australe et financé par la Banque africaine de développement (BAD). Les pays visés sont Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ;
- le soutien de l'utilisation des langues africaines dans l'éducation de base par l'octroi d'un appui à l'Académie africaine des langues à Bamako (Mali), et
- la mise en route d'un programme d'évaluation de l'apprentissage des sciences et des mathématiques en Afrique.

Orientation de l'éducation en Afrique

L'orientation de l'éducation est l'un des principaux pôles de concentration des efforts de l'IIRCA. A l'heure actuelle, ce domaine fait l'objet de trois grands types d'activités : les séminaires destinés aux ministres de l'éducation ; les travaux réalisés avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et ceux qui visent à relier l'éducation au développement économique.

Grand programme I

L'Afrique est confrontée à de formidables défis dans le domaine de l'éducation, et l'IIRCA est bien placé pour répondre à ses besoins. Toutefois, l'action de l'UNESCO a été conduite de façon confuse, ce qui a créé un certain nombre de problèmes. Le renforcement des ressources financières et humaines reste une question d'actualité en raison des coupes claires subies depuis 1998 et une solution y est recherchée d'urgence vu l'impact négatif de ces restrictions sur l'efficacité des programmes. L'efficacité de l'exécution des programmes a été également compromise par l'absence de stratégie globale de financement interne, qui a contraint l'IIRCA à s'appuyer sur les ressources extrabudgétaires qu'il a pu mobiliser, avec ce résultat que les initiatives ont tendu à s'orienter vers des pays particuliers plutôt que de présenter un intérêt pour toute la région.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Il faut citer ici l'amélioration des capacités des établissements de formation des enseignants en Ethiopie, au Libéria et à Madagascar grâce à des programmes d'enseignement à distance. Cette activité a connu une forte expansion et a attiré des fonds extrabudgétaires. Il s'agit d'un très utile programme phare qu'il faut continuer d'appuyer.

Les programmes de l'IIRCA à l'appui du Consensus de Dakar ont été riches et novateurs. Ils mettent en place sur le terrain des modèles d'un solide professionnalisme, pratiques et d'un bon rapport coût-efficacité quant aux moyens d'assurer l'éducation pour tous.

Les travaux de l'IIRCA sur les utilisations rentables des technologies de l'information et de la communication font partie des quelques programmes de développement pertinents et novateurs destinés à l'Afrique dans ce domaine.

Grand programme II

Les sciences au service du développement

II.1 Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques

- Suivi de la Conférence mondiale sur la science
- II.1.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur
- Programme solaire mondial 1996-2005
- II.1.2 Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines

II.2 Sciences, environnement et développement socio-économique

- Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement
- II.2.1 Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels
- II.2.2 Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB)
- II.2.3 Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable
- Environnement et développement des régions côtières et des petites îles
- Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique
- II.2.4 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI)
- II.2.5 Transformations sociales et développement
- Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement

II.3 Philosophie, éthique et sciences humaines

EVALUATION DU PROGRAMME RELATIF AUX SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

(Sous-Directeur général pour les sciences exactes et naturelles)

EVALUATION DE LA STRATEGIE DE L'UNESCO DANS LE DOMAINE DES SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

Antécédents

Les sciences exactes et naturelles connaissent actuellement une évolution capitale. La nécessité d'assurer le développement durable à l'échelle mondiale, les progrès fulgurants de nouvelles disciplines scientifiques comme la génomique et les biotechnologies et les besoins accrus en matière d'enseignement et de renforcement des capacités scientifiques, en particulier dans les pays en développement, imposent de nouveaux défis à la science moderne. Dans ce contexte, certains observateurs évoquent même le célèbre concept de *changement de paradigme*, dû à Thomas Kuhn.

Le Secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO doit relever ces nouveaux défis et sa stratégie répondre aux besoins qu'ils suscitent chez les Etats membres de l'Organisation. A sa 31^e session, la Conférence générale a souligné que l'enseignement des sciences fondamentales, c'est-à-dire les mathématiques, la physique, la chimie et les sciences de la vie, ainsi qu'un renforcement parallèle des capacités dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, constitueraient un volet essentiel des activités du Secteur dans les années à venir. De plus, l'élaboration de bonnes politiques scientifiques est indispensable à de nombreux Etats membres.

De surcroît, les demandes tendant à l'élaboration d'activités multidisciplinaires et intersectorielles, que ce soit entre les différentes disciplines scientifiques représentées au sein du Secteur des sciences exactes et naturelles ou au-delà, se multiplient. Il faut en fait trouver de nouvelles approches afin de favoriser entre les secteurs de programme de l'UNESCO des synergies qui se traduiraient par des programmes et des activités conjoints.

Stratégie

La stratégie du Secteur des sciences exactes et naturelles peut être considérée à deux niveaux, celui de l'optimisation *au sein* du Secteur et celui de la définition d'un ensemble optimal de projets en coopération avec d'autres secteurs de programme. Ce dernier point comprend non seulement les contributions du Secteur aux deux thèmes transversaux, "L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté" et "La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir", mais aussi la collaboration dans des domaines comme l'enseignement scientifique (avec ED), l'éthique scientifique (y compris la bioéthique, avec SHS), la diversité culturelle et biologique (avec CLT) et, en coopération avec CI, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour réaliser des travaux scientifiques et en partager les résultats. Il ne fait aucun doute que les activités de l'UNESCO en matière de renforcement des capacités scientifiques doivent continuer d'exploiter pleinement ces nouvelles technologies tout en respectant les besoins des communautés scientifiques et en veillant à ce que la fracture numérique ne s'élargisse pas.

ENSEIGNEMENTS TIRES

Le Programme et budget 2000-2001 constituait pour l'Organisation la première occasion de donner suite aux recommandations découlant de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999). Tous les programmes du grand programme II ont plus ou moins été réorientés de façon à répondre aux attentes et aspirations des nombreux participants à la démarche scientifique énoncée dans l'*Agenda pour la science - Cadre d'action*, et surtout à certaines demandes prioritaires.

Tout a été fait pour accroître la synergie entre les différentes disciplines des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines afin de promouvoir le progrès, le transfert et le partage des connaissances et leur application à la résolution de problèmes pratiques. La création du Comité des présidents des cinq programmes scientifiques internationaux et intergouvernementaux (PICG, PHI, COI, MAB et MOST) a été une innovation tout à fait concrète dans ce sens. Ce comité s'est réuni au cours de l'exercice et a décidé de mettre sur pied un projet conjoint sur la gestion des bassins fluviaux afin de prouver comment la recherche interdisciplinaire peut et devrait être menée pour faire face à des problèmes environnementaux complexes.

Grand programme II

Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les accords-cadres entre l'UNESCO et deux importants partenaires scientifiques, le Conseil international pour la science (CIUS) et le Conseil international des sciences de l'ingénieur et de la technologie (ICET), venaient à expiration. L'expérience avec ces deux partenaires a été utile et constructive, ce que le Conseil exécutif a reconnu en décidant à sa 162e session de renouveler ces deux accords en profitant des enseignements tirés et en s'efforçant d'élargir et d'approfondir en même temps les relations avec ces deux organisations faitières. L'évaluation externe de l'accord-cadre entre l'UNESCO et le CIUS, achevée au cours de l'exercice, recommandait un apport régional accru au processus de collaboration, ce dont il sera tenu compte dans les années à venir.

Projets/activités reproductibles

Les relations de l'UNESCO avec des réseaux scientifiques ont toujours constitué une priorité, et une réévaluation des méthodes de coopération avec certains réseaux internationaux et régionaux a eu lieu au cours de l'exercice afin d'améliorer l'efficacité et la visibilité des activités de l'Organisation.

Le partenariat avec la société L'Oréal concernant l'attribution de bourses et de prix à des femmes scientifiques s'est avéré particulièrement efficace, et aucun effort n'est épargné, tant pour élargir la collaboration avec cette société qu'avec le secteur privé en général.

2002 est l'Année internationale de la montagne et son orientation sur le développement de la montagne, ainsi que la tenue prochaine du Sommet mondial pour le développement durable exigent de l'Organisation des réponses ciblées dépassant l'approche sectorielle. Elles exigent également des modalités dynamiques de mise en réseau permettant d'établir des partenariats parfaitement organisés en vue de la réalisation d'activités données. Il en va de même quel que soit le thème choisi pour la célébration des futures années internationales, comme l'Année internationale de l'eau douce en 2003.

Mesures déjà prises pour tenir compte des enseignements tirés

Le Secteur des sciences exactes et naturelles se caractérise par la multiplicité de petites activités spécifiques entreprises au Siège et hors Siège pour atteindre certains objectifs stratégiques comme, par exemple, le renforcement des capacités en sciences fondamentales. Des efforts sont faits pour veiller à conserver un bon équilibre entre petites activités (si intéressantes soient-elles) et entreprises de plus grande envergure qui, vis-à-vis du monde extérieur, donneraient davantage de visibilité à l'action de l'UNESCO dans un domaine particulier.

Tout au long de l'exercice biennal, des efforts ont été faits pour mener des activités interdisciplinaires et des résultats extrêmement positifs ont été obtenus dans les domaines de l'hydroécologie et de la gestion des zones côtières, ce qui a servi de base à la définition des grandes lignes du programme pour l'exercice 2002-2003.

Points forts et limites

Le succès de la stratégie du Secteur des sciences de l'UNESCO dépend des capacités existantes, tant humaines que financières. Au cours de la deuxième moitié du dernier exercice biennal (2001) notamment, bon nombre de postes ont été pourvus au sein du Secteur. Bien que la rotation du personnel soit normale, la stabilité et la continuité de la dotation personnelle sont considérées comme une condition *sine qua non* pour développer des approches d'avant-garde dans le Secteur des sciences. C'est une question particulièrement importante pour la Division des sciences fondamentales et de l'ingénieur comme pour celle des sciences de l'environnement.

L'un des atouts spécifiques du Secteur est l'expérience des initiatives interdisciplinaires acquise de longue date par la plupart des divisions (par exemple le programme MAB et les programmes relatifs à l'eau et à l'enseignement scientifique). Cette expérience constitue certainement un capital précieux sur lequel s'appuyer à l'avenir lorsqu'il faudra insister davantage encore sur la multidisciplinarité et l'intersectorialité. Des défis particuliers pourraient apparaître à l'occasion de la future coopération entre SC et ED et de la mise en oeuvre de l'axe d'action commun à la Division des sciences écologiques (ECO) et à la Division des sciences de l'eau (HYD) (dans le 31 C/5).

Vision de l'avenir

Elaborer une vision de l'avenir consiste à identifier les éléments essentiels d'un processus et, par conséquent, certaines conceptions ou certains éléments de cette vision peuvent changer à tout moment en cours d'exécution.

Avec les TIC, nous disposons de méthodes plus efficaces de communication entre le Siège et les bureaux hors Siège. En fait, il est urgent d'améliorer le processus de mise en oeuvre des programmes existants, et d'en accroître la transparence, ainsi que d'entreprendre de nouvelles initiatives communes au Siège et aux bureaux hors Siège.

Dans le domaine des sciences exactes et naturelles, que ce soit au Siège ou hors Siège, l'accent devrait davantage être mis sur :

- "les programmes phares" et le recentrage au sein des divisions afin de refléter les principaux thèmes sur lesquels les Etats membres souhaiteraient voir porter les activités scientifiques ;
- "des approches transfrontières" comme dans les réserves de biosphère envisagées dans la région de l'Altai, en Corée, etc. ;
- "des formules de référence" comme l'Initiative pour le bassin de la Volga et de la Caspienne, qui peuvent s'appliquer à des systèmes analogues (bassins de grands fleuves) en les adaptant à des conditions géo-écologiques spécifiques.

Diverses activités, par exemple l'initiation de la reconstruction scientifique dans les Balkans par l'intermédiaire du Bureau de l'UNESCO à Venise, de même que le projet SESAME, attestent que les sciences exactes et naturelles peuvent jouer un rôle clé dans des situations politiquement délicates et favoriser le processus de paix à différents niveaux. Les nouveaux domaines de travail de l'Organisation se traduisent par la participation du Secteur aux activités de l'UNESCO en faveur de l'Afghanistan. Les activités transfrontières susmentionnées peuvent également être considérées dans ce contexte.

Il faut définir de nouveaux mécanismes afin de poursuivre les programmes et activités en cours tout en entreprenant de nouvelles initiatives. Un danger inhérent au Secteur est l'absence de ressources disponibles pour anticiper de nouveaux défis. Rester dynamique est une condition *sine qua non* pour se tenir au courant des avancées les plus récentes dans le domaine des sciences exactes et naturelles.

Il faudrait accorder davantage d'importance aux approches sous-régionales et régionales. En d'autres termes, une approche unifiée devrait être adoptée pour répondre aux besoins des Etats membres lorsqu'ils se recoupent partiellement afin d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières. Avec une même équipe d'experts, il serait par exemple possible d'établir simultanément des politiques et programmes scientifiques pour un certain nombre d'Etats membres. Pour les questions environnementales, une telle approche pourrait même être la seule rationnelle, notamment si des pays se partagent des ressources en eau.

Il faut faire davantage appel à des approches holistiques, par exemple pour les questions de gestion des ressources en eau et les activités liées au développement durable dans le cadre des programmes en sciences exactes et naturelles. Améliorer la coopération avec d'autres secteurs de l'Organisation et avec d'autres institutions des Nations Unies et les autorités et organisations compétentes est également indispensable. Il convient d'encourager tout particulièrement les approches novatrices, par exemple dans les programmes relatifs à la biodiversité, à la diversité culturelle, ainsi qu'aux populations autochtones et à leurs savoirs. L'expérience que le Secteur des sciences exactes et naturelles a des systèmes complexes pourrait être particulièrement utile dans de tels contextes.

Seul un personnel extrêmement motivé et pleinement dévoué permettra de relever les défis précédemment mentionnés et de concrétiser la vision du Secteur des sciences. Un nouvel esprit de corps doit être instauré au sein de ce dernier comme dans le cadre de sa coopération avec les bureaux hors Siège et autres secteurs de programme.

**EVALUATION DU PROGRAMME
RELATIF AUX SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES
(Sous-Directeur général pour les sciences sociales et humaines)**

**EVALUATION DE LA STRATEGIE DE L'UNESCO DANS LE DOMAINE
DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES**

L'évaluation de la stratégie de l'UNESCO dans le domaine des sciences sociales et humaines doit nécessairement prendre pour point de départ les réformes entreprises par le Directeur général. Entre autres objectifs, ces réformes visent à :

- réaffirmer les concepts et les objectifs qui sous-tendent le mandat de l'UNESCO dans ce domaine ;
- enraciner l'action de l'UNESCO dans le contexte de la coopération internationale, notamment en réaffirmant les valeurs fondamentales des relations internationales au XXI^e siècle (que le Sommet du Millénaire a identifiées comme étant la liberté, l'égalité et la solidarité, la tolérance, la non-violence, le respect de la nature et le partage des responsabilités) ;
- concentrer les efforts sur les priorités qui tirent leur origine du mandat de l'UNESCO ; et
- organiser l'UNESCO de manière efficace afin de parvenir à des résultats visibles à tous les niveaux.

La mission stratégique du Secteur des sciences sociales et humaines - accroître les connaissances et renforcer la coopération intellectuelle, afin de favoriser des transformations sociales qui respectent les valeurs universelles de justice, de liberté et de dignité humaine - découle du mandat général de l'UNESCO. La spécificité des domaines de compétence du Secteur (dont les grandes lignes correspondent aux missions de ses divisions fonctionnelles) en découle aussi et peut se résumer brièvement de la manière suivante :

- identification des tendances sociétales et de leurs implications ;
- anticipation de l'évolution des modes d'organisation des sociétés ;
- encouragement de la recherche et de la formulation de politiques dans les domaines concernés ;
- identification, élaboration et promotion de principes et de normes s'appuyant sur les droits de l'homme ;
- développement des capacités nationales ; et
- renforcement de la coopération intellectuelle et scientifique internationale.

Afin d'apporter une contribution adéquate au processus de réforme entrepris par le Directeur général, le Secteur des sciences sociales et humaines, comme les autres secteurs de l'Organisation, doit se renouveler. Un tel renouveau est essentiel pour assurer davantage de synergie et de dynamisme en faisant appel à plusieurs grands moyens, à savoir, notamment, le renforcement de la coopération interne et externe nécessaire pour avoir un impact réel, le recentrage des programmes autour de domaines prioritaires, la restructuration et la modification des modes de travail du Secteur en vue d'obtenir de véritables résultats, et la coordination de certaines activités s'étendant à l'ensemble du Secrétariat (telles que les activités relatives au thème transversal sur la lutte contre la pauvreté qui sont placées sous l'autorité de l'ADG/SHS).

Dans le passé, le Secteur a eu tendance à être excessivement ambitieux dans le nombre et l'étendue des activités qu'il a voulu entreprendre et il a souvent trop dispersé ses maigres ressources en personnel et en crédits pour pouvoir obtenir des résultats significatifs. L'exercice biennal 2002-2003 constituera une période de transition durant laquelle le Secteur se livrera à un réexamen rigoureux de ses méthodes de travail en vue de définir plus clairement ses priorités en matière d'exécution du programme, à la fois à l'échelon mondial et dans chacune des régions où il opère (en Afrique, dans les Etats arabes, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes).

Certes, il est possible que toutes les actions entreprises par les divisions et unités opérationnelles du Secteur ne prennent pas également en considération les différentes dimensions du mandat général de SHS, mais ce qui importe, c'est que l'ensemble de ces actions englobe la totalité des perspectives dont le Secteur doit tenir compte sur une période déterminée (par exemple celle de la Stratégie à moyen terme 2002-2007). Il est donc impératif que les actions se combinent en un système cohérent de manière à assurer à terme l'équilibre souhaité entre les différentes dimensions. Une telle approche suppose que des liens judicieux soient établis entre les résultats des programmes et des activités durant la période de la Stratégie à moyen terme.

ENSEIGNEMENTS TIRES

Le Secteur des sciences sociales et humaines a sans aucun doute beaucoup aidé l'UNESCO, au fil des années, à remplir sa mission générale, celle d'un forum intellectuel, d'une instance de normalisation, de sensibilisation et de renforcement des capacités. Ceci est particulièrement vrai pour la période considérée ici, comme le montrent les résultats indiqués pour les grands aspects du programme du Secteur. Toutefois, le principal enseignement tiré de la réflexion dans laquelle est engagé l'ensemble du Secteur depuis le milieu de l'année 2001 est que, afin d'avoir un impact encore plus grand à l'avenir, le Secteur doit rationaliser et recentrer ses activités en fonction de priorités moins nombreuses et clairement définies. En outre, il doit changer ses méthodes de travail de façon à accroître le dynamisme de ses activités et programmes et leur synergie avec ceux d'autres secteurs du Secrétariat et d'un large éventail de partenaires, y compris les universités, les centres de recherche, les réseaux de sciences sociales, les ONG et les autres organisations de la société civile.

Les activités du Secteur durant la période considérée démontrent éloquemment le caractère à la fois étendu et ambitieux des actions entreprises, tendance qui, dans le passé, a souvent valu des critiques au Secteur. A cet égard, les plans de travail présentés au début de chaque exercice biennal avaient auparavant tendance à ressembler davantage à des menus d'activités à entreprendre qu'à un choix judicieux d'actions reflétant des priorités clairement identifiées et pouvant être aisément défendues. La restructuration du Secteur qui a commencé au milieu de 2001 et se poursuit à l'heure actuelle vise à corriger cette tendance et à regrouper les actions autour d'un petit nombre de domaines prioritaires qui soient bien intégrés dans la mission stratégique du Secteur.

A cet égard, l'exécution du programme doit répondre à des défis et à des priorités bien définis dans les régions où le Secteur opère. Les Etats membres et les partenaires attendent cela de l'UNESCO. L'hypothèse sous-jacente est qu'une articulation plus claire des besoins ou des défis auxquels fait face une région déterminée peut permettre au Secteur de mieux définir le rôle qu'il peut utilement jouer, notamment dans le contexte de ressources budgétaires limitées. En conséquence, SHS est en train de concevoir un cadre stratégique régional. L'accord s'est fait sur un certain nombre de questions clés touchant au fonctionnement même du Secteur. Ces questions aident à dégager une vision commune de la stratégie générale de SHS :

- Comment envisageons-nous le rôle du Secteur dans une région donnée ?
- Quelles sont les priorités des différentes divisions ?
- Quel devrait être le programme du Secteur en matière de recherche, de formation et de renforcement des capacités, ainsi que, en amont, de formulation à titre expérimental de politiques et de programmes ?
- Qui devraient être les partenaires du Secteur ?
- Comment coopérons-nous avec les commissions nationales ?
- Comment communiquons-nous les résultats de l'action du Secteur ?

La finalisation de la stratégie du Secteur durant cette période de transition (2002-2003) permettra à SHS de prendre un certain nombre de décisions clés sur sa structure opérationnelle, et notamment sur les mandats des différentes divisions et de leurs unités, l'affectation de personnel au Siège et sur le terrain, et les approches à suivre pendant la période de la Stratégie à moyen terme afin de parvenir à une exécution du programme qui soit judicieuse et bien équilibrée.

Un autre enseignement important est que la restructuration de SHS doit s'accompagner d'une consultation permanente avec l'ensemble du personnel du Secteur (à la fois au Siège et hors Siège). Jusqu'ici, deux consultations de ce genre ont eu lieu (à Paris, en juillet et en octobre-novembre 2001). Une troisième consultation était envisagée (également à Paris, en mai 2002). La participation active de la totalité du personnel de SHS est essentielle à ce réexamen de la politique du Secteur et à la réussite de sa restructuration. Ces consultations donnent au personnel le sentiment qu'il est partie prenante au processus, ce qui est capital pour renforcer le dynamisme interne du Secteur et, sur le plan externe, ses synergies avec les autres acteurs du Secrétariat. Ces consultations périodiques, au moins une fois par an et peut-être même chaque semestre, si le budget de voyage du personnel régional de SHS le permet, feront partie intégrante de la nouvelle culture de gestion du Secteur.

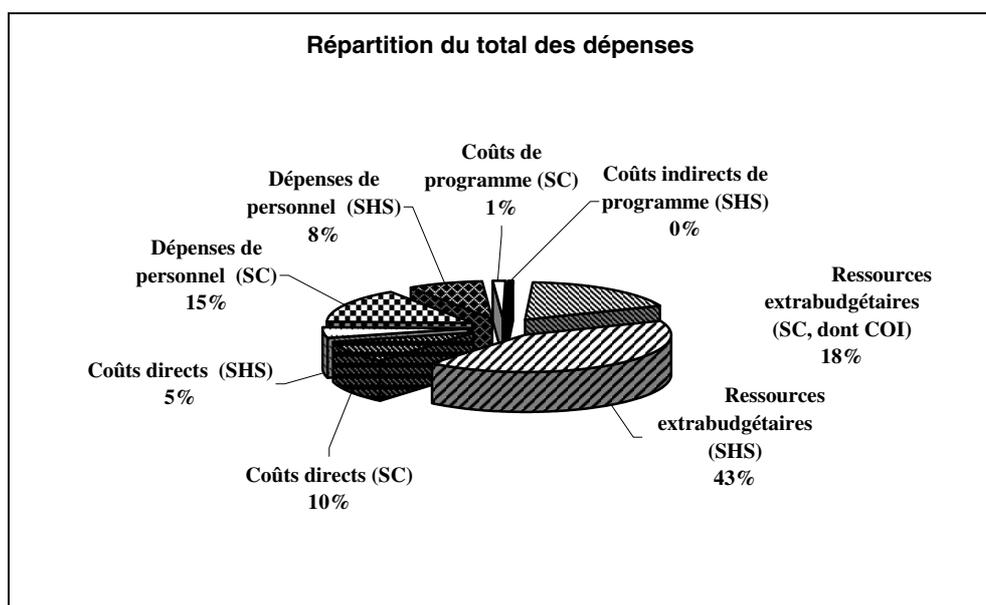
Enfin, il est apparu comme essentiel que le Secteur précise les critères en fonction desquels la réussite de ses efforts serait mesurée. SHS s'efforcera d'évaluer les résultats de la restructuration en employant plusieurs critères comme le degré de réussite ou d'échec que fait ressortir la contribution apportée à la mission générale de l'UNESCO dans les

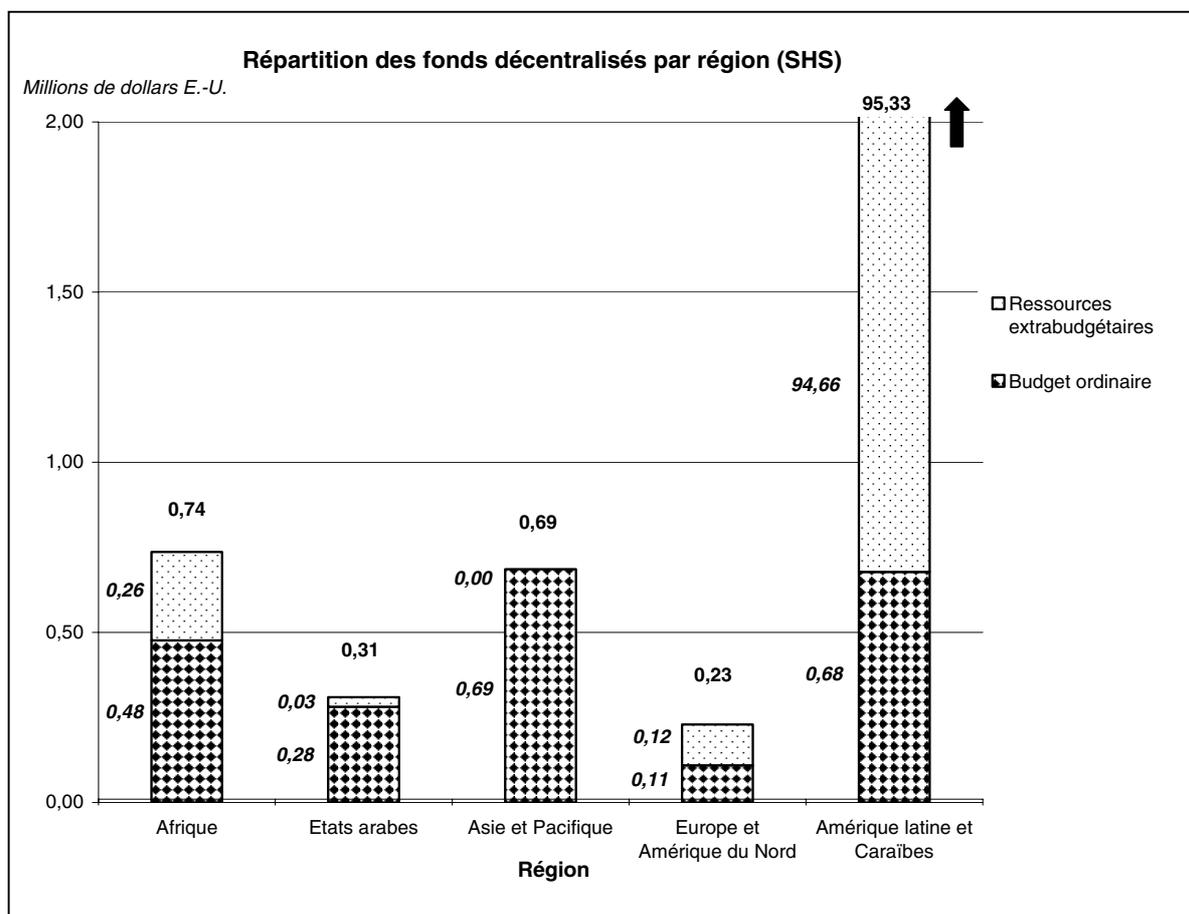
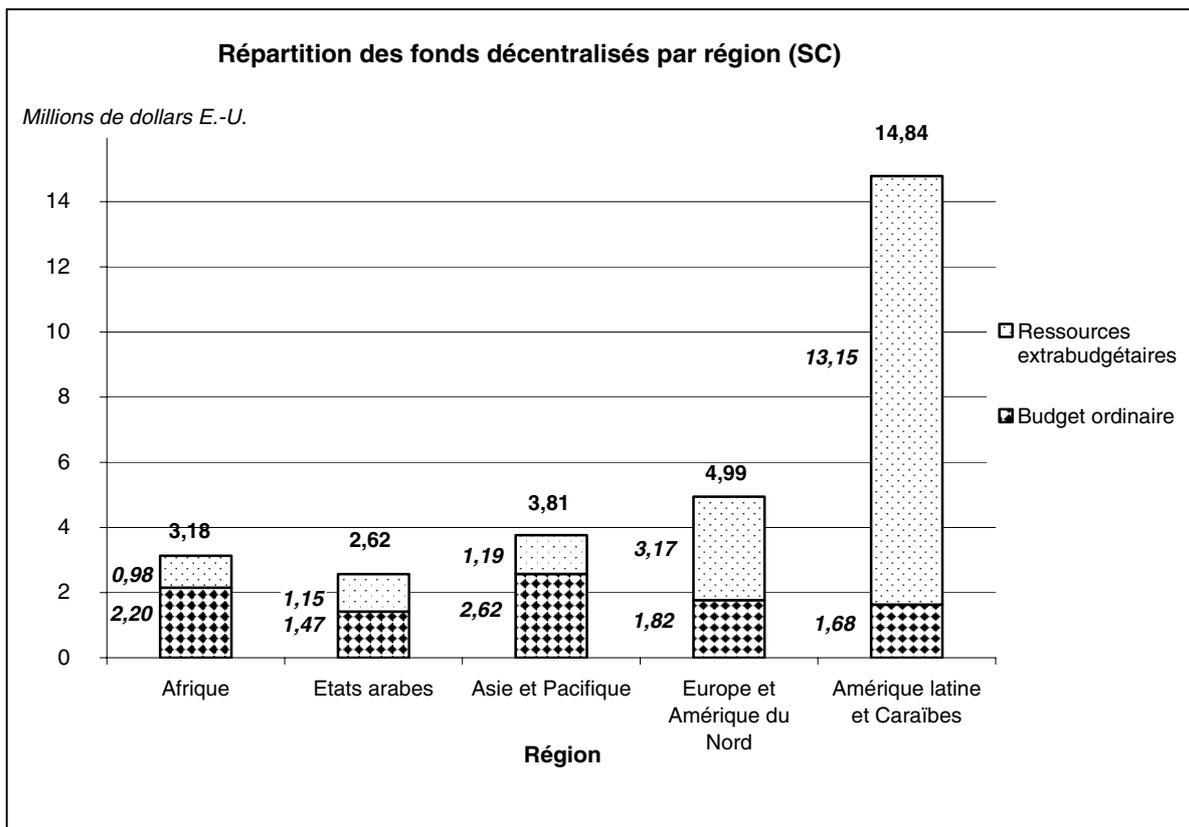
Grand programme II

domaines relevant du mandat du Secteur. Plus particulièrement, le Secteur utilisera un certain nombre d'indicateurs généraux pour examiner ce qui a été réalisé dans un certain nombre de domaines essentiels tels que la promotion de la coopération avec les autres secteurs et avec les partenaires de l'Organisation, le renforcement de la coopération internationale et des relations avec les milieux universitaires, ainsi que l'obtention de résultats concrets en matière, notamment, de développement des capacités nationales, d'identification des tendances sociétales majeures et de leurs implications probables, et d'aide à la formulation des politiques et à la définition de principes et de normes éthiques dans les grands domaines relevant du mandat du Secteur (par exemple, la bioéthique et les droits de l'homme).

REPARTITION BUDGETAIRE PAR GRAND PROGRAMME (GP II)

ARTICLE BUDGETAIRE	DEPENSES \$
Grand programme II : Les sciences au service du développement	
II.1 Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques	
Suivi de la Conférence mondiale sur la science	1 431 081
II.1.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur	20 584 083
Programme solaire mondial 1996-2005	1 514 135
Plan d'évaluation pour 2000-2001	62 436
Total, sous-programme II.1.1 (dont Conférence mondiale, Programme solaire et Plan d'évaluation)	23 591 735
II.1.2 Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines	5 715 317
Total, programme II.1	29 307 052
II.2 Sciences, environnement et développement socio-économique	
Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement	327 657
II.2.1 Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels	6 664 022
II.2.2 Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB)	9 244 721
II.2.3 Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable	5 887 222
Projet : Environnement et développement des régions côtières et des petites îles	3 094 658
Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique	377 599
II.2.4 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	5 893 667
II.2.5 Transformations sociales et développement	11 105 929
Les villes : Gestion des transformations sociales et de l'environnement	596 193
Total, programme II.2	43 191 668
II.3 Philosophie, éthique et sciences humaines	4 620 298
Anticipation et études prospectives	1 504 528
Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix	5 976 436
Charges communes du Secteur des sciences exactes et naturelles	5 666 155
Charges communes du Secteur des sciences sociales et humaines	1 392 880
TOTAL PARTIEL, GRAND PROGRAMME II	91 659 017
Ressources extrabudgétaires (Sciences exactes et naturelles, dont COI)	42 265 000
Ressources extrabudgétaires (Sciences sociales et humaines)	97 484 000
TOTAL, RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES (SC + COI et SHS)	139 749 000
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	231 408 017





Note : Les chiffres du tableau ci-dessus ont été arrondis à la dizaine de milliers de dollars E.-U. la plus proche.

Grand programme II - Les sciences au service du développement

Programme II.1 - Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques

Axe d'action tel que présenté dans le 30 C/5	Actions qui constituent un axe d'action conformément à la présentation de SISTER	Résultats effectifs par action au 31 décembre 2001 tels qu'indiqués par le Secteur
Suivi de la Conférence mondiale sur la science		
<p><i>Par. 02103</i> Suivi de la Conférence mondiale sur la science</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la Conférence mondiale sur la science • Politiques scientifiques • Partenariat université-industrie-sciences (UNISPAR) 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation, publication et diffusion des principaux documents de la Conférence mondiale sur la science dans les six langues officielles ; Edition, publication des Actes de la CMS en anglais et distribution sur papier et sous forme électronique ; Création du site Web du suivi de la CMS, y compris Bulletin d'information de la CMS sous forme électronique ; A la suite de larges consultations au Siège de l'Organisation, aux niveaux national et régional, préparation du rapport analytique sur la CMS, ses retombées, son suivi et les prolongements qui s'imposent (à paraître en 2002) ; Organisation du Forum européen des jeunes scientifiques en coopération avec le Conseil de l'Europe au titre du suivi de la CMS. • Fourniture de services consultatifs à plusieurs pays (par exemple, Liban, Nigéria et Uruguay) pour la formulation de leurs stratégies et législations nationales dans les domaines des sciences et des technologies ; Création d'une académie arabe des sciences à Beyrouth avec le soutien de l'UNESCO. • Création de chaires UNESCO de politique scientifique et technologique en Chine et d'une deuxième chaire UNESCO sur l'entrepreneuriat intellectuel en Pologne.
Sous-programme II.1.1 : Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur		
<p><i>Par. 02111</i> Axe d'action 1 Améliorer l'enseignement universitaire en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement universitaire des sciences • Enseignement des sciences de l'ingénieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de l'interdisciplinarité entre les disciplines de sciences fondamentales et les mathématiques comme stratégie centrale des nouvelles tendances et innovations de l'enseignement des sciences à l'université ; Elaboration, dans le cadre d'un accord UNESCO/ Association mondiale pour l'appel islamique, du projet sur l'enseignement universitaire des sciences au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad ; Près de 500 spécialistes ont reçu une formation dans le domaine des micro-éléments ; Production de nouveaux matériels d'enseignement et d'apprentissage dans différentes langues ; Au titre du suivi de la CMS, une attention particulière a été accordée aux jeunes éducateurs et scientifiques. • L'enseignement des sciences de l'ingénieur a été renforcé dans les Etats membres grâce au développement des chaires UNESCO et des activités de formation, dans des domaines qui comprennent le génie environnemental et l'enseignement à distance. Cette activité a été entreprise en coopération avec des ONG compétentes dans le domaine

		<p>des sciences de l'ingénieur sous le patronage du Conseil international des sciences de l'ingénieur et de la technologie (ICET) (qui regroupe la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs - FMOI - et l'Union internationale des associations et organismes techniques - UATI). Le projet régional pour la gestion de la maintenance et le réseau de maintenance, qui sera basé en Tanzanie, est parvenu au stade de l'exécution ; L'UNESCO a fourni un soutien à la première Convention mondiale des ingénieurs qui a eu lieu à Hanovre en juin 2000 ; Production de la quatrième édition du Guide des institutions de formation des ingénieurs ; Développement de l'enseignement à distance grâce aux TIC et à l'Internet. Travaux préparatoires pour l'élaboration d'un projet à long terme sur l'enseignement scientifique et technologique.</p>
<p>Par. 02112 Axe d'action 2 Promouvoir la coopération en matière de recherche et de formation en mathématiques, physique et chimie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématiques • Physique • Chimie 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la célébration de l'Année mondiale des mathématiques - 2000 ; Collaboration avec le Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA) de Nice (France) sous la forme de 16 séminaires et cours ; Organisation d'une évaluation externe en novembre 2001 selon laquelle, malgré ses moyens et ressources modestes, le CIMPA a un large retentissement, grâce à ses contacts avec de nombreux mathématiciens des pays en développement. • Organisation, par le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), géré conjointement par l'UNESCO et l'AIEA à Trieste (Italie), avec le soutien financier de l'Italie, d'une soixantaine de cours de formation, stages et ateliers portant sur toute une gamme de sujets en physique et mathématiques à l'intention de quelque 2.000 scientifiques de pays en développement ; <i>Progrès du projet SESAME (Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient) qui est élaboré avec l'aide de l'UNESCO par les 13 membres gouvernementaux du Conseil provisoire de SESAME du Moyen-Orient ; Exécution d'un programme de formation de scientifiques, d'ingénieurs et de techniciens (cinq ateliers) et adoption de décisions importantes par le Conseil provisoire de SESAME (site du futur centre de recherche en Jordanie, amélioration de l'appareil offert par les autorités allemandes, questions financières).</i> • Elaboration d'une nouvelle approche stratégique et didactique de la chimie et de l'enseignement, et en particulier des travaux pratiques en laboratoire, grâce à la diffusion de nouveaux matériels d'enseignement dans différentes langues. Cette activité a été renforcée grâce à la coopération avec des partenaires industriels pour des donations de livres scientifiques, revues, équipements de chimie et petit matériel, essentiellement liés à l'étude des éléments-traces.
<p>Par. 02113 Axe d'action 3 Renforcer les capacités de recherche dans le domaine des sciences biologiques et biotechnologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération avec les ONG (ICRO, IBRO, ICGHP, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'UNESCO a continué à offrir de nombreuses possibilités de formation à de jeunes scientifiques en sciences biologiques grâce à l'organisation de 24 cours de formation supérieure et de colloques internationaux ; Soutien aux chaires de l'UNESCO concernant les neurosciences cellulaires et moléculaires (Kiev, Ukraine) ; Organisation de deux autres cours de formation UNESCO-IBRO au Mexique et à Hong Kong.

	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau de biologie moléculaire et cellulaire (MCBN) • Biotechnologies, MIRCEN et BAC 	<ul style="list-style-type: none"> • La collaboration et les échanges scientifiques Nord-Sud et Est-Ouest ont été renforcés grâce à un soutien fourni pour la participation de scientifiques de pays en développement et en transition à des colloques internationaux de haut niveau, des conférences et des activités scientifiques en collaboration ; Organisation de 12 réunions et ateliers internationaux du MCBN ; Fourniture de 50 bourses de recherche MCBN à de jeunes chercheurs et soutien à 15 projets de recherche du MCBN ; Fourniture d'un soutien aux chaires UNESCO de médecine moléculaire (Varsovie, Pologne), de médecine tropicale (Maputo, Mozambique), sur les biomatériaux (La Havane, Cuba), grâce aux Bureaux de l'UNESCO à Maputo et à Montevideo. • Les résultats escomptés en matière de renforcement des capacités nationales grâce à des bourses cumulatives fournies dans le domaine des sciences de la vie ont été largement dépassés : formation d'au moins 200 jeunes chercheurs grâce à l'organisation de six cours (2 BAC-BETCEN, 4 MIRCEN) et octroi de 161 bourses de recherche à court terme (51 MIRCEN, 19 grâce à divers bureaux hors Siège de l'UNESCO, 16 UNESCO-ASM, 12 UNESCO-IUMS) ; Renforcement des activités nationales et régionales de recherche grâce à un soutien à des projets de recherche de sept centres du MIRCEN, et un par l'intermédiaire du Bureau de l'UNESCO à Venise, dans des domaines tels que la bio-informatique, la bioprospection et la diversité microbienne, et soutien aux chaires UNESCO de biotechnologie végétale (Beijing), biotechnologie (New Delhi) et technologies après récolte (Kampala), grâce aux Bureaux de l'UNESCO à Beijing, Nairobi et New Delhi.
	<ul style="list-style-type: none"> • Projet spécial : Les biotechnologies au service du développement en Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture, dans le cadre du projet spécial : Les biotechnologies au service du développement en Afrique, de six bourses de recherche ; Soutien fourni, par l'intermédiaire du Bureau de l'UNESCO à Dakar, à un cours de formation sur la fixation biologique de l'azote organisé en collaboration avec la Société africaine pour la fixation biologique de l'azote ; Fourniture d'un soutien aux activités des chaires UNESCO en ce qui concerne les technologies après récolte (Bangui, Gambie) et les biotechnologies à l'Université du Nord (Sovenga, Afrique du Sud) par l'intermédiaire des Bureaux de l'UNESCO de Dakar et de Pretoria.
	<ul style="list-style-type: none"> • ONUSIDA/Sciences médicales 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de six bourses à court terme dans le domaine des sciences médicales.
<p>Par. 02114 Axe d'action 4 Partenariats interdisciplinaires et développement de l'accès à l'information scientifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accord-cadre UNESCO/CIUS 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre de 52 projets au total par les unions scientifiques du CIUS et soutien à des organes interdisciplinaires au cours de l'exercice considéré conformément à la stratégie de l'UNESCO pour la science. Tous ces projets relevaient de l'un des trois grands domaines ci-après : renforcement de la science et de la technologie dans les pays en développement ; Promotion de la coopération internationale en matière de recherche dans les sciences fondamentales ; et Programmes de recherche et systèmes d'observations sur le changement au niveau mondial.

	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération avec les unions du CIUS et les organismes qui y sont rattachés • Prix scientifiques UNESCO • Partenariats interdisciplinaires et développement de l'accès à l'information scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement et présentation d'une évaluation externe de l'Accord-cadre UNESCO-CIUS au Conseil exécutif à sa 161e session. • Remise, dans le cadre d'activités conjointes UNESCO-CIUS-TWAS, de 24 bourses à court terme en sciences fondamentales pour de jeunes scientifiques (dix étaient des femmes de pays en développement et de pays en transition); Neuf éminents professeurs se sont rendus dans des institutions scientifiques des pays en développement pour prononcer des conférences sur des questions d'actualité, assurer une formation et aider à mettre en place des groupes de recherche; 75 associés d'universités de pays en développement ont eu la possibilité de se rendre dans d'autres centres d'excellence dans le Sud; Remise du prix Kalinga pour 2000 à New Delhi; Remise, au Siège de l'UNESCO, des sept prix internationaux en 2001 au cours d'une cérémonie spéciale qui a eu lieu à l'occasion de la 31e session de la Conférence générale; Prix international de l'eau "Grand fleuve artificiel" décerné pour la première fois en 2001. • Renforcement des capacités grâce à un soutien aux réseaux régionaux et une collaboration avec diverses académies nationales des sciences; Préparation de matériels destinés à la publication dans le Rapport mondial sur la science de l'UNESCO (qui sera disponible en ligne en 2002); Dialogue accru sur les publications électroniques dans le domaine des sciences grâce à l'organisation d'une conférence rassemblant des experts de nombreux horizons; Des initiatives des ONG ont été encouragées grâce à un plus large accès aux livres et revues scientifiques; Des initiatives concernant la communication scientifique ont été coordonnées grâce à l'élaboration d'un projet de base de données internationale; Des journalistes des Etats arabes ont été formés à la communication scientifique grâce à un atelier qui s'est tenu au Caire.
	<ul style="list-style-type: none"> • Projet spécial : Les femmes, la science et la technologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités Femmes, science et technologie; Création à Bamako (Mali) d'un réseau africain des femmes scientifiques et ingénieurs (RAFESI) concernant 10 pays d'Afrique, de l'Ouest principalement; Création, à Turin (Italie), d'un réseau de femmes scientifiques IPAZIA regroupant neuf pays du sud du bassin méditerranéen; Lancement par la chaire UNESCO Femmes, science et technologie d'Amérique latine, d'un programme d'enseignement à distance sur une éducation non sexiste en science et technologie; Secrétariat exécutif du prix L'Oréal pour les femmes et la science; Dans la région des Etats arabes, renforcement des capacités liées au thème Les femmes, la science et la technologie, grâce à la formation de femmes à l'utilisation des TIC dans l'enseignement universitaire des sciences et sciences de l'ingénieur, cours sur les sciences fondamentales et les sciences de l'ingénieur, activités de formation sur la gestion contractuelle des projets de R-D, bourses à court terme, cours de formation, et ateliers sur les sciences biologiques et les biotechnologies, ateliers régionaux visant à former de jeunes éditrices scientifiques à la rédaction scientifique simplifiée, préparation d'analyses statistiques des indices de la parité hommes/femmes ainsi que

	<p>fourniture du soutien technologique et scientifique nécessaire au Conseil national égyptien pour les femmes en Egypte. Mise en oeuvre d'un projet sur le thème Les femmes, la science et l'environnement grâce à la production d'une série de CD-ROM et de coffrets de sensibilisation.</p>	
Programme solaire mondial 1996-2005		
<p>Par. 02119 Le programme solaire mondial 1996-2005</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement et formation dans le domaine des énergies renouvelables • <i>Développement de l'utilisation des énergies renouvelables pour améliorer les conditions de vie</i> • Coopération pour le développement dans le domaine des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation et l'entretien de projets d'énergies renouvelables ont été améliorés ; Renforcement de la capacité et du transfert de compétences technologiques dans 17 pays africains (11 francophones et 6 anglophones) et dans 10 pays d'Amérique latine, en leur permettant de définir, formuler, exécuter et suivre des projets nationaux d'énergies renouvelables ; Création de plans d'action nationaux pour organiser l'éducation et la formation dans le domaine des énergies renouvelables en Afrique australe ; Renforcement des capacités des écoles dans les pays africains (anglophones), dans le domaine de la connaissance et de l'emploi des énergies renouvelables ; Mobilisation de ressources extrabudgétaires pour exécuter les activités du programme GREET. • <i>Organisation du forum africain sur la promotion des énergies renouvelables en Afrique ; Publication du document intitulé Le programme solaire africain 1996-2005 : Afrique, mécanismes de mise en oeuvre - une esquisse ; Elaboration de directives pour la préparation de documents de projets ; Création de villages solaires pilotes, en particulier en Afrique ; Mobilisation de ressources extrabudgétaires pour organiser le forum africain et créer des villages solaires.</i> • Le programme et les activités du système international de communication sur les énergies renouvelables (IREICS) ont été développés et la série de coffrets d'apprentissage de l'UNESCO sur le génie énergétique comprend désormais un fascicule sur l'électricité solaire ; Mise au point d'un manuel de désintoxication solaire, d'un Atlas des ressources renouvelables et d'une base de données en ligne ; Lancement d'activités nationales et régionales en matière de coopération dans le domaine des énergies renouvelables pour le développement, organisation et présentation sur le thème : L'efficacité énergétique en Afrique aux fins du développement durable, Nairobi, novembre 2001.

Sous-programme II.1.2 : Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines		
<p><i>Par. 02101</i></p> <p>Axe d'action 1</p> <p>Améliorer l'enseignement universitaire, les capacités de recherche et la coopération internationale en sciences sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme des chaires UNITWIN/UNESCO dans les domaines interdisciplinaires des sciences sociales et humaines • Renforcement des capacités de MOST pour les jeunes spécialistes en sciences sociales • Coopération avec le CISS et les ONG s'occupant d'habitat humain • Fondation internationale Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix • Suivi et préparatifs de grandes manifestations des Nations Unies 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de trois nouvelles chaires sur le développement durable dans les établissements suivants : (i) Université de Bordeaux III (France) ; (ii) Université Ramón Llull (Espagne) ; (iii) Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur (Belgique) (la chaire de Namur est un projet conjoint avec l'ONG universitaire PRELUDE (Programme d'études et de liaison universitaire pour le développement), au service du réseau UNITWIN-PRELUDE, qui comprend 42 universités réparties à travers le monde) ; Renforcement des capacités dans des domaines d'étude extrêmement complexes grâce à la création de la première chaire UNESCO "Migrations et droits humains" à l'université de Casablanca-Aïnchock (Maroc) ; Elargissement du réseau UNITWIN sur les migrations forcées par l'Université américaine du Caire (Egypte). • Amélioration de la participation de jeunes chercheurs à des projets MOST, et élaboration de programmes diversifiés dans le domaine de la planification urbaine grâce à un séminaire de formation MOST pour des auteurs de thèses de doctorat afin d'accroître la visibilité du programme chez les jeunes universitaires, en particulier en Amérique latine, en Asie et en Afrique. • Renforcement de la recherche interdisciplinaire et des campagnes de sensibilisation dans divers domaines prioritaires des sciences sociales, tels que la formation d'animatrices dans les zones urbaines défavorisées (chaire UNESCO à l'Université fédérale de Rio de Janeiro) ; Facilitation de la communication entre chercheurs en sciences sociales par la multiplication de réseaux, la distribution de publications et le soutien à des réunions professionnelles et des ateliers ; Renforcement des capacités en sciences sociales dans les pays en développement par la création de réseaux, la distribution de publications et le soutien à des réunions professionnelles et des ateliers, et par l'élaboration conjointe de méthodologies et la promotion de techniques de gestion des réseaux. Lancement, en coordination avec les priorités du programme MOST, d'une coopération avec trois ONG (UIA, IsoCaRP et IFLA) portant sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage, dans le cadre de la CHARTE UIA/ UNESCO de formation de l'architecte et la recherche sur le rôle des villes intermédiaires dans le développement du territoire et la relation entre paysages urbains et environnement. • Prise de contact avec les Archives d'outre-mer (Aix-en-Provence) et des dépôts d'archives d'Afrique de l'Ouest (Dakar, Nouakchott) en vue d'enrichir le fonds RDA (Rassemblement Démocratique Africain) de la Fondation de Yamoussoukro. • Lancement de deux études régionales sur l'état des connaissances actuelles en matière de capacités de gestion de la recherche dans les universités et organisation d'une réunion d'experts chargée de préparer le terrain en vue de créer un forum permanent UNESCO sur la gestion de la recherche ; Production de matériels pédagogiques visuels (vidéo sur la méthodologie de la recherche-action participative, site Web interactif) pour le processus d'examen de Rio + 10 ; Chaire UNESCO sur le développement durable à l'Université fédérale de Rio de Janeiro (Brésil).

<p>Par. 02122 Axe d'action 2 Collecte et diffusion de l'information dans les sciences sociales et humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Revue internationale des sciences sociales • Rapport mondial sur les sciences sociales • Centre d'échange d'informations de MOST • ONG productrices et utilisatrices de données en sciences sociales • Centre de documentation sur les sciences sociales et humaines et banque de données DARE • Evaluation des services d'information de l'UNESCO en sciences sociales 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement, par la Revue internationale des sciences sociales, de débats scientifiques et politiques sur la gouvernance mondiale et ses critiques, le trafic international des drogues, la culture scientifique, le fédéralisme, l'évolution du développement, les migrations internationales, la jeunesse et l'évolution du rôle de l'Etat-nation. • Cette activité a été supprimée à la suite d'une décision du Conseil exécutif et d'une résolution de la Conférence générale concernant la série des rapports mondiaux de l'Organisation. • Augmentation en flèche des consultations du Centre d'échange de MOST, qui sont passées de 600.000 pendant l'exercice 1998-1999 à 2.500.000 pendant l'exercice 2000-2001 (pages Web consultées de l'extérieur) ; Distribution de la première version sur CD-ROM du Centre d'échange à quelque 4.500 bibliothèques et utilisateurs privés. • Initiatives prises dans une dizaine de pays d'Europe centrale et orientale pour créer une infrastructure de données en sciences sociales contenant des statistiques et des données empiriques provenant de la recherche en sciences sociales et de sondages d'opinion, en général sous la forme d'un institut lié à l'organisme national de statistique ou à l'Académie des sciences. Le personnel de ces instituts est formé par des instituts partenaires dans les pays développés ; Formation de scientifiques africains, dans le cadre du réseau Ethnonet, sur la façon de mieux accéder à l'information sur les relations ethniques, les droits de l'homme et les questions politiques liées à la violence ethnique en Afrique. • Poursuite de la mise à jour de la banque de données DARE et du centre de documentation sur les sciences sociales et humaines. La présence du centre et de ses bases de données sur l'Internet a été renforcée. • Une évaluation externe approfondie portant sur les services d'information du Secteur des sciences sociales et humaines a été entreprise. Les résultats ont été présentés au personnel et un plan d'action a été élaboré ; Rationalisation et concentration des services d'information et de documentation du Secteur ; Regroupement du personnel travaillant dans les domaines de l'information et de la documentation ; Mise à jour de la banque de données DARE en sciences sociales.
---	--	--

ANALYSE DU PROGRAMME PAR SOUS-PROGRAMME (Fonctionnaires responsables des sous-programmes)

Suivi de la Conférence mondiale sur la science

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

La Conférence générale, à sa 30e session, a invité le Directeur général à réorienter le Projet de programme et de budget pour 2000-2001 (30 C/5) pour mieux répondre aux attentes et aux aspirations exprimées au cours de la Conférence mondiale sur la science (CMS) (Budapest, juillet 1999), et inscrites dans les deux principaux documents adoptés par la Conférence : la *Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique* et l'*Agenda pour la science - Cadre d'action*. Cela a été dûment fait, étant entendu qu'un réalignement plus complet et plus ample ne serait possible que lors de l'élaboration du 31 C/5. Le Programme et le budget pour 2000-2001 (30 C/5 approuvé) a donc constitué la première réaction de l'Organisation aux recommandations de toutes les parties prenantes à la science présentes à la CMS.

Alors que le processus de réorientation visant à mieux répondre aux recommandations de Budapest a été mené sur l'ensemble du grand programme II, certaines activités relatives à la coordination de ladite réponse et au rôle de centre d'échange d'informations dévolu à l'UNESCO dans le suivi de la CMS ont été regroupées avec les activités répondant directement à certaines priorités pour lesquelles l'UNESCO peut jouer un rôle unique sur la scène mondiale : la promotion de l'enseignement scientifique dans les contextes tant formels que non formels (y compris la vulgarisation scientifique) et celle des politiques scientifiques et technologiques.

Si, malgré la faiblesse des ressources, des services consultatifs en matière de formulation des politiques scientifiques ont été assurés tout au long de l'exercice biennal aux niveaux national et régional à la demande des Etats membres, un programme intégré pour l'enseignement scientifique, associant le Secteur de l'éducation et celui des sciences exactes et naturelles, demeure un objectif à poursuivre au cours de l'exercice 2002-2003.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

La préparation et la large diffusion des principaux documents de la CMS dans toutes les langues officielles de l'Organisation et la publication, imprimée et électronique, des Actes de la Conférence, ont été effectuées avec succès ; les documents ont été bien accueillis par les Etats membres et les autres parties prenantes. Ces deux activités constituent la base d'un suivi adéquat.

De même que l'organisation de la CMS n'avait pas nécessité un mécanisme complexe (et coûteux) de préparation régionale, le processus de suivi de la Conférence de Budapest a été volontairement conçu comme léger, sans comités internationaux et interinstitutions. La consultation entre les organisations partenaires s'est essentiellement faite par correspondance et par voie électronique, bien qu'une collaboration plus étroite ait été instituée avec le Conseil international pour la science (CIUS), principal partenaire de l'UNESCO à la CMS, et l'Académie des sciences du tiers monde (TWAS). De fait, la collaboration avec les deux ONG pour le suivi de la CMS a fait l'objet de mémorandums d'accord signés au cours de l'exercice biennal. Une réunion de consultation informelle, organisée en 2000 avec des organisations partenaires du système des Nations Unies et des ONG, a permis d'utiles discussions au sujet des possibilités de suivi. Le lancement sous forme électronique du *Bulletin de la CMS* a été un succès : il constitue un canal par lequel les initiatives des Etats membres et d'autres partenaires peuvent être partagées et inspirer d'autres activités ou partenariats.

L'UNESCO s'est vu confier la tâche d'établir, en coopération avec le CIUS, un rapport analytique destiné aux gouvernements et aux partenaires internationaux sur l'impact de la CMS, la mise en oeuvre des actions de suivi et les nouvelles mesures à prendre. Le rapport a été préparé au cours des six derniers mois de l'exercice biennal, et sera publié courant 2002 pour servir de base aux consultations régionales sur le suivi.

Sous-programme II.1.1 - Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Mathématiques, physique et chimie : La coopération internationale dans le domaine des mathématiques s'est développée avec succès. En témoigne, par exemple, le rôle clé joué par le Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA), en étroite coopération avec l'UNESCO, dans la formation de mathématiciens originaires de pays en développement. L'avancement des préparatifs de la mise en place du projet SESAME est satisfaisant et correspond au calendrier envisagé pour l'exercice biennal. Notamment, l'engagement de l'UNESCO a permis d'attirer des ressources extrabudgétaires vers le projet. Le Centre international de physique théorique Abdus Salam (CIPT) a continué sa mission de soutien, dans des domaines essentiels ou importants, à des activités de formation et de recherche avancées destinées à des physiciens de différents Etats membres de l'UNESCO. Toutes ces activités offrent un bon exemple de coopération internationale entre Etats membres de l'UNESCO développés et en développement. En matière de chimie, la diffusion de nouveaux matériels didactiques dans différentes langues, effectuée en étroite coopération avec des partenaires industriels, a permis de mettre sur pied plusieurs projets extrabudgétaires et a ainsi été d'un excellent rapport pour de nombreux Etats membres de l'UNESCO, en particulier en Afrique.

Sciences de la vie : Les objectifs des programmes relatifs aux sciences de la vie en matière de formation et de renforcement des capacités ont été atteints grâce à l'organisation de 50 cours de formation avancée, ainsi que de réunions et d'ateliers internationaux. Ces résultats sont encore meilleurs si on leur ajoute la formation de 78 jeunes chercheurs aux sciences de la vie par l'attribution de 50 bourses au titre du MCBN et grâce à un

projet de collaboration et de partage des coûts avec l'American Society of Microbiology (ASM). Un soutien a ainsi été apporté aux chaires UNESCO suivantes : médecine moléculaire (Varsovie, Pologne), médecine tropicale (Maputo, Mozambique), biomatériaux (La Havane, Cuba) et neurosciences cellulaires et moléculaires (Kiev, Ukraine). Les relations continues et renforcées pour l'exécution de ces activités avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO dans toutes les régions ont été particulièrement fructueuses, et méritent par conséquent d'être soulignées.

Sciences de l'ingénieur : La coopération avec l'ICET, la participation d'universités et d'entreprises industrielles à l'organisation de la première Convention mondiale des ingénieurs, la mise en place de nouvelles chaires UNESCO et de programmes de formation dans les Etats membres ont suscité une prise de conscience accrue de l'importance des sciences de l'ingénieur et des nouvelles technologies, et de la nécessité de promouvoir leur développement. Par ailleurs, la promotion du développement et de l'application sur une grande échelle des énergies renouvelables (par exemple, par le canal du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables (GREET)), a permis d'accroître l'importance du transfert du savoir-faire technologique.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

L'activité la plus efficace et la plus visible a été la mise sur pied du projet SESAME marquée par trois jalons : l'offre de l'installation à rayonnement synchrotron BESSY-1 par les autorités allemandes ; la création du Conseil intérimaire du SESAME avec la participation initiale de 13 Etats membres ; la désignation d'Amman (Jordanie) comme site d'accueil du SESAME.

Programme solaire mondial 1996-2005

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Dans le cadre de sa contribution à l'exécution du Programme solaire mondial 1996-2005, l'UNESCO a continué à appliquer une double stratégie visant, d'une part, à stimuler les activités de promotion et de mobilisation, à promouvoir les efforts d'éducation, de formation et d'information dans le domaine des énergies renouvelables et, d'autre part, à encourager les discussions sur les possibilités de financement de projets en matière d'énergies renouvelables dans les Etats membres. Les activités ont été réalisées en collaboration avec les bureaux hors Siège et axées sur les besoins nationaux et régionaux et les domaines prioritaires.

On s'est efforcé en particulier de mettre en valeur les ressources humaines pour promouvoir les énergies durables et renouvelables afin d'améliorer les conditions de vie dans les régions rurales et éloignées des pays en développement, notamment pour les femmes. Un soutien a été apporté aux Etats membres pour la définition des stratégies nationales en matière d'énergies renouvelables et une aide a été fournie pour la mobilisation de ressources destinées à promouvoir le développement et l'application sur une grande échelle des technologies des énergies renouvelables, ainsi que la recherche et l'expérimentation et des projets pilotes centrés sur divers objectifs de développement (l'électrification des campagnes, l'approvisionnement en eau, etc.).

Dans le cadre du programme GREET, les activités réalisées ont visé principalement à améliorer l'utilisation, la maintenance et la gestion de projets et de programmes d'énergie solaire et à assurer le transfert du savoir-faire technologique. Le renforcement des capacités, ainsi que l'enseignement universitaire et l'enseignement à distance en matière d'utilisation et d'application des énergies renouvelables ont été améliorés grâce à : la conception et l'essai sur le terrain de la nouvelle plate-forme destinée à la formation aux énergies renouvelables ; l'élaboration, la parution et la diffusion de manuels d'apprentissage/enseignement et de séries de publications ; l'organisation d'activités d'enseignement et de formation destinées aux professionnels dans ce domaine (décideurs/responsables politiques, chercheurs, ingénieurs, professeurs d'université et techniciens).

Pour améliorer le renforcement des capacités des Etats membres (en particulier, en Afrique et en Amérique latine), une formation a été assurée à des équipes

d'experts et de formateurs spécialisés dans l'utilisation et la maintenance des technologies et des matériels des énergies renouvelables. A ce titre, l'UNESCO a organisé plusieurs activités de formation telles que des écoles d'été, des ateliers de formation et des sessions de formation de formateurs. Les écoles d'été de l'UNESCO sur l'énergie solaire, organisées à la demande d'Etats membres, sont un modèle de formation continue ; uniques en leur genre, elles comprennent des modules d'enseignement, des travaux pratiques et des visites techniques³.

Les difficultés et contraintes généralement rencontrées lors de la mise en oeuvre des activités dans le cadre du Programme solaire mondial (1996-2005) et du programme GREET ont été dues à la faiblesse des ressources financières et humaines disponibles non seulement pour exécuter les programmes, mais aussi pour diffuser les résultats des activités sur le terrain et les matériaux qui en sont issus.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Dans le cadre du volet africain du programme GREET, un concept novateur de plate-forme de formation aux énergies renouvelables a été défini et mis en oeuvre sur le terrain au Centre de recherche et de développement scientifiques et industriels (SIRDC) du Zimbabwe. Il s'agit d'un outil de formation et de simulation adapté à la diffusion des connaissances relatives à l'utilisation des énergies renouvelables pour l'électrification décentralisée des campagnes. Les principaux domaines suivants ont été couverts : (i) énergie photovoltaïque ; (ii) mini-centrales hydrauliques ; (iii) mini-réseaux. La plate-forme a servi pour organiser des séminaires et des programmes de formation d'une semaine aux niveaux national et régional, ainsi qu'à celui de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). La plate-forme de formation aux énergies renouvelables a contribué à renforcer les capacités et les compétences locales en matière d'utilisation et d'application des énergies renouvelables et, par conséquent, à mieux définir le projet et à en assurer la viabilité. On s'attend à ce qu'elle serve de modèle destiné à être perfectionné et étendu à d'autres pays et régions.

³ De telles visites sont très appréciées et soutenues par diverses institutions. Les écoles d'été pour les participants francophones sont organisées en étroite coopération avec la Commission nationale française pour l'UNESCO, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français (IEPF), Electricité de France (EDF), l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), etc.

Les publications produites dans le cadre du volet africain du programme GREET s'adressaient à différents groupes cibles et traitaient de l'utilisation et des applications des énergies renouvelables et des différentes formes d'énergies renouvelables répandues dans les pays d'Afrique anglophone. Les publications comprennent deux manuels d'apprentissage/enseignement portant sur l'utilisation et l'entretien des systèmes photovoltaïques pour le pompage de l'eau et des systèmes faisant appel à la technologie du biogaz, ainsi que la collection UNESCO/Kawi sur les énergies renouvelables (publiée par l'UNESCO et le Réseau des éditeurs africains), qui se

compose d'une série de six livres d'écoles primaires sur plusieurs thèmes relatifs aux énergies renouvelables. Les manuels et les séries de publications sont fondés sur les meilleures pratiques et sur le savoir-faire des organisations qui travaillent dans ce domaine et cherchent à encourager la mise en place de programmes de formation nationaux et régionaux en matière d'énergies renouvelables en Afrique anglophone. Ils seront diffusés dans la région afin de faire en sorte que les mêmes normes en matière d'application, de renforcement des capacités et de viabilité soient respectées dans les activités relatives aux énergies renouvelables.

Evaluation de la contribution de l'UNESCO au Programme solaire mondial

L'évaluation a recommandé que l'UNESCO renforce la mise en oeuvre du programme GREET dans les différentes régions, en particulier son volet africain de façon à favoriser l'accroissement des capacités pour l'utilisation et les applications des énergies renouvelables des Etats membres. Il faudrait, de plus, établir un plan d'action et intensifier les efforts en vue d'assurer une communication efficace entre les bureaux hors Siège et le Siège pour les activités décentralisées. Il conviendrait de mettre en place des mécanismes structurels pour garantir que des fonds destinés aux projets soient clairement comptabilisés, que les données concernant ces fonds soient facilement accessibles et que la diffusion de l'information soit plus efficace. L'UNESCO devrait renforcer les aspects transsectoriels des programmes et un maître d'oeuvre, uniquement chargé du PSM, devrait être désigné. La nécessité de la coopération entre l'UNESCO et les autres organismes des Nations Unies ainsi que les autres organisations a été soulignée et il a été suggéré de réunir un groupe consultatif d'experts internationaux pour examiner les questions relatives à la mise en oeuvre. L'évaluation a aussi recommandé que l'UNESCO mette sur pied des mécanismes de financement novateurs, tels que ceux de la formule ESCO (entreprise de services écoénergétiques).

Dans le but de donner suite à certaines de ces recommandations, le Secrétariat a adopté une approche centrée sur la promotion des énergies renouvelables, le renforcement des capacités, le développement de ressources humaines compétentes et la mobilisation des moyens aux fins de la sensibilisation et de la durabilité. Il a aussi été décidé d'élaborer un plan d'action pour le programme et d'améliorer la coopération avec d'autres institutions de l'ONU et OIG. En outre, on s'attachera à ce que les activités prioritaires définies dans la Stratégie à moyen terme soient consolidées par des partenaires bailleurs de fonds externes, ainsi qu'à coordonner la programmation avec les sources de financement en vue de parvenir à une programmation parallèle et, ainsi, à mobiliser plus efficacement les ressources extrabudgétaires.

Sous-programme II.1.2 - Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Les activités réalisées dans le cadre de ce sous-programme au cours de l'exercice biennal témoignent d'un nouvel engagement de la science envers la société. Les actions de renforcement des capacités ont porté notamment sur les domaines suivants : mise en place de nouveaux cours interdisciplinaires diplômants dans les universités, amélioration des techniques de gestion institutionnelle, avis donnés en vue de l'établissement de nouvelles alliances entre le milieu académique et la société civile, instauration de liens actifs avec les activités majeures des Nations Unies. Les programmes qui ont été élaborés sont axés sur une recherche en sciences sociales pertinente, transdisciplinaire, apte sur le plan méthodologique à appréhender les tendances locales et mondiales, prompte à faire face aux problèmes de recherche fondamentale et débouchant par des conclusions clairement exposées, efficacement diffusées et orientées vers des débouchés concrets.

Plus spécialement, les réseaux du programme de chaires UNITWIN/UNESCO ont constitué des partenariats stratégiques avec un large éventail d'ONG pour répondre à leurs besoins de formation spécifiques, en particulier dans des domaines en relation avec le développement durable, notamment la planification urbaine, l'architecture et l'aménagement paysager. Ces partenariats ont permis la création de comités régionaux chargés d'adapter la charte UIA/UNESCO de formation de l'architecte, la publication de l'*International Manual of Planning Practice*, le renforcement d'ateliers internationaux sur le terrain pour les jeunes planificateurs, et l'encouragement de jeunes professionnels de la ville par l'attribution du Prix UNESCO d'architecture et du Prix UNESCO d'architecture du paysage. Dans le même ordre d'idées, des recherches approfondies ont été lancées au sujet du rôle des villes intermédiaires dans l'aménagement du territoire.

Des mécanismes de coordination novateurs se sont révélés efficaces et les milieux universitaires ont affirmé leur responsabilité vis-à-vis de la société civile en concevant, à l'usage de tous les types de partenaires, de nouvelles interfaces de travail permettant de régler les questions de niveaux hiérarchiques et d'échelonnement dans le temps. Pour ce faire, on s'est appuyé sur les principes d'organisation communs les plus appropriés en matière de partage des connaissances. Les incitations, telles que les prix et récompenses internationaux, et la production de nouveaux

outils d'apprentissage, notamment audiovisuels (vidéos, CD-ROM, interfaces Internet) ont fait avancer le processus.

La coopération bien établie avec le Conseil international des sciences sociales (CISS) - qui regroupe d'autres organisations, a permis d'étendre la portée des programmes de l'UNESCO et du programme MOST dans le monde. Un exemple marquant est l'Ecole d'été internationale sur le thème "Les programmes de recherche comparée en sciences sociales", qui a été organisée conjointement par MOST, le CISS et la Fondation Friedrich Ebert à Sofia (Bulgarie), en juin 2000.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Au cours de l'exercice biennal, le programme des chaires UNESCO, qui s'adresse traditionnellement aux diplômés du troisième cycle, a été étendu pour prendre en compte les besoins de formation de partenaires comme les ONG qui s'occupent de développement, et leur offrir une formation universitaire de premier cycle. Les partenaires des pays en développement sont très désireux de trouver des programmes de formation ciblés, denses et d'un excellent niveau technique dans leur contexte de développement local, sans être obligés de passer quatre à cinq ans ou plus dans une université. Un exemple significatif à cet égard est le cours sur la gestion du développement et de l'action humanitaire proposé par l'Institut universitaire de technologie de l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, qui est devenu au début de 2001 une chaire UNESCO sur la formation de professionnels du développement durable. La chaire prépare les étudiants à devenir des professionnels du développement durable en les mettant en mesure d'intervenir à un niveau intermédiaire dans des projets internationaux. Les possibilités de carrières vont de coordonnateur de projet, animateur de réseaux d'ONG et assistant de gestion de projet à agent des collectivités et à différents niveaux de responsabilité dans les administrations locales. La chaire UNESCO joue un rôle central pour une série de partenaires du sud de la Méditerranée, dont le Maroc, qui s'est montré particulièrement actif en accueillant en 2000 et en 2001 un certain nombre d'activités, y compris des réunions méthodologiques. Une alliance fructueuse a été conclue avec le programme MOST (thème principal de recherche : la gouvernance) par le canal de séminaires communs de méthodologie et de deux publications didactiques, dont l'une concerne le contexte local marocain. Des adaptations semblables sont prévues pour d'autres partenaires du sud et de l'est de la Méditerranée.

Programme II.2 - Sciences, environnement et développement socio-économique

Axe d'action tel que présenté dans le 30 C/5	Actions qui constituent un axe d'action conformément à la présentation de SISTER	Résultats effectifs par action au 31 décembre 2001 tels qu'indiqués par le Secteur
Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement		
<p><i>Par. 02203</i> Axe d'action 1 Développement de la coopération interdisciplinaire et interinstitutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la coopération interdisciplinaire • Renforcement des partenariats avec le système des Nations Unies et les grandes ONG internationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe directeur composé des cinq présidents des programmes scientifiques de l'UNESCO sur l'environnement et le développement durable (PICG, PHI, COI, MAB, MOST) a tenu plusieurs réunions. Le rapport final sur les activités de l'UNESCO en relation avec l'accident du réacteur nucléaire de Tchernobyl a été publié ; Un CD-ROM intitulé UNESCO in the Mountains of the World (l'UNESCO dans les montagnes du monde) a été produit en vue de diffuser des informations sur les réserves de biosphère (programme MAB) et les sites du patrimoine mondial (Convention sur le patrimoine mondial) dans les régions de montagne, et sur les programmes du PHI et du PICG relatifs aux montagnes. • Aide pour l'organisation d'une réunion du PEN international sur les questions d'environnement ; Une réunion de la Commission sur la Charte de la terre a été tenue à l'UNESCO. La collaboration avec l'UICN/WCPA pour la préparation d'un projet conjoint de conservation environnementale à base culturelle s'est poursuivie et l'exécution de ce projet devrait commencer en 2002 ; Une publication conjointe UNESCO-CIUS portant sur les programmes internationaux et scientifiques relatifs à l'environnement et au développement durable a été produite à la suite d'un atelier conjoint tenu dans le cadre de la Conférence mondiale sur la science ; La collaboration avec l'UNCCD (en particulier dans le domaine de l'éducation environnementale) et la FAO (pour le déroulement de l'Année internationale de la montagne) a continué ; La mallette d'éducation environnementale sur la désertification a été finalisée en anglais, français et espagnol et est actuellement testée dans 18 pays par l'intermédiaire du Réseau des écoles associées.
Sous-programme II.2.1 : Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels		
<p><i>Par. 02211</i> Axe d'action 1 Promouvoir la gestion du système terrestre, la coopération internationale et le renforcement des capacités en sciences de la terre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du PICG 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification des échanges mondiaux de connaissance sur les problèmes géologiques, l'accent étant mis sur les bénéfices procurés à la société par les 51 projets multinationaux du PICG ; Diffusion des résultats des projets par la publication de deux numéros de <i>Corrélation géologique</i> (28 et 29) ; Poursuite de la coopération intersectorielle entre SC/GEO et CLT sur les risques géologiques et le patrimoine culturel (PICG 425) et entre le PICG et le MAB (PICG 429).

	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour des connaissances des spécialistes des sciences de la terre par la formation et l'attribution de bourses Protection et développement durable des géoparcs Technologie spatiale et de la géo-information 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités d'enseignement et de recherche en sciences de la terre, des universités et des centres de recherche dans 25 cours organisés par SC/GEO au Siège et dans les bureaux régionaux ; Perfectionnement des connaissances de 750 spécialistes des sciences de la terre dans divers domaines de la géologie, de la géophysique et de la géochimie ; Amélioration des liens de coopération entre les institutions scientifiques gouvernementales et privées, les universités et les centres de recherche des pays en développement. Finalisation d'une étude de faisabilité sur le lancement d'un programme de l'UNESCO consacré aux géosites et aux géoparcs (le Directeur général a fait rapport à ce sujet dans le document 160 EX/10) ; Conclusion d'accords de coopération bilatérale avec l'Autriche, la Chine, l'Allemagne, la Malaisie, le Maroc et le "Réseau des géoparcs européens", en application de la décision 161 EX/3.3.1. Encouragement du recours à la télédétection et aux systèmes d'information géographique (SIG) pour améliorer l'utilisation de l'information géologique dans la prise des décisions socio-économiques en Afrique, dans les Etats arabes, en Asie et en Amérique latine, par l'organisation de plus de 15 ateliers GARS, DMP, SANGIS et PANGIS ; L'UNESCO, en coopération avec l'ESA, a renforcé la coordination des activités relatives au développement des programmes d'observation de la terre in situ et depuis l'espace (IGOS).
<p>Par. 02212</p> <p>Axe d'action 2</p> <p>Réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> Projets de collaboration portant sur des systèmes d'atténuation des catastrophes Enquêtes et assistance technique nécessitées par des catastrophes 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des capacités nationales et régionales d'atténuation des catastrophes naturelles dans la région méditerranéenne, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique centrale ; Amélioration de la communication, de la coopération régionale et internationale et de l'enseignement professionnel ainsi que de l'évaluation des dangers et des risques. Aucune demande d'aide postérieure à une catastrophe n'a été reçue ; Le rapport final sur le projet Tchernobyl 570RER55 a été produit ; Finalisation de la production industrielle d'unités d'habitation.
<p>Sous-programme II.2.2 : Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB)</p>		
<p>Par. 02221</p> <p>Axe d'action 1</p> <p>Les réserves de biosphère en tant qu'instruments servant à concilier conservation et développement : mise en oeuvre de la Stratégie de Séville</p>	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation et amélioration des réserves de biosphère existantes Création de nouvelles réserves de biosphère, y compris des réserves transfrontières 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité et de la visibilité du Réseau mondial à la faveur du processus d'examen périodique. Ce processus a continué de prouver son utilité en menant, dans certains pays, à des discussions fructueuses sur l'application du concept et à l'amélioration de la participation de toutes les parties prenantes ; Des liens ont été renoués avec certains pays et les premiers pas ont été faits vers la reprise de la participation au MAB. A la suite de la réunion Séville + 5 tenue en 2000, concrétisation du regain d'intérêt par la création de 52 réserves de biosphère conciliant conservation et développement, plus particulièrement situées dans de vastes biorégions et dans des écosystèmes clés tels que les forêts tropicales, les zones côtières et marines, les terres arides et les zones humides ; Des recommandations ont été élaborées sur l'établissement et la gestion des réserves

	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du réseau mondial/régional • Aide aux Etats membres en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources • Evaluation de la mise en oeuvre de la Stratégie de Séville : Séville + 5 	<p>de biosphère transfrontières (RBT), ce qui a stimulé et facilité les travaux préparatoires en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique latine et dans les Caraïbes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les cinq réseaux couvrant les grandes régions (Afrique, Etats arabes, Amérique latine, Asie, Europe) ont été consolidés et quatre nouveaux réseaux régionaux ont vu le jour en Asie du Sud-Est, en Asie centrale, dans les îles du Pacifique et dans les îles Caraïbes ; Les comités nationaux du MAB ont été renforcés, par exemple au Chili, en Syrie et au Niger ; Le projet de réserve de biosphère de Mananara-Nord a été mené à bonne fin le 15 février 2002 et la totalité des activités et des équipements a été transférée à l'Association nationale pour la gestion des aires protégées (ANGAP) qui poursuit le projet avec son propre financement. • Etablissement d'un nouveau réseau thématique, REDBIOS, qui rassemble l'Espagne, le Maroc, le Cap-Vert et le Sénégal autour de questions communes de gestion des côtes. Elaboration en Afrique du projet FEM-PNUE à l'intention de six pays d'Afrique francophone ; Poursuite des programmes de coopération Sud-Sud en vue de fournir une aide aux pays des zones tropicales humides d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie (Cambodge, Viet Nam et Indonésie). • A partir d'un questionnaire, collecte d'informations centrées sur les indicateurs de mise en oeuvre de la Stratégie de Séville ; ces informations ont fourni une base utile aux débats de la réunion Séville + 5 ; Le Secrétariat a produit une analyse de la mise en oeuvre de la Stratégie de Séville sur le plan international.
<p><i>Par. 02222</i> Axe d'action 2 Programmes de recherche en collaboration visant à améliorer la connaissance de la fonction des écosystèmes et des services et valeurs dont ils sont la source</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche sur les écosystèmes • Recherche sur les biens et services fournis par les écosystèmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution d'une aide du FEM pour les prochaines années en liaison avec l'appui accordé par l'UNESCO au programme TSBF ; Peu de progrès ont été réalisés par le programme Diversitas pendant l'année malgré l'accord des pays de l'IGFA pour le financer en 2001 - le programme sera effectivement lancé en 2002 ; Amélioration de la participation et de l'apport du MAB aux programmes et initiatives internationaux de recherche dans le domaine concerné. • En collaboration avec l'ONU et en liaison avec l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire (EM), élaboration d'instruments concernant les valeurs des écosystèmes urbains ; Transfert au Cameroun, avec le soutien du PNUD, du modèle d'écoformation de São Paulo ; Inclusion du concept de réserve de biosphère dans les International Guidelines for Tourism, élaborées en vertu de la Convention sur la diversité biologique ; Etablissement d'un programme de maîtrise en environnement et développement durable, coordonné par la chaire d'écotechnie, à l'Université de Bahreïn ; Etablissement d'un programme de collaboration avec l'Université Columbia (New York, Etats-Unis) sur la biodiversité et la société.

	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des spécialistes • Information, communication et sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement des jeunes chercheurs à apporter un soutien accru à l'environnement et aux communautés locales ; Mobilisation du programme UNESCO-Cousteau d'écotechnie (UCEP) en faveur de la formation des spécialistes ; Etablissement d'une nouvelle chaire à l'Université Balamand au Liban ; Avec l'appui du PNUD, on a rendu opérationnel en 1999 l'ERAIFT à l'Université de Kinshasa (République démocratique du Congo) ; Le CAMES (Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur) a reconnu les diplômes supérieurs (DESS) de l'ERAIFT ; Des activités ont été entreprises dans le cadre de l'IPALAC, mais les fonds n'étaient pas suffisants pour permettre le lancement d'un programme complet. • En liaison avec la Convention sur la diversité biologique, élaboration d'une stratégie et d'un plan de travail sur l'éducation et la sensibilisation du public en matière de biodiversité biologique ; Expérimentation de la mallette pédagogique sur la désertification dans certains pays des zones arides par l'intermédiaire du Réseau des écoles associées ; Elaboration d'une stratégie de publication, y compris une meilleure utilisation du site Web après sa modification.
--	---	---

Sous-programme II.2.3 : Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable

<p><i>Par. 02231</i> Axe d'action 1 Renforcer les capacités de gestion des ressources en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de gestion des ressources en eau • Formations de haut niveau • Apprentissage assisté par ordinateur et université virtuelle • Sensibilisation du public 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la base de connaissances et renforcement des capacités par la formation de plusieurs centaines de professionnels et fourniture d'une aide technique et financière pour l'établissement de réseaux et de centres d'excellence ; Resserrement de la coopération avec les OIG et les ONG, débouchant sur la réalisation d'activités conjointes majeures sous la direction de l'UNESCO (WWAP, Année internationale de l'eau douce, etc.) ; Formulation d'importantes recommandations sur des questions de politique, de gouvernance et de programme à l'occasion de trois sessions du Bureau du PHI et de la 14e session du Conseil intergouvernemental ; Finalisation de la version anglaise de la troisième édition du Glossaire international d'hydrologie. • Grâce à des cours, des chaires, des réseaux et des centres solidement implantés, affirmation de l'UNESCO comme la principale organisation des Nations Unies en matière d'éducation et de formation dans le domaine de l'eau. • Formulation d'une stratégie de mise en oeuvre préliminaire en vue de l'établissement d'un réseau mondial de bassins HELP (L'hydrologie au service de l'environnement de la vie et de la formulation des politiques). La première phase de la mise en oeuvre s'est terminée avec la création de 24 bassins HELP. • Etablissement d'un cadre de publication et de diffusion pour la série de CD-ROM du PHI sur l'éducation dans le domaine de l'eau au niveau du troisième cycle universitaire ; Amélioration de la sensibilisation du public dans le monde entier à la situation critique de l'eau douce ; Consolidation du rôle de l'UNESCO en tant qu'"agence de l'eau" de premier plan dans le système des Nations Unies.
---	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Vision à long terme de l'eau, de la vie et de l'environnement • Rapport mondial sur la mise en valeur de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • L'UNESCO a accueilli le projet Vision mondiale de l'eau et contribué efficacement à ce projet ; Le Directeur général a lancé avec succès à l'échelon du système des Nations Unies le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau lors du deuxième Forum mondial de l'eau. • Etablissement d'un mécanisme pour la production périodique du Rapport mondial sur la mise en valeur de l'eau.
<p>Par. 02232 Axe d'action 2 Processus hydrologiques et gestion des ressources en eau dans un environnement vulnérable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impact du climat sur l'hydrologie • Ecohydrologie • Ressources en eau souterraine menacées • Gestion de l'eau dans les zones côtières/les petites îles • Stratégie mondiale d'évaluation de la crise de l'eau et du risque environnemental et de leur impact • Gestion intégrée des ressources en eau dans les zones arides et semi-arides et hydrologie des oueds • Hydrologie des zones tropicales humides 	<ul style="list-style-type: none"> • On a favorisé une meilleure compréhension de nombreux aspects du cycle hydrologique en ce qui concerne, notamment, les hautes eaux et les basses eaux ; L'attention des spécialistes de l'évolution des climats a été attirée sur l'intérêt de détecter la variabilité climatique à partir de séries de données à long terme de bonne qualité sur la hauteur de pluie et le ruissellement. • Meilleure compréhension de l'impact anthropogène des changements du mode d'utilisation des sols sur l'hydrologie ; Confirmation de l'écohydrologie comme discipline importante contribuant à la gestion rationnelle des ressources en eau. • Etablissement de réseaux régionaux pour améliorer les capacités nationales et régionales de gestion des ressources en eau souterraine ; Amélioration de l'accès aux connaissances et aux directives en matière de protection des ressources en eau souterraine ; Affirmation du rôle central de l'UNESCO dans la coordination interinstitutions de la stratégie de protection des ressources en eau souterraine. • Développement de l'intérêt aux niveaux local et mondial pour des projets intégrés sur le terrain englobant les dimensions socio-économiques et scientifiques de la gestion de l'eau. • Consolidation à l'échelle mondiale du programme de l'UNESCO relatif aux sciences de l'eau et de son impact sur la stratégie mondiale ; L'UNESCO a contribué à orienter le débat en cours sur la crise de l'eau douce, les risques courus et l'évaluation des impacts. • Renforcement des capacités en matière de gestion des ressources en eau dans les zones arides et semi-arides par la formation de personnel qualifié dans les principaux domaines de spécialisation ; Amélioration des connaissances et élaboration de principes directeurs sur la gestion durable des ressources en eau dans les zones arides, l'accent étant mis sur les systèmes d'eau souterraine des oueds ; Le partage des connaissances et le renforcement des capacités ont été favorisés par la création de réseaux et par la coopération entre les OIG, les ONG et les Etats membres. • Le projet concernant l'hydrologie des zones tropicales humides a été mené à bonne fin avec l'établissement de centres et d'un réseau pour la recherche dans ce domaine ; Production et diffusion de publications sur ce sujet.

	<ul style="list-style-type: none"> • Activité sans titre • Elaboration des stratégies de gestion des conflits, eau et civilisations, bassin de la mer d'Aral 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès donné, notamment à des gestionnaires des villes, à des connaissances et directives abrégées sur les mesures non structurelles de limitation des crues ; Mise à la disposition des professionnels de traités systématiques sur le drainage urbain sous différents climats ; Etude de nouveaux modèles de gestion de l'eau dans les villes à l'intention notamment des pays en développement ; Renforcement des capacités régionales en matière de gestion des eaux urbaines. • Signature d'un accord de projet conjoint avec la Croix-Verte internationale, permettant la mise en place d'un partenariat UNESCO/ONG qui s'adresse à un public plus vaste ; Lancement d'une série de publications sur l'histoire de l'eau ; La création de l'Association internationale sur l'histoire de l'eau (300 participants) a été soutenue ; Des réunions majeures ont été organisées et soutenues, y compris une réunion sur les qanats d'Iran, sur l'eau et la paix en Asie centrale et sur la gestion transfrontières de l'eau ; Lancement d'un programme majeur intitulé Des conflits potentiels au potentiel de coopération (PCCP), conjointement avec le WWAP.
<p>Environnement et développement des régions côtières et des petites îles</p>		
<p>Par. 02236 Environnement et développement des régions côtières et des petites îles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet et chaires UNESCO dans les régions côtières et les petites îles • Mise en commun des connaissances par le biais de forums en face à face et virtuels • Documentation sur les pratiques éclairées, diffusion et essais sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation, expérimentation et application de pratiques éclairées ; Conclusion de 10 évaluations de projets sur le terrain utilisant les 16 caractéristiques des pratiques éclairées ; On a suscité des accords de jumelage universitaire, sur une base de complémentarité, concernant les pratiques côtières éclairées en Asie et dans le Pacifique et en Europe ; Une formation et un soutien interdisciplinaires ont été fournis pour des projets pilotes, pour la critique et l'analyse des pratiques éclairées, et pour l'établissement de liens avec d'autres institutions en utilisant les chaires et le jumelage universitaires ; Développement du dialogue pour prévenir et résoudre les conflits relatifs à l'utilisation des ressources côtières. • Organisation d'ateliers interrégionaux : Réunion sur la stratégie du CSI - Pratiques côtières éclairées pour un développement humain durable dans les petits Etats insulaires en développement, Faciliter la bonne gestion des zones côtières dans les petites îles et pratiques côtières éclairées pour la prévention et la résolution des conflits côtiers ; On a encouragé l'intégration et la liaison entre les projets sur le terrain, les réseaux de chaires/jumelages universitaires, et le Forum qui est un lieu d'échange et d'examen constants des pratiques éclairées et une source d'idées nouvelles. • Les actes des ateliers et les publications relatives aux projets qui ont été produits mettent en lumière les liens entre les activités, tant à l'intérieur des régions de petites îles qu'entre ces régions ; Elaboration de procédures pour l'évaluation des projets en vue de mettre en oeuvre les pratiques côtières éclairées ; Publication de cinq articles sur les pratiques côtières éclairées par l'intermédiaire du Forum dans Sources UNESCO ; Production du CD-ROM Yapa (en collaboration avec le MAB et le Secteur de la culture) qui apporte une contribution à la transmission des connaissances autochtones ; Un deuxième CD-ROM doit être produit (avec le Secteur de la communication et MOST) concernant la revitalisation des connaissances traditionnelles de navigation dans les îles du Pacifique.

Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique		
<i>Par. 02239</i> Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> • Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de plus de 500 jeunes aux techniques d'encadrement et à l'utilisation d'Internet ; Formation de trois communautés rurales aux techniques de gestion de l'environnement et du patrimoine local ; Les 16 commissions nationales de pays desservis par les bureaux ont reçu une formation destinée à soutenir le projet et leur travail en général.
Sous-programme II.2.4 : Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI)		
<i>Par. 02241</i> Axe d'action 1 Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux océans et aux zones côtières	<ul style="list-style-type: none"> • Océanologie et services océaniques • Programmes régionaux • Renforcement des capacités • Organes directeurs, politiques, bilan et évaluation, sensibilisation du public 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point de méthodes scientifiques éprouvées d'évaluation rapide de la pollution marine (RAMP) ; Développement du système IODE ; Amélioration de la prévision des phénomènes extrêmes et de l'accès aux données et à l'information ; Elaboration de directives relatives à la qualité des sédiments ; Amélioration des relations entre systèmes et processus physiques et biogéochimiques ainsi que de la conception de l'application des systèmes de surveillance et de prévision relatifs aux mers bordières. • Présence renforcée dans les régions ; Meilleure coordination des activités au niveau régional ; Meilleure formation en sciences et technologies marines ; Meilleure coordination au niveau régional par le biais des bureaux régionaux de projets, des programmes et de la présence de la COI dans les régions ; Création de centres nationaux de données océanographiques dans 18 des 20 pays participants ; Préparation d'un plan détaillé d'action pour 2002. • Meilleur accès aux données et à l'information ; Amélioration des méthodes de mesure et d'évaluation des effets de l'activité humaine, en particulier dans les zones côtières ; Meilleures surveillance et prévision climatiques et météorologiques en haute mer ; Obtention d'une meilleure compréhension des rapports entre les systèmes et processus physiques et biogéochimiques ; Elaboration de directives relatives à la qualité des sédiments ; Lancement et promotion du service Portail océan ; Application à l'enseignement et à la formation en océanologie de l'approche novatrice qu'est la Formation par la recherche ; Amélioration de la formation en science et technologie marines dans les Etats membres. • Amélioration des analyses et décisions de la COI sur les questions d'orientation générale et en matière de bilans, d'évaluation et de sensibilisation du public.
<i>Par. 02242</i> Axe d'action 2 Répondre aux besoins des conventions et programmes relatifs à l'océan	<ul style="list-style-type: none"> • Les océans et le climat, les océans et les changements à l'échelle planétaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation accrue ; Elaboration de principes directeurs en matière de surveillance, ce qui a permis d'améliorer la capacité de prévision ; Equipe spéciale de la COI sur GLOBEC/SPACC ; Efflorescences algales nuisibles, Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens et dynamique des écosystèmes océaniques à l'échelle mondiale ; Coordination centrale du Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens.

	<ul style="list-style-type: none"> • OSLR • Renforcement des capacités • UNCLOS, CNUED et coopération interinstitutions 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la formation en sciences et technologies marines ; Suivi des conventions internationales et coopération interinstitutions ; Meilleure gestion des littoraux et des activités marines ; Sensibilisation accrue du public. • Meilleure compréhension des facteurs qui influent sur les changements climatiques à l'échelle planétaire tels que les traduisent les processus océaniques et autres interactions ; Amélioration des instruments conceptuels et d'observation permettant d'évaluer les changements à l'échelle de l'écosystème afin d'améliorer les capacités de gestion des principaux grands écosystèmes marins ; Meilleure compréhension des rapports entre systèmes et processus physiques et biogéochimiques, avec référence spéciale à la détection et à la prévision des efflorescences algales nuisibles, de la dégradation des récifs coralliens et des grands écosystèmes marins à forte production ; Prise d'importantes mesures visant à améliorer la formation en science et en technologie marines dans les Etats membres et dans les régions. • Amélioration du suivi des conventions internationales et de la coopération interinstitutions ; Coordination des besoins des conventions et programmes liés à l'océan par le biais du SOCA et élaboration, en coopération avec les Etats membres de la Commission océanographique de l'UNESCO, d'une position commune sur les questions relatives à l'océan en vue du Sommet mondial pour le développement durable.
--	--	---

Sous-programme II.2.5 : Transformations sociales et développement

<p><i>Par. 02251</i> Axe d'action 1 Valorisation des résultats du programme MOST</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et direction de MOST • Multiculturalisme, population et migrations • Gouvernance et aménagements urbains 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'utilisation de la recherche en sciences sociales pour la formulation de politiques et l'élaboration d'outils méthodologiques permettant d'évaluer l'impact des politiques de développement socio-économique émanant des principales conférences de l'ONU ; Mobilisation de réseaux, coordination de projets depuis le Siège et les bureaux hors Siège ; Apport de compétences de haut niveau pour la préparation en amont de projets et en vue de leur évaluation, tant au plan national que régional. Ce système de soutien reflète la viabilité de la coopération entre producteurs et utilisateurs de la recherche ce que les Etats membres de l'UNESCO estiment indispensable pour améliorer les politiques de développement. • Etablissement d'un réseau axé sur la recherche et la politique qui fait office d'instance régionale compétente sur des questions liées aux migrations internationales dans la région de l'Asie et du Pacifique. D'autres institutions des Nations Unies et organismes de financement, notamment l'Association des Conseils asiatiques pour la recherche en sciences sociales (AASSREC), la Fondation du Japon et la Fondation Ford, demandent l'aide du réseau pour l'élaboration de programmes. • Valorisation et diffusion des résultats de la première phase du programme MOST, notamment au moyen du centre d'échange d'informations restructuré ; Publication sur divers supports des résultats des 4 réseaux de recherche comparative internationale sur les problèmes urbains ; Consolidation de deux réseaux afin de développer des résultats susceptibles de contribuer à la formulation de
---	--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Mondialisation et gouvernance • Interface utilisation de la connaissance-politique de recherche 	<p>politiques urbaines sur la base de la gouvernance urbaine ; Consolidation du réseau intersectoriel coordonné par MOST Développement urbain et ressources en eau : petites villes côtières historiques avec les cas pilotes d'Essaouira, Mahdia, Omisalj, Saïda et Kotor ; Lancement de l'activité pilote Maison laboratoire de Mahdia en partenariat avec les universités de Tunis et Nantes pour développer la participation des habitants à la revitalisation de centres historiques afin de lutter contre l'éviction des populations les plus pauvres ; Initiation, en partenariat avec la BID, d'une démarche de revitalisation du centre ville de Quito sur la base d'une approche de développement socialement durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En ce qui concerne la participation du programme MOST au premier Forum social mondial (février 2001), chercheurs et ONG sont de plus en plus conscients de la mise en place de mécanismes mondiaux de gouvernance démocratique fondés sur des principes librement consentis par les acteurs sociaux concernés (qu'ils soient institutionnels ou non) ; Organisation par le programme MOST de l'UNESCO, dans le cadre du Forum social mondial de Porto Alegre, d'un séminaire sur : les moyens de renforcer les capacités des démocraties de faire face à la mondialisation et de la gérer dans l'intérêt des citoyens, la nécessité d'instances mondiales de gouvernance, les inconvénients et avantages de la création d'un système mondial de gouvernance reposant sur des principes démocratiques, le rôle de l'ONU pour les acteurs non institutionnels et en particulier pour les ONG et les organisations locales et communautaires. • Compilation d'études de cas sur les relations et conflits ethniques dans la Fédération de Russie, y compris la République de Buryatia et la République du Tatarstan ; Production (sur la base des résultats de recherche) d'un CD-ROM susceptible d'être utilisé comme outil d'enseignement de méthodes de conception de nouveaux projets en sciences sociales ; Communication à des conseils nationaux de recherche en sciences sociales, des recommandations relatives à l'application de la recherche afin de les aider à établir leurs programmes ; Organisation d'ateliers entre des équipes de recherche choisies et des décideurs afin d'examiner l'incidence des résultats obtenus sur le soutien futur à la recherche.
<p>Par. 02252 Axe d'action 2 Lutte contre la pauvreté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pauvres des zones urbaines • Microfinancement 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication d'un numéro spécial de la <i>Revue internationale de science politique</i>, chaque chapitre étant écrit par les responsables de projets choisis parmi ceux du programme MOST. Ce numéro est publié en anglais et français seulement. • Apogée du projet Grandir en ville avec la publication conjointe par l'UNESCO et Earthcan d'un livre intitulé <i>Dessine-moi une ville</i> et d'un manuel intitulé <i>Créer avec les enfants et les jeunes des villes où l'on vive mieux</i>, qui ont été distribués à toutes les délégations et à tous les Etats membres ; Négociation d'un mémorandum d'accord à la demande de l'UNICEF pour lui permettre d'utiliser les résultats du projet dans son programme <i>Créer des villes adaptées aux enfants</i>. Octroi au projet du prestigieux prix EDRA (prix de l'Association de recherche sur l'aménagement environnemental) ; Achèvement, sur la base de

	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques de développement visant à réduire la pauvreté • Lutte contre la pauvreté : coopération pour le développement 	<p>"Dessine-moi une ville", du CD-ROM concernant l'éducation environnementale des jeunes et commercialisation du CD-ROM avec le manuel ; A la suite de ce projet, réponse de la municipalité du Grand Johannesburg aux besoins des résidents des bidonvilles et colonies de squatters, afin d'améliorer et de subventionner leur habitat. Ce projet a inspiré la création d'une bibliothèque mobile qui se rend dans les communautés pauvres en Argentine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du projet Grandir en ville, plusieurs recherches–actions ont été menées en Australie qui ont permis de réduire la marginalisation des jeunes et l'insécurité dont ils sont victimes en les impliquant dans des actions de développement urbain et dans des programmes scolaires novateurs. Les résultats de ces recherches figurent dans les publications Growing up in an Urbanising world et Créer, avec les enfants et les jeunes, des villes où l'on vive mieux destinées à valoriser les acquis théoriques et pratiques du projet. • Le projet Grandir en ville a été cité comme modèle de la participation des jeunes par le Département du développement international et présenté dans les publications qu'il a préparées à l'occasion de la Conférence Habitat + 5.
<p>Les villes : gestion des transformations et de l'environnement</p>		
<p>Par. 02257 Axe d'action 2 Projet intitulé : Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement : mise au point de modèles visant à lutter contre la pauvreté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite des actions à leur terme • Diffusion, évaluation, exploitation du suivi d'HABITAT II • Soutien à des initiatives des bureaux régionaux • La coopération au service du développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une évaluation permettant de dégager une méthodologie générale à partir de deux projets pilotes de terrain et ouverture du colloque du projet le 3 décembre 2001 en présence de tous les acteurs concernés sur les deux sites. • Publication de deux documents sur la méthodologie générale et la valeur ajoutée de l'UNESCO sur ce projet. • Aucun résultat communiqué pour cette action. • Obtention d'un important soutien du PNUD et de la coopération française décentralisée pour le quartier Yeumbeul au Sénégal ainsi que pour le quartier Jalousie en Haïti.

ANALYSE DU PROGRAMME PAR SOUS-PROGRAMME (Fonctionnaires responsables des sous-programmes)

Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Le caractère intégré du Bureau de coordination des programmes d'environnement⁴ impliquait des interactions au sein de l'UNESCO afin de garantir l'interdisciplinarité et la coopération entre les programmes scientifiques de l'Organisation (PICG, PHI, COI, MAB et MOST), et entre l'UNESCO et des partenaires extérieurs, qu'ils appartiennent au système des Nations Unies ou à la communauté scientifique internationale, comme dans le cas des programmes relevant du CIUS.

Ce faisant, la visibilité de l'UNESCO a été renforcée dans les instances scientifiques internationales et son rôle confirmé dans le domaine des sciences de l'environnement et du développement durable. L'organisation, à intervalles réguliers, des réunions conjointes des Présidents des cinq programmes scientifiques de l'UNESCO : PICG, PHI, COI, MAB et MOST a puissamment contribué à assurer la coordination entre les programmes scientifiques relatifs à l'environnement et au développement durable. Les présidents de ces cinq programmes ont fait des déclarations communes aux organes directeurs de l'UNESCO (Conférence générale, Conseil exécutif) et insisté sur leur désir de travailler de concert, par-delà les programmes et les frontières sectorielles, sur des sujets liés à l'environnement. C'est ainsi que, pour la première fois de l'histoire, un projet conjoint tendant à l'élaboration d'une Vision pour la Volga, auquel participent le PICG, le PHI, la COI, le

MAB et le MOST est en cours d'exécution dans le bassin de la Volga et de la mer Caspienne pendant l'exercice biennal 2002-2003.

Bien qu'il existe à l'UNESCO divers programmes scientifiques indépendants relatifs à l'environnement et au développement durable, et que chacun ait son propre conseil d'administration intergouvernemental, on peut dire que l'Organisation a réussi à "parler d'une seule voix" sur ces sujets.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

La mallette éducative sur la désertification, préparée sous les auspices du Bureau de coordination des programmes d'environnement, avec de précieuses contributions du MAB, du PHI ainsi que du Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO et du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD), a connu un très vif succès. Elle est destinée à des écoles situées dans des pays touchés par la désertification, fournit des informations sur les problèmes posés par ce phénomène et sur les moyens de le combattre (en présentant des études de cas réussies). La mallette a été produite en anglais, espagnol et français et diffusée à l'essai dans 18 pays touchés par la désertification appartenant au Réseau du système des écoles associées. Plusieurs pays et ONG ont félicité l'UNESCO de la grande qualité de ce produit, financé par le Gouvernement italien, par le biais d'un accord de fonds-en-dépôt, ainsi que par une contribution du Gouvernement de la Suisse via le secrétariat de la CCD.

⁴ Comme son nom l'indique, le "Bureau de coordination des programmes d'environnement" n'a pas été créé pour être orienté vers les résultats ou les produits, mais pour jouer un rôle "coordonnateur" au sein de l'UNESCO (à la manière d'une unité de coordination et d'évaluation - UCE - au sein d'un secteur de programme). Il est par conséquent difficile de chiffrer ses résultats. L'évaluation ne peut être faite que sur le plan qualitatif.

Sous-programme II.2.1 - Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Une gestion écologiquement raisonnable de la terre et la réduction des risques de catastrophes naturelles exigent une meilleure surveillance et une meilleure compréhension des processus géologiques et géodynamiques qui régissent notre habitat, la surface terrestre.

S'appuyant sur trois décennies de réussite, le Programme international de corrélation géologique (PICG) s'est poursuivi sous l'appellation "Programme international de géosciences", en vue de promouvoir des projets en collaboration mettant particulièrement l'accent sur le progrès des connaissances en géosciences et le partage de celles-ci entre pays développés et en développement. A ses débuts, le PICG mettait l'accent sur les rapports entre temps géologique et corrélation des séquences de roches. Les questions géoenvironnementales, de même que les questions de société qui s'y rattachent, ont pris une envergure mondiale à la suite de la CNUED, à Rio de Janeiro en 1992, et de la Conférence sur la science de Budapest en 1999, et le PICG a dès lors davantage privilégié des projets influant clairement sur les besoins de la société, qui insistent sur la santé publique et la croissance démographique, ainsi que la demande croissante en matière de ressources, de développement durable, de sécurité et de protection du patrimoine. Des projets sur la surveillance, l'évaluation et la prévision des risques géologiques, la désertification, l'environnement passé et futur et les changements à l'échelle planétaire, les rapports entre géologie et archéologie, le patrimoine culturel et les forces géologiques (par exemple glissements et affaissements de terrain, chocs sismiques et dégradation côtière) ainsi que l'impact de la géologie sur la santé humaine ont eu beaucoup de succès.

Grâce à des activités institutionnelles et individuelles de renforcement des capacités, comme des cours de troisième cycle, des séminaires "ad hoc" de troisième cycle et des cours itinérants sur les paramètres géologiques ("géo-indicateurs"), la Division a permis d'améliorer la compréhension des facteurs géologiques, minéralogiques, géophysiques et géochimiques qui influent sur l'environnement et a communiqué des résultats essentiels à des scientifiques d'autres disciplines, des planificateurs du développement et des décideurs. La pertinence et l'impact sociétal de ce type d'exercice de formation ressort clairement de ce qui suit :

- plus de 750 spécialistes des sciences de la terre venus de pays en développement ont chaque année la possibilité d'actualiser et/ou de perfectionner leurs connaissances et compétences ;
- il existe un important effet multiplicateur puisque les participants à ces différents cours et séminaires devraient pouvoir transmettre à leurs collègues leurs nouvelles connaissances technologiques ou méthodologiques ;
- les cours renforcent les liens au sein de la communauté scientifique et favorisent le potentiel d'échange d'informations et de transfert de technologie, non seulement entre le Nord et le Sud, mais également entre pays en développement.

Une évaluation des résultats du programme permet d'envisager l'avenir de façon certes prudente, mais néanmoins optimiste, en dépit des énormes contraintes qu'il reste à surmonter pour obtenir les capacités réellement nécessaires au développement durable dans ces pays. C'est pourquoi il convient de prendre les mesures ci-après pour développer les capacités :

- financement extrabudgétaire ;
- accroissement de la coopération au niveau sous-régional, en tirant parti des activités complémentaires des pays respectifs afin de réduire les coûts ; et
- renforcement du personnel enseignant dans les universités étant donné l'effet multiplicateur de son action.

L'utilisation de cartes géologiques s'est avérée un excellent moyen de recherche et de formation et il est indispensable au développement socio-économique régional ainsi qu'à l'atténuation des effets négatifs des catastrophes naturelles. Le soutien de l'UNESCO à la préparation et à la publication de cartes géologiques se limite essentiellement à la fourniture d'un capital d'amorçage et représente un très faible pourcentage du coût total. Des montants identiques sont fournis par les services géologiques nationaux, la Commission de la carte géologique du monde et d'autres partenaires.

Etant donné que l'UNESCO est la seule institution des Nations Unies à s'occuper de recherche géologique et géophysique et d'activités de formation dans ce domaine, la communauté internationale des spécialistes des géosciences considère que la tâche essentielle de l'Organisation est d'aider les Etats membres, surtout ceux en développement, à répondre aux changements sociétaux intervenus au cours des dix dernières années. La révolution de l'information et de la communication est

l'un des grands domaines à avoir connu de rapides changements, c'est pourquoi une nouvelle composante concernant l'information spatiale a été introduite dans le programme de l'UNESCO en sciences de la terre.

Trois types d'activités ont été entreprises et exécutées, à savoir :

- des activités de mise en réseau à l'intention des régions de l'Afrique et de l'Asie concernant le traitement moderne des géodonnées. Dans ce contexte, de nouvelles méthodes de travail ont été instituées afin de favoriser le jumelage électronique et virtuel d'instituts des sciences de la terre situés dans des pays en développement et développés pour que des efforts soient entrepris de concert dans le domaine de la géologie de l'environnement ;
- utilisation accrue de la télédétection et des systèmes d'information géographique (SIG) en recherche géologique appliquée et fondamentale (GARS) ; et
- lancement du programme de modélisation des gîtes minéraux (DMP) afin d'optimiser des modèles génériques d'impact environnemental indispensables pour planifier des modalités d'extraction des ressources minérales non renouvelables écologiquement acceptables. Un effort particulier devra être fait pour que les spécialistes des sciences de la terre contribuent davantage à la coopération interdisciplinaire et inter-institutions aux fins de la mise en oeuvre de systèmes et stratégies mondiaux d'observation comme le Système global d'observation terrestre (GTOS) et la Stratégie d'observation mondiale intégrée (IGOS).

Dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN), proclamée par les Nations Unies, qui a couvert la période 1990-2000, il a notamment été décidé de mettre l'accent sur le rôle de la prévention. En général, l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, qui était auparavant plutôt axée sur l'intervention a posteriori privilégiée désormais l'action préventive. C'est ce que reflètent les actions de programme de l'UNESCO qui mettent de plus en plus l'accent sur la sensibilisation et la prévention. Bien que les activités régionales de l'UNESCO (en Amérique centrale, dans la région arabe et dans le sud-est asiatique) aient été plutôt réussies dans ce domaine, à en juger par la réponse et les communications transmises aux divisions concernées, la situation est loin d'être idéale. La principale raison de cette optique quelque peu pessimiste est qu'à sa 30e session, la Conférence générale a rejeté la proposition contenue dans le "scénario B", qui visait à intersectorialiser plus ouvertement le programme relatif aux catastrophes naturelles et à augmenter le nombre de facteurs

socio-économiques allant de pair avec l'atténuation des catastrophes. Bien entendu, la mise en oeuvre d'une stratégie aussi ambitieuse n'est possible qu'à la condition de disposer de ressources suffisantes, tant financières qu'humaines. Par conséquent, compte tenu des ressources actuellement disponibles, le programme de prévention des catastrophes naturelles est probablement adéquat. Pour exploiter la dynamique ainsi créée, il faudra toutefois adopter la stratégie susmentionnée, ce qui confortera la place de l'UNESCO comme l'un des principaux acteurs dans ce domaine. Surtout pour le suivi de la DIPCN, à savoir la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), qui prévoit d'autonomiser des communautés potentiellement menacées de catastrophes imminentes, il est important que l'UNESCO consolide le travail entrepris à la fin des années 90.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Etant donné les excellents résultats obtenus par le projet n° 425 du PICG sur la protection des sites du patrimoine culturel contre les glissements de terrain et par deux colloques internationaux sur l'atténuation des risques de glissements de terrain et la protection du patrimoine culturel et naturel, l'UNESCO a été priée de lancer, en coopération avec d'autres partenaires du système des Nations Unies (l'OMM et la FAO) et de nombreuses OIG et ONG internationales, un programme international sur les glissements de terrain (IPL). L'objet de ce programme est la réalisation internationale conjointe de travaux de recherche, d'activités de renforcement des capacités et d'efforts éducatifs afin de réduire le risque de glissements de terrain dans l'intérêt de la société et de l'environnement, y compris des sites du patrimoine culturel et naturel.

(Pour compléter les très prometteuses activités actuelles de renforcement des capacités entreprises à l'échelon régional pour atténuer le risque de catastrophes naturelles (Amérique centrale, RELEMR, PAMERAR, GARS - qui sont principalement financés par des crédits extra-budgétaires), l'étude des "Risques géologiques" a été lancée dans le cadre de l'IGOS, avec la participation d'agences spatiales, d'organismes des Nations Unies (y compris l'UNESCO) et des programmes du CIUS relatifs à la recherche sur les séismes, les volcans, les glissements de terrain et la subsidence des sols.

L'UNESCO offre un moyen incomparable de réaliser les programmes en sciences de la terre dans le cadre des organisations internationales. Au fil des années, la Division des sciences de la terre a prouvé sa capacité d'adaptation aux besoins de notre monde en constante évolution et elle continuera de le faire à l'avenir.

Sous-programme II.2.2 - Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB)

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Les principaux résultats de l'exercice considéré sont sans aucun doute la réaffirmation que le Réseau mondial de réserves de biosphère est une force majeure dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et culturelle dans le monde. Cela se traduit par l'addition au Réseau mondial de 52 réserves de biosphère - soit une augmentation de 148 % par rapport à la période 1997-1999. Le nombre de candidatures au Réseau présentées par les pays est passé à 94 (soit 8 de plus qu'en 1997) avec des dossiers nouveaux présentés par l'Inde, le Malawi, l'Afrique du Sud et le Maroc. En outre, l'Autriche et la Suisse ont proposé des sites au cours de cet exercice après une très longue absence.

Les candidatures présentées au cours de cet exercice étaient d'une qualité exceptionnelle, et évoluent vers une complémentarité entre les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial, ce qui permet de renforcer les potentiels des deux instruments correspondants. L'examen périodique du Réseau mondial a continué à un rythme soutenu, mais la question des sites qui ne fonctionnent pas n'a toujours pas été résolue. Le Conseil du MAB a examiné cette question en novembre 2000, conformément aux recommandations de la réunion de Séville + 5, et les travaux se poursuivront au cours du prochain exercice. Parallèlement à l'intérêt accru que suscitent la désignation de réserves de biosphère transfrontières et la production de guides pour donner suite à ces décisions et gérer ces réserves, ces activités montrent bien la vitalité et la pertinence du programme MAB et du Réseau mondial de réserves de biosphère.

Conséquence de l'accent qui est mis sur le développement du réseau mondial, et de la réduction des effectifs, les efforts de promotion et de recherche concernant la science des écosystèmes n'ont pas été très efficaces au cours de l'exercice considéré. Notre partenariat avec le CIUS et ses associés pour le programme de recherche Diversitas ne s'est pas développé comme on l'avait espéré, étant donné le retard pris pour assurer un financement solide. Un nouveau plan Science a été élaboré, mais le programme Diversitas ne sera toutefois pas opérationnel avant l'exercice biennal 2002-2003.

D'autres activités de recherche ont eu lieu, y compris dans le domaine des terres arides. L'élaboration d'un réseau bien défini d'activités sur les réserves de biosphère

côtières dans la région de Macronésie/Afrique du Nord-Ouest constitue un fait positif, à la fois pour la région et comme modèle d'évolution souhaitable des réseaux. On a commencé à mettre en place un réseau d'activités de recherche et de gestion sur les sites de mangroves de la région Asie et Pacifique, élément important des activités de soutien dans un écosystème très menacé, et de l'évolution des activités de l'UNESCO dans le Pacifique.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Le renforcement des capacités par l'éducation à la biodiversité a été un élément particulièrement efficace du sous-programme pendant l'exercice considéré. Quatre activités ont contribué à ce résultat :

- l'initiative mondiale sur l'éducation à la biodiversité, entreprise en partenariat avec le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CBD) et la Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN ;
- trois ateliers ont eu lieu à Paris, Bergen (avec le soutien du Gouvernement norvégien) et Bilbao (avec le soutien du Centre UNESCO de la région basque - UNESCO ETXEA). Ces ateliers ont permis d'élaborer un projet de plan d'action qui sera examiné par la Conférence des Parties à la CBD en avril 2002. Les synergies entre les groupes participant à cet effort, ainsi que les liens avec le Secteur de l'éducation, constituent une évolution très positive ;
- un coffret éducatif sur la lutte contre la désertification a été constitué à l'intention des écoliers en anglais, espagnol et français, en partenariat avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et avec un soutien financier. Cette version initiale, lancée à Genève lors de la Conférence des Parties à cette Convention en juillet 2001, sera testée et des éditions révisées seront publiées dans d'autres langues, en particulier des langues locales pour les régions désertiques ;
- L'Ecole régionale d'aménagement intégré des forêts tropicales (ERAIFT) s'est beaucoup développée au cours de l'exercice considéré ; un directeur africain est arrivé, les étudiants s'inscrivent en plus grand nombre, et on constate un très bon niveau de soutien régional. Des fonds extrabudgétaires importants ont été obtenus pour assurer le développement de l'école et consolider les progrès réalisés.

Evaluation du programme MAB

L'évaluation a montré qu'il fallait que les Etats membres passent en revue leurs stratégies nationales en matière de biodiversité pour s'assurer que leurs réserves de biosphère bénéficient d'un statut approprié et que les relations avec les autres conventions ou institutions traitant de la conservation des écosystèmes font l'objet d'un renforcement concret. Dans cette même évaluation, il a été recommandé que les Etats membres soient encouragés à adopter l'approche écosystémique afin de conjuguer plus efficacement conservation et développement, et à s'assurer que leurs comités nationaux du MAB incluent des représentants de tous les ministères concernés, ainsi que des spécialistes des sciences exactes, naturelles et sociales. Il était aussi recommandé que le Secrétariat évalue de manière approfondie la mesure dans laquelle le Réseau mondial couvre les biosphères situées dans les zones vulnérables, et encourage, en coopération avec les réseaux régionaux, la mise en place de nouvelles réserves de biosphère lorsque des lacunes ont été mises en évidence. Le Secrétariat devrait en outre, de concert avec les comités nationaux du MAB, étudier la possibilité de créer de nouvelles réserves de biosphère dans des zones qui ont été remises en état et réaménagées, ainsi que des réserves transfrontières, en s'assurant chaque fois que la désignation se déroule de manière rigoureuse. L'évaluation a souligné qu'il fallait mieux intégrer la recherche en sciences sociales dans le programme MAB et il a été proposé que le Secrétariat élabore des principes directeurs sur la création, le zonage et le fonctionnement des réserves de biosphère. Les liens avec les instituts de recherche devraient en outre être renforcés.

Les recommandations ont été brièvement examinées par le Conseil du MAB en mars 2002 et celui-ci a estimé qu'elles coïncident pour la plupart avec la démarche actuellement suivie par le programme. Ainsi, par exemple, un programme conjoint entre le MAB et la Convention de Ramsar a été approuvé et une brochure a été publiée sur les relations entre le MAB et d'autres conventions. Une brochure sur l'application de l'approche écosystémique a également été publiée et des efforts sont déployés afin de développer le rôle joué par les sciences sociales dans le programme. Un séminaire de formation sur la résolution des conflits est organisé et un nouvel ensemble de recommandations visant à faciliter la création et la gestion des réserves de biosphère transfrontières a été préparé par le Secrétariat du MAB. De plus, des principes directeurs sur la création, le zonage et le fonctionnement des réserves de biosphère ont été élaborés.

Sous-programme II.2.3 - Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Principaux enseignements tirés au niveau mondial

Il y a beaucoup de signes annonciateurs d'une prochaine crise de l'eau pendant ce siècle. Cette crise se profile non seulement en raison de la pénurie croissante de cette ressource dans de nombreuses régions du monde, mais aussi à cause de sa mauvaise gestion. L'UNESCO aura donc de nombreuses occasions de jouer un rôle de premier plan dans l'atténuation des effets de la crise. Une réaction rapide aux plus hauts niveaux de décision de l'Organisation est toutefois nécessaire et il faudrait qu'elle soit appuyée en temps opportun par la fourniture des ressources requises. Récemment, des mesures hardies ont été prises, telles que l'accueil du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) et la création de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau. Néanmoins, afin de profiter des nouvelles opportunités et d'assurer à l'UNESCO un rôle incontesté de chef de file, l'appui politique correspondant et le soutien financier doivent être fournis dès maintenant.

Principaux enseignements tirés au niveau du programme

Le principal enseignement est qu'une gestion durable des ressources en eau ne dépend pas seulement de solides connaissances et capacités techniques, mais aussi d'autres facteurs pertinents de nature environnementale, sociologique, politique, juridique et institutionnelle par exemple. Ce constat a certainement influencé la stratégie et les contenus de la sixième phase du PHI (2002-2007) au titre de "L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux".

Principaux enseignements tirés au niveau des mécanismes d'exécution du programme

La cinquième phase du PHI a permis de dégager de nombreux enseignements qui sont pris en compte dans la phase suivante du programme. Parmi les enseignements positifs, nous pouvons mentionner ce qui suit :

- la formulation des plans pour les phases successives du PHI, à laquelle les Etats membres ont été associés, assurant ainsi que leurs besoins étaient pris en compte, a été une réussite car elle garantit que le PHI reste pertinent. La sixième phase est donc issue d'un processus intense de consultations avec les pays et les

principales ONG scientifiques dans le domaine des ressources en eau ;

- la présence et l'efficacité de l'établissement de réseaux et de partenariats sont de plus en plus manifestes dans l'exécution du PHI. Cela se traduit au niveau des gouvernements, avec la participation des ONG scientifiques et professionnelles, des instituts et centres internationaux de l'UNESCO s'occupant des ressources en eau, d'autres institutions d'enseignement supérieur, scientifique et de recherche et même du secteur privé. Les Etats membres manifestent donc un intérêt croissant dans la mise en place de centres d'excellence régionaux ;
- le regain d'intérêt des Etats membres pour la participation aux organes directeurs du PHI, qui s'est traduit par la présence de 39 pays en tant qu'observateurs à la 14e session du Conseil intergouvernemental du PHI en 2000, en plus des 36 pays qui sont membres du Conseil, assure que l'exécution des activités est suivie de manière très active.

Par contre, on a constaté ce qui suit :

- le plan de la cinquième phase du PHI était beaucoup trop prescriptif, puisqu'il contenait une trentaine de projets constituant un cadre assez rigide, inadapté à l'évolution des besoins et des priorités au fil de son déroulement. Par conséquent, une modalité d'exécution ajustable a été adoptée pour la sixième phase, dont le plan détaillé peut être modulé au cours des exercices biennaux suivants sur toute la période sexennale 2002-2007 ;
- le mécanisme selon lequel un groupe de travail reste fixe pour chaque projet pendant toute la période sexennale s'est avéré trop rigide. Par conséquent, pour la sixième phase, un Conseil consultatif thématique de haut niveau a été adopté pour donner des avis sur l'exécution des activités prévues dans le thème visé ;
- même si le plan de la cinquième phase stipulait clairement les objectifs et les résultats recherchés, les ressources financières correspondantes n'y figuraient pas, et il n'y avait donc guère d'équivalence avec les disponibilités budgétaires réelles du PHI. Le Conseil du PHI a donc été amené à créer un Comité des finances et à adopter une stratégie financière pour la sixième phase.

Environnement et développement des régions côtières et des petites îles

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Les effets positifs du de la plate-forme relative aux régions côtières et aux petites îles (CSI) se mesurent à un certain nombre d'initiatives en cours :

Projets intersectoriels sur le terrain, chaires universitaires interdisciplinaires et ateliers interrégionaux : Ateliers interrégionaux (i) Thaïlande (réunion sur la stratégie de CSI, juillet 2000), (ii) Samoa (Pratiques éclairées pour un développement humain durable dans les régions côtières des petits Etats insulaires en développement, décembre 2000), (iii) Dominique (Faciliter la bonne gestion des zones côtières dans les petites îles, juillet 2001) et (iv) Mozambique (Pratiques éclairées de prévention et de résolution des conflits dans les régions côtières continentales, novembre 2001) ont fait progresser l'intégration et les liens entre les projets de terrain, les chaires universitaires/réseaux de jumelage et le Forum. Les ateliers ont également contribué à promouvoir les liens entre CSI et d'autres activités, fait progresser les procédures d'évaluation des projets et développé des concepts tels que les accords sur les pratiques éclairées en matière de modes de vie durables dans les régions côtières et le code de déontologie pour les donateurs/ investisseurs dans l'aménagement côtier. Les évaluations des sept premiers projets de terrain, sur la base des 16 caractéristiques adoptées en matière de bonnes pratiques, ont été achevées et affichées sur le site Web de CSI. Ces évaluations servent à mesurer les progrès et à concevoir la phase suivante d'un projet sur le terrain. Dix-huit résumés de projets et de chaires universitaires ont également été publiés sur le site Web de CSI.

Communications : Le site Web de CSI (www.unesco.org/csi), avec sa vaste gamme de publications, et l'organisation de réunions interrégionales sont des mesures prises pour compenser l'absence d'informations scientifiques applicables et d'accès à l'Internet dans de nombreux petits Etats insulaires et régions côtières. Le Forum virtuel multilingue sur les pratiques éclairées dans les régions côtières (voir "Activités particulièrement réussies" ci-dessous) constitue un lien crucial entre les expériences locales et une audience mondiale. De plus, les articles de la revue de l'UNESCO *Sources* (février 2001) *Coast to Coast*, *Coastal regions on line*, *Going online in the Indian Ocean*, *Tourists to the rescue on Chumbe Island* and *The points man in the Philippines' last frontier* ont présenté aux lecteurs le concept de pratiques éclairées dans les

régions côtières, actuellement à l'étude sur le Forum. Le document n° 9 du CSI *Wise Coastal Practises Towards Sustainable Small Island Living* examine en détail les résultats de l'atelier de Samoa (décembre 2000), en soulignant les interactions des activités à l'intérieur et entre les régions de petites îles, et les procédures d'évaluation des projets afin d'appliquer "les pratiques éclairées pour les zones côtières". L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour réactiver la transmission des connaissances traditionnelles/autochtones est une approche novatrice s'adressant en particulier aux jeunes autochtones. Le but est de renforcer le dialogue entre les anciens et les jeunes en utilisant des supports multimédias pour enregistrer les connaissances et pratiques autochtones sur une série de CD-ROM. Un CD (*Yapa*) qui s'adresse aux jeunes aborigènes du désert central australien a été compilé avec l'aide du MAB et du Secteur de la culture, tandis qu'un deuxième, concernant la revitalisation des connaissances traditionnelles sur la navigation dans les îles du Pacifique est en cours avec l'aide du Secteur de la communication et de l'information et de MOST.

Intersectorialité : En maintenant une approche souple et réceptive, CSI a élaboré des stratégies visant à promouvoir l'intersectorialité au sein de l'UNESCO au Siège et dans les bureaux hors Siège. Il s'agit notamment de la création de réseaux efficaces, de la promotion d'un environnement porteur et de la mise au point de principes d'engagement pour les secteurs (par exemple mise en commun des ressources intellectuelles et financières), ainsi que d'un accent particulier sur la résolution en commun des problèmes, notamment pour les projets de terrain, tout en intégrant les sources de connaissances traditionnelles. Les projets de terrain, les chaires universitaires/jumelages et le Forum encouragent les partenaires des secteurs à travailler ensemble pour édifier une "problématique" partagée, en offrant un cadre concret pour des interactions constructives. Un résumé des quatre années d'expériences de l'intersectorialité de CSI a été présenté au Groupe de travail sur l'intersectorialité début 2000. Les connaissances intersectorielles et l'aptitude de CSI à créer des réseaux ont bien été mis en évidence lorsque les deux projets transversaux qu'il avait élaborés ont été intégrés dans le projet de document 31 C/5, à savoir les systèmes de savoir locaux et autochtones (LINKS) et la Voix des petites îles.

Enseignements tirés : Une entreprise intersectorielle passionnante telle que CSI, qui est centré sur les populations et les problèmes, ne peut être réalisée sur le terrain qu'avec des directeurs de projets, des titulaires de chaires et des collègues (des bureaux hors Siège) de haute qualité et déterminés, appartenant aux cinq secteurs de programme. La nécessité d'assurer la continuité des activités telles que les projets de terrain est également importante, car ces efforts sont souvent à long terme et doivent être prolongés au-delà de la durée prévue dans le cycle caractéristique des projets. On ne soulignera jamais assez la nécessité d'introduire la viabilité à chaque étape des activités de CSI. En outre, les avantages du travail au niveau interrégional permettent de mettre les idées en commun, de catalyser l'action et de donner un nouvel élan pour un réel progrès. Le développement des chaires UNESCO pour le développement côtier durable est resté plus lent que prévu, en partie à cause des délais supplémentaires requis pour que les institutions partenaires acceptent des dispositions interdisciplinaires novatrices qui ne correspondent pas aux structures disciplinaires existantes. De plus, même si CSI a été en mesure de mobiliser d'importantes ressources extrabudgétaires et apparentées, l'attention s'est largement concentrée sur l'engagement des secteurs de l'UNESCO à partager des activités de projets sur le terrain et donc à renforcer les services intersectoriels aux Etats membres.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Forum sur les pratiques éclairées dans les régions côtières

Le Forum Internet multilingue sur les pratiques éclairées dans les régions côtières continue de promouvoir des pratiques éclairées dans les régions côtières pour un développement humain durable auprès de quelque 9.000 personnes dans le monde. *Travail en cours 2* (en

anglais, espagnol et français) est une analyse des 52 premières pratiques éclairées et des 118 sujets de discussion examinés avant le 30 septembre 2000 ; ils visent des questions propres aux petites îles, l'autonomisation des communautés, le tourisme, la pêche, les systèmes locaux et autochtones de connaissances, les ressources en eau douce, l'érosion côtière, la planification, la parité hommes-femmes et les droits de l'homme. Un questionnaire a été envoyé en septembre 2001 à tous les participants au Forum et le taux de réponse a été de 5,6 %. Il ressort de ces réponses qu'environ 90 thèmes des échanges du Forum présentaient un "très grand" intérêt et que ce Forum influence la compréhension et l'avis sur les pratiques éclairées face aux problèmes côtiers, mais dans une moindre mesure leur application.

Projet de la baie de Jakarta

Les vérificateurs externes du Secteur des sciences et les évaluateurs externes du CSI ont signalé l'intérêt du projet de la baie de Jakarta, qui illustre la bonne gestion de diverses activités, y compris la coopération constructive entre le Siège et les bureaux hors Siège. Il s'insère dans une tentative novatrice visant à traiter de questions très larges qui dépassent les frontières nationales. Le projet suit l'approche rigoureuse de CSI, centrée sur des solutions qui dégagent des avantages et des revenus locaux, assurent la collaboration entre les programmes de l'UNESCO et d'autres institutions, font intervenir les partenaires tels que l'administration locale et les instituts de recherche, créent des liens entre la communauté, le gouvernement et le secteur privé, développent des capacités en fournissant des possibilités de formation et recherchent l'engagement à plus long terme du gouvernement par souci de viabilité. Le projet a acquis une grande notoriété dans la communauté elle-même, dans d'autres régions d'Indonésie et au gouvernement.

**Evaluation de la plate-forme relative à l'environnement et au développement
des régions côtières et des petites îles (CSI)**

L'évaluation a recommandé que les enseignements tirés du CSI en ce qui concerne la mise en oeuvre par l'Organisation de ses programmes intersectoriels soient exploités et que cet aspect de la plate-forme soit officialisé. De plus, il a été recommandé que l'Organisation envisage de développer "une science intégrée de la gestion" en tant que compétence nouvelle. Précisément, des recommandations ont été faites concernant la stratégie de sortie des projets de terrain, les normes, principes directeurs et procédures concernant les pratiques éclairées dans les régions côtières et d'éventuels mécanismes d'accréditation, des forums virtuels sur les pratiques éclairées aux niveaux régional et mondial, des activités de communication, des financements extrabudgétaires et l'impact des projets LINKS et SIV sur les activités de CSI.

Pour donner suite à ces recommandations, le Secrétariat a entrepris une enquête exhaustive sur les pratiques éclairées dans les régions côtières et le rapport correspondant est maintenant disponible. D'autres recommandations ont été prises en compte dans les plans de travail 2002-2003 du Secteur des sciences, et le Directeur général a engagé l'Organisation à développer l'intersectorialité. De plus, les informations sur les mesures déjà prises à cet égard sont présentées dans la section sur les Projets spéciaux du présent document.

Sous-programme II.2.4 - Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI)

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux océans et aux zones côtières

L'exercice 2000-2001 correspondait à la phase finale de l'Expérience sur la circulation océanique mondiale (WOCE), une composante du Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), coparrainée par l'Organisation météorologique mondiale, la COI et le CIUS. WOCE a été conçue afin d'améliorer les modèles océaniques nécessaires à la prévision de la variabilité et des changements climatiques à l'échelle décennale. L'analyse, l'interprétation, la modélisation et la synthèse (AIMS) a suivi la phase du projet réalisée sur le terrain. Le succès d'AIMS aura une incidence considérable sur le suivi du programme CLIVAR. WOCE a suscité la publication de plus de 1.000 documents scientifiques de référence.

L'Etude CLIVAR sur la variabilité et les prévisions climatiques, constitue la plus récente et la plus vaste composante du PMRC. GODAE, Expérience mondiale d'assimilation des données océaniques, en est encore à la phase de planification. Elle est rendue possible par les progrès réalisés dans la mise en place du Système mondial d'observation de l'océan commun à la COI, à l'OMM, au PNUD et au CIUS. GODAE devrait permettre d'améliorer la capacité de prévision en intégrant des observations recueillies en temps réel, à partir de l'espace et *in situ*.

Les centres de recherche et de communication sur les efflorescences algales nuisibles installés à l'Université de Copenhague et à l'Institut espagnol d'océanographie (IEO de Vigo, Espagne) poursuivent leurs activités avec succès avec le concours de l'Agence danoise pour le développement international (DANIDA) et de l'IEO.

L'Echange international des données et de l'information océanographiques (IODE) est, avec ses 57 centres nationaux de données océanographiques et Institutions nationales désignées, l'un des systèmes les plus performants d'échange libre et sans restriction de données environnementales. Le bon fonctionnement de l'IODE est indispensable pour pleinement exploiter le GOOS. A sa 16e session (Lisbonne, octobre-novembre 2000), l'IODE a défini pour son programme d'importants axes d'orientations nouveaux, que ce soit en matière de couverture des données (pour y inclure des données

biologiques, chimiques et côtières), de structure (en allant dans le sens d'un réseau décentralisé de centres de données) ou de technologie (langage de balisage extensible des données marines, XML, portail Océan, base de données réparties).

Le Système international d'alerte aux tsunamis (ITSU) pour le Pacifique, service océanique permanent, compte désormais plus de 1.000 stations sismiques et marégraphiques fonctionnant dans 24 Etats membres de la région. La principale activité de l'ITSU est d'émettre en temps voulu des avis d'alerte et de veille lorsque se déclenche dans le bassin du Pacifique et à proximité de grands séismes susceptibles de provoquer des tsunamis. La réunion régionale relative au Système d'alerte aux tsunamis pour la mer des Caraïbes et le Golfe du Mexique s'est tenue du 19 au 21 décembre 2000 à Mayaguez, Porto Rico. Des efforts sont en cours pour élargir l'ITSU aux régions des Caraïbes et de la Méditerranée.

La bonne exécution des programmes de recherche (WOCE) et la mise en place initiale du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) a véritablement :

- amélioré la compréhension de la circulation océanique à différentes échelles spatiales et temporelles ;
- accru de façon considérable la quantité de données physiques régulièrement disponibles pour différentes régions des océans mondiaux ;
- facilité l'élaboration et l'utilisation d'analyses a posteriori, de prévisions immédiates et de modèles numériques à haute résolution pour prévoir l'état de l'océan, notamment l'apparition de phénomènes comme El Niño ;
- aidé les Etats membres à formuler et à adopter des mesures visant à atténuer les effets des efflorescences algales nuisibles et des tsunamis.

Répondre aux besoins des conventions et programmes relatifs à l'océan

Depuis février 1999, la COI assume la présidence et continue d'assurer le secrétariat du Sous-Comité sur les océans et les zones côtières (SOCA) du Comité administratif de coordination des Nations Unies. Le Sous-Comité, qui a été créé pour donner suite au processus de la CNUED et aux nouvelles conventions, est composé de toutes les institutions membres du système des Nations Unies, de la Banque mondiale et du secrétariat des conventions mondiales. En sa qualité de maître d'oeuvre

du chapitre 17 d'Action 21, le SOCA coordonne l'établissement du rapport annuel sur les océans et les droits de la mer. Il contribue également au suivi du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, dont le chef de file est le PNUE et a établi conjointement l'Atlas de l'océan de l'ONU, projet financé par le Fonds des Nations Unies pour le partenariat international (FNUPI) et dirigé par la FAO.

La Conférence panafricaine sur la gestion intégrée et durable des zones côtières de juillet 1998 (PACSICOM), s'est tenue au Mozambique. En guise de suivi, la COI a établi, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Union mondiale pour la nature (UICN), un partenariat avec le Comité consultatif sur la protection des mers (ACOPS), ONG chargée par la Conférence du Cap de faciliter le Processus africain de développement et de protection du milieu côtier et marin en Afrique subsaharienne, et qui coordonne un projet à moyen terme (Banque mondiale-PNUE-PNUD) du Fonds pour l'environnement mondial auquel participent 11 pays côtiers d'Afrique subsaharienne, afin de déceler les problèmes environnementaux les plus urgents dont souffre leur littoral et de concevoir des projets d'intervention intégrés qui seront présentés aux organismes et pays donateurs lors de la Conférence des partenaires pour le Processus africain qui se tiendra en 2002.

La COI a conforté sa position de centre de coordination en matière d'océanologie et de services océaniques et créé un Organe consultatif d'experts en droit de la mer (ABELLOS), qui coopère activement avec d'autres institutions pour aider les gouvernements à appliquer l'UNCLOS. L'Atlas de l'océan de l'ONU a été établi de concert par des institutions du système.

Bien que la coopération bilatérale avec des institutions du système de l'ONU reste forte, la coordination à l'ensemble du système fait toujours face à de nouveaux défis. Après la réforme du CAC, tous les comités permanents, y compris le SOCA, ont cessé d'exister au 31 décembre 2001. De nouvelles modalités de coordination à l'échelle du système ont été adoptées, si bien que les institutions participant au SOCA se réunissent désormais au sein d'un groupe d'experts plutôt qu'un sous-comité.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Pour donner suite à la résolution A/RES/55/199 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui sollicitait un Examen décennal des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Commission océanographique intergouvernementale a réuni son Conseil exécutif en session extraordinaire les 10 et 11 décembre 2001 au Siège de l'UNESCO à Paris. Au cours de la réunion, les Etats membres du Conseil ont approuvé la Déclaration de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable qui doit être communiquée à l'occasion du Sommet mondial à Johannesburg en 2002. En outre, la Conférence mondiale sur les océans et les zones côtières à Rio + 10 en vue du Sommet mondial pour le développement durable de 2002 à Johannesburg s'est tenue du 3 au 7 décembre 2001 au Siège de l'UNESCO. Coorganisée par la COI et le Center for the Study of Marine Policy (CSMP) de l'Université du Delaware, avec le soutien de nombreuses organisations internationales et nationales intéressées par les océans, elle a rassemblé plus de 450 participants venus de plus de 60 pays, parmi lesquels 13 ministres et vice-ministres, ainsi que des spécialistes des océans envoyés par des gouvernements, organisations intergouvernementales (OIG), des ONG, des établissements universitaires et scientifiques et l'industrie. Ces deux activités ont permis à l'UNESCO et à sa Commission océanographique de jouer un rôle important dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable.

L'Organisation météorologique mondiale (OMM), à son treizième Congrès et l'Assemblée de la Commission océanographique de l'UNESCO à sa vingtième session, ont approuvé la fusion de plusieurs organes indépendants de longue date et chargés des services océaniques opérationnels, appartenant à la Commission et à l'OMM, en une seule unité servant les deux organisations à la fois, à savoir la Commission technique mixte d'océanographie et de météorologie maritime. La JCOMM, dont les membres sont des experts gouvernementaux officiellement nommés, offre un intéressant exemple de la façon dont deux institutions différentes des Nations Unies peuvent coopérer à un niveau opérationnel sans perdre leur indépendance et leur identité. Après deux ans de préparation, et à l'invitation du Gouvernement de l'Islande, la JCOMM a tenu sa première réunion officielle à Akureyri, Islande, du 19 au 29 juin 2001.

Evaluation de la Commission océanographique intergouvernementale

Le rapport d'évaluation a recommandé que l'UNESCO assume le leadership mondial dans la mise en place des services océanographiques opérationnels et que l'Organisation accorde à la COI la reconnaissance et l'appui dont elle a besoin en obtenant les ressources supplémentaires nécessaires pour éviter que la COI ne soit marginalisée. Ainsi, une nouvelle approche plus stratégique et plus systématique de la planification, de la gestion et de l'évaluation du programme a été jugée souhaitable. De plus, il faudrait s'interroger sur l'utilité du Comité intersecrétariat pour les programmes scientifiques se rapportant à l'océanographie. Vu la proposition du Directeur général de rétablir les crédits alloués à la COI à leur niveau fixé dans le document 30 C/5, la COI est reconnue comme étant un programme prioritaire. En outre, le Directeur général a souligné dans le projet de document C/4 que le programme de l'UNESCO sur les océans, et en particulier la COI, était l'un des programmes phares de l'Organisation. Le Directeur général a aussi pleinement souscrit à l'avis des évaluateurs selon lesquels l'efficacité et la rapidité de l'appui administratif fourni à la COI devraient faire l'objet d'un nouvel examen.

En réponse aux recommandations qui ont été faites, un système financier interne a été mis en place sur l'Intranet. L'ensemble des programmes relevant de la Section océanologie est en cours de révision et le nombre de groupes d'experts permanents a été ramené de cinq à deux ces mesures visant à rationaliser la structure du programme. La nécessité d'aider les Etats membres à procéder à une analyse coûts/avantages de projets relatifs à l'océanologie et à la technologie marine, de renforcer le rôle de la Commission en matière de parrainage des recherches internationales sur le climat, d'élaborer des normes mondiales pour les données marines et de renforcer le Programme de formation, d'enseignement et d'assistance mutuelle dans le domaine des sciences de la mer (TEMA), a été reconnue par le Directeur général ; l'application de ces recommandations se poursuivra tout au long de l'exécution du Programme et budget pour 2002-2003 (31 C/5).

Le rapport d'évaluation a mentionné en particulier les succès obtenus par la COI dans le développement de partenariats avec d'autres organisations internationales et le Directeur général encourage la COI à rechercher des possibilités spécifiques de coopération bilatérale, trilatérale ou multilatérale avec d'autres organisations du système.

Le programme TEMA est actuellement mis en oeuvre en tant qu'activité transversale et sera renforcé par un poste à plein temps du cadre organique afin de coordonner les activités TEMA et les activités régionales. Les liens avec d'autres programmes de l'UNESCO, en particulier avec le grand programme II, sont renforcés par la création de projets interdisciplinaires, tels que le projet intersectoriel sur la prévention des catastrophes.

Sous-programme II.2.5 - Transformations sociales et développement

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

La valeur ajoutée de MOST tient essentiellement à l'instauration, dans chacun des réseaux constitués par le programme, de liens entre la recherche scientifique et l'élaboration des politiques. En outre, elle réside dans l'encouragement d'une recherche véritablement multilatérale et internationale dans le cadre de laquelle des chercheurs du Nord et du Sud participent sur un pied d'égalité au travail de conceptualisation et de formulation. Dans ce contexte, le renforcement des capacités scientifiques et institutionnelles est une priorité de MOST.

Les activités de MOST ont un impact en termes de diffusion de savoir et d'élaboration de politiques qu'il est très difficile de mesurer quantitativement, et encore plus qualitativement. L'impact en termes de mise en place d'infrastructures et d'institutions, ou en termes de réseaux MOST participant à la formulation des politiques ou à l'évaluation, peut être démontré concrètement en mentionnant les 109 pays et davantage qui prennent part à des projets MOST et les différentes institutions qui ont été fondées : plus de 50 comités de liaison MOST, le Centre d'études des transformations sociales pour l'Asie et le Pacifique, situé en Australie, les diverses chaires d'universités sur les questions de transformations sociales, et l'Ecole d'été de MOST en Europe de l'Est.

MOST s'est développé rapidement pour devenir l'un des cinq principaux programmes scientifiques de l'UNESCO. Les quatre autres sont consacrés aux sciences de l'environnement, telles que l'écologie, la géologie, l'hydrologie et l'océanographie. MOST travaille en étroite collaboration avec chacun de ces programmes sur les problèmes de développement durable.

MOST est le premier grand programme de l'UNESCO comportant une procédure intégrée d'évaluation externe. Bien que coûteux en argent et en temps, de tels systèmes d'évaluation sont très précieux pour montrer aux personnes qui travaillent pour le programme quels en sont les points forts et, surtout, les points faibles nécessitant examen et amélioration. Sur la base d'une évaluation de MOST à mi-parcours, un Plan d'action a été préparé et mis en oeuvre pour donner suite aux principales recommandations de l'évaluation, notamment la nécessité de maintenir le programme centré sur ses activités essentielles de liaison entre la recherche et l'élaboration des politiques.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Les réseaux de recherche sur les migrations : MOST a été particulièrement efficace pour l'amélioration de la coopération dans le domaine des sciences sociales. En témoigne le Réseau de recherche sur les migrations dans la région Asie-Pacifique, dont l'objectif principal est de fournir aux responsables politiques et aux autorités de l'immigration aux niveaux national et international des informations diversifiées et fiables, ainsi que des options, concernant le rôle à long terme des migrations et la diversité ethnoculturelle accrue dans la région Asie-Pacifique.

Le Réseau international de recherche a permis une vigoureuse coopération interdisciplinaire sur les aspects sociaux et politiques des migrations internationales et de la diversité ethnoculturelle croissante. Un résultat majeur obtenu par ce réseau, comme par les réseaux similaires de MOST, est que tous les pays concernés (d'émigration comme d'immigration) peuvent travailler ensemble sur un pied d'égalité sous l'égide de l'UNESCO.

Ce réseau a été largement reproduit, par exemple sous la forme d'institutions nationales mises en place pour assurer l'interface entre chercheurs et décideurs et de diverses études de cas nationales destinées à alimenter l'analyse comparative internationale de la problématique des migrations. D'une manière générale, le projet a appliqué une approche scientifique à l'étude des Migrations internationales et des politiques multiculturelles dans la région concernée.

Les sociétés en transformation de l'Europe de l'Est

Au cours de la décennie passée, les pays d'Europe centrale et orientale ont connu une période de transformations importantes sur les plans économique, politique et culturel. La gestion des transformations sociales dans la région a nécessité l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques destinées à éviter ou à réduire les risques sociaux majeurs, tels que le chômage de longue durée, l'extrême pauvreté et la perte des institutions éducatives et autres institutions sociales. On a considéré comme une tâche cruciale des sciences sociales de chercher à améliorer les politiques accompagnant ou générant les grands processus de transformation de la région. Les efforts pour faire face aux effets des transformations sociales en Europe centrale et orientale revêtent un intérêt immense pour les sciences sociales

comme pour les décideurs politiques dans la région et au-delà : ce processus constitue, en effet, un cas unique de changement social. Plusieurs projets MOST ont été consacrés à ces problèmes, notamment le projet sur les stratégies personnelles et institutionnelles pour la gestion des risques liés aux transformations en Europe centrale et orientale, et le projet sur la gestion de la diversité culturelle, ethnique et religieuse aux niveaux local,

national et international. Ces deux projets utilisaient une approche novatrice adaptée aux nouveaux problèmes auxquels étaient confrontés les pays de cette région. Leur principale caractéristique est l'effort fait pour lier résultats des recherches et formulation des politiques, grâce à la participation des décideurs, à l'élaboration et à l'exécution du projet et à une bonne communication entre chercheurs et décideurs.

Les villes : Gestion des transformations sociales et de l'environnement

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Créé en 1996 pour une période de 6 ans, le projet s'est concentré en 2000-2001 sur deux objectifs : agir en partenariat avec les collectivités locales, les ONG et les services des Etats concernés afin d'améliorer les conditions de vie des habitants dans les sites définis : Yeumbeul-Dakar (Sénégal), Jalousie à Port-au-Prince (Haïti) et Phnom Penh (Cambodge) ; et à partir des leçons tirées des actions de terrain, produire un cadre méthodologique destiné à agir sur les politiques de lutte contre la pauvreté urbaine.

L'impact majeur du projet sur la vie des habitants des trois sites pilotes consiste en une amélioration concrète de leur environnement urbain. Elle fut rendue possible par la réalisation de projets d'infrastructures dont les habitants eux-mêmes ont décidé et auxquels ils ont pris une part active tels que le pavage de rues, la création de places publiques, la construction d'un mur de soutènement, d'un stade de football, de 250 puisards, de 10 bornes fontaines, de 60 latrines.

Au-delà de ces infrastructures qui ont réduit la pauvreté de leur environnement urbain, le projet, en venant en appui aux initiatives des habitants, a renforcé les capacités organisationnelles des associations de quartier et des municipalités et a contribué à la formation d'une

mobilisation sociale et à la naissance d'un processus d'"empowerment" des populations qui a modifié les jeux de pouvoirs locaux au profit des habitants. Cet impact perdure au-delà du projet lui-même.

L'impact du projet sur les politiques locales et nationales a beaucoup varié selon les cas. Au Sénégal il a été très fort, la Municipalité de Pikine et le Ministère de l'urbanisme se sont appuyés sur les résultats du projet pour développer leur politique de lutte contre la pauvreté urbaine. En Haïti, la Municipalité a fortement soutenu le projet et le poursuit mais les autorités politiques nationales n'ont pas été en mesure, vu la situation globale du pays, de l'intégrer. Au Cambodge, le Gouverneur de Phnom Penh, qui a fortement soutenu le projet, l'a totalement intégré dans sa politique.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

{ Les ateliers tenus à Dakar en mai 2001, au cours desquels les leçons du projet au Sénégal ont été tirées en direction des villes de l'ouest africain (Burkina Faso, Mali, Côte d'Ivoire, Cameroun, Bénin) ont réuni plus de 50 maires. }

Le Colloque du 3 décembre 2001 tenu au Siège et réunissant les acteurs des sites, a permis d'établir avec le PNUD, la Banque mondiale, la Coopération française et la Coopération suisse, des coopérations qui permettront le transfert du projet à d'autres sites.

Programme II.3 - Philosophie, éthique et sciences humaines

Axe d'action tel que présenté dans le 30 C/5	Actions qui constituent un axe d'action conformément à la présentation de SISTER	Résultats effectifs par action au 31 décembre 2001 tels qu'indiqués par le Secteur
<p>Par. 02301</p> <p>Axe d'action 1</p> <p>Ethique des sciences et des technologies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bioéthique • Ethique des connaissances scientifiques et des technologies • Chemins de la pensée à l'aube du troisième millénaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation de la position de chef de file que l'UNESCO doit continuer à occuper dans ce domaine sur le plan international et du rôle que l'Organisation est appelée à jouer dans le cadre de la coopération avec les autres agences et institutions du système des Nations Unies, ainsi qu'avec les autres organisations internationales compétentes. • Promotion et développement d'une réflexion approfondie et plus largement partagée sur les enjeux éthiques et juridiques des avancées dans les sciences de la vie ; Renforcement de l'impact de la <i>Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme</i> ; Renforcement des capacités nationales à organiser le débat éthique ; Sensibilisation des décideurs publics et privés dans le monde entier aux situations à risque générées par le développement rapide des sciences et des technologies, par le canal de réunions d'experts et de travaux de recherche, ainsi que par la large diffusion de rapports ; Renforcement des capacités dans un certain nombre d'Etats membres (par exemple, grâce au réseau RENEW dans la région Asie-Pacifique et dans les pays du Nord et de la Baltique), afin de contrer les effets négatifs que peuvent produire les progrès rapides des sciences et des technologies ; Fourniture de services consultatifs aux responsables politiques et aux décideurs en vue de la prise en compte des problèmes éthiques dans le domaine des sciences et des technologies. • Colloques et publications contribuant à une analyse interdisciplinaire et interculturelle des problèmes éthiques posés par : la mondialisation ; l'égalité d'accès au savoir et à l'information ; la coexistence dans un monde caractérisé par la diversité culturelle et linguistique. Cela a aussi mené à une intensification des contacts et des échanges avec - et entre - les ONG et les universitaires désireux de promouvoir un dialogue interculturel et interdisciplinaire ouvert sur les problèmes éthiques mondiaux.
<p>Par. 02302</p> <p>Axe d'action 2</p> <p>Philosophie et sciences humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la vocation éthique de l'UNESCO • Promouvoir et améliorer l'enseignement et la réflexion philosophiques • Promouvoir et renforcer la transdisciplinarité Coopération avec le CIPSH Coopération avec le Centre de Byblos 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'analyse de l'éthique dans la société contemporaine grâce à la consultation sur le plan international de penseurs, de philosophes et de responsables politiques. • Aucun résultat communiqué pour cette action. • Contribution au développement et au renforcement de la coopération internationale transdisciplinaire dans le domaine de la philosophie et des sciences humaines, notamment par la coopération avec le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) et le Centre international des sciences humaines (CISH) de Byblos (Liban).

	<ul style="list-style-type: none">• Contrat de M. Roger Pol Droit sur le sujet "Concepts, idéaux fondamentaux de l'UNESCO"	<ul style="list-style-type: none">• Approfondissement de la réflexion sur les bases philosophiques de l'Acte constitutif de l'UNESCO et de la mission de l'Organisation ; Contribution à la préparation de la Journée internationale de la philosophie évoquée dans le 31 C/5 approuvé.
--	--	---

ANALYSE DU PROGRAMME (Directeur du programme)

Programme II.3

Philosophie, éthique et sciences humaines

Bioéthique et éthique des sciences et des technologies

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Les activités menées en matière d'éthique des sciences et des technologies, et notamment de bioéthique, au cours de la période considérée ont sans aucun doute confirmé que l'UNESCO - en combinant aux termes de son Acte constitutif l'éducation, la science, la culture, l'information et la communication, tous domaines qui sont parties prenantes à la problématique éthique actuelle des sciences et des technologies - est la mieux placée pour aborder ces problèmes dans leur complexité et proposer des solutions appropriées. La Conférence générale et le Conseil exécutif ont institué des organes consultatifs chargés, au niveau universel, de la réflexion et de l'action portant, d'une part, sur la bioéthique, à savoir le Comité international de bioéthique (CIB) et le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) et, d'autre part, sur l'éthique des sciences et des technologies, à savoir la Commission mondiale des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST). Il s'agit dans les deux cas d'atouts primordiaux dont les instances délibérantes de l'UNESCO se sont dotées et qui donnent à l'Organisation un avantage considérable pour traiter de ces questions.

A cet égard, l'UNESCO par le biais des activités de la COMEST, du CIB et du CIGB, a offert un cadre de réflexion interdisciplinaire, multiculturel et pluraliste sur les problèmes d'éthique des sciences et des technologies. Elle a mis en contact le monde intellectuel, le monde scientifique et des acteurs du monde politique, de la société civile et de l'industrie, l'objectif étant de déterminer les difficultés et positions éthiques communes et d'encourager la coopération dans ce domaine. Les Etats membres ont souvent reconnu la valeur des résultats d'ores et déjà obtenus en approuvant la proposition du Directeur général de faire de l'éthique des sciences et des technologies l'une des cinq priorités principales du programme de l'UNESCO pour 2002-2003.

Par le biais de la COMEST, l'Organisation s'est spécifiquement attachée à sensibiliser les responsables du secteur public comme du secteur privé et à agir sur la presse et l'ensemble de l'opinion. A cette fin, l'UNESCO a contribué à développer et mettre en commun les capacités

et compétences en créant un réseau international d'institutions et de spécialistes ainsi qu'en encourageant les activités éducatives. Par la diffusion des principes, indications et recommandations formulés par la Commission, l'Organisation est venue en aide aux Etats membres et leur a fourni des avis dans l'optique de la mise en place de politiques appropriées et éclairées. L'UNESCO a également appuyé les Etats membres dans leurs efforts pour stimuler un débat public ouvert et substantiel sur les problèmes et défis du progrès scientifique et technique et des applications technologiques ainsi que pour servir d'observatoire des évolutions en cours. Une coopération fructueuse s'est également instaurée au sein de l'Organisation avec le Secteur des sciences exactes et naturelles (par exemple la Division des sciences de l'eau, la Division des sciences de la terre) et le Secteur de la communication et de l'information (par exemple sur l'infoéthique). Néanmoins les résultats et la visibilité de la Commission auraient certainement été supérieurs si elle avait été mieux dotée en ressources humaines.

En matière de bioéthique, l'UNESCO a su confirmer son rôle de chef de file sur le plan international, notamment en contribuant aux questionnements les plus actuels des personnes et des Etats conscients des risques et des dangers que comporte notamment l'accélération, d'une part, des progrès et découvertes scientifiques et, d'autre part, de leurs applications technologiques. L'UNESCO a su également s'imposer comme l'organisation la mieux à même de jouer un rôle de coordination des activités menées par les diverses organisations du système en matière de bioéthique, en proposant notamment la création d'un comité interinstitutions dans ce domaine.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

La Société internationale de bioéthique (SIBI) a décidé d'octroyer son Prix 2002 à l'UNESCO "en reconnaissance de son travail soutenu et méritoire dans le domaine de la bioéthique et pour avoir élaboré la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme qui est devenue référence fondamentale".

La Table ronde des ministres de la science sur "La bioéthique : un enjeu international", que le Directeur général a convoquée pour les 22 et 23 octobre 2001 et à laquelle ont participé plus de cinquante ministres de la science en plus d'environ cinquante autres pays qui y

furent représentés, a exprimé son soutien au travail que l'UNESCO mène depuis plusieurs années en bioéthique, que ce soit dans le cadre du CIB ou du CIGB.

COMEST - Ethique de l'espace extra-atmosphérique : coopération avec l'OOSA/COPUOS de l'ONU

Une fructueuse collaboration s'est instaurée entre la COMEST, le Bureau des Nations Unies pour les affaires spatiales (OOSA) et le Comité des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), en raison de leur intérêt commun pour l'éthique de l'espace extra-atmosphérique. C'est ainsi que le COPUOS a invité la COMEST à s'associer à un groupe d'experts désigné par ses Etats membres en vue d'établir un rapport conjoint présentant une analyse des principes éthiques qui devraient s'appliquer aux activités humaines dans l'espace extra-atmosphérique, dans le cadre des instruments internationaux en vigueur relatifs à l'espace. Ce rapport tiendra compte également des recommandations sur l'éthique de l'espace extra-atmosphérique approuvées par la COMEST à sa deuxième session (17-19 décembre 2001, Berlin, Allemagne). Ces recommandations, fondées sur des principes éthiques et des directives visant à faciliter l'émergence d'une éthique de l'espace extra-atmosphérique, visent à assurer le respect des droits, des libertés et des responsabilités dans le cadre de l'exploitation de l'espace et de l'utilisation des technologies correspondantes. Le rapport doit être présenté au COPUOS en 2003. On relèvera que cette initiative a été approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-sixième session (A/RES/56/51).

COMEST - Ethique de l'eau douce : le réseau RENEW

La COMEST a été à l'origine du projet RENEW, lancé en étroite collaboration avec le Programme international d'hydrologie (PHI). Le RENEW (Réseau pour la recherche et l'éthique dans le domaine de l'eau) vise à créer des capacités pour recenser, soutenir et promouvoir des exemples de meilleures pratiques éthiques qui concernent tous les aspects de l'exploitation et de la gestion de l'eau douce. Le RENEW a donc pour vocation de susciter des innovations dans l'utilisation éthique des ressources en eau douce, d'associer le plus possible les communautés à la planification et à la gestion des ressources en eau, de créer des réseaux de collaboration entre organisations régionales fonctionnant dans le même esprit et de contribuer à ce que les principes nouveaux, les normes éthiques et les meilleures pratiques entrent dans

les habitudes de gestion des ressources en eau et dans la formation des futurs spécialistes. Le réseau RENEW envisage de créer dans le monde entier des centres régionaux. L'Australian National University (ANU) a créé le premier centre RENEW en 2000 pour la région Asie du Sud-Est-Pacifique. Un deuxième centre RENEW pour les pays Baltes et nordiques a été mis en eau place en 2001 à Bergen (Norvège). Pendant l'exercice en cours, un nouveau centre régional RENEW sera créé en Egypte pour la région arabe.

Philosophie

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Au cours du biennium, le programme de philosophie et de sciences humaines a apporté une contribution à l'analyse des enjeux éthiques du monde contemporain grâce à deux colloques et deux publications du réseau "Chemins de la pensée" en collaboration avec les ONG compétentes. La réflexion sur les concepts fondamentaux de l'UNESCO a été approfondie grâce à une réunion d'experts sur le thème : "L'Acte constitutif de l'UNESCO : Philosophie et histoire d'un système conceptuel". La coopération avec le Centre international des sciences humaines de Byblos (Liban) a surtout été axée sur les démarches préliminaires visant à promouvoir une nouvelle politique du centre, qu'il est prévu de mettre en oeuvre à partir de 2002-2003. L'action menée dans le domaine de l'enseignement de la philosophie s'est achevée.

Au terme du biennium, le Directeur général, soucieux de donner un nouvel élan au programme de philosophie et de sciences humaines et d'en renforcer la cohérence, a décidé de le dissocier de l'éthique des sciences et technologies et des sciences humaines, et de créer une nouvelle Division de la prospective et de la philosophie, en vue notamment de valoriser les synergies entre les activités de ces deux programmes.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Les activités menées dans le cadre du programme "Chemins de la pensée" mettent en évidence la position unique qui est celle de l'UNESCO pour mobiliser les contributions de chercheurs de niveau international et d'institutions de financement en vue de promouvoir le dialogue interdisciplinaire et interculturel sur les questions mondiales.

Grand programme III

Développement culturel : patrimoine et création

Culture et développement

III.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

III.1.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel

III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

III.2 Promotion des cultures vivantes

- Livres pour tous
- Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir

EVALUATION DU PROGRAMME RELATIF A LA CULTURE (Sous-Directeur général pour la culture)

EVALUATION DE LA STRATEGIE DE L'UNESCO DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

Les années 2000-2001 doivent être considérées comme des années de transition car, bien que venant à la fin de la période couverte par la Stratégie à moyen terme, elles constituent néanmoins les premières années de la réforme de l'UNESCO, réforme dont les incertitudes ont créé des tensions dans le personnel et affecté sérieusement le travail du Secteur. Les crédits budgétaires n'ayant été alloués que six mois après le début de la première année, le Secteur a disposé d'environ un an pour exécuter les activités prévues. La tendance des Etats membres à demander toujours davantage d'activités non planifiées, qui avait été observée les années passées, s'est maintenue et est reflétée dans les statistiques du Programme de participation (le Secteur de la culture reçoit seulement 17 % des crédits inscrits au budget ordinaire, mais est concerné par un tiers des demandes approuvées au titre de ce programme), ainsi que dans l'accroissement de 86 % des ressources extrabudgétaires par rapport à l'exercice biennal précédent.

La concentration du programme a été réalisée par l'élimination de plusieurs projets, le transfert de la gestion de certains projets à des ONG ou à des OIG, l'amélioration du contrôle sur les activités des bureaux hors Siège et l'intégration administrative complète du Fonds international pour la promotion de la culture au sein du Secteur. Des initiatives novatrices telles que l'Alliance globale pour la diversité culturelle ont été préparées durant le dernier exercice et lancées en septembre 2001.

La période considérée a été marquée par les priorités suivantes : (i) le débat concernant la nature des biens et services culturels à la lumière des négociations commerciales internationales, qui a finalement débouché sur la rédaction de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle ; (ii) les négociations finales sur la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique ; (iii) la première proclamation des Chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité et la réflexion sur les moyens de protéger ce patrimoine ; (iv) réaction à la destruction volontaire des statues des bouddhas de Bamyane par le régime taliban.

L'action relative à ces questions sensibles a été grandement facilitée par la collaboration étroite et continue du Secteur avec les délégués permanents et les membres du Conseil exécutif qui ont, à plusieurs reprises, pris l'initiative de convoquer des réunions informelles en vue de dégager un consensus. Le succès de ces efforts conjoints a renforcé l'autorité de l'UNESCO dans le domaine de la politique culturelle et démontré son rôle crucial de lieu de dialogue international où s'élaborent des principes et des normes universels fondés sur des valeurs communes.

La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, qui est le résultat de la collaboration d'un groupe de travail du Conseil exécutif et du Secrétariat, a été élaborée avec la participation de tous les Etats membres et approuvée à l'unanimité. Elle constitue un instrument normatif unique et clair qui permettra de répondre aux grands défis du nouveau millénaire. Elle est un outil de sensibilisation particulièrement utile pour combattre une exploitation des différences culturelles qui s'appuierait sur les événements du 11 septembre 2001.

La réfutation par les Talibans de l'idée d'un patrimoine commun les a conduits à détruire les bouddhas de Bamyane. L'Organisation a dû relever le défi d'être le porte-parole de l'indignation de la communauté internationale et a réagi en multipliant les appels et les messages à destination des médias, tout en organisant simultanément de délicates missions diplomatiques en Afghanistan. La gestion de cette crise a placé l'UNESCO sous la lumière des projecteurs, a favorisé une excellente collaboration entre les unités concernées du Secrétariat et a mis à rude épreuve les capacités du personnel chroniquement trop peu nombreux de la Division du patrimoine culturel.

La première proclamation des Chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité a ouvert la voie à une approche élargie de la sauvegarde du patrimoine : le système à deux vitesses qui a été retenu consiste, d'une part, à élaborer la définition du patrimoine immatériel en vue de rédiger un instrument normatif pour sa sauvegarde, et, d'autre part, à encourager l'adoption de mesures visant à identifier, sauvegarder, revitaliser et promouvoir ce patrimoine exceptionnel menacé.

Grand programme III

La compétence et la détermination de l'UNESCO dans le domaine du patrimoine a été reconnue par l'Assemblée générale des Nations Unies qui, en novembre 2001, a proclamé l'année 2002 Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel et désigné l'UNESCO comme organisation chef de file pour cet événement.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Le Rapport mondial sur la culture s'est révélé très utile pour le renforcement de la coopération interinstitutions - en particulier avec le Programme des Nations Unies pour le développement et son Rapport mondial sur le développement humain - et avec les Etats membres, dans le domaine des statistiques culturelles. En témoignent la participation et le soutien actifs dont le rapport a bénéficié de la part des instituts statistiques nationaux. L'édition 2000 du rapport contient des analyses prospectives de l'impact de la mondialisation sur les cultures du monde et étudie des questions clés comme les conflits, la diversité linguistique et les marchés culturels. On notera que le rapport continue d'être un instrument de référence scientifique utile dans le domaine de la culture à l'extérieur de l'UNESCO comme pour les collègues du Secteur.

Le développement du Programme relatif au tourisme culturel et des activités destinées à resserrer la coopération avec l'Organisation mondiale du tourisme et l'industrie touristique (notamment, par l'intermédiaire du Centre du patrimoine mondial) a reçu un appui considérable de la part des Etats membres. Il a aussi suscité la création de partenariats privés en faveur de la protection et de la conservation du patrimoine. En termes d'assistance technique et de services consultatifs aux Etats membres, le Centre du patrimoine mondial a reçu un nombre croissant de demandes émanant de gestionnaires de sites et d'autorités locales et nationales, et portant sur l'identification et la diffusion de pratiques judicieuses pour les besoins des politiques touristiques et des gestionnaires locaux et nationaux des sites.

ENSEIGNEMENTS TIRES

Le rôle de l'UNESCO en tant que coordonnatrice scientifique et technique d'opérations complexes de préservation du patrimoine menacé ou endommagé par des conflits a encore gagné en importance. Cela apparaît dans l'accroissement des demandes d'opérations d'urgence et d'assistance technique. Le financement de ces opérations a dû être assuré par le Programme ordinaire quand les fonds extrabudgétaires recueillis étaient insuffisants. Les activités exécutées en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge et en Palestine en témoignent. Les Etats membres souhaiteront peut-être envisager la possibilité d'établir des mécanismes permettant à l'Organisation de mieux répondre au nombre croissant de demandes d'urgence.

En réponse à la demande expresse de réforme du Comité du patrimoine mondial, le Comité a mis en place différentes équipes spéciales chargées d'examiner les modifications à apporter à son mode de fonctionnement, à l'équilibre géographique de la Liste du patrimoine mondial et à celui du Comité lui-même. Les recommandations formulées par les équipes spéciales à la suite de cet examen sont en cours de mise en oeuvre, un nouveau calendrier a été approuvé et est entré en vigueur et une nouvelle approche stratégique des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a été définie.

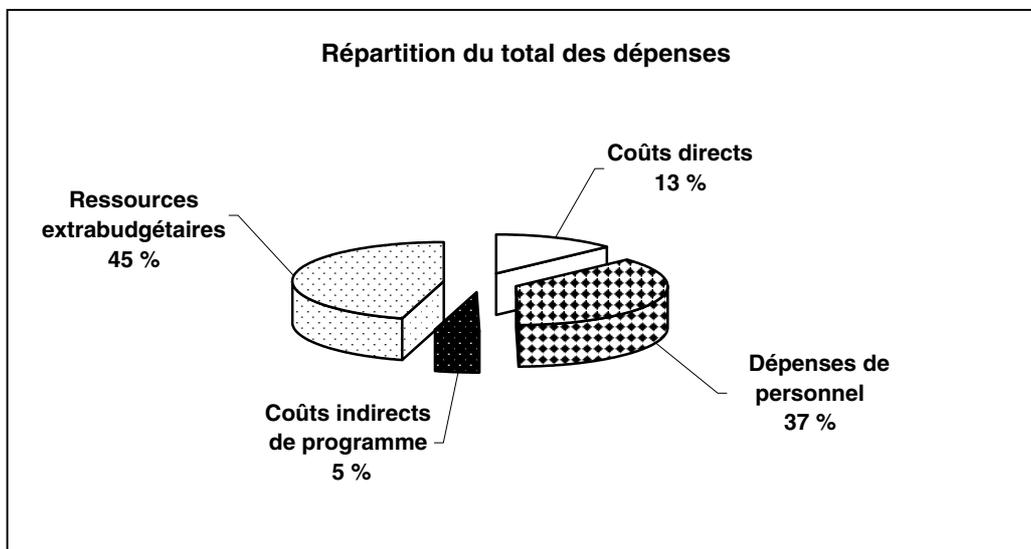
En ce qui concerne les journées internationales, les célébrations, notamment, de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, de la Journée mondiale de la poésie et de la Journée internationale de la langue maternelle ont beaucoup contribué à la visibilité de l'UNESCO dans les Etats membres. Par opposition, les célébrations plus "génériques", telles que la Journée mondiale du développement culturel (21 mai), ne paraissent pas en mesure d'avoir un écho similaire dans les Etats membres. Ceci semble vouloir dire qu'actuellement la communauté mondiale et les partenaires privilégiés de l'UNESCO s'intéressent surtout à des célébrations thématiques plus spécifiques et qu'il est donc peut-être temps que l'Organisation envisage un réexamen des journées mondiales qui tienne compte de ce contexte.

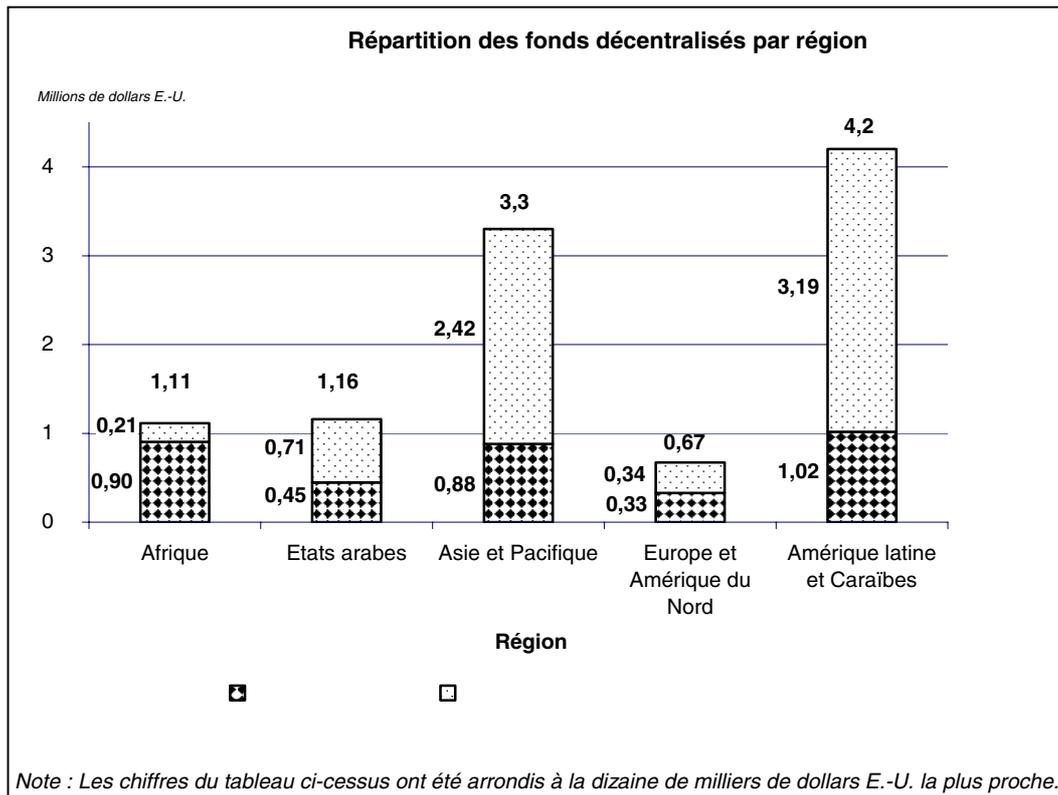
Un certain nombre de questions sont venues au premier plan (les nouvelles priorités) au cours de l'exercice biennal considéré. Parmi celles-ci, le patrimoine culturel immatériel, l'élaboration de politiques interculturelles, l'action normative et certaines modalités de travail ont pris davantage d'importance que les années passées. Cela a amené le Secteur à développer au jour le jour ses échanges de vues avec les Etats membres par le canal des délégations permanentes, en organisant des réunions d'information informelles et des groupes de travail *ad hoc* sur différents thèmes d'actualité. Cette dernière formule, notamment, s'est révélée particulièrement utile pour favoriser une coopération transparente et cohérente.

Bien que le Secteur de la culture ait notablement progressé dans un certain nombre de domaines clés, le problème de l'insuffisance chronique de son personnel demeure un obstacle majeur à une mise en oeuvre efficace des activités. Le Secteur risque de perdre une réserve précieuse de connaissances techniques, constituée au fil des années, avec le départ à la retraite de spécialistes et la suppression de leurs postes pour raison d'austérité budgétaire. Si des solutions provisoires peuvent être trouvées à court terme, la capacité du Secteur de répondre aux besoins des Etats membres est sérieusement handicapée par ces politiques restrictives. Vu la demande accrue qui existe dans le domaine de la culture, une augmentation des crédits du Programme ordinaire doit être sérieusement envisagée dans le cadre du 32 C/5 si l'on veut que le Secteur s'acquitte efficacement des tâches qui lui sont confiées.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (GP III)

ARTICLE BUDGETAIRE	DEPENSES \$
Grand programme III : Développement culturel : patrimoine et création	
Culture et développement	1 830 045
III.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel	
III.1.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel	24 319 382
III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	5 408 898
Total, programme III.1	29 728 279
III.2 Promotion des cultures vivantes	6 898 047
Lecture pour tous	1 038 328
Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir	435 555
Total, programme III.2	8 371 931
Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix	5 116 457
Charges communes du Secteur de la culture	6 813 429
TOTAL PARTIEL, GRAND PROGRAMME III	51 860 141
RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES	43 411 000
TOTAL, GRAND PROGRAMME III*	95 271 141
* dont fonds extrabudgétaires pour WHC	





Grand programme III - Développement culturel : Patrimoine et création

Culture et développement

Axe d'action tel que présenté dans le 30 C/5	Actions qui constituent un axe d'action conformément à la présentation de SISTER	Résultats effectifs par action au 31 décembre 2001 tels qu'indiqués par le Secteur
<p>Par. 03012</p> <p>Axe d'action 1</p> <p>Politiques culturelles au service du développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi, collecte et diffusion des connaissances et des informations orientées vers l'action • Prestation de services de renforcement des capacités auprès des Etats membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Suite aux ateliers et aux consultations organisés au niveau régional, lancement du réseau international d'observatoires des politiques culturelles, lequel regroupe les observatoires régionaux existants ; Création d'une base de données en ligne intitulée "Window to Culture" sur le site Web du Secteur de la culture ; Lancement d'un projet de recherche commun sur les politiques culturelles municipales durables, coordonné par l'Observatoire des politiques culturelles de Montevideo (Uruguay) ; Promotion des échanges d'informations orientées vers l'action et de la coopération sur les thèmes de recherche en matière de politiques culturelles entre 1.200 spécialistes et instituts du monde entier ; Polarisation sur les besoins des pays en développement et des pays en transition grâce à une coopération basée sur les réseaux existants - Culturelink et l'Observatoire international sur le financement de la culture en Europe centrale et orientale ; Publication des "European Perspectives on Cultural Policy". • Soutien technique et financier à la formulation et à l'évaluation des politiques culturelles nationales dans cinq Etats membres (Barbade, Moldavie, République centrafricaine, Erythrée, Guatemala) ; Mise au point (et expérimentation) d'un modèle de "profil culturel" dans trois Etats membres (Barbade, Mali et Argentine) ; Au titre du suivi de la Conférence internationale sur la formation de gestionnaires de la culture (UNESCO, novembre 2000), réalisation d'enquêtes régionales afin de déterminer les possibilités et les besoins spécifiques en matière de formation en Afrique, en Asie et dans les Etats arabes ; Création de trois chaires UNESCO sur les politiques culturelles et la gestion de la culture (Gérone (Espagne) ; Bratislava (Slovaquie) et La Havane (Cuba)) et appui aux chaires existantes ; Publication des ouvrages intitulés <i>Change in Continuity : Concepts and Tools for a Cultural Approach to Development</i> ; <i>Cultural Policy Handbooks</i> ; <i>European Perspectives on Cultural Policy</i> et d'un guide culturel intitulé <i>Recognizing Culture</i> ; Mise au point d'un projet pilote sur le développement culturel, l'éducation et les TIC, qui permettra d'incorporer les résultats des recherches conduites par l'UNESCO dans le domaine du développement culturel dans la formation des enseignants (séminaire sur la culture et le développement organisé à l'intention de 17 enseignants destinés à devenir formateurs dans ce domaine) ; Production et systématisation d'un nouveau corpus de connaissances relatif à l'impact des facteurs culturels sur le VIH/sida et sa prévention, et à la façon dont la formulation des stratégies et des projets ainsi que les travaux sur le terrain

	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification du plaidoyer et de la réflexion sur le développement des politiques culturelles • Rapport mondial sur la culture : publication et recherche 	<p>peuvent mieux en tenir compte par le biais du projet intitulé L'approche culturelle de la prévention du VIH/sida au service d'un développement humain durable ; Rapports d'évaluation de neuf pays, publication de quatre manuels, mise en oeuvre de deux projets pilotes, organisation d'une conférence internationale et de quatre ateliers régionaux et création d'un site Web et d'une base de données pour le projet ; Elaboration d'une étude de faisabilité préalable à la création d'un centre artistique international à Mirzaani (Géorgie) et préparation d'une brochure trilingue sur le musée Pirosmani, destinée à recueillir des fonds ; Meilleure appréhension des problèmes et des besoins de formation et amélioration du corpus d'information et des structures de coopération afin de rehausser la qualité de la formation et de renforcer les capacités dans le domaine des politiques et de la gestion culturelles, en particulier dans les PMA et les pays en transition, par la biais d'une réunion internationale d'experts à Paris.</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'issue de la Conférence sur l'approche culturelle du développement en Afrique, organisée à Dakar (décembre 2001), des contacts ont été noués avec des bailleurs de fonds en vue du financement futur du Collège et des réseaux sous-régionaux de recherche et de formation ont été mis en place ; Elaboration d'un projet de règles statutaires visant à transformer le Collège itinérant africain sur la culture et le développement en ONG panafricaine indépendante ; Création du site Web du Collège ; Suite à la demande de la Conférence générale, promotion et organisation d'une série de réunions consultatives consacrées à l'impact et aux conséquences de la mondialisation sur la diversité culturelle, et notamment sur les industries culturelles ; Elaboration et mise en ligne sur le site de l'UNESCO d'un document intitulé <i>Culture, commerce et mondialisation. Questions et réponses</i>, sur l'initiative du Directeur général, réunion d'un comité d'experts sur les prémisses d'une Déclaration sur la diversité culturelle ; Coopération accrue avec les autres instances internationales (Conseil de l'Europe et CNUCED, notamment). <i>Cette activité a continué également dans le cadre des activités poursuivies au titre du paragraphe 03203 ; Publication de l'ouvrage Change in Continuity: Concepts and Tools for a Cultural Approach to Development ; Sensibilisation accrue à l'importance de la préservation de la diversité culturelle dans le contexte de la mondialisation et des nouvelles technologies grâce à l'organisation, à Paris, de la deuxième Table ronde des ministres de la culture.</i> • Dans le cadre des recommandations de la Conférence de Stockholm, le <i>Rapport mondial sur la culture</i> s'est avéré fort utile pour resserrer la coopération avec les Etats membres dans le domaine de la recherche sur la culture et le développement et, plus particulièrement, dans celui des statistiques culturelles, notamment grâce à l'appui et au concours actifs des instituts nationaux de statistique (France, Canada, Pays-Bas, Philippines, Italie, Commission européenne sur les statistiques). En outre, une étroite coopération avec le Rapport sur le développement humain du PNUD doit être mentionnée en ce qui concerne la méthodologie de recherche appliquée
--	--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Collège africain itinérant 	<p>au Rapport mondial sur la culture. L'édition 2000 du Rapport a très bien cerné les analyses prospectives des conséquences et de l'impact de la mondialisation sur les cultures du monde, en particulier grâce au choix de thèmes évoqués, à savoir les situations conflictuelles, la diversité linguistique et les marchés culturels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de trois ateliers sous-régionaux sur l'approche culturelle du VIH/sida, permettant ainsi à quelque 200 décideurs, planificateurs et agents de développement d'être sensibilisés aux interactions entre les cultures et les différents problèmes de développement comme la prévention du VIH/sida ; Création de cinq ateliers régionaux de recherche et de formation sur les divers aspects de la culture et du développement en Afrique, contribuant ainsi à la constitution de réseaux et à la coopération en matière de recherche, de formation et d'information en vue de leur meilleure intégration en Afrique ; Organisation d'une conférence internationale sur l'approche culturelle au développement en Afrique (Dakar, 10-14 décembre 2001) ; Publication de cinq rapports sur des questions relatives à la culture et au développement en Afrique, production d'une brochure et mise en place d'un site Web consacré au Collège itinérant africain sur la culture et le développement.
--	--	--

ANALYSE DU PROGRAMME (Directeur du programme)

EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

Le programme *Culture et développement* (03010-03012 du 30 C/5) a été généralement exécuté conformément aux prévisions du 30 C/5, mais il faut noter un infléchissement dû à la restructuration survenue à mi-parcours de l'exercice. En effet, à partir du 1er décembre 2000, l'Unité des politiques culturelles pour le développement, l'Unité du *Rapport mondial sur la culture* et le programme du tourisme culturel ont fusionné au sein de la Division du pluralisme culturel, afin de créer une Division des politiques culturelles.

Cette restructuration, tout en créant les conditions d'une nouvelle dynamique, a entraîné temporairement des difficultés de mise en oeuvre, la fusion des programmes n'étant pas accompagnée par l'ensemble du personnel qui en avait la charge (départ de 7 collègues). L'une des victimes de cette situation a été le projet concernant les indicateurs culturels.

Néanmoins, les principaux objectifs du programme ont été atteints, dans la mesure où le rôle de l'UNESCO est aujourd'hui unanimement reconnu. En outre, un nombre croissant d'Etats membres (actuellement 19) a demandé l'assistance de l'Organisation pour une nécessaire formulation ou révision de leurs politiques culturelles nationales, reposant sur les principes et les objectifs définis dans le Plan d'action de Stockholm.

D'autre part, les nouveaux objectifs assignés à la Culture par la seconde Table ronde des ministres de la culture, consacrée à la *Diversité culturelle et aux enjeux du marché* (UNESCO, Paris, 11-12 décembre 2000), ont été immédiatement pris en compte par le programme *Culture et développement*.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

La *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*, préconisée par le Conseil exécutif lors de sa 160e session (9-25 octobre 2000) et adoptée par la 31e session de la Conférence générale, le 2 novembre 2001, a permis de renforcer le rôle de l'UNESCO auprès de ses Etats membres à l'heure où la mondialisation met au coeur de l'actualité les rapports entre culture et développement.

En effet, la sensibilisation à un certain nombre de tendances et de questions concernant l'état des cultures à

travers le monde, que le C/5 se donnait comme objectif, a été incontestablement renforcée à cette occasion par la formulation précise des problématiques inhérentes à la Déclaration :

- Identité, Diversité et Pluralisme ;
- Droits culturels et droits humains ;
- Commercialisation des biens et des services culturels ;
- Diversité culturelle et nouvelles technologies de la communication.

En résumé, il est évident que l'évolution de la thématique "Culture et développement", au cours du biennium, reflète les temps forts qui ont jalonné la vie de l'Organisation depuis la Décennie mondiale du développement culturel :

- Rapport *Notre diversité créatrice* (1996) ;
- Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998) ;
- Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, accompagnée des lignes essentielles de son Plan d'action (Paris, novembre 2001).

Dans ce parcours, l'UNESCO est passée de l'étape du constat et de la consultation à celle de l'engagement politique de ses Etats membres en faveur d'une action cohérente à l'échelon national et international.

ENSEIGNEMENTS TIRES

Le processus d'élaboration et d'adoption de cette Déclaration s'est lui-même inscrit, par les modalités de coopération qu'il a instaurées, dans le cadre plus général d'une coopération accrue entre l'UNESCO et ses Etats membres. On peut signaler que la constitution d'un groupe de travail composé de membres du Conseil exécutif et d'observateurs a grandement facilité l'adoption à l'unanimité d'un texte qui avait déjà fait l'objet de discussions et d'arbitrages.

S'agissant de plusieurs programmes (indicateurs culturels, politiques culturelles), il faut observer que le départ ou la mutation de collègues qui en avaient la charge, privent l'UNESCO d'une mémoire critique de ces projets.

La leçon à retenir consiste à établir un certain nombre de rapports d'étape, formels ou informels, afin de connaître l'état d'avancement de projets en cours de réalisation.

Programme III.1 : Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

Axe d'action tel que présenté dans le 30 C/5	Actions qui constituent un axe d'action conformément à la présentation de SISTER	Résultats effectifs par action au 31 décembre 2001 tels qu'indiqués par le Secteur
Sous-programme III.1.1 : Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel		
<p><i>Par. 03111</i> Axe d'action 1 Application des normes et action préventive pour la protection du patrimoine culturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application des normes existantes • Elaboration de nouvelles normes • Action préventive 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience et réceptivité accrues à l'importance et à la nécessité de protéger les biens culturels par : des publications (par exemple le <i>Manuel sur la lutte contre le trafic illicite des biens culturels</i>, en version espagnole) ; L'augmentation du nombre de ratifications par les Etats membres des Conventions de l'UNESCO ; L'organisation de conférences sur la mise en oeuvre des Conventions de l'UNESCO et autres instruments internationaux relatifs à la protection du patrimoine culturel ; Des réunions régionales sur la mise en place d'une législation nationale dans le domaine de la protection culturelle ; L'amélioration, dans plusieurs pays, de la mise en place d'une législation nationale au service de la protection du patrimoine culturel ; L'organisation, à l'intention des pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe et de Madagascar, d'un séminaire régional conjoint UNESCO-CICR sur la mise en oeuvre du droit humanitaire international et du droit relatif au patrimoine culturel en Afrique du Sud afin d'inciter les pays de la région à adhérer aux Conventions de l'UNESCO sur le patrimoine culturel, dont le deuxième Protocole de la Convention de La Haye (juin 2001). • Sensibilisation du public au patrimoine culturel subaquatique, reconnu digne de protection grâce au parachèvement des négociations relatives à l'établissement d'une convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique ; Adoption de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique à l'occasion de la 31^e session de la Conférence générale. • Aucun résultat communiqué pour cette action.
<p><i>Par. 03112</i> Axe d'action 2 Patrimoine culturel et développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Afrique Protection/restauration, campagnes internationales, renforcement des capacités endogènes et appui aux musées 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation et mise en ligne d'un site Internet sur la Campagne de sauvegarde de l'île de Gorée au Sénégal ; Création d'un centre multifonctionnel à Lalibela (Ethiopie) ; Formation de professionnels éthiopiens aux techniques de l'inventaire du patrimoine culturel et publication du catalogue d'une exposition itinérante sur le patrimoine éthiopien ; Réalisation de deux études sur les mégalithes en Afrique et sur le patrimoine culturel saharien ; Assistance à la Namibie et au Mozambique pour l'élaboration de politiques nationales de préservation et de mise en valeur de leur patrimoine culturel ; Formation de 26 professionnels de 13 musées et institutions assimilées du Bénin et du Togo à l'accueil des visiteurs et mise à leur disposition des outils de mesure de satisfaction des visiteurs ; Réalisation d'une étude de faisabilité sur la création d'un musée dans le Royaume de Buganda en Ouganda ; Réalisation et mise en ligne d'un site Internet sur l'art africain : numibia.net ; Appui apporté aux institutions africaines agissant dans le domaine du patrimoine culturel (EPA, PMDA,

	<ul style="list-style-type: none"> • Asie Protection/restauration, campagnes internationales, renforcement des capacités endogènes et appui aux musées • Etats arabes Protection/restauration, campagnes internationales, renforcement des capacités endogènes et appui aux musées • Europe et Pacifique Protection/restauration, campagnes internationales, renforcement des capacités endogènes et appui aux musées • Amérique latine et Caraïbes Protection/restauration, campagnes internationales, renforcement des capacités endogènes et appui aux musées 	<p>AFRICOM, WAMP) ; Organisation d'un atelier de travail international sur le centre historique d'Accra au Ghana ; Développement d'un partenariat avec la France et le Japon pour la préservation et la mise en valeur de Kilwa Kisiwani en Tanzanie ; Suite à la mission préparatoire conduite au Bénin, élaboration d'un document de projet relatif à la restauration du palais du Roi Behanzin ; Réalisation de la Conservation et mise en valeur de Palais Royaux d'Abomey a permis de consolider le cadre technique et professionnel d'un important site culturel qui englobe une exposition attrayante et moderne ; Importantes réalisations dans les domaines de la gestion, de la promotion, de l'animation, de l'architecture et des collections.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achèvement de l'évaluation des campagnes menées au Népal et au Bangladesh ; Approbation et mise à exécution des grands projets extrabudgétaires (par exemple, Choga Zanbil (Iran) ; Otrar (Kazakhstan) ; Grottes de Longmen et Kumutra (Chine) ; Cinq ateliers de formation destinés aux cadres des musées d'Asie centrale ; Premier atelier transcaucasien de formation à la conservation du patrimoine (Géorgie). • Accords de coopération avec la Banque mondiale en faveur du patrimoine culturel de Mauritanie, ainsi que pour la ville de Fez (Maroc) ; Résolution des problèmes fonciers de la Maison des manuscrits en Mauritanie ; Coopération avec le PNUD pour la préparation d'un projet de soutien au patrimoine culturel du Yémen et achèvement du projet de restauration de Tawila Tanks ; Achèvement de la restauration des collections du Musée de Koweït, en coopération avec le PNUD, achèvement et soumission aux autorités des projets pour le nouveau musée ; Remise pour action aux autorités libanaises des recommandations du Comité scientifique pour Tyr (Liban) ; Avancement satisfaisant de Quaser Hisham à Jéricho. • Organisation de deux grandes conférences sur la gestion des biens du domaine privé dans les centres historiques des villes des pays d'Europe centrale (Bucarest, 2001) et l'architecture traditionnelle dans les zones de séismes (Istanbul, 2000) ; Achèvement du projet de restauration et de préservation du monastère de Probotas ; Lancement du projet Fayeze Tepe en Ouzbékistan. • En coopération avec des universités latino-américaines, production de deux publications sur la préservation des villes historiques et leur gestion intégrée ; Création de deux chaires (UNESCO/Université nationale de Colombie - siège : Manizales (Colombie) et UNESCO/CECI/Université du Pernambouc - Brésil) ; Achèvement réussi de la deuxième phase du projet de préservation et de développement culturel du site de Kuntur Wasi. Ce projet se terminera en 2002 ; Coopération avec le Secteur des sciences sociales et humaines et les bureaux de l'UNESCO à Mexico et Lima pour sauvegarder le Centre historique de Lima ; Coopération avec le Bureau de l'UNESCO à La Havane pour le projet régional relatif à la gestion intégrée du patrimoine culturel.
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et sensibilisation du public • Tourisme culturel • Coopération transdisciplinaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de plusieurs projets pilotes dans des sites culturels ; Organisation de tables rondes à l'ITB-Berlin ; Sensibilisation d'organisations de jeunes. • Promotion, par des séminaires et des conférences, de l'approche pluridisciplinaire du tourisme qui améliore et enrichit les politiques culturelles liées au tourisme, études de cas : Asunción, Paraguay, Nazareth, Israël, Phnom Penh, Libreville, Tunis, Damas. • Mise en oeuvre réussie des accords-cadres ICOMOS et ICOM. En application de ceux-ci, organisation, dans des régions clés telles que les Caraïbes, d'ateliers consacrés à la promotion du rôle de musées dans la société de l'information ; Organisation du Prix Melina Mercouri attribué par le Directeur général ; Organisation du Congrès Bethléem 2000 ; Publication et diffusion de <i>Museum International</i>.
<p>Par. 03113 Axe d'action 3 Préservation et revitalisation du patrimoine immatériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation au patrimoine oral et immatériel • Formation à la préservation, à la revitalisation du patrimoine immatériel et mise au point d'une méthodologie pour l'établissement d'inventaires • Valorisation et transmission du patrimoine oral 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la première procédure de proclamation des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, proclamation de 19 chefs-d'oeuvre (18.05.2001) ; Intensification et diffusion de la culture arabe à travers le monde avec la première attribution du Prix Sharjah pour la culture arabe (décerné à Abdulaziz El Makaleh (Yémen) et à Na Zhong (Chine)) ; Premiers pas vers l'élaboration des grandes lignes d'un instrument normatif pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel grâce à l'exécution d'une étude préliminaire intitulée <i>Elaboration d'un nouvel instrument normatif pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel-Eléments de réflexion</i> ; Assistance à 12 Etats en matière de normalisation afin d'appliquer la Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire (séminaires d'études régionaux) ; Evaluation du rôle des femmes à l'égard du patrimoine culturel immatériel via la réalisation de six études de faisabilité régionale du projet intitulé <i>Les femmes, le patrimoine culturel immatériel et le développement</i> (dans un cadre décentralisé) ; Etablissement d'un rapport de synthèse sur les activités de la Section du patrimoine immatériel consacrées aux femmes et au patrimoine immatériel, 1999-2001. • Constitution de quatre réseaux régionaux regroupant des organismes spécialisés dans le domaine du patrimoine culturel immatériel (Asie centrale, région arabe à l'exception des Etats du Golfe, des pays arabes du Golfe, Amérique latine et Caraïbes) ; Publication du guide de la collecte des musiques et instruments traditionnels (anglais, espagnol) afin de renforcer l'importance des diverses composantes du patrimoine culturel immatériel ; Préparation du projet (phase 1) relatif à l'établissement de l'inventaire national du patrimoine immatériel de Lituanie ; Démarrage des activités de la phase 1 destinées à mettre en oeuvre le projet d'établissement de l'inventaire national des arts d'interprétation du Bhoutan. • Mise en place du système des Trésors humains vivants en République tchèque (21.03.2001) ; Sensibilisation mondiale à la nécessité de sauvegarder les langues en péril et de préserver la diversité culturelle grâce à la publication de la deuxième édition d'un Atlas mondial des langues en voie de disparition (version anglaise, financée par le Fonds-en-dépôt UNESCO/Japon pour le patrimoine

		<p>culturel immatériel) ; Réalisation de recherches/d'études locales portant sur trois langues parmi les plus menacées (Wanui-Australie, Kenga Selkup-Fédération de Russie, Lisu-Thaïlande) ; Transmission et diffusion des musiques traditionnelles originaires des régions de Madagascar et du Myanmar via la production de deux CD : <i>Madagascar - Musique (spirituelle) de la région de Tamatave</i> ; et <i>Myanmar (La harpe de Birmanie)</i> pour la collection UNESCO des musiques traditionnelles du monde ; Exécution d'activités de promotion culturelle au Siège de l'UNESCO : (i) anniversaire du célèbre chanteur égyptien Abdel Wahah ; (ii) table ronde consacrée à la musique en voie de disparition - l'Arghul (Siège) ; (iii) la musique andalouse (Maroc) ; Appui au festival des arts de la rue en Côte d'Ivoire ; Quatre ateliers UNESCO de formation sur "Le système des trésors humains vivants" (Séoul, Tokyo, Manille et les Philippines).</p>
<p>Par. 03114 Axe d'action 4 Restauration des patrimoines atteints par des conflits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Asie (Angkor et l'Afghanistan) • Europe (Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Université hébraïque de Jérusalem (Israël)) • Etats arabes (Palestine, Iraq) • Autres interventions post-conflituelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire en cours des collections du musée de Kaboul ; Consolidation du minaret de Jam ; Atelier de céramique traditionnelle à Harar ; Organisation d'un séminaire national pour le développement du tourisme culturel à Angkor et au Cambodge ; Définition d'un programme d'assistance technique à l'ASPARA pour le développement du tourisme culturel à Angkor ; Organisation du sixième Colloque international pour la préservation du temple Bayon (décembre 2001), Place royale , du Bayon et d'Angkor Wat (phase II) ; Restauration en cours de la bibliothèque nord d'Angkor Wat par l'équipe gouvernementale du Japon pour la sauvegarde d'Angkor (Université de Waseda (Japon)) ; Restauration du temple de Pre Rup : achèvement de la phase II du projet par I.Ge.S et approuvé par l'Italie (principe de financement relatif à la troisième phase du projet). • Etablissement d'une liste des monuments nationaux de Bosnie-Herzégovine et remise aux autorités d'un projet de loi pour la protection du patrimoine culturel ; Achèvement, en coopération avec la Banque mondiale, d'études techniques pour la reconstruction des deux ponts de Mostar et la restauration de la mosquée Tabacica ; Recueil de documents sur le patrimoine juif en voie de disparition grâce à un soutien au Centre des arts juifs en ex-Yougoslavie ; Mission de soutien et aide financière aux autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine ; Bureau de Sarajevo : préparation de projets pour le Kosovo et présentation de ces projets à des donateurs. • Bagdad : équipement du laboratoire, réhabilitation et réouverture du musée ; Jérusalem : avancement de la restauration de monuments, publication des manuscrits d'Al Quds, formation de bibliothécaires, création d'un fonds-en-dépôt en partenariat avec la Welfare Association ; Bethléem : restauration du Hosh Al Syrian en voie d'achèvement et du Khan Al Wakalat en cours à Naplouse. • Financement de plusieurs activités de soutien à des patrimoines culturels atteints ou menacés par des conflits, notamment en Afrique, dans le Caucase et en Asie centrale.

	<ul style="list-style-type: none"> • Bayt Al Hikma et AMAR 	<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement de la Commémoration d'Omar Khayyam et des publications afférentes ; Organisation de deux cours par le Centre d'histoire des sciences de Brugine (Italie) ; Lancement de diverses publications.
Sous-programme III.1.2 : Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		
<p><i>Par. 03121</i> Mise en oeuvre de la Convention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat de la Convention et la Liste du patrimoine mondial • Renforcement des capacités en vue de la protection et de la gestion du patrimoine mondial • Rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine • Sensibilisation du public, information et documentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Les prévisions ont été dépassées avec 167 Etats signataires à la fin de l'exercice. Sur les 167 Etats parties à la <i>Convention</i>, 118 ont fourni des listes indicatives respectant la présentation requise dans les <i>Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial</i>. Le nombre total de sites inscrits sur les Listes indicatives s'établit à 1.247 ; A la fin de l'exercice, la Liste du patrimoine mondial se composait de 721 biens (554 biens culturels, 144 biens naturels et 23 biens mixtes répartis dans 124 Etats parties) ; La somme de 1.468.040 dollars a été allouée aux Etats parties à la Convention dans l'ensemble des régions au titre de l'aide à la formation. Le Programme de bourses du Fonds du patrimoine mondial n'a pas été mis en oeuvre. • Partenariats avec la Fondation pour les Nations Unies (UNF) ; Accord de coopération France-UNESCO sur la protection du patrimoine monumental, urbain et naturel ; Déclaration pour une coopération Italie-UNESCO ; Bureau du patrimoine mondial au Japon dans le cadre du Centre culturel de l'Asie pour l'UNESCO (ACCU, Japon) ; Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) ; Réseau régional des responsables du patrimoine mondial d'Asie du Sud-Est, du Pacifique, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et Bureau nordique du patrimoine mondial (NWHO), le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, notamment. • Le Comité du patrimoine mondial et son Bureau ont examiné plus de 130 rapports sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ainsi que des rapports sur les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Les Rapports périodiques pour les Etats arabes (2000) et l'Afrique (2001) ont été établis et présentés ; La mise en oeuvre du Plan stratégique de 1998 pour l'information, la documentation et l'éducation a continué, l'accent étant mis sur l'amélioration de la capacité de mobilisation du Centre du patrimoine mondial. • On s'est employé surtout à poursuivre les activités visant à convertir les documents existants en format électronique et à assurer l'accès à ces documents via le site Web du patrimoine mondial (un millier de documents réglementaires et de fichiers de présentation). Un responsable de l'information sur le patrimoine mondial a été recruté et une Stratégie générale de gestion de l'information sur le patrimoine mondial a été mise sur pied. Cette stratégie non seulement répond aux besoins du Centre mais vise aussi à fournir des services aux Etats parties et à faire du Centre le pivot de la collecte et de la diffusion de l'information sur le patrimoine mondial. Le site Web du Centre du patrimoine mondial est le site de l'UNESCO le plus prisé avec plus de 3 millions de visites et 800.000 pages consultées par mois ; la production de la <i>Carte du patrimoine mondial</i>, du <i>Dossier d'information</i>

	<ul style="list-style-type: none">• <i>Participation des jeunes à la promotion et à la préservation du patrimoine mondial</i>	<p>sur le patrimoine mondial, de la Brochure sur le patrimoine mondial et du Bulletin électronique BHNEWS, a continué. La Lettre du patrimoine mondial a été remaniée et la Revue du patrimoine mondial qui était trimestrielle est devenue bimestrielle.</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>En 2000, plus de 130 Etats membres ont participé activement à l'expérimentation et à l'adaptation du Dossier éducatif pour les enseignants sur Le patrimoine mondial et les jeunes (désormais publié en anglais, français, espagnol, arabe, russe et japonais). Des versions en 20 autres langues sont actuellement mises au point par les commissions nationales pour l'UNESCO et une version électronique est disponible depuis 2001. L'organisation de Forums régionaux de jeunes sur le patrimoine mondial pour le Pacifique (Cairns (Australie), novembre 2001) et pour l'Amérique latine (Lima (Pérou), mars 2001) et d'un Forum international de jeunes sur le patrimoine mondial en Suède (Karlskrona, septembre 2001) s'est traduite par un renforcement des stratégies régionales et nationales pour l'éducation relatives au patrimoine mondial. Une évaluation externe du projet a été réalisée en 2001 en vue de dégager des orientations pour l'élaboration de la politique future dans ce domaine de l'éducation.</i>
--	---	---

ANALYSE DU PROGRAMME PAR SOUS-PROGRAMME (Responsables des sous-programmes)

***Sous-programme III.1.1* Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel**

EVALUATION DE L'EXECUTION

L'UNESCO a continué d'oeuvrer au service de ses conventions majeures sur le patrimoine (la mise en oeuvre de la Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel est traitée dans l'évaluation du sous-programme III.1.2) et 21 Etats sont devenus parties à l'un ou l'autre des instruments relatifs au patrimoine, qui sont plus de quatre. L'absence de l'Afghanistan au nombre des Etats parties a illustré l'importance de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et de son premier Protocole. Si ce pays en avait été signataire, la responsabilité des Talibans - qui ont détruit les bouddhas de Bamyan - aurait été engagée. La grande Conférence, organisée conjointement avec le Comité international de la Croix-Rouge à l'intention d'une quinzaine de pays d'Afrique australe, en juin 2001, s'est traduite par une sensibilisation accrue à la Convention qui a gagné des adhésions. Huit Etats sont devenus parties au deuxième Protocole, ce qui nous rapproche de la date de son entrée en vigueur.

La onzième session du Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale, tenue au Cambodge, était une première pour la région asiatique, enregistrant un fort taux de représentation de ces pays et suscitant un intérêt accru pour les activités du Comité. Onze recommandations capitales sur le retour des biens culturels et la prévention du trafic illicite, y compris ceux qui figurent sur les inventaires, et le code international de déontologie pour les négociants en biens culturels, vital pour la région, ont été adoptés. Des réunions se sont tenues à Hanoi sur la prévention du trafic illicite et les problèmes spécifiques à ce pays, ainsi que dans les îles Fidji pour les pays de la région Pacifique. La diffusion de matériels de formation de base s'est poursuivie avec, par exemple, la traduction dans une quatrième langue (le français) du manuel intitulé *Lutter contre le trafic illicite des biens culturels*. La journée d'étude organisée à l'occasion du trentenaire de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels a suscité un vif intérêt au sein des médias et dans les pays

qui envisageaient d'y adhérer, plusieurs d'entre eux ayant annoncé la ratification de la Convention ou avancé la date prévue à cet effet.

On a continué d'accorder une aide aux Etats afin d'améliorer la protection et l'entretien des sites culturels majeurs et d'organiser des réunions techniques destinées à former des conservateurs de sites et des professionnels de musées à la sauvegarde du patrimoine culturel, et au tourisme culturel pour l'ensemble des régions du monde. Les sites pour lesquels des campagnes sont en cours ont permis d'illustrer les normes internationales en vigueur pour ces travaux. Les opérations sont de plus en plus tributaires du financement extrabudgétaire. Les missions et réunions d'experts ont eu pour effet d'accroître le nombre de spécialistes formés, de rehausser le niveau de protection et de familiariser davantage les intéressés avec le professionnalisme d'excellence. Les publications et les conférences organisées au niveau mondial ont rendu le public plus réceptif aux réalisations et aux besoins des cultures en Afrique, dans les Etats arabes, en Asie, en Europe et en Amérique latine. Il conviendrait de signaler tout particulièrement les projets d'assistance aux pays en grande difficulté : le patrimoine culturel Khmer au Cambodge, le patrimoine de l'Afghanistan, de la Bosnie-Herzégovine (Kosovo) et de la Macédoine (ex-République Yougoslave de Macédoine), de Jérusalem et de Bethléem et des centres historiques d'Amérique latine. L'UNESCO a donc fait office de centre de normalisation et de documentation sur les techniques de préservation, tout en veillant à renforcer les capacités nécessaires. Parmi les réalisations marquantes figurent la création d'un site Internet sur l'art africain, le premier atelier transcaucasien sur la conservation du patrimoine en Géorgie, la restauration des collections du musée du Koweït, les fouilles de Kunt-ur Wasi (Pérou) et la coopération avec des organisations culturelles chargées de réunir les vestiges du patrimoine afghan qui devront être restitués à ce pays lorsque la situation sera suffisamment stable.

L'échec des efforts déployés pour empêcher la destruction des bouddhas de Bamyan a constitué une grosse déception. Toutefois, la mobilisation des responsables religieux et politiques, ainsi qu'une intense activité publique ont montré qu'aucune initiative de ce type ne

pouvait réussir. Le succès de la nouvelle politique à l'égard du patrimoine pillé, retrouvé sur le marché international, qui respecte les principes de la Convention de 1970, devra être évalué dans les années à venir. L'action de l'UNESCO a été portée à la connaissance du grand public et a eu un gros impact sur le marché de l'art, se traduisant par une certaine retenue dans les achats et des donations volontaires aux instituts de conservation parrainés par l'UNESCO.

Les activités polyvalentes au service du patrimoine culturel immatériel (Proclamation des chefs-d'oeuvre figurant ci-après : Programme relatif aux trésors humains vivants ; Appui à la Recommandation de 1989 sur la protection du folklore, sauvegarde et promotion des expressions musicales traditionnelles et populaires ainsi que production de disques dans la collection UNESCO des musiques traditionnelles du monde) ont permis de généraliser la connaissance de ce patrimoine ; à preuve le nombre de demandes de renseignements et d'appui, le nombre de désignations de chefs-d'oeuvre reçus, l'ampleur du débat au sein des organes gouvernementaux et l'intérêt manifesté lors des réunions régionales. Pour mieux soutenir le programme, toutefois, il conviendrait de lui donner davantage d'écho tant qualitatif que quantitatif, dans les médias et les revues spécialisées - sous forme de contributions sur les aspects techniques de la protection. Les spécialistes concernés par ce type de patrimoine ne sont pas toujours en contact dans leur propre pays : les Etats membres devraient être encouragés à constituer des groupes de travail chargés de coordonner leurs contributions de façon à ce que des politiques nationales cohérentes se dessinent dans les pays qui n'en possèdent pas encore. Cela apporterait de l'eau au moulin de la Convention sur la protection du patrimoine culturel immatériel prescrite par les organes directeurs.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

L'adoption de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001) constitue une

réalisation majeure. Le projet établi par des experts et débattu par les pouvoirs publics a été examiné dans le cadre de quatre réunions d'experts gouvernementaux. Au cours de cette période, la prise de conscience mondiale de l'importance et de la vulnérabilité de ce patrimoine menacé s'est sensiblement accrue et les Etats ont été amenés à reconsidérer leur législation en matière de patrimoine et à en combler les lacunes. Des associations régionales ont examiné leurs intérêts géographiques et historiques communs eu égard aux épaves. Des normes ont été fixées pour réglementer l'exploration et la gestion des sites sous-marins présentant une valeur culturelle. De nouvelles règles ont été adoptées dans les zones maritimes - plateau continental et fonds marins - afin d'en assurer la protection lorsqu'elle n'était pas expressément définie. Le texte définitif insistait particulièrement sur la coopération interétatique et l'exploitation non commerciale. Cette Convention a fixé des normes pour les décennies à venir et indiqué la marche à suivre pour améliorer la formation et la gestion des sites.

La première Proclamation par l'UNESCO des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, en mai 2001, a représenté un moment historique en matière de reconnaissance internationale de ce patrimoine. Les 19 chefs-d'oeuvre répertoriés reflétaient l'étendue de ses composantes : langues, musiques, théâtre et prise de décisions. Cette Proclamation visait à promouvoir ce patrimoine capital auprès des communautés dont les énergies sont essentiellement axées sur la création et la pérennité du patrimoine immatériel, plutôt que sur la création et l'entretien du patrimoine matériel. La reconnaissance accordée à ce patrimoine en péril a incité les communautés à s'attacher davantage à sa transmission et sa survie et a contribué à sensibiliser davantage le public à son patrimoine national. En outre, elle a encouragé la réflexion sur la notion de patrimoine immatériel et sur sa place dans le patrimoine en général.

Sous-programme III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

EVALUATION DE L'EXECUTION

Dans les activités entreprises pour promouvoir la mise en oeuvre de la *Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, on s'est attaché en particulier à identifier les biens du patrimoine mondial, à veiller à ce que la Liste du patrimoine mondial soit représentative, à protéger le patrimoine mondial et à en assurer une gestion efficace, à renforcer les capacités et à faire connaître la *Convention* et le patrimoine mondial par l'information, la sensibilisation et l'éducation.

La mise en oeuvre s'est faite conformément aux décisions du Comité du patrimoine mondial et de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial. Les activités ont été réalisées en collaboration avec les Etats parties à la *Convention*, ainsi qu'avec les bureaux hors Siège et les organes consultatifs auprès du Comité du patrimoine mondial (ICOMOS, UICN et ICCROM).

S'agissant de l'identification de sites du patrimoine mondial, une aide a été fournie pour améliorer les capacités des Etats membres et leur permettre d'établir des listes indicatives et des propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial. La priorité a été accordée à l'Afrique, aux Caraïbes, à l'Asie centrale, à l'Europe orientale et au Pacifique s'agissant de la préparation des propositions d'inscription de biens dans ces sous-régions et des catégories de biens insuffisamment représentées sur la Liste du patrimoine mondial.

Un bilan exhaustif de la protection des biens du patrimoine mondial et de l'application générale de la *Convention* a été entrepris dans les Etats arabes en 2000 et en Afrique en 2001 dans le cadre du programme sexennal général de soumission de rapports périodiques.

En étroite collaboration avec les Etats parties, l'ICOMOS et l'UICN, on a continué en outre à suivre l'évolution des menaces qui pèsent sur les biens culturels et naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et la Liste du patrimoine mondial en péril et, dans certains cas, à améliorer l'état de conservation de ces biens. Nombre de ces biens ont bénéficié d'un soutien financier et technique dans le cadre d'un système d'aide internationale. Pour qu'une utilisation plus stratégique soit faite des ressources limitées du Fonds du patrimoine mondial dans les campagnes d'assistance internationales, une évaluation a été effectuée en 2000. Elle a permis de mieux comprendre

l'ensemble des menaces qui pèsent sur les biens du patrimoine mondial (par exemple les menaces causées par les travaux publics, par un développement touristique non viable, par la surexploitation des ressources naturelles, les catastrophes naturelles, etc.) ainsi que les faiblesses des cadres administratifs et juridiques comme des capacités de gestion et d'intervention de conservation. Pour répondre à ces besoins, le Comité du patrimoine mondial a approuvé un nouveau système de programmes en vue de définir et de réaliser des actions prioritaires de conservation. Les quatre premiers programmes auront pour thème central le tourisme durable, les villes, l'architecture en terre et les forêts.

La mise en oeuvre du plan stratégique de 1998 pour l'information, la documentation et l'éducation a continué, l'accent étant mis sur l'amélioration de la capacité de mobilisation du Centre du patrimoine mondial.

Le patrimoine mondial étant de plus en plus visible et attirant de plus en plus l'attention, la Liste du patrimoine mondial s'allongeant en outre chaque année et étant composée de biens de plus en plus menacés, les ressources financières et humaines disponibles pour mener à bien les activités sont extrêmement sollicitées. Or elles n'ont pas augmenté au même rythme que les activités de préservation du patrimoine mondial de l'UNESCO, en particulier dans les domaines du patrimoine culturel et de la sensibilisation de l'opinion.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Les ressources affectées à la conservation des biens du patrimoine mondial naturel ont augmenté sensiblement grâce à un nouveau partenariat avec la Fondation pour les Nations Unies.

Dans un certain nombre de cas, le suivi réactif de l'état de conservation de biens du patrimoine mondial a permis d'obtenir de bons résultats (par exemple en mettant un terme aux activités de développement qui menacent des biens du patrimoine mondial ; c'est ainsi qu'en mars 2000, le Président mexicain a annoncé qu'il serait mis fin à l'extension des salines de San Ignacio de façon à préserver la biodiversité et la valeur des paysages du Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino).

Le renforcement des capacités, en particulier en Afrique et en Asie centrale, permettra de présenter de nouvelles propositions remarquables en vue de l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial.

Grand programme III

La coopération entre les collectivités locales d'Europe, d'Asie et d'Afrique en matière de gestion du patrimoine urbain s'est étendue grâce à des partenariats entre municipalités axés sur l'intégration de la conservation dans les initiatives de développement urbain.

Un riche programme de réforme ayant été réalisé, il a été possible d'élaborer un plan d'action décisif pour assurer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial. De surcroît, des mesures ont été prises avec succès pour

assurer une représentation plus équitable au sein du Comité du patrimoine mondial.

Le projet d'Education au patrimoine mondial, géré conjointement par le Centre du patrimoine mondial et le Système des écoles associées, a continué de porter ses fruits puisqu'il a fait entrer le patrimoine mondial dans les écoles du monde entier grâce à l'utilisation du kit éducatif *Le patrimoine mondial et les jeunes*.

Programme III.2 - Promotion des cultures vivantes

Axe d'action tel que présenté dans le 30 C/5	Actions qui constituent un axe d'action conformément à la présentation de SISTER	Résultats effectifs par action au 31 décembre 2001 tels qu'indiqués par le Secteur
Promotion des cultures vivantes		
<p>Par. 03201</p> <p>Axe d'action 1</p> <p>Promotion et protection de la créativité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Education artistique et formation des jeunes artistes • Soutien à la créativité et au spectacle vivant 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'éducation artistique de 200 enfants et adolescents (Argentine, Costa Rica, Ghana, Iran, Sénégal, Tanzanie, Cambodge, Samoa occidentale), ainsi que dans le cadre de la mise en oeuvre du programme Musique et paix en Palestine ; Production et publication sur l'Internet de rapports/études de cas approfondis sur l'enseignement des disciplines artistiques dans les établissements primaires et secondaires d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes et du monde arabe (en particulier en Jordanie) ; Publication d'un livret intitulé <i>Patrimoine culturel, créativité et éducation pour tous en Afrique</i> (anglais, français) ; Mise en place du projet intersectoriel Digi-Arts qui sera réalisé en 2002-2003. Par le biais de la Fédération internationale PEN, lancement d'un projet de poésie à la Maison de la poésie de Ramallah avec le soutien de poètes israéliens ; Promotion d'associations littéraires africaines, en particulier au Ghana, au Nigéria, au Sénégal et en Ouganda ; Création ou relance de centres PEN nationaux, notamment en Argentine et en Bolivie ; formation par l'IIT de 250 jeunes professionnels, metteurs en scènes et acteurs de différentes zones géoculturelles dans le domaine du théâtre et de l'art dramatique ; Par l'intermédiaire du CIM, diffusion de 700 émissions dans 34 pays, participation de 30 compositeurs d'Amérique latine et des Caraïbes et sélection de 40 jeunes musiciens européens dans le cadre de tribunes musicales ; Remise du prix UNESCO/CIM à trois compositeurs. • Elaboration d'un projet de loi sur la condition de l'artiste en Lettonie ; Participation de 500 jeunes à des activités dans les domaines de la poésie, de la musique, des beaux-arts et de la paix (Indonésie, Sénégal, Haïti, Venezuela, Argentine, Costa Rica et Viet Nam) dans le cadre d'ateliers de création ; Remise du Prix UNESCO pour la promotion des arts à dix jeunes ; Soutien à des manifestations artistiques en Afrique : MASA (Côte d'Ivoire), FESPAM (République du Congo), festival de danse FAAY FECC (Sénégal), biennale des arts africains DAK'ART (Sénégal), Musée national du Mali ; Grâce à un don de l'UNESCO et de la municipalité d'Hiroshima, des instruments de musique ont été offerts à des établissements musicaux des pays suivants : Allemagne, Argentine, Belgique, Cambodge, Espagne, Estonie, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Nioué, Pays-Bas, Portugal, République du Congo, Suisse et Yougoslavie. Création de chaires en Algérie, Chine, Géorgie et Jordanie ; Amélioration des capacités des chaires existantes et préparation de la création de cinq nouvelles chaires ; Réalisation d'un manuel d'enseignement en russe et en chinois (l'impact obtenu par les chaires mesuré par le nombre des étudiants inscrits et la qualité de leurs travaux atteste de leur succès, malgré des difficultés de mise en place pour certaines chaires, en raison de règles juridiques propres à plusieurs universités) ; Amélioration

	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des échanges artistiques par le biais des accords-cadres • Promotion du droit d'auteur et des droits voisins 	<p>de la formation d'artistes du Burundi (20 plasticiens) de Cuba (40 musiciens), de Samoa occidental (30 artistes du monde du spectacle), du Timor oriental (3), du Viet Nam (10 marionnettistes) et d'Haïti (50 jeunes apprentis musiciens).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de l'<i>Annuaire mondial de la poésie</i> ; Célébration dans le monde entier de la Journée mondiale de la poésie ; Création d'un site Web sur l'éducation musicale et les perspectives professionnelles dans la musique (lancé le 21 juin 2002) ; Elaboration de dispositions types relatives à la protection et à l'administration du folklore et du savoir traditionnel pour les pays du Pacifique ; Organisation de deux ateliers de formation en Afrique (République du Congo et Burundi) et expertise au Burundi, qui a permis la rédaction d'un projet de loi ; Compilation des législations de l'Amérique latine et des Caraïbes qui sera publiée sur le site Web ; Réalisation des premières études sur l'adaptation du droit d'auteur à l'environnement numérique ; Formation de 20 enseignants lusophones dans le domaine de la musique et de la danse ; Formation de jeunes professionnels du théâtre et de l'art dramatique par l'IIT ; Formation de 250 jeunes professionnels, metteurs en scène et acteurs de différentes zones géoculturelles dans diverses techniques et disciplines liées à l'art dramatique. • Administration et promotion des deux textes fondamentaux via la réunion des deux comités statutaires, la coopération avec les OIG et les ONG et la participation aux débats internationaux en vue de l'amélioration des connaissances des Etats membres, des législateurs et des spécialistes des pays en développement ; Fourniture de conseils relatifs au droit d'auteur et aux droits voisins en réponse aux interrogations des Etats membres ainsi que lors de la passation d'accords par l'Organisation ; Publication trimestrielle du <i>Bulletin du droit d'auteur</i> en version électronique (anglais, espagnol, français) ou papier (chinois et russe) ; large diffusion du <i>Guide sur la gestion collective des droits</i> en anglais et français et traduction en russe - l'un des objectifs déjà en partie atteints étant le soutien aux sociétés d'auteurs ; Création de quatre nouvelles chaires UNESCO spécialisées dans l'enseignement du droit d'auteur et des droits voisins en Algérie, en Chine (inaugurée par le Directeur général), en Géorgie et en Jordanie.
<p>Par. 03202 Axe d'action 2 Promotion de l'artisanat et du design</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux politiques de l'artisanat et création de micro-entreprises d'artisanat dans les pays les moins avancés 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des priorités des plans nationaux de développement de l'artisanat dans les PMA d'Afrique au cours d'un atelier rassemblant des responsables de l'artisanat (Ouagadougou, octobre 2000), et mise en place d'un mécanisme de coordination des activités de suivi dans les domaines de la collecte de données, de la formation, de la promotion et de la commercialisation ; Lancement (projet pilote) d'activités génératrices de revenus pour des petites entreprises artisanales en Erythrée, au Laos et en Colombie.

	<ul style="list-style-type: none"> • Formation initiale et perfectionnement des artisans • Appui aux jeunes stylistes et artisans créateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de jeunes artisans et perfectionnement des compétences d'artisans en exercice, en particulier de femmes, dans le cadre d'ateliers nationaux, régionaux et internationaux ; Encouragement des échanges de techniques et de données d'expérience Sud-Sud et Nord-Sud pour 44 céramistes et chefs d'entreprises artisanales de pays d'Amérique latine, du Ghana, du Maroc et des Etats-Unis d'Amérique dans le cadre d'un programme entièrement financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD). La large diffusion de matériels de formation (brochures, enregistrements vidéo et CD-ROM) a donné à ces activités un effet multiplicateur. • Remise du Prix UNESCO de l'artisanat récompensant des artisans créateurs à l'issue de concours régionaux tenus à Hyderabad (Asie-Pacifique), Tunis (Etats arabes), Ouagadougou (Afrique) et Cuba (Amérique latine). Les oeuvres des lauréats ont bénéficié d'une importante promotion puisqu'elles ont été exposées au Siège, qu'elles ont fait l'objet d'un catalogue (en anglais, espagnol et français) et qu'elles ont été présentées sur le site Web du Secteur. Les travaux de 110 jeunes stylistes de 32 pays ont été présentés à des professionnels du design et au grand public après une exposition à l'UNESCO ; Grâce à sa conception globale unique du rôle culturel et socio-économique de l'artisanat, l'UNESCO a joué un rôle moteur dans la préparation et la publication du premier <i>Guide pratique sur la marche à suivre pour participer aux salons internationaux de l'artisanat</i>, conjointement avec le Centre du commerce international CNUCED/OMC et avec le Secrétariat du Commonwealth.
<p>Par. 03203</p> <p>Axe d'action 3</p> <p>Livres et industries culturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques nationales et stratégies régionales de développement • Libre circulation et promotion de la diversité • Activité non mentionnée dans les plans de travail • Activité non mentionnée dans les plans de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des activités liées au domaine du livre (notamment l'octroi de numéros ISBN) ; Renforcement des liens avec les milieux professionnels (par exemple lors de la Conférence biennale internationale du livre, à Rio de Janeiro (Brésil) ; Révision des coopérations avec le CERLALC et l'ACCU ; Développement du travail informatisé via SISTER, le portail informatique de l'APPREB et APNET ; Un grand projet de stratégie régionale pour les Caraïbes a été financé mais sa mise en oeuvre a été recentrée sur d'autres domaines de la culture. • Achèvement d'une enquête sur la situation de la cinématographie mondiale et large diffusion de ses résultats. • Poursuite de la diffusion et des traductions (en langue arabe) du guide pratique sur l'Accord de Florence. • Poursuite de la réalisation et mise en ligne du programme de l'Index translationum ; Soutien à une dizaine de festivals dans les pays en développement ou en transition ; Remise exceptionnelle d'un Prix du cinéma dans le cadre de l'Année internationale de la culture de la paix.

Lecture pour tous		
<p>Par. 03301 Lecture pour tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projets spécifiques de promotion de la lecture • <i>Livres et lecture pour les enfants et les adolescents</i> • Production de matériels de lecture • <i>Les bibliothèques au service de la lecture</i> • Evaluation de l'expérience acquise dans le domaine du livre et de la culture 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des liens entre des activités visant essentiellement à promouvoir le livre et la lecture auprès de tous les publics (<i>Journée mondiale du livre et du droit d'auteur</i>, dont l'impact croît chaque année, le niveau moyen de participation dépassant les 80 pays). • <i>Le projet extrabudgétaire Kitab Fi Jarida a touché chaque mois entre deux et trois millions de lecteurs (à travers une vingtaine de journaux en arabe).</i> • Organisation du Prix UNESCO de littérature pour les enfants et les adolescents au service de la tolérance, décerné tous les deux ans avec un succès d'audience en augmentation (des éditeurs d'une soixantaine de pays de toutes les régions du monde ont soumis des livres dans 35 langues au cours de ce biennium) et d'autres actions, notamment en faveur de l'illustration des livres pour enfants ; Accès donné à la connaissance scientifique pour les jeunes Africains, en particulier dans les langues nationales et minoritaires (projet SAP Kawi) ; Autres initiatives décentralisées. • <i>Via le projet extrabudgétaire Livres pour tous, don de bibliobus et de centaines de milliers de livres en Amérique latine à des publics des zones les plus défavorisées, introduisant de nouvelles méthodes de lecture.</i> • Aucun résultat communiqué pour cette action.
Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir		
<p>Par. 03401 Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la compréhension interculturelle • Industries culturelles et tourisme culturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la compréhension interculturelle par l'organisation d'une exposition itinérante sur le thème Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir (pays chef de file : Trinité et Tobago), avec notamment réalisation d'un manuel et d'un guide d'accompagnement ainsi que la préparation de matériels transportables et des CD-ROM et enregistrement vidéo d'accompagnement ; Promotion d'une culture de la paix (pays chef de file : Jamaïque), notamment par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme sur les valeurs et attitudes des enfants d'âge préscolaire à Curaçao ; Soutien à des initiatives pour éliminer les barrières linguistiques (pays chef de file : Haïti). • Soutien aux industries culturelles et au tourisme culturel par la promotion des industries culturelles : séminaire régional (pays chef de file : République dominicaine) avec, notamment, création d'un comité de planification ; Soutien à des initiatives de préservation du patrimoine culturel tel que l'inventaire d'objets sacrés du vaudou (pays chef de file : Haïti) ; Coorganisation de la Conférence des peuples autochtones sur la culture et l'artisanat (pays chef de file : Saint-Vincent-et-les Grenadines).

- Elaboration de programmes d'enseignement et d'information

- Elaboration de programmes d'enseignement et d'information par le renforcement des institutions et réseaux d'enseignement secondaire et supérieur (pays chefs de file : Jamaïque et Barbade), notamment par l'organisation d'un atelier de formation à la Barbade pour 13 jeunes chômeurs ; Soutien aux centres communautaires multimédias de communication et d'information (pays chef de file : Jamaïque), par l'organisation d'une campagne de sensibilisation au VIH/sida à Aruba faisant notamment appel aux médias et aux arts du spectacle ; Vulgarisation scientifique et technologique (microscience) (chef de file : Secteur des sciences) par des activités telles que l'organisation dans des établissements secondaires de Saint-Vincent-et-les Grenadines d'expositions scientifiques axées sur la microscience ; Soutien à des initiatives de prévention du VIH/sida et de soins de santé par la culture et la communication (pays chefs de file : Saint-Vincent-et-les Grenadines, Haïti et Guyana) ; Mise en place d'ateliers communautaires d'éducation en matière de préparation aux catastrophes (pays chef de file : Bahamas).

ANALYSE DU PROGRAMME PAR SOUS-PROGRAMME (Fonctionnaires responsables des sous-programmes)

Promotion des cultures vivantes

EVALUATION DE L'EXECUTION

Dans le domaine de la créativité, l'exercice s'est caractérisé par une bonne consolidation des activités (promotion des mesures relatives à la condition des artistes et des échanges artistiques, développement de l'éducation artistique, coopération avec les réseaux professionnels), par le lancement d'initiatives qui ont réussi (comme la Journée mondiale de la poésie) et par une exploitation de plus en plus effective de la communication électronique (constitution de sites Web, amorces du projet Digi-arts). L'action en faveur du droit d'auteur s'est développée dans ses différentes dimensions : l'enseignement (avec la création et le suivi de chaires UNESCO), l'information et les publications, le soutien à la gestion collective des droits, la coopération avec les organisations professionnelles. Il est apparu que les efforts devront être intensifiés pour améliorer l'accès des pays en développement aux informations juridiques par les nouveaux moyens technologiques de communication et que la mise à jour du site Web présentant les législations nationales devra être poursuivie.

En ce qui concerne la promotion de l'artisanat et du design, les activités portant sur le développement des politiques en faveur de l'artisanat, la sensibilisation des jeunes, la promotion des jeunes designers et celle d'un artisanat de qualité ainsi que l'usage des nouvelles technologies se sont caractérisées par leur effet multiplicateur très significatif et par des partenariats qui ont pu être menés à bien.

La promotion des industries culturelles s'est caractérisée par une révision en profondeur des modes de soutien aux politiques nationales des Etats membres et à la coopération avec les réseaux professionnels. De nombreuses initiatives ont été prises pour appréhender la situation des industries culturelles à l'heure de la mondialisation et dans l'optique de promouvoir la diversité culturelle, ce qui a déjà permis de dégager une vision d'ensemble propice à l'émergence de nouvelles formes d'action comme le projet d'Alliance globale pour la diversité culturelle. Enfin, le répertoire des traductions (*Index translationum*) a été mis en ligne, ce qui devrait lui permettre de trouver une audience à la hauteur de l'intérêt que les Etats membres n'ont cessé de lui manifester.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Dans le cadre du programme d'ateliers de création "Artistes et développement" financé par la NORAD, le premier atelier international sur le remplacement du plomb et du combustible dans la poterie vernissée traditionnelle, nouveaux motifs et commercialisation des produits (artisanat respectueux de l'environnement) a été organisé à Patzcuaro (Mexique) du 12 au 25 mai 2001. Cet atelier a été réalisé en coopération avec le FONART (Fonds national pour le développement de l'artisanat) du Mexique et l'ONG américaine Aid to Artisans. L'atelier a permis un large échange d'idées et d'expériences entre les 44 céramistes/directeurs d'ateliers d'artisanat de 19 pays d'Amérique latine, du Ghana et du Maroc, et des interactions avec l'équipe technique du FONART et les spécialistes du design et de la commercialisation de Colombie et des Etats-Unis d'Amérique. Le programme détaillé a mis l'accent sur les échanges de nouvelles compétences technologiques et techniques de production pour obtenir des vernis sans plomb et remplacer le combustible, promouvoir de nouveaux modèles et motifs inspirés de la tradition et des lignes de produits et commercialiser ces produits compte tenu des préoccupations mondiales liées à la santé et des normes internationales. Outre la contribution importante des professionnels du design et des spécialistes de la commercialisation aux processus d'enseignement et d'apprentissage, le succès de cet atelier a été dû au niveau élevé de compétence de l'équipe technique, aux excellentes conditions de travail et de séjour offertes par le Centre régional pour l'éducation des adultes (CREFAL) à Patzcuaro et à la coordination efficace entre le Bureau de l'UNESCO à Mexico et le FONART pour l'organisation pratique de l'atelier.

La cohérence des activités menées autour du thème des industries culturelles et de la mondialisation peut être aussi relevée. Il s'agit ici de souligner les succès d'une entreprise très coordonnée, associant les différentes missions et fonctions de l'Organisation ainsi qu'un grand nombre de partenaires. Les activités ainsi réalisées ont permis de donner pleinement suite à une demande de la Conférence générale à sa 30e session. Elles ont été produites pour partie au Siège, pour partie dans le cadre de la décentralisation mais en totale synergie entre les deux niveaux. Certaines ont été réalisées en coopération

avec d'autres instances (commissions nationales, organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe et le MERCOSUR). Les Etats membres ont été associés (enquête menée auprès d'eux, constitution d'un comité d'experts). Une publication destinée à un large public a été réalisée et diffusée. Le site Web a été pleinement

utilisé. L'ensemble des activités produites a débouché sur des résultats conceptuels et opérationnels évaluables qui ont été à la source, d'une part, de l'idée de *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* et, d'autre part, de *l'Alliance globale pour la diversité culturelle*.

Lecture pour tous

EVALUATION DE L'EXECUTION

Ce programme avait vocation à être interdisciplinaire. Cependant, dans les faits, les activités réalisées ont plutôt conservé leur caractère sectoriel. En revanche, les actions sur la lecture relevant de la culture ont été menées en parfaite synergie avec celles relatives au livre (traitées dans le programme Promotion des cultures vivantes), ce qui laisse à penser qu'un tel rapprochement devrait être définitivement opéré dans l'avenir.

Pour partie, les activités ont été réalisées au Siège ou à partir de celui-ci (comme le Prix UNESCO de littérature pour les enfants et les adolescents au service de la tolérance tandis que d'autres ont été décentralisées, comme le projet SAP Kawi). Une sur deux environ a bénéficié de contributions extrabudgétaires substantielles manifestant à la fois la capacité de captation des fonds de ce programme et la précarité permanente engendrée par ce type de financement, notamment pour leur gestion. Si le projet Kitab fi Jarida a pu assurer sa continuité, le projet Livres pour tous a dû être suspendu après le succès d'une première phase tournée vers l'Amérique latine, jusqu'à l'obtention activement recherchée de nouveaux financements ou d'autres modes de partenariats.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

La Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, lancée en 1996, comme suite à la décision de la Conférence générale (résolution 28 C/3.08), a vu s'accroître au cours de l'exercice considéré le nombre des pays participants - environ 80 actuellement - et la variété des initiatives. Cette activité qui repose sur les contributions des Etats et surtout de la société civile, en particulier le secteur professionnel et, davantage maintenant, le milieu scolaire, témoigne du rôle d'impulsion et de sensibilisation qui peut être celui de l'UNESCO et de sa capacité mobilisatrice. A

la fin de l'exercice, la Journée s'est vue complétée par l'initiative des éditeurs de créer une Capitale mondiale du livre à laquelle il a été décidé par la Conférence générale (résolution 31 C/29) que l'UNESCO serait associée.

L'atelier de formation UNESCO-BIB 2001 destiné aux illustrateurs de livres d'enfants, organisé en collaboration avec la Maison internationale d'art pour les enfants de Slovaquie (BIBIANA), a été un moment exceptionnel de créativité intense dans une atmosphère merveilleuse d'amitié et d'harmonie. Les dates (6-22 septembre 2001) avaient été choisies pour coïncider avec la Biennale des illustrations de Bratislava (BIB), donnant aux participants l'occasion unique de voir les travaux d'artistes du monde entier. Le thème de l'atelier, Zoologie fantastique, a été une véritable source d'inspiration pour les 20 participants venus de 19 pays, qui ont produit une collection frappante d'illustrations. Ils ont été guidés par une équipe de quatre formateurs qui les ont aidés à libérer leur imagination de toute restriction stylistique et commerciale. Les jeunes illustrateurs ont estimé qu'ils avaient beaucoup appris et que cet atelier les aiderait dans leur future vie professionnelle. Tel est l'objectif premier de toute activité de formation. Toutefois, selon eux, le processus d'apprentissage est allé bien au-delà de nouvelles techniques, expressions et styles. Cela a été une affirmation de la diversité culturelle, une célébration de la richesse et du caractère unique de toutes les expressions créatives. Les oeuvres réalisées pendant l'atelier ont été exposées à Bratislava, à l'UNESCO à Paris, ainsi que dans plusieurs autres villes d'Europe. L'atelier et ses activités de suivi ont été financés par l'Agence norvégienne pour le développement international (NORAD) au titre du programme d'ateliers de création "Artistes et développement" de l'UNESCO.

Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir

EVALUATION DE L'EXECUTION

Le projet Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir était très attendu par les Etats membres de la région. Plus couramment appelé programme des Assises des Caraïbes, il devait avoir un grand retentissement sur le développement économique de la région, tout en façonnant des comportements et des valeurs conformes aux nouveaux défis du XXI^e siècle, notamment la consolidation de la paix.

Le programme, lié aux principaux domaines de compétence de l'UNESCO, a été en mesure d'atteindre des acteurs clés, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la communication. Pour l'instant, les jeunes en ont été les principaux bénéficiaires, mais on espère que d'ici la fin de la phase d'exécution, tous les secteurs auront été atteints.

L'exécution du projet a été assurée par les commissions nationales de la région, mais vu leur charge de travail considérable (dans la plupart des pays des Caraïbes, un projet est exécuté par une seule personne), le processus a été lent. La restructuration des opérations de l'UNESCO dans les Caraïbes a également ralenti le rythme d'exécution. La fermeture des bureaux de la Barbade et de la Trinité et Tobago et la création du bureau multipays en Jamaïque ont imposé des réajustements qui ont touché toutes les personnes concernées, entraînant des retards considérables si bien que, à la fin de l'exercice 2000-2001, l'essentiel du projet n'était pas encore en place. L'achèvement des activités en question est donc maintenant prévu pour 2002.

Il ne sera guère possible de faire une évaluation complète des effets des Assises des Caraïbes avant que toutes les activités soient achevées, mais vu l'accueil enthousiaste que celles-ci ont déjà suscité, aucun doute ne subsiste quant à leur pertinence et à leur importance pour la vie sociale et économique de la région.

Culture

Trame du passé, tissu de l'avenir, exposition itinérante sur l'histoire et la culture des Caraïbes, est le projet phare des Assises des Caraïbes au sein du Secteur de la culture, basée sur les thèmes des six volumes de *l'Histoire générale des Caraïbes* de l'UNESCO. Constituée de dix grands panneaux, elle s'accompagne d'un CD de musique, d'une présentation vidéo et d'un manuel. Les pays accueillant l'exposition devaient ajouter leurs propres objets afin de promouvoir et d'illustrer les thèmes de manière plus dynamique et concrète.

L'exposition a été lancée à l'occasion de CARFESTA VII à Saint-Kitts-et-Nevis le 23 août 2000, Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition. Un concours de chant sur ce thème a été lancé à cette occasion mais a ensuite été abandonné faute de participation.

Une démarche culture et communication relative au VIH/sida a été adoptée au sein du programme des Assises des Caraïbes en tant que prolongement du programme général de l'UNESCO Approche culturelle de la prévention et du traitement du VIH/sida. L'objectif était de préparer une version du *Handbook for Health Workers and Care Givers* adapté à la culture des Caraïbes et, à cette fin, un atelier de trois jours a eu lieu à Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Un financement a également été octroyé à huit autres pays du CARICOM pour lancer des campagnes de sensibilisation au VIH/sida sur la base de préoccupations liées à la culture et à la communication.

La traduction et la publication d'un roman haïtien en espagnol ont été les éléments d'un projet pilote qui devrait aboutir, dans les prochaines années, à une série de traductions et de publications dans les principales langues de la région, à savoir l'anglais, l'espagnol, le français et le néerlandais. L'objectif était de répondre au besoin des populations des Caraïbes de mieux comprendre leurs cultures respectives grâce à leur littérature, encourageant ainsi le développement de la coopération et de l'intégration régionale.

Dans le cadre du projet sur le patrimoine culturel matériel, une vaste collection d'objets sacrés du vaudou haïtien donne lieu à un travail de catalogage et de documentation car elle constitue une importante ressource pour l'étude de la culture et de la religion haïtiennes.

Les industries culturelles sont considérées comme les nouvelles industries porteuses aux Caraïbes de nos jours compte tenu de l'effondrement de la production de la banane et autres activités traditionnelles. Ces industries culturelles émanent des populations d'une région qui a déjà eu une grande influence sur les arts et la culture du monde, en particulier dans le domaine de la musique. La conférence sur la situation des industries culturelles dans les Caraïbes, prévue à l'origine pour novembre 2001, a dû être reportée à l'année suivante étant donné la non-disponibilité de certains orateurs et animateurs clés pour les dates de novembre.

Un comité directeur a été créé en 2001 pour le rassemblement régional des jeunes pour la paix (Regional Youth Gathering for Peace), initiative qui s'inscrit dans les programmes de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, et des réunions régulières ont eu lieu pour élaborer le programme complet et les activités correspondantes, sur une période de trois jours l'année suivante.

Communication

Dans le cadre des Assises des Caraïbes, le Secteur de la communication était responsable "d'atteindre les laissés-pour-compte" grâce aux nouvelles technologies de l'information et à l'emploi des télécommunications pour la prévention des catastrophes naturelles.

Le Programme des centres communautaires pour l'information et les télécommunications s'est efforcé de mettre en place des centres pilotes de télécommunication rurale en Jamaïque, à la Dominique et dans les îles Vierges britanniques. En fournissant un équipement et une formation à des communautés rurales, on espère apporter une réponse concrète au besoin urgent de réduire la fracture en matière de communication. Ainsi, par exemple, un projet pilote a été mis en place à la Dominique et la formation a été assurée.

L'objectif du Projet de prévention des catastrophes naturelles, lancé au milieu de 2001, est de préparer et publier un *Manuel régional sur la prévention des catastrophes naturelles* dans les Caraïbes du point de vue des communications. Les enseignements tirés du projet pilote exécuté à Saint-Vincent-et-les Grenadines seront intégrés dans le *Manuel*.

Science

Une réunion a eu lieu pour examiner un projet de fourniture de matériels de laboratoire et de formation des

enseignants dans le domaine des microsciences ; une foire-exposition a été organisée à Saint-Vincent-et-les Grenadines en 2000, et des équipements de ce type ont été fournis pour des écoles dans l'un des pays du CARICOM en 2001.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Education

Les projets des Assises des Caraïbes dans ce secteur ont été conformes aux initiatives de l'UNESCO en matière de culture de la paix et au Programme de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, de même que dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Ainsi, en 2000 et 2001, une série d'ateliers de formation, destinés à sensibiliser les enseignants et les étudiants à la question de la résolution pacifique des conflits et de son rôle dans la réduction de la délinquance, ont été organisés et coordonnés par le Centre UNESCO de coordination du réseau CARNEID à la Barbade et menés dans divers pays des Caraïbes sur le thème "Changer la culture de la salle de classe". Les écoles participantes ont fait état d'une baisse marquée du nombre d'affrontements entre élèves à la suite de cette expérience, ce qui montre l'efficacité du projet. Des ateliers organisés en conjonction avec l'initiative du Gouvernement jamaïcain, un tremplin vers la paix, ont aussi été organisés dans le cadre du Programme JASIF pour contribuer à lutter contre la violence à l'école.

De jeunes chômeurs qui avaient quitté l'école en cours de scolarité ou avec des qualifications insuffisantes pour trouver un emploi ont bénéficié d'une formation en informatique à la Barbade. Treize jeunes chômeurs y ont participé et le succès de ce programme en a fait un modèle pour d'autres formations de ce type à mener à la Barbade et dans d'autres pays des Caraïbes.

Grand programme IV

Vers une société de l'information et de la communication pour tous

IV.1 Libre circulation des idées

IV.1.1 - Liberté d'expression, démocratie et paix

IV.1.2 - Médias, information et société

- **Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information**

IV.2 Comblent l'écart en matière d'information et de communication

IV.2.1 - Développement de la communication

IV.2.2 - Développement de l'"infrastructure"

EVALUATION DU PROGRAMME RELATIF A LA COMMUNICATION (Sous-Directeur général chargé de la communication)

EVALUATION DE LA STRATEGIE DE L'UNESCO EN MATIERE DE COMMUNICATION

L'action du Programme ordinaire et les projets extrabudgétaires de ce Secteur ont été exécutés au cours de l'exercice 2000-2001 en tenant compte des objectifs stratégiques du Secteur de la communication et de l'information, tels que définis dans la Stratégie à moyen terme pour 1996-2001 (28 C/4 approuvé). Plusieurs de ces activités ont été menées à bonne fin, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs stratégiques du Secteur.

Les célébrations de la Journée mondiale de la liberté de la presse, qui se sont déroulées les 3 mai 2000 et 2001, ont été particulièrement fructueuses à cet égard. Les activités de cette Journée, qui coïncidait avec l'anniversaire de la Déclaration de Windhoek, ont principalement porté sur les principes fondamentaux de la liberté de la presse. Ces manifestations, ainsi que l'attribution du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo CANO en 2000 et 2001, ont permis de sensibiliser l'opinion aux liens qui existent entre une presse libre et une société démocratique. Les activités de l'Organisation, associées à l'appui des organisations non gouvernementales et professionnelles ayant pour vocation de défendre ces libertés fondamentales, ont fait de l'UNESCO le chef de file des Nations Unies pour la promotion de la liberté de la presse et des médias, et de son rôle dans le développement démocratique des sociétés.

En raison du concours actif qu'elle prête aux autorités nationales et régionales pour les aider à rédiger la législation applicable aux médias et à la presse ou à la mettre en conformité avec les normes et principes reconnus au niveau international, l'UNESCO s'affirme de plus en plus comme étant l'une des principales institutions à offrir ce type de services consultatifs et de compétences aux Etats membres et autres organisations internationales. En outre, en fournissant aux Etats membres, aux associations professionnelles de médias et autres organisations de la société civile un lieu de rencontre pour échanger des idées, l'Organisation montre son rôle de catalyseur.

Tout aussi probants ont été les efforts déployés par l'UNESCO au cours de l'exercice considéré en vue d'encourager une réflexion mondiale sur les défis et les buts fondamentaux de la société de l'information et la promotion de la coopération internationale concernant l'utilisation et l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement dans tous ses domaines de compétence. L'Organisation a réussi à conforter son rôle de forum intellectuel et de lien d'échange sur les aspects socioculturels et déontologiques de la société de l'information en réunissant et diffusant des informations pertinentes et en encourageant un débat transdisciplinaire dans le contexte du nouveau programme intitulé Information pour tous, de même que l'établissement d'un consensus autour des principes applicables au cyberspace. Elle est ainsi dans le droit fil de l'objectif de la Stratégie à moyen terme qui consiste à promouvoir la réflexion sur l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication et à favoriser l'accès aux possibilités qu'elles offrent sous l'angle du développement éducatif, scientifique et culturel.

L'action menée par l'Organisation pour appuyer l'essor des capacités de communication et d'information dans les pays en développement et les pays en transition vers la démocratie s'est avérée tout aussi fructueuse. L'UNESCO s'est impliquée dans le développement des médias communautaires, estimant qu'ils représentaient un outil efficace de participation sociale et de gouvernance, ainsi qu'une composante essentielle des programmes relatifs à l'alphabétisation, l'environnement, la population et la santé. Elle a proposé des possibilités de formation aux professionnels de la communication et de l'information originaires de pays en développement situés dans différentes parties du monde, et soutenu le renforcement de l'infrastructure de communication des organisations de médias, des bibliothèques et des archives. L'UNESCO a aussi joué un rôle de premier plan pour promouvoir le rôle éducatif et culturel des services publics de radiodiffusion appuyant la formulation de politiques nationales et régionales intégrées de l'information s'inscrivant dans le cadre de plans généraux de développement, encourager la constitution de réseaux au sein des professionnels de la communication et de l'information, et des institutions, et constituer des communautés virtuelles destinées à promouvoir l'éducation, la science et la culture. Elle a aussi renforcé le rôle des bibliothèques et des services d'information - portes d'accès aux autoroutes de l'information, mettant l'accent sur les bibliothèques publiques et scolaires qui sont un moyen efficace d'élargir l'accès à l'éducation et au savoir. L'action en faveur des bibliothèques et des archives a permis aux bibliothèques et aux services d'archives des Etats membres de se mettre en conformité avec les nouvelles exigences technologiques et de pouvoir jouer un rôle important pour mettre en place un solide domaine public de l'information. En outre, grâce au programme "Mémoire du monde", l'UNESCO a sensiblement contribué aux

efforts internationaux visant à garantir la préservation, la sauvegarde et la promotion du patrimoine documentaire mondial.

Ces initiatives ont étayé la politique de l'Organisation axée sur la promotion d'un accès à l'information équitable et abordable. Elles ont aussi réaffirmé le rôle et la visibilité de l'UNESCO au sein des Nations Unies et son autorité dans ce domaine parmi les Etats membres. A preuve, le nombre croissant de demandes d'assistance requises pour la formulation de stratégies nationales de l'information et l'organisation d'ateliers régionaux sur ces thèmes. S'étant positionnée au coeur du processus de développement de la société de l'information, l'UNESCO devrait continuer à se concentrer sur l'octroi d'une assistance aux Etats membres pour les questions relatives à l'accès universel à l'information. De plus, le concours que l'UNESCO apporte au développement de l'infrastructure, les efforts qu'elle fournit pour promouvoir l'accès au contenu du domaine public et aux logiciels libres et gratuits, ainsi que sa participation à l'élaboration de cadres juridiques ont largement contribué à sensibiliser l'opinion publique dans le monde entier à la nécessité de contrebalancer les évolutions d'une société de l'information qui obéissent uniquement aux lois du marché.

Le retentissement de l'action de l'UNESCO dans ces domaines apparaît clairement dans l'évolution du projet de programme du Sommet mondial sur la société de l'information, qui n'est plus seulement axé sur les questions d'infrastructure des télécommunications mais intègre désormais certains des thèmes ci-dessus auxquels l'UNESCO est attachée.

La capacité de l'Organisation à faire face aux besoins croissants d'assistance demandée par les Etats membres pour développer leur capacité de communication et d'information s'est, toutefois, vue limitée par la réduction du financement provenant des pays donateurs. Tel a notamment été le cas du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) qui, en 2001, pour répondre à ce problème, a dû déclarer un moratoire d'un an sur le financement des nouveaux projets. Des efforts ont été déployés pour redresser la situation en réformant les méthodes de travail du PIDC, en rationalisant ses priorités et en adoptant une nouvelle stratégie de fonctionnement visant à renforcer le programme et à réactiver sa capacité d'attraction des bailleurs de fonds au service des nombreuses demandes de projet émanant des pays en développement.

ENSEIGNEMENTS TIRES

L'un des enseignements tirés de l'exécution d'activités soutenant la liberté d'expression et des médias est que l'UNESCO, en sa qualité de chef de file des Nations Unies dans ce domaine, doit y être associée dès le stade initial de la planification. L'impact de ces activités s'en trouverait substantiellement accru et l'engagement de l'UNESCO serait plus saillant. L'expérience tirée de la période 2000-2001 a montré le rôle et l'influence accrus de la société civile dans la prise de décisions. L'UNESCO a déjà pris en compte cette influence croissante et institué de nombreux partenariats avec des associations internationales de professionnels des médias. Elle doit, toutefois, aller plus loin dans cette voie en renforçant encore ce type de lien. Elle envisage, entre autres initiatives, d'étendre ses activités, déjà largement reconnues, en faveur de la liberté de la presse et des médias, à la liberté d'expression dans tous ses autres domaines de compétence.

Les efforts fournis par l'UNESCO pour promouvoir l'accès de tous aux TIC, l'Internet et la télématique, et leur utilisation efficace ont été reconnus par la communauté internationale et offrent à l'Organisation la perspective de jouer à l'avenir un rôle irremplaçable. Il convient, toutefois, d'intensifier les efforts et d'augmenter les ressources, de renforcer les partenariats internationaux et la coopération intersectorielle si l'on veut obtenir les résultats attendus par les Etats membres dans des domaines aussi essentiels que l'utilisation des TIC dans l'éducation ou les bibliothèques virtuelles. Les bases d'une coopération entre institutions internationales et organismes nationaux ont été jetées en vue de promouvoir et de mettre au point des outils plus adaptés et de mettre en valeur les ressources humaines en leur assurant une formation au niveau local.

La méthode adoptée par l'UNESCO pour promouvoir le développement professionnel concret des applications des TIC en étroite collaboration avec les communautés concernées suscite un intérêt certain et aide au renforcement des capacités à l'échelon local. Le principal enseignement que l'on peut en tirer est que l'Organisation doit trouver le bon équilibre entre la facilitation et l'appui aux programmes nationaux, d'une part, et les débats théoriques, de l'autre. Les activités futures devraient permettre d'amplifier les résultats obtenus par les TIC au service du développement mais également d'accorder une importance accrue à la constitution de réseaux aux échelons national et international en vue de

la création de centres d'excellence viables dans les pays participants et le lancement d'expériences analogues dans d'autres pays et régions en développement. Les activités de l'UNESCO ont contribué à renforcer le rôle et la visibilité de l'Organisation dans ce domaine aussi bien dans les Etats membres qu'au sein du système des Nations Unies.

Projets/activités reproductibles

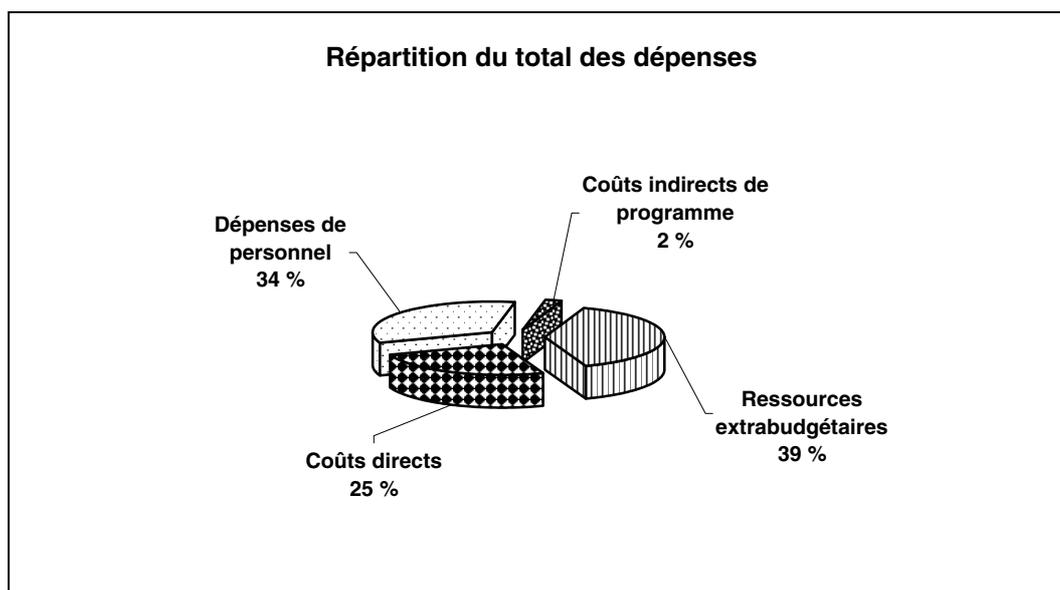
Projet pilote Kothmale (Associer technologies traditionnelles et technologies nouvelles) : le premier projet pilote utilisant la radio communautaire comme interface entre l'Internet et les communautés rurales a été mis sur pied à Kothmale (Sri Lanka). Son effet multiplicateur se traduit par le vif intérêt suscité dans le monde entier pour l'association de l'Internet et de la radiodiffusion communautaire de Radio kothmale, ses programmes novateurs de "radionavigation" et sa base de données communautaire multimédias au service du développement. Un séminaire de suivi sur la promotion de l'autonomisation communautaire et la réduction de la fracture numérique en associant la radiodiffusion communautaire à l'Internet et aux technologies connexes s'est déroulé à Kothmale, en 2001. Il a donné lieu à de nouveaux partenariats et a permis de mettre en place les conditions nécessaires à la création d'autres centres en Asie, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'initiative portant sur les centres multimédias communautaires (CMC) - qui associent la radiodiffusion communautaire aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, et les télécentres polyvalents (TCP) est certainement celle qui, à l'avenir, sera privilégiée dans le volet "renforcement des capacités de communication et d'information" de l'action de l'UNESCO.

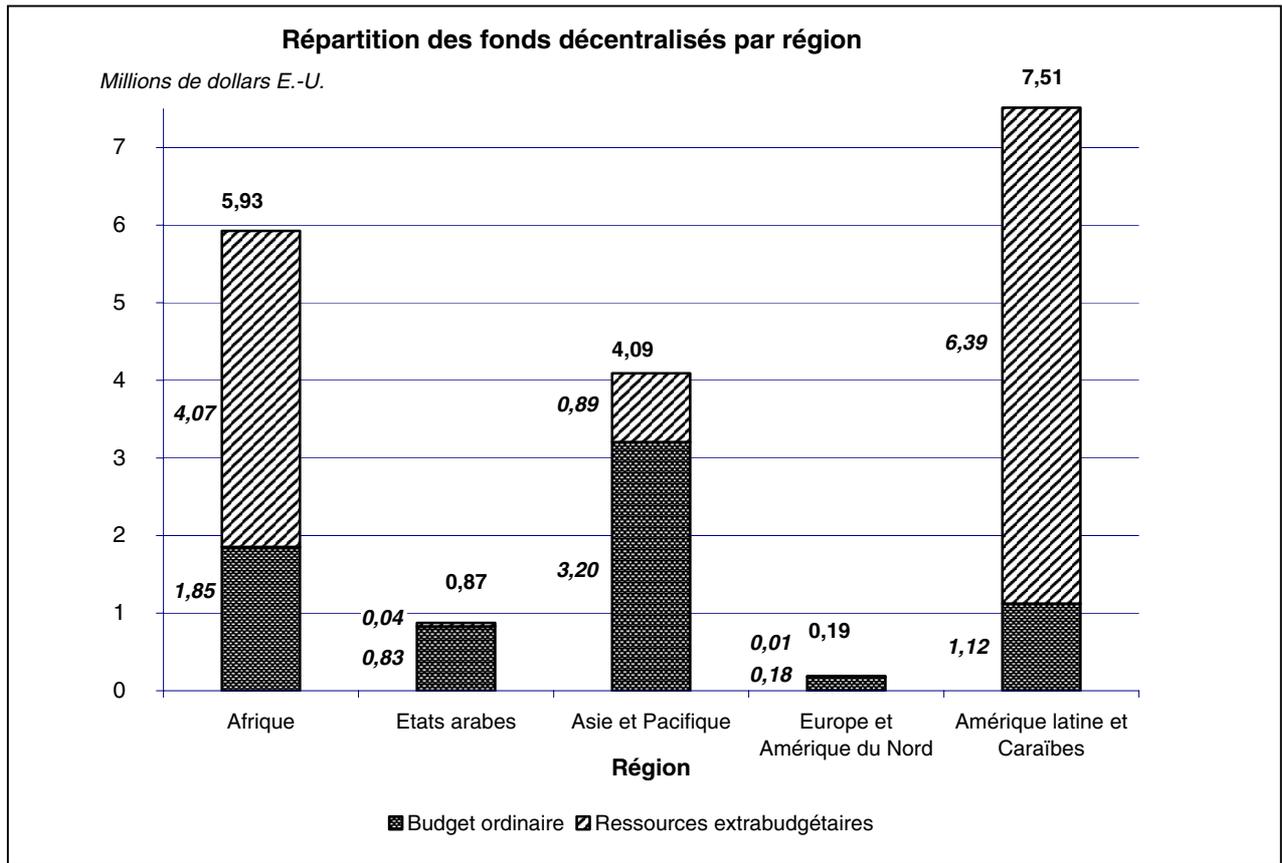
Domaines à appuyer ou financer/nouvelles possibilités ou nouveaux défis :

- Appui à la liberté d'expression et à la liberté des médias dans la société de l'information.
- Projets portant sur l'association des technologies traditionnelles et des nouvelles technologies de la communication.
- Soutien aux Etats membres pour leur permettre d'élaborer des politiques intégrées de l'information aux plans régional et national.
- Valorisation des ressources humaines et des capacités dans la société de l'information.
- Mise en valeur des capacités locales dans le domaine de la production de contenus audiovisuels.
- Participation de l'UNESCO au groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, qui a été inauguré par le Secrétaire général, en novembre 2001. Ce groupe d'étude contribuera à renforcer le rôle des TIC pour vaincre la pauvreté et promouvoir le développement.
- Concours actif de l'UNESCO aux préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 2003 et Tunis, 2005).

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (GP IV)

ARTICLE BUDGETAIRE	DEPENSES \$
Grand programme IV :	
Vers une société de la communication et de l'information pour tous	
IV.1 Libre circulation des idées	
IV.1.1 Liberté d'expression, démocratie et paix	3 501 326
IV.1.2 Médias, information et société	7 165 034
Total, programme IV.1	12 852 535
IV.2 Combler l'écart en matière de communication et d'information	
IV.2.1 Développement de la communication	11 240 163
IV.2.2 Développement de l'"infrastructure"	4 858 939
Total, programme IV.2	16 099 103
Equipe internationale de l'UNESCO pour l'Afghanistan	1 500 000
Charges communes du Secteur de la communication	3 285 726
TOTAL PARTIEL, GRAND PROGRAMME IV	33 737 364
RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES	21 696 000
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	<u>55 433 364</u>





Note : Les chiffres du tableau ci-dessus ont été arrondis à la dizaine de milliers de dollars E.-U. la plus proche.

Grand programme IV - Vers une société de l'information et de la communication pour tous

Programme IV.1 - Libre circulation des idées

Axe d'action tel que présenté dans le 30 C/5	Actions qui constituent un axe d'action conformément à la présentation de SISTER	Résultats effectifs par action au 31 décembre 2001 tels qu'indiqués par le Secteur
Programme IV.1.1 : Liberté d'expression, démocratie et paix		
<p><i>Par. 004111</i> Axe d'action 1 Liberté d'expression, démocratie et paix</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à la liberté d'expression (Journée mondiale et Prix mondial de la liberté de la presse) • Mise en place de partenariats pour la protection des journalistes et la liberté d'expression (IFEX) • Promotion de l'éducation en matière de liberté d'expression • Accroissement de l'impact des séminaires régionaux sur les médias indépendants • Démocratisation de l'environnement des médias dans les Etats membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation accrue du public à la liberté de la presse grâce à la célébration de la Journée mondiale de la presse (3 mai) à Genève (Suisse) en 2000 et à Windhoek (Namibie) en 2001, et à la cérémonie d'attribution du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano ; Célébration du 10e anniversaire de la Déclaration de Windhoek par l'organisation d'une conférence à Windhoek (Namibie) en mai 2001. • Renforcement de la collaboration internationale pour promouvoir la compréhension et le respect des valeurs inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme grâce à la création du Réseau pour les droits en matière d'éducation et de libertés universitaires (NEAR) ; Sensibilisation accrue aux violations de la liberté de la presse et des droits des journalistes grâce au Réseau d'échange international pour la liberté d'expression (IFEX). • Intensification de l'échange de renseignements et du développement du réseau de chaires, contribuant à accroître l'importance accordée dans l'enseignement universitaire aux questions relatives à la liberté d'expression. • Organisation à Windhoek (Namibie), en mai 2001, de la Conférence Dix ans après Windhoek : évaluation, défis et perspectives ; Conclusion d'accord de coopération entre organisations professionnelles de médias spécialisés dans la radiodiffusion commerciale et organisations spécialisées dans la radiodiffusion communautaire et éducative ; Elaboration, à la table ronde organisée à Genève en mai 2000, de recommandations sur les moyens de combattre la propagande de guerre et de haine sans restreindre la liberté de la presse et l'indépendance éditoriale des médias locaux. • Adoption dans six pays d'une législation relative aux médias conforme aux normes démocratiques internationalement reconnues ; Renforcement de la coopération avec le Conseil de l'Europe, l'OSCE, l'Union européenne de radiotélévision et l'OEA pour la fourniture d'assistance en matière de législation relative aux médias.

<p>Par. 004112 Axe d'action 2 Médias pour la paix et la tolérance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du rôle des médias indépendants dans la promotion de la réconciliation dans les zones de conflit • Renforcement de la coopération entre professionnels des médias pour la promotion d'une culture de la paix 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du rôle de l'UNESCO en tant que principal fournisseur d'assistance aux médias dans les zones de conflit ; Contribution au processus démocratique et à la stabilisation politique en République fédérale de Yougoslavie grâce à l'appui fourni aux médias indépendants ; Renforcement des organisations de médias indépendants en République fédérale de Yougoslavie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, dans la région des Grands Lacs en Afrique et au Timor oriental pour la fourniture de nouvelles et d'informations non partisans. • Renforcement de la contribution des médias à la promotion des valeurs et idéaux de paix et de tolérance en Amérique latine par le biais du Réseau de professionnels des médias pour une culture de la paix en Amérique latine (REDIPAZ) ; Amélioration de la mise en oeuvre de la Déclaration de Puebla par l'appui au réseau RADIPAZ de journalistes d'Amérique latine pour une culture de la paix.
<p>Sous-programme IV.1.2 : Médias, information et société</p>		
<p>Par. 04121 Axe d'action 1 Médias et information pour la participation sociale et la lutte contre la pauvreté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès des femmes à l'expression et à la prise de décision dans les médias, et création de réseaux de femmes spécialistes des médias et d'ONG • Autonomisation des femmes au niveau local grâce aux médias communautaires (Projet spécial : Des femmes parlent aux femmes) • Amélioration des compétences des jeunes en matière de médias et promotion de programmes de télévision de meilleure qualité à l'intention des jeunes • Promotion de la participation sociale • Développement et consolidation du réseau INFOJEUNESSE en tant que moyen de mise en commun d'informations et de mobilisation des jeunes pour des activités novatrices de développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement d'un partenariat international pour promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes dans et par les médias, en particulier par le biais du réseau WOMEN/FEMMED ; Accès accru des femmes à l'expression et à la prise de décision dans les médias ; Formation de 50 femmes journalistes aux techniques et/ou à la gestion dans les domaines du journalisme et des communications. • Capacité accrue des ONG de femmes d'autonomiser les femmes et d'améliorer leur accès à l'information et aux connaissances, en particulier grâce aux médias communautaires. • Coopération renforcée avec les ONG et leurs réseaux spécialisés dans le domaine de l'éducation aux médias et de la recherche sur les médias. • Aucun résultat communiqué pour cette action. • Amélioration de la collecte et de la disponibilité d'informations concernant divers activités et projets relatifs aux jeunes (par exemple : production de deux CD-ROM et de publications, stages de formation à l'utilisation des ordinateurs et de l'Internet) ; Amélioration du processus d'élaboration et de gestion des politiques et programmes relatifs à la jeunesse au moyen de consultations régionales ; Utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication dans la prévention et la gestion des problèmes du VIH/sida parmi les jeunes grâce à des activités de prévention et d'information à l'intention des jeunes (Burkina Faso, Roumanie, Inde, Afrique du Sud et Tunisie).

	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration et démocratisation de la gouvernance et de l'administration publique grâce à l'information et à l'informatique (projets pilotes) • Intégration des technologies traditionnelles et novatrices pour le développement communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point et adoption de politiques sur la gouvernance en ligne dans plusieurs régions ; Confirmation de la pertinence des stratégies de l'UNESCO relatives à la gouvernance en ligne ; Facilitation de l'accès aux informations administratives. • Aucun résultat communiqué pour cette action.
<p>Par. 04122</p> <p>Axe d'action 2</p> <p>Domaine public de l'information et programme "Mémoire du monde"</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Principes directeurs et formation dans le domaine de la numérisation de l'information du domaine public • Amélioration de l'accès à l'information du domaine public au moyen d'un site Web modèle • Diffusion de documents électroniques des bibliothèques et archives mondiales, y compris l'assistance au Centre ISSN, et publication électronique de thèses scientifiques • Promotion des logiciels du domaine public, des normes libres et d'un index mondial des didacticiels • Promotion du programme "Mémoire du monde" et sensibilisation à la préservation du patrimoine audiovisuel • Mobilisation des décideurs, des milieux professionnels et du grand public par le biais de quatre projets phares (Mémoire du monde) 	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondissement de l'expérience acquise en matière de programmes relatifs à la numérisation et à l'information du domaine public en Afrique et en Asie ; Amélioration de l'accès à l'information du domaine public par la distribution de matériels gratuits ; Renforcement du potentiel d'accroissement des applications du domaine public au moyen de modèles de logiciel. • Confirmation de l'utilité de la politique de fourniture de services en ligne par l'accroissement du nombre de visites aux portails thématiques ; Accroissement de l'accès des chercheurs à l'information scientifique dans le cadre du projet de thèses électroniques. • Introduction du système de thèses et mémoires électroniques en tant que mécanisme peu coûteux fonctionnant de façon autonome ; Accès accru à l'information du domaine public. • Confirmation de l'impact du concept de "logiciel libre" par l'accroissement du nombre d'utilisateurs de portails à logiciel libre ; Fourniture d'un appui par le fondateur de la Free Software Foundation et par l'auteur de la Licence publique générale GNU (GPL) ; Meilleure connaissance parmi les professionnels de l'information et le public de l'utilisation de l'Internet et de ses principaux instruments. • Amélioration de la prise de conscience par 330 archivistes des défis de la numérisation dans l'archivage audiovisuel ; Formation de cinq archivistes originaires de pays en développement aux techniques et méthodes actuelles d'archivage ; Cinquième Colloque technique d'archivistique audiovisuelle qui a réuni 330 participants et dont le rapport a été distribué aux pays en développement. • Progrès dans la réalisation des objectifs du programme "Mémoire du monde" en matière de préservation et d'accès dans les pays africains (par exemple : recommandation pour l'amélioration de la conservation et la numérisation du patrimoine documentaire en Afrique et l'accès à ce patrimoine) ; Amélioration de la connaissance d'experts des pays africains anglophones en matière de formulation des politiques de préservation (par exemple : formation de 40 experts des archives et bibliothèques à l'élaboration de politiques de préservation).

Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information		
<p>Par. 04127</p> <p>Défis éthiques, juridiques et socio-culturels de la société de l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la réflexion sur l'infoéthique aux niveaux international et régional • Recherche-développement sur l'éducation des jeunes aux médias • Etudes et recherches d'un consensus sur les principes éthiques et juridiques applicables au cyberspace • Elaboration de stratégies pour la société de l'information • Diffusion d'informations et de données sur l'état actuel des TIC et les questions connexes 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur ciblage des aspects liés à l'application des TIC ; Amélioration du projet de recommandations sur la promotion et l'utilisation du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace. • Aucun résultat communiqué pour cette action. • Meilleure prise de conscience et intérêt accru en ce qui concerne le projet de recommandations sur le cyberspace grâce à des consultations avec les Etats membres et des experts. • Aucun résultat communiqué pour cette action. • Utilisation du <i>Rapport mondial sur la communication et l'information</i>, publié en français, en espagnol et en russe, comme l'une des principales sources d'information pour l'élaboration de politiques, la recherche et l'enseignement concernant les questions relatives à la communication et à l'information.

ANALYSE DU PROGRAMME PAR SOUS-PROGRAMME (Responsables des sous-programmes)

Sous-programme IV.1.1 - Liberté d'expression, démocratie et paix

EVALUATION DE L'EXECUTION

Les travaux de l'UNESCO relatifs à la liberté d'expression se sont poursuivis avec beaucoup de succès dans les trois types d'action retenus pour l'exécution de ce programme : sensibilisation du public, action normative et projets opérationnels.

La nécessité de faire davantage prendre conscience au public des liens entre presse libre et société démocratique a été soulignée lors des célébrations de la "Journée mondiale de la liberté de la presse", le 3 mai. Ce jour, qui coïncidait avec l'anniversaire de la Déclaration de Windhoek, a été l'occasion d'informer le public, dans le monde entier, des violations du droit à la liberté d'expression et de lui rappeler que de nombreux journalistes risquaient la mort ou la prison pour lui apporter ses informations quotidiennes.

Afin de créer un cadre et un environnement démocratiques propice à la liberté d'expression, l'UNESCO a continué de promouvoir les mesures normatives dans ce domaine. C'est ainsi qu'un appui actif a été accordé aux autorités nationales et régionales qui ont demandé à l'UNESCO de les aider à élaborer ou à adapter une législation relative aux médias et à la presse en conformité avec les normes et principes internationalement reconnus. L'UNESCO devient ainsi une des principales institutions fournissant ce type de services aux Etats membres et aux autres organisations internationales.

Enfin, afin de contribuer directement à la création d'une culture de paix et de tolérance par le biais et avec l'aide des médias, l'exécution de projets opérationnels s'est poursuivie. Les activités visant à promouvoir l'indépendance et le pluralisme des médias dans les zones de conflit et d'après-conflit ont été exécutés immédiatement

en période de conflit ou de transition, lors du passage d'une situation de guerre à une situation de paix, ou d'un régime autoritaire à un régime démocratique. Ces activités ont contribué à fournir aux populations locales une information non partisane grâce à la promotion de la liberté de la presse et du pluralisme des médias dans les zones de conflit armé ou dans les pays en transition.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

- La Conférence Dix ans après Windhoek : évaluation, défis et perspectives s'est tenue à Windhoek (Namibie) du 3 au 5 mai 2001. Les 300 journalistes, rédacteurs en chef et représentants d'organisations non gouvernementales d'Afrique et des autres régions qui y ont participé ont évalué et analysé l'impact du Séminaire sur la promotion d'une presse africaine indépendante et pluraliste. Le séminaire, tenu dans la capitale de la Namibie en 1991, avait débouché sur l'adoption de l'historique Déclaration de Windhoek.
- La création et l'extension géographique d'un réseau de distribution de la presse écrite indépendante en République fédérale de Yougoslavie ont permis à la population d'avoir plus largement accès à une information non partisane et contribué au processus de démocratisation dans le pays au cours de la période 2000-2001.
- L'UNESCO a continué d'appuyer les banques de programmes en République fédérale de Yougoslavie et en Bosnie, leur permettant de fournir une information non partisane diffusée à l'échelon national. Les deux banques ont reçu des programmes libres de droit de DeutscheWelle, du magazine vidéo du PNUD Azimuths et de Tchech TV.

Sous-programme IV.1.2 - Médias, information et société

EVALUATION DE L'EXECUTION

L'UNESCO continue de figurer au premier plan parmi les organisations les plus actives et les plus engagées dans la réflexion sur :

- la place, le rôle et l'apport des médias et de l'information,
- l'autonomisation des femmes,
- l'élaboration de modèles viables d'utilisation des techniques d'information et de communication dans la lutte contre la pauvreté (par l'accroissement de l'intégration et de la participation sociales),

dans un contexte de mondialisation croissante et de convergence des médias, qui transforment profondément les "espaces de communication" et l'interaction entre les personnes, les communautés et les institutions. Au cours de la période biennale considérée, l'UNESCO a élaboré et fourni des modèles viables d'utilisation des moyens traditionnels de communication et des nouveaux médias. Il s'agissait d'aider les Etats membres à faire face à ces nouveaux schémas d'interaction sociale et de flux d'informations ignorant les frontières nationales et pénétrant dans les communautés locales pour former de nouvelles identités politiques et culturelles. Renforcés par les nouvelles technologies de la communication, ces nouveaux schémas se traduisent par des changements dans l'organisation institutionnelle aux niveaux économique, politique et juridique. L'UNESCO s'est donc attachée à aider les Etats membres à faire face à ces nouveaux défis par le développement de formes plus démocratiques de communication au sein des systèmes de communication, par la démocratisation de la radiotélévision publique et par un meilleur éclairage du fonctionnement des réseaux de télécommunication fondé sur une conception globale de la communication, de la citoyenneté et de la démocratie.

Le sous-programme Médias, information et société tend à promouvoir les politiques et mesures pertinentes à engager par les gouvernements, les ONG et les organisations professionnelles pour faire face aux défis que représentent les flux transnationaux d'information et pour améliorer la participation de tous les citoyens aux nouveaux processus de communication. Une attention particulière a été accordée aux femmes, aux jeunes, aux communautés marginalisées et pauvres, et en particulier à ceux qui risquent d'être les laissés-pour-compte de la société du savoir. Afin de renforcer leur capacité en matière d'information et de communication, l'UNESCO a conçu des programmes destinés à améliorer la formation

de professionnels et à apprendre au public à utiliser au mieux les ressources informationnelles.

En outre, plusieurs réunions internationales et régionales ont été parrainées par l'UNESCO dans les domaines de l'éducation aux médias et de la recherche sur les jeunes et les médias.

ENSEIGNEMENTS TIRES

L'action de l'UNESCO dans le domaine de la formation a été insuffisante, en particulier en ce qui concerne son rôle primordial dans l'anticipation des changements liés aux nouvelles technologies de la communication. La plupart des pays ont encore, en raison de leur incapacité à former du personnel, des difficultés à optimiser l'application de ces technologies. Des efforts auraient pu être consacrés à quelques aspects prioritaires de la formation au cours de l'exercice considéré. Par exemple, la formation de formateurs et la mise au point de matériels de formation, notamment de moyens de téléformation, auraient pu constituer un domaine de travail intellectuellement intéressant pour l'Organisation. Il faut que l'UNESCO établisse un site du domaine public qui fournisse des matériels de formation et schémas de stage types, ainsi que des renseignements et une assistance aux instituts nationaux. La création de centres de formation virtuelle, qui recourent au télé-enseignement fondé sur le Web et la vidéo-conférence, aurait aussi été une mesure importante à cet égard.

Un autre domaine étroitement lié au précédent est celui de la recherche et des publications. La plupart des théoriciens et praticiens de la communication doivent pouvoir accéder aux conceptions les plus récentes dans leur domaine, et, autant que possible, dans des langues qu'ils comprennent. Malheureusement, cette information n'est pas aujourd'hui dans le domaine public et n'est disponible, contre paiement, qu'auprès de sociétés d'études de marché.

Développer des partenariats et définir sa spécificité dans ce contexte

Il faudrait que l'UNESCO élabore des programmes qui reflètent ses priorités et qui attirent un financement extrabudgétaire, au lieu de concevoir ses programmes autour des priorités de ses divers partenaires, ONG et autres, ou des priorités des donateurs. En ce qui concerne ces partenaires, l'Organisation doit mieux choisir ceux avec lesquels elle souhaite coopérer et rejeter la tentation d'accepter toutes les offres de partenariat qui lui sont faites.

Réduire ou abandonner complètement les activités dans certains secteurs

L'UNESCO doit renforcer sa crédibilité et d'améliorer sa visibilité parmi ses partenaires. Pour ce faire, l'une des premières choses à faire est d'exécuter dans les délais requis ce qu'elle a planifié et ce qu'elle s'est engagée à exécuter.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Projet de Radio Communautaire "Les femmes parlent aux femmes" de l'UNESCO

En Asie, en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes ont été créées plusieurs radios communautaires à faible coût, gérées par des femmes et en faveur des femmes, qui permettent de donner la parole aux femmes rurales qui servent de porte-parole aux populations marginalisées. Ces moyens d'information ont permis de pallier le faible niveau d'éducation des femmes rurales et de sensibiliser les femmes et les jeunes aux divers aspects du développement durable. Les femmes et les jeunes des zones rurales sont ainsi devenus acteurs dans le processus de prise de décisions, et ce, notamment dans les activités visant à créer les facteurs d'une bonne gouvernance démocratique.

Nouvelles tendances visibles qui auront un impact sur les travaux de la division du secteur concerné et qui doivent être prises en considération

L'UNESCO a été marginalisée dans les milieux internationaux de la communication et les milieux universitaires parce qu'elle n'a pas pris d'initiatives importantes dans ce domaine. Pour retrouver son rôle de chef de file dans le domaine de la communication, l'UNESCO doit donc être présente et faire connaître ses positions sur un certain nombre d'importantes questions de communication.

Les principales tendances nouvelles dans le domaine de la communication concernent les nouvelles technologies et l'impact qu'elles auront sur les sociétés. La commercialisation progressive des informations d'actualité - de la libre circulation au libre échange - devrait être considérée et comprise comme une menace pour la démocratie, puisqu'elle se traduit par la restriction progressive du pluralisme et de la diversité des sources d'information et de communication.

Les principaux problèmes de la communication subsistent dans de nombreuses parties du globe : absence d'accès aux sources d'information et de communication ; marginalisation des minorités et des pauvres dans les processus nationaux de communication ; inadaptation et obsolescence des moyens ; besoins de formation et de perfectionnement dans les différents domaines de la communication. Ces problèmes doivent être considérés en fonction d'un droit, le "droit de savoir" (accès aux sources du savoir), plutôt qu'en fonction des concepts "nord-sud", "riches-pauvres" ou "retard de développement". Le "droit de savoir" est un droit de l'homme et s'inscrit dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO. Même dans les pays riches, ce droit n'est pas toujours reconnu. Le problème avec l'approche fondée sur la notion de "pauvres" est que les véritables coupables (généralement les gouvernements) ne sont pas identifiés. L'engagement de l'UNESCO à inscrire à l'ordre du jour de la communauté nationale la nécessité d'appuyer les "pauvres" du monde devrait être considéré comme faisant partie intégrante de son objectif fondamental : veiller à ce que toutes les nations et communautés participent au processus de la communication.

Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information

EVALUATION DE L'EXECUTION

Le processus de consultation sur les défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information a été très large et mené à bien dans les délais prévus. Ce processus de consultation, avec les études parallèles, a contribué à mieux cerner les questions liées à l'application des TIC sur lesquelles l'Organisation devait centrer son attention. C'est le cas en particulier pour ce qui est de la teneur du projet de recommandations sur la promotion et l'utilisation du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace.

Les activités en 2001 ont été axées sur la recherche d'un consensus sur les quatre thèmes visés par le projet de recommandations susmentionné : accès aux réseaux et aux services télématiques ; promotion du multilinguisme ; développement du contenu du domaine public et application d'exemptions de droits d'auteurs dans l'environnement électronique. Après consultation du Directeur général avec tous les Etats membres, les thèmes ont été regroupés par un groupe d'experts (avril 2001) et présentés à la Conférence générale, à sa 31^e session, pour adoption (documents 31 C/25 et 31 C/25 Corr.).

La Conférence générale, après avoir soigneusement examiné le texte du projet de recommandations, a estimé que de nouvelles consultations étaient nécessaires, en particulier sur les questions relatives à l'application du droit de propriété intellectuelle dans le cyberspace. Bien qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un véritable consensus et que le texte n'ait pu être approuvé, les débats ont contribué à mieux sensibiliser aux questions soulevées

dans le projet de recommandations et à renforcer l'intérêt porté à ces questions.

Un nouveau document reflétant les divers points de vue a été établi comme document d'information pour la deuxième réunion d'experts (catégorie VI), comme les Etats membres l'avaient proposé (25-27 mars 2002). Les conclusions du groupe d'experts seront largement diffusées auprès des Etats membres et des ONG intéressées et seront soumises au Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous pour examen, avant d'être présentées au Conseil exécutif à sa session d'automne 2002.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Bien que le projet de recommandations sur l'utilisation du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace n'ait pas été totalement avalisé par la Conférence générale, le débat a confirmé le rôle de chef de file au plan international de l'UNESCO en ce qui concerne la promotion de l'accès à l'information du domaine public et la promotion du multilinguisme et l'expression de la diversité culturelle sur les réseaux mondiaux d'information. Cela permettra aux Etats membres de traiter, parallèlement aux questions économiques et commerciales soulevées par l'application des TIC, des questions que les défis éthiques, juridiques et sociaux posent aux particuliers, aux communautés et aux sociétés dans leur ensemble et qui relèvent directement des domaines de compétence de l'UNESCO : éducation, diversité culturelle et progrès scientifique et développemental.

Programme IV.2 - Comblent l'écart en matière d'information et de communication

Axe d'action tel que présenté dans le 30 C/5	Actions qui constituent un axe d'action conformément à la présentation de SISTER	Résultats effectifs par action au 31 décembre 2001 tels qu'indiqués par le Secteur
Sous-programme IV.2.1 : Développement de la communication		
<p><i>Par. 04211</i> Axe d'action 1 Stratégies et projets de développement de la communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de stratégies régionales et sous-régionales en matière de communication, renforcement de la coopération interinstitutions • Renforcement du programme international de développement de la communication en tant que mécanisme de collecte de fonds et instance de réflexion • Soutien à des projets nationaux et communautaires en matière de médias • Formation de professionnels de la communication et mise en réseau d'institutions de formation et de recherche en matière de communication (ORBICOM, JOURNET) 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du rôle clé de l'UNESCO dans le développement de la communication au sein du système des Nations Unies et renforcement de la coopération inter-institutions dans le domaine du développement de la communication (notamment par une participation active à la Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication pour le développement (Nicaragua, 26-28 novembre 2001) et la préparation et la soumission à l'Assemblée générale des Nations Unies d'un rapport sur le développement de la communication (2000)). • Renforcement du rôle du PIDC en tant qu'instance de réflexion sur les questions relatives au développement de la communication, par des débats thématiques et renforcement des capacités de 60 pays en développement dans le domaine de communication grâce à un soutien financier du PIDC. • Renforcement de la capacité des médias communautaires à fournir des informations aux populations rurales et marginalisées, par la mise en place de radios communautaires dans 10 pays ; meilleure prise de conscience de la fonction des médias communautaires dans le développement sociétal grâce à la publication de manuels, de guides et de CD-ROM sur des radios communautaires modèles ; Accroissement de l'importance des agences de presse en tant qu'institutions nationales de collecte et de distribution d'informations, au moyen d'un atelier international sur les agences de presse nationales à l'ère de l'Internet (Amman, janvier 2000). • Amélioration des connaissances et des compétences des professionnels de la communication dans 80 pays en développement ; Amélioration de l'usage des ressources offertes par les médias en matière de développement et renforcement des capacités d'enseignement et de recherche dans le domaine de la communication dans différentes parties du monde, par l'extension et le renforcement du Réseau de chaires UNESCO en communication (ORBICOM) et par la formation dans les domaines de la radio et de la télévision, de l'information des salles de rédaction, de la production audiovisuelle, de la gestion des médias, de la production de bulletins, de la communication au service de la démocratie, de la couverture des processus électoraux, de l'information sur les problèmes du développement, du journalisme spécialisé dans l'environnement et de la prévention du VIH/sida.
	<ul style="list-style-type: none"> • Projet spécial : amélioration de la formation en matière de communication en Afrique (évaluation incorporée) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmation du rôle de l'UNESCO dans l'amélioration des programmes de formation des spécialistes de la communication dans 18 pays africains, par la rédaction et la mise en forme de modèles de programmes de formation à la communication.

	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion d'une culture de la maintenance 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion d'une culture de la maintenance en tant qu'aspect essentiel du fonctionnement des agences de presse et de radios et télévisions en Afrique et dans les Caraïbes, par l'organisation d'ateliers de formation et l'établissement de centres de maintenance et de réseaux sous-régionaux permettant le partage d'expertise et de bases de données pertinentes en la matière.
<p>Par. 04212 Axe d'action 2 Radiotélévision de service public et productions audiovisuelles endogènes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et renforcement de la radiotélévision de service public • Promotion de la dimension éducative et culturelle des médias électroniques • Stimulation de la production audiovisuelle et des capacités de distribution des pays en développement • Facilitation de l'accès aux programmes audiovisuels et des échanges internationaux dans ce domaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la coopération et de la coordination avec les principales organisations professionnelles de radiotélévision de service public (notamment avec l'Association de radiodiffusion du Commonwealth, le Conseil mondial pour la radio et la télévision, l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement des émissions radiophoniques, etc. ; Visibilité accrue de l'UNESCO en tant que défenseur de la radiotélévision de service public, au moyen de réunions régionales destinées à renforcer les efforts internationaux en faveur de la radiotélévision de service public ; Lancement d'un site Web sur la radiotélévision de service public et publication d'une étude juridique sur la radiotélévision de service public. • Amélioration de la coordination et de la complémentarité des efforts destinés à promouvoir les dimensions éducative et culturelle de la radiotélévision de service public (notamment par la formation de 500 réalisateurs, producteurs et responsables des programmes de pays en développement et en transition, et les opportunités de distribution et de production qui leur ont été offertes lors de sept ateliers régionaux CreaTV). • Meilleur accès des productions et coproductions audiovisuelles locales à un public régional et international, et renforcement de la capacité à mettre en oeuvre des productions audiovisuelles locales consacrées aux questions de développement (alphabétisation, santé, formation professionnelle, opportunités d'emploi, rôle des femmes dans les politiques de développement). • Renforcement de la distribution et de l'échange de productions audiovisuelles avec le projet Ecrans sans frontières ainsi que par l'organisation de réunions et festivals régionaux.
<p>Sous-programme IV.2.2 : Développement de l'"infrastructure"</p>		
<p>Par. 04221 Axe d'action 1 Stratégies et méthodologies intégrées en matière d'information et d'informatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de politiques régionales, l'accent étant mis sur l'utilisation des connaissances endogènes • Constitution de groupes d'usagers de l'informatique et de la télématique de service public 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du programme Information pour tous, nouveau mécanisme intergouvernemental, qui combine les forces du PGI et du PII ; Elaboration d'un projet de directives sur les politiques internationales en matière d'accès à l'information ; Etablissement d'un cadre pour les politiques nationales et régionales relatives aux technologies de l'information et de la communication. • Renforcement des efforts visant à réduire les obstacles rencontrés par les technologies de l'information et de la communication en Afrique, par la formulation de stratégies régionales ; Meilleur accès à l'information au moyen de centres sous-régionaux d'excellence, en coopération avec des partenaires internationaux.

	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de réseaux électroniques régionaux et assistance pour la mise en réseau de projets pilotes • Amélioration de la gestion de l'information et du partage des ressources (CDS/ISIS et IDAMS), communautés virtuelles de concepteurs de logiciels gratuits • Création et promotion de laboratoires virtuels et de communautés d'apprentissage virtuelles • Etablissement de l'Association of Computer Centres for Exploiting Sustainable Synergy (ACCESS) • Développement de la télématique pour l'accès local et mise à jour des annuaires internationaux d'experts et d'institutions spécialisés dans le domaine des technologies de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun résultat communiqué pour cette action. • Facilitation de l'interconnexion des applications par la diffusion d'un CD-ROM sur les outils informatiques de l'UNESCO ; Regroupement des deux logiciels déjà bien connus que sont CDS/ISIS et IDAMS, et des documents et outils qui s'y rapportent ; Renforcement de la gestion de l'information et du partage de ressources par la distribution du logiciel dans le monde entier ; Réunions de consultation avec des partenaires potentiels ; Etablissement des bases d'un réseau destiné à faire de CDS/ISIS et IDAMS des logiciels libres. • Amélioration des échanges d'information entre scientifiques et chercheurs dans les pays développés et en développement au moyen de la première "mallette de construction de laboratoires virtuels" ; Amélioration, dans quatre régions, des applications dans le domaine de l'éducation à distance. • Amélioration des connaissances et des compétences des spécialistes et des usagers des technologies de l'information par l'établissement et le renforcement de huit centres consacrés aux technologies de l'information, en partenariat avec le PNUD, les gouvernements et d'autres bailleurs de fonds, et formation, par des ateliers et séminaires, de 2.000 spécialistes et usagers des technologies de l'information et de 200 administrateurs de réseaux et de systèmes. • Facilitation du travail en réseau entre les pays du groupe KATTUK et entre ceux-ci et la communauté internationale des technologies de l'information, en assurant une connectivité pour 5 à 10 ans à six centres d'excellence consacrés aux technologies de l'information, dans quatre pays ; Facilitation de l'accès à l'information sur les institutions et les experts spécialisés à travers le monde, dans les technologies de l'information, au moyen de la base de données de l'UNESCO sur la communauté des technologies de l'information.
<p>Par. 04222</p> <p>Axe d'action 2</p> <p>Les bibliothèques et archives en tant que portes d'accès aux autoroutes de l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le rôle des bibliothèques nationales, publiques et scolaires comme moyen d'accès à l'éducation et au savoir • Faciliter l'accès au contenu et aux technologies de l'information par l'intermédiaire des bibliothèques publiques et des centres d'information, l'accent étant mis sur les communautés et les zones défavorisées (projets pilotes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en lumière de la contribution des bibliothèques à l'apprentissage tout au long de la vie et au comblement du fossé numérique, grâce à l'étude menée par 23 Etats africains et arabes sur l'état des bibliothèques publiques et scolaires dans ces pays, et définition d'approches pouvant conduire à l'amélioration de ces services (Rabat, septembre 2001) ; Distribution aux Etats membres du Manifeste UNESCO/IFLA de la bibliothèque scolaire et de directives y afférent. • Elargissement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication et à l'information, particulièrement dans les communautés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ; Amélioration des connaissances et des compétences des jeunes d'Europe orientale dans le domaine des applications des technologies de l'information et de la communication.

<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une assistance à certains centres d'archives et bibliothèques, dont la Bibliothèque d'Alexandrie • Développer et renforcer le réseau de l'UNAL • Elaborer des programmes de formation à l'intention des bibliothécaires et archivistes dans la société de l'information • Améliorer la gestion des archives et la conservation des documents dans l'environnement électronique 	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance destinée à permettre à la nouvelle Bibliothèque d'Alexandrie de devenir un centre majeur d'échange et de diffusion des idées et du savoir en Egypte et dans la région ; Facilitation de l'accès aux contenus et aux technologies de l'information par l'intermédiaire des bibliothèques et centres d'archives en Fédération de Russie. • Amélioration de la mise en réseau et de la visibilité des activités des membres du réseau ; Opportunités accrues de coopération entre les membres au niveau mondial ; Etablissement de coopérations avec les Clubs UNESCO et les bibliothèques UNAL de la région méditerranéenne ; Formation des membres à la création et à la gestion de sites Web. • Identification des ressources et des compétences nécessaires au développement de l'archivage audiovisuel et à l'établissement d'une communauté professionnelle dans le Pacifique ; Plus grande participation des archivistes des pays en développement aux instances internationales ; Plus grande présence des centres d'archives sur l'Internet. • Aucun résultat communiqué pour cette action.
---	---

ANALYSE DU PROGRAMME PAR SOUS-PROGRAMME (Spécialistes responsables des sous-programmes)

Sous-programme IV.2.1 - Développement de la communication

EVALUATION DE L'EXECUTION

Le PIDC est, à l'échelle mondiale, l'un des mécanismes les plus efficaces de formation aux médias et de développement de la communication qui ait été mis en place par une institution des Nations Unies. Il répond à des besoins réels et bénéficie d'une renommée internationale. Le programme a fourni une source de financement viable à 900 petits projets de médias indépendants dans 130 pays en développement et en transition, répondant au besoin urgent qu'ils rencontraient d'améliorer leur capacité en matière de communication et de promouvoir la liberté d'expression. Cependant, bien que l'impact positif de la plupart des projets du PIDC soit largement reconnu, sa situation financière s'est récemment détériorée, réduisant ainsi sa capacité d'assistance aux pays en développement. Le PIDC s'est engagé à réformer ses méthodes de travail, en vue de rationaliser son fonctionnement et d'inspirer une confiance renouvelée. Un accent particulier sera mis sur la sélection stricte de projets qui s'inscrivent dans des domaines prioritaires clairement établis, sur une meilleure transparence de l'exécution des projets et sur la promotion des réalisations du programme.

L'UNESCO a efficacement contribué à répondre aux nombreux besoins des Etats membres en matière de développement de la communication et à améliorer les installations et les services de communication dans les pays en développement. Au cours de l'exercice biennal considéré, l'Organisation a également continué à jouer un rôle actif pour promouvoir la contribution efficace que les médias communautaires apportent à la participation sociale et à la gouvernance, ainsi qu'aux programmes de développement dans des domaines tels que l'alphabétisation, l'environnement, la population et la santé. Certains projets phares, tels que "Tambuli" (Philippines) et "Kothmale" (Sri Lanka) ont généré pour les populations rurales des bénéfices tangibles en termes de développement, leur permettant notamment de s'autonomiser par des pratiques démocratiques au niveau de la base. Dans certains cas (comme "Tambuli"), l'introduction par l'UNESCO de stations de radio communautaire a brisé le monopole des médias, détenu jusque là par un petit nombre de conglomérats et acteurs influents de la vie locale. Avec "Kothmale", l'UNESCO contribue à donner aux villageois accès à l'Internet d'une manière

économique et innovante. L'initiative des centres multi-médias communautaires (CMC) contribue à remédier à la fracture numérique au niveau des communautés pauvres des pays en développement et des pays en transition, et s'efforce de faire de l'information, de la communication et du savoir les outils de base avec lesquels les pauvres puissent améliorer leur existence. Cette action devrait être encore développée.

Par ailleurs, avec ce programme, l'UNESCO a assuré la promotion des questions relatives aux femmes, aux médias et aux jeunes en vue de leur prise en compte dans les programmes de travail des gouvernements et des organisations qui interviennent dans le domaine des médias.

L'UNESCO a également une solide expérience de la coopération avec les institutions internationales et régionales de formation et les organisations professionnelles (telles que le Conseil international des radiotélévisions d'expression française et de l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement des émissions radiophoniques), et offre un large éventail d'opportunités de formations pratiques destinées aux praticiens des médias imprimés et électroniques. Ont ainsi été formés environ un millier de professionnels. L'UNESCO a également continué d'améliorer sa coopération avec les réseaux professionnels internationaux tels que le Réseau international de chaires UNESCO et d'associés en communication (ORBICOM). Il apparaît cependant que la coordination avec d'autres organisations professionnelles actives dans le domaine de la formation à la communication pourrait être améliorée.

L'UNESCO a apporté à la promotion du rôle éducatif et culturel de la radiotélévision de service public une contribution importante reconnue par de nombreuses organisations professionnelles. Avec des financements très limités, l'UNESCO s'est efforcée de faciliter la production et la distribution de programmes audiovisuels culturellement pertinents, et est parvenue à stimuler le débat international sur la nécessaire préservation de la diversité culturelle dans les médias. L'Organisation doit continuer à étudier, concrètement, les mécanismes, tant existants que nouveaux, susceptibles de développer la diversité culturelle dans la société de l'information à l'aide de médias traditionnels et nouveaux, en proposant de

nouvelles formes de coopération entre les gouvernements, les artistes, les responsables de l'industrie, les radios et télévisions, les décideurs et les citoyens. Dans ce contexte, il convient de promouvoir plus que jamais le concept de service public.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Projet pilote de Kothmale

Le premier projet pilote qui utilise la radio communautaire comme une interface entre l'Internet et les communautés rurales a été mis en place à Kothmale (Sri Lanka). Le vif intérêt qu'ont éveillé dans le monde entier le lien qu'il établit entre l'Internet et la diffusion communautaire, ses programmes innovants de "radionavigation" et sa base communautaire de données multimédias sur le développement ont donné à ce projet un effet démultiplicateur.

En 2001 s'est tenu à Kothmale un séminaire de suivi consacré à la promotion de l'autonomisation communautaire et à la conjugaison de la radio communautaire avec l'Internet et les technologies qui s'y rattachent en vue de réduire la fracture numérique. Ce séminaire a eu pour résultat de nouveaux partenariats et a créé les conditions de l'établissement d'autres centres multimédias communautaires en Asie, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Les médias communautaires à l'appui de l'éducation de base

L'objectif principal de ce projet était d'apporter une assistance à cinq pays africains (Bénin, Burkina Faso,

Guinée, Mali et Niger) affectés par une très faible fréquentation scolaire et dont la population vit avec moins d'un dollar par jour et par personne, en invitant les médias et journalistes communautaires, les enseignants et la société civile (décideurs, leaders d'opinion locaux, parents d'élèves) à collaborer pour améliorer la fréquentation scolaire sur 21 sites choisis par les autorités au niveau national.

Des médias communautaires (19 stations de radio, trois journaux communautaires ou ruraux et un réseau de journaux de village) ont été renforcés ou créés ; des journalistes, des enseignants et des fonctionnaires concernés ont reçu une formation pointue et appropriée dans les domaines de la presse écrite et de la radio, ainsi que de la scolarisation, en particulier des filles. Malgré une résistance initiale, près de trois millions de personnes ont été directement touchées par les activités de ce projet innovant de nature intersectorielle (communication et éducation) et interinstitutionnelle (UNESCO et l'IUT). Le résultat en a été une considérable augmentation de la fréquentation scolaire qui, sur un des sites, a été multipliée par trois, avec 220.000 enfants scolarisés.

Les médias communautaires ont fait la preuve qu'ils jouent un rôle essentiel dans une région qui a une tradition de communication orale, et le projet a reçu le soutien unanime des pays participants qui, aujourd'hui, demandent tous qu'il soit poursuivi.

Sous-programme IV.2.2 : Développement de l'"infrastructure"

EVALUATION DE L'EXECUTION

Poursuivant les initiatives prises au cours de l'exercice biennal précédent, l'UNESCO a continué, au cours de l'exercice considéré, à stimuler une réflexion mondiale sur les défis et les buts ultimes de la société de l'information, en s'efforçant par ailleurs de promouvoir la coopération internationale en matière d'usage et d'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le développement dans tous ses domaines de compétence. En rassemblant et en diffusant une information appropriée et en encourageant le débat transdisciplinaire dans le cadre du programme Information pour tous et l'émergence d'un consensus relatif aux principes applicables au cyberspace, l'Organisation s'est efforcée de renforcer son rôle de forum intellectuel et de centre d'échange d'informations sur les aspects socioculturels et éthiques de la société de l'information, préparant ainsi le terrain pour le Sommet mondial sur la société de l'information.

L'Organisation a consacré une bonne part de ses efforts au renforcement des capacités des Etats membres, en particulier des pays en développement, dans les domaines de l'information et de la communication. A cette fin, elle a apporté un soutien accru à l'élaboration de politiques et de projets concernant l'information, en tant qu'éléments de plans globaux de développement, ainsi qu'à la formation de professionnels de l'information, notamment de bibliothécaires et d'archivistes. Des applications pilotes des TIC à la formation ont été mises en oeuvre pour différents groupes prioritaires tels que les jeunes, les femmes et les pays les moins avancés, ainsi qu'un certain nombre d'activités visant à promouvoir l'accès à l'information relevant du domaine public.

La mise en réseau d'institutions et la constitution de communautés virtuelles pour la promotion de l'éducation, de la science et de la culture ont également été encouragées. Le rôle de portes ouvertes sur les autoroutes de l'information qui est celui des bibliothèques et des services d'information a été renforcé, l'accent étant mis plus particulièrement sur les bibliothèques publiques et scolaires en tant que moyens efficaces d'élargir l'accès à l'éducation et au savoir. On peut citer en particulier le projet de Bibliothèque numérique ibéro-américaine et caraïbe, réseau de bibliothèques numériques d'Amérique latine et des Caraïbes qui transforme progressivement toutes les bibliothèques de la région en bibliothèques numériques permettant aux usagers de l'Internet d'avoir

accès à une information multimédia provenant de sources situées en n'importe quel point de la région. Toute aussi importante est la visibilité du programme Mémoire du monde, qui a toujours pour objectif de préserver et de rendre accessible l'information, ainsi que de sauvegarder et de promouvoir le patrimoine documentaire du monde.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Elaboration de politiques internationales, régionales et nationales de l'information

La formation à l'utilisation des ordinateurs et à l'Internet pour les jeunes dirigeants d'Amérique latine et du Pacifique et l'établissement de centres éducatifs et de centres nationaux d'information a accru la possibilité pour les jeunes d'accéder à des informations correspondant à leurs besoins. Une autre activité de ce genre, qui vise à la création d'un centre d'apprentissage en ligne destiné aux femmes, et qui encourage l'utilisation des TIC en Asie et dans le Pacifique, est actuellement en cours de réalisation, en collaboration avec l'Asian Pacific Women's Information Network Centre (APWINC) en République de Corée.

En Afrique, l'expérience pilote des télécentres communautaires polyvalents a été mise en oeuvre avec succès dans cinq pays parmi les moins avancés, avec l'aide de DANIDA. Ces télécentres ont participé à l'élaboration d'anthologies électroniques consacrées au développement, librement accessibles et destinées à des lecteurs débutants du Sahel et de l'Afrique orientale, publiées et distribuées gratuitement par l'UNESCO dans la collection Public@, qui réunit des ouvrages relevant du domaine public. Des projets communautaires du même genre ont été lancés en Amérique latine, notamment des télécentres gratuits reposant sur l'utilisation de logiciels gratuits.

Renforcement des institutions servant de points d'accès à l'information et visant à sa conservation

L'adjonction au Registre Mémoire du monde de 21 nouvelles collections, portant sur le nombre total à 68, provenant de 33 pays, témoigne de l'impact de ce programme. Il est cependant nécessaire de promouvoir davantage celui-ci, et les Etats membres doivent être encouragés à soumettre des propositions d'inscription. La richesse du patrimoine documentaire qui pourrait être proposé est parfois perçue comme un handicap, rendant difficile la tâche des comités nationaux ou régionaux. Une meilleure publicité pourrait être obtenue plus facilement si des documents autres qu'écrits étaient proposés. Ainsi, il est significatif qu'en 2001, l'inscription du film de Fritz Lang "Metropolis" (Allemagne) ait attiré une considérable

attention de la part des médias, offrant au programme une visibilité internationale.

Mise au point d'outils et de systèmes de traitement et de gestion de l'information

En coopération avec l'Université de Waikato (Nouvelle-Zélande) et l'ONG HumanInfo, une version sur CD-ROM du logiciel de la bibliothèque numérique Greenstone a été établie en anglais ; destinée à être distribuée gratuitement, elle s'inscrit dans la perspective de la création d'un réseau mondial de bibliothèques numériques compatibles sur CD-ROM et sur le Web. Ce logiciel, conçu comme un logiciel libre destiné à être distribué, est une étape essentielle vers une information conçue comme un "bien public" viable.

Plusieurs projets liés à l'Internet mis en oeuvre durant la période 2000-2001 dans le cadre de WebWorld, le site Web du Secteur de la communication et de l'information, ont fait la preuve de la capacité de l'UNESCO à répondre aux besoins de communautés professionnelles spécifiques en matière de services numériques thématiques. Le Portail

des archives de l'UNESCO¹ et le Portail des bibliothèques de l'UNESCO², lancés respectivement en septembre 2000 et janvier 2001 pour faciliter l'accès aux sites Web des archives et des bibliothèques du monde entier, jouent un rôle de point d'accès aux ressources relatives à la gestion des documents et des archives, à la bibliothéconomie et à la coopération internationale. A la fin du biennium, le nombre de liens proposés sur ces deux sites s'élevait respectivement à 6.000 et 10.000. En juillet 2001, le portail UNESCO des logiciels gratuits³, conçu pour soutenir concrètement le concept de logiciels gratuits, offrait un unique point d'accès interactif à l'information relative au mouvement en faveur des logiciels gratuits, à son histoire et à ses licences ainsi qu'à des études de cas et des ressources logicielles en ligne. Le succès impressionnant de ces "portails", dont le nombre de visiteurs a rapidement augmenté, confirme l'une des idées fondamentales de cette initiative : l'importance d'offrir des "services" en ligne efficaces aux partenaires de l'UNESCO.

¹ http://www.unesco.org/webworld/portal_archives/pages/index.shtml

² http://www.unesco.org/webworld/portal_bib/

³ http://www.unesco.org/webworld/portal_freesoft/index.shtml

Projets transdisciplinaires

Unité 1 ***Culture de la paix***

Unité 2 ***Education pour une culture
de la paix***

Unité 3 ***De l'interculturalité
au pluralisme culturel***

Projets transdisciplinaires

Axe d'actions tel que présentés dans le 30 C/5	Actions qui constituent un axe d'action conformément à la présentation de SISTER	Résultats effectifs par action au 31 décembre 2001 tels qu'indiqués par le Secteur
Unité 1 - Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats		
Axe d'action 1 Année internationale de la culture de la paix		<ul style="list-style-type: none"> • Voir la section : <i>Coordination des activités concernant Vers une culture de la paix</i>
Axe d'action 2 Contribuer à la mise en oeuvre du Programme d'action pour une culture de la paix	<ul style="list-style-type: none"> • Paix, prévention des conflits et non-violence • Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination • Promotion de la tolérance 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des décideurs et de l'opinion publique à la culture de la paix : première réunion des directeurs des institutions de recherche et de formation sur la paix (Paris, novembre 2000), suivie d'une publication en anglais et en français ; Lancement du Forum virtuel SecuriPax (www.unesco.org/securipax) ; Contribution à la création d'un Centre de culture de la paix à Novotcherkaask ; Organisation d'une réunion d'experts sur Paix, sécurité humaine et prévention des conflits en Afrique, suivie d'une publication en anglais et en français, même travail pour la région Amérique latine et Caraïbes, suivi d'une publication en espagnol et en anglais ; Réalisation d'une étude anthropologique des pratiques traditionnelles et novatrices de prévention des conflits et de la violence au Cambodge. • Coopération intersectorielle accrue à la préparation de la Conférence mondiale contre le racisme (CMCR) et association des partenaires de l'UNESCO à ce processus ; Sensibilisation accrue à l'ampleur du problème du racisme et de la discrimination sous toutes ses formes et manifestations ; Renforcement de la coopération et de la coordination avec d'autres institutions et organismes du système des Nations Unies, en particulier le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et les organes de surveillance de l'application des traités relatifs aux droits de l'homme ; <i>United to Combat Racism</i>, publication établie en coopération avec le HCDH pour la CMCR ; <i>L'UNESCO contre le racisme</i> (brochure d'information sur l'action menée par l'Organisation dans ce domaine), qui a mis en relief les principales priorités pour son action à venir ; Organisation de la onzième réunion annuelle des directeurs d'instituts de recherche et de formation en matière de droits de l'homme (Paris, Siège de l'UNESCO, 22-24 janvier 2001) ; Publication du <i>Répertoire mondial des institutions de recherche et de formation sur les droits de l'homme</i> (cinquième édition, 2001). • Adhésion accrue aux principes de tolérance et de non-violence de la part des Etats membres à travers la célébration de la Journée internationale pour la tolérance (16 novembre 2000 et 2001) ; Promotion de l'application de la Déclaration de principes sur la tolérance (25 éditions linguistiques en mai 2001) ; Renforcement de la formation au dialogue à travers les rencontres des réseaux régionaux (en Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes) pour la promotion de la tolérance et de la non-violence ; Action de sensibilisation

	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la démocratie • Femmes et culture de la paix • Simulations/ formations entreprises par le PeaceLab (Laboratoire de la paix) pour contribuer à la résolution des conflits en Colombie 	<p>et d'éducation des jeunes à la tolérance à travers le cinéma via la participation au festival international du film contre l'exclusion et pour la tolérance à la CMCR (Durban, Afrique du Sud, 31 août - 7 septembre 2001) ; Publication de <i>Genèse de la tolérance, de Platon à Benjamin Constant</i> (Edition UNESCO, décembre 2001) ; Remise du Prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence (16 novembre 2000).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation et renforcement des capacités nationales et sous-régionales pouvant permettre la consolidation de processus démocratiques, notamment via : un séminaire sur la consolidation du processus démocratique en Afrique, tenu au Tchad, un séminaire d'information et de sensibilisation des collectivités locales dans la perspective de la consolidation du processus démocratique en République centrafricaine, un Atelier sur la culture et la gouvernance démocratiques, tenu à Istanbul, et un Colloque sous-régional sur la problématique de la consolidation du processus démocratique en Afrique australe et centrale, organisé en Namibie. • Mobilisation des réseaux de femmes par la publication de <i>Male Roles, Masculinities and Violence: A Culture of Peace Perspective</i> ; Appui au lancement de la "Marche mondiale des femmes - 2000" contre la pauvreté et la violence ; Célébration de la Journée internationale de la femme, le 8 mars ; Participation et coopération au septième Congrès de l'Association of Interbalkan Women's Cooperation Societies (AIWCS) sur les droits de l'homme et une culture de la paix (Tirana, Albanie) ; Utilisation effective et fréquente mise à jour du site Web de WCP aux fins d'information sur les pratiques exemplaires qui, à travers le monde, visent à éliminer les inégalités entre les sexes et les violations des droits humains des femmes ; Sensibilisation accrue à l'importance d'une culture de la paix attentive aux différences entre les sexes ; Elargissement et renforcement des partenariats et des réseaux et amélioration de la visibilité de l'UNESCO par le renforcement des capacités et une participation/contribution à des réunions, séminaires, conférences et ateliers tels que le Forum des femmes artistes de la Méditerranée en faveur de la culture de la paix (Rhodes, Grèce) et un séminaire de formation sur les femmes, s'adressant à des volontaires universitaires (Université de Murcie, Espagne) ; Mise en place d'un forum sous-régional en vue de l'étude et du développement des pratiques optimales de lutte contre les inégalités entre les sexes dans le Pacifique ; Renforcement des réseaux régionaux de femmes oeuvrant en faveur d'une culture de la paix en Asie, en Amérique latine et dans le Pacifique. • Apport d'une assistance aux décideurs, communautés partenaires et étudiants de Colombie afin de repenser et redéfinir les objectifs du processus de paix du point de vue de toutes les parties au conflit, notamment par : la publication en Colombie de <i>Government, Guerilla Movements, Military and Civil Society</i> (mai 2000), ouvrage rédigé dans un langage accessible et visant à présenter, objectivement et sans commentaires de la rédaction, l'histoire, les buts et les stratégies de toutes les
--	---	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de conseils de fond et de contenus éducatifs au Sommet des enfants de l'opération Disney-McDonald's "Les rêveurs du Millénium" (1999-2000) 	<p>parties au conflit ; Mise en oeuvre réussie du PeaceLab, suivie par la présidence, les négociateurs de la paix et d'autres groupes qui a abouti à la formulation de recommandations concrètes aux parties (un cessez-le-feu a été maintenu avec succès de l'été 2000 au début de 2002). Organisation d'un PeaceLab pour le Moyen-Orient et planification d'un autre pour l'exercice biennal en cours avec le Bureau d'Amman.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion du message relatif à la culture de la paix par l'intermédiaire des entreprises et des clients des sociétés Disney et McDonald's (144 pays participants), presque tous les bureaux hors Siège de l'UNESCO étant associés à cette opération.
Unité 2 - Eduquer pour une culture de la paix		
<p>Axe d'action 1 Développement de plans et programmes nationaux d'éducation pour une Culture de la paix</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Education aux droits de l'homme • Programmes nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la <i>Déclaration de Mexico sur l'éducation aux droits de l'homme en Amérique latine et dans les Caraïbes</i> ; Elaboration et publication de manuels d'enseignement et de formation ; Elaboration de stratégies nationales de formation des enseignants pour l'éducation aux droits de l'homme, à la paix et à la démocratie ; Implication des communautés locales et des parents ; Mise en oeuvre des opérations <i>Introduction de l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie dans l'enseignement formel, Education aux droits de l'homme et Education à la démocratie</i>, axée principalement, pendant cette période, sur l'échelon national. Le Mozambique et la Namibie ont manifesté leur engagement en faveur de ce projet et travaillent à intégrer les activités d'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie dans les budgets nationaux, ce qui laisse augurer qu'elles seront durables ; le Bureau de Harare a entrepris d'évaluer les besoins relatifs à la prochaine phase du projet dans les pays ayant exprimé leur intérêt pour celui-ci (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi et Swaziland) ; Etudes sur la situation de l'enseignement de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme au Niger et au Tchad en vue d'élaborer une stratégie nationale ; Elaboration conjointe par des représentants des facultés de droit de Tirana et Prishtina de l'ouvrage <i>Intercultural and Human Rights Education in Albania: A Human Rights Glossary</i> (anglais-albanais) ; Publication en albanais des ouvrages de la mallette pédagogique de l'UNESCO <i>Pratique de la citoyenneté</i> ; Contribution à la réalisation des buts de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004) ; Evaluation des progrès accomplis en matière d'éducation aux droits de l'homme en Amérique latine et dans les Caraïbes et identification des obstacles à surmonter ; Renforcement de la coopération avec d'autres institutions et organismes du système des Nations Unies, notamment le HCDH. • Haïti : fourniture d'outils et de techniques d'éducation pour une culture de la paix aux membres des clubs UNESCO ; Cambodge : formation de soldats démobilisés aux activités de résolution des conflits et d'éducation pour la paix, promotion de la culture de la paix par l'organisation d'un forum national (adoption d'une déclaration) ; Viet Nam : idem.

	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du Forum de Dakar sur l'éducation pour tous (EPT) : éducation civique • Réseaux • Suivi de MINEPS III : coopération intellectuelle, technique et financière aux niveaux national, régional et international • Prix de l'éducation pour la paix 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à l'éducation civique dans les pays Baltes compte tenu du processus de démocratisation en cours ; Conférence régionale Renforcer l'intégration sociale par l'éducation civique, qui a rassemblé des représentants des pays Baltes en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale d'éducation civique (adoption d'une déclaration) ; Contribution à la réforme des programmes d'enseignement en Serbie. • L'UNESCO, en coopération avec l'Institut interaméricain des droits de l'homme (IIDH) et Human Rights Education Associates (HREA), a créé la Red Interamericana de educación en derechos humanos, réseau électronique interaméricain d'éducation aux droits de l'homme qui offre un cadre au dialogue et à la mise en commun de l'expérience et des ressources propres à la région. Le réseau, géré par l'IIDH, utilise l'espagnol et le portugais et compte 1.000 abonnés à travers toute la région. • Aucun résultat communiqué pour cette action. • Encouragement et promotion, par l'attribution du Prix (annuel) UNESCO de l'éducation pour la paix, des initiatives accomplies en matière d'éducation à la paix ; Création d'un support audiovisuel, <i>Les visages de la colombe</i>, sur l'histoire du Prix depuis sa création (1981-2001).
<p>Axe d'action 2 Amélioration des contenus et méthodes de l'éducation et de la formation pour une culture de la paix</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du Forum de Dakar sur l'EPT : matériels d'éducation et d'information • Chaires UNESCO • Formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture aux Etats membres de matériels pédagogiques à utiliser pour la formation et dans les salles de classe ; Intensification de la pratique de l'éducation aux droits de l'homme et des débats sur ce sujet ; Traduction en albanais, arabe, bengali, bosniaque, lituanien, turc et hindi de <i>Tous les êtres humains ... Manuel pour l'éducation aux droits de l'homme</i>, et de <i>La tolérance, porte ouverte sur la paix</i>, ouvrages largement diffusés dans les Etats membres ; Publication en novembre 2001 de <i>Education for a Culture of Peace in a Gender Perspective</i>. • Soutien actif apporté par la Chaire d'éducation interculturelle créée à l'Université de Jyväskylä (mai 2000) à la formation des enseignants en Europe du Sud-Est ; Création de cours théoriques sur l'éducation aux droits de l'homme et la démocratie à l'Université d'Ulster ; Réalisation d'une étude de faisabilité (encore en cours) sur la création d'un fonds international pour l'éducation à la paix ; Organisation, par le Centre Asie-Pacifique pour l'éducation et la compréhension internationale (APCEIU), de deux séminaires sur la paix et l'éducation dans la région. • Elaboration, principalement dans le cadre de projets extrabudgétaires, de modules de formation et de matériels d'enseignement ; Changements positifs signalés dans les attitudes des enseignants et des élèves ; Le projet Recyclage des enseignants kosovars pour promouvoir la démocratie, fondé sur une forte coopération entre des

- Session de formation théorique et pratique à la non-violence pour les spécialistes
- Suivi du projet spécial Femmes et culture de la paix en Afrique

ONG, les municipalités et les établissements de formation des enseignants, s'est révélé d'une conception très heureuse et largement transposable à d'autres régions du Kosovo. Ce projet est parvenu à susciter un effort multi-ethnique d'éducation aux droits de l'homme et représente la toute première tentative faite pour introduire systématiquement la thématique des droits de l'homme et de la démocratie dans les écoles kosovars en mettant l'accent sur la formation des enseignants, des chefs d'établissement et des responsables administratifs ; Conception de principes directeurs pour la formation et d'un bref programme d'études destiné à des essais pilotes dans les écoles ; Parution d'un certain nombre de publications de l'UNESCO en albanais et en bosniaque sur l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie ; Expérimentation pendant deux mois, dans 40 écoles, d'une méthodologie, de matériels et de programmes d'enseignement (avec la participation de 5.000 élèves et 120 enseignants) ; Publication d'un rapport final comprenant des recommandations en vue d'une mise en oeuvre à l'échelle nationale.

- Contribution à une réponse aux besoins en matière de formation à la citoyenneté, aux questions de défense, de paix et de sécurité : élaboration d'un support pédagogique, composé d'environ 40 fiches ; Contribution intellectuelle au débat en cours sur le dialogue entre les civilisations et sa contribution à la paix : Colloque international UNESCO-EPHE Les civilisations dans le regard de l'autre, suivi d'une publication ; Réalisation d'une mallette pédagogique d'éducation à la non-violence contenant des livres et des manuels pour les enseignants et les éducateurs ; Adoption des pratiques de résolution de conflits dans les écoles afin de modifier les comportements violents ; Soutien donné à des projets pilotes consacrés à l'éducation non violente (par exemple en Hongrie et par le site Web "Univers-Cité").
- Dans le prolongement du projet spécial Femmes et culture de la paix en Afrique (1998-1999) et de la Conférence panafricaine sur les femmes et la culture de la paix et de la non-violence (Zanzibar, mai 1999), fourniture de moyens de financement et de livres en vue de la création d'un centre de documentation à Zanzibar ; Achèvement de la préparation pour publication des sept études de cas sur les meilleures pratiques des femmes africaines en matière de résolution des conflits et de construction de la paix ; Achèvement, essai dans différents contextes et actualisation du module de formation intitulé Promouvoir la participation des femmes à la résolution des conflits pour construire une culture de la paix (en coopération avec le Forum des éducatrices africaines - FAWE) ; Utilisation de ce module pour dispenser une formation à la résolution des conflits à des femmes des Balkans et aux participantes au projet mis en oeuvre par Femmes Afrique Solidarité (FAS) dans le bassin du Mano ; A l'issue d'un projet intersectoriel, élaboration, en collaboration avec Betty Reardon (Columbia University/Association internationale de recherche consacrée à la paix - IPRA), d'un manuel de formation intitulé *Education for a Culture of Peace in a Gender Perspective: a Prototype Study Unit*

		<p>for Teacher Education, publié en anglais et dont la traduction en français devrait être disponible vers le milieu de l'année 2002.</p>
<p>Axe d'action 3 Le Réseau du Système des écoles associées (le RéSEAU)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de matériels d'information, constitution de réseaux internationaux • Projets nationaux et sous-régionaux • Projets phares du RéSEAU 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de <i>News infos</i>, le bulletin international du RéSEAU, dont le nombre de pages a doublé et le contenu a été diversifié pour mieux répondre aux besoins du réseau élargi ; Publication de la liste des institutions participant au RéSEAU pour 2000 ; Révision du Manuel pratique du RéSEAU et publication en 2000 des versions révisées en anglais, arabe et français ; Réalisation d'une nouvelle brochure, <i>Apprendre à vivre ensemble</i>, en anglais, espagnol et français ; Publication en 2001 de cinq calendriers-affiches, dont quatre en vue de la célébration de l'Année internationale de la mobilisation contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, de l'Année internationale des volontaires, de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations et de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, et un autre sur le thème "L'arbre de la paix du RéSEAU" ; Restructuration et rénovation du site Web du RéSEAU pour en faciliter la mise à jour ; Mise en place d'un serveur de listes de diffusion pour accélérer l'échange d'informations ; Elaboration de nouveaux outils de programmation et de mise en réseau qui permettront d'automatiser les opérations d'entrée, de téléchargement de mise à jour et d'échange d'informations entre tous les acteurs du RéSEAU. • Lancement du projet Alternatives pacifiques aux conflits par l'éducation (PACE) dans des écoles sélectionnées de l'Europe du Sud-Est ; Organisation de deux réunions pour les points focaux du projet (6-10 juillet 2000, Rousse, Bulgarie et 17-20 mai 2001, Plovdiv, Bulgarie) ; Collaboration avec le Conseil de l'Europe au jumelage des sites de citoyenneté démocratique en Europe du Sud-Est, auquel des écoles du RéSEAU de la sous-région ont été associées ; Apport d'un soutien financier et technique à l'Azerbaïdjan en vue de la réactivation et de la consolidation de son réseau national d'écoles associées pour faciliter la mise en oeuvre d'une meilleure collaboration régionale dans le Caucase ; Parmi les projets : atelier national du RéSEAU, axé sur l'éducation relative au patrimoine mondial ; Atelier international sur l'enseignement relatif à la paix et à la résolution des conflits dans les écoles ; Séminaire européen de formation des enseignants sur l'apprentissage interculturel. • Projet de la Méditerranée occidentale ; Camp d'été régional pour les jeunes (Valence, Espagne, juillet 2000) ; Publication de quatre recueils de documentation sur les méthodes pédagogiques, destinés aux enseignants ; Animation, notamment par des ateliers et des séminaires, des différents projets : Projet de la mer des Caraïbes ; Projet du Danube bleu ; Projet de la mer Baltique ; Première école d'été internationale du RéSEAU pour l'environnement sur le thème Gardons notre terre propre ; Troisième Journée mondiale de la solidarité ; Rencontres internationales de la fraternité sur le thème Le sport au service de la culture de la paix ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Production/ traduction/ adaptation de matériel éducatif • Plans d'action sous-régionaux du RéSEAU 	<p>Projet éducatif sur le patrimoine mondial ; Projet Rompre le silence - enseigner l'histoire de la traite négrière transatlantique ; Projet "This is Our Time".</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation, pour les enseignants des écoles primaires, d'une Mallette pédagogique pour la paix (en anglais, espagnol et français), comprenant un manuel pour les enseignants, des affiches, un livre à colorier sur la vie de Gandhi, une vidéo de dessins animés (élaborée par des enfants pour des enfants) ; Traduction/adaptation du dossier éducatif sur le patrimoine mondial dans plusieurs autres langues, notamment le chinois, le finnois, l'indonésien, le laotien, l'ouzbek, le russe et le vietnamien ; Etablissement, en vue d'une expérimentation dans des écoles participant au projet sur la traite négrière transatlantique, du manuscrit d'un ouvrage intitulé <i>Voyages d'esclaves</i>, dont la révision finale est en cours ; Réalisation de deux affiches sur la traite négrière transatlantique destinées à encourager les écoles à célébrer, le 23 août, la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition ; Essai et évaluation du dossier UNESCO/Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) dans les écoles du RéSEAU de 20 Etats membres à travers le monde entier (en collaboration avec SC/ECO, 2001). • Troisième Atelier international sur la poursuite du dialogue sur les priorités du RéSEAU au XXI^e siècle, destiné aux ONG membres du RéSEAU et à certains membres du personnel hors Siège (21-25 janvier 2001, Doha, Qatar).
<p>Axe d'action 4 Diversité linguistique et éducation multilingue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien et encouragement des actions des Etats membres visant à élaborer et mettre en oeuvre des politiques linguistiques • Publication du <i>Rapport sur les langues du monde</i> de l'UNESCO • Préparation de matériels didactiques spécialisés concernant les politiques linguistiques dans l'enseignement, et l'enseignement des langues dans les pays multilingues 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation accrue dans les Etats membres à la nécessité de tenir compte des contextes multilingues et multiculturels et d'élaborer des politiques appropriées à cet égard ; Production de matériels d'information et de promotion (6.000 brochures, affiches et autocollants) pour la Journée internationale de la langue maternelle ; Cérémonie de lancement de la Journée internationale de la langue maternelle ; Production de matériels d'information sur l'éducation et la diversité culturelle ; Examen de la politique de l'UNESCO concernant les langues au cours des dix dernières années et mise en chantier d'un document préparatoire sur la future politique dans ce domaine ; Appui à une réunion sur la politique en matière de langues et d'éducation, tenue dans la région Amérique latine (décembre 2001). • Achèvement du processus de recherche, de recueil d'information et de réunion d'experts à l'échelon international et établissement de la version finale du Rapport (en cours). • Promotion et préservation de la diversité culturelle et linguistique ; Création en Haïti d'un Institut des langues et des cultures de la Caraïbe (Centre d'excellence pour le dialogue multilingue) ; Organisation de Linguapax VIII (Kiev, 2000) ; Extension et développement des activités de Linguapax ; Promotion du multilinguisme.

Unité 3 - De l'interculturalité au pluralisme culturel		
<p>Axe d'action 1 Encourager le dialogue interculturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Révision des manuels d'histoire et de géographie • Histoires et interculturalité • La Route de l'esclave • Les Routes du fer en Afrique • Dialogue interculturel Est-Ouest en Asie centrale 	<ul style="list-style-type: none"> • Echange des expériences nationales entre les spécialistes et experts des différentes régions. En particulier, examen des questions relatives à la révision des manuels en Europe du Sud-Est ; Publication : n° 9/10 de la version électronique du bulletin du Réseau international de recherche sur les manuels (en coopération avec l'Institut Georg Eckert) ; Elaboration, à l'intention des enseignants, de guides pour l'enseignement de l'histoire africaine dans les écoles d'Europe. • <i>Histoire des civilisations de l'Asie centrale</i> : traduction en chinois des volumes I et II ; Accroissement des ventes des volumes ; Critiques très favorables dans la presse et de la part d'universités réputées ; Publication en juin 2000 du volume IV (deuxième partie), qui a rencontré un grand succès auprès des spécialistes et du grand public ; Approbation du manuscrit du volume V ; Ouvrage sur les <i>Différents aspects de la culture islamique</i> : poursuite de l'élaboration et de la publication des différents volumes, notamment des volumes IV (en deux tomes, achevé) et V (sous presse) ; <i>Histoire générale de l'Amérique latine</i> : publication des volumes II et III ; Les volumes IV à VI sont en cours de finalisation ; Recherche de fonds extrabudgétaires pour les derniers volumes (VII à IX) ; <i>Histoire générale des Caraïbes</i> : poursuite de la rédaction, de la mise au point et de la préparation pour publication des trois derniers volumes (I, IV et V) ; <i>Histoire de l'humanité</i> : poursuite de la publication et des traductions. • Extension du programme sur l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel de la traite négrière et de l'esclavage ; Identification, exploitation et diffusion des sources documentaires et archives et de la tradition orale relatives à la traite et à l'esclavage, diffusion des résultats des recherches scientifiques, notamment par l'organisation de rencontres scientifiques internationales ; Mise en oeuvre du Programme conjoint UNESCO/OMT de tourisme culturel pour l'Afrique, l'océan Indien et les Caraïbes. • Edition d'une brochure illustrée grand public sur <i>Les Routes du fer en Afrique</i> (français, anglais et espagnol) ; Organisation du séminaire international sur les stratégies et le financement des Routes du fer en Afrique, de l'exposition Les Routes du fer en Afrique et de la projection publique du film <i>Imagina</i> de Eric Huyscom (CEA, Addis-Abeba, avril 2000) ; Publication de la version française de l'ouvrage collectif : <i>Aux origines de la métallurgie du fer</i> (UPO, décembre 2001). • Promotion du dialogue interculturel et interreligieux en Asie centrale par le développement, dans le grand public et la communauté universitaire, des connaissances historiques sur les échanges interculturels qui ont eu lieu entre les pays des Routes de la soie ; Sensibilisation accrue à la nécessité actuelle d'un dialogue interculturel entre les groupes et communautés des pays concernés afin de renforcer la cohésion sociale, la solidarité et la paix dans les régions en question, par le soutien des

	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue entre les civilisations • Convergence spirituelle et dialogue interculturel • Programme Méditerranée 	<p>activités d'instituts tels que l'Institut international d'études sur l'Asie centrale (IIEAC) et l'Institut international d'études des civilisations nomades (IISNC) ; Lancement, au cours ou à la suite de l'ancien projet sur les Routes de la soie, de programmes conjoints de recherche, par exemple sur les pétroglyphes d'Asie centrale et les caravansérails ; Organisation à Bishkek d'une Table ronde sur le dialogue interculturel et interreligieux, et réalisation, à partir de celle-ci, d'un documentaire pour la télévision ; Dans le cadre du projet d'Inventaire des caravansérails d'Asie centrale, réalisation, par l'Ecole d'architecture de Paris-La Seine, d'un CD-ROM sur les caravansérails et mise au point d'un questionnaire sur les caravansérails de la région ; Tenue à Oulan-Bator (août 2001) du Colloque international sur le Dialogue entre les civilisations : interactions entre cultures nomades et autres cultures de l'Asie centrale organisé par l'Institut international d'études des civilisations nomades ; Organisation d'un séminaire international sur les pétroglyphes d'Asie centrale (Issyk-Kul, septembre 2001), lors duquel 25 spécialistes de neuf pays ont présenté des communications sur leurs travaux scientifiques et débattu du Programme de recherche conjoint UNESCO/IIECA/CNRS ; Elaboration, pour diffusion restreinte gratuite, d'une brochure sur les <i>Bourses Hirayama des Routes de la soie</i> ; Réalisation pour la vente d'un DVD sur les Routes de la soie, fondé sur le projet des Routes de la soie de l'UNESCO et les documentaires UNESCO/NDR/ARTE résultant des expéditions effectuées par l'UNESCO, et organisation de certaines manifestations culturelles au Siège à Paris pour le promouvoir auprès du public.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension interculturelle, notamment grâce à l'organisation de la Rencontre internationale sur l'interculturalité (Barcelone, novembre 2001) et à la publication d'un livre sur la <i>civilisation de la vallée de l'Indus</i> et du rapport de la <i>Conférence internationale sur le dialogue entre les civilisations</i> (Vilnius). • Renforcement, par les chaires UNESCO, des réseaux de coopération intellectuelle sur les questions relatives au dialogue interculturel et interreligieux ; Meilleure compréhension d'un islam européen et des pratiques concernant la liberté de conviction et de religion en Europe de l'Ouest grâce à la coorganisation de la Conférence internationale Pour un Islam de paix (janvier 2000) au Siège et la publication des actes ; Colloque international Droits de l'homme et liberté de religion (janvier 2001, UNESCO, Paris). • Mise en place de réseaux de chercheurs et d'autres acteurs s'intéressant au dialogue interculturel dans la région méditerranéenne, notamment du réseau des arsenaux historiques de la Méditerranée, La navigation du savoir ; Constitution d'un groupe de chercheurs de haut niveau originaires de divers pays du sud et du nord de la Méditerranée travaillant sur la lutte contre les stéréotypes et préjugés dans l'éducation ; Publication et large diffusion d'un ouvrage sur la Méditerranée comme aire régionale.
--	---	---

<p>Axe d'action 2 Promotion du pluralisme culturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des aspects bénéfiques de la diversité culturelle • Les villes et le pluralisme culturel • Programme relatif aux peuples autochtones • Prix internationaux José Martí et Simón Bolívar 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun résultat communiqué pour cette action. • Aucun résultat communiqué pour cette action. • Premier Salon du livre autochtone (Paris, 15-18 mai 2001), où des auteurs autochtones et non autochtones ont présenté leurs oeuvres et leurs nouvelles collections) ; Colloque Identités autochtones : parole, écrits et nouvelles technologies (Paris, 15-18 mai 2001), qui a rassemblé des représentants des peuples autochtones (64 experts) de tous les continents pour examiner les problèmes intersectoriels et interdisciplinaires relevant de la compétence du Secteur de la culture et a abouti à des recommandations concrètes sur des questions telles que : l'adaptation des outils informatiques aux cultures et langues autochtones, le respect des règles coutumières des peuples autochtones dans la recherche, la présentation muséale, les médias et sur l'Internet, et l'adoption d'une charte déontologique dans les domaines de la recherche, de la publication et de l'exposition ; Réédition de <i>Race et histoire</i> et <i>Race et culture</i> en coopération avec les éditions Albin Michel ; Renforcement de la coopération avec le San Institute d'Afrique du Sud, le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes et El Taller de Historia Oral. Elaboration d'un projet pilote sur la notion de cartographie culturelle ainsi que d'importantes études sur les ressources culturelles autochtones et les politiques culturelles ; Contribution de l'UNESCO au Programme de bourses du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : les boursiers, autochtones dans le cadre d'arrangements annuels, s'impliquent dans des mouvements politiques et sociaux • Aucun résultat communiqué pour cette action.
---	---	---

Evaluation du programme LINGUAPAX

Suite au rapport de l'évaluateur du programme LINGUAPAX et aux débats qui ont eu lieu à la 161e session du Conseil exécutif, le Directeur général a accepté de mettre en oeuvre la recommandation d'élaborer une stratégie cohérente concernant les langues. Le programme LINGUAPAX proprement dit n'a pas été poursuivi en raison de la restructuration du Secteur de l'éducation dans le cadre du processus de réforme. Les travaux de l'Organisation sur les questions relatives aux langues sont maintenant menés de façon transversale dans les différents secteurs de l'Organisation, comme le prévoit le Programme et budget approuvés pour 2002-2003 (31 C/5). Les différents secteurs collaborent activement et de manière suivie sur ces questions.

Activités transversales

Institut de statistique de l'UNESCO

Anticipation et études prospectives

Services des bourses et des achats

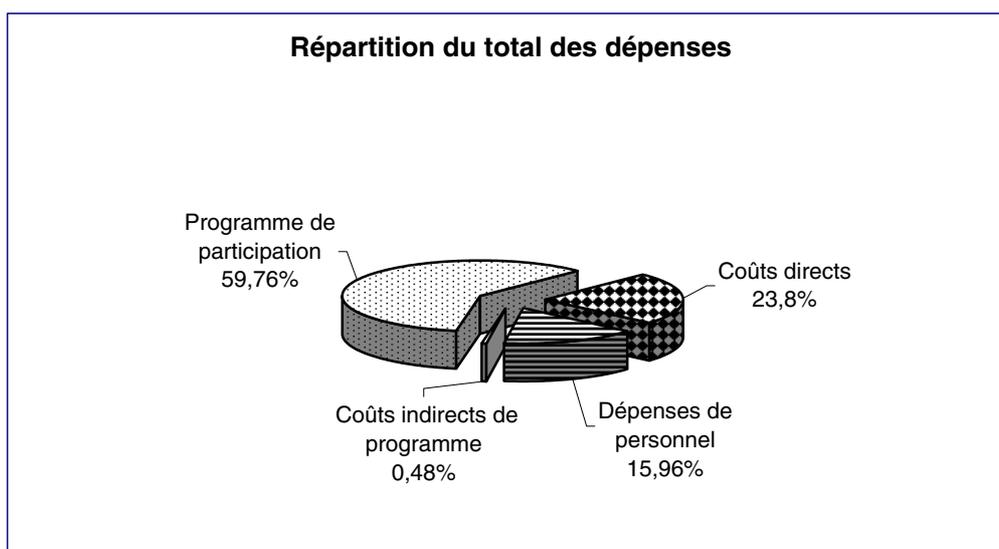
**Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires
(les femmes, la jeunesse et les pays les moins avancés)**

Coordination des activités concernant "Vers une culture de la paix"

Coordination des activités concernant l'Afrique

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

ARTICLE BUDGETAIRE	DEPENSES \$
Activités transversales :	
Institut de statistique de l'UNESCO	7 021 749
Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant	3 813 756
Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires :	
Coordination des activités concernant l'Afrique	1 749 571
Coordination des activités concernant les femmes et la jeunesse	2 177 122
Coordination des activités concernant "Vers une culture de la paix"	1 541 701
Programme de participation	24 216 050
TOTAL, ACTIVITES TRANSVERSALES	<u>40 519 949</u>



Institut de statistique de l'UNESCO

Axe d'action tel que présenté dans le 30 C/5	Actions qui constituent un axe d'action conformément à la présentation de SISTER	Résultats effectifs par action au 31 décembre 2001 tels qu'indiqués par le Secteur
<p><i>Par. 06009</i> Axe d'action 1 Déterminer les besoins actuels et futurs en matière de données statistiques et d'indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers régionaux sur les statistiques de l'éducation • Projet SISED • Observatoire de l'Education pour tous (EPT) • Examen des statistiques relatives à la communication • Examen des statistiques sur la science et la technologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de 21 ateliers régionaux en 2000 et 2001 ; Niveau de satisfaction élevé des participants d'après les résultats d'évaluations ; Participation de tous les Etats membres à un atelier au moins ; Augmentation des taux de réponse aux enquêtes de l'UNESCO ; Meilleure adaptation des enquêtes aux capacités des Etats membres en matière de fourniture de statistiques. • Participation active au réseau SISED de 46 pays africains ; Publication de directives techniques sur la collecte, l'analyse, l'interprétation et l'utilisation de données statistiques dans divers documents. • Création de l'Observatoire de l'EPT, doté de deux membres du personnel à temps plein et d'un membre à mi-temps ; Rôle central joué par l'ISU dans les bilans de l'EPT à l'an 2000 et à l'an 2001. • Etablissement d'un rapport sur la première phase de consultations, accompagné d'une synthèse. • Etablissement d'une liste préliminaire d'experts en statistiques de la science et de la technologie originaires de diverses régions du monde, et amorce de la préparation d'un document de travail aux fins de l'examen projeté des statistiques de la science et de la technologie, en étroite consultation avec le Secteur des sciences et le ROSTLAC.
<p><i>Par. 06012</i> Axe d'action 2 Améliorer la collecte, la diffusion et l'utilisation de statistiques internationales comparatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'enquêtes périodiques annuelles sur les systèmes éducatifs des Etats membres • Indicateurs de l'éducation dans le monde • Centre de ressources • Enquêtes statistiques dans les domaines de la culture et de la communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de rapports régionaux sur l'Amérique du Sud, les Caraïbes et l'Afrique subsaharienne ; Tenue d'ateliers régionaux en 2000 et 2001 visant à augmenter le nombre des réponses aux enquêtes et à renforcer les connaissances sur les statistiques de l'éducation ; Mise à disposition de données sur un site Web utilisé par de nombreux organismes internationaux et nationaux, dont la Banque mondiale ; Transfert de la base de données de l'Institut de Paris à Montréal mené à bien. • Elargissement du nombre des participants au programme à 21 pays représentant toutes les régions du monde ; Décision des pays de contribuer à une étude spéciale sur les enseignants, publiée en 2001 sous le titre <i>Des enseignants pour les écoles de demain</i> ; Nouvelle décision des pays, en 2001, de procéder à une comparaison de leurs données financières. • Réponses du Centre à des demandes émanant d'utilisateurs très divers allant d'étudiants à des délégations ; Examen exhaustif de l'ensemble des archives de l'ISU (transmises par la Division des statistiques) avant l'installation de l'Institut à Montréal ; Transfert du Centre dans des locaux appropriés à Montréal. • Traitement et stockage des données rassemblées lors des enquêtes statistiques dans la base de données de l'ISU ; Diffusion des nouvelles données à de nombreux organismes internationaux et nationaux, y compris la

	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes statistiques dans les domaines de la science et de la technologie • Mise au point d'indicateurs concernant le développement de la petite enfance • Mise au point de systèmes d'information sur la gestion dans le domaine de l'éducation non formelle 	<p>Banque mondiale, le PNUD et la Division de statistique de l'ONU ; Publication de <i>La circulation internationale de biens culturels sélectionnés 1980-1998</i> ; Transfert mené à bien de la base de données de l'Institut, désormais opérationnelle, de Paris à Montréal.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traitement et stockage des données réunies lors de l'enquête statistique sur la R-D menée en 2001 ; Diffusion des nouvelles données à de nombreux organismes internationaux et nationaux, dont la Banque mondiale et la Division de statistique de l'ONU ; Publication de <i>The State of Science and Technology in the World</i> ; Transfert de la base de données dans l'environnement ORACLE. • Mise au point et utilisation d'un cadre de référence préliminaire et d'un document de travail aux fins de projets pilotes concernant des indicateurs en matière de développement de la petite enfance sur la base desquels seront lancés d'autres projets pilotes. • Production d'un progiciel technique de base sur les systèmes d'information sur la gestion dans le domaine de l'éducation non formelle et organisation d'ateliers préparatoires en Tanzanie et au Cambodge afin de planifier la mise en oeuvre de projets pilotes.
<p>Para 06015 Axe d'action 3 Renforcer les capacités statistiques des Etats membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers régionaux sur les statistiques de l'éducation • Projet SISED • Projets de renforcement des capacités statistiques et partenariats avec des organismes pertinents 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de 21 ateliers régionaux en 2000 et 2001 en vue de l'établissement de contacts et de la formation de hauts responsables nationaux en ce qui concerne l'utilisation de la Classification internationale type de l'éducation (CITE), la notification de données statistiques à l'UNESCO, le suivi de l'Education pour tous et certains thèmes d'intérêt commun ; Accroissement des taux de réponse aux enquêtes de l'UNESCO à la suite des ateliers. Meilleure adaptation des enquêtes, également, aux capacités des Etats membres en matière de fourniture de statistiques. • Participation active de 46 pays africains au réseau SISED ; Publication de directives techniques sur des questions statistiques dans divers modules techniques. • Recommandations au titre de l'organisation d'un recensement dans le domaine de l'éducation à l'horizon 2002 au Nigéria ; Appui technique à cinq projets pilotes concernant les indicateurs du développement de la petite enfance ; Production d'un progiciel technique sur les systèmes d'information sur la gestion dans le domaine de l'éducation non formelle et appui technique à trois pays pilotes au titre de la mise en place de systèmes de suivi de l'éducation non formelle ; Constitution d'un groupe d'experts chargé d'émettre des avis en ce qui concerne l'élaboration de la version anglaise du guide sur l'analyse des données relatives à l'éducation obtenues à partir d'enquêtes démographiques.

EVALUATION DE L'EXECUTION

Au cours de l'exercice biennal 2000-2001 (premier exercice au cours duquel le nouvel Institut a été totalement opérationnel), l'ISU a rétabli les enquêtes annuelles sur l'éducation. Dans le cadre des préparatifs de

ces enquêtes, le personnel de l'ISU a essentiellement entrepris des consultations générales afin de s'informer sur les besoins d'une large gamme d'utilisateurs, en mettant l'accent sur les besoins en matière de données propres à l'UNESCO. L'Institut a également organisé une

série d'ateliers régionaux auxquels ont participé des statisticiens des Etats membres, dans le but d'examiner les possibilités d'accès à des données, les nouvelles orientations en matière de statistiques et l'avenir des données relatives à l'éducation, et afin de mettre en place des relations solides entre lui-même et les réseaux nationaux. Une augmentation immédiate des taux de réponse aux enquêtes a fait suite aux ateliers. Cela étant, l'augmentation des taux de réponse doit se poursuivre, de même que l'amélioration de la qualité des données.

Les ateliers régionaux ont également intégré un élément de renforcement des capacités en examinant les principaux problèmes statistiques des Etats membres. Des ateliers comparables tenus dans le cadre du projet sur les indicateurs de l'éducation dans le monde ainsi que les activités de l'Institut en matière de renforcement des capacités en Afrique (projet SISED) ont eu une incidence sensible sur le développement des statistiques de l'éducation dans les Etats membres, résultat dont l'Institut se montre fier, étant donné qu'il en est encore à un stade initial de fonctionnement. La coopération de pays du monde entier, de l'UNESCO et de l'Institut à l'élaboration du Bilan de l'éducation pour tous à l'an 2000 a appelé davantage l'attention sur les statistiques de l'éducation et permis l'élaboration d'instruments précieux en faveur de l'EPT.

Outre ce qui précède, l'ISU a entrepris (et continue d'entreprendre) des examens de fond de statistiques dans les domaines de la science et de la technologie, de la culture et de la communication. Ceux-ci visent à sensibiliser à l'importance qu'il y a à disposer d'informations pertinentes et de qualité à l'appui de la prise de décisions dans ces domaines, de même qu'à la nécessité de définir des principes d'action en fonction desquels prendre les décisions touchant le type de données à réunir et la périodicité des collectes. Il est grand temps de procéder à la réévaluation et à la refonte de ces statistiques, et l'un des aspects les plus difficiles de cette tâche est de veiller à ce que les activités de l'Institut complètent celles d'autres organismes et ne se superposent pas à elles, tout en faisant en sorte que l'UNESCO soit à même de définir son propre programme de travail. Etant donné les consultations d'utilisateurs comme de producteurs de statistiques des Etats membres qu'impliquent ces examens, ceux-ci contribueront à l'instauration de liens plus solides entre les responsables en matière de science et de technologie, de culture et de communication et partant, à la production d'un éventail plus large et plus complet de statistiques de meilleure qualité utiles à la décision.

En dépit des fortes perturbations engendrées par le transfert de l'Institut de Paris à Montréal, qui a débuté en septembre 2001 et entraîné d'importants mouvements de personnel ainsi que l'aménagement de nouvelles installations, les activités essentielles de collecte et de production de statistiques ont continué à être assurées. Dans le même temps, l'ISU a affirmé sa dimension internationale et renforcé sa coopération avec les secteurs de programme et des organismes partenaires essentiels tels que la Banque mondiale, l'UNICEF, le PNUD, la Division de statistique de l'ONU, la Division de la population de l'ONU, l'OCDE, EUROSTAT et d'autres organismes et réseaux régionaux. La création de l'Observatoire de l'EPT au sein de l'Institut constitue un élément fondamental de l'action menée par l'UNESCO dans le cadre du suivi du Forum mondial sur l'éducation organisé à Dakar. Cela étant, les attentes suscitées par cette création sont élevées mais irréalistes et la tâche de l'Institut ne sera pas facile étant donné qu'il est dans une très large mesure tributaire de la qualité des statistiques nationales, laquelle, dans de nombreux cas, laisse à désirer. Dans le cadre des activités de l'Institut, l'Observatoire de l'EPT bénéficie d'une priorité élevée.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Le projet sur les Indicateurs de l'éducation dans le monde est réalisé conjointement par l'OCDE et l'ISU. Il s'agit d'un projet important dans le cadre duquel une vingtaine de pays définissent leurs priorités en matière de développement statistique et collaborent en vue d'accroître leur savoir-faire et leur expérience en ce qui concerne la collecte et l'analyse de données. Au début de l'exercice, l'OCDE a assuré l'essentiel des activités, l'UNESCO ne faisant qu'associer son nom au projet. Mais par la suite, l'Institut a joué un rôle de plus en plus important à tel point qu'à l'avenir, il sera chargé d'assurer la direction du projet. Les pays participants ont considérablement renforcé leurs propres capacités statistiques dans le cadre du projet et ont défini des domaines d'action future. Le projet a donné lieu à la publication du rapport *Des enseignants pour les écoles de demain* qui a rencontré un large succès. L'expérience des pays participants a valeur d'exemple pour d'autres pays et des informations sur le projet ont été diffusées dans le cadre des ateliers régionaux organisés par l'ISU.

Renforcer les **capacités statistiques** de l'UNESCO grâce à la création de l'Institut a constitué un axe d'action essentiel au cours de l'exercice. Le recrutement d'un personnel jeune très prometteur et doté d'excellentes qualifications dans le domaine statistique a été l'un des

Activités transversales

aspects les plus réussis du transfert à Montréal. Un élément important de la stratégie de gestion de l'Institut a consisté à favoriser l'intégration professionnelle du personnel en lui offrant la possibilité de renforcer ses compétences statistiques. L'ISU a par ailleurs eu recours à

des consultants, soulignant ce faisant l'importance qu'il y a à définir des procédures permettant la réalisation d'activités statistiques de qualité et assurant l'indépendance et l'intégrité des données et des analyses produites par l'Institut.

Anticipation et études prospectives

Axe d'action tel que présenté dans le 30 C/5	Actions qui constituent un axe d'action conformément à la présentation de SISTER	Résultats effectifs par action au 31 décembre 2001 tels qu'indiqués par le Secteur
<p>Par. 07004</p> <p>Axe d'action 1</p> <p>Renforcement des capacités dans le domaine de l'anticipation et de la prospective</p>	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités dans le domaine de l'anticipation et de la prospective 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des décideurs, experts, chercheurs, universitaires, enseignants et étudiants, ainsi que du grand public cultivé dans plusieurs dizaines de pays de toutes les régions du monde, à l'importance de la réflexion prospective et aux enjeux majeurs du XXI^e siècle ; Promotion de la capacité prospective et de la capacité de proposition de l'UNESCO sur les thématiques clés du XXI^e siècle comme en témoigne l'accueil très favorable réservé par la communauté des spécialistes internationaux de prospective au Rapport prospectif de l'UNESCO <i>Un monde nouveau</i>. Cet ouvrage formule tout à la fois un diagnostic des grandes tendances prospectives et des propositions d'action tant pour l'Organisation que pour l'ensemble de la communauté internationale, il a été très largement médiatisé et a touché près de 100 millions de lecteurs grâce aux journaux de plus de 90 pays. Contribution à une meilleure anticipation des tendances et des défis du futur par les Etats membres, les décideurs et responsables politiques, les communautés scientifiques et universitaires, les réseaux spécialisés de prospective, les acteurs clés de la société civile et le grand public cultivé (notamment par la diffusion, avec le rapport prospectif "<i>Un monde nouveau</i>", d'un instrument synthétique d'information et de réflexion destiné à orienter l'action préventive sur des thèmes prospectifs majeurs et par la contribution prospective apportée au <i>Rapport intérimaire de l'équipe spéciale de réflexion sur l'UNESCO au XXI^e siècle</i> (document 159 EX/39, partie II et Annexe).
<p>Par. 07005</p> <p>Axe d'action 2</p> <p>Promotion de la réflexion et du débat prospectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de la réflexion et du débat prospectifs 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la fonction de forum prospectif de l'UNESCO et mise en lumière des enjeux prospectifs relevant des domaines de compétence de l'Organisation, notamment par la poursuite des Entretiens du XXI^e siècle. Par l'apport intellectuel de la réflexion prospective, contribution à la célébration de l'entrée dans le XXI^e siècle, notamment à la faveur du Forum du XXI^e siècle organisé par l'UNESCO en partenariat avec l'exposition universelle EXPO 2000 à Hanovre (Allemagne), et de la publication de ses Actes.

EVALUATION DE L'EXECUTION

Au cours du biennium, les activités dans le domaine de l'anticipation et des études prospectives ont eu pour finalité de répondre à la mission de "forum de veille intellectuelle" assignée à l'UNESCO par la Conférence générale (cf. doc. 30 C/5 approuvé, par. 07002). Aux termes de la résolution de programme 45 adoptée par la Conférence générale, cette mission supposait notamment de "renforcer les capacités de l'Organisation et des Etats membres dans le domaine de l'anticipation et de la prospective", de "promouvoir la réflexion et le débat

prospectifs, ainsi que la veille intellectuelle et scientifique à l'échelle internationale" et de "sensibiliser le public et les décideurs aux grands enjeux du XXI^e siècle, à la réflexion prospective et aux stratégies d'action (...) identifiées" (*ibid.* par. 07003).

La poursuite des Entretiens du XXI^e siècle et des Dialogues du XXI^e siècle, cycles de rencontres prospectives qui réunissent autour d'un thème prospectif transdisciplinaire des personnalités de premier plan du monde scientifique, intellectuel, politique ou artistique, a confirmé le rôle de forum intellectuel à caractère

prospectif de l'UNESCO et contribué à la promotion de la réflexion et du dialogue prospectifs parmi les spécialistes comme auprès d'un public très vaste, par l'intermédiaire d'une très large couverture médiatique et de la publication d'une première anthologie de ces deux cycles.

Pour favoriser le renforcement des capacités en matière d'anticipation et de prospective, le rapport prospectif *Un monde nouveau* a été largement diffusé dans plusieurs versions linguistiques et a bénéficié, lui aussi, d'une large couverture médiatique. Directement et indirectement, donc, cet ouvrage représente un apport important de l'UNESCO à la réflexion prospective et au renforcement des capacités des Etats membres en ce domaine, tant au niveau des décideurs que des communautés scientifiques et intellectuelles et de la société civile. Une contribution prospective a été apportée au *Rapport intérimaire de l'équipe spéciale de réflexion sur l'UNESCO au XXIe siècle* (document 159 EX/39, partie II et Annexe). L'UNESCO a également participé aux célébrations de l'an 2000 en organisant, en partenariat avec l'exposition universelle EXPO 2000, à Hanovre (Allemagne), le Forum du XXIe siècle et en diffusant les Actes. Le large écho suscité par le programme de prospective dans les médias écrits et audiovisuels, dans toutes les régions du monde, a contribué à la sensibilisation d'un vaste public aux enjeux de la prospective (voir ci-dessous).

Dans leurs deux orientations principales (diffusion d'un rapport prospectif interdisciplinaire et promotion pour un vaste public d'un débat prospectif de haut niveau dans les domaines de compétence de l'UNESCO), les activités d'anticipation et de prospective approuvées par la Conférence générale ont produit un impact très large et reçu un excellent accueil auprès des Etats membres, des milieux scientifiques et intellectuels, des décideurs, des acteurs clés de la société civile et des médias. La Conférence générale, à sa 31e session, a pour sa part approuvé les propositions du Directeur général concernant la poursuite des Entretiens du XXIe siècle au cours de l'exercice 2002-2003 et la publication, au cours de ce même biennium, d'un rapport mondial de l'UNESCO, à caractère prospectif, dont la première édition portera sur le thème Construire des sociétés du savoir (document 31 C/5, par. 03303 et 03422).

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Cycle des *Entretiens du XXIe siècle* et des *Dialogues du XXIe siècle*

Au cours du biennium ont été organisées au Siège huit séances des Entretiens du XXIe siècle sur les thèmes suivants : "Les maladies de l'âme au XXIe siècle", "Quel

est le futur de l'Univers ?", "Les clés du XXIe siècle", "Demain, de plus en plus jeunes", "Va-t-on vers une ou plusieurs formes de mondialisation culturelle ? Comment préserver la diversité culturelle ?", "Les nouvelles technologies et le savoir", "La révolution génétique et l'être humain : vers un monde meilleur ou le meilleur des mondes ?" et "Quel avenir pour les langues ?". Une journée de Dialogues du XXIe siècle a été organisée au Siège, en décembre 2001, sur le thème "Où vont les valeurs ?".

Hors Siège, une séance spéciale de ces Entretiens a été organisée à Durban (Afrique du Sud) dans le cadre de la Conférence mondiale contre le racisme, en septembre 2001, sur le thème des "nouveaux visages du racisme à l'âge de la mondialisation et de la révolution génétique". D'autres échanges à caractère prospectif ont également été organisés avec des experts internationaux et des réseaux de prospective, sous forme de partenariats, notamment dans le cadre de l'Exposition universelle EXPO 2000, à Hanovre (Allemagne), ou de l'Agenda du Millénaire. Ces rencontres, suivies par un public très vaste, ont été largement relayées par la presse, tant écrite qu'audiovisuelle et ont permis de sensibiliser leur audience à certains des enjeux majeurs du XXIe siècle et à mettre en valeur le rôle de l'UNESCO dans la promotion du débat prospectif. A plusieurs reprises, ces rencontres ont fait l'objet d'une vaste couverture médiatique internationale, grâce à la diffusion d'articles synthétisant les grands défis du XXIe siècle dans les principaux journaux de plusieurs dizaines de pays, touchant ainsi environ cent millions de personnes dans toutes les régions du monde. Ces conférences de prospective ont également donné lieu à plusieurs séries d'émissions de radio et de télévision sur des stations ou des chaînes internationales. En outre, une première anthologie des Entretiens du XXIe siècle et des Dialogues du XXIe siècle a été publiée en français (*Les clés du XXIe siècle*, Editions du Seuil/Editions de l'UNESCO) et en anglais (*Keys to the 21st Century*, Berghan Books/UNESCO Publishing). Les Actes du Forum prospectif organisé par l'UNESCO à Hanovre dans le cadre d'EXPO 2000 ont été publiés sous le titre de *21st Century Forum*.

Rapport prospectif *Un monde nouveau*

La diffusion du rapport prospectif *Un monde nouveau* s'est poursuivie et plusieurs versions linguistiques en ont été publiées au cours du biennium : en anglais (Zed Books/Editions de l'UNESCO), en espagnol (Galaxia Gutenberg - Circulo de Lectores/Editions UNESCO), en catalan (Centre UNESCO de Catalogne) et en vietnamien

(Commission nationale vietnamienne pour l'UNESCO). Une édition en arabe est en préparation. Cet ouvrage de référence, qui aborde de nombreux thèmes prospectifs majeurs relevant des domaines de compétence de l'UNESCO, a été conçu pour toucher tant les décideurs, experts, universitaires, chercheurs, enseignants et étudiants que le grand public cultivé. Il a, par ailleurs, bénéficié d'une importante couverture médiatique dans des journaux phares de plus de 90 pays de toutes les régions du monde, touchant plus de 100 millions de lecteurs, ainsi que dans la presse audiovisuelle (télévision et chaînes de radio internationales).

Services des bourses et des achats

BOURSES

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
<ul style="list-style-type: none"> Préparation et diffusion à tous les Etats membres de l'UNESCO d'une lettre circulaire donnant des informations sur les critères et les conditions d'attribution de bourses (CL/3533, en date du 5 janvier 2000) ; Traitement de demandes de bourses individuelles (112 au cours de l'exercice biennal, représentant un montant de 807.344 dollars des Etats-Unis - Programme ordinaire) ; Mise en oeuvre d'une politique prospective visant à accroître les partenariats avec des donateurs dans le cadre du Programme de bourses coparrainées ; Négociation d'accords de parrainage avec des Etats membres 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la coopération avec les Etats membres donateurs dans le cadre de la conception et de la gestion de programmes et de projets visant à la mise en valeur des ressources humaines dans les pays bénéficiaires ; Mobilisation accrue des Etats membres pour qu'ils contribuent au Programme de bourses coparrainées, et permettent ainsi aux pays en développement d'améliorer leur accès à des programmes de formation de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement accru des capacités des Etats membres grâce à l'octroi de bourses accompagné d'une meilleure coordination avec les secteurs de programmes et les Etats membres participants ; Deux tiers des bénéficiaires ont été incités avec succès à rechercher des sources complémentaires de financement de leurs études ; Attribution de 415 bourses financées dans le cadre du budget ordinaire et à l'aide de crédits extrabudgétaires ; Réception et traitement de plus de 350 demandes de bourses au titre de la Banque de bourses de l'UNESCO ; Attribution de 140 bourses de voyage d'un montant de 128.683 dollars des Etats-Unis destinées à permettre à leurs bénéficiaires de tirer profit d'offres (dont la valeur en nature représente plus de 3 millions de dollars des Etats-Unis) émanant d'Etats membres participants [République populaire de Chine, République tchèque, Israël (MASHAV) et Pologne] ; Offres de parrainage de bourses de la part du Chili, d'Israël (science et technologie), de la République de Corée (54 bourses au total d'une valeur de 428.500 dollars des Etats-Unis).
<ul style="list-style-type: none"> Traitement de demandes de bourses soumises par les Etats membres au titre du Programme de participation 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la coopération avec les Etats membres demandant des services de bourses grâce à la coordination mise en oeuvre avec l'unité d'administration du Programme de participation 	<ul style="list-style-type: none"> Attribution de huit bourses au titre du Programme de participation (d'une valeur totale de 62.100 dollars des Etats-Unis) visant au renforcement des capacités dans les domaines de priorité de l'UNESCO.
<ul style="list-style-type: none"> Allocation, attribution et administration de bourses dans le cadre de divers partenariats (PNUD, Fonds-en-dépôt) 	<ul style="list-style-type: none"> Coopération accrue avec les secteurs de programme en ce qui concerne la fourniture de services de bourses au titre de l'élément formation de projets financés par le PNUD ; 927.732 dollars des Etats-Unis mobilisés à partir de sources extrabudgétaires pour permettre à l'Organisation d'offrir des bourses à des candidats présentant les qualités requises 	<ul style="list-style-type: none"> Attribution de six bourses d'une valeur de 58.235 dollars des Etats-Unis au titre de projets du PNUD exécutés par l'UNESCO ; Attribution de 95 bourses d'un montant de 521.980 dollars des Etats-Unis relevant de fonds-en-dépôt. Impulsion donnée à l'aide au renforcement des capacités dans des domaines tels que l'environnement, le dialogue interculturel, les technologies de l'information et de la communication, le règlement pacifique des conflits et les sciences de la vie ; Préparation de deux propositions de projet de renforcement des capacités (représentant un montant total de 588.392 dollars des Etats-Unis) par la Section des bourses, approuvées par le Japon au titre de fonds-en-dépôt ; Préparation de deux projets de renforcement des capacités visant à accroître le rôle des jeunes femmes dans le domaine de la

<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement et diffusion aux 188 Etats membres d'un Répertoire des boursiers de l'UNESCO • Contribution aux évaluations externes du Programme de bourses de l'UNESCO (l'évaluation par exemple portant sur la période 1994-1999, demandée par le Conseil exécutif à sa 156e session) • Supervision et coordination, avec les secteurs de programme et les bureaux hors Siège, de la fourniture des services de bourse • Participation aux réunions des fonctionnaires chargés des bourses de l'ONU (par exemple, à Rome, Italie, du 13 au 15 novembre 2000), en vue de l'harmonisation des normes d'administration de bourses 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des recommandations faisant suite à l'évaluation et figurant dans la décision 161 EX/3.6.3 du Conseil exécutif pour la préparation et la conception du programme de bourses présenté dans le 31 C/5 • Harmonisation accrue des normes d'administration des bourses en vigueur à l'UNESCO et de celles appliquées dans d'autres institutions spécialisées des Nations Unies 	<p><i>recherche en sciences de la vie (cycles 2001 et 2002). Projets représentant un montant de 339.340 dollars des Etats-Unis et financés par L'Oréal.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Version provisoire du Répertoire des boursiers de l'UNESCO : 2000-2001, diffusée aux délégations lors de la 30e session de la Conférence générale. • Transparence accrue au niveau des résultats obtenus et meilleure diffusion des services de bourse auprès des Etats membres ; Présentation d'un rapport d'évaluation au Conseil exécutif à sa 161e session et adoption de la décision 161 EX/3.6.3. • Etablissement de statistiques à des fins de notification (dans le cadre de documents destinés au Conseil exécutif, à la Conférence générale, etc.). • Examen de plusieurs thèmes d'intérêts commun et échanges de vues approfondis. Des enseignements tirés collectivement ont contribué à améliorer la qualité des services de bourse de l'UNESCO.
--	---	--

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

Deux enseignements importants ont été tirés et sont mentionnés dans la décision 161 EX/3.6.3 adoptée par le Conseil exécutif :

les bourses devraient, à l'avenir, refléter les objectifs stratégiques et les priorités de programme prévus de l'UNESCO ; et

le Directeur général [devrait] prendre les mesures nécessaires pour accroître les possibilités de formation offertes dans le cadre du système des bourses coparrainées.

EVALUATION DE L'EXECUTION

Il était initialement prévu de verser 250 bourses à l'appui des programmes prioritaires de l'UNESCO dans le cadre de la Banque de bourses de l'UNESCO et du Programme de bourses coparrainées, des crédits d'un montant de 951.600 dollars des Etats-Unis ayant été affectés à ce titre au Programme ordinaire. En fait, 415 bourses ont été attribuées à la fois au titre du Programme ordinaire et de programmes extrabudgétaires, en vue du renforcement des capacités dans divers domaines de compétence de l'UNESCO. Ces bourses, financées dans le cadre du Programme ordinaire et de programmes extrabudgétaires, ont été entièrement gérées par la Section des bourses et

ont représenté un montant total de 5.014.442 dollars des Etats-Unis (dont 3.436.000 dollars sous forme de contributions en nature). La répartition des bourses par région s'est établie comme suit : Afrique : 155, Etats arabes : 38, Asie et Pacifique : 111, Europe : 52 et Amérique latine et Caraïbes : 59. S'agissant de leur ventilation par sexe, 243 bourses ont été octroyées à des hommes, soit 59 %, et 172 à des femmes, soit 41 %. Leur ventilation par secteur a été la suivante : Education : 61, Sciences : 164, Culture : 53, Sciences sociales et humaines : 80 et Communication et information : 57.

L'initiative tendant à développer le Programme de bourses coparrainées s'est révélée concluante, les possibilités de

formation ayant augmenté pour les pays en développement membres de l'UNESCO grâce à des capitaux d'amorçage provenant à la fois du budget ordinaire et de fonds extrabudgétaires.

Les chiffres qui précèdent offrent une vue d'ensemble des services de bourses proposés par l'UNESCO dans le cadre du Programme ordinaire et de projets extrabudgétaires. La Section des bourses a répondu aux questions concernant les procédures d'attribution et d'administration dans un souci d'harmonisation accrue des activités en matière de bourses au sein de l'Organisation. Les données fournies font apparaître la ventilation des bourses par source de financement, secteur de programme, région et sexe.

La Section des bourses supervisant et coordonnant les activités en matière de bourses au sein de l'Organisation, les informations communiquées concernent l'ensemble de ces activités, à savoir celles qui relèvent de la Section des bourses, mais aussi des secteurs de programme et des bureaux hors Siège. Malgré nos nombreuses demandes, toutes les unités hors Siège n'ont cependant pas fourni les données qui leur étaient demandées, d'où certaines imprécisions.

Le rapport d'évaluation du Programme de bourses à l'UNESCO portant sur la période 1994-1999 et soumis au Conseil exécutif à sa 161^e session dans le document 161 EX/19 a été la première évaluation dans ce domaine qui ait été présentée au Conseil. Elle a constitué une étape importante et servi de point de départ à la mise en oeuvre de réformes concernant le programme et les activités en matière de bourses. Des informations sur les mesures

prises à cette date pour appliquer ses recommandations figurent à la fin de la section.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Le Programme de bourses coparrainées a donné des résultats particulièrement satisfaisants. Un montant de 128.000 dollars des Etats-Unis lui ayant été affecté dans le cadre du Programme ordinaire à titre de capitaux d'amorçage destinés à financer des voyages internationaux en direction et en provenance d'Etats membres donateurs, 140 bourses supplémentaires, représentant 3.436.100 dollars des Etats-Unis (sous forme de contributions en nature) ont été attribuées à des bénéficiaires de pays en développement et des pays les moins avancés dans le cadre de ce programme.

En outre, le projet de bourses coparrainées UNESCO/L'OREAL à l'intention de jeunes femmes exerçant des activités dans le domaine des sciences de la vie, qui a permis l'attribution de 10 bourses par an d'un montant approximatif de 10.000 dollars des Etats-Unis chacune à des bénéficiaires présentant les qualités requises, a été très bien reçu par les Etats membres, le public et les médias (presse écrite et télévision). Etant donné le succès du projet, L'OREAL a décidé de faire passer l'offre de bourses de 10 à 15 par an et de faire également passer le montant de chaque bourse de 10.000 à 20.000 dollars des Etats-Unis environ. D'autres donateurs potentiels se sont adressés à l'UNESCO afin de mettre sur pied des projets comparables de coparrainage de bourses visant au renforcement des capacités dans différents domaines couverts par les programmes de l'UNESCO.

Evaluation de la Banque de bourses de l'UNESCO

Le rapport d'évaluation avait pour objet d'évaluer dans quelle mesure la mise en oeuvre du Programme de bourses (1994-1999) avait contribué au renforcement des compétences et au transfert, au progrès et à la diffusion du savoir dans les domaines de compétence de l'Organisation. Ses conclusions quant au rôle des bourses UNESCO ont été positives, les responsables de l'évaluation ayant déclaré que le programme avait contribué à répondre à une forte demande, que la proportion de femmes qui en bénéficiaient était élevée par comparaison avec d'autres programmes de bourses, que les bourses avaient été le plus souvent administrées efficacement et que la plupart se traduisaient par d'importants bénéfices pour les individus, les institutions et les pays.

L'attention s'est portée, au cours de l'exercice à l'examen, sur divers problèmes qu'il convient de traiter. Ils concernent les aspects suivants :

- *Les définitions* : le terme "bourse" doit être redéfini, car il est utilisé pour désigner une gamme d'activités très diverses qui seraient mieux décrites à l'aide des expressions "allocations pour études" ou "bourses de voyage".
- *Les collectes de données* : le niveau de normalisation et d'automatisation a été jugé insuffisant et le problème de définition mentionné ci-dessus se pose également dans ce contexte.
- *La sélection des candidats* : il a été observé que celle-ci manquait de rigueur et ne garantissait donc pas forcément que les candidats retenus étaient les meilleurs.
- *La mission de l'Organisation* : les besoins des Etats membres ne correspondaient pas toujours à la mission globale de l'UNESCO et il n'était pas suffisamment fait appel à l'interdisciplinarité et à la collaboration, qui sont les points forts de cette-ci.

Face à ces problèmes, le Secrétariat a pris des mesures essentielles au cours de l'exercice 2000-2001. L'une des plus importantes a été l'apport des modifications aux critères de sélection des candidats au Programme de bourses, conformément aux recommandations du rapport d'évaluation selon lesquelles ceux-ci devaient être plus rigoureux, afin de garantir une sélection plus systématique des meilleurs candidats. Les nouveaux critères sont énoncés dans la lettre circulaire (n° 3611 du 9 janvier 2002) adressée aux Etats membres par le Directeur général. Il a également été stipulé qu'à l'avenir, les bourses devraient refléter "les objectifs stratégiques et les priorités de programme de l'UNESCO", conformément à la décision adoptée par le Conseil exécutif à sa 161e session (161 EX/Déc., 3.6.3) et en application de la recommandation des évaluateurs touchant la nécessité d'axer les bourses sur la mission globale de l'UNESCO.

Outre ce qui précède, des efforts sont mis en oeuvre pour garantir une sélection plus rigoureuse des candidats dans le cadre d'une collaboration étroite avec les secteurs de programme et, si possible, des spécialistes extérieurs. Les secteurs et des évaluateurs extérieurs siègent au sein des divers comités de sélection qui ont été créés pour faire en sorte que les candidats retenus soient ceux qui sont le mieux à même de renforcer les capacités nationales de leur pays d'origine.

S'agissant de la collecte de données et de la nécessité de normaliser et d'automatiser celle-ci, un nouveau système de données utilisant ACCESS a été mis au point et est déjà exploité. Il a été conçu de manière à assurer une plus grande précision des données et des informations destinées à figurer dans les différents documents qui traitent du Programme de bourses (le C/3 et le Répertoire des boursiers de l'UNESCO par exemple). A noter, cependant, que la précision de ces informations dépendra de l'ensemble des intéressés qui, au Secrétariat, les fournissent à la Section des bourses.

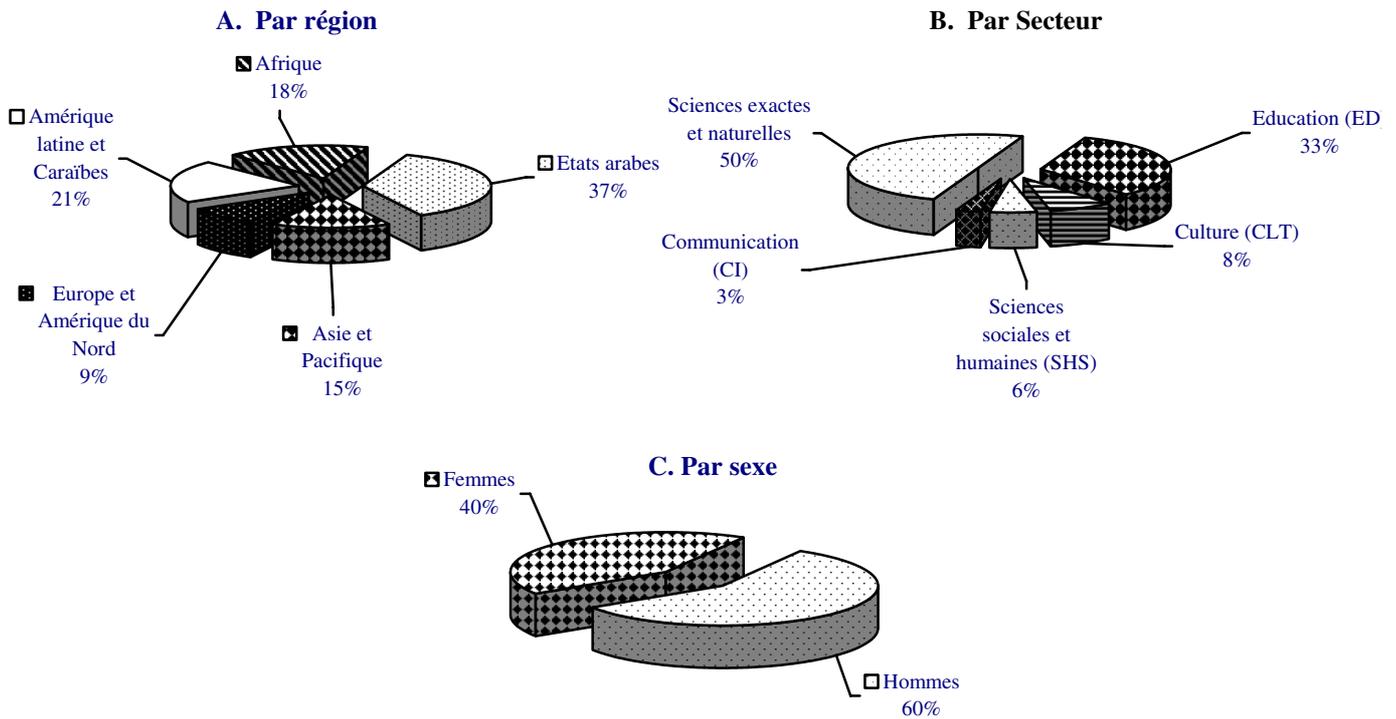
Enfin, eu égard à la recommandation concernant la définition du terme "bourse", une réflexion sur la question a débuté au cours de l'exercice à l'examen.

Répartition des bourses par secteur et par région en 2000-2001

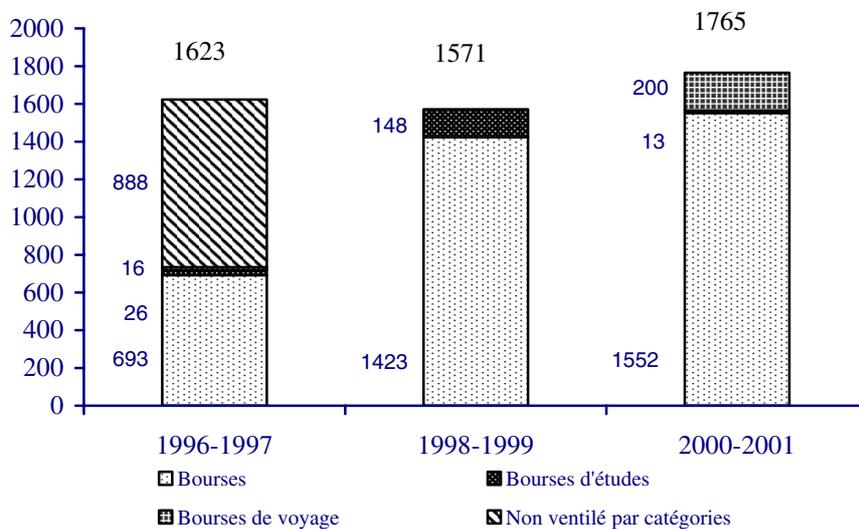
	Afrique	Etats arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Total
ED	49	504*	18	9	9	589
SC	184	77	184	106	325	876
SHS	38	17	15	13	15	98
CLT	34	41	23	26	18	142
CI	19	7	21	4	9	60
Total	324	646	261	158	376	1.765

* Dont étudiants palestiniens (480 bourses).

Répartition des bourses



Evolution du nombre des bourses, bourses de voyage et allocations d'études



ACHATS

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
<ul style="list-style-type: none"> • Services de soutien à l'exécution des projets décentralisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Etant donné l'accent mis sur le grand programme en faveur de l'Iraq, des mesures de soutien n'ont été prises que dans ce domaine de projet. Des réductions de personnel et de budget en ont freiné la réalisation. Le personnel a été formé et la qualité des apports fournis au projet s'est améliorée. On attend les résultats du vaste programme de formation du Bureau hors Siège pour 1999 	<ul style="list-style-type: none"> • Début d'utilisation des services consultatifs centralisés de passation de contrats. Des erreurs importantes en la matière causées par le peu d'empressement des bureaux hors Siège à demander des conseils au Siège ont continué d'être relevées ; Maigres résultats du vaste programme de formation pour 1999.
<ul style="list-style-type: none"> • Capacités de gestion des marchés et de la logistique 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de mesures de grande envergure pour donner les moyens de réaliser des projets en Iraq et Sierra Leone. Abandon du programme de formation du Bureau hors Siège en raison de contraintes budgétaires 	<ul style="list-style-type: none"> • En ce qui concerne les contrats du Siège, obtention de résultats d'exécution concluants ne faisant apparaître qu'un petit nombre de problèmes de prestation des services pour certaines destinations. Pas de mesures ni de résultats communiqués pour les bureaux hors Siège.
<ul style="list-style-type: none"> • Accès des prestataires potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes publicitaires destinées aux prestataires dans les domaines de distribution clés 	<ul style="list-style-type: none"> • Légère augmentation du nombre des prestataires dans les pays en développement (recensement de plus d'une cinquantaine de sources nouvelles).
<ul style="list-style-type: none"> • Centralisation de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Action suspendue du fait du projet d'introduction de SAP comme nouveau système central 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun résultat communiqué pour cette action.
<ul style="list-style-type: none"> • Culture de la maintenance 	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution et utilisation d'un comité spécial pour établir des projets trans-sectoriels et promouvoir le programme. <i>Lancement de programmes en Tanzanie, en Iraq et en Afrique de l'Ouest. Mise en place d'un Centre du PIDC au Cameroun</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de membres du Secrétariat. Elaboration de projets visant la création d'un centre de la maintenance à Dar es-Salaam. Intégration d'éléments du programme par la plupart des secteurs dans le document 31 C/5. <i>Succès du programme de maintenance des constructions scolaires dans le nord de l'Iraq et du Centre de maintenance du PIDC au Cameroun.</i>

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

- Il faut définir des objectifs réalistes lorsque les budgets sont limités. Les activités liées aux achats ont continué d'être sous-estimées et traitées sans assez de professionnalisme à l'UNESCO. Le programme intéressant l'Iraq a mis en lumière les points faibles de la démarche adoptée par l'Organisation en matière d'achats.
- Si le personnel est fortement sensibilisé, des programmes marginaux, comme la maintenance, peuvent aboutir à des résultats intéressants.
- Une amélioration sensible des systèmes d'achats s'impose et le système SAP ne peut contribuer que marginalement à cette activité.

EVALUATION DE L'EXECUTION

Les efforts pour améliorer les services de soutien technique en vue d'une exécution décentralisée des projets par les bureaux hors Siège de l'UNESCO à travers la création de liens entre le système informatique de gestion des contrats et lesdits bureaux ont montré que ces derniers étaient peu enclins à demander des conseils et avaient souvent pris des initiatives qui "enfonçaient des portes ouvertes".

Les bureaux hors Siège bénéficient d'une vaste délégation de pouvoirs financiers et peuvent donc lancer rapidement leurs propres actions pour exécuter le programme, en ne consultant le Siège pour obtenir un soutien technique que lorsque des problèmes surgissent. Bien que le Contrôleur ait rappelé aux directeurs des bureaux hors Siège qu'ils devaient demander au Siège son appui pour passer des contrats présentant un grand intérêt ou une complexité technique, il est rare qu'il en aille ainsi. Dans les cas où les bureaux ont demandé des conseils au Siège, il n'y a guère eu de problèmes.

Le développement fructueux des capacités de gestion des marchés et de la logistique dans certains bureaux hors Siège a montré que la nécessité de faire appel aux collègues du cadre organique pour les deux premiers objectifs du 30 C/5 était insuffisamment perçue. Lorsque des personnels formés dans le domaine de la passation de marchés et de la logistique se trouvent sur place, ou dans les cas où les personnels hors Siège à la tête de ces projets sont compétents en la matière, les difficultés pour satisfaire les utilisateurs finaux et les problèmes de prestation de services sont limités (par exemple les projets menés en Iraq et Sierra Leone). En pareil cas, le soutien

technique accordé par le Siège d'un bout à l'autre du processus a permis une prestation très efficace des apports destinés au projet. Le personnel hors Siège qui conçoit et conduit la majorité des projets extrabudgétaires ne tient en général pas compte de ces apports au stade de l'élaboration et de ce fait des difficultés d'exécution apparaissent fréquemment (budgétisation insuffisante ou excessive, pertinence de la sélection des besoins, etc.). L'insuffisance des personnels d'appui à l'UNESCO en général vient aggraver ce problème. Il convient de noter au cours de cette période l'heureuse conclusion d'un projet en Sierra Leone financé par le Fonds africain de développement pour améliorer les capacités dans le domaine de l'enseignement secondaire, ainsi que les efforts de grande ampleur déployés pour apporter une aide à la reconstruction de l'Iraq sur le plan humanitaire et éducatif dans le cadre du programme Pétrole contre nourriture.

L'objectif visant à favoriser les activités relatives à la culture de la maintenance a été atteint au sein du Secrétariat. Il est apparu en substance qu'en adoptant une approche informelle on parvenait plus efficacement à sensibiliser les individus qu'en utilisant des structures formelles. Un nombre important d'activités adoptées dans le document 31 C/5 comportent des éléments de maintenance et de nombreuses activités spécifiques de maintenance y sont mentionnées. Il s'agit d'activités conduites par les secteurs. Au titre du financement extrabudgétaire, les activités menées en Afrique de l'Ouest, en Afrique australe, en Iraq, au Cameroun, notamment, sont autant d'exemples des succès enregistrés grâce à cette approche.

Audit du Programme des Nations Unies Pétrole contre nourriture en Iraq

IOS a réalisé un audit interne du programme "Pétrole contre vivres" en Iraq dont l'objectif et le champ d'application portaient entre autres sur un aperçu général de la gestion et de l'administration du programme, sa situation financière et sa dotation en personnel, et une évaluation des contrôles internes. L'audit a conclu qu'il fallait prévoir de très sensibles améliorations dans le processus de planification du programme dans son ensemble, qu'il y avait des retards importants dans les achats d'équipement et des contrôles insuffisants sur les opérations stockage. On constatait également des retards considérables dans la construction de la fabrique de craie, qu'il avait fallu plus de trois ans pour terminer.

En outre, on observait de nombreuses insuffisances concernant les contrôles sur la budgétisation, la gestion de trésorerie et la comptabilisation des dépenses. Un examen de la répartition des effectifs et des politiques en matière de personnel a révélé une instabilité dans la structure des effectifs tenant aux importants mouvements de personnel international à tous les niveaux du projet qui se traduisait par un manque de suivi et de cohérence.

A l'issue de l'audit, 31 recommandations ont été faites visant à améliorer les contrôles internes, le processus de planification, les achats à l'échelle internationale et la dotation en personnel. La direction et tous les services intéressés ont souscrit sans réserve à ces recommandations, qui ont pour la plupart été appliquées. Ceci revient donc à dire que l'applicabilité et l'utilité du programme ont été grandement renforcées.

- Services consultatifs aux Etats membres ; Organisation d'ateliers, de séminaires et de réunions concernant les femmes et leurs droits et participation à ceux-ci

- Production et diffusion, en collaboration avec des bureaux hors Siège, des commissions nationales, huit organismes des Nations Unies et de nombreuses ONG, du *Passeport pour l'égalité*, afin de promouvoir la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Plus de 100.000 exemplaires du *Passeport pour l'égalité* ont été imprimés dans 19 langues au total, y compris des éditions pour les personnes semi-alphabètes, grâce au concours financier du Japon, du Gouvernement des Pays-Bas et d'un don de S. A. la bégum Inaara Aga Khan ; Des efforts particuliers ont été déployés pour permettre une diffusion meilleure et plus large de l'information sur les questions de parité, en particulier grâce à la diffusion de la brochure

à jour et poursuite du développement d'une base de données de l'UNESCO sur la parité.

- Progrès réalisés dans la prise en compte des considérations sexospécifiques dans les programmes de l'UNESCO concernant l'éducation de base et la promotion de l'éducation des filles en tant que droit fondamental ; Application des recommandations de la Conférence de Budapest concernant les femmes et la science, promotion de l'enseignement scientifique pour les filles, notamment ; Promotion de l'intégration des femmes dans les structures de décision telles que les parlements, les gouvernements locaux, les médias, etc. ; Aide à l'exécution d'un programme sur les femmes et la culture de la paix ; Renforcement de la coopération sectorielle touchant l'éducation de base, les droits de l'homme, les femmes et la science, l'intégration des femmes dans les structures de décision, et le programme sur les femmes et la culture de la paix (par exemple, lancement du livre de Betty Reardon *Education for a culture of peace in a gender perspective*) ; Lancement, avec le concours du Secteur de l'éducation, d'un projet intersectoriel sur l'éducation des femmes et des enfants en Afghanistan ; Resserrement de la collaboration avec des partenaires du secteur privé, comme L'Oréal.
- Renforcement de la sensibilisation des femmes à leurs droits grâce à une série d'activités de promotion et de sensibilisation, notamment la diffusion de publications sur la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; Organisation d'ateliers, et de séminaires sur les femmes et les droits humains ; Création de chaires UNESCO sur les femmes et leurs droits, etc. ; Amélioration des services d'information aux Etats membres, surtout grâce à des informations régulières sur les publications et les activités et au site Web fréquemment mis à jour ; Resserrement de la coopération avec les institutions des Nations Unies, et élargissement de la participation des OIG, des ONG et de la société civile à la célébration de la Journée internationale de la femme le 8 mars, tant au Siège que sur le terrain.

	<p><i>Egalité et équité entre les genres, du Passeport pour l'égalité et à la base de données sur la parité</i></p>	
<p>Enseignements tirés pour l'amélioration des services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il convient de développer l'assistance et l'information fournies aux Etats membres et de rendre les activités plus concrètes. Il faut renforcer la coopération avec le secteur privé et les OIG pour augmenter la visibilité. • Le <i>Passeport pour l'égalité</i> répond à une demande clairement exprimée par les responsables de l'action publique et les ONG en vue de promouvoir les droits de la femme, mais, pour des raisons financières, la reproduction du document et sa traduction en un nombre de langues aussi élevé que possible, doit être décentralisée. • Il convient d'établir et de mettre en oeuvre dès que possible la stratégie du Siège et des bureaux hors Siège de l'UNESCO touchant la prise en considération des questions spécifiques d'égalité entre les sexes, ainsi que la formation du personnel de l'UNESCO dans ce domaine. • Il importe de renforcer la collaboration avec les bureaux hors Siège en vue d'un partage des expériences et des bonnes pratiques, et d'appliquer une démarche uniforme de prise en considération des questions de parité, notamment en organisant des ateliers régionaux le cas échéant. • Il faut encourager et développer une coopération et des partenariats prometteurs sur la question des femmes avec le secteur privé, une entreprise comme L'Oréal par exemple. • Les questions de parité dans les programmes doivent être abordées au plus haut niveau de chaque secteur, des points focaux de niveau hiérarchique approprié doivent être désignés et le réseau de points focaux du Secrétariat de l'UNESCO doit devenir plus actif et plus efficace, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise au point d'une politique de démarginalisation applicable par l'Organisation dans son ensemble et selon BSP/WYS/WGE, jouer un rôle plus dynamique dans le lancement d'activités et de projets et la mise à profit de nouvelles potentialités. • En chargeant le Bureau de planification stratégique de la coordination des questions intéressant la condition de la femme et la parité entre les sexes, l'UNESCO a souligné l'importance qu'elle accorde à celles-ci, en faisant une partie intégrante de sa planification stratégique, et son intérêt pour une stratégie et une démarche d'autonomisation des femmes à l'échelle de l'Organisation. 		
<p>La jeunesse</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de forum de la jeunesse en liaison avec les grandes manifestations de l'UNESCO • Aide aux secteurs de programme pour sélectionner de jeunes partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération avec les jeunes et les ONG de jeunes pour la conception et l'organisation de manifestations axées sur la jeunesse afin de répondre aux besoins et aux attentes des participants et d'offrir les instruments et les conditions les meilleurs possibles pour aboutir à des résultats de qualité • Organisation de séances d'information et de travail/préparatoire avec les ONG de jeunesse, ainsi qu'avec les secteurs de programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Chance donnée à des centaines de jeunes de travailler avec l'UNESCO, de découvrir ou mieux connaître ses idéaux et son action et de faire des propositions et des contributions concrètes visant ses programmes, dans le cadre notamment : du Forum des jeunes de l'UNESCO organisé à la 31e session de la Conférence générale ; de la Table ronde sur les jeunes et l'enseignement de la Bioéthique à la huitième session du Comité international de bioéthique, septembre 2001 ; du forum des jeunes sur l'éthique de la science et de la technologie au cours de la deuxième session de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies, décembre 2001 ; de la Table ronde des jeunes scientifiques, suite de la Conférence mondiale sur la science, mars 2000. • Participation d'étudiants à deux réunions de suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES) ; Participation à l'équipe spéciale assurant le suivi du programme d'éducation pour tous ; Préparation du numéro de la Revue inter-

<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de politiques de la jeunesse et inscription en bonne place à l'ordre du jour des décideurs des questions concernant la jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> • Etroite coopération avec les ONG de jeunes Volontaires dans la perspective de la campagne conjointe pour l'Année internationale des volontaires (AIV), qui vise à donner aux jeunes des chances plus nombreuses et meilleures de s'engager comme volontaires, en particulier au niveau local et national 	<p>nationale des sciences sociales consacrée au thème <i>La jeunesse en mutation</i> ; Assistance d'ONG de jeunes à différentes réunions internationales et bilatérales ; Encouragement de la participation de jeunes au projet de recherche sur les habitudes de consommation des jeunes (UNESCO et PNUE) visant à analyser les schémas de consommation, les modes de vie et les comportements des jeunes dans 22 pays, et à la campagne des Jeunes reporters pour l'environnement, dans le cadre de laquelle les élèves des écoles secondaires sont appelés à enquêter sur les problèmes qui se posent dans leur environnement local et à contacter directement les intéressés. De la sorte, des représentants de la jeunesse ont pu donner des éclairages intéressants sur des domaines qui les concernent directement, contribuer à la recherche de solutions et à la conception de programmes et participer à l'exécution de projets et de programmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui technique et financier à la première Conférence de la région SADC sur la jeunesse à Maputo (Mozambique) ; présence à la session sur la participation des jeunes de la réunion du Bureau des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement (mars 2000) et préparation d'une étude sur les meilleures pratiques pour la publication <i>El Mundo aún es Joven</i> (diffusé à 300.000 exemplaires en Amérique latine) ; Plusieurs missions pour donner aux gouvernements des conseils relatifs aux politiques de la jeunesse dans les domaines de compétence de l'UNESCO ; Principes d'action définis dans le cadre d'une démarche novatrice concernant le volontariat des jeunes (présentée au Conseil exécutif dans le document 160 EX/44, encouragée par la manifestation de lancement de l'AIV et tout au long de cette Année dans le cadre de grandes conférences internationales et par plusieurs articles) ; Etablissement d'une brochure sur le volontariat des jeunes et d'un document contenant des <i>Guidelines on the Status of Young Volunteers</i> ; Ces efforts ont débouché, dans le cadre du Groupe de travail interaméricain sur la promotion de la jeunesse, sur un Forum des jeunes qui a eu lieu à l'occasion du Sommet des Amériques (Québec, Canada, 2001) ; Les Volontaires des Nations Unies ont été incités à se concentrer sur la jeunesse ; Plusieurs institutions, comme la Commission européenne, sont conviées à unir leurs efforts à ceux de l'UNESCO pour promouvoir le volontariat chez les jeunes.
---	--	--

<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux grandes réunions internationales de jeunes pour présenter la vision qu'a l'UNESCO de la jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> • En sa qualité de membre du Comité préparatoire international de la quatrième session du Forum mondial de la jeunesse, l'UNESCO a joué un rôle décisif dans les préparatifs, ainsi que dans la définition de la nature, des réalisations, du mandat et de la faisabilité du Forum. Pour chacun des groupes de travail, des documents de base avaient été établis, ainsi qu'une bibliographie et des recueils de textes, dans le cadre de groupes/réunions intersectoriels et d'une coopération étroite avec les ONG de jeunes partenaires ; Au cours du quatrième Forum mondial sur les jeunes du système des Nations Unies, des vidéo-conférences ont été organisées en partenariat avec la Banque mondiale pour donner plus d'ampleur et de richesse au Forum et à ses débats thématiques. Les vidéo-conférences UNESCO/ Banque mondiale ont attiré à elles seules plus de participants que le Forum mondial proprement dit et ont été saluées à l'unanimité par les jeunes qui y ont pris part et y ont vu une expérience exceptionnelle et une modalité de participation et de communication entre jeunes qu'il conviendrait d'étendre et de poursuivre ; Des spécialistes du programme (ED et CI) ont présenté les travaux de l'UNESCO dans le domaine de la prévention du VIH/sida et dirigé des débats 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au quatrième Forum mondial sur les jeunes du système des Nations Unies, qui s'est déroulé à Dakar (Sénégal). L'UNESCO était co-responsable de trois des dix groupes de travail (l'éducation et les TIC, les jeunes et la culture de la paix, les jeunes, le sport et les activités de loisir) ; Les recommandations élaborées par tous les groupes de travail sont reprises dans la Stratégie de Dakar pour le renforcement de la capacité d'action des jeunes et inspirent les activités de suivi menées par l'UNESCO et d'autres partenaires ; Les animateurs de mouvements de jeunes africains sont plus au fait des programmes et des publications de l'UNESCO.
<ul style="list-style-type: none"> • Appui financier et technique à des initiatives en faveur de la jeunesse ; première réunion du Conseil de la jeunesse de l'UNESCO (Adelaïde, Australie, mars 2000) ; Assistance financière, conseils techniques, informations donnés aux bureaux hors Siège concernant l'action avec/pour les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers sur l'action de l'UNESCO avec et pour la jeunesse sur le volontariat des jeunes, sur l'intégration de la jeunesse, à utiliser par les bureaux hors Siège. Distribution des publications de l'Unité de coordination jeunesse (UCJ) et des publications/documents des secteurs de programmes pour permettre aux bureaux hors Siège de monter des stands 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui financier et technique aux initiatives prises avec et pour la jeunesse, comme à Dakar ; Participation de l'UNESCO au quatrième Forum mondial de la jeunesse ; Soutien à la Caravane pour la paix et l'intégration africaine et aux TIC. Formation dispensée aux participants au Forum mondial et à la Caravane ; Bamako : participation au Festival culturel des clubs UNESCO universitaires de l'Afrique de l'Ouest (FESCUAO) ; Bujumbura : réalisation et diffusion du film MAGUME ; Bangkok : atelier de formation axé sur le

<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'outils de formation aux ONG de jeunesse • Information dispensée aux ONG de jeunesse et aux jeunes sur les possibilités de formation, de subventions et de réunions • Etablissement d'un annuaire des ONG internationales de jeunesse 	<p>de documentation de l'UNESCO dans le cadre de toutes les grandes manifestations</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ONG Yinternet.Org s'est engagée par contrat à assurer une formation visant les TIC • Large diffusion de publications aux/grâce aux ONG de jeunesse et autres partenaires ; disponibles sur le site Web de l'Unité de coordination Jeunesse (téléchargeable) 	<p>volontariat international des jeunes en Asie et autour de Pacifique ; Hanoi : mise au point d'un <i>Guidebook for the Participation of Young People in Heritage Conservation</i> ; Beyrouth et Moscou : tirage de deux publications de l'UCJ traduites en arabe et en russe ; Participation d'une qualité accrue, économiquement efficace, de l'UNESCO aux manifestations visant la jeunesse ; Sensibilisation des bureaux hors Siège à la stratégie de l'UNESCO avec et pour la jeunesse.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation de plus de 200 jeunes à l'utilisation de l'informatique pour leur travail, des activités de promotion et l'établissement de contacts ; Forte demande de publications de la part des ONG de jeunesse (2.000 exemplaires d'<i>Eduquer dans et pour le conflit</i>) et de cours de formation ; Publication d'<i>Eduquer dans et pour le conflit</i> et du <i>Vietnam Guidebook for Youth Participation in Heritage Conservation</i> ; Large diffusion du kit d'information <i>Agir avec et pour la Jeunesse</i> (le VIH/sida et les droits de l'homme). • Diffusion d'informations par le site www.unesco.org/youth et le bulletin "infopills" de l'UCJ disponible par courrier électronique ; Diffusion d'<i>infopills</i> aux commissions nationales, aux bureaux hors Siège, aux délégations permanentes pour les sensibiliser davantage aux questions intéressant les jeunes et à leurs activités ; Réaction positive des destinataires ; Accueil favorable fait au site Web dynamique de l'UCJ. • Achèvement et mise à jour de l'annuaire. Il est disponible sur le site Web de l'UNESCO.
---	---	---

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

- Une étroite coopération tactique et pratique entre l'UCJ, les secteurs de programme et les bureaux hors Siège est indispensable pour mettre au point des programmes, des manifestations et des publications axées sur la jeunesse et garantir à l'Organisation une démarche cohérente d'intégration.
- Il existe un besoin vérifiable de développement et d'élargissement des partenariats entre l'UNESCO et les jeunes, notamment en ce qui concerne l'élaboration des politiques et des pratiques visant la participation de la jeunesse.
- Il faut accorder une attention particulière à la réalisation de guides et d'instruments de formation destinés aux organisations et aux associations de jeunesse, en différentes langues notamment.

Pays les moins avancés

<ul style="list-style-type: none"> • Soutien technique et services consultatifs aux Etats membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de mesures pour assurer des apports concrets, un impact et une visibilité accrus à l'action de l'UNESCO dans la préparation de conférences et de réunions, notamment la troisième conférence des 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies et méthodes de développement coordonnées à l'égard des pays les moins avancés (PMA).
--	---	---

	<p>Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III), tenue à Bruxelles en 2001, ainsi qu'au suivi et à l'application des recommandations et plans d'action pertinents adoptés par la communauté internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des services consultatifs ont été fournis à nombre de PMA pour l'établissement de plans de développement nationaux dans le contexte de PMA III ; L'UNESCO a appuyé et financé la participation de représentants des PMA à PMA III 	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'un rapport de situation pour PMA III (2001) et organisation d'un atelier ayant pour thème EPT et PMA - conduite du suivi avec d'autres partenaires ; Rédaction des parties correspondantes de PMA III ; Rédaction du plan d'action (concernant l'EPT) ; Participation aux ateliers thématiques préparatoires de PMA III accueillis par le PNUD (bonne gouvernance), la CNUCED (commerce électronique) et le DAES/OSCAL de l'ONU (science et technologie), qui ont débouché sur des efforts de coopération concrets ; Mise au point de projets conjoints sur des lignes d'action visant l'élimination de la pauvreté pour quatre PMA. • Création et entretien d'un site Web spécialisé sur les PMA - voir www.unesco.org/edc.
--	--	---

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

- Il faut établir une coopération tactique et pratique étroite avec les secteurs de programme, le département Afrique et les bureaux hors Siège pour assurer à l'Organisation une démarche d'intégration cohérente.
- Il est essentiel de développer des partenariats au sein du système des Nations Unies, avec les OIG, les donateurs multilatéraux et bilatéraux pour obtenir les ressources extrabudgétaires nécessaires à l'exécution de projets conjoints dans les PMA.

Coordination des activités en faveur d'une culture de la paix

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre d'une campagne de sensibilisation du public dans plus de 160 Etats membres • Promotion du Manifeste 2000, mise en ligne des informations relatives à cette campagne et à ses résultats • Mise en place d'un système d'information et de communication basé sur des sites Web interactifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et diffusion d'un large éventail de matériel promotionnel et médiatique à l'occasion de l'Année internationale. Pour un aperçu des événements et actions de mobilisation au niveau national et international : http://www.unesco.org/cp • Encouragement à la traduction du Manifeste 2000 dans plus de 50 langues et à sa diffusion dans le monde entier ; Organisation, par le bureau de l'UNESCO à New York, le 19 septembre 2000 (Journée internationale de la paix), d'une cérémonie de remise de la liste des signataires du Manifeste 2000 au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies par les jeunes de pays ayant recueilli le plus de signatures (Brésil, Colombie, Inde, France et Japon) • Mise au point des outils de communication et d'information s'appuyant sur l'Internet pour permettre aux particuliers et aux organisations de prendre conscience du rôle important de leurs activités dans le déroulement d'une campagne mondiale, efficace et à long terme visant à promouvoir une culture de la paix ; Développement du système de la Bourse d'échange de ressources Société Planète, pour permettre aux partenaires d'entrer l'information relative à leurs projets en faveur d'une culture de la paix. Des renseignements sont fournis sur les ressources générées par chaque projet et celles qu'il souhaite recevoir des autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Très large mobilisation des médias (qui ont repris la campagne dans plus de 160 pays ; en France, pour ne citer qu'un exemple, les médias ont offert à la campagne des espaces publicitaires d'une valeur estimée à 6 millions de francs français), des différents partenaires et du grand public pendant l'Année internationale de la culture de la paix (2000), dont les effets se sont poursuivis également pendant la première année de la Décennie internationale pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001/2010). • Mobilisation d'un très large public dans les Etats membres, attestée par la collecte à la fin de l'Année internationale, de plus de 75 millions de signatures (y compris celles de nombreux chefs d'État et de gouvernement). Plus d'un million ont été recueillies dans chacun des pays suivants : Brésil, Colombie, République de Corée, Inde, Japon, Kenya et Népal. • Le site Web http://www.unesco.org/cp contient des informations concernant les partenaires et les événements et les projets qu'ils organisent, ainsi que des articles consacrés à ces activités. Les centres de coordination nationaux et les ONG internationales, ainsi que les autres partenaires habilités, introduisent directement des informations sur un site Internet privé http://www.unesco.org/cptec auquel ils ont accès grâce à un code personnalisé. Ces informations sont directement transférées au site public ; Accroissement des partenariats et des échanges en ligne pour les initiatives en faveur d'une culture de la paix dans le cadre du projet Société Planète.

<ul style="list-style-type: none"> • Appui donné à des actions mises en oeuvre par les partenaires 	<p>(voir : http://www3.unesco.org/iycp/fr/fr_sum_visu_bourse.htm.) ; Ouverture de sites CPNN en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, japonais et russe ainsi qu'un site central "dépositaire" en anglais (Voir http://www.cpnn.org.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement au niveau national, de la participation des Etats membres et de leurs sociétés civiles grâce à un réseau de centres de coordination nationaux regroupant 160 commissions nationales pour l'UNESCO et plus de 50 bureaux de l'UNESCO hors Siège ; Au niveau international, mobilisation des réseaux d'environ 200 organisations internationales ; Inscription de plus de 650 actions sur le site de la culture de la paix ; Mobilisation au niveau national de plus de 1.500 partenaires ; Signature par 180 ONG internationales des accords de partenariat .
<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux unités hors Siège pour le lancement de projets mobilisateurs dans 4 pays : Cambodge, Guatemala, Mali et Fédération de Russie 	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement de partenariats, aux niveaux national et international avec les États Membres, la société civile et l'Organisation des Nations Unies pour l'Année internationale de la culture de la paix et pour la Décennie ; Mise en ligne d'un calendrier de l'Année internationale et de la Décennie http://www3.unesco.org/iycp/fr/fr_cal_int.asp ; Affichage sur le site Web par les centres de coordination nationaux de plus de 350 articles consacrés aux activités menées dans 140 pays ; Mise au point d'un accord type de partenariat établi par le Comité de liaison ONG-UNESCO et distribué aux ONG internationales associées à l'UNESCO, au Conseil économique et social et au Département de l'information du Secrétariat de l'ONU ; Analyse, par les ONG internationales des actions de l'Année internationale et des perspectives de la Décennie lors d'un colloque qui s'est tenu les 24 et 25 novembre 2000 au siège de l'UNESCO. Ce colloque, a réuni plus de 400 participants représentant plus de 130 ONG. Les conclusions du colloque ont jeté les bases du programme des ONG pour la Décennie • Participation active de la société civile à la réalisation de projets visant à promouvoir les valeurs de paix, de tolérance et de dialogue 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun résultat communiqué pour cette action.

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

- La mobilisation exceptionnelle en faveur de la culture de la paix réalisée pendant le biennium 2000-2001 a été le fruit d'une collaboration sans précédent entre le Secrétariat de l'UNESCO (Siège et hors Siège), les commissions nationales ainsi que les organisations internationales et leurs réseaux et peut servir comme exemple pour une mobilisation mondiale en faveur des questions prioritaires.
- L'Année internationale de la culture de la paix a été l'occasion et le catalyseur de cet effort, les outils d'information et de communication qui ont été mis en place, en particulier le site Web, ayant joué un rôle fondamental pour susciter et entretenir la mobilisation des acteurs et partenaires au niveau local, national et international.
- L'UNESCO bénéficie dans la communauté internationale d'un prestige et d'une confiance qui lui permettent d'entreprendre des campagnes de mobilisation complexes du genre de celle consacrée à l'Année internationale de la culture de la paix.

ANALYSE DE LA COORDINATION

EVALUATION DE L'EXECUTION

Le Bureau de planification stratégique (BSP), créé en octobre 2000, a été chargé des activités relatives aux domaines prioritaires que sont les femmes, les jeunes, les pays les moins avancés (PMA) et la culture de la paix, dont les besoins et les attentes ont été intégrés dans de nouvelles orientations de programme, qui sont déjà suivies dans la perspective de leur adoption par la Conférence générale. Une évaluation des activités menées dans ce contexte, comportant une brève description des actions novatrices particulièrement constructives, figure au chapitre correspondant du document 32 C/3.

Une rationalisation plus poussée du processus de programmation est envisagée ; elle passe par un affinement des approches interdisciplinaires, l'établissement de liens et de complémentarités renforcés entre le Programme ordinaire et les activités extrabudgétaires et une meilleure intégration des besoins de l'Afrique, des PMA, des femmes et des jeunes d'un bout à l'autre de tous les programmes dans leur ensemble.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

La mobilisation exceptionnelle en faveur de la culture de la paix réalisée pendant le biennium 2000-2001 a été à la base de la désignation de l'UNESCO par l'Assemblée générale des Nations Unies comme coordonnateur de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010).

L'organisation d'un quatrième Forum de la jeunesse avant la 31^e session de la Conférence générale s'est avérée être une initiative particulièrement heureuse, qui a été favorablement accueillie tout autant par les jeunes que par les délégations. Il s'est terminé par la présentation à la Conférence générale en séance plénière des conclusions et recommandations adoptées lors de ses différentes réunions.

Coordination des activités concernant l'Afrique

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
<ul style="list-style-type: none"> • Activités de réflexion et d'analyse susceptibles d'éclairer la formulation de politiques et de stratégies en faveur de l'Afrique • Renforcement des échanges interculturels entre l'Afrique et ses diasporas • Soutien à la mise en oeuvre du Traité d'Abuja à travers le renforcement de la coopération régionale et la coordination du programme en faveur de l'Afrique • Mobilisation de ressources extrabudgétaires en faveur du Compte spécial Priorité Afrique destinées à la mise en oeuvre des priorités accordées à l'Afrique • Relations avec les Etats membres d'Afrique et participation aux travaux du système des Nations Unies • Recherche, communication et visibilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'un document d'orientation pour l'élaboration de la stratégie régionale (2002-2007) pour l'Afrique • Contribution au processus d'intégration régionale dans le cadre de la mise en oeuvre du Traité d'Abuja et dans la perspective de l'Union africaine ; Coordination du Plan d'Action Spécial en faveur du Nigéria 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un séminaire international et intersectoriel sur les Approches prospectives et les stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXI^e siècle ; Prise en compte des recommandations du séminaire dans l'élaboration du projet de plan d'action du NEPAD. • Préparation d'une rencontre internationale devant se tenir à Lomé (Togo). La rencontre n'a pu avoir lieu notamment pour des raisons d'ordre budgétaire et de calendrier politique interne à ce pays. • Signature d'accords de coopération avec la CEDEAO et la CPLP ; Identification de projets pour la décennie de l'éducation en Afrique ; Soutien aux programmes relatifs à l'EPT, à la culture de la paix et au patrimoine ; Elaboration de documents de projets, mobilisation de ressources et mise en oeuvre de projets dans les domaines de l'éducation, la science et la communication : (par exemple projet d'enseignement technique et professionnel (361.600 dollars des Etats-Unis) ; politique scientifique (500.000 dollars des Etats-Unis). • Financements obtenus de la Libye, du Japon, de l'Association mondiale pour l'appel islamique ; Financement de plus d'une dizaine d'activités : séminaires, réunions, équipement du laboratoire de biochimie de l'Université du Togo, équipement de villages solaires à Madagascar, kits d'enseignement scientifique pour les écoles de 19 pays. • Participation aux activités du Directeur général (visites en Afrique et entretiens au siège) et contribution aux actions de l'UNESCO relevant du système des Nations Unies. • Publication et large diffusion de l'UNESCO en Afrique et des bulletins semestriels (n° 1, 2 et 3) A l'écoute de l'Afrique ; Cinq autres publications dont deux études et deux rapports.

EVALUATION DE L'EXECUTION

Sur le plan de la visibilité, malgré les publications du Département et leur diffusion, il a été difficile de couvrir toute la société civile africaine (difficultés de communication avec les ONG, problèmes linguistiques et d'alphabétisation en langues nationales, etc.). En revanche, l'impact

sur les décideurs politiques a été sensible. Il serait utile d'étudier avec le Directeur du Bureau de l'information publique, la possibilité de produire des cassettes à faire diffuser par les radios nationales.

La participation aux travaux des autres organisations du système des Nations Unies devrait être coordonnée. A

Activités transversales

cette fin, la réunion annuelle des directeurs des Départements Afrique de l'ONU, du PNUD, de l'UNICEF, du FMI, de la Banque mondiale, de la FAO et de notre Organisation pourrait être institutionnalisée.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

L'accent mis sur l'aspect intersectoriel des activités du Département a permis aux secteurs de programme d'avoir une vision cohérente de l'impact de l'Organisation en Afrique.

L'approche sous-régionale, par le biais du resserrement des liens entre l'UNESCO et les organisations sous-régionales, a permis d'innover et d'accompagner le mouvement de construction de l'Union africaine et du NEPAD.

Le renforcement des activités de mobilisation des fonds extrabudgétaires a permis de fournir aux secteurs et aux bureaux hors Siège, les premiers fonds pour la mise au point et le lancement de projets qui, autrement, seraient restés des vœux pieux.

Programme de participation

Programme de participation

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des demandes : <ul style="list-style-type: none"> • réception • analyse • évaluation • revue par le comité intersectoriel • soumission d'une liste de requêtes à l'approbation du Directeur général • Information permanente des Etats membres et des membres du Conseil exécutif à chaque session • Amélioration du service de soutien aux Etats membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen préliminaire des demandes par la Division ; Mise en place d'une nouvelle procédure visant à impliquer davantage les secteurs ; Evaluation par les secteurs de programme, instituts ou services de l'UNESCO • Préparation d'un guide d'information sur le Programme de participation ; Rencontre périodique avec les délégués permanents ; Intervention aux sessions de formation des nouveaux secrétaires généraux des commissions nationales ; Formation à la demande • Diffusion des formulaires sur l'Internet • Evaluation et audit : voir document à IOS. La Section a entièrement suivi les recommandations de l'audit 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure implication des secteurs et des services concernés ; Amélioration de l'évaluation des demandes et de la sélection des projets ; Optimisation de la mise en œuvre des programmes, en fonction de la coopération établie à cet effet avec les secteurs et services du Secrétariat ; Accroissement de la transparence dans la mise en œuvre des activités dont les demandes ont été approuvées. • Amélioration de la visibilité de la présence de l'UNESCO dans ses Etats membres. • Renforcement des capacités locales et nationales dans la formulation, la planification et la mise en œuvre des activités. • Gestion efficace et transparente dans la mise en œuvre du Programme de participation et de l'aide d'urgence : voir la conclusion de l'audit ; Meilleure réponse à des besoins ciblés en matière d'équipement et de formation des membres des commissions nationales.
Enseignements tirés pour l'amélioration des services : <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure communication avec les commissions nationales, secteurs et services du Secrétariat. • Il est important que les demandes soient articulées avec les programmes du C/5, et que soit établie avec les différents partenaires (commissions nationales, secteurs et services du Secrétariat) une relation de confiance et de dialogue suivi. 		

EVALUATION DE L'EXECUTION

D'une manière générale, un effort a été consenti pour contribuer à la réalisation des objectifs de la résolution 30 C/50 qui définit le mode de fonctionnement du Programme de participation, ainsi que les principes, conditions et critères de ce programme.

Au cours du biennium 2000-2001, le Programme de participation a connu plusieurs évolutions importantes, parmi lesquelles figurent la définition des critères précis et des procédures adéquates pour l'octroi de fonds au titre de l'aide d'urgence, et la diminution du nombre maximum de demandes qui peuvent être présentées par chaque Etat

membre (de 15 à 12) et par chaque ONG internationale (de 5 à 3).

L'activité globale du Programme de participation pour le biennium peut se résumer à partir des chiffres suivants :

- Enveloppe budgétaire affectée aux Etats membres, Membres associés et Organisations internationales non gouvernementales (OING) : 24.830.000 dollars des Etats-Unis.
- Nombre de demandes reçues : 2.328 (représentant 54.884.345 dollars des Etats-Unis).

Programme de participation

- Pour ce qui concerne les ONG internationales, elles étaient 337 autorisées à déposer des demandes, 60 l'ont fait.
- Nombre de demandes approuvées par le Directeur général :
 - Pour les Etats membres, Membres associés et autres Territoires et les OING, hors aide d'urgence : 1.531 (représentant 24.590.861 dollars des Etats-Unis) qui se répartissent ainsi :
 - au bénéfice de 192 Etats membres, Membres associés et autres Territoires : 1.469 (soit 23.574.011 dollars des Etats-Unis) ;
 - au profit des OING : 62 (soit 1.016.850 dollars des Etats-Unis).
 - Au titre de l'aide d'urgence : 18 (représentant 420.000 dollars des Etats-Unis).
- Nombre de demandes non approuvées : 96 émanant des Etats membres, Membres associés et autres territoires, 3 émanant des OING.
- Conformément à la résolution qui régit le Programme, 7 Etats membres n'ont pu être crédités des fonds approuvés pour 39 demandes (près de 600.000 dollars des Etats-Unis) en raison de la non-soumission des rapports financiers.

Par ailleurs, il apparaît que les activités destinées aux groupes prioritaires sont très limitées. Les Etats membres ont été invités à développer la coopération avec ces groupes qui constituent la société civile et qui mènent des activités et des initiatives de qualité pour la préservation de l'environnement, la lutte contre le VIH/sida, pour les campagnes d'alphabetisation, etc.

Quelques lacunes subsistent dans la mise en œuvre et le suivi de projets des Etats membres par le Secrétariat.

Certains spécialistes de programme n'ont pas prêté toute l'attention requise à la mise en œuvre des activités du Programme de participation à la demande des Etats membres. Ces activités, considérées comme marginales, constituent cependant une partie intégrante du Programme régulier. En outre, c'est seulement à partir d'octobre 2001 que nombre de spécialistes de programme ont entrepris des démarches pour que plusieurs actions qui n'ont pu être mises en œuvre soient transformées en contributions financières. Pour les Etats membres et les ONG internationales, un effort doit être fait dans ce sens, ce biennium-ci, pour palier au déficit d'expertise. Les secteurs doivent gérer les activités du Programme de participation comme partie intégrante du Programme ordinaire, ce qui n'est pas encore le cas pour la plupart des demandes.

La mise en place de nouveaux mécanismes a demandé du temps. Le biennium 2000-2001 a donc constitué une période de transition pour la section. Désormais, les Secteurs se sentent mieux impliqués et participent avec plus de constance et de professionnalisme aux évaluations des requêtes soumises.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Les activités les plus marquantes durant le biennium 2000-2001 sont les suivantes :

Mise en place du groupe de travail intersectoriel sur le Programme de participation : outil de concertation, de clarification, de négociation et de prise de décision ;

Diffusion d'un nouveau formulaire plus explicite pour les demandes du Programme de participation ;

Evaluation systématique par les secteurs ou services du Secrétariat des demandes soumises par les Etats membres dans le cadre du Programme du C/5 approuvé.

Audit du Programme de participation et de l'aide d'urgence

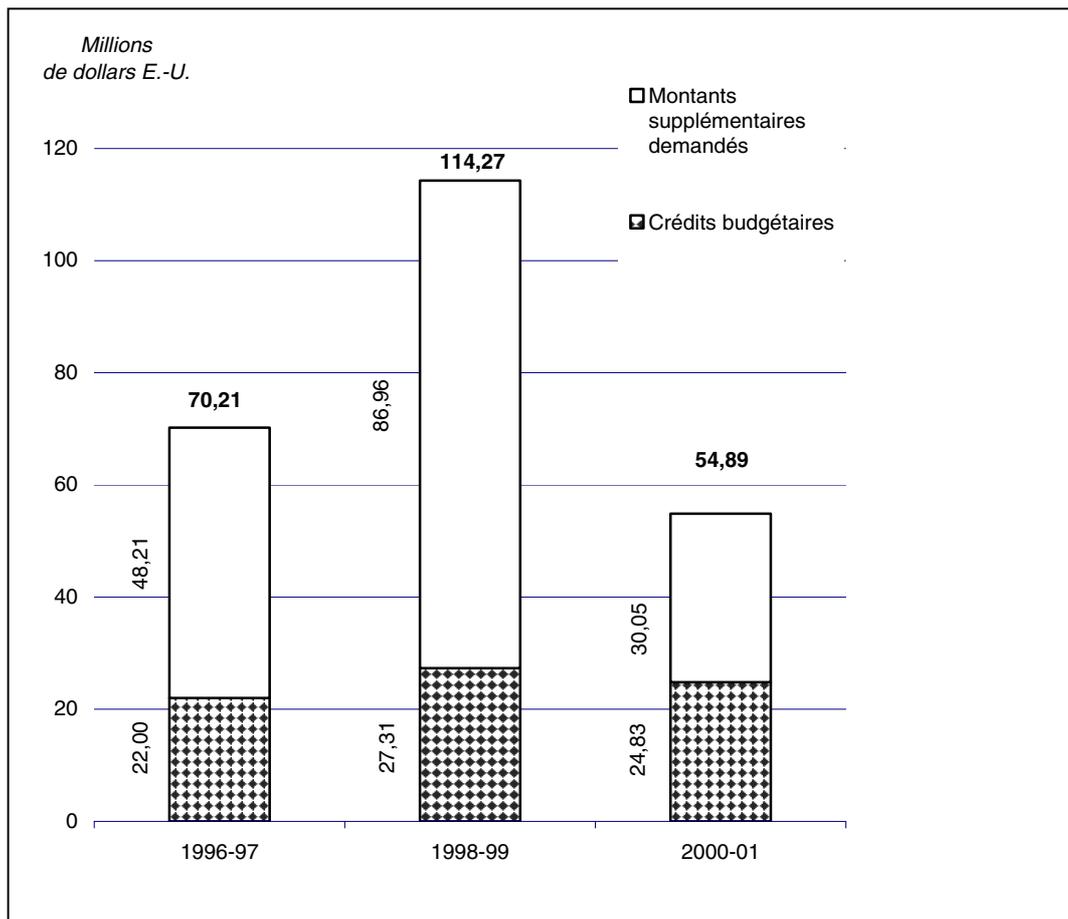
Il ressort de l'audit du Programme de participation et de l'aide d'urgence qui a été effectué au cours de l'exercice biennal considéré que l'Unité de coordination du PPE au sein du Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC) a administré le Programme :

- en conformité avec les dispositions de la résolution 30 C/50 ;
- en suivant rigoureusement les nouvelles procédures internes mises en place par le Directeur général en ce qui concerne la réception, l'approbation et le suivi des demandes présentées au titre du Programme de participation ;
- dans le respect des critères et des procédures régissant l'octroi de l'aide d'urgence ;
- en fournissant aux Etats membres une information exacte et complète.

Le rapport contient toutefois 24 recommandations relatives à l'application des règles et réglementations et à la gestion administrative ayant pour objet de rendre la gestion de ces programmes plus efficace et plus rationnelle. L'Unité PPE et le DCO ont accepté l'ensemble de ces recommandations.

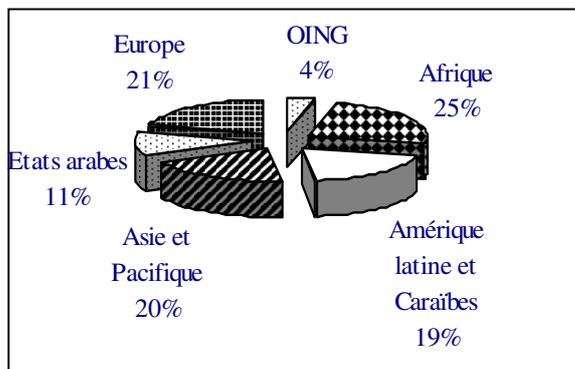
L'Unité PPE a totalement satisfait à 18 de ces conclusions et recommandations. L'Unité PPE et le DCO s'emploient actuellement à mettre en œuvre respectivement quatre et deux des recommandations non encore appliquées.

**Programme de participation
- Crédits inscrits au budget et montants demandés de 1996-1997 à 2000-2001**

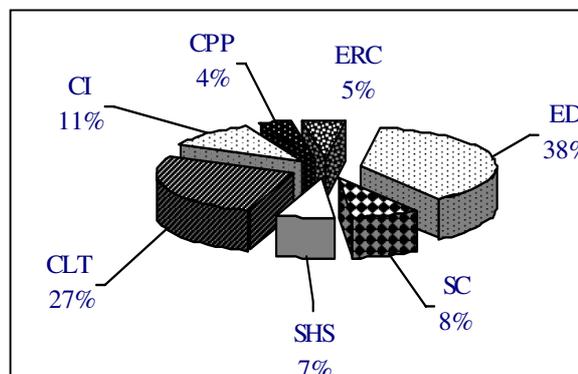


**Programme de participation
- Demandes que le Directeur général a approuvées,
par région et par secteur ou programme, 2000-2001**

A. Par région



B. Par Secteur



Les tableaux présentés ci-après mettent en évidence la répartition des requêtes approuvées pour les Etats membres, Membres associés et autres territoires selon les régions, les domaines de compétence de l'UNESCO et les groupes prioritaires, ainsi que les requêtes approuvées au titre de l'aide d'urgence :

Répartition par région

Région	Nombre de requêtes	Montant approuvé \$
Afrique	382	6 318 183
Amérique latine et Caraïbes	296	4 780 775
Asie et Pacifique	309	5 019 880
Etats arabes	166	2 559 500
Europe	316	4 895 673

Répartition par secteur

Secteur	Nombre de requêtes	Montant approuvé \$
ED	508	7 744 292
SC	105	3 680 010
SHS	93	1 673 000
CLT	353	3 639 313
CI	142	2 440 030

Requêtes affectées aux activités transversales : Culture de la paix et dialogue des civilisations

Secteur	Nombre de requêtes	Montant approuvé \$
BSP (CLT + SHS)	55	860 000

Requêtes affectées au développement des capacités des commissions nationales

Secteur	Nombre de requêtes	Montant approuvé \$
ERC	64	1 084 500

Répartition par groupe prioritaire

Groupe prioritaire	Nombre de requêtes	Montant approuvé \$
Afrique	382	6 318 183
Femmes	68	1 126 500
Jeunesse	110	1 673 900
Pays les moins avancés	397	6 389 860

Aide d'urgence

Etats membres

Afrique

Congo	1	15 000
Erythrée	1	25 000
Ghana	1	25 000
Kenya	1	14 000
Malawi	1	25 000
Mozambique	1	25 000
Ouganda	1	25 000
Tanzanie	1	25 000

Asie et Pacifique

Iran	1	25 000
Pakistan	2	42 000

Etats arabes

Palestine	1	24 000
Soudan	1	25 000

Amérique latine et Caraïbes

Belize	2	50 000
El Salvador	1	25 000
Equateur	1	25 000
Pérou	1	25 000

Total	18	420 000
--------------	-----------	----------------

Programme de participation

Les tableaux présentés ci-après mettent en évidence la répartition des requêtes des organisations internationales non gouvernementales selon les régions d'implantation des activités, les domaines de compétence de l'UNESCO et les groupes prioritaires

Répartition par région d'implantation

Région	Nombre de requêtes	Montant approuvé \$
Afrique	10	175 000
Amérique latine et Caraïbes	6	121 250
Asie et Pacifique	4	44 000
Europe	22	328 500
Autres	20	348 100

Répartition par secteur

Secteur	Nombre de requêtes	Montant approuvé \$
ED	15	277 600
SC	4	55 000
SHS	19	281 000
CLT	14	258 000
CI	6	75 000

Requêtes approuvées au titre des activités transversales : Culture de la paix

Secteur	Nombre de requêtes	Montant approuvé \$
BSP	2	30 250

Répartition par groupe prioritaire

Groupe prioritaire	Nombre de requêtes	Montant approuvé \$
Afrique	10	175 000
Femmes	3	45 500
Jeunesse	10	157 500
Pays les moins avancés	3	45 000

REPARTITION DES FONDS PAR RÉGION ET PAR PAYS (Y COMPRIS L'AIDE D'URGENCE)

AFRIQUE

Pays	Nombre de requêtes approuvées	Montant approuvé \$	Observation
Afrique du Sud	7	142 200	
Angola	7	131 000	
Bénin	9	153 992	
Botswana	7	134 000	
Burkina Faso	12	144 100	
Burundi	9	156 000	
Cameroun	8	146 500	
Cap-Vert	7	90 000	dont 15 000 en aide d'urgence
Comores	7	118 000	
Congo	10	151 000	dont 25 000 en aide d'urgence
Côte d'Ivoire	7	140 000	
Erythrée	9	155 000	
Ethiopie	9	160 300	
Gabon	8	135 000	dont 25 000 en aide d'urgence
Gambie	10	111 900	
Ghana	8	173 000	
Guinée	9	125 000	
Guinée-Bissau	12	146 000	dont 25 000 en aide d'urgence
Guinée équatoriale	10	139 000	
Kenya	7	162 000	
Lesotho	11	178 000	
Libéria	11	172 000	
Madagascar	9	156 500	dont 25 000 en aide d'urgence
Malawi	10	198 260	
Mali	9	167 000	dont 14 000 en aide d'urgence
Mozambique	9	160 000	
Namibie	6	130 000	
Niger	12	155 000	
Nigéria	7	151 000	dont 25 000 en aide d'urgence
Ouganda	12	199 000	
République centrafricaine	9	143 000	
République démocratique du Congo	10	166 500	dont 25 000 en aide d'urgence
République-Unie de Tanzanie	10	174 500	

Rwanda	10	148 266
Sao Tomé-et-Principe	11	165 000
Sénégal	8	146 000
Seychelles	7	125 000
Sierra Leone	10	168 000
Swaziland	10	139 500
Tchad	11	173 000
Togo	8	166 665
Zambie	11	165 000
Zimbabwe	7	136 000
Total Région	390	6 497 183

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Pays	Nombre de requêtes approuvées	Montant approuvé \$	Observation
Antigua-et-Barbuda	8	130 000	
Antilles néerlandaises	8	143 150	
Argentine	9	135 000	
Aruba	6	110 000	
Bahamas	8	144 000	
Barbade	8	147 000	dont 50 000 en aide d'urgence
Belize	9	149 500	
Bolivie	9	140 000	
Brésil	9	168 000	
Chili	8	114 000	
Colombie	9	140 000	
Costa Rica	11	144 200	
Cuba	8	154 000	
Dominique	6	136 000	dont 25 000 en aide d'urgence
El Salvador	8	135 000	dont 25 000 en aide d'urgence
Equateur	11	167 000	
Grenade	7	78 125	
Guatemala	9	140 000	
Guyana	8	149 000	
Haïti	11	174 000	
Honduras	7	142 000	
Iles Vierges britanniques	9	123 000	
Jamaïque	7	110 600	
Mexique	8	140 000	
Nicaragua	9	128 000	
Panama	6	80 000	
Paraguay	11	140 000	dont 25 000 en aide d'urgence
Pérou	11	166 200	
République dominicaine	10	147 000	
Saint-Kitts-et-Nevis	7	126 000	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	9	147 000	
Sainte-Lucie	7	123 000	
Suriname	7	141 000	
Trinité et Tobago	7	144 000	
Uruguay	9	110 000	
Venezuela	7	140 000	
Total Région	301	4 905 775	

ASIE ET PACIFIQUE

Pays	Nombre de requêtes approuvées	Montant approuvé \$	Observation
Australie	4	95 000	
Bangladesh	10	185 000	
Bhoutan	6	102 000	
Cambodge	13	162 000	
Chine	8	155 000	
Iles Cooks	4	69 233	
Iles Marshall	7	115 000	
Inde	10	158 000	dont 25 000 en aide d'urgence
Indonésie	9	180 000	
Iran	8	165 000	
Japon	4	65 000	
Kazakhstan	9	136 300	

Programme de participation

Kirghizistan	8	140 000	
Kiribati	7	61 000	
Macao	1	10 000	
Malaisie	6	132 000	
Maldives	8	79 200	
Micronésie (Etats fédérés de)	8	123 000	
Mongolie	9	147 500	
Myanmar	6	93 000	
Nauru	8	118 770	
Népal	13	184 300	
Nioué	3	63 000	
Nouvelle-Zélande	5	75 500	dont 42 000 en aide d'urgence
Ouzbékistan	7	130 000	
Pakistan	11	204 000	
Palaos	9	133 400	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	11	148 000	
Philippines	8	155 000	
Rép. de Corée	8	123 000	
Rép. dém. pop. lao	14	180 477	
Rép. pop. démocratique de Corée	7	121 000	
Samoa	6	110 500	
Sri Lanka	7	136 000	
Tadjikistan	11	117 500	
Thaïlande	8	132 000	
Tonga	7	131 000	
Turkménistan	5	81 000	
Tuvalu	5	91 000	
Vanuatu	7	133 200	
Viet Nam	7	145 000	
Total Région	312	5 086 880	

ETATS ARABES

Pays	Nombre de requêtes approuvées	Montant approuvé \$	Observation
Algérie	9	182 000	
Arabie saoudite	10	90 500	
Bahreïn	13	123 500	
Egypte	8	159 000	
Emirats Arabes Unis	4	55 000	
Iraq	7	53 500	
Jamahiriya arabe libyenne	8	141 000	
Jordanie	8	159 000	
Koweït	9	66 000	
Liban	9	159 000	
Maroc	9	158 000	
Mauritanie	13	179 500	
Oman	12	140 000	dont 24 000 en aide d'urgence
Palestine	8	177 500	
Qatar	9	123 500	
République arabe syrienne	6	123 500	dont 25 000 en aide d'urgence
Soudan	9	195 000	
Tunisie	8	155 000	
Yémen	9	171 000	
Total Région	168	2 608 500	

EUROPE et AMERIQUE DU NORD (groupe 1)

Pays	Nombre de requêtes approuvées	Montant approuvé \$	Observation
Allemagne	4	65 000	
Andorre	10	91 500	
Autriche	5	70 000	
Belgique	4	68 000	
Canada	4	70 000	
Chypre	11	103 500	
Danemark	4	85 000	
Espagne	7	65 000	
Finlande	4	70 000	
France	7	70 000	

Grèce	4	75 000
Irlande	4	31 600
Islande	4	51 000
Israël	7	135 000
Italie	4	75 000
Luxembourg	1	20 000
Malte	8	124 000
Monaco	3	50 000
Norvège	5	70 000
Pays-Bas	6	65 000
Portugal	4	70 000
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	4	70 000
Saint-Marin	4	68 000
Suède	3	65 000
Suisse	6	69 863
Turquie	8	148 000
Total		

* Le total reporté ci-dessus tient compte de la fusion de deux requêtes.

EUROPE (groupe 2)

Pays	Nombre de requêtes approuvées	Montant approuvé \$	Observation
Albanie	9	135 000	
Arménie	8	143 000	
Azerbaïdjan	9	131 000	
Bélarus	8	137 800	
Bosnie-Herzégovine	9	140 500	
Bulgarie	7	138 000	
Croatie	7	131 000	
Estonie	7	146 000	
Fédération de Russie	12	151 000	
Géorgie	11	155 000	
Hongrie	8	145 000	
ex-République yougoslave de Macédoine	8	145 000	
Lettonie	7	140 000	
Lituanie	8	142 000	
Pologne	4	100 000	
République de Moldova	9	91 710	
République tchèque	11	132 700	
Roumanie	10	139 000	
Slovaquie	6	125 000	
Slovénie	8	101 000	
Ukraine	9	144 000	
Yougoslavie	8	136 000	
Total Europe (groupe 2)	182	2 950 210	
<u>Total Région</u>	<u>316</u>	<u>4 895 673</u>	

**RÉPARTITION DES FONDS
PAR ORGANISATION INTERNATIONALE NON GOUVERNEMENTALE (OING)**

OING	Nombre de requêtes approuvées	Montant approuvé \$
AASSREC (Association of Asian Social Science Research Councils / Association des conseils asiatiques pour la recherche en sciences sociales)	1	12.000
AESAL / EAASH (Académie européenne des sciences, des arts et des lettres / European Academy of Arts, Sciences and Humanities)	1	12.000
AICA (Association internationale des critiques d'art / International Association of Art Critics)	1	20.000
AIJD / IADL (Association internationale des juristes démocrates / International Association of Democratic Lawyers)	1	20.000
AIU / IAU (Association internationale des universités / International Association of Universities)	1	20.000
AMIC (Asian Media Information and Communication Centre / Centre asiatique d'information sur les recherches en communication de masse)	1	10.000
AMPS (Association mondiale de prospective sociale / World Social Prospects Association)	1	15.000
APICE (Association panaméricaine des institutions de crédit éducatif / Pan-American Association of Educational Credit Institutions)	1	20.000
CCIVS / CCSVI (Co-ordinating Committee for International Voluntary Service / Comité de coordination du service volontaire international)	1	20.000
CICT / IFTC (Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle / International Council for Film, Television and Audiovisual Communication)	1	10.000
CID / IDC (Conseil international de la danse / International Dance Council)	1	15.000
CIM / IMC (Conseil international de la musique / International Music Council)	1	20.000
CIOFF (Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels / International Council of Organizations for Folklore Festivals and Folk Art)	1	10.000
CIPSH / ICPHS (Conseil international de la philosophie et des sciences humaines / International Council for Philosophy and Humanistic Studies)	1	20.000
CIRTEF (Conseil international des radios-télévisions d'expression française / French-Speaking Radio and Television International Council)	1	20.000
CISS / ISSC (Conseil international des sciences sociales / International Social Science Council)	1	20.000
CRE COLUMBUS (Association des universités européennes / European University Association)	1	20.000
Fédération internationale des instituts de l'Europe du Centre-Est / International Federation of East Central European Institutes	1	20.000
FIA (Fédération internationale des acteurs / International Federation of Actors)	1	18.000
FIAPA (Fédération internationale des associations de personnes âgées / International Federation of Associations of the Elderly)	1	20.000
FIDH / IFHR (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme / International Federation of Human Rights Leagues)	1	20.000
FIEF / IFHE (Fédération internationale pour l'économie familiale / International Federation For Home Economics)	1	20.000
FIM (Fédération internationale des musiciens / International Federation of Musicians)	1	20.000
FMACU / WFUCA (Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO / World Federation of UNESCO Clubs, Centres and Associations)	1	20.000
HOPE 87 (Hundreds of Original Projects for Employment)	1	15.000
IAAS (International Association of Agricultural Students / Association internationale des étudiants en agriculture)	1	11.000
IAC EX-IRTAC (International Association for Counselling / Association internationale pour le conseil psychologique)	1	15.000
IACEE (International Association for Continuing Engineering Education)	1	15.000
IAESTE (International Association for the Exchange of Students for Technical Experience / Association internationale pour l'échange d'étudiants en vue de l'acquisition d'une expérience technique)	1	10.000
IAUP (International Association of University Presidents / Association internationale des recteurs d'universités)	1	15.000

Programme de participation

IBF / FIL (International Booksellers Federation / Fédération internationale des libraires)	1	2.000
ICET (International Council for Engineering and Technology / Conseil international des sciences de l'ingénieur et de la technologie)	3	20.000
ICET (International Council on Education for Teaching / Conseil international de la préparation à l'enseignement)	1	20.000
ICMICA / MIIC (Pax Romana, International Catholic Movement for Intellectual and Cultural Affairs / Pax Romana, Mouvement international des intellectuels catholiques)	1	15.000
ICTM (International Council for Traditional Music / Conseil international de la musique traditionnelle)	1	20.000
ICW / CIF (International Council of Women / Conseil international des femmes)	1	.5.500
IFID (International Federation for Information and Documentation / Fédération internationale d'information et de documentation)	1	20.000
IFMSA (International Federation of Medical Students' Association / Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine)	1	20.000
IFUW / FIFDU (International Federation of University Women / Fédération internationale des femmes diplômées des universités)	1	20.000
IFWEA / FIAET (International Federation of Workers' Educational Associations / Fédération internationale des associations pour l'éducation des travailleurs)	1	15.000
IIAS / IISA (International Institute of Administrative Sciences / Institut international des sciences administratives)	1	15.000
INCORVUZ-XXI (International Coordination Council of Educational Institutions Alumni / Association internationale des diplômés des institutions éducatives soviétiques)	1	10.000
INSULA (International Scientific Council for Island Development / Conseil scientifique international pour le développement des îles)	1	20.000
ISI / IIS (International Statistical Institute / Institut international de statistique)	1	20.000
ITI / IIT (International Theatre Institute / Institut international du théâtre)	1	20.000
JMI (Jeunesses musicales internationales)	1	20.000
Maison internationale de la poésie	1	15.000
MDS (La maison de sagesse)	1	17.600
MIJARC (Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique / International Movement of Catholic Agricultural and Rural Youth)	1	.5.000
OIDEI (Organisation internationale pour le développement de la liberté d'enseignement / International Organization for the Development of Freedom of Education)	1	10.000
PAX CHRISTI (Pax Christi International)	1	7.500
PEN (International PEN / Fédération internationale des PEN clubs)	1	20.000
PINA (Pacific Islands News Association / Association des médias des îles du pacifique)	1	15.000
RSF (Reporters sans frontières international)	1	18.000
UIE / IPA (Union internationale des éditeurs / International Publishers Association)	1	20.000
WAER / AMSE (World Association for Educational Research / Association mondiale des sciences de l'éducation)	1	20.000
WCCI / CME (World Council for Curriculum and Instruction / Conseil mondial d'éducation)	1	20.000
WCT / CSME (World Confederation of Teachers / Confédération syndicale mondiale de l'enseignement)	1	20.000
WFSF (World Futures Studies Federation / Fédération mondiale pour les études sur les futurs)	1	20.000
WLRA (World Leisure and Recreation Association / Association mondiale du loisir et de la récréation)	1	20.000
WOSM / OMMS (World Organization of the Scout Movement / Organisation mondiale du mouvement scout)	1	23.250
Montant total approuvé	63	1.016.850

I.2 Services d'information et de diffusion

Centre d'échange d'information

Office des Editions de l'UNESCO

Office des périodiques mensuels

Office de l'information du public

Services d'information et de diffusion

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
Centre d'échange d'information		
<ul style="list-style-type: none"> • Accès à 120 bases de données et 57 services d'information répertoriés au Siège et hors Siège ; Diffusion via l'Internet et sur CD-ROM • Accès - aux Bases de données de l'UNESCO (12 bases), à l'Index Translationum (1,2 million de références bibliographiques), aux résolutions et décisions depuis 1946, et aux documents des organes directeurs (1998-1999) • Gestion du site Internet • Formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et amélioration de la visibilité de l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de l'inventaire des bases de données et des services d'information • Transfert sur CD-ROM d'ouvrages de référence • Développement du site Internet : Augmentation de la taille du site : doublement des pages (100.000 fin 2001). 80 bases accessibles en ligne (40 fin 1999) ; Une enquête en ligne menée en décembre 2000 a permis de mieux connaître le profil socio-démographique, les attentes et les besoins de nos utilisateurs • Séminaire sur les NTIC en Asie centrale réunissant une vingtaine de participants des 9 pays d'Asie centrale et du Caucase (octobre 2000, en coopération avec le bureau de l'UNESCO à Almaty et la Commission nationale kazakhe) ; Atelier de formation des spécialistes en information des unités hors Siège réunissant 27 participants des unités hors Siège (novembre 2001, au Siège) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès complètement rénové sur l'Internet par types de services/bases et par grands thèmes - http://www.unesco.org/unescdi • Diffusion augmentée dans les unités hors Siège, les commissions nationales, les bibliothèques nationales et certaines bibliothèques universitaires. • Doublement de la consultation (3,5 millions de pages vues et un million de visiteurs en décembre 2001 en provenance de 194 pays différents). • Meilleure connaissance en Asie centrale des informations disponibles à l'UNESCO ; Aide à la production locale de CD-ROM et de sites Internet ; Dialogue intense entre tous les participants ; Echange d'information entre les spécialistes qui se continue par messagerie électronique (groupe de discussion) ; Très forte progression de l'utilisation des NTIC.

EVALUATION DE L'EXECUTION

Plusieurs actions conjuguées ont permis d'améliorer sensiblement l'accès à l'ensemble des sources d'information et d'intégrer de plus en plus les services sectoriels d'information dans un système global tirant le meilleur parti des nouvelles technologies. Parmi ces actions, il convient de noter :

- la mise à jour de l'inventaire des bases de données et des services d'information du Secrétariat ainsi que la publication des répertoires correspondants ;
- le développement d'UNESDOC, base de données qui permet d'accéder via l'Internet à l'ensemble des documents produits par l'UNESCO depuis 1995, à toutes les résolutions et décisions depuis 1946 et aux discours du Directeur général depuis 1987. La

recherche se fait directement sur les mots des textes des documents ou sur les éléments bibliographiques (mots clés, cote, date, etc.) ;

- la production d'éditions nouvelles des CD-ROM Base de données et Index Translationum ainsi que les premières éditions des CD-ROM : Résolutions/ Décisions (1946-1999) et Documents des organes directeurs (1998-1999) ;
- l'accès en ligne, pour les membres du Secrétariat, à de nombreuses sources d'information et en particulier à plus de 10.000 périodiques ainsi qu'à une base de données géopolitiques.

Le site Internet de l'UNESCO s'est considérablement développé avec notamment la croissance du nombre de pages accessibles (de 37.000 pages fin 1999 à plus de 100.000 fin 2001), le doublement de la consultation (3,5 millions de pages vues en décembre 2001), l'accroissement du nombre de visites (1 million en décembre 2001), et la mise en place de nombreux sites Internet dynamiques. Enfin, les premières études pour la mise en place du portail de connaissance collaboratif ont démarré en juin 2001. Le développement de ce site, l'amélioration de sa convivialité et de son interactivité doivent être poursuivis. Toutefois, il est indispensable de maintenir, autant que faire se peut, la diffusion des informations sur différents supports (imprimés, CD-ROM, etc.) afin que les utilisateurs puissent choisir ceux qui leur conviennent le mieux, en fonction des moyens techniques dont ils disposent.

L'accès à l'Internet pour les commissions nationales s'est nettement amélioré : 120 d'entre elles disposent de messageries électroniques et 28 ont créé leurs propres sites Internet accessibles depuis la page d'accueil dédiée aux commissions nationales.

La bibliothèque a continué à développer l'accès à des services électroniques qui sont de plus en plus appréciés, à la fois au Siège et hors Siège. La salle de lecture a été modernisée avec l'installation de six postes de travail donnant accès à l'Internet et à de nombreux CD-ROM.

Aux archives, une réforme de la gestion des dossiers a commencé à être mise en œuvre pour préserver et développer la mémoire institutionnelle. Afin de pouvoir continuer à la mener à bien, des ressources suffisantes doivent y être affectées (voir la section relative à l'entretien et à la sécurité au Siège).

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

1. Nouvelle présentation et accès très convivial à l'ensemble des bases de données et des services d'information de l'UNESCO par types de services/bases et par thèmes.

2. Accès aux textes intégraux de 20.000 documents de l'UNESCO. UNESDOC est devenu un point d'accès incontournable aux documents de l'Organisation. Ce service est devenu indispensable pour retrouver facilement un document.

3. Mise en ligne du thesaurus de l'UNESCO qui lui donne une grande visibilité. Cet outil de référence est un des grands succès des éditions de l'UNESCO. Cette réussite est attestée par le fait que le thesaurus soit tenu pour un ouvrage de référence par la société internationale de l'information et qu'il représente la meilleure vente des publications de l'Organisation. De toute évidence, la possibilité pour les membres du personnel, notamment hors Siège, d'accéder à cette mine de ressources en ligne est grandement appréciée et se révèle fructueuse (<http://www.ulcc.ac.uk/unesco>).

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
Office des Editions de l'UNESCO		
<ul style="list-style-type: none"> • Achats en ligne à l'aide d'un moyen de paiement sécurisé, accès gratuit en ligne à des textes complets (PDF) • Impression sur demande de titres épuisés/rationalisation de la production • Participation des bureaux régionaux à la décentralisation du stock destiné à la vente • Une politique de vente plus dynamique, en particulier pour les articles des boutiques de cadeaux • 98 contrats de coédition dans les langues officielles et 86 contrats de licence pour les langues non officielles • Amélioration des conditions financières • Trois ouvrages et trois CD-ROM • <i>Traductions financées à l'aide de fonds extrabudgétaires</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point et lancement du nouveau site Web des Editions de l'UNESCO • Des efforts ont été faits pour continuer à appliquer les méthodes de production de livres les plus récentes, y compris la préparation simultanée de postfaces/et de formats PDF • Etant donné que la plupart des bureaux régionaux ne sont pas aménagés pour le stockage et la vente de publications, les mesures prises à cet égard ne sont pas rapides. Un certain nombre de bureaux régionaux remplissent toutefois le rôle de dépositaires des Editions de l'UNESCO • Le fonctionnement de la boutique de cadeaux a été réexaminé sous l'angle de la qualité des produits offerts et la boutique a été intégrée au fonctionnement de la librairie et installée à proximité • Recherche active dans différents Etats membres d'éditeurs d'ouvrages en arabe, chinois et russe, de même que dans des langues non officielles de l'Organisation • Diversification de la sélection d'éditeurs et contrôle des prix • Choix de thèmes de nature à mettre en lumière la mission de l'UNESCO et les principaux programmes de l'Organisation • <i>Partenariat avec l'Agence intergouvernementale de la francophonie (France) et le CINDOC (Espagne)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement rapide des commandes en ligne ; mise à disposition en ligne de plus de 100 titres sous format PDF. • Temps de production plus rapide de textes gratuits en ligne d'ouvrages imprimés - publication de manuscrits en quatre à six mois au lieu de huit. • Renforcement des bureaux régionaux existants agissant en tant que dépositaires au moyen de contributions financières et techniques destinées à une participation à des foires du livre et autres manifestations ayant trait au livre (en Asie, Afrique et Amérique latine). • Augmentation de la valeur marchande globale des cadeaux et autres articles connexes. • Augmentation des copublications : 13 titres en arabe, 10 en chinois et 23 en russe ; Publication d'ouvrages dans 35 langues non officielles. • Diminution de 20 % de la moyenne des dépenses et augmentation de 40,70 % des recettes provenant des droits d'auteur. • Publication d'un livre sur l'UNESCO à l'intention des adultes (anglais et français) et d'un autre pour les enfants (anglais, français et espagnol) et de deux CD-ROM en français destinés aux jeunes utilisateurs. • <i>Publication des volumes I et II de l'Histoire de l'humanité en français en 2000 et 2001, de même que des éditions en espagnol du Rapport mondial sur la culture, du Rapport mondial sur la communication et l'information et de l'Atlas Mondial de la Arquitectura Barroca.</i>

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

- Il s'agissait d'un exercice biennal de transition. Il était difficile de mettre en œuvre des pratiques impliquant des décisions de politique générale - déterminer si les bureaux régionaux devaient assurer le stockage et la vente des publications de l'UNESCO, par exemple, ou s'il convenait d'apporter des changements aux méthodes traditionnelles de production (passer à l'impression sur demande, privilégier la disponibilité en ligne, réduire le nombre de titres imprimés). L'adoption par l'UNESCO d'une politique claire en matière de publications (documents, fourniture gratuite de publications en ligne, publications destinées à la vente) permettrait de rationaliser davantage la mise en œuvre des futurs documents C/5.
- Instaurer des partenariats de longue durée avec les éditeurs tant pour assurer des coéditions que pour des accords de licence, avec un strict contrôle financier. Veiller au contrôle de la qualité des manuscrits afin de trouver des éditeurs ayant une réputation établie sur le marché du livre. Le recours à des fonds extrabudgétaires est capital pour financer de grands projets d'édition et d'élaboration de produits multimédias.

Office des Editions de l'UNESCO (audiovisuel)

<ul style="list-style-type: none"> • Catalogage et archivage en ligne des documents photographiques, audio, vidéo, radio de l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> • Numérisation de photos ; Négociation de contrats d'acquisition de photos ; Mise à jour régulière de la base de données vidéo, permettant notamment l'amélioration du service rendu, surtout en direction des pays les moins développés pour lesquels cet outil est particulièrement utile 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une base de photos en ligne (15.000 clichés numérisés illustrant les activités de l'UNESCO) ; Création d'une base vidéo en ligne ; Production d'un catalogue des vidéos de l'UNESCO ; Création d'une base de données audio.
<ul style="list-style-type: none"> • Production et coproduction de vidéos 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des installations techniques du studio vidéo pour la post-production des coproductions ; diffusion vidéo en direct sur l'Intranet de la dernière séance de la 162e session du Conseil exécutif 	<ul style="list-style-type: none"> • Coproduction de trois vidéos ("Le Mont Perdu", "Filles d'Iran" et "Timgad").
<ul style="list-style-type: none"> • Médiatisation de grands événements de l'UNESCO, par exemple : Campagne pour protéger les bouddhas de Bamyán, Forum mondial sur l'éducation, Dakar, Conférence mondiale contre le racisme et la xénophobie, Durban 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de l'information vers la presse audiovisuelle ; Réalisation, montage et diffusion de sujets vidéo ; Mise en place d'un partenariat avec AITV ; Réalisation de séquences vidéo en <i>streaming</i> diffusées sur le site Internet de l'Organisation ; Envoi de cassettes par courrier aux télévisions n'ayant pas de fibre optique 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des demandes d'interview auprès des responsables concernés de l'UNESCO ; Utilisation des photos de l'UNESCO par la presse internationale ; Diffusion des sujets concernant l'UNESCO par les médias internationaux tels que BBC, CNN, etc.

Enseignement tirés pour l'amélioration des services :		
<ul style="list-style-type: none"> • La section de l'audiovisuel a souffert pendant tout le biennium du gel de plusieurs postes. La base de données film/vidéo est en français uniquement. Depuis sa création l'UNESCO a toujours archivé ses films uniquement en français. Des problèmes de personnel empêchent de la traduire en anglais. Cette faiblesse se ressent d'autant plus que 80 % des visiteurs du site Web de l'UNESCO choisissent sa version anglaise. La base film/vidéo a donc surtout généré une augmentation de la distribution dans les pays francophones. • En dépit de nos efforts les secteurs ont continué à gaspiller de l'argent dans des productions audiovisuelles de qualité médiocre, en dehors du cadre des règles de l'Organisation. Dans l'attente d'une révision éventuelle du Manuel concernant la protection du matériel audiovisuel, il est nécessaire que tous s'en tiennent à l'esprit et à la lettre du point 1326 du Manuel tel qu'actuellement rédigé. 		
Office des périodiques mensuels		
<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du magazine aux lecteurs • Ouverture de canaux de distribution • Lancement de nouvelles éditions • Développement de la liste de distribution de <i>Sources</i>. NB : le titre a été suspendu 	<ul style="list-style-type: none"> • Rajeunissement de la forme du message ; Modernisation de la maquette • Nouveaux canaux de prospection d'abonnements notamment via l'Internet • 25e coédition en sarde ; Suspension du mensuel <i>Courrier</i> de l'UNESCO sous sa forme actuelle • Addition de nombreux journalistes sur la liste de distribution 	<ul style="list-style-type: none"> • Décroissance faible mais continue de la vente des trois éditions du Siècle (41.900 au 1/01/2000, 37.100 au 31/09/2001). • 40 nouveaux pays ouverts à la vente en kiosque. • Diffusion quasi stable des coéditions pour le biennium. • Création d'un site Internet pour <i>Sources</i>.
Office de l'information du public		
<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction pour la presse de communiqués (283 pendant le biennium), d'avis (93), et de calendriers des événements (24) • Réalisation de dossiers de presse, notamment sur les thèmes : "Non au trafic illicite" (E, F, S) ; "Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité" • Organisation de la couverture médiatique des grands événements ayant eu lieu au Siècle et hors Siècle ayant fait l'objet d'un effort particulier de médiatisation (par 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement en mai-juin 2001 d'un nouveau support hebdomadaire de communication interne, le <i>Newsbrief</i> (arrêt de cette activité après sept semaines) 	<ul style="list-style-type: none"> • 13 revues de presse thématiques : thèmes les plus souvent abordés : éducation/alphabétisation ; Afghanistan ; Conférence générale ; Les bouddhas de Bamyân - les efforts pour les sauver, puis leur destruction - ont été au cours de ce biennium le thème dominant dans les médias, en ce qui concerne les domaines de compétence de l'UNESCO. Au cours de la décennie écoulée, il n'y a pas eu de précédent quant à la sollicitation de l'UNESCO de la part des médias. Des centaines d'interviews (dont de très nombreuses avec le Directeur général et le Sous-Directeur général pour la culture) ont été organisées par BPI.

exemple : cérémonie de remise des prix L'OREAL/UNESCO, Forum mondial sur l'éducation, Dakar)		
--	--	--

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

Un travail d'envergure (au travers de communiqués de presse, d'articles "op-ed", d'interviews dans la presse écrite et audiovisuelle, d'un site Web OPI) a été engagé pour sensibiliser les opinions aux initiatives de l'UNESCO dans ses domaines d'action prioritaires, et particulièrement l'éducation (campagne de presse EFA avant et après Dakar), la protection du patrimoine et la diversité culturelle (campagne autour des bouddhas de Bamyán), l'éthique des sciences ainsi que le programme de réformes introduit par le nouveau Directeur général. Ces efforts ont contribué notablement à augmenter la visibilité de l'UNESCO. Ces résultats positifs ont cependant été enregistrés de façon ponctuelle, les limites en ressources humaines ne permettant pas une couverture continue, sur l'année, de l'ensemble des programmes de l'Organisation. S'appuyant notamment sur les ressources conjuguées d'OPI, d'OPM, de UPO/AUD et d'une nouvelle unité de coordination Web, la nouvelle stratégie d'information du public mise en place dès janvier 2002 permettra d'identifier toutes, ou presque toutes, les initiatives susceptibles d'être médiatisées, de les mettre en mots et en images afin que les médias puissent s'en faire l'écho et de multiplier le nombre des médias auxquels l'UNESCO s'adresse régulièrement dans toutes les régions du monde.

Publications

Statistiques relatives aux publications parues en 2000-2001

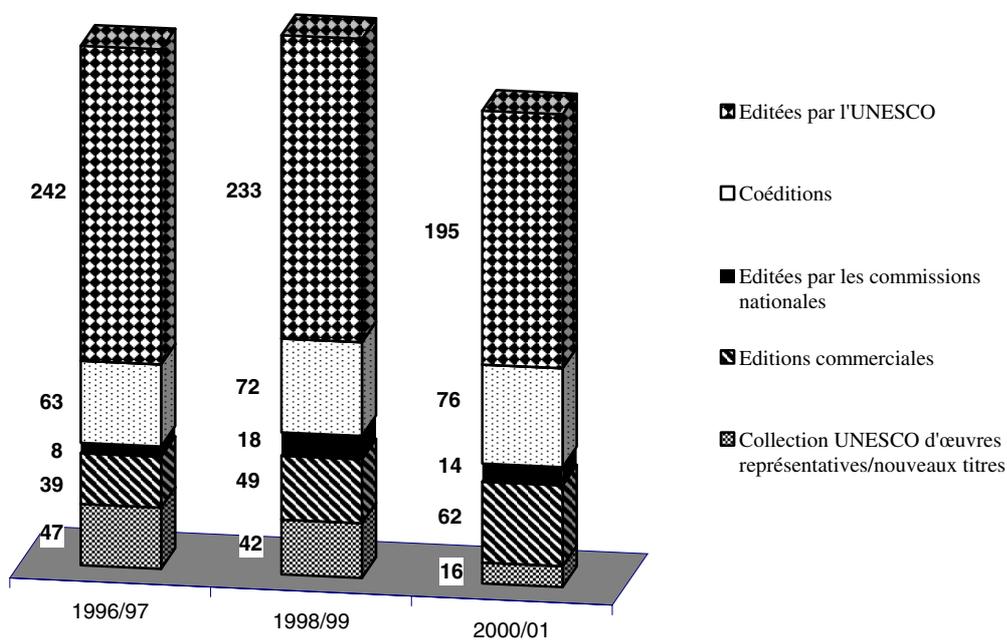
I. Publications éditées par l'UNESCO ou en coédition (langues officielles)

Nouveaux titres publiés sous le seul nom de l'UNESCO	195
Éditions révisées	
Coéditions	76
Collection UNESCO d'œuvres représentatives/nouveaux titres	16
Collection UNESCO d'œuvres représentatives/éditions révisées	
Total	287

II. Publications éditées par des éditeurs extérieurs (langues non officielles)

Ouvrages de l'UNESCO publiés par des Commissions nationales	14
Éditions commerciales de publications de l'UNESCO	62
Total	76
Total général	363

Nombre de publications de l'UNESCO parues de 1996 à 2001 par catégorie d'éditeur



EVALUATION DE L'EXECUTION

Au cours de l'exercice 2000-2001, pour tenir compte de son manque de visibilité, l'UNESCO, sous la direction du Conseil exécutif, a procédé à un examen en profondeur de ses stratégies d'information et de communication qui l'a conduit à redéfinir ses objectifs et ses méthodes de travail. Plusieurs sections et unités, jusque là dispersées au sein de l'Organisation, ont été regroupées dans un nouveau Bureau de l'information du public (BPI). L'Organisation a recruté le Directeur du Bureau qui est entré en fonctions en juillet 2001. Cette nomination a été rapidement suivie de celle d'un nouveau porte-parole du Directeur général.

La nouvelle stratégie d'information du public a pour principal objectif d'instaurer une relation de travail permanente avec les médias de toutes les régions du monde. Pour ce faire, en coopération avec chaque secteur, BPI va relever tous les événements, rapports, publications et autres manifestations pouvant intéresser les médias et le grand public, puis, sur cette base, il établira un calendrier d'événements orientés vers les médias et portant sur la totalité des grands programmes et initiatives échelonnés sur toute l'année. Lors d'une deuxième phase, qui devrait commencer au cours de l'exercice biennal 2002-2003, des ateliers de formation aux médias organisés dans chaque région aideront les bureaux hors Siège et les commissions nationales de l'UNESCO à mettre au point leurs propres plans d'action concernant les médias.

En attendant la redistribution complète des rôles parmi les anciens membres du personnel d'OPI, OPM et UPO/AUD qui n'a pu prendre effet qu'en janvier 2002, les efforts ont d'abord porté essentiellement sur la mise au point de nouvelles normes de qualité concernant l'ensemble des productions écrites destinées au public et l'adoption d'une approche de la production audiovisuelle orientée vers

l'actualité. Beaucoup de temps et d'énergie ont été consacrés au redéploiement du personnel d'OPM à la suite de la décision du Directeur général de supprimer *Sources* et de ramener la publication du *Courrier* de 12 à deux numéros par an.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

A la suite d'innombrables séances d'information des journalistes étalées sur plusieurs mois et visant à attirer l'attention sur les efforts novateurs déployés par l'UNESCO pour protéger le patrimoine culturel subaquatique, la publication, le 29 octobre 2001, du communiqué de presse 2001-118 intitulé "Protéger le patrimoine subaquatique contre les chasseurs de trésors" (suivie de l'adoption de la Convention par la Conférence générale le 2 novembre) accompagnée de la distribution d'une bobine B (B-roll) aux organismes de télévision du monde entier, a donné lieu à une très large couverture médiatique dans toutes les régions. Les journaux du monde entier et pas moins de dix agences de presse, en sept langues, ont diffusé des articles et des communiqués sur ce thème. Les journaux télévisés de la planète entière ont utilisé les séquences vidéo fournies par l'UNESCO, touchant ainsi des dizaines de millions de téléspectateurs aux heures de grande écoute. L'Union européenne de radiotélévision a offert gratuitement ces vidéos à ses 116 organismes affiliés et la même démarche a été suivie par AP télévision et Reuter télévision. Plusieurs chaînes ont présenté ce matériel sur leurs sites Web. De même, les organismes de radiodiffusion ont donné à ces programmes un vaste écho dans le cadre d'interviews et de programmes d'information, notamment BBC World Service et Channel IV au Royaume-Uni, de nombreuses radios en France, notamment RFI, NPR aux Etats-Unis et différentes stations, notamment en République de Corée, en Nouvelle-Zélande et en Australie.

II. Gestion de l'Organisation

Bureau du Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration
Secteur des relations extérieures et de la coopération
Politique générale et direction

Organes directeurs
Gestion financière
Services juridiques
Programmation
Evaluation
Gestion des ressources humaines

**Bureau du Sous-Directeur général
pour la gestion et l'administration**

EVALUATION DE LA GESTION ET DE L'ADMINISTRATION (Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration)

Les services administratifs sont indispensables à l'exécution du programme, ainsi qu'à la bonne marche de l'Organisation et de ses organes directeurs. Au cours de l'exercice biennal considéré, malgré de sérieuses contraintes budgétaires et des limitations de ressources (notamment humaines) imposées par des budgets consécutifs à croissance nominale zéro, les services de soutien ont réussi à obtenir un niveau de résultats satisfaisant grâce à une saine gestion des ressources financières et au bon fonctionnement des divers rouages de l'Organisation - systèmes faisant appel aux technologies de l'information, entretien et rénovation des bâtiments, sécurité, production des documents, traduction et interprétation, achats, conférences, manifestations culturelles et échange d'informations.

Dans le domaine des **technologies de l'information et de l'échange d'informations**, les principaux objectifs ont été atteints - à savoir l'accroissement de la capacité des services, de leur fiabilité et de leur sécurité. En particulier, l'installation des nouveaux systèmes informatiques centralisés (ERP) applicables au Système financier et budgétaire (FABS) s'est achevée en temps voulu. L'accès des bureaux extérieurs à l'Internet et à l'Intranet s'est, lui aussi, amélioré. A titre d'exemple, l'utilisation de l'Internet s'est nettement intensifiée et des procédures antivirus ont été mises en place afin de minimiser les risques. Le Secteur de l'administration envisage de poursuivre ses efforts en ce sens au cours du prochain exercice biennal de façon à optimiser l'accès de tout le Secrétariat à l'Internet. En outre, plusieurs activités ont été lancées en association - nouvelle présentation, facilité d'accès à toutes les bases de données de l'Organisation, possibilité de consulter 20.000 documents (UNESDOC), mise à jour du site Internet et Thesaurus en ligne (l'une des publications phares de l'UNESCO). Ces additifs ont sensiblement contribué à renforcer la visibilité des actions de l'Organisation.

L'exercice 2000-2001 a été crucial pour l'Organisation eu égard à la nécessité urgente de remettre en état les bâtiments du **Siège**. Ce dernier devait faire l'objet d'une restauration importante parce qu'il a considérablement vieilli, n'a pas été suffisamment entretenu et avait été construit avec des techniques devenues aujourd'hui obsolètes. En dehors des extensions, peu de travaux ont été réalisés au cours de ces 40 ans. Les bâtiments étaient donc en très mauvais état : éléments en béton qui s'effritent et tombent, pare-soleil en verre qui chutent, fuites des toitures de terrasses dans les salles de conférences, usure extrême de l'ensemble des halls et lieux d'accueil, des couloirs et passages, etc.

Conformément à la résolution 30 C/76, la mise en œuvre de la phase I du Plan de rénovation (21,5 millions de dollars des Etats-Unis) a débuté au cours de l'exercice considéré. Elle visait à améliorer les conditions de sûreté et de sécurité au Siège de l'UNESCO, place Fontenoy. La phase I s'achèvera début 2004. Grâce à ces travaux, la sûreté a été sensiblement améliorée. En outre, le financement (budget ordinaire et contributions volontaires versées par plusieurs Etats membres) a été assuré pour l'achèvement de la phase I et les fondements de l'exécution des autres phases ont été posés. L'actuel plan de rénovation ne concerne, toutefois, que les locaux sis à Fontenoy. Son extension aux sites de Miollis et Bonvin demeure indispensable.

Les organes directeurs, préoccupés par l'état de délabrement des bâtiments de l'Organisation, sont parvenus à la conclusion qu'il résultait à la fois des insuffisances de la maintenance pendant de nombreuses années et de la grave pénurie d'effectifs des ateliers de maintenance. Ils ont, par conséquent, recommandé de ne pas abaisser le budget de maintenance au-dessous de 3 à 4 % de la valeur du bâtiment et d'inscrire dans le document 32 C/5 un montant réaliste à l'article budgétaire relatif à la maintenance.

Les événements du 11 septembre 2001 ont incité l'Organisation à examiner les lacunes des mesures de sécurité existantes. Bien que l'UNESCO ait, jusqu'ici, réussi à éviter des incidents majeurs, il est néanmoins crucial qu'elle procède à d'importantes améliorations dans ce domaine au cours de l'exercice 2002-2003.

Malgré une très forte compression de personnel et une stagnation des ressources financières (notamment pour l'assistance temporaire), qui n'ont pas été contrebalancées par une baisse proportionnelle de la charge de travail, l'ensemble des prestations assurées par les **services de traduction et de documentation** au bénéfice des organes délibérants et du Secrétariat ont continué d'être satisfaisantes. Notons, toutefois, que ces résultats ont été obtenus au détriment de la qualité, des conditions de travail et du moral du personnel. Face à la pression et aux priorités de la production, le Secteur de l'administration a eu du mal à améliorer et rationaliser les modalités de gestion interne et à

mettre en place de nouveaux outils de travail (traduction assistée par ordinateur, système intégré de suivi et de repérage des documents). Pour ce qui est de la traduction, le recours à l'externalisation en vue d'accroître la rentabilité et de promouvoir une utilisation plus équilibrée de toutes les langues de travail nécessitera quelques ajustements structurels internes et se soldera par un surcroît de travail administratif pour les responsables des diverses sections linguistiques. De plus, comme dans plusieurs de ces services les effectifs sont maintenant en deçà du *seuil minimum* en raison des compressions de personnel intervenues lors du dernier exercice biennal, il semblerait que l'on préconise la création d'un nombre limité de nouveaux postes. En ce qui concerne les services de reproduction des documents, la gestion a été affectée par les vacances de plusieurs postes clés. L'action résolue de modernisation et de rationalisation entreprise au cours du deuxième semestre de l'exercice biennal a permis d'améliorer sensiblement la situation et de poser les jalons d'une orientation méthodologique basée sur l'externalisation progressive de la majeure partie de la production.

La Section des achats s'est essentiellement intéressée aux préparatifs liés à l'installation du logiciel SAP et au nouveau processus normalisé de passation des commandes par voie interne. Dans le cadre du logiciel SAP, l'effort a aussi porté sur la réduction des stocks. La passation de contrats pour les produits devant alimenter les projets hors Siège a été dominée par le programme "Pétrole contre nourriture" pour l'Irak. Une section à part, financée par des ressources extrabudgétaires et traitant spécifiquement de ce programme, a été créée. Or, les activités ordinaires de cette section connaissent maintenant des difficultés en raison de la réduction constante des effectifs et souffrent du manque de moyens d'investissement dans de nouveaux systèmes informatiques, non visés par le logiciel SAP, pour appuyer l'action menée dans ce domaine. De plus, l'absence de centralisation des systèmes d'information ne permet toujours pas de soutenir globalement les achats ni la passation de contrats décentralisés. On a, toutefois, procédé à une formation au niveau local afin de contribuer à minimiser les problèmes potentiels. Pour ce qui est des activités connexes de maintenance, elles ont continué à progresser dans tous les secteurs et l'incorporation de ces notions dans une gamme d'activités relevant du Programme ordinaire de l'UNESCO et d'activités extrabudgétaires est encouragée par le biais d'un réseau transsectoriel et informel.

L'exercice biennal 2000-2001 a été déterminant pour les **services financiers**. Outre la tâche principale qui consistait à assurer la comptabilité et la trésorerie de l'Organisation (sans recourir à l'emprunt après février 2000), des efforts nourris et soutenus ont été consentis en vue d'élaborer un nouveau système financier et budgétaire (FABS). L'appui accordé à l'équipe chargée d'élaborer le système FABS par le biais d'une participation aux ateliers sur les procédures financières et administratives et la validation de ces procédures ont constitué une contribution majeure au succès de la mise au point du système FABS en temps voulu.

Pour conclure, il est depuis un certain temps manifeste que les services administratifs appellent des investissements substantiels si l'on souhaite qu'ils évoluent de façon satisfaisante. Ils ont besoin non seulement d'être modernisés et de pouvoir assurer une prévision à long terme plus pointue, mais aussi d'être dotés de moyens en quantité suffisante pour s'adapter aux besoins changeants de l'Organisation. Le plan de rénovation du Siège et la modernisation des technologies de l'information montrent les dangers qui découlent d'une sous-estimation et d'un sous-financement continuel des services de soutien avec, pour corollaire, les coûts et les risques élevés que l'Organisation doit encourir lorsqu'elle tarde à agir.

Division du Contrôleur financier

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des dépenses, y compris la gestion des obligations et des demandes de paiement ; Trésorerie, dont la gestion des comptes bancaires, des recettes, des paiements et des investissements ; Comptabilité, y compris celle des bureaux extérieurs • Aide à la conception du nouveau système financier et budgétaire (FABS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les technologies de l'information ont été utilisées pour améliorer les services et la priorité de la Division du Contrôleur financier, en vue d'améliorations ultérieures, portent sur les méthodes de travail et les nouveaux outils découlant des technologies de l'information. La nécessité de réduire la durée des transactions de façon à pouvoir dégager davantage de temps pour faire de la gestion prévisionnelle • Le personnel de la Division du Contrôleur financier s'est trouvé à l'avant-garde du processus de remplacement du système périmé par FABS. Cette situation supposait la participation à de nombreux ateliers et la prise en charge de certains aspects fondamentaux du processus 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau logiciel SESAM applicable aux surnuméraires a été lancé avec succès et est utilisé dans tous les services du Siège. Il permet de gérer les contrats, les demandes de paiement, les remboursements de sécurité sociale et de mettre à jour la base de données et d'informations connexes ; L'emploi des technologies de l'information pour moderniser la méthode de paiement par virement bancaire, basée sur un logiciel de pointe élaboré par les deux principales banques de l'UNESCO. • Validation des avant-projets d'élaboration du système FABS ; Au 31 décembre 2001, mise en œuvre bien avancée de ce système par une équipe de spécialistes.
<p>Enseignements tirés pour l'amélioration des services :</p> <p>L'acceptation par la Conférence générale de reporter un montant ne dépassant pas 2 % des crédits initialement ouverts dans le 30 C/5 constitue une décision marquante, caractéristique d'une gestion moderne permettant à l'Organisation d'administrer son programme et de s'acquitter de ses obligations avec plus d'efficacité et d'efficacités.</p>		

EVALUATION DE L'EXECUTION

L'élaboration et la mise en œuvre du tout nouveau logiciel à l'intention des surnuméraires (SESAM) ont sensiblement contribué à créer un système de gestion plus rationnel pour cette catégorie de personnel contractuel. Dans le cadre de SESAM, l'UNESCO dispose d'une base de données qui, pour la première fois, permet aux fonctionnaires d'administration d'établir les contrats des surnuméraires de façon normalisée, de veiller à ce que les fonds soient disponibles et à ce que le règlement mensuel de leur traitement soit effectué en temps voulu.

Au cours de l'exercice 2001-2002, l'UNESCO a modernisé sa méthode de transmission électronique des instructions de paiement à l'aide des systèmes hautement sécurisés de ses deux principales banques. Contrairement à la situation qui prévalait dans l'ancien système informatisé où les instructions devaient être incorporées manuellement dans les systèmes par le personnel de la

Section de la trésorerie, les instructions de paiement générées par le système FABS sont transférées électroniquement grâce au système d'interface bancaire. Ces interfaces permettent aussi aux demandes de paiement calculées via SESAM ou l'ancien système du Service de la paie d'être traitées électroniquement sans qu'une intervention manuelle ne soit nécessaire.

Au cours de l'exercice, la Division du Contrôleur financier a consacré énormément de temps à la mise au point du système FABS. Elle a sollicité la présence à plein temps de collaborateurs chevronnés auprès des équipes de spécialistes chargés du système, ainsi que le concours actif d'autres membres du personnel pour élaborer et valider les avant-projets pertinents. Les travaux sont allés bon train et le personnel de la Division du Contrôleur financier s'est trouvé en première ligne pour tester le produit fini au moment de sa mise à disposition.

Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
<ul style="list-style-type: none"> • Progiciel de gestion intégré (ERP) • Gestion du système informatique central • Connectivité des bureaux régionaux • Gestion du réseau interne de l'UNESCO • Politique d'achat de matériel informatique • Passage à l'euro 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de l'infrastructure pour la modernisation du système de finance et budget (FABS) avec le progiciel SAP • Disponibilité portée 22 heures par jour • Renégociation du contrat avec la SITA pour migrer vers des connexions IP avec les bureaux régionaux ; Etude de faisabilité d'un réseau privé virtuel et premiers tests avec l'Institut des statistiques à Montréal • Installation d'un nouveau commutateur inter-bâtiments • Définition de standards pour les matériels et les logiciels • Prise en compte de l'euro dans l'ensemble des systèmes d'information de l'Organisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure (services, logiciels) installée en temps utile pour le démarrage de FABS et la formation des utilisateurs. • Accès facilité pour les bureaux hors Siège. • 38 bureaux connectés en mode IP, 21 en cours de connexion. • Liaison plus performante. • Gestion rationnelle de la base installée qui facilite le travail du service d'assistance (help desk).

EVALUATION DE L'EXECUTION

Les principaux objectifs de DIT pour le biennium étaient d'augmenter la disponibilité des services, leur fiabilité ainsi que la sécurité des systèmes d'information et des réseaux.

Globalement, DIT a atteint ses objectifs initiaux, le plus important étant que l'infrastructure informatique ait été prête en temps utile pour accueillir le nouveau Système financier et budgétaire (FABS).

La salle d'exploitation a été réaménagée et les principaux serveurs regroupés. Les problèmes d'alimentation électrique sont en cours de résolution. L'installation du nouveau commutateur entre les bâtiments a permis d'améliorer notablement la qualité des liaisons.

La connectivité des bureaux hors Siège s'est nettement améliorée grâce à la renégociation du contrat avec la SITA et la migration vers des connexions IP. Au total, 38 bureaux sont connectés en mode IP, 21 bureaux sont en cours de connexion.

Des standards ont été définis pour les matériels et les logiciels, ce qui facilite les achats de matériel informa-

tique et permet une gestion rationalisée de la base installée par le service d'assistance.

Concernant l'Internet et, en particulier, la messagerie électronique dont l'utilisation s'est très fortement accrue pendant le biennium (de 40 à 60.000 messages par jour), des procédures ont été mises en place pour réduire au minimum les risques liés à la prolifération des virus. La première phase d'amélioration de la bande passante a été finalisée (passage à 4 Megabits). Des outils de gestion et de contrôle des flux d'information sur notre réseau ont commencé à être testés. Ces outils nous permettent d'optimiser l'utilisation de notre liaison Internet (bande passante) et d'améliorer les temps d'accès. Les efforts dans ce sens devront continuer pendant le prochain biennium.

Le passage à l'euro s'est fait sans heurt pour l'ensemble des systèmes d'information : la paye, la pension, la caisse maladie, le SEPU, les publications et enfin l'ancien système financier qui a été modifié par sécurité sur le système informatique central (Mainframe) bien qu'à partir de 2002 tout soit géré avec le nouveau système FABS.

Rénovation, entretien et sécurité des bâtiments du Siège

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
Rénovation des bâtiments du Siège		
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de rénovation dans les bâtiments du Siège • Garantie de l'amortissement des coûts de construction des locaux du BIE à Genève 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mise en œuvre de la phase I du Plan de rénovation (21,5 millions de dollars). Cette rénovation visait à améliorer les conditions de sûreté et de sécurité dans les bâtiments du Siège sis à Fontenoy (date d'achèvement début 2004) ; Dans le but de rationaliser la gestion, création d'un compte spécial destiné à recueillir les fonds budgétaires et extra-budgétaires qui serviront à la rénovation des bâtiments ;</i> Aux fins d'une transparence totale, constitution d'un Comité directeur pour les questions de rénovation 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Etablissement des bases nécessaires à la poursuite des travaux de rénovation ; Amélioration tangible des conditions de sûreté et de sécurité au Siège ; Financement assuré (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) pour l'achèvement de la phase I (2000-2003) du Plan de rénovation.</i>
Enseignements tirés pour l'amélioration des services : <ul style="list-style-type: none"> • Le budget à croissance nominale zéro ne permet pas de financer la poursuite des travaux de rénovation à partir du budget ordinaire. • Les compétences internes en matière de rénovation doivent être renforcées. 		
Bureau du soutien et des services		
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des plans de rénovation, d'entretien et de conservation des bâtiments du Siège • Mise à exécution des plans d'installation technique dans les limites des ressources allouées • Fourniture de moyens d'archivage et de micrographie (2.755 visites, 8.594 demandes d'information émanant de chercheurs extérieurs, du Secrétariat et des délégations permanentes, accès à 8.995 fonds d'archives à la fin 2001) 	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage de la phase I du Plan de rénovation, axée sur l'amélioration des conditions de sûreté et de sécurité dans les bâtiments du Siège sis à Fontenoy (21,5 millions de dollars) • <i>Création d'un compte spécial destiné à recueillir les fonds budgétaires et extra-budgétaires qui serviront à la rénovation des bâtiments, permettant ainsi de rationaliser la gestion</i> • Installation de rayonnages modulables pour abriter la collection des publications de l'UNESCO destinées aux archives créant ainsi 413 mètres linéaires conçus pour l'archivage ; Création de copies électroniques des principaux auxiliaires de recherche ; Préparation du 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie d'un fonctionnement du Siège sans anomalie ; Amélioration tangible des conditions de sûreté et de sécurité. • Etablissement des bases nécessaires à la poursuite des travaux de rénovation ; Elaboration d'une approche systématique pour toutes les questions connexes. • Amélioration des conditions de préservation des collections de publications de l'UNESCO destinées aux archives ; Facilitation de l'accès à l'information concernant les fonds d'archives ; Lancement d'une réflexion méthodologique et thématique initiale sur l'histoire de l'UNESCO.

	<p>projet d'Histoire de l'UNESCO et organisation d'un séminaire sur le thème des recherches historiques sur l'UNESCO en étroite collaboration avec l'AFU, la FMACU et des historiens extérieurs à l'UNESCO</p>	
<p>Enseignements tirés pour l'amélioration des services :</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Si l'on veut que l'entretien des bâtiments du Siège continue de respecter les normes requises et que les travaux de rénovation se poursuivent à un rythme régulier, il ne faudrait pas que le montant des crédits alloués au titre de l'entretien dans le 32 C/5 descende en dessous de 8,4 millions de dollars des Etats-Unis par an, soit 16,8 millions de dollars pour l'exercice biennal. • La gestion des documents actuels de l'Organisation détermine aujourd'hui les archives de demain. Dans ce but et afin de promouvoir l'obligation redditionnelle, le partage d'informations et l'efficacité des méthodes de travail, la priorité stratégique donnée aux archives de l'UNESCO dans les années à venir devrait être l'élaboration et la mise en place d'un système électronique de gestion des documents à l'échelle de l'Organisation. 		
<p>Entretien et sécurité</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de fournitures, mobilier et matériel et crédits pour frais de poste et de fret • Mise en œuvre du système de facturation interne par lequel les secteurs/bureaux prennent en charge une partie des coûts de certains services communs • Fourniture de services en vue de rechercher les solutions les plus économiques compatibles avec le maintien de la qualité nécessaire • Sécurité incendie des bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> • L'approvisionnement en fournitures a été assuré continuellement en tenant compte des conditions d'austérité imposées par les dispositions budgétaires • Le système de facturation interne par lequel les secteurs/bureaux prennent en charge une partie des coûts de certains services communs et assurent leur prestation a été mis en place • Du fait de la diminution constante des ressources, les services d'entretien ont dû se cantonner à régler les questions les plus urgentes et à veiller au fonctionnement normal des installations techniques. En raison de la pénurie d'effectifs, il a fallu recourir à l'assistance temporaire et aux heures supplémentaires ; Un nouveau système pour l'interprétation simultanée a été installé dans les salles de réunion VI, VII et VIII • Un audit sur la sécurité du Siège a été réalisé (2000), suivi d'un rapport "perspectives de sécurisation du Siège" présenté à la 162e session du Conseil exécutif. S'appuyant sur les orientations de ce schéma directeur, un 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du système de facturation interne par lequel les secteurs/bureaux prennent en charge une partie des coûts de certains services communs et assurent leur prestation. • Le fonctionnement normal des installations et services techniques du Siège était assuré. • Dans un contexte difficile, le service de sécurité est parvenu à éviter tout incident majeur.

<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de l'accès aux bâtiments 	<p>cahier des charges a été commandé, il sera en conformité avec les prescriptions inhérentes à la sécurité incendie et s'inscrira logiquement dans le cadre du "Plan Belmont"</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un vaste programme de vidéo surveillance et d'implantation d'un système automatisé de contrôle des accès est en cours de conception dans le cadre du cahier des charges en préparation et évoqué ci-dessus ; Mise à niveau du matériel : Rénovation du parc radio par l'achat de 24 talkies-walkies dotés de fonctions plus performantes ; Achat de deux couvertures de protection pour neutralisation d'engins explosifs et deux nouveaux miroirs d'inspection pour endroits difficiles d'accès ; installation d'appareils de contrôle à rayon X aux trois entrées principales du Siège 	
---	---	--

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

- Si l'on veut que l'entretien et la sécurité du Siège continuent de se conformer aux normes requises, il ne faudrait pas que le montant des crédits alloués au titre de l'entretien dans le 32 C/5 descende au-dessous de la somme de 8,4 millions de dollars par an ou de 16,8 millions de dollars pour l'exercice biennal.
- Les événements dramatiques du 11 septembre 2001 ont montré que les ressources tant humaines que financières, allouées à la sécurité du Siège, étaient loin d'être suffisantes.

EVALUATION DE L'EXECUTION

L'un des plus grands défis que le Secteur de l'administration a dû relever au cours de l'exercice 2000-2001 a été la mise en œuvre de la phase I du Plan Belmont. Rappelons que ce plan a été conçu au cours du dernier exercice biennal afin d'envisager la rénovation du bâtiment Fontenoy de l'UNESCO sous un angle stratégique, tant en ce qui concerne la mise en œuvre (par phases) que son financement (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires). L'exécution de la phase I du Plan Belmont s'est effectuée sans heurts malgré les nombreuses difficultés rencontrées (nécessité avérée de nombreuses interventions urgentes en parallèle au cours des travaux de rénovation, restrictions budgétaires et compression de personnel ayant caractérisé l'exercice 2000-2001). Bien que cette phase du projet soit censée prendre fin en 2004, de solides jalons ont été posés pour assurer sa poursuite, et notamment la collecte des fonds nécessaires pour

veiller à ce que le volet de la phase I prévue pour 2002-2003 puisse être mis en œuvre. Ces fonds ont été déposés sur un compte spécial de façon à rationaliser leur gestion. Il importe néanmoins de noter que le Plan Belmont porte uniquement sur le bâtiment Fontenoy et que la rénovation doit être étendue aux bâtiments sis à Miollis et Bonvin. Il est donc capital non seulement de commencer à prendre les mesures nécessaires pour garantir la bonne exécution de la phase II du Plan Belmont (l'amélioration des conditions de travail), mais aussi de concevoir des plans similaires (mise en œuvre et financement) pour la rénovation de l'autre site.

Pour répondre à la nécessité précédemment établie de concevoir une stratégie et de planifier de façon correcte la sûreté, la sécurité et les services généraux du Siège, un schéma directeur de sécurité a été élaboré au cours de l'exercice 2000-2001. Il faisait suite à l'audit sur la sécurité du Siège présenté au Conseil exécutif pour

approbation à sa 162e session. La mise en œuvre de ce schéma débutera lors de l'exercice 2002-2003 et ira de pair avec l'exécution de la phase I du Plan Belmont.

En complément, un équipement moderne a été installé au Siège (tunnels de contrôle à rayons X placés à toutes les entrées principales, talkies-walkies remis aux agents de sécurité, etc.). Cet équipement a permis d'accroître sensiblement l'efficacité des agents de sécurité et leur aptitude à faire face à certaines situations particulièrement critiques.

Une bonne partie des travaux de rénovation avait trait à la mémoire institutionnelle de l'Organisation que recèlent les archives. En particulier, de nouveaux rayonnages modulables ont été installés pour abriter la collection des publications de l'UNESCO destinées aux archives, ce qui représente 413 mètres linéaires supplémentaires. En outre, des copies électroniques des principaux auxiliaires de recherche ont été réalisées. Malgré une amélioration du lieu et des conditions de préservation des archives, intervenue ces dernières années, il reste beaucoup à faire pour assurer la sauvegarde de la "mémoire institutionnelle" de l'UNESCO. La mise en œuvre du Plan de rénovation du Siège devrait être l'occasion d'intensifier les progrès dans ce domaine.

En vue d'assurer la préservation de l'histoire de l'Organisation et de susciter l'intérêt à cet égard, un projet d'Histoire de l'UNESCO a été conçu avec, pour corollaire un séminaire consacré aux recherches historiques sur l'UNESCO, lequel a été organisé en étroite collaboration avec l'AAFU, la FMACU et des historiens extérieurs à l'UNESCO.

En sus de ce qui précède et malgré les restrictions budgétaires de l'exercice, des nouveaux systèmes de pointe pour l'interprétation simultanée ont été installés dans les salles VI, VII et VIII. Les autres salles de réunion appellent un remplacement analogue de leurs installations pour autant qu'il y ait une attribution de crédits suffisante.

Dans le cadre de la stratégie de réforme de l'Organisation et dans le souci de rationaliser les structures au sein du Secrétariat, le bureau du soutien et des services a été dissous et ses différents organes ont été répartis entre les différentes subdivisions des Services de gestion et d'administration. Il conviendrait de noter que la restructuration susmentionnée a permis d'en rationaliser le fonctionnement sans nuire à la bonne marche du Siège. Le niveau des prestations fournies ne pourra, toutefois, être amélioré que si l'on dispose de ressources suffisantes, tant sur le plan humain que financier.

Bureau des conférences, des langues et des documents

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
Services de traduction		
<ul style="list-style-type: none"> • Volume total de traduction : 88.160 pages. Par rapport au biennium précédent : Volume total : - 9 % ; Documentation : pour le Conseil exécutif : +4 % pour la Conférence générale : - 25 % pour le Secrétariat : - 30 % • Sous-traitance : 24.630 pages, soit 27,9 % du total (biennium précédent 25,6 %) 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des efforts de réduction du coût des travaux de traduction, notamment par le recours à l'auto-révision • Remplacement d'une partie importante du parc d'ordinateurs fin 2001 • Améliorations apportées à la base de données UNESCOTERM • Une réflexion a été menée fin 2001 quant au choix du logiciel d'aide à la traduction le mieux adapté aux besoins de CLD/T • Quelques tests de traduction à distance ont été réalisés • Le développement de la sous-traitance s'est heurté à la difficulté d'identifier et de fidéliser un nombre suffisant de traducteurs à domicile qualifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Le service de traduction a continué de répondre aux besoins des organes directeurs et du Secrétariat dans le domaine de la traduction et des comptes rendus.
Enseignements tirés pour l'amélioration des services :		
<ul style="list-style-type: none"> • Le choix se situe entre quantité et la qualité. On est allé trop loin en matière d'auto-révision et la qualité s'en est par trop ressentie. CLD entend désormais faire réviser systématiquement certains textes dans toutes les langues ; • Un recours sensiblement accru à la sous-traitance nécessitera la mise en place d'un dispositif spécial, qui aura aussi un coût administratif. Par ailleurs, un niveau de qualité suffisant ne pourra être assuré que s'il existe une capacité interne de révision en rapport avec le volume de la sous-traitance. 		
Reproduction des documents		
	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du renforcement de la complémentarité des différents stades de la chaîne de reproduction des documents • Effort de formation complémentaire des membres des unités de composition (logiciel de PAO) • Uniformisation des procédures, en vue de la fusion des unités de composition avec les unités de photocomposition et de PAO 	<ul style="list-style-type: none"> • CLD/D a continué de répondre aux besoins des organes directeurs et du Secrétariat dans le domaine de la reproduction des documents ; • Mise en ligne immédiate de tous les documents non confidentiels par CLD.

<p>Enseignements tirés pour l'amélioration des services : Les possibilités d'économies sont grandes.</p>		
<p>Interprétation</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • La charge de travail de l'interprétation s'est chiffrée à 9.821 jours/interprète (contre 11.268 jours/interprète en 1998-1999), dont 92,70 % ont été assurés par des interprètes surnuméraires et 7,30 % par des interprètes permanents, soit une diminution de 12,84 % par rapport à l'exercice précédent • Le nombre de réunions avec interprétation en 2000-2001, s'est élevé à 498 contre 526 en 1998-1999, soit une diminution de 5,32 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle expérience d'interprétation à distance a été conduite en 2001. Elle a confirmé que le succès de ce type d'opération reste tributaire des contraintes techniques, et notamment de la qualité des transmissions son et image • Seule l'équipement des salles VI VII et VIII a pu être rénové en automne 2001. Faute de crédits suffisants, les salles IX, X (Conseil exécutif) et XI devront attendre 	<ul style="list-style-type: none"> • Un poste d'interprète laissé vacant pour raisons budgétaires a pu être ouvert au recrutement ; • Il est à noter une baisse des jours/réunion en 2000/2001, 953 jours/réunion contre 965 jours/réunion en 1998-1999, soit une diminution de 1,24 %.
<p>Enseignements tirés pour l'amélioration des services : Pas de commentaires particuliers.</p>		
<p>Conférences</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'une liste des réunions organisées par l'UNESCO au cours de l'exercice biennal. Cette liste sera bientôt disponible sur l'Internet • Augmentation, par rapport à l'exercice biennal précédent, des ressources générées par la location des locaux pour des réunions qui se sont tenues au cours de l'exercice biennal (recettes de l'exercice 2000-2001 : 11.835.696 francs français, soit 1.804.340 euros) 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et mise en place d'un système informatisé de gestion des salles rationalisant les méthodes de travail et permettant simultanément et en temps réel à tous les membres de la Section une consultation d'ensemble aussi bien que de détail. Ce système, outre qu'il fournit, entre autre données, des statistiques d'utilisation des salles, est devenu un outil central pour la préparation des réunions et des événements qui se tiennent au Siège • Présentation et mise à jour chaque quinzaine d'un programme mensuel des réunions, accessible sur l'Intranet par le lien "Annonces" 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre total des réunions officielles organisées au cours de l'exercice biennal 2000-2001 : <u>Au Siège</u> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions officielles du Programme (C/5) - 162 • Réunions interinstitutions - 12 • Réunions du Programme sans caractère officiel - 263 • Réunions officielles hors Siège - 45

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

Système informatisé de gestion des salles :

- Le système informatisé de gestion des salles devrait être accessible à PRC et URS, de manière à améliorer la coopération et la coordination entre les différents services ;
- Un mécanisme centralisé de réservation devrait être mis en place pour rendre plus efficace la gestion des locaux disponibles ;
- La Section de la sécurité et de la sûreté, ainsi que le Protocole, devraient avoir un accès consultatif au système en vue de faciliter le partage d'informations ;
- Une fonction de facturation et de comptabilité devrait être ajoutée au système informatisé de gestion des salles.

Publicité à l'extérieur :

- Il conviendrait d'envisager la diffusion à l'extérieur du kit de présentation, en vue de faire connaître les services proposés par l'UNESCO.

Recettes de la location :

- Une partie des ressources générées par la location pour des réunions devrait être réinvestie dans l'amélioration des ressources disponibles telles que la signalétique des salles de conférences, l'équipement des salles de conférences, les ressources informatiques de HQD/C, les tableaux de présentation et autre matériel de ce genre).

Programme mensuel des réunions :

- L'accès des usagers internes au programme mensuel des réunions pourrait être amélioré par un lien direct depuis la page d'accueil de l'Intranet ;
- Il conviendrait d'afficher la liste biennale des conférences, produite par HQD/C sur support papier, sur le site Internet (public) de l'Organisation ;
- La diffusion par l'Internet d'informations sur les conférences, les réunions et les événements organisés par l'UNESCO (PRC, BPI et HQD/C) devrait être harmonisée et coordonnée.

EVALUATION DE L'EXECUTION

Face à une charge de travail qui n'a pas baissé en proportion de la réduction des ressources humaines (plus de vingt postes vacants, finalement supprimés début 2001) et de la perte du pouvoir d'achat des crédits d'assistance temporaire, il est à craindre que CLD n'ait pu s'acquitter de son mandat qu'au prix d'une baisse de la qualité de ses prestations et/ou d'une dégradation des conditions de travail.

Le service est en effet soumis aux contraintes cumulées :

- de la disponibilité de l'effectif ;
- de ses qualifications, très variables en cas de recours à des pigistes extérieurs (c'est ainsi, par exemple, que le récent audit IOS sur le Bureau de Brasília, qui a dû être sous-traité sans avoir pu être révisé en interne, ne s'est pas révélé d'une qualité irréprochable) ;
- de l'urgence qui résulte d'une planification en amont défaillante ou non respectée, sujet sur lequel CLD ne peut intervenir si ce n'est en tirant la sonnette d'alarme à intervalles réguliers (ainsi, la soumission du manuscrit du projet de 31 C/4 avait été planifiée pour le 12 février 2001. Le texte nous est parvenu le 15 mars avant qu'une autre version lourdement corrigée soit reçue le 17 avril. Dans la Note bleue, on

avait annoncé 35 pages standard, qui sont devenues 90 en bout de course).

Les vacances de postes de chefs CLD/T et CLD/D, qui ont duré plusieurs mois, ont pesé sur les efforts de modernisation et d'amélioration du rapport coût/efficacité qui incombent essentiellement au personnel d'encadrement. Les personnes n'étant pas en poste, le travail de réforme n'a guère pu se faire, car le Directeur, lui-même nouvellement nommé, n'a pu pourvoir à tout. D'où un retard inévitable.

La diffusion électronique des textes est soit insuffisante (il n'y a pas de diffusion officielle des documents aux Etats membres par voie électronique) soit doublée d'une diffusion papier (notamment au sein du Secrétariat), ce qui n'a pas conduit à une réduction sensible des tirages. Des économies peuvent être réalisées sur ce poste. Une étude sur la question est planifiée pour le deuxième trimestre 2002 (notamment par une lettre circulaire et un questionnaire à adresser aux Etats membres, mais il faut s'attendre à une certaine réticence due au poids des habitudes). La question de la diffusion papier au sein du Secrétariat devra faire l'objet de réunions entre CLD et certains services centraux prochainement.

Systeme financier et budgetaire (FABS)

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration et harmonisation des procédures financières de l'UNESCO (budget, comptabilité, achats de biens et services, voyages, trésorerie et gestion financière des ressources extra budgétaires) • Mise en œuvre de SAP, logiciel à hautes performances destiné à gérer ces nouveaux modes de travail et procédures 	<p>Amélioration du système financier et budgétaire de l'Organisation par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la structure comptable et des capacités d'établissement des rapports : l'introduction d'un seul plan comptable à la fois pour les fonds ordinaires et les ressources extrabudgétaires, qui indique les postes de dépenses • L'utilisation d'un même système de codage pour le Programme ordinaire ou pour les ressources extrabudgétaires • La mise en place d'une base de données unique pour les clients et les fournisseurs de l'UNESCO • La délégation de pouvoirs aux secteurs de programme et l'amélioration des contrôles - les fonctionnaires qui entreprennent l'exécution du budget entreront les opérations administratives dans FABS à la source. Grâce au système on pourra également vérifier en ligne si les fonds sont disponibles et s'inscrivent dans les limites des dépenses autorisées avant d'enregistrer un contrat ou un ordre d'achat, ce qui évitera tout dépassement de budget • L'introduction des visas électroniques et de la traçabilité des autorisations financières : la majorité des opérations administratives ayant des incidences financières seront exécutées via FABS à l'aide de "workflows", ce qui permettra le transfert électronique du document de la personne à l'origine de l'opération à qui la contrôle et l'approuve 	<ul style="list-style-type: none"> • Validation des nouvelles procédures.

- L'amélioration des capacités de contrôle financier : la diminution des opérations sur papier au profit d'opérations informatisées implique que toutes les mesures financières prises via FABS peuvent être localisées, retrouvées et contrôlées
- La standardisation des méthodes de travail : étant donné qu'un grand nombre d'opérations seront informatisées et que les visas obligatoires seront intégrés dans les processus, les procédures seront de plus en plus harmonisées dans toute l'Organisation

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

La mise en œuvre de FABS est encore trop récente pour qu'on puisse en tirer des leçons utiles. Ces informations devraient être disponibles vers la fin de l'exercice biennal 2002-2003.

EVALUATION DE L'EXECUTION

Problèmes rencontrés et mesures correctives adoptées

La mise en place d'un nouveau système soulève souvent des difficultés, surtout lorsque le système ou l'environnement est complexe. Dans le cas du nouveau système financier et budgétaire (FABS), un système complexe a été adopté dans un environnement complexe. Dans ce contexte, il convient de noter que d'autres organismes des Nations Unies, qui ont changé ou sont en train de changer leurs systèmes d'information ont tous rencontré des problèmes dans ce domaine. Pour certains d'entre eux, il aura fallu jusqu'à une année pour que leur nouveau système trouve son équilibre après la mise en service.

Un problème concret rencontré lors de la mise en place de FABS a été l'accroissement du retard enregistré dans certains paiements. En effet, il faut attendre que les allocations budgétaires soient transférées dans FABS pour que les secteurs puissent établir les contrats dans le système et effectuer normalement les paiements. En attendant, la seule manière de procéder reste le traitement manuel. Pendant cette phase de transition, plusieurs milliers de demandes de paiement ont dû faire l'objet d'un traitement manuel, ce qui explique la surcharge de travail. Pour résoudre ce problème, des modalités spéciales ont été adoptées, dont le renforcement des services concernés. Au 14 mars 2002, toutes les nouvelles demandes de paiement étaient traitées via FABS. Certains problèmes avaient trait non aux systèmes en tant que tels mais plutôt

à certains choix opérés au moment de la configuration qui, malgré leur logique, n'avaient pas finalement une portée assez générale ou n'étaient pas bien adaptés à l'exécution des programmes et des projets. Les erreurs ainsi relevées ont été corrigées ou le sont actuellement.

En raison des contraintes budgétaires qui pesaient sur FABS, la formation a débuté plus tard que prévu et a dû être initialement centrée sur les utilisateurs "prioritaires" dans différentes unités, ce qui a eu pour effet de reporter au 21 janvier 2002 la mise en service du système. Outre la formation formelle, une aide ciblée en cours d'emploi a été offerte à certains fonctionnaires. De façon plus générale, un groupe d'assistance spécial a été créé pour donner suite à toutes les demandes des utilisateurs et pour s'occuper des problèmes techniques. Compte tenu de l'expérience acquise lors de la première phase de la formation, la structure du cours a été révisée, le contenu de la formation enrichi et le calendrier affiné pour la phase 2 prévue du 15 avril au 26 juillet 2002.

Les défis à relever

Le système FABS est actuellement utilisé au Siège où il est mis progressivement en service à mesure qu'un nombre croissant d'utilisateurs sont formés et que les nouvelles méthodes de travail sont finalisées et adoptées. Dans l'étape suivante, le système sera peu à peu étendu aux bureaux hors Siège. Une méthodologie et un plan d'action concrets sont actuellement élaborés par l'équipe FABS en coopération avec le Bureau de coordination des

unités hors Siège, la Division du Contrôleur financier et la Division des systèmes d'information et des télécommunications. Dans l'intervalle, les données financières des bureaux hors Siège seront enregistrées centralement au Siège, et les informations financières agrégées pour les spécialistes du programme seront disponibles via SISTER qui est accessible à tous les membres du personnel.

Le système FABS aura peut-être besoin d'être adapté et affiné pour répondre aux besoins des utilisateurs. Dans certains cas, il faudra peut-être apporter des modifications au logiciel SAP ou aux programmes interface. Dans d'autres cas, il faudra peut-être réviser certaines décisions de principe prises durant l'élaboration du plan détaillé et certains choix administratifs opérés à cette occasion. Le défi sera de répondre aux besoins des utilisateurs du système sans perdre de vue les principes qui ont présidé à sa mise en place. En outre, il conviendra de continuer à évaluer et à mesurer les avantages de FABS pour l'Organisation. Pour ce faire, il faudra notamment définir des indicateurs pour mesurer les succès remportés par FABS, procéder à des évaluations qualitatives des améliorations apportées et prévoir d'améliorer encore les performances de l'UNESCO à l'aide de FABS.

Une autre tâche importante qu'il faudra entreprendre pour stabiliser le système sera la révision des dispositions du Manuel administratif qui ne rendent plus compte des nouvelles procédures financières qui ont été approuvées par de hauts responsables de l'UNESCO. Cela doit être fait si nous voulons incorporer dans les normes administratives de l'Organisation les nouveaux principes de gestion appuyés par le système. Une petite équipe se consacre déjà à la mise à jour du Manuel administratif.

L'équipe FABS élabore actuellement des guides pour aider le personnel à comprendre le nouvel environnement professionnel et à y travailler. Ces guides présenteront, notamment, une description des nouvelles procédures

financières et proposeront quelques suggestions pratiques pour permettre aux utilisateurs de commencer à travailler avec le système FABS le plus rapidement possible.

L'UNESCO récoltera les fruits de son investissement dès lors que les nouveaux principes de gestion qui ont orienté la conception du système seront assimilés et mis en pratique par tous, en particulier par les administrateurs de l'UNESCO. Pour atteindre cet objectif, un effort majeur de sensibilisation, s'inscrivant dans la durée, est indispensable. La transformation d'une administration axée sur les tâches en une organisation axée sur les processus est au cœur de l'évolution de la culture du travail. Dans le cadre de cette nouvelle organisation caractérisée par une plus grande délégation du pouvoir et des responsabilités, les membres du personnel auront besoin, pour travailler, d'un plus grand nombre d'informations qu'autrefois. Ainsi, leur faudra-t-il mieux comprendre les procédures financières dans leur ensemble pour prendre les bonnes décisions à leur niveau. En outre, le système FABS exige du personnel de nouvelles compétences et une répartition plus efficace du travail et des responsabilités à l'intérieur des services et entre eux. Chacun devra améliorer ses compétences et en acquérir de nouvelles afin de pouvoir utiliser correctement le système et mettre à profit ses capacités de gestion. Cela représente un défi majeur en termes de valorisation des ressources humaines.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Il s'agit ici d'un travail intersectoriel exemplaire au sein de l'UNESCO : non seulement l'équipe interne du Système financier et budgétaire provenait de différents services mais, tout au long du cycle du projet, environ 200 fonctionnaires du Secrétariat ont collaboré avec l'équipe FABS pour élaborer ensemble, avec un calendrier et des contraintes budgétaires préétablis, un nouveau système pour l'Organisation.

Secteur des relations extérieures et de la coopération

EVALUATION DE LA CONDUITE DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION (Sous-Directeur général pour les relations extérieures et la coopération)

EVALUATION DE LA STRATEGIE DE L'UNESCO

Les points saillants de l'exercice 2000-2001 à signaler pour ERC sont les suivants :

Réforme structurelle

Le nouveau Secteur ERC est né de la fusion de l'ancien Bureau des relations extérieures (BRX), du Bureau des ressources extrabudgétaires (BER), du Programme des bourses (FEL), du Programme de l'UNESCO en faveur du peuple palestinien (PAL) et du Programme des Ambassadeurs de bonne volonté (HGA). Par ailleurs, les anciennes micro-unités (SMS, PLP, PLM, ACU, ICP et PROCEED) ont été supprimées par souci de rationalisation, et leurs activités intégrées dans les nouvelles divisions de ERC, RMS et NCP notamment afin d'éviter la multiplication de points focaux chargés d'activités spéciales. La création de ce nouveau secteur a pour objectif principal de lier l'institutionnel à l'opérationnel (coopération institutionnelle et mobilisation de ressources extrabudgétaires) et d'associer les relations avec nos partenaires traditionnels au développement des nouveaux partenariats. En effet, d'une part, les effets de la mondialisation exigent de l'UNESCO qu'elle s'ouvre de plus en plus à la société civile et, d'autre part, la croissance zéro du budget l'oblige à recourir de plus en plus à de nouvelles sources de financement pour assurer la mise en œuvre, voire la survie, de ses grands programmes.

La nouvelle stratégie de décentralisation a aussi entraîné le détachement de l'ancienne Division de la décentralisation et de la coordination hors Siège (DFC), devenue le nouveau Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC). Ce nouveau bureau est aussi chargé dorénavant des questions de sécurité hors Siège qui relevaient auparavant de BRX. Toutefois, sa création n'a pas empêché l'ADG/ERC de continuer à maintenir un lien organique avec les directeurs et chefs des bureaux hors Siège pour ce qui a trait aux fonctions de représentation. C'est d'autant plus nécessaire que la nouvelle stratégie de décentralisation est étroitement liée aux relations avec les Etats membres et leurs commissions nationales. De plus, les bureaux de liaison GLO (Genève) et NYO (New York) continuent à relever directement de ERC. Enfin, le Secteur ERC coordonne l'action de l'UNESCO face aux situations de crise, conflit ou catastrophe naturelle dans les Etats membres et il pilote le comité intersectoriel qui a été mis en place à cette fin.

Une meilleure gestion du Programme de participation a été assurée durant le dernier exercice. Un comité intersectoriel d'évaluation, présidé par l'ADG/ERC, a notamment été mis en place afin d'assurer une meilleure coordination des demandes des Etats membres, avec un souci constant de transparence et de respect des règles régissant ce programme.

La mise en place de la nouvelle Division des commissions nationales et des nouveaux partenariats (ERC/NCP) traduit l'ouverture voulue par le Directeur général aux acteurs de la société civile (parlementaires, clubs UNESCO, fondations, municipalités, secteur privé, etc.) en dépassant le cadre strict des relations institutionnelles avec nos partenaires traditionnels. Le développement de nos nouveaux partenariats, en liaison étroite avec les commissions nationales, est mené conformément aux décisions de nos organes directeurs.

En ce qui concerne la coordination de l'action en faveur de l'Afrique, qui est une des quatre grandes priorités de l'Organisation, ERC et le Département AFR coopèrent étroitement pour tout ce qui a trait aux relations avec les Etats membres, ONG et OIG, notamment les aspects protocolaires et diplomatiques (préparation des briefings du Directeur général pour ses visites officielles et ses entretiens avec de hautes personnalités du continent).

Les efforts pour mieux concrétiser l'universalité de l'Organisation ont été maintenus, et c'est ainsi que la Yougoslavie est devenue un nouvel Etat membre en décembre 2000 et que les Tokélaou sont devenues Membre associé en octobre 2001, portant le nombre des Etats membres de l'UNESCO à 188 et celui de ses Membres associés à 6, respectivement. Il est à noter que la Yougoslavie, nouvel Etat membre, avait également été admise à l'ONU auparavant et ne succède ni à la RFSY, ni à l'ancienne République fédérale de Yougoslavie. Les efforts visant au retour des Etats-Unis d'Amérique et de Singapour sont activement poursuivis.

Une attention particulière a été prêtée au renforcement des relations avec les délégués permanents du fait du caractère avant tout intergouvernemental de l'Organisation. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'amendement de l'Acte constitutif (Article II) adopté par la Conférence générale à sa 31^e session pour souligner le rôle central des délégués permanents.

Le Secteur ERC a continué à fournir un appui financier (frais d'interprétation) aux réunions des groupes d'Etats membres et à organiser des réunions thématiques et sectorielles d'information à leur intention. Enfin, un projet de bulletin d'information présentant les principales activités du Secrétariat à l'intention des délégués permanents est à l'étude.

ENSEIGNEMENT TIRES

La restructuration de l'ancien BRX a permis une simplification des structures en supprimant les anciens points focaux et micro-unités (SMS, PLP, PMA, ACU, ICP, CED), et par là les chevauchements de responsabilités qui existaient auparavant. Par ailleurs, ERC est ainsi devenu un véritable secteur, placé au même niveau que les autres secteurs (du programme et de soutien).

La nouvelle gestion du Programme de participation a été appréciée par les Etats membres et, pour la première fois depuis longtemps, n'a fait l'objet d'aucun débat critique aux sessions des organes directeurs. Par ailleurs, certains Etats membres du CAD de l'OCDE (Canada, France, Japon) répondant à l'appel du Directeur général, ont d'ores et déjà annoncé qu'ils renonceraient à présenter des demandes, afin que les fonds du PP soient réservés aux pays en développement et en transition.

En vue de renforcer les capacités des Etats membres dans les divers domaines de compétence de l'UNESCO, et dans le cadre des Programmes ordinaire et extrabudgétaire, 415 bourses ont été gérées et attribuées au titre du Programme de bourses, dont la valeur totale s'élève à plus de 5 millions de dollars des Etats-Unis. En outre, une évaluation des programmes de bourses de l'UNESCO a été réalisée par des consultants extérieurs et soumise au Conseil exécutif à sa 161^e session, en mai 2001 (document 161 EX/19). L'évaluation a confirmé que : (i) les bourses ont un effet positif en ce qu'elles permettent aux bénéficiaires d'améliorer leurs compétences professionnelles et leurs perspectives de carrière ; (ii) la qualité de la formation reçue est très appréciée et son contenu jugé pertinent et adapté ; (iii) les femmes représentent une proportion relativement élevée des boursiers ; (iv) les bourses sont gérées par le Secrétariat avec efficacité.

Le Secteur ERC a réussi à développer les nouveaux partenariats : extension du réseau des ligues de parlementaires amis de l'UNESCO, renforcement de la coopération avec l'UIP (qui se propose par exemple de réaliser une étude des conséquences des événements de septembre 2001 pour les législations nationales en matière de liberté de la presse), création d'une fédération européenne de la FMACU et d'une Fédération européenne des centres UNESCO, etc. Le développement des nouveaux partenariats avec le secteur privé justifie la préparation d'un guide sur les règles d'octroi du patronage de l'UNESCO et d'utilisation de son nom et de son logo afin de répondre à une forte demande dans ce domaine.

DIFFICULTES RENCONTREES

Le Secrétariat et ERC en particulier ont dû faire face à un rappel des commissions nationales pour l'UNESCO qui, dans le contexte d'une ouverture à la société civile, soulignent leur prééminence vis-à-vis des nouveaux partenaires nationaux. En réaffirmant leur prépondérance sur les autres partenaires de l'Organisation et leur statut constitutionnel particulier, les commissions nationales tiennent à jouer un rôle central, notamment dans les pays où il n'y a pas de bureaux hors Siège, et surtout au moment où le projet d'un comité permanent des commissions nationales a été abandonné par les organes directeurs.

S'agissant de la coopération avec l'Afrique, l'antenne ERC/RMS/AFR, initialement prévue au sein de ERC, reste virtuelle, ce qui déséquilibre d'une certaine manière la couverture en principe universelle des Etats membres de l'Organisation par la Division ERC/RMS.

Relations avec les commissions nationales et nouveaux partenariats

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
Coopération avec les commissions nationales pour l'UNESCO		
<ul style="list-style-type: none"> • Développement des infrastructures par la fourniture de matériel et approbation des demandes au titre du PP (y compris pour réunions et séminaires sous-régionaux). Renforcement des capacités par l'organisation de séminaires de formation inter-régionaux au Siège et de séminaires de formation sous-régionaux hors Siège • Organisation dans toutes les régions de réunions de consultation sur le 31 C/4 et le 31 C/5 • Organisation des réunions quadriennales et statutaires pour les régions Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes et Europe 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du PP, versement à 14 commissions nationales de fonds pour la publication de leurs rapports. Mise au point, à l'initiative des commissions nationales, d'un programme d'échange de personnel comme outil efficace de formation et de communication des bonnes pratiques • Elaboration, préalable aux consultations, d'un questionnaire adressé par le Directeur général à toutes les commissions nationales pour les aider à préparer leurs contributions et propositions concernant les projets de 31 C/4 et C/5. Au cours des consultations, les commissions nationales se sont scindées en sous-groupes pour mieux se concentrer sur leurs besoins et priorités. Les directeurs et chefs des bureaux hors Siège ont assisté aux réunions afin de mieux définir les modalités de leur coordination pour l'exercice suivant, au niveau de la formulation du programme • Renforcement des efforts faits pour centrer les conférences sur les questions les plus importantes de l'agenda multilatéral de l'UNESCO et des moyens de mobiliser les commissions nationales et leurs partenaires pour atteindre les objectifs globaux de l'Organisation au XXI^e siècle. Le processus de réforme et de décentralisation de l'UNESCO a tout particulièrement retenu l'attention, de même que les moyens de 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la manière de tenir compte des besoins et préoccupations des Etats membres dans le cadre régional. Présentation de propositions concrètes aux organes directeurs. Formation au Siège de 52 nouveaux secrétaires généraux ; Formation dans le cadre de séminaires hors Siège de 35 membres de secrétariats de commissions nationales ; Connaissance plus approfondie de la politique, de l'orientation et du programme de l'UNESCO chez les nouveaux dirigeants et membres du personnel des commissions nationales ; Renforcement des capacités opérationnelles et de gestion des commissions nationales leur permettant de mieux s'acquitter de leurs diverses fonctions et responsabilités. • Les consultations ont permis aux commissions nationales de prendre une part active et d'apporter leur contribution à l'élaboration des projets de 31 C/4 et C/5. • Grâce à ces réunions, l'UNESCO bénéficie directement de l'apport des commissions nationales pour l'orientation de ses programmes futurs. Des formules axées sur l'avenir ont été mises au point pour poursuivre l'expérimentation dans un souci de réforme et en faisant toute sa place à l'innovation.

<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'information et de documentation - de notes d'information sur les commissions nationales, lettres circulaires, bulletins d'information et autres ; mise à jour du site Web 	<p>faire jouer aux commissions nationales un rôle actif dans cette entreprise. Autre objectif important, il s'agissait de définir des stratégies novatrices pour stimuler la coopération entre commissions nationales (jumelage et constitution de groupes, par exemple)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des efforts faits pour améliorer le contenu et la présentation des notes d'information établies pour le Directeur général ; Etablissement de divers documents et rapports sur l'état et les perspectives de la coopération de l'UNESCO avec les commissions nationales ; Production et large distribution de documents d'information, brochures et dépliants en vue de renforcer leurs capacités d'information en même temps que d'accroître leur visibilité ; Parachèvement de la base de données sur la structure, les ressources et les activités des commissions nationales ; Création d'un site Web et lancement d'un bulletin d'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à la disposition des commissions nationales d'une plus grande quantité de documents d'information et de référence pour leur permettre de mieux s'acquitter de leurs fonctions. Sensibilisation d'un public plus large, y compris au sein du Secrétariat, au potentiel et aux capacités des commissions nationales.
<p>Enseignements tirés pour l'amélioration des services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il serait possible d'améliorer encore les réunions des commissions nationales pour mieux les centrer sur l'essentiel et pour les axer davantage sur les résultats. Elles deviendraient ainsi plus efficaces et coûteraient moins cher. Tous les participants devraient jouer un rôle actif dans les discussions. • Pour tirer profit de la diversité des services d'information et de communication offerts par le Secrétariat, il faudrait que les Etats membres fournissent aux commissions nationales les ressources et le matériel nécessaires. 		
<p>Associations, centres et clubs UNESCO</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Participation à de grandes conférences et formation de dirigeants de clubs • Création de fédérations régionales des clubs UNESCO 		<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de séminaires et ateliers suivant le calendrier prévu. • Mise en place de la Fédération européenne des associations et clubs UNESCO (février 2001).

<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière à des séminaires régionaux et nationaux de formation • Appui financier et moral à la création de la Fédération européenne des associations et clubs UNESCO • Mobilisation du réseau des associations et clubs UNESCO et des médias locaux • Contribution à la mise en œuvre efficace du programme pour la culture de la paix dans les Etats membres 		<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 10 millions de signatures recueillies pour le Manifeste 2000 pour une culture de la paix. • Organisation de sessions d'étude et ateliers nationaux et régionaux.
--	--	---

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

- Il faudrait rechercher davantage d'occasions de recueillir les "bonnes pratiques" suivies par les clubs UNESCO au niveau local.
- Il faudrait qu'un circuit d'information et de communication entre clubs et associations UNESCO plus systématique et plus facile d'accès soit mis en place par la FMACU et/ou ses fédérations régionales.
- Une aide devrait être accordée à la FMACU afin qu'elle puisse être financièrement moins dépendante de l'UNESCO.

Nouveaux partenariats (parlementaires)

<ul style="list-style-type: none"> • Soutien et mobilisation des parlementaires aux niveaux national, régional et international par une distribution régulière des publications de l'UNESCO aux bibliothèques parlementaires nationales • Participation à l'organisation de forums interparlementaires régionaux et internationaux dans les domaines de compétence de l'Organisation • Renforcement du réseau des parlementaires sensibles à la mission de l'UNESCO 		<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement de deux ligues parlementaires "d'amis de l'UNESCO" (Mexique et Roumanie). • Mise en place de six groupes d'amitié et points focaux pour la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010). • Invitations régulières des représentants et experts de l'UNESCO à participer aux processus parlementaires en qualité d'observateurs ou aux divers débats. • Participation à la troisième Assemblée générale de la Conférence des Amériques - COPA - (l'objectif étant d'instaurer un dialogue concret entre ses membres et d'autres organisations telles que l'UNESCO). • Signature (fin 2001) d'une Lettre d'intention entre l'UNESCO et la Commission pour l'éducation et la culture du Sénat mexicain. • Etablissement d'un groupe de parlementaires israéliens "amis de l'UNESCO" en liaison avec la Commission nationale israélienne pour l'UNESCO. • Organisation de la Table ronde du 2 novembre 2001 sur "Le dialogue entre l'UNESCO et le monde parlementaire".
--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la coopération de l'UNESCO avec l'Assemblée parlementaire de la francophonie. • Instauration d'une nouvelle coopération entre l'UNESCO et l'Union des parlements africains.
<p>Enseignements tirés pour l'amélioration des services :</p> <p>L'action auprès des législateurs doit viser deux cibles, distinctes mais liées : les parlementaires (qui changent dans le temps) et les parlements (qui sont des institutions nationales pérennes). Il faut donc que cette action soit conçue pour assurer des progrès sur les deux fronts (sensibilisation, mobilisation, projets spécifiques, et ainsi de suite). A cet égard, il faut que l'UNESCO ait recours à toutes sortes de modalités - au premier rang desquelles la mobilisation des commissions nationales pour rester effectivement en contact avec les parlements nationaux et entretenir la coopération avec des organisations parlementaires comme l'UIP et ses organes subsidiaires, qui se composent de parlementaires. Cette dualité représente un double défi dans le cas particulier de ce partenariat.</p>		
<p>Nouveaux partenariats (secteur privé)</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des capacités internes pour les partenariats avec le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un site Web entièrement consacré aux partenariats de l'UNESCO avec le secteur privé, comprenant : des liens avec les documents pertinents du Conseil exécutif et autres textes fondamentaux des organismes des Nations Unies ; des hyperliens de renvoi croisé avec le site de l'ONU "Les Nations Unies et le monde des affaires" ; la présentation des partenariats existants et celle des principales initiatives s'adressant au secteur privé ; Etablissement d'inventaires des directives et principes d'action applicables au sein du système des Nations Unies aux partenariats avec le secteur privé, des positions et règlements de l'ONU en la matière des règles d'utilisation des noms et des emblèmes par les partenaires, associations, fondations et ONG intervenant dans les partenariats Nations Unies/secteur public-privé ; Site Web consacré aux partenariats et recherches pertinentes. Etude préliminaire de Baker et McKenzie concernant le nom et le logo de l'UNESCO ; Mise en place centrale d'une base de données sur les partenariats antérieurs, présents et envisagés de l'UNESCO avec le secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Première prise de contact avec Hachette par le site Web en vue d'un partenariat. • Fourniture d'un outil d'information très complet tant aux intéressés en interne qu'aux partenaires extérieurs. • Mise en place d'une plate-forme pour la coordination future et d'un moteur de recherche. • Mise en place d'une base d'information étendue pour les futurs documents d'orientation (partenariats ; nom et logo de l'UNESCO), notes d'information et rapports, avec mise à jour décentralisée. • Mise en place d'une base d'information pour la mobilisation de "facilitateurs/intermédiaires de partenariats".

<ul style="list-style-type: none"> • Soutien des initiatives des secteurs en direction du secteur privé • Coordination des partenariats avec le secteur privé au sein des Nations Unies • Mobilisation de partenaires et de réseaux du secteur privé 	<p>privé (à partir d'une enquête interne). Organisation de manifestations spéciales, dont une table ronde sur les relations avec le secteur privé et une table ronde ONG-secteur privé lors de la Conférence générale. Lancement de groupes de travail et réseaux spécialisés, en faisant appel, par exemple, aux experts du Siège et des commissions nationales en matière de relations avec le secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil aux divers secteurs de programme, bureaux hors Siège et commissions nationales et en particulier au Comité du patrimoine mondial (stratégie, réseaux) et au MAB (CCI/Star Alliance) • Participation à l'Atelier sur le Pacte mondial de l'ONU ; consultations régulières avec les fonctionnaires intéressés des organismes des Nations Unies (Bureau du Pacte mondial, Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI)) • Préparation et conduite d'une campagne institutionnelle de communication sur la diversité culturelle avec les services de distribution d'Hachette ; Appui au suivi du partenariat avec L'Oréal ; Note de Baker et McKenzie sur les relations de l'UNESCO avec le secteur privé ; Coopération avec l'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales (AIESEC) ; Coopération avec le Conseil mondial des entreprises pour un développement durable ; Coopération avec la Chambre de commerce internationale ; Préparation de partenariats tripartites : UNESCO-Association "Congé solidaire" - sociétés de conseil ; Consultations avec Hewlett Packard, IBM, Infogrames et autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des possibilités offertes au Comité du patrimoine mondial de bénéficier de services consultatifs gratuits de la part du secteur privé ; Perspective de partenariats possibles de CCI/Star Alliance et d'AXA avec MAB ; Conseils juridiques de professionnels bénévoles obtenus pour le MAB. • Participation au réseau de coopération des organismes des Nations Unies avec le secteur privé ; Félicitations adressées à l'UNESCO pour sa politique de partenariats dans le rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies ; Hyperlien du site Web de l'ONU "les Nations Unies et le monde des affaires" vers celui de l'UNESCO consacré aux partenariats ; Consultations régulières. • Fourniture par Hachette à 5-10 millions de voyageurs d'information sur l'UNESCO ; Expertise de spécialistes, sociétés, étudiants et ONG offerte à titre gracieux pour des projets centraux, régionaux, nationaux et locaux ; Accord institutionnel en vue avec la CCI ; Mobilisation de partenaires extérieurs pour la formation de fonctionnaires de l'UNESCO grandement facilitée.
---	---	--

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

Il faudrait que les ressources (humaines, administratives et financières) de ce service soient mieux proportionnées à la portée et l'ampleur de sa mission.

EVALUATION DE L'EXECUTION

Le fait le plus saillant de l'exercice aura été la fusion de divers programmes, et des unités qui en étaient chargées, entraînée par l'opération de restructuration de l'Organisation menée à la fin de 2000. Ce fut l'occasion, d'une part, de mettre l'accent sur le mandat originel des commissions nationales, qui leur confiait un rôle catalyseur pour établir le contact avec la société civile, et, de l'autre, de situer l'UNESCO dans la réforme générale des Nations Unies, où l'on fait une place de choix aux partenariats en vue d'optimiser l'impact de l'action. Un an plus tard seulement (2001), certains signes indiquent déjà clairement que les contacts se sont multipliés et que l'on voit de mieux en mieux les synergies qu'ils sont appelés à créer. Comme on pouvait s'y attendre, il subsiste encore quelques poches de résistance, mais, dans l'ensemble, les avantages de cette démarche plus interactive commencent à être largement reconnus.

De plus, un effort conscient a été fait pour insister sur la fonction de prestation de services de la Division - tant pour promouvoir au sein du Secrétariat une plus grande collaboration avec les commissions nationales et leurs partenaires que pour veiller à ce que les demandes extérieures soient acheminées vers les destinations correspondant aux points voulus du programme de l'UNESCO.

L'action menée à l'appui des commissions nationales a été placée sous le signe du renforcement de leurs capacités, par le biais de leurs réunions statutaires, des consultations régionales en vue du C/5, des consultations officieuses tenues en marge de la 31^e session de la Conférence générale et de séminaires de formation. De l'avis général, toutes ces rencontres pourraient être mieux centrées sur l'apport intellectuel des commissions nationales aux activités de l'UNESCO et rendues plus économiques de manière à libérer des ressources pour d'autres activités de renforcement des capacités. Un premier tour d'horizon des besoins de formation a permis de déterminer les conditions à remplir pour s'assurer que les activités menées par ces organismes aient un maximum d'impact. Le principe d'un accroissement des ressources consacrées au renforcement des capacités a bénéficié d'un important soutien. A sa 31^e session, la Conférence générale a suggéré que les ressources précédemment mises en

réserve pour le comité permanent des commissions nationales soient employées à des fins de formation.

Il est manifeste que les commissions nationales cherchent actuellement à préciser leur rôle dans le nouveau réseau des bureaux hors Siège et d'affirmer leur statut d'interlocuteurs privilégiés dans tous les secteurs de la planification et de l'exécution des programmes. L'appel lancé par le Directeur général aux Etats membres pour qu'ils fassent en sorte que leurs commissions nationales disposent de ressources humaines, financières et matérielles suffisantes est venu rappeler la nature du renforcement des capacités, qui est une responsabilité partagée, de même que les limites auxquelles chacune des deux parties se heurte à cet égard.

Du côté des **partenariats**, un gros travail a été accompli depuis 2001 pour mettre en route un plan d'action, pour créer une base stratégique (par le biais de notes théoriques, textes réglementaires tels que manuels et exemples de bonnes pratiques, notamment) et, surtout, pour stimuler les liaisons avec les commissions nationales, afin que celles-ci puissent développer leur fonction de communication avec divers groupes de la société civile.

En chaque cas, on peut relever des aspects paradoxaux dans ces alliances. Ainsi, les progrès de dialogue de l'UNESCO avec les parlementaires se sont vivement accélérés, et pourtant les commissions nationales ont souvent du mal dans certaines régions à lancer cette action. Les activités variées du mouvement des clubs UNESCO traduisent fort bien les buts de l'Organisation en actions à l'échelon local, alors même que, trop souvent, la liaison entre la commission nationale et le club d'un pays est insuffisante. Dans le cadre de son engagement en faveur du Pacte mondial de l'ONU, l'UNESCO noue actuellement des liens plus forts avec le secteur privé, mais bien des commissions nationales sont dépourvues des compétences voulues pour associer les entreprises à leurs débats et leur action pour le développement. Ce sont là pour nous les défis de l'avenir, et ils font partie intégrante d'une approche neuve de la question du renforcement des capacités de ces organismes. A cet égard, l'un des aspects essentiels est la terminologie employée pour les commissions nationales, lesquelles ne

veulent pas être désignées comme des partenaires, mais bien comme des éléments constitutifs de l'UNESCO.

Enfin, et peut-être surtout, et pour étayer la stratégie d'ensemble de la Division des relations avec les commissions nationales et des partenariats (ERC/NCP), la priorité absolue a été donnée à la conception et la mise en place d'un appareil de communication (site Web, bases de données mises à jour, cyberforum et interaction avec le nouveau portail de la connaissance), afin d'offrir aux commissions nationales et à leurs partenaires un service très complet et de leur faciliter des contacts fréquents et variés ainsi que l'accès à l'information. C'est pour cette raison qu'un projet spécial a été élaboré et approuvé dans le cadre de la stratégie concernant le thème transversal du

31 C/4 visant à un accès équitable au savoir. Structuré autour du nouveau portail de la connaissance, il facilitera la communication entre les commissions nationales, leurs partenaires, et notamment les ONG, et le Réseau hors Siège. De plus, des efforts exceptionnels ont été faits pour équiper les commissions nationales des pays les moins avancés d'Afrique en particulier, en prélevant sur les ressources du Programme ordinaire. Cependant, comme le problème des équipements d'infrastructure, insuffisants pour la connectivité, se pose toujours dans certaines régions, il sera nécessaire de conserver un service parallèle de documents imprimés pour assurer normalement cette communication.

Financement extrabudgétaire

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
Concertation avec les banques multilatérales de développement (BMD)		
<ul style="list-style-type: none"> Représentation de l'UNESCO aux réunions annuelles des BMD ; supervision du suivi 	<ul style="list-style-type: none"> Un conseiller spécial de haut niveau auprès du Directeur général sur les relations avec les BMD a été nommé 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure compréhension des changements récents et des politiques actuelles des BMD ; Meilleur dialogue sur les politiques ; Participation réciproque à des initiatives majeures et à la formulation de politiques entre BMD et UNESCO.
Formulation de projets pour financement par les BMD		
<ul style="list-style-type: none"> Organisation de ou participation à 21 missions afin d'identifier, de préparer et/ou d'évaluer des projets de grande envergure pour un éventuel financement sous forme de prêts ou de dons par les BMD 	<ul style="list-style-type: none"> Des efforts ont été faits pour associer les divers secteurs, les bureaux hors Siège et les commissions nationales à la formulation des projets. On a veillé en particulier à relier tous les projets aux grandes priorités de l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> Formulation de 14 projets à soumettre au Conseil d'administration des diverses BMD.
Exécution par l'UNESCO d'éléments de prêts et de dons des BMD		
<ul style="list-style-type: none"> Accords avec une vingtaine de pays pour participer à la fourniture de services techniques, à l'organisation de la formation ou à la fourniture de matériel pour un montant de plus de 20 millions de dollars des Etats-Unis 	<ul style="list-style-type: none"> Collecte d'information sur les prêts et dons des BMD en préparation ou récemment approuvés dans une banque de données par source, pays, et principal domaine d'activités. Ces informations sont mises à jour et distribuées régulièrement aux ADG, secteurs, bureaux hors Siège et à divers spécialistes de programme 	<ul style="list-style-type: none"> La participation de l'UNESCO a contribué au fort taux et à la qualité d'exécution de ces grands programmes et projets. Parallèlement, cela a donné au Secrétariat une compréhension plus concrète des problèmes auxquels doivent faire face les Etats membres et des solutions novatrices qu'ils mettent au point.
Enseignements tirés pour l'amélioration des services :		
<p>Une augmentation des ressources humaines et financières permettrait d'élargir la coopération de l'UNESCO avec les BMD, et donc d'intervenir dans la programmation et l'exécution de très grands volumes de fonds.</p>		
Section chargée des relations avec les Fonds et programmes des Nations Unies et avec les Communautés européennes (CFS/OFP)		
<ul style="list-style-type: none"> Suivi des politiques et des priorités et établissement de stratégies spécifiques avec le système des Nations Unies et la Communauté européenne 	<ul style="list-style-type: none"> Contacts étroits avec les Secteurs de programme et les bureaux hors Siège afin d'accroître la visibilité et l'influence de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies et auprès de la Commission européenne 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination des contributions de l'UNESCO à divers documents du Groupe des Nations Unies pour le développement ainsi que des apports de l'UNESCO lors de sa participation à divers groupes de travail des Nations Unies ; Augmentation sensible du nombre de nouveaux projets financés par la Commission européenne (CE) ; Mise en place de nouvelles stratégies de coopération entre l'UNESCO et des fonds et programmes des Nations Unies et entre l'UNESCO et la CE ; Approbation par la FNU/FNUPI de quatre nouveaux projets qui seront exécutés par l'UNESCO en Afrique et en Amérique latine ; Un projet approuvé concerne le renforcement de la capacité administrative et technique du Centre pour le patrimoine mondial (WHC) à gérer des programmes financés par la FNU/FNUPI.

<ul style="list-style-type: none"> Analyse et diffusion des informations sur les politiques et les priorités auprès du Siège et des unités hors Siège Coordination et appui au Secrétariat (Siège et hors Siège) pour tout ce qui concerne les implications sur le terrain des négociations avec le PNUD et d'autres Fonds des Nations Unies 	<ul style="list-style-type: none"> Tenue de nombreuses réunions internes au sein de la Section pour la préparation du site Web de l'OFP sur l'Intranet Organisation de diverses réunions intersectorielles pour préparer la contribution à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement et assurer le suivi des directives du CAC en matière d'activités opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Information des unités hors Siège sur les changements en cours au PNUD, au FNUAP, et dans le système des Nations Unies dans son ensemble, ainsi qu'à la CE ; Les secteurs de programme sont mieux informés des tendances récentes de la coopération pour le développement, ce qui facilite la formulation de stratégies visant à accroître les financements extrabudgétaires, et des priorités du PNUD et des gouvernements, ce qui contribue à la préparation des propositions de projets et autres documents stratégiques. Préparation et présentation d'un document pour l'examen triennal au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA) ; Production et présentation au DESA d'un document de travail sur la programmation conjointe ; Le PNUD a approuvé un nouveau projet de l'UNESCO au Burundi (en collaboration avec le gouvernement) dans le cadre de la modalité TOKTEN (des professeurs d'université expatriés du Burundi font profiter les universités de leur expertise technique/professionnelle).
--	--	--

Enseignement tirés pour l'amélioration des services :

- Il est essentiel que l'UNESCO maintienne ses contacts avec les collègues d'autres organisations des Nations Unies et de la CE, tant au niveau du Siège que hors Siège. Ces contacts doivent être maintenus, en particulier lors de réunions officielles, et renforcés grâce à un dialogue et une coopération constants.
- Il est très important que l'UNESCO réagisse de manière rapide, efficace et cohérente aux demandes de ses divers partenaires, qu'ils appartiennent au système des Nations Unies ou à la CE. De la qualité de ces réactions dépend la crédibilité de l'UNESCO.
- Les secteurs de programme doivent améliorer leur capacité à réagir et à accorder leur soutien (financier et au niveau des contenus) aux unités hors Siège lorsqu'elles en font la demande, et à participer à des activités telles que le CCA, l'UNDAF ou toute autre forme d'activité conjointe. A cette fin, il serait indispensable de rétablir les "fonds CDF" (ou fonds qui ne sont pas liés à des activités spécifiques) afin de permettre aux secteurs de programme et aux bureaux hors Siège de participer pleinement à ces activités de programmation.

Fonds-en-dépôt (CFS/FIT)

<ul style="list-style-type: none"> Sollicitation de contributions extrabudgétaires en espèces auprès de sources gouvernementales au titre de l'aide bilatérale Contact fréquents avec les gouvernements donateurs grâce à des réunions régulières d'examen et à des échanges de communications, avec la participation active des secteurs de programme 	<ul style="list-style-type: none"> Echanges mutuels d'informations et efforts de sensibilisation, entre l'UNESCO et des sources de financement existantes ou potentielles. Présentation de propositions de projets. Conclusion d'accords avec des sources de financement et des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation très nette du volume des contributions sous forme de fonds-en-dépôt. Des progrès dans la diversification des sources de financement.
--	--	---

Sources de financement privées (CFS/PFS)		
<ul style="list-style-type: none"> • Développement des relations avec des partenaires privés • Suivi des accords de fonds-en-dépôt avec les sources de financement privées ; Promotion et administration du programme Co-action de l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des relations avec le secteur privé afin d'accroître les accords de partenariat et en particulier les accords de licence et les donations du secteur privé • Activité de marketing direct auprès de la société civile suisse : réalisation de cinq campagnes postales de sollicitation de donateurs et de huit campagnes de prospectus en 2000 et de sept campagnes de donateurs et de trois campagnes de prospectus en 2001 ; Soutien et conseil aux Secteurs de programme, aux unités hors Siège, aux commissions nationales, aux clubs et centres UNESCO en matière de relations avec le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi plus efficace et transparent des accords de fonds en dépôt avec les sources de financement privées. • Augmentation des revenus provenant des campagnes postales directes ; Amélioration des méthodes d'évaluation des projets du programme Co-action de l'UNESCO.

EVALUATION DE L'EXECUTION

Le principal résultat général de l'exercice biennal 2000-2001 a été la croissance très nette du volume des ressources extrabudgétaires mises à la disposition de l'UNESCO. Les crédits totaux annuels (fonds disponibles sur les comptes de l'UNESCO et alloués à des dépenses au titre de projets et programmes approuvés au cours de l'exercice en question) ont augmenté de 88 %, passant de 191,0 millions de dollars des Etats-Unis en 1999 à 358,5 millions de dollars des Etats-Unis en 2001. Ainsi, en 2001, les crédits au titre des contributions extrabudgétaires ont donc dépassé, pour la première fois dans l'histoire de l'UNESCO, le volume du budget ordinaire. Cette augmentation très sensible a été obtenue pour l'essentiel grâce à l'intensification des relations avec des sources de financement traditionnelles et nouvelles. La stratégie comprenait une sensibilisation systématique et des échanges d'informations visant à mieux faire connaître aux sources de financement les politiques et programmes de l'UNESCO et, réciproquement, à rendre l'UNESCO plus consciente des priorités et procédures des sources de financement.

Si la progression du volume des fonds extrabudgétaires mis à la disposition de l'UNESCO a été extrêmement satisfaisante au cours de l'exercice écoulé, un certain nombre de problèmes restent à résoudre et des mesures correctives doivent être prises pour assurer que cette croissance profite aux programmes prioritaires généraux de l'Organisation et à ses objectifs stratégiques. Cela doit

pouvoir se faire notamment grâce à une meilleure programmation et à des mécanismes d'offres de services plus performants. L'offre de services de l'Organisation reste encore très en deçà des crédits, même s'il convient de noter que l'offre de services réelle au titre des contributions extrabudgétaires est passée de 153,2 millions de dollars des Etats-Unis en 1999 à 216,9 millions de dollars des Etats-Unis en 2001. Les mesures correctives doivent inclure une meilleure planification préalable des activités extrabudgétaires, une meilleure anticipation des problèmes (y compris des problèmes indépendants de la volonté de l'UNESCO), un allègement des procédures administratives internes trop lourdes et une formation continue des membres du personnel tant au Siège que hors Siège.

Il faut aussi reconnaître que les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour assurer une utilisation de qualité des ressources extrabudgétaires. Malgré certains progrès, les mécanismes mis en place par l'UNESCO pour le développement et le contrôle de qualité des activités de projets et programmes à financer sur des ressources extrabudgétaires restent inadéquats pour assurer que ces ressources contribuent efficacement au renforcement des priorités fixées dans les documents C/4 et C/5. L'élaboration, par la direction de l'UNESCO, d'une stratégie globale de l'Organisation en matière de coopération avec les sources de financement extrabudgétaires n'est pas suffisamment avancée pour présenter des propositions concrètes aux sources de financement en

particulier, et aux organes directeurs de l'UNESCO en général. Bien qu'il soit improbable que les différentes sources de financement acceptent d'abandonner totalement leur influence directe sur l'utilisation de leurs contributions volontaires à l'UNESCO, il y a manifestement des progrès à faire pour que celle-ci assume un rôle plus dynamique à cet égard. L'introduction d'instruments de planification et de suivi, tels que SISTER et FABS, sera à coup sûr extrêmement utile à cet égard, mais des efforts parallèles doivent aussi être déployés pour modifier les politiques et procédures structurelles de l'Organisation. Lorsque l'élaboration interne de la nouvelle stratégie aura suffisamment progressé, des consultations détaillées devront se tenir avec les diverses sources de financement, ainsi qu'avec les Etats membres en général. Le but serait de parvenir à un meilleur équilibre entre le rôle proactif de l'UNESCO et ses efforts visant à assurer la cohérence entre les activités extrabudgétaires et celles du Programme ordinaire, d'une part, et, de l'autre, les intérêts légitimes des sources de financement en ce qui concerne l'influence qu'elles peuvent exercer sur l'emploi de leurs ressources extrabudgétaires et la visibilité accordée aux projets ainsi financés. Les politiques et procédures des autres organisations des Nations Unies en la matière peuvent sans doute également fournir une contribution intéressante.

Parmi les activités les plus réussies de la Division de la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires, outre l'augmentation générale du volume des contributions extrabudgétaires, on peut citer les cours de formation organisés pour les membres du personnel de l'UNESCO au cours de l'exercice 2000-2001, tant hors Siège qu'au Siège, en matière de préparation de projets et de mobilisation des ressources. Trois de ces cours ont eu lieu hors Siège et un au Siège. Sur la base des enseignements tirés, un programme de formation plus étoffé est en cours d'élaboration, en coopération avec le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Bureau de coordination des unités hors Siège, dans le cadre des efforts généraux de l'UNESCO en vue d'assurer la formation adéquate de son personnel. Le futur programme inclura, en particulier, la production de matériel didactique plus adapté, ainsi que de modules de formation qui pourront être utilisés ponctuellement dans le contexte d'autres activités de formation assurées par l'UNESCO. Les commissions nationales intéressées pourront également bénéficier des activités de formation en matière de coopération extrabudgétaire.

Les gouvernements donateurs d'aide bilatérale sont restés la source la plus importante de contributions extrabudgétaires de l'UNESCO, que celles-ci soient versées sur des comptes spéciaux de l'UNESCO par l'intermédiaire d'accords de fonds-en-dépôt ou qu'il s'agisse d'experts associés. Bien que le volume total de ces contributions continue à augmenter, il faut reconnaître qu'un petit nombre de donateurs assure le versement de la grande majorité de ces fonds. Les efforts déployés, au cours de l'exercice écoulé, pour identifier de nouveaux gouvernements donateurs d'aide bilatérale ont obtenu un certain succès; mais l'UNESCO a beaucoup à faire pour diversifier encore sa base de financement. Afin d'alléger les charges administratives, et d'assurer une meilleure prévision concernant les ressources extrabudgétaires, il faut aussi promouvoir des dispositions de financement sur plusieurs années, faisant appel à plusieurs donateurs pour les grands programmes de l'UNESCO.

Les accords de fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur (où la source de financement et le bénéficiaire sont le même gouvernement) ont pris de l'importance au cours de l'exercice 2000-2001. Les crédits correspondant à ces arrangements représentaient en fait 40 % de la totalité des crédits de 2001 et deux fois et demie les crédits des fonds-en-dépôt constitués par voie de dons. Pratiquement tous les arrangements de fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur concernent le Brésil, qui a financé ces arrangements en partie sur ses propres ressources et en partie avec des prêts contractés auprès des banques multilatérales de développement. Le très gros volume des arrangements de fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur a posé des problèmes à l'UNESCO tout au long de cet exercice biennal, en particulier en ce qui concerne la capacité administrative de l'UNESCO à gérer ces arrangements, ainsi que la compatibilité entre le contenu des activités exécutées et le mandat principal de l'UNESCO. On s'est également inquiété du fait que la prépondérance écrasante d'un seul pays dans ces arrangements tend à fausser la présentation statistique de la répartition géographique et quantitative des contributions extrabudgétaires mises à la disposition de l'UNESCO. Des progrès ont toutefois été réalisés dans la résolution de ces problèmes, les arrangements de fonds-en-dépôts constitués au profit du donateur étant considérés par beaucoup comme la méthode à suivre par les Etats membres qui ont accès à des financements suffisants, mais manquent de l'expertise technique que l'UNESCO peut leur fournir. L'exécution de ces programmes renforce l'expérience opérationnelle de

l'UNESCO et les résultats peuvent profiter à d'autres Etats membres, directement ou indirectement.

Les financements des banques multilatérales de développement peuvent jouer un rôle majeur dans le développement des arrangements de fonds-en-dépôt constitués au profit des Etats membres intéressés, et ces arrangements peuvent donc aussi renforcer les relations de l'UNESCO avec ces institutions. Comme c'est le cas pour le système des Nations Unies, la coopération de l'UNESCO avec les banques multilatérales de développement prend essentiellement la forme d'actions de sensibilisation et de dialogues sur les politiques. Leur importance en tant que sources de financement des activités de l'UNESCO est cependant en baisse. L'UNESCO a continué à prendre part aux réunions régulières des organes directeurs des principales institutions multilatérales de développement, en s'efforçant d'influencer leurs politiques générales dans les domaines relevant du mandat de l'UNESCO. L'Organisation a aussi participé à des campagnes conjointes de sensibilisation. Les principaux instruments restent les activités conjointes de programmation au niveau des pays, essentiellement dans le cadre des plans-cadres d'assistance des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et des rapports sur la stratégie de lutte contre la pauvreté sous les auspices des institutions de Bretton Woods. Au cours de l'exercice écoulé, l'UNESCO a acquis une expérience précieuse grâce à cette coopération ; mais il faut reconnaître que les ressources humaines et financières de l'UNESCO sont loin d'être adéquates pour assurer à l'Organisation un rôle de premier plan dans ces efforts. Les choses iront peut-être mieux lorsque la structure hors Siège de l'UNESCO sera devenue pleinement opérationnelle et que l'expertise technique sera reconstituée, tant au Siège que hors Siège.

La Commission européenne s'est révélée, au cours de l'exercice écoulé, un partenaire de coopération important pour l'UNESCO, tant à l'occasion d'efforts politiques

conjointes que comme source de financement. Grâce à un accord de coopération spécifique signé en 1996, l'UNESCO est considérée comme un partenaire privilégié et, tout au long de l'exercice biennal, elle a activement suivi les négociations entre la Commission et le système des Nations Unies au sujet d'un nouvel instrument de coopération générale renforcée. L'Organisation continuera, au cours de l'exercice 2002-2003, à étudier les possibilités de devenir un partenaire stratégique de la Commission dans un ou plusieurs domaines relevant du mandat de l'UNESCO.

Les relations de financement avec le secteur privé ont continué à jouer un rôle relativement mineur au cours de l'exercice considéré. Cela est dû en partie à l'absence de stratégie globale de l'UNESCO dans ce domaine mais aussi au manque de ressources nécessaires pour planifier et appliquer un programme cohérent. Des résultats relativement positifs ont été obtenus à l'issue d'une série de campagnes postales directes effectuées à titre expérimental en Suisse ; mais un certain nombre de questions liées à l'obligation redditionnelle, aux politiques et à l'éthique doivent être résolues avant que ces activités ne soient menées à une échelle plus large. De même, des opérations dans le domaine des accords de licence, et la production et la commercialisation d'articles-cadeaux n'ont apporté que des recettes modestes à l'UNESCO. Les efforts en ce qui concerne la mobilisation de fonds auprès du secteur privé se sont donc concentrés sur la mise au point de directives et de mécanismes de coordination pour assurer un résultat plus cohérent. La priorité est allée au développement des partenariats où le financement d'activités de l'UNESCO n'est pas l'objectif premier. Une coopération assez solide au sujet des fonds-en-dépôt s'est toutefois développée avec un certain nombre de grandes fondations et autres ONG, et des mesures ont été prises pour assurer un suivi plus efficace et transparent de ces activités.

Ambassadeurs de bonne volonté et sources de financement arabes

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
<ul style="list-style-type: none"> • Activités préparatoires en vue de la nomination des ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO et des personnalités qui mettent leur renommée au service des idéaux de l'Organisation (élaboration de rapports, briefings, discours du Directeur général, contacts avec les médias) • Organisation de manifestations en rapport avec les ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO (gala de collecte de fonds de Mme Ohoven, concerts de bienfaisance de Mme Vardinoyannis et de M. Jarre) • Préparation et tenue de la réunion annuelle des ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO au Siège, à Paris (27 juillet 2000) • Organisation de réunions entre des spécialistes de projets des secteurs de l'UNESCO et la Fondation Stavros S. Niarchos • Collecte et présentation de projets UNESCO en vue du prix annuel de l'AGFUND intitulé "Prix international pour les projets de développement pionniers" et du financement au titre du budget ordinaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification de l'interface avec les secteurs de l'UNESCO en vue de recueillir des propositions de projets qui seront soumises aux ambassadeurs de bonne volonté • Sensibilisation des ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO à l'Organisation et à ses projets et programmes • Suivi de la participation des ambassadeurs de bonne volonté aux activités de l'UNESCO • Lancement de la page Web officielle des ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO au sein du site UNESCO et actualisation mensuelle (page liée à celles des secteurs du programme) • Publication de la brochure sur les ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO • Coordination effective avec BPI afin d'assurer une couverture plus large par les organes de presse • Interface renforcée avec les secteurs pour recueillir davantage de propositions de projets destinées à être soumises aux sources de financement arabes 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO à plus de 15 grands projets de l'UNESCO. • Financement des projets et programmes de l'UNESCO par des ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO (par exemple, S.A.R. la Princesse Firyal de Jordanie, Mme Vardinoyannis et S. E. Sheikh Shaker à Bethléem et au Kosovo, Mme Ohoven, M. Bergé, M. Jarre, etc.). • Amélioration de la communication interne et externe par le biais du lancement d'un site Web et de la publication d'une brochure. • Activités préparatoires relatives au processus de nomination et désignation des ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO suivants : Mme Claudia Cardinale, Mme Bahia Hariri, S.A.R. la Princesse Lalla Meryem du Maroc, M. Madanjeet Singh, M. Giancarlo Elia Valori. D'autre part, M. David Douillet a été nommé champion de l'UNESCO pour la jeunesse et Dame Shirley Bassey artiste de l'UNESCO pour la paix. • Engagement de S.A.R. le Prince Talal Bin Abdul Aziz en tant qu'envoyé spécial de l'UNESCO pour l'eau et M. Michael Schumacher en tant que champion de l'UNESCO pour les sports (les cérémonies de nomination doivent se tenir au printemps 2002). • Etablissement d'une coopération avec la Fondation Stavros S. Niarchos ("Initiative FRESH", un projet qui concerne l'éducation, a reçu un financement de 200.000 dollars des Etats-Unis). • Augmentation du financement extra-budgétaire. Au cours de la période considérée, l'AGFUND a approuvé des projets de l'UNESCO pour un montant équivalant à 2.212.000 dollars. (Le 5 octobre 2001, le Directeur général et S.A.R. le Prince Talal Bin Abdul Aziz, président de l'AGFUND, ont signé l'accord de coopération de l'Université arabe ouverte.) • Un <i>Mémoire d'accord</i> a été signé le 7 octobre 2001 entre le Directeur général et S. E. Sheikh Mohammed Bin Rashid Al Maktoum, Prince héritier de Dubaï, marquant leur volonté de coopérer dans les domaines de l'éducation, du patrimoine culturel et de la communication.

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

- L'unité des ambassadeurs de bonne volonté devrait être le point focal chargé de la coordination de toutes les activités en rapport avec ces personnalités.
- Chacun des grands domaines d'activité de l'UNESCO devrait désigner un point focal chargé des relations avec l'unité des ambassadeurs de bonne volonté en vue d'assurer une meilleure coordination.

EVALUATION DE L'EXECUTION

Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, l'action menée par l'unité des ambassadeurs de bonne volonté et les sources de financement arabes a atteint son efficacité optimale dans les domaines suivants :

- sélection de candidats éminents en vue de leur nomination en tant qu'ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO ou de personnalités acceptant de mettre leur renommée au service des idéaux de l'Organisation (Mme Claudia Cardinale, S.A.R. la Princesse Lalla Meryem du Maroc, Dame Shirley Bassey) ;
- préparation des cérémonies de nomination afin de s'assurer de la participation des secteurs de l'UNESCO et des médias ;
- association des ambassadeurs de bonne volonté à l'exécution des projets et programmes de l'UNESCO. L'UNESCO recueille les fruits de la participation de personnes célèbres à sa mission à un double titre : sur le plan financier et celui de la mobilisation du public. Au cours de l'exercice 2000-2001, huit personnes de renommée internationale ont rejoint les rangs des ambassadeurs de bonne volonté, des champions de l'UNESCO et des artistes de l'UNESCO pour la paix, en offrant une aide permanente aux programmes de l'UNESCO. La création du Fonds Emilia Valori pour la sauvegarde des traditions, qui apporte un soutien au programme de l'UNESCO relatif au patrimoine immatériel, en est un bon exemple, ainsi que le financement de l'Initiative FRESH du Secteur de l'éducation qui a été assuré grâce aux bons offices de S.A.R. la Princesse Firyal de Jordanie ;
- développement des outils de communication, donc plus grande visibilité du travail accompli par les ambassadeurs de bonne volonté et les autres personnes célèbres et de leur participation aux activités de

l'UNESCO. Il a ainsi été possible d'améliorer sensiblement la coordination entre ERC/EO/HGA et les secteurs et, de ce fait, d'intensifier la collaboration avec les porte-parole célèbres de l'Organisation.

Au cours de l'exercice 2000-2001, l'unité des ambassadeurs de bonne volonté et des sources de financement arabes ont également entrepris de réorganiser les catégories de porte-parole renommés qui sont associés à l'UNESCO à titre honorifique. Le Directeur général a décidé de classer ces personnalités célèbres comme indiqué ci-après, en vue de s'assurer qu'à chaque groupe correspondent des activités spécifiques et que l'ensemble du programme vise à donner l'audience la plus large possible au message de l'UNESCO :

- (a) ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO
- (b) envoyés spéciaux de l'UNESCO
- (c) artistes de l'UNESCO pour la paix
- (d) champions de l'UNESCO.

La dernière de ces catégories a été créée afin de s'attirer le concours d'athlètes connus dans le monde entier qui plaident en faveur du sport en tant qu'important facteur de développement. M. David Douillet, double champion olympique de judo, est le premier à avoir été nommé "champion de l'UNESCO pour la jeunesse".

En ce qui concerne les sources de financement arabes, le résultat le plus important est la contribution de l'unité des ambassadeurs de bonne volonté et des sources de financement arabes à l'exécution et à l'aboutissement du projet d'Université arabe ouverte, projet intersectoriel qui représente un accord historique entre l'UNESCO et le Programme du golf arabe pour les organisations de développement des Nations Unies (AGFUND). De plus, la contribution de l'AGFUND à l'UNESCO pour le présent exercice s'élève à 2.212.000 dollars, soit une croissance notable par rapport aux années précédentes.

Coopération avec les OIG et les ONG

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
Coopération avec les OIG		
<ul style="list-style-type: none"> • Observation attentive des événements en rapport avec l'UNESCO • Tenue de réunions conjointes avec les OIG partenaires (afin d'examiner et de mettre en place des activités communes) • Représentation aux conférences des OIG et invitation de ces organisations à assister aux conférences de l'UNESCO (afin de suivre de près le déroulement des événements) • Echange d'informations et partage d'expériences, de stratégies et de propositions de budgets avec les OIG 		<ul style="list-style-type: none"> • Participation effective à différents exercices du système, notamment au Sommet du Millénaire, par le biais de l'organisation à l'ONU d'un séminaire au plus haut niveau sur le Dialogue entre les civilisations. • Participation aux sessions ordinaires de l'ECOSOC et de l'Assemblée générale et présentation de la contribution de l'UNESCO, par exemple à la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. • Mise au point et exécution d'activités financées et exécutées en commun aux niveaux local et régional avec des OIG, notamment le programme d'activités 1999-2001 en liaison avec l'ISESCO.
Enseignements tirés pour l'amélioration des services :		
La coopération et la coordination se trouvent fortement améliorées grâce à l'échange régulier d'information et d'expériences au sein du Secrétariat et avec les OIG partenaires.		
Coopération avec les ONG		
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des relations avec les ONG par le biais de l'amélioration du cadre statutaire de coopération • Admission et reclassement d'ONG 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du site Web Intranet et mise à l'essai des composantes interactives sur l'Internet au milieu de l'année 2002 • Evaluation des Directives concernant les ONG de 1995 et des Directives concernant les fondations de 1991 et préparation du rapport sexennal en vue de le soumettre à l'approbation de la Conférence générale à sa 31^e session ; Evaluation de la coopération avec 12 ONG faitières et de leurs accords-cadres avec l'UNESCO ; Reconduction des relations formelles d'association et renouvellement des accords-cadres pour 2002-2007 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la directive tendant à une plus grande ouverture vis-à-vis de la communauté des ONG, en permettant à toutes les ONG ayant des relations officielles avec l'UNESCO d'accéder aux mécanismes collectifs ; Analyse de 39 dossiers d'admission et de reclassement d'ONG conformément aux Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales (1995). • Dix nouvelles admissions aux relations opérationnelles, dont sept réseaux régionaux et une ONG nationale ; Admission de deux fondations aux relations officielles ; Approbation par le Conseil exécutif de deux accords de coopération ; Deux reclassements au niveau des relations opérationnelles ; Trois reclassements au niveau des relations consultatives formelles ; Dix-sept renouvellements de relations formelles (seize d'association et une de consultation) ; Trois suspensions.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Promotion des relations triangulaires au niveau national• Consultations collectives avec les ONG par le biais d'un appui au Comité de liaison ONG-UNESCO ; Organisation en 2001 de la Conférence internationale des ONG (Siège de l'UNESCO) ; Organisation de consultations d'ONG parallèlement aux grandes conférences de l'UNESCO et de l'ONU• Coopération avec EPD et SC afin de mobiliser la communauté des ONG en faveur du Sommet de Johannesburg pour le développement durable (août 2002) et avec CI pour les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève 2003)• Fourniture de services d'information | <ul style="list-style-type: none">• Augmentation de la visibilité des commissions nationales, ainsi que des ONG régionales et nationales par le renforcement des relations triangulaires.• Participation aux réunions régionales de consultation des commissions nationales pour l'Amérique latine et les Caraïbes (mai 2001) et pour l'Europe (juillet 2001) ; Participation à la formation des fonctionnaires venant d'être nommés dans les commissions nationales ; Sensibilisation permanente des ONG partenaires à la nécessité d'entrer en contact avec les commissions nationales, de les informer et de coopérer avec elles ; Mise en route du projet de cartographie et d'identification des partenaires régionaux et établissement d'une base de données régionale sur l'éducation pour tous en liaison avec le Bureau de Beyrouth ; Le Comité de liaison ONG-UNESCO a contribué à faciliter le dialogue et la coopération avec les ONG au niveau collectif et a activement participé au processus d'élaboration du rapport sexennal ; Renforcement de la coopération avec la communauté des ONG à Dakar par le biais du Comité de liaison ; Participation accrue des représentants de réseaux régionaux à la Conférence générale et à la Conférence internationale des ONG ; Elargissement de la participation et de la mobilisation des ONG à l'occasion des conférences des Nations Unies relatives aux grands problèmes du XXI^e siècle qui sont en rapport avec les priorités de programme de l'UNESCO ; Election d'un Comité de liaison représentatif et adoption d'une série d'engagements en faveur des grandes priorités de programme de l'UNESCO.• Activités destinées à préparer et à faciliter la Consultation internationale des ONG lors du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, avril 2000), en association avec le Comité de liaison ONG-UNESCO et ED ; Identification des partenaires potentiels ; Mise en place du Comité de liaison et d'une Commission programmatique mixte sur le développement durable. Les ONG ont joué un rôle déterminant dans l'adoption par la Conférence générale de la résolution 31 C/40.• Elaboration et actualisation de la base de données à l'aide d'informations rassemblées pour le rapport sexennal. La traduction en anglais est en cours. Lancement d'un site Web Intranet des ONG. |
|--|--|

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

- Il convient d'améliorer la coordination et les échanges d'informations à tous les niveaux : avec les secteurs de programme au sein du Secrétariat, avec les commissions nationales, les organes directeurs et les ONG.
- Il faut développer les contacts avec les homologues de l'ensemble du système des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux afin d'échanger expériences, informations et pratiques.
- Il y a lieu de privilégier davantage la création de réseaux régionaux et la coopération sur le terrain par le biais des Commissions nationales et des bureaux hors Siège.
- L'UNESCO devrait tout mettre en œuvre pour obtenir une mobilisation optimale de ses partenaires de la société civile.

EVALUATION DE L'EXECUTION

La Division ERC/RIO a pour fonction d'initier, de faciliter, de coordonner et de renforcer la coopération de l'UNESCO avec les organisations internationales (intergouvernementales et non gouvernementales). Elle assure la participation de l'UNESCO aux décisions concernant les politiques, les orientations, les stratégies, la recherche de synergies et de complémentarités dans la coopération internationale et le renforcement de la coopération avec la société civile.

Ainsi les secteurs de programmes ont pris en compte dans leurs activités les décisions, recommandations et résolutions adoptées par les Nations Unies (CEB¹, ECOSOC, Assemblée générale) et/ou par la Conférence générale des ONG.

Il faut également noter :

- l'accroissement des activités conjointes entre l'UNESCO et des OIG (ISESCO, IOM, OIF) et l'accroissement du nombre d'ONG entretenant des relations formelles ou opérationnelles avec l'Organisation ;
- la revitalisation, la diversification et l'élargissement des partenariats de l'UNESCO avec les ONG, en particulier après l'adoption par la Conférence générale du rapport sexennal et des amendements aux Directives de 1995 ;
- le renforcement de la coordination et de la coopération opérationnelle avec les organisations internationales dans les situations d'urgence (Afghanistan, Pérou).

Ces résultats obtenus, comme la réforme et la concentration du Programme et budget de l'UNESCO, ont contribué au renforcement de l'image et de la crédibilité de l'Organisation auprès des Etats membres et des autres organisations du système des Nations Unies.

Certaines difficultés rencontrées dans le développement de la coopération avec les organisations internationales sont liées au mandat de l'Organisation. En effet, agence spécialisée et non agence technique, dont l'intervention se situe en amont et non en aval, elle voit son admission retardée au sein du *Comité permanent interagences (Inter-Agency Standing Committee)*, mécanisme consultatif d'OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs - Bureau de la coordination des affaires humanitaires).

Le renforcement du partenariat avec les ONG nationales, plus particulièrement en ce qui concerne l'exécution des activités du programme, aiderait également à surmonter cette difficulté au sein du système des Nations Unies.

Le renforcement des bureaux de liaison à New York et à Genève par des spécialistes de programme pourrait augmenter les chances de l'UNESCO de devenir membre du Comité permanent interagences (IASC).

L'Assemblée générale a adopté une résolution sur la *Décennie des Nations Unies pour l'alphabetisation : l'éducation pour tous (United Nations Literacy Decade)* fondée sur le rapport que l'UNESCO lui avait adressé pour lequel RIO a coordonné les contributions des secteurs de programme.

Il en est de même en ce qui concerne la déclaration de l'année 2002 comme *Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel (2002) (United Nations Year for Cultural Heritage)*.

L'adoption du rapport sexennal (1995-2000), par le Conseil exécutif et la Conférence générale, et les ajustements apportés aux Directives de 1995 ont permis que les relations de coopération de l'UNESCO avec les ONG s'approfondissent pour évoluer vers un véritable partenariat. Ils ont consacré une politique d'ouverture des mécanismes collectifs, concrétisée par la participation pleine et entière de l'ensemble de la communauté des ONG en relations officielles avec l'UNESCO à la

¹ United Nations System Chief Executives Board for Co-ordination (anciennement ACC).

Gestion de l'Organisation

Conférence internationale des ONG, et préconisent une meilleure synergie avec la société civile ainsi qu'une diversification des partenariats aux niveaux régional et

national à travers le développement de la coopération triangulaire entre l'UNESCO, les commissions nationales et les ONG.

Relations avec les Etats membres

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
Etats arabes		
<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des relations avec le pays membres, Membres associés et Etats non membres de la région • Encouragement donné à la coopération entre les pays afin d'assurer la mise en œuvre des programmes de l'Organisation • Liaison avec les Etats membres, leurs délégations permanentes et leurs représentants au Conseil exécutif et diffusion auprès d'eux de toutes informations pertinentes sur la coopération entre les Etats et l'UNESCO • Approfondissement de la connaissance de la situation des Etats membres ; recueil des informations nécessaires au Directeur général et préparation des dossiers appropriés pour ses entretiens ou ses missions • Coopération avec les autorités nationales pour la préparation et la planification des missions du Directeur général • Coordination du suivi des missions du Directeur général et mise en œuvre des aide-mémoire et accords auxquels elles donnent lieu • Poursuite et renforcement de la coopération avec les organisations intergouvernementales à caractère régional • Suivi de la situation politique, économique et sociale et mise à jour des informations relatives à la région 		<p>Nombre de visites du Directeur général dans les Etats arabes :</p> <p style="padding-left: 40px;">2000 : 4 2001 : 10</p> <p>Nombre d'entretiens des représentants de la région avec le Directeur général :</p> <p style="padding-left: 40px;">2000 : 13 2001 : 24</p> <p>Nombre de visites des délégations permanentes au Directeur général :</p> <p style="padding-left: 40px;">2000 : 32 2001 : 24</p>

<p>Enseignements tirés pour l'amélioration des services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Flexibilité requise dans la mise en œuvre des activités de l'UNESCO pour mieux adapter la réponse aux aléas de la situation politique de la région. • Nécessité d'établir des priorités dans le traitement des demandes à cause de contraintes budgétaires et temporelles et de ressources humaines limitées. 		
<p>Asie et Pacifique</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des relations avec les pays membres, Membres associés et Etats non membres de la région • Encouragement donné à la coopération entre les pays afin d'assurer la mise en œuvre des programmes de l'Organisation • Liaison avec les Etats membres, leurs délégations permanentes et leurs représentants au Conseil exécutif et diffusion auprès d'eux de toutes informations pertinentes sur la coopération entre les Etats et l'UNESCO • Approfondissement de la connaissance de la situation des Etats membres ; recueil des informations nécessaires au Directeur général et préparation des dossiers appropriés pour ses entretiens ou ses missions • Coopération avec les autorités nationales pour la préparation et la planification des missions du Directeur général • Coordination du suivi des missions du Directeur général et mise en œuvre des aide-mémoire et accords auxquels elles donnent lieu • Poursuite et renforcement de la coopération avec les organisations intergouvernementales à caractère régional • Suivi de la situation politique, économique et sociale et mise à jour des informations relatives à la région 		<p>Nombre de visites du Directeur général dans la région :</p> <p>2000 : 9 2002 : 6</p> <p>Nombre d'entretiens des représentants de la région avec le Directeur général :</p> <p>2000 – 2001 : 79</p>

Europe		
<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des relations avec les pays membres, Membres associés et Etats non membres de la région • Encouragement donné à la coopération entre les pays afin d'assurer la mise en œuvre des programmes de l'Organisation • Liaison avec les Etats membres, leurs délégations permanentes et leurs représentants au Conseil exécutif et diffusion auprès d'eux de toutes informations pertinentes sur la coopération entre les Etats et l'UNESCO • Approfondissement de la connaissance de la situation des Etats membres ; recueil des informations nécessaires au Directeur général et préparation des dossiers appropriés pour ses entretiens ou ses missions • Coopération avec les autorités nationales pour la préparation et la planification des missions du Directeur général • Coordination du suivi des missions du Directeur général et mise en œuvre des aide-mémoire et accords auxquels elles donnent lieu • Poursuite et renforcement de la coopération avec les organisations intergouvernementales à caractère régional • Suivi de la situation politique, économique et sociale et mise à jour des informations relatives à la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Création par le Directeur général d'un groupe de travail intersectoriel (novembre 2000) chargé d'élaborer une stratégie intégrée d'actions de l'UNESCO en Europe du Sud-Est (coordination d'ensemble du groupe de travail par ERC/EUR) 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un document de stratégie pour l'action de l'UNESCO en Europe du Sud-Est. Cette stratégie définit les domaines d'actions prioritaires et présente des propositions de projets interdisciplinaires et inter-Etats à mettre en œuvre en partenariat avec d'autres institutions à l'œuvre dans la région. <p>Nombre de visites du Directeur général dans la région :</p> <p style="margin-left: 40px;">2000 : 10 2002 : 11</p> <p>Nombre d'entretiens des représentants de la région avec le Directeur général :</p> <p style="margin-left: 40px;">2000 : 77 2001 : 68</p>
<p>Enseignements tirés pour l'amélioration des services :</p> <p>Le groupe de travail intersectoriel a permis de mieux définir et cibler l'action de l'UNESCO dans la région et il est à espérer qu'il contribuera à renforcer les partenariats avec les autres institutions et organismes donateurs actifs en Europe du Sud-Est.</p>		
Amérique latine et Caraïbes		
<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des relations avec les pays membres, Membres associés et Etats non membres de la région 		<p>Nombre de visites du Directeur général dans la région :</p> <p style="margin-left: 40px;">2000 : 0 2001 : 3</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement donné à la coopération entre les pays afin d'assurer la mise en œuvre des programmes de l'Organisation • Liaison avec les Etats membres, leurs délégations permanentes et leurs représentants au Conseil exécutif et diffusion auprès d'eux de toutes informations pertinentes sur la coopération entre les Etats et l'UNESCO • Approfondissement de la connaissance de la situation des Etats membres ; recueil des informations nécessaires au Directeur général et préparation des dossiers appropriés pour ses entretiens ou ses missions • Coopération avec les autorités nationales pour la préparation et la planification des missions du Directeur général • Coordination du suivi des missions du Directeur général et mise en œuvre des aide-mémoire et accords auxquels elles donnent lieu • Poursuite et renforcement de la coopération avec les organisations intergouvernementales à caractère régional • Suivi de la situation politique, économique et sociale et mise à jour des informations relatives à la région 		<p>Nombre d'entretiens des représentants de la région avec le Directeur général :</p> <p style="padding-left: 20px;">2000 : 18 2001 : 33</p> <p>Nombre de visites des délégations permanentes au Directeur général :</p> <p style="padding-left: 20px;">2000 : 37 2001 : 32</p>
<p>Soutien à l'Autorité palestinienne</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des institutions de l'Autorité palestinienne • Contribution à la construction de la paix • Sensibilisation au tourisme culturel grâce à la restauration et la mise en valeur de sites et de monuments à Jéricho, Bethléem, Naplouse, Hébron et Gaza • Promotion de l'identité et de la diversité culturelle ; promotion d'une meilleure compréhension des relations entre les questions d'environnement, de démographie et de 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités endogènes institutionnelles palestiniennes autant par la mise au point d'un système d'éducation de qualité destiné aux jeunes élèves, aux étudiants et aux instituteurs, que par l'élaboration d'une formation des hauts fonctionnaires et des cadres municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de cadres du Ministère palestinien de l'éducation et d'instituteurs, administrateurs, gestionnaires et planificateurs. • Rénovation et réhabilitation d'une trentaine d'écoles en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza ; Achat des équipements et des fournitures nécessaires. • Formation d'une centaine de jeunes professionnels palestiniens grâce à des ateliers organisés à Naplouse et à Gaza par des responsables des Centres communautaires polyvalents pour la jeunesse (MCRC). • Formation de 20 journalistes palestiniens ; Renforcement et modernisation de l'agence de presse palestinienne Wafa.

<p>développement ; participation à la modernisation et à la démocratisation de la population palestinienne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction de jardins d'enfants dont l'objectif est de développer un enseignement préscolaire en vue d'une société moderne 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation d'un large public, à travers les projets culturels et scientifiques à Jéricho, Hébron, Bethléem, Naplouse et Gaza, à l'importance des ressources naturelles de la Palestine ainsi qu'à la valeur de son patrimoine culturel, qui est un extraordinaire levier de relance sociale, économique et culturelle.
<p>Enseignements tirés pour l'amélioration des services :</p> <p>Le renforcement du Bureau de l'UNESCO à Ramallah, dans le domaine de l'éducation et de la culture, permettra à notre Organisation de coordonner l'action des autres agences internationales dans les domaines de compétence de l'UNESCO et de renforcer la coopération avec les acteurs nationaux. Il est indispensable pour cela de disposer d'un bureau avec des spécialistes du programme afin que l'UNESCO garde son rôle de coordinateur et de chef de file dans son domaine de compétence.</p>	

EVALUATION DE L'EXECUTION

La Division des relations avec les Etats membres (ERC/RMS) est une des quatre divisions qui constituent le Secteur des relations extérieures et elle se distingue des autres divisions par ce qui suit :

- Le Directeur de la Division des relations avec les Etats membres est de droit Sous-Directeur général adjoint pour les relations extérieures et la coopération au niveau de l'ensemble du Secteur et, comme il n'a pas eu de prédécesseur, il a pu bâtir sur des bases neuves.
- La Division des relations avec les Etats membres recouvre quatre univers distincts : quatre sections "politiques" (l'Afrique relevant du Département Afrique), qui traitent avec les représentants officiels de 151 Etats membres et Membres associés (chefs d'Etat et de gouvernement, ministres, délégations permanentes, représentants auprès du Conseil exécutif) ainsi qu'avec les organisations internationales de nature régionale (comme le Conseil de l'Europe ou la Ligue des Etats arabes) ; la Section des bourses, qui administre un grand nombre de personnes et un montant élevé de fonds (quelque 5 millions de dollars des Etats-Unis en espèces et en nature pour la période considérée) et à qui il est parfois demandé de concevoir de nouveaux programmes (tels que le programme de bourses coparrainées UNESCO/Keizo Obuchi et UNESCO/L'Oréal) ; le Programme de participation (dont l'analyse est abordée ailleurs dans le présent *Rapport*) ; enfin, l'Unité chargée de coordonner l'assistance au peuple palestinien.
- Tel Janus, ERC/RMS a le regard à la fois tourné vers l'intérieur (puisque tous les dossiers établis pour les réunions au Siègre avec les représentants des

gouvernements et pour les visites dans les Etats membres sont réservés à l'usage exclusif du Directeur général) et vers l'extérieur (liaison avec les délégations permanentes, négociation d'aide-mémoire, préparation avec les Etats membres des rencontres bilatérales du Directeur général au Siègre ou de ses visites dans les pays, ou bien lorsque des fonds sont dégagés dans le cadre de bourses, du Programme de participation et de l'aide au peuple palestinien).

- Enfin, le volet politique du travail de ERC/RMS s'effectue en étroite collaboration avec le Cabinet du Directeur général et souvent en présence du Directeur général lui-même.

Pendant la période considérée, l'essentiel de l'énergie de la Division des relations avec les Etats membres a été consacré à l'amélioration de la structure et du contenu des dossiers destinés au Directeur général. Deux formats différents ont été conçus : l'un pour les dossiers brefs désignés aujourd'hui par le terme "baby briefings" en vue des rencontres bilatérales au Siègre entre le Directeur général et de hauts fonctionnaires (environ 350 pendant la période considérée), l'autre pour les dossiers plus importants (53 en 2000-2001, de 40 à 70 pages chacun) en vue des visites, officielles ou non, du Directeur général dans les Etats membres, qui lui donnent l'essentiel des informations dont il a besoin. Grâce aux nouvelles matrices, les dossiers ont été plus rigoureux et systématiques, permettant ainsi d'améliorer considérablement tant la qualité que le contenu des données et informations fournies au Directeur général.

Deux événements particuliers ont eu lieu en 2000-2001 : d'abord, l'évaluation externe de la Section des bourses, qui a fourni à l'occasion d'un débat approfondi au sein du Conseil exécutif à sa 161e session (28 mai - 13 juin 2001)

et a donné une idée positive du programme, le Conseil exécutif a formulé à cet effet des recommandations prospectives, qui sont en cours d'application ; deuxièmement, la Division a été chargée par le Directeur général d'élaborer une stratégie pour les dix pays qui forment l'Europe du Sud-Est. Il est prévu qu'une fois que des fonds auront été trouvés pour les projets concrets ainsi définis, les Etats membres intéressés auront l'occasion de réaliser des activités essentielles qu'ils auront approuvées

et de mettre en place des partenariats fort nécessaires au sein de la région comme à l'extérieur de celle-ci.

La nouvelle structure d'ERC/RMS a suscité des défis nouveaux étant donné que l'équipe est neuve (puisque un certain nombre des membres de celle-ci n'avaient jamais travaillé ensemble), et du fait que les méthodes de travail ont été considérablement modifiées. Il faut espérer que la dynamique acquise permettra d'obtenir des résultats plus concrets au cours du prochain exercice et que le 33 C/3 pourra s'en faire l'écho.

Participation des Etats membres aux activités de l'UNESCO en 2000-2001

Colonne I : Nombre de conventions auxquelles l'Etat est partie

Colonne II : Commissions nationales au 31 décembre 2001

Colonne III : Contributions volontaires reçues

Colonne IV : Contributions volontaires reçues dans le cadre des arrangements relatifs à des fonds-en-dépôt

Etats membres	I	II	III	IV
	Conventions : ratifications, acceptations, adhésions ou successions	Commissions nationales	Contributions volontaires (en milliers de dollars)	Arrangements relatifs à des fonds-en-dépôts (en milliers de dollars)
Afghanistan	2	*		
Afrique du Sud	4	*	28,2	
Albanie	6	*	0,3	
Algérie	8	*	5,6	
Allemagne	23	*	3 493,2	1 230,3
Andorre	5	*	0,3	
Angola	2	*		
Antigua-et-Barbuda	1	*		
Arabie saoudite	7	*	40,7	553,5
Argentine	13	*	122,4	595,2
Arménie	10	*	28,7	
Australie	24	*	113,3	
Autriche	19	*	344,1	
Azerbaïdjan	10	*		
Bahamas	4	*		
Bahreïn	4	*	1,3	20,0
Bangladesh	9	*	0,7	
Barbade	7	*	5,0	
Bélarus	11	*	5,8	
Belgique	15	*	618,8	3 952,2
Belize	4	*	0,1	
Bénin	4	*	0,2	
Bhoutan	1	*		
Bolivie	11	*	20,8	
Bosnie-Herzégovine	16	*	2,2	
Botswana	2	*	0,7	
Brésil	19	*	573,9	187 884,4
Bulgarie	20	*	0,9	
Burkina Faso	10	*		
Burundi	2	*		
Cambodge	11	*	0,1	
Cameroun	7	*		
Canada	11	*	734,5	94,8
Cap-Vert	2	*		
Chili	9	*	88,0	288,1
Chine	13	*	171,9	
Chypre	18	*	22,6	
Colombie	9	*	30,7	
Comores	3	*		
Congo	5	*		
Costa Rica	17	*	1,3	
Côte d'Ivoire	8	*	62,0	
Croatie	16	*	2,5	
Cuba	15	*	2,0	
Danemark	21	*	4 267,6	6 184,6
Djibouti		*		
Dominique	6	*		
Egypte	18	*	25,3	
El Salvador	14	*	1,1	
Emirats Arabes Unis	3	*	200,0	

Etats membres	I	II	III	IV
	Conventions : ratifications, acceptations, adhésions ou successions	Commissions nationales	Contributions volontaires (en milliers de dollars)	Arrangements relatifs à des fonds-en-dépôts (en milliers de dollars)
Equateur	19	*	2,6	140,4
Erythrée	1	*		
Espagne	21	*	216,1	407,0
Estonie	8	*	0,8	
Ethiopie	1	*	0,6	
Fédération de Russie	20	*	1 557,3	
Fidji	5	*	0,2	
Finlande	20	*	2 085,8	4,9
France	23	*	2 232,1	972,6
Gabon	5	*	8,8	
Gambie	1	*	322,6	
Géorgie	9	*	6,0	
Ghana	13	*	50,7	
Grèce	16	*	213,6	
Grenadines	2	*	0,1	
Guatemala	17	*	1,6	
Guinée	13	*		
Guinée équatoriale	1	*		
Guinée-Bissau	3	*		
Guyana	1	*	0,2	
Haïti	7	*	0,2	
Honduras	6	*		343,6
Hongrie	19	*	8,7	
Iles Cook		*		
Iles Marshall		*		
Iles Salomon	5	*		
Inde	17	*	148,1	
Indonésie	8	*	14,1	
Iraq	11	*		
Iran (République islamique d')	10	*	136,2	
Irlande	11	*	459,4	
Islande	7	*	11,4	
Israël	15	*	57,7	
Italie	24	*	33 140,7	8 493,0
Jamahiriya arabe libyenne	13	*	18,3	5 053,8
Jamaïque	5	*	2,9	
Japon	15	*	9 016,4	44 698,8
Jordanie	13	*	19,0	20,1
Kazakhstan	7	*	34,6	8,0
Kenya	13	*	0,5	
Kirghizistan	7	*	0,3	
Kiribati	1	*	0,3	
Koweït	5	*	20,0	
Lesotho	2	*		
Lettonie	8	*	1,0	
Liban	12	*	1,0	
Libéria	4	*		
Lituanie	11	*	1,1	
Luxembourg	16	*	386,2	236,9
Madagascar	9	*		
Malaisie	6	*	6,8	
Malawi	6	*	0,2	
Maldives	2	*	0,1	
Mali	6	*	57,0	
Malte	13	*	5,0	
Maroc	22	*	1 204,0	
Maurice	9	*		
Mauritanie	4	*		
Mexique	14	*	74,4	7,0
Micronésie (Etats fédérés de)		*		

Etats membres	I	II	III	IV
	Conventions : ratifications, acceptations, adhésions ou successions	Commissions nationales	Contributions volontaires (en milliers de dollars)	Arrangements relatifs à des fonds-en-dépôts (en milliers de dollars)
Monaco	13	*	0,3	
Mongolie	7	*	0,1	
Mozambique	1	*	40,1	
Myanmar	3	*		
Namibie	3	*	0,5	
Nauru		*		
Népal	5	*	0,1	
Nicaragua	15	*		
Niger	16	*	234,6	
Nigéria	12	*	4,0	
Nioué	1	*		
Norvège	22	*	4 916,7	6 056,0
Nouvelle-Zélande	12	*	46,3	190,0
Oman	6	*	78,5	
Ouganda	6	*	1,3	
Ouzbékistan	5	*	287,9	
Pakistan	13	*		
Palau		*		
Panama	21	*	21,1	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3	*	0,9	
Paraguay	9	*	7,0	
Pays-Bas	23	*	2 753,9	7 744,1
Pérou	18	*	7,9	
Philippines	8	*	5,2	
Pologne	18	*	19,9	
Portugal	19	*	30,8	119,0
Qatar	5	*	452,4	
Rép. dém. pop. lao	6	*	0,1	
Rép. pop. dém. de Corée	3	*	2,7	
République arabe syrienne	6	*	2,4	
République centrafricaine	4	*		
République de Corée	10	*	542,4	386,8
République de Moldova	7	*		
République démocratique du Congo	7	*	0,4	
République dominicaine	9	*	2,5	
République tchèque	22	*	10,7	
République-Unie de Tanzanie	7	*	0,2	
Roumanie	13	*	4,9	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	19	*	1 548,9	126,6
Rwanda	13	*	152,2	
Sainte-Lucie	3	*	0,1	
Saint-Kitts-et-Nevis	1	*		
Saint-Marin	6	*	0,2	13,9
Saint-Vincent-et-les Grenadines	9	*		
Samoa	1	*		
Sao-Tomé-et Príncipe		*		
Sénégal	15	*	86,5	
Seychelles	2	*	1,7	
Sierra Leone	3	*	1 545,9	
Slovaquie	22	*	2,8	
Slovénie	23	*	5,2	
Somalie		*		
Soudan	4	*	0,7	
Sri Lanka	15	*		
Suède	21	*	4 570,1	81,0
Suisse	17	*	841,6	300,9
Suriname	3	*	0,9	
Swaziland	2	*		
Tadjikistan	11	*	400,4	
Tchad	2	*	65,0	
Thaïlande	4	*	209,2	
Togo	3	*	0,2	

Etats membres	I	II	III	IV
	Conventions : ratifications, acceptations, adhésions ou successions	Commissions nationales	Contributions volontaires (en milliers de dollars)	Arrangements relatifs à des fonds-en-dépôts (en milliers de dollars)
Tonga	1	*		
Trinité et Tobago	8	*		
Tunisie	16	*	1,2	
Turkménistan	2	*	0,2	
Turquie	9	*	102,1	
Tuvalu		*		
Ukraine	13	*	8,9	
Uruguay	15	*		54,4
Vanuatu		*		
Vénézuela	14	*	28,2	
Viet Nam	6	*	0,2	
Yémen	3	*	0,3	
Yougoslavie	20	*	0,4	
Yougoslavie	18	*		
Zambie	8	*		
Zimbabwe	3	*	0,6	
TOTAL			81 590,8	276 261,8

Les Etats en caractère gras ont créé une commission nationale en 2000 ou 2001.

**Contributions volontaires reçues en 2000-2001
d'Etats non membres, d'ONG et d'autres organismes**

Etat non membre	Montant \$ (milliers)
Etats-Unis d'Amérique	4 987,7
ONG et autres organismes	
Académie des sciences, France	18,0
ACEID	160,7
ACOPS	72,0
Agence de la francophonie	45,7
Agence spatiale européenne	207,4
Agenzia Italiana Petroli (AGIP), Italie	21,3
Agenzia Nazionale Protezione Dell'Ambiente	127,2
Agenzia per lo Sviluppo Tecnologico	1,4
Agenzia Regionale Protezione Dell'Ambiente	13,8
AGFUND	800,0
Aide et Action	16,6
Al Alamiah, Koweït	100,0
American Club of China	8,0
Amici dei Musei, Italie	4,5
Aso Tatsuo	11,3
Association internationale pour la lecture	40,0
Association La bibliothèque du désert	47,7
Association Nouveaux virtuoses	4,2
Association Rudaki	1,4
Atomic Energy Organization of Iran	12,1
Australian Institute of Marine Science	2,9
Aventis	109,2
B.I.T. Sénégal	3,0
Bank of Brazil Foundation	1 969,1
Bankyo University	90,0
Banque asiatique de développement	272,0
Banque de développement des Caraïbes	50,0
Banque interaméricaine de développement	61,0
Beijing Bama Food Proceesing Co., Ltd.	6,0
Beyrouth capitale culturelle, Commission préparatoire	5,0
Brain Science Foundation, Japon	8,3
Brasil Telecom	108,7
Brown Brothers Harriman & Co.	35,0
BSH	1,5
Bureau of Meteorology, Australie	9,3
CARITAS	103,3
Carnegie Corporation of New York	75,0
Caterpillar China Ltd.	25,0
Centre culturel de l'Asie et du Pacifique, Japon	18,1
Centre de physique théorique pour l'Asie et le Pacifique, Corée	19,5
Centro Elettrotecnico Sperimentale Italiano	32,6
CERLALC	3,0
China Charity Federation	34,8
CIGGB	19,9
CIRAF	8,5
CIUS	20,0

ONG et autres organismes	Montant
CNRS - France	1,4
Columbia University	10,0
Comision Permanente del Pacifico Sur	4,9
Comité privé pour Venise	25,8
Comité scientifique de la recherche océanique	15,0
Comité scientifique de physique solaire et terrestre	8,5
Commemorative Ass. for the Japan World Expo.	99,6
Commercial Bank of Qatar	50,0
Commission européenne	4 567,0
Commission internationale d'optique	3,8
CONACYT	50,0
Conf. Design Magnet CRT Sandy Bay	12,0
Conseil international des unions scientifiques	20,0
Conselho Cientifico e Tecnológico, Brésil	63,4
Consiglio Nazionale delle Ricerche, Italie	340,2
Consorzio Area / Novimpresa, Italie	1,8
Consorzio de Santiago de Compostella	232,0
Convenio Andres Bello	87,3
Coprodéli, Pérou	62,5
CRDI, Canada	2,8
Creative Labs	5,1
CRT Fondazione, Italie	9,5
Danish Natural Research Council	18,2
DEL / Société planétaire	6,5
DHL, Italie	0,4
EDF-GDF, France	22,8
Emilia Valori	53,0
ENEA, Italie	108,8
EOLSS Publishers Co. Ltd.	25,0
Eurograficas Pichel	3,6
Felissimo	351,8
FINEP, Brésil	25,0
FNAUJ	451,8
Fondation Aga Khan	308,7
Fondation Alfred P. Sloan	29,0
Fondation Ayrton Senna	55,3
Fondation Bettencourt Schueller	41,1
Fondation de France	6,8
Fondation Dr Al-Qubaisi	167,5
Fondation du Koweït pour l'avancement des sciences	215,9
Fondation européenne de la science	2,8
Fondation européenne pour la formation	91,5
Fondation Guillermo Cano	25,0
Fondation Hariri, Liban	150,0
Fondation Internationale	172,0
Fondation Lerici	11,5
Fondation P. Charriol	2,8
Fondation Prince des Asturies	26,7
Fondation Soros	2,0
Fondation Sultan Bin Owais	190,0

ONG et autres organismes	Montant
Fondazione Internazionale Trieste	17,5
Fonds arabe pour le développement économique	121,8
Fonds arabe pour le développement économique et social, Koweït	23,4
Fonds koweïtien pour le développement économique arabe	40,9
Fonds Veronese-Bignami	2,2
Ford Foundation	690,0
Forschungszentrum Jülich, Allemagne	4,4
Foundation Andes, Chili	73,1
Fundacao Calouste G.	11,2
Fundacion Antorchas, Chili	17,5
Fundacion Santa Maria	20,0
Funsalud / SI, Brésil	6,0
Gaddafi International Foundation for Charitable Association, Libye	249,3
Groupe ACCOR	150,0
Harvard University	25,5
Helsinki Consulting Group Ltd.	15,0
IFREMER	50,5
Institut de Physique du globe de Paris / E.C.	8,2
Institut Max Planck, Allemagne	14,3
Institut Mendeleev, Russie	2,2
Institute for Advanced Study, Etats-Unis	12,5
Institute for Cultural Exchange, Inc.	100,0
Instituto de Turismo	2,8
Instituto Espanol de Cenografia	47,7
INTAS	4,5
Inter-American Dialogue	3,9
International Biathlon Union	60,0
International Comm. on the Middle Atmosphere	1,2
IRD, Centre de Bretagne	7,3
ISESCO	80,0
Israel Academy of Sciences and Humanities	20,0
Istituto Nazionale di Fisica Nucleare (INFN)	124,0
Istituto Nazionale di Geofisica (ING)	6,7
Italian National Research Council	302,7
Jesuit Refugee Services	0,6
Jet Tours SA	4,3
Juventud, Mozambique	5,9
Kadoorie Charitable Foundations	190,4
Kellogg Foundation	66,8
King's College School of Medicine & Dentistry, E.C.	1,8
Kobi Graphics	103,6
Kodansha	46,0
Kuwait Society	50,0
Loicz International Project Office	1,2
L'Oréal	339,3
M. Wood	12,5
MacArthur Foundation	73,0
Madanjeet Singh	40,0
Mairie de May-sur-Evre	0,4
Medias - France	13,8
Mercedes-Benz China Ltd.	3,6
Meteorological Office, Royaume-Uni	18,1
Meyer Organics Ltd.	6,3

ONG et autres organismes	Montant
Mme Gray	1,4
Mme Karp C.	0,4
Mme Michiko Hirayama	2,4
Mme Takako Matsuura	0,2
Mme Vadinoyannis Mariana	50,0
Mme Vovolini Laskardis	50,0
Monticolo, Italie	0,2
Municipalité d'Hiroshima, Japon	137,6
National Academy of Sciences, Etats-Unis	55,3
Natural Research Environment Council	28,0
ONR	10,0
OPEP	142,5
Optical Society of America (OSA)	9,2
Organisation internationale de recherche sur le cerveau, France	6,0
Osservatorio Astronomico di Trieste	18,7
Osservatorio Geofisico Sperimentale (OGS)	10,0
OXFAM	20,0
Parco Dell Etna EPG	6,2
Parsi Foundations, Inde	55,1
Plasmon Dietetique	122,0
Politecnico di Milano, Italie	0,7
Postal Italy (Campagne de publipostage direct)	101,7
Postal Swiss (Campagne de publipostage direct)	1 517,1
Prof. Matsushita & Sasaki	1,0
Radison SAS Hotels and Resorts	25,0
Rare Center for Tropical	15,0
Raytheon Corp.	2,0
RCS Editori, Milan	17,8
Redesco, Italie	1,8
Regione Autonoma Friuli - Venezia Giulia	62,5
Rockefeller Foundation	230,0
S. Exc. Sheikh Ghassan I. Shaker	40,0
SAPAR Finance	81,0
SARL Orient	2,0
Search for Extraterrestrial Life Institute (SETI)	9,4
Service General Contractors	0,7
Sincrotrone Trieste, Italie	356,4
SISSA, Italie	39,3
Sonderforschungsbereich, Allemagne	13,0
State University of New York	24,3
Sté Boucheron	107,6
Sté Disky Communications	15,1
Ste. Elec. Promotion	82,1
Stichting Gilles	160,0
Swatch A.G., Suisse	0,6
Teledom, Nigéria	1,5
Tepco Engineers	199,2

ONG et autres organismes	Montant
The Reed Foundation	30,0
The San Mat Research Foundation Beas	16,9
The Sikh Foundation	20,0
Théâtre d'opéra et de ballet de Perm, Russie	1,4
Théâtre d'opéra et de ballet Narodno Gledalisce, Slovénie	1,1
Théâtre royal de la Monnaie, Bruxelles	2,3
Tulsa Ballet Theatre	0,2
UNA Wales	1,8
Union internationale de physique pure et appliquée	9,6
Univ. de Trieste/Consorzio Magnetofluidodinamica	4,3
Univ. de Trieste/Dipartimento di Scienze della Terra	8,1
Université Al Balqa	20,0
Université de Castille-La Manche, Espagne	8,9
Université de Milan	3,0
Université de Porto Rico	5,3
Université de Reading, Royaume-Uni	8,7
Université de Southampton	31,1
Université de Tartu, Estonie	15,4
Université de York, Canada	65,5
Université du Koweït	24,7
Université du Qatar	9,4
Université du Texas / Prof. Wooton	21,3
Université du Witwater Srand Radmaste	5,2
Université technique de Berlin	42,6
Université technique nationale d'Athènes	36,0
Vente de cartes et CD, UNESCO	12,8
Welfare Association	250,0
World Monuments Fund	4,8
Zapata Alberto	1,5
TOTAL	20 829,9

Organisations des Nations Unies	Montant
AIEA	3 847,8
Banque mondiale/BIRD	1 408,9
Département des affaires humanitaires des Nations Unies/ Bureau du Coordonnateur des Nations Unies des opérations humanitaires en Irak	28 791,8
FAO	24,0
FNUAP	32,9
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	526,7
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	6 737,7
HCR	794,2
Nations Unies Timor oriental (ATNUTO)	84,9
ONU, New York	32,7
Organisation internationale du travail	7,5
Organisation météorologique mondiale (OMM)	284,8
Organisation mondiale de la santé/ONUSIDA	3 416,4
Programme alimentaire mondial	613,2
Programme des Nations Unies pour le développement	151,2
Programme des Nations Unies pour l'environnement	970,8
UNDCP	56,3
UNOCHA	30,0
UNOPS	130,8
TOTAL	47 942,6

Politique générale et Direction

Organes directeurs

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
Secrétariat de la Conférence générale		
<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation des sessions de la Conférence générale • L'organisation des sessions dans le respect de l'Acte constitutif de l'Organisation et du Règlement intérieur de la Conférence générale • La préparation de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux • La coordination et supervision de : la préparation de l'ensemble des documents de la session et leur acheminement aux Etats membres dans le respect des délais statutaires ; la constitution et le fonctionnement des équipes 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la 31e session, l'information destinée aux participants a été sensiblement améliorée, notamment par : la diffusion en ligne des documents sur l'Internet ; l'introduction d'un journal électronique en ligne ; la mise à disposition des participants d'un grand nombre de terminaux pour faciliter les consultations ; la publication d'un <i>mini-journal</i> et de deux bulletins <i>Flash</i> • En outre, la durée de la session a été réduite et le volume de la documentation a été sensiblement diminué (de l'ordre de 30 % par rapport à la session précédente) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le secrétariat de la Conférence générale a assuré la préparation, le déroulement et le suivi de la 31e session qui s'est tenue au Siège du 15 octobre au 3 novembre 2001 ; • Conformément à l'article 61 du Règlement intérieur de la Conférence générale, le secrétariat de la Conférence générale a communiqué les résolutions aux Etats membres. • Publication de la nouvelle édition du <i>Manuel de la Conférence générale</i>. • 15.000 pages ont, en moyenne, été lues quotidiennement sur le site Web de la Conférence générale.
Secrétariat du Conseil exécutif		
<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture aux membres du Conseil du soutien nécessaire à la préparation et à l'organisation des cinq sessions du Conseil exécutif tenues au cours d'un exercice biennal • Fourniture aux membres du Conseil du soutien requis aux fins de la tenue des réunions extraordinaires jugées nécessaires au cours de cette période (réunions du Conseil et autres réunions, telles celles de l'Equipe spéciale de réflexion sur l'UNESCO au XXIe siècle) • Distribution en temps voulu aux membres du Conseil des documents se rapportant à l'ordre du jour provisoire de chaque session, établis par le secrétariat dans toutes les langues de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un site Web pour permettre aux membres de trouver aisément toute information relative au Conseil et à ses activités ainsi que la documentation parue depuis la première session de cet organe jusqu'à ce jour • Le secrétariat a assuré, grâce au réseau, une meilleure diffusion de la documentation relative à chaque session, rendant possible la consultation des documents dès leur parution 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de deux sessions du Conseil exécutif au printemps et à l'automne 2000 et de trois sessions en 2001 (une au printemps, une à l'automne et la brève session qui a suivi immédiatement la 31e session de la Conférence générale). • Achèvement avant la date prévue des travaux de l'Equipe spéciale de réflexion sur l'UNESCO au XXIe siècle. • Offre aux membres du Conseil d'une possibilité d'échange de vues avec le Directeur général sur la mise en œuvre du programme de l'UNESCO grâce à l'organisation de réunions d'information.

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

Bien que la documentation du Conseil ait été diffusée aux Etats membres sur le réseau, certains d'entre eux se sont plaints de retards dans l'envoi des documents par rapport à la date limite stipulée à l'article 22 du Règlement intérieur du Conseil exécutif (30 jours au moins avant l'ouverture de la session). Il convient donc que le Secrétariat de l'UNESCO fasse son possible pour observer strictement les dispositions de l'article susmentionné afin d'éviter à l'avenir ce type de plaintes, et qu'il s'efforce de respecter les délais prévus pour la préparation des documents et leur remise au secrétariat du Conseil, tels qu'approuvés par la Direction générale.

Organes directeurs

Secrétariat de la Conférence générale

**ACTION PARTICULIEREMENT REUSSIE/
NOVATRICE**

La transmission des documents, en ligne, sur l'Internet, l'introduction d'un journal électronique en ligne et les

informations sur le déroulement de la session, en particulier les résultats des diverses élections, diffusées en temps réel sur le Web, ont facilité la participation des délégués aux séances.

Secrétariat du Conseil exécutif

EVALUATION DE L'EXECUTION

Les principaux résultats des travaux du Conseil exécutif au cours de l'exercice biennal écoulé sont les décisions qu'il a adoptées sur tous les aspects des activités de l'Organisation. Leur impact est visible dans l'amélioration continue des pratiques et activités du Secrétariat dans les différents domaines dont il s'occupe. Comme dans toutes les entreprises humaines, les risques et difficultés rencontrés, quels qu'ils soient, ne sont pas insurmontables dès lors qu'ils sont abordés dans un esprit ouvert et constructif.

**ACTION PARTICULIEREMENT REUSSIE/
NOVATRICE**

Au cours du dernier exercice biennal, le rôle de catalyseur joué par le Conseil exécutif en tant que forum de réflexion a été illustré par les deux débats thématiques qui se sont tenus pour l'un - "L'UNESCO à l'heure de la mondialisation" - lors de la 159e session, et pour l'autre - "Les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour le développement de l'éducation, de la science et de la culture" - lors de la 161e session.

Gestion financière

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
Bureau du budget		
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer, en coopération avec le Bureau d'études, de programmation et d'évaluation (BPE), le programme et budget biennal de l'Organisation • Assurer la coordination technique de l'exécution des activités inscrites au budget ordinaire et de celles qui sont financées par des ressources extrabudgétaires, la gestion budgétaire des dépenses de personnel et autres dépenses et la préparation des documents destinés aux organes directeurs • Remplacer les systèmes informatiques de gestion budgétaire et financière périmés et adapter les procédures existantes au nouveau système • Fournir aux unités du Siège et hors Siège un accès instantané aux données budgétaires et aux rapports sur l'état des travaux • Former les attachés d'administration au Siège et hors Siège, en élaborant des matériels écrits et audiovisuels et en en assurant la large diffusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation active à la mise au point des nouveaux systèmes de gestion et de suivi (SISTER et FABS), à l'adaptation des procédures existantes à ces systèmes et à la formation des usagers du Secrétariat • Mise au point d'une nouvelle base de données pour la gestion budgétaire des dépenses de personnel par BB • Fourniture aux unités du Siège et hors Siège, sur le site Web de BB sur l'Intranet, d'un accès instantané aux rapports budgétaires et relatifs à l'état des travaux • Rationalisation de la structure de BB en vue de l'amélioration des services de soutien dispensés aux secteurs/bureaux concernés, conformément à la politique de restructuration de l'Organisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du Programme et budget biennal (31 C/5) et approbation par la Conférence générale à sa 31e session. • Amélioration de l'administration et de la gestion de l'exécution du budget ; Conformité avec la résolution 30 C/1 et respect des plans de travail approuvés par le Directeur général. • Préparation, à intervalles réguliers, de données budgétaires et de rapports sur l'état de l'exécution du Programme et budget, à l'intention des organes directeurs, des délégations permanentes et des unités du Secrétariat. • Participation à des sessions de formation et à des téléconférences organisées pour les attachés d'administration hors Siège, les nouveaux membres du personnel et les jeunes cadres ; Fourniture de matériels écrits et audiovisuels appropriés.
<p>Enseignements tirés pour l'amélioration des services :</p> <p>Si la rationalisation de la structure du Bureau du budget, qui a impliqué la fusion des deux sections responsables des budgets des secteurs/unités de programme, a permis au Bureau d'atteindre les résultats escomptés, elle ne lui a pas laissé la possibilité de participer de manière plus proactive au processus de réforme, en particulier en ce qui concerne les questions de personnel et de décentralisation. Il faudra donc peut-être modifier à nouveau la structure actuelle.</p>		

EVALUATION DE L'EXECUTION

Lorsqu'elle a adopté le Programme et budget pour 2000-2001, à sa 30e session, la Conférence générale a autorisé le Directeur général à dégager, dans le cadre du montant global des ouvertures de crédits approuvées, des économies d'au moins 10 millions de dollars, de façon à renforcer les activités de l'Organisation dans certains domaines définis par le Conseil exécutif dans ses

recommandations relatives au 30 C/5 (projet). Les ajustements particulièrement complexes apportés aux ouvertures de crédits dans la version provisoire du 30 C/5 approuvé ont été soumis au Conseil exécutif à sa 159e session en mai 2000. La version finale du 30 C/5 approuvé, qui a été publiée en juillet 2000, incluait ces ajustements tels qu'approuvés par le Conseil exécutif.

Les dépenses de personnel inscrites au budget ordinaire de l'Organisation ont dû être suivies de très près et strictement contrôlées au cours de l'exercice 2000-2001. L'action du Bureau à cet égard a permis à l'Organisation de financer le versement d'importantes indemnités dans le cadre du Plan de cessation de service par accord mutuel, ainsi que les dépenses liées au remboursement rétroactif au personnel de la catégorie de service et de bureau, en poste à Paris, de la Contribution sociale généralisée (CSG) et de la Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS)¹¹, sans dépasser le plafond que la Conférence générale avait approuvé pour les dépenses de personnel dans la résolution 30 C/1.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Il est d'une importance primordiale que les dépenses de personnel, qui représentent environ 58 % du budget ordinaire global de l'Organisation, soient gérées avec efficience : la base de données sur les dépenses de personnel mise au point par le Bureau du budget se révèle un outil clé à cet effet.

La fourniture aux unités du Siège et hors Siège, sur le site Web de BB sur l'Intranet, d'un accès instantané aux données sur l'état de l'exécution du budget a été généralement appréciée, en particulier par les unités hors Siège, qui ont ainsi pu suivre de plus près la mise en œuvre de leurs activités et intervenir en conséquence.

¹¹ Dans le cadre d'un recours interne introduit par sept membres du personnel en juillet 2000, le Conseil d'appel avait considéré que la CSG et la CRDS étaient des "charges sociales", alors que dans le mode de calcul du barème des salaires du personnel de la catégorie de service et de bureau au Siège pour la période 1997-1999, la CSG et la CRDS étaient considérées comme des "impôts". Le Conseil avait donc recommandé de faire procéder à de nouveaux calculs visant à évaluer le coût financier de ces deux "cotisations sociales" pour la période considérée. L'administration et les représentants du personnel ont soumis la question à la CFPI à sa 52e session tenue en juillet-août 2000. Compte tenu de la position prise par la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) et la Cour de cassation française au sujet de la CSG et de la CRDS, la CFPI a décidé d'exclure celles-ci du calcul des rémunérations nettes considérées dans l'enquête salariale, décision dont il a été tenu compte dans l'établissement du barème salarial à compter du 1er janvier 2000. Au vu de cette décision de la CFPI, le Directeur général a accepté la recommandation du Conseil d'appel, ce qui impliquait le paiement des ajustements rétroactifs correspondant aux sept requérants. Il a également décidé, par souci d'équité, d'étendre l'application de cette décision à l'ensemble du personnel concerné.

Services juridiques

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
Office des normes internationales et des affaires juridiques		
<ul style="list-style-type: none"> • Fournir, sur leur demande, des avis à la Conférence générale, au Conseil exécutif et à différentes réunions convoquées par l'UNESCO • Assister le Directeur général dans l'exercice des fonctions de nature juridique qui lui sont assignées • Collaborer à la préparation, la formulation, l'adoption et la révision d'instruments normatifs internationaux, ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures de suivi et d'application de ces instruments ; Promouvoir l'accès aux instruments normatifs adoptés sous les auspices de l'Organisation ; Encourager les Etats membres à participer à la mise en œuvre des procédures établies en vue du suivi des instruments normatifs en facilitant la coopération entre les services nationaux responsables et les organisations nationales et internationales compétentes en la matière • Fournir des services de secrétariat au Comité sur les conventions et recommandations (CR) dans le cadre de la procédure établie par la 	<ul style="list-style-type: none"> • Accélération des procédures d'autorisation et d'émission d'observations concernant les documents émanant de différentes divisions et unités qui doivent être soumis à l'approbation du Directeur général ; Resserrement de la coordination avec le Cabinet du Directeur général, les secteurs de programme et les services centraux pour assurer l'observation et la bonne application des règles, règlements et procédures ; Fourniture d'une assistance en vue d'améliorer l'administration de la justice • Intervention de l'Office à un stade plus précoce dans la fourniture de conseils sur les procédures à suivre pour élaborer de nouveaux instruments normatifs • Action visant à faire mieux comprendre comment sont interprétés et appliqués les instruments constitutionnels et réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture sans délais d'avis judiciaires et fiables à la Conférence générale, au Conseil exécutif et à leurs organes ; Détachement de membres du personnel de l'Office auprès des différents organes pour leur fournir ces avis ; Examen, lors de réunions du personnel de l'Office, des problèmes juridiques rencontrés ou à craindre, afin d'assurer la fourniture des meilleurs avis possibles. • Efficience accrue de la vérification des documents soumis à l'approbation du Directeur général ; Prompt envoi de mises en garde et prise de mesures préventives pour assurer la bonne application des règles, règlements et procédures ; Fourniture directe et rapide au Directeur général de conseils et avis juridiques ; Règlement de plus de 20 recours formés devant le Conseil d'appel ; Représentation du Directeur général auprès du Conseil d'appel ; Création de mécanismes en vue du règlement amiable de griefs individuels (par exemple : renforcement des procédures de médiation). • Adoption de mesures correctives concernant le respect des procédures d'élaboration d'instruments normatifs ; Soumission au Conseil exécutif de suggestions et d'éventuels éléments de procédures en vue de l'examen périodique des instruments normatifs ; Fourniture rapide, sur demande, de copies authentiques d'instruments normatifs aux Etats membres ; Mise à jour régulière de l'information relative à la participation des Etats membres à la mise en œuvre de conventions et recommandations adoptées par l'UNESCO ou sous ses auspices. • Examen de 100 cas par le Comité sur les conventions et recommandations ; Soumission rapide de documents et fourniture d'efficaces services de secrétariat au CR lors de ses quatre sessions de l'exercice

<p>décision 104 EX/3.3 pour l'examen des communications relatives à l'exercice des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'Organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traiter des questions juridiques concernant : l'application et l'interprétation de l'Acte constitutif et des règles et règlements de l'Organisation ainsi que des amendements à ces textes ; le statut juridique et les privilèges et immunités de l'Organisation ; la conclusion et l'application d'accords avec des Etats membres ou d'autres organisations, ainsi que les contrats auxquels l'Organisation est partie • Examiner les aspects juridiques éventuels de l'exécution du programme et du travail de l'Organisation en général • Représenter l'Organisation auprès des tribunaux et en particulier du Tribunal administratif de l'OIT • Assurer, en matière juridique, la coopération avec d'autres organisations internationales, en particulier celles du système des Nations Unies 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification des échanges suivis entretenus avec les services juridiques des autres organismes des Nations Unies 	<p>biennal ; Réponse sans délai à la correspondance relative aux communications ; Fourniture d'avis et d'assistance en vue de la meilleure compréhension des procédures.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure observation des règles, règlements et procédures de l'Organisation grâce à la fourniture d'avis juridiques plus détaillés et clairs concernant l'interprétation et l'application des dispositions de l'Acte constitutif ainsi que des règles et règlements de l'Organisation ; Respect des règles, règlements et procédures de l'Organisation lors de la conclusion d'accords et de contrats. • Fourniture à tous les programmes et secteurs d'avis sur les aspects juridiques de l'exécution du programme. • Représentation de l'Organisation dans sept affaires soumises au Tribunal administratif de l'OIT au cours de l'exercice biennal. • Amélioration de la coordination avec l'ONU et les institutions spécialisées concernant les questions juridiques d'intérêt commun (par exemple : participation de conseillers juridiques à des réunions annuelles, dialogue électronique sur les sujets d'intérêt commun).
--	---	---

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

De meilleurs services de documentation, la mise en place de bases de données et de services en ligne, la facilitation matérielle des recherches et l'accroissement des effectifs de personnel contribueraient à l'amélioration des services.

EVALUATION DE L'EXECUTION

Les services fournis par LA ont des résultats immédiats. Les conseils dispensés par l'Office entraînent sur-le-champ la modification des textes des accords, des contrats, de la correspondance, des décisions et des procédures à suivre, ainsi que des changements dans l'interprétation et l'application des règles et règlements. Les utilisateurs finaux (Etats membres et personnel du Secrétariat) reçoivent un produit ou conseil immédiatement utilisable.

Pendant toute la première moitié de l'exercice biennal, l'Office a exécuté ses tâches au jour le jour, en s'efforçant de faire face à leur multiplicité et complexité sans avoir,

en l'absence d'une direction permanente, la possibilité d'élaborer une stratégie globale. L'exécution a également pâti de la perte de plusieurs postes et de la réduction d'effectifs intervenue au cours des exercices biennaux précédents. L'élaboration d'une nouvelle stratégie reliant les services de l'Office à ceux des unités et divisions de différents secteurs a débuté à la fin de 2001 et des consultations sont en cours en vue de la finaliser. Le resserrement de la coopération avec HRM au cours de la dernière partie de l'exercice biennal a déjà largement contribué à prévenir tout nouvel accroissement de la fréquence des conflits concernant les questions de personnel.

Impact

Les services offerts par l'Office ont un impact immédiat et se traduisent par la meilleure observation des règles de droit au sein de l'Organisation. Le fait que la promptitude et l'efficacité des services de conseil dispensés par l'Office s'améliorent a eu pour effet d'en accroître la demande au cours de la dernière partie de l'exercice. Les mesures préventives prises en collaboration avec HRM ont également contribué récemment à freiner tout nouvel accroissement des conflits avec le personnel.

L'impact des services de LA sur l'élaboration de nouveaux instruments normatifs ne fait encore que s'ébaucher ; l'Office intervient davantage pour guider la préparation de ces instruments et conseiller une procédure de rédaction.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Au cours de la dernière partie de l'exercice biennal, LA a donné la priorité aux initiatives visant à améliorer ses services et à les dispenser de manière à la fois prompte et judicieuse de manière à donner aux utilisateurs finaux des avis justes et fiables.

Les efforts d'innovation ont tendu essentiellement à améliorer les capacités de recherche interne, à mettre en place un meilleur système de recherche documentaire et à

tenter de créer un système de classement et de recherche de la jurisprudence de l'Office et de l'Organisation en général. Ces actions novatrices seront poursuivies au cours du nouvel exercice biennal.

Contraintes

Le principal problème rencontré par l'Office a été l'extrême lourdeur de sa charge de travail qui a dépassé de beaucoup les capacités de ses ressources humaines, ainsi que l'urgence de nombre des demandes de services qui lui ont été adressées. Ceci peut avoir des conséquences indésirables car des conseils dispensés dans l'urgence ou en l'absence de recherches ou d'une réflexion appropriées peuvent entraîner des méprises ou des erreurs de jugement. Les nombreuses réunions des organes de l'Organisation, qui se distinguent de celles des autres organismes des Nations Unies en ce que la présence de juristes semble y faire partie d'une culture de travail locale, taxent aussi trop lourdement les services de l'Office.

L'absence de coopération et de coordination étroites entre l'Office et différentes unités s'occupant dans les secteurs de questions normatives ou juridiques démontre qu'il est nécessaire que l'Organisation établisse une stratégie globale en la matière.

<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système d'information et de communication basé sur des sites Web interactifs 	<p>tendances, aux niveaux mondial, régional et national, et des domaines prioritaires à prendre en compte, en étroite consultation avec les secteurs de programme et les services centraux, pour la mise au point des stratégies et priorités proposées et des activités prévues dans les documents C/4 et C/5</p> <ul style="list-style-type: none"> Efforts intensifs déployés pour assurer la mise en œuvre intégrale du nouveau processus de programmation, de budgétisation et de suivi fondés sur les résultats (RBM), notamment grâce à l'organisation d'une trentaine de stages de formation visant l'ensemble des secteurs de programme et un grand nombre de membres du personnel 	<p>programme et de budget pour 2002-2003 (31 C/5) ; Elargissement des partenariats et des alliances avec les Organisations du système des Nations Unies, les autres OIG, les ONG, les acteurs de la société civile et le secteur privé ; Renforcement du processus de planification stratégique dans les documents C/4 et C/5 grâce à la mise en évidence des liens entre planification stratégique et planification opérationnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la RBM, grâce à une meilleure définition des effets recherchés (C/4) et des résultats escomptés (C/5) et à l'articulation entre les deux ; Formulation de stratégies régionales préliminaires relatives au 31 C/4 ; Organisation de plusieurs ateliers de formation au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les instituts de l'UNESCO.
---	--	---

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

- Le rôle des unités de coordination (dans le 30 C/5) devra être redéfini et recentré comme suite à l'intégration des activités concernées dans l'ensemble des programmes du 31 C/5. Cette inflexion nécessite la formulation de politiques d'intégration et la formation du personnel chargé de la programmation, qui devra jouer un rôle plus "proactif" dans le lancement, la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des projets, en faisant fonction de centre d'échange d'information et en fournissant des directives et des orientations pour mieux éclairer l'élaboration des stratégies correspondantes ainsi que le choix des activités de la part des secteurs, des commissions nationales et des partenaires intéressés.
- De nouvelles mesures doivent être prises pour la mise au point d'indicateurs de performance pouvant être utilisés efficacement dans SISTER, aux fins de l'établissement des rapports et des évaluations et lors de la préparation des futurs documents C/5.
- La planification du programme au sein d'une organisation de plus en plus décentralisée requiert une étroite collaboration des hauts responsables des secteurs de programme et des services centraux afin d'assurer une interface cohérente et efficace avec les objectifs stratégiques d'ensemble et les priorités budgétaires, ainsi qu'un suivi constant afin d'obtenir les résultats escomptés.
- Il est nécessaire de dispenser une formation continue plus intensive pour faire davantage connaître et assimiler les nouvelles approches en matière de programmation et leurs incidences sur le travail quotidien de chaque membre du personnel et de développer la formation pratique concernant l'utilisation de SISTER.
- L'Organisation dans son ensemble doit passer d'une conception axée sur les processus à une approche faisant une plus large place aux stratégies et aux questions de fond, qui est implicitement celle du système RBM.
- Il serait souhaitable de revoir le système SISTER afin de prendre en compte les suggestions visant à améliorer la convivialité du système et à l'adapter aux besoins du nouveau réseau des bureaux hors Siège ainsi qu'à la nouvelle répartition des responsabilités au sein de ce réseau.
- Tous les secteurs et les bureaux hors Siège doivent prendre en compte les incidences, sur le plan des orientations et sur le plan pratique, de la participation de l'UNESCO aux activités du système des Nations Unies (CAC/CCS et UNDG), notamment aux fins de la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire.

EVALUATION DE L'EXECUTION

Durant la période considérée, les deux tâches principales dont s'est acquitté, en matière de planification du programme, le Bureau de la planification stratégique (BSP), créé en octobre 2000 dans le cadre de la réforme du Directeur général, ont été la nouvelle Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé) et le Programme et budget pour 2002-2003 (31 C/5 approuvé). Ces deux documents, conçus pour servir d'axes programmatiques aux réformes de l'UNESCO, ont été ensuite approuvés, sans modifications importantes, par la Conférence générale à sa 31e session. La Stratégie, qui définit les principales orientations de l'action de l'UNESCO pour les six années à venir, projette une nouvelle vision et un nouveau profil pour l'Organisation. Les deux documents sont le fruit d'un processus élargi de consultations avec l'ensemble des partenaires, comportant notamment cinq réunions régionales, et portent la marque de nouvelles approches en matière de programmation. Parmi celles-ci, il convient de mentionner en tout premier lieu la formulation de 12 objectifs stratégiques et de deux thèmes transversaux destinés à encadrer l'action de l'Organisation au cours de la période sexennale, la fixation de priorités principales et de priorités secondaires pour chaque secteur dans le Programme et budget et l'introduction d'un système de programmation, de budgétisation, de gestion et de suivi axés sur les résultats (RBM), dans lequel sont formulés les effets recherchés au niveau des objectifs stratégiques et les résultats escomptés au niveau des axes d'action du Programme et budget.

On peut considérer que ce recentrage programmatique et l'élaboration des deux documents essentiels ont été couronnés de succès, tout comme l'ont été les efforts menés à l'échelle de l'Organisation pour définir un ensemble d'effets et de résultats attendus pour chacune des activités. Au total, de grands progrès ont été réalisés dans la rationalisation de l'ensemble du processus de planification, que l'on a par ailleurs élargi en y associant la totalité des secteurs, des services centraux et des instituts. En outre, la nouvelle politique de décentralisation de l'Organisation a été complétée par une démarche novatrice et participative consistant à décentraliser les ressources du programme au profit des bureaux hors Siège. Un autre élément à noter est le renforcement des approches intersectorielles grâce à l'allocation de fonds en faveur de projets intersectoriels concernant les deux thèmes transversaux de la Stratégie à moyen terme, projets qui ont été sélectionnés à l'issue d'un processus d'appel d'offres lancé dans l'ensemble du Secrétariat.

En termes de programmation, de mise en œuvre et de suivi, des progrès sensibles ont été réalisés dans le développement du Système d'information sur les stratégies, les tâches et l'évaluation des résultats (SISTER), conçu comme un instrument de programmation transparent en ligne couvrant l'ensemble des activités du programme, au Siège et hors Siège et englobant aussi bien les ressources du budget ordinaire que les ressources extrabudgétaires.

BSP a représenté l'Organisation dans les activités interinstitutions relatives aux questions de programme, notamment dans le cadre du Comité de haut niveau du CCS sur les programmes. L'UNESCO a entrepris des efforts pour inscrire ces activités dans la perspective des Objectifs de développement du Millénaire - un processus qui a été favorisé par ailleurs lorsque l'Organisation a rejoint le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) au début de l'année 2001.

BSP a également fourni une importante contribution aux travaux de l'Equipe spéciale sur les instituts et centres de l'UNESCO, qui ont débouché sur l'établissement d'un ensemble de nouvelles orientations et de nouveaux critères, lesquels ont fait l'objet d'un rapport détaillé présenté au Conseil exécutif et à la Conférence générale au cours de l'exercice. De plus, BSP a été chargé de définir une nouvelle orientation et des méthodes novatrices pour l'élaboration du Rapport mondial de l'UNESCO, qui doit être publié pour la première fois en 2003.

Dans le domaine du dialogue entre les civilisations - thème intersectoriel s'il en est - BSP a dirigé une équipe spéciale intersectorielle chargée de préparer la stratégie et le programme d'action de l'UNESCO, qui ont été soumis au Conseil exécutif. En outre, le Bureau a organisé et préparé avec succès une série de manifestations internationales, à commencer par le lancement de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, qui a eu lieu au Siège de l'ONU à la veille du Sommet du Millénaire (septembre 2000).

BSP est chargé des activités concernant les domaines prioritaires, les femmes, les jeunes, les pays les moins avancés (PMA) et la culture de la paix, dont les besoins et les ressources ont été intégrés dans l'ensemble des programmes conformément aux nouvelles orientations, lesquelles avaient déjà été introduites en prévision de leur approbation par la Conférence générale. L'Assemblée générale l'ayant désignée organisation chef de file pour la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du

monde (2001-2010), l'UNESCO a défini un certain nombre d'approches théoriques et pratiques afin de s'acquitter de cette mission. En outre, l'UNESCO a établi le principal document de réflexion pour le Séminaire international sur les approches prospectives et les stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXI^e siècle, organisé en novembre 2001.

Pour l'ensemble des activités de BSP, un certain nombre de sites Web, auxquels on peut accéder à l'adresse <http://www.unesco.org/bsp>, ont été créés et sont mis à jour quotidiennement. Ces différents sites, qui permettent un partage des connaissances avec les commissions nationales et un grand nombre de partenaires extérieurs, y compris les organismes et programmes des Nations Unies, constituent autant de canaux de transmission instantanée en matière de communication, d'information et de sensibilisation.

Une plus grande rationalisation du processus de programmation est escomptée grâce au perfectionnement des approches interdisciplinaires, à l'établissement d'une meilleure articulation et d'une plus grande complémentarité entre le Programme ordinaire et les activités à caractère extrabudgétaire, à une meilleure intégration des besoins des pays d'Afrique, des PMA, des femmes et des jeunes dans l'ensemble des programmes, au renforcement des méthodes de suivi et de compte rendu sur l'exécution du programme et autres aspects, ainsi qu'à un affinement des instruments numériques de programmation et de suivi, en particulier le système SISTER, en interface avec le système FABS. Une attention particulière devra être portée à l'avenir, de la part de toutes les unités de l'UNESCO, à la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire. Il incombera à BSP de sensibiliser l'ensemble du Secrétariat (au Siège et hors Siège) à ces objectifs, de les faire connaître et de favoriser leur réalisation, ainsi que de contribuer efficacement à la coordination, à la coopération et aux activités interinstitutions menées dans le cadre et à l'initiative de l'UNDG et du CCS.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

L'introduction de l'approche RBM dans la planification du programme, son articulation avec le système SISTER et

l'organisation, à l'intention des responsables de programmes, d'un grand nombre d'ateliers de formation sur la formulation et l'examen des résultats constituaient un ensemble de tâches complexes qui, de l'avis général, ont été menées à bien et ont permis de réorienter les processus de planification, de mise en œuvre et de suivi au sein de l'Organisation. Il est à noter en particulier que l'on a pu affiner la plupart des résultats dans le 31 C/5 approuvé, en les formulant de façon plus réaliste et en les alignant sur les stratégies de mise en œuvre.

La mobilisation exceptionnelle en faveur de la culture de la paix réalisée pendant le biennium 2000-2001 a été le résultat d'un effort concerté tant de la part du Secrétariat (au Siège et hors Siège) que des commissions nationales et des organisations internationales. Cette mobilisation a été à la base de la désignation à l'UNESCO par l'Assemblée générale des Nations Unies comme coordonnateur de la Décennie internationale de la promotion d'une culture la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010).

La réussite des nombreuses activités soutenues par l'UNESCO au cours de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001) a permis à l'Organisation de jouer un rôle de premier plan et, de fait, de chef de file dans ce domaine de plus en plus important ; ainsi, elle a organisé un grand nombre de conférences internationales et d'ateliers, produit des publications et consacré un site Web à ce thème. Dans ce contexte, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à l'UNESCO de jouer un rôle majeur dans l'application de sa résolution 56/6 intitulée "Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations" et adoptée en novembre 2001.

Enfin, le Forum des jeunes organisé avant la 31^e session de la Conférence générale a été particulièrement réussi, et les jeunes comme les délégations se sont félicités qu'une manifestation de cette nature se tienne à un moment aussi opportun. Les conclusions et les recommandations des diverses composantes du Forum des jeunes ont été ensuite présentées à la Conférence générale en séance plénière.

Evaluation

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
Office du contrôle interne (regroupant les anciennes unités IOM (Inspection générale) et CEU (Unité centrale d'évaluation du programme))		
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des risques pour l'Organisation • Audit des bureaux hors Siège 	<ul style="list-style-type: none"> • Application d'une méthodologie globale de gestion des risques en vue d'améliorer le processus de définition et de mesure des risques ; Etablissement et amélioration du cadre des pouvoirs et responsabilités, des contrôles et des mécanismes de reddition de comptes ; Participation coordonnée des hauts responsables de l'UNESCO à un exercice d'évaluation des risques, favorisant ainsi le sentiment d'appropriation des résultats et l'engagement en faveur de l'application des recommandations • Elargissement de la portée des audits au-delà de la conformité aux règles et réalisation d'audits exhaustifs couvrant des aspects opérationnels et de gestion importants ; Identification d'insuffisances à l'échelle du système, en sus des insuffisances au niveau local, pour permettre à l'Administration d'introduire des améliorations à long terme bénéficiant à l'ensemble de l'Organisation ; Introduction d'améliorations dans les méthodes et processus, en particulier : organisation systématique de réunions à la fin de chaque audit afin de présenter et d'examiner les principales observations et recommandations découlant de l'audit ; Communication du projet de rapport d'audit au bureau hors Siège à la fin de l'audit avant que l'équipe de vérificateurs ne quitte le bureau, afin d'obtenir l'accord du bureau au sujet des informations factuelles et des recommandations ; Etablissement, de la part du bureau ayant fait l'objet de l'audit, de plans d'action pour l'application des recommandations de l'audit, à soumettre à IOS après achèvement des audits 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de 28 risques de grande importance, servant à définir l'orientation et le cadre de la stratégie d'IOS. Les principaux éléments de la nouvelle stratégie étaient les suivants : extension des délégations de pouvoirs et de l'obligation redditionnelle ; Extension de l'audit et de l'évaluation des opérations hors Siège ; Extension de l'audit et de l'évaluation des activités extrabudgétaires ; Mise au point d'une méthodologie pour assurer l'articulation entre audit et évaluation ; Présentation des résultats à un séminaire réunissant des hauts responsables et utilisation subséquente de ces résultats pour la mise au point de la stratégie d'IOS. • Réalisation de 11 audits dans des bureaux hors Siège ; A la suite de ces audits, 448 recommandations ont été formulées et acceptées dans les domaines suivants : gestion financière, marchés, achats, voyages, ressources humaines et administration générale. IOS suit attentivement les mesures prises pour appliquer ces recommandations ; Amélioration de la transparence dans les conclusions des audits ; Amélioration de la collaboration entre les équipes chargées des audits et les bureaux inspectés, conduisant à une application plus rapide des recommandations.

<ul style="list-style-type: none"> • Audits au Siège 	<ul style="list-style-type: none"> • Recours aux services d'experts pour conduire des audits spécialisés (Caisse d'assurance-maladie, Unité d'impression) afin d'accroître la crédibilité des audits ; Mise au point d'une méthodologie combinant audit et évaluation pour apprécier de façon simultanée le fonctionnement d'aspects essentiels de la gestion des projets et des unités, afin de pouvoir identifier les risques susceptibles de compromettre la réussite des projets et prendre des mesures correctrices 	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq audits ont été menés au Siège ; Dans deux cas, il a été procédé à un examen de la gestion au niveau des projets ; 179 recommandations ont été formulées et acceptées au sujet des problèmes constatés pendant les audits ; Des mesures sont prises pour appliquer ces recommandations.
<ul style="list-style-type: none"> • Audit de projets extrabudgétaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Elargissement du programme d'audit de façon à couvrir l'ensemble des risques critiques, notamment les risques concernant les donateurs, grâce par exemple au contrôle des dépenses (imputation de dépenses à des activités sortant du cadre de l'accord conclu avec le donateur) 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de 17 projets extrabudgétaires au cours des audits menés hors Siège et au Siège ; 95 projets exécutés au profit des donateurs et gérés par le Bureau de l'UNESCO à Brasilia ont été également examinés et un audit du programme "Pétrole contre vivres" (OFP) a été mené ; A la suite de l'un des audits, un montant de 45.000 dollars a été reversé au crédit du donateur en raison d'une imputation incorrecte de dépenses.
<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures prises pour fournir un appui dans les domaines à risque identifiés dans le cadre de l'exercice d'évaluation des risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un tableau des délégations de pouvoirs en matière financière, élaboration d'un projet de principes directeurs pour la sélection et l'évaluation des partenaires concourant à l'exécution du programme, examen du nouveau système financier (FABS), formulation de propositions tendant à garantir pleinement le contrôle de l'emploi des fonds mis à la disposition des commissions nationales pour l'exécution du programme.
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence garantie grâce à un processus d'enquête (établissement des faits, présentation d'un rapport sur l'affaire en question et règlement de cette affaire) ; L'un des objectifs essentiels de l'enquête consiste à déterminer les lacunes sous-jacentes dans les procédures de contrôle qui ont rendu possible une irrégularité ou empêché que celle-ci ne soit mise en évidence plus rapidement ; Sur cette base, IOS peut présenter des recommandations au Siège et aux autres bureaux hors Siège afin de détecter ou de prévenir des cas analogues 	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement de deux cas importants, le responsable d'un bureau hors Siège a été renvoyé et un montant de 60.000 dollars des Etats-Unis a été recouvré ; Synthèse des insuffisances structurelles en matière de contrôle, détectées au cours des enquêtes et dans le cadre des autres audits. Tous ces éléments seront récapitulés dans un rapport d'ensemble sur les audits qui sera produit en 2002.

<ul style="list-style-type: none"> • Coopération avec le Commissaire aux comptes et le Corps commun d'inspection (CCI) 	<ul style="list-style-type: none"> • Centralisation autour d'IOS de la coopération entre le Secrétariat de l'UNESCO, le Commissaire aux comptes et le CCI ; Examen des plans de travail du Commissaire aux comptes afin d'éviter les doubles emplois ; Communication au Commissaire aux comptes de tous les rapports d'audit d'IOS afin d'améliorer la transparence, la coordination et la coopération ; Examen des projets de rapport du Commissaire aux comptes qui avaient trait à l'évaluation et consultation des secteurs de programme concernés ; Suivi attentif de l'application de l'ensemble des recommandations du Commissaire aux comptes et du CCI 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la coopération (par exemple : le Commissaire aux comptes s'est appuyé sur IOS pour procéder à un grand nombre de vérifications par sondage dans l'audit du Bureau de Brasilia) ; Regroupement des réponses aux projets de rapport du Commissaire aux comptes en vue de leur intégration dans les rapports finaux d'audit.
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point et application de nouveaux critères pour la sélection des évaluateurs ; Participation directe d'IOS à certaines évaluations (IOS a géré directement l'importante évaluation des activités de l'UNESCO au Brésil, document 164 EX/INF.3) ; Elaboration d'une série de principes directeurs à l'intention des évaluateurs ; Collaboration avec le Bureau de la planification stratégique afin de faciliter la formation à la gestion axée sur les résultats ; Perfectionnement des instruments servant à l'évaluation des bureaux hors Siège 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des outils servant à appuyer le processus d'évaluation ; Certaines améliorations apportées à la qualité des évaluations ; Plus grande sensibilisation des secteurs et des bureaux hors Siège aux questions relatives à l'évaluation.

Enseignements tirés pour l'amélioration des services :

- Afin d'assurer l'application uniforme de la méthodologie améliorée et la prise en compte des domaines à haut risque, des principes directeurs en matière d'audit/évaluation devraient être mis au point et dûment appliqués.
- Avant d'entreprendre des activités d'audit/évaluation hors Siège, procéder à un premier examen exhaustif des risques au Siège, de façon que les principaux risques soient identifiés et que l'activité d'audit/évaluation soit mieux ciblée et exécutée efficacement.

EVALUATION DE L'EXECUTION

L'Office du contrôle interne (IOS) a été créé officiellement en février 2001 ; il s'agit d'un dispositif unique de contrôle dont les fonctions englobent l'audit interne, l'évaluation, les enquêtes et autres formes d'appui à la gestion¹². IOS a pour mission de s'assurer que les

programmes et les plans sont mis en œuvre de façon efficace et efficiente, que l'information stratégique nécessaire à la gestion est fiable et actualisée et que l'on s'attache continuellement à introduire des améliorations pour que les activités de l'UNESCO gagnent en qualité.

¹² La création d'IOS a permis de regrouper toutes les fonctions de contrôle interne qui étaient auparavant exercées par IOM, BPE/CEU

et (en partie) MA, et notamment l'audit interne, l'amélioration de la gestion, l'inspection et les enquêtes ainsi que l'évaluation du programme.

L'Office doit également identifier les risques qui menacent l'Organisation et proposer des mesures correctrices pour en minimiser les impacts négatifs. Enfin, il incombe à IOS d'inciter l'Organisation à étudier et à évaluer systématiquement et objectivement la pertinence, l'efficacité et la réussite des programmes en cours et achevés, ainsi qu'à en tirer des enseignements pour les programmes futurs.

La stratégie d'IOS, qui couvrait tous les domaines de son mandat - audit, évaluation, enquêtes et appui à la gestion - s'est nourrie des résultats d'un exercice d'évaluation des risques dans l'ensemble de l'Organisation. Cet exercice a permis d'identifier les risques qui pouvaient empêcher l'Organisation de réaliser ses objectifs ou de fournir des services de haute qualité à ses Etats membres et autres parties prenantes, grâce à l'exécution efficiente et efficace de ses programmes. Les risques sont mesurés en termes de gravité de l'impact sur les résultats et de probabilité de survenue, de sorte qu'il est possible de classer les activités de contrôle par ordre de priorité, en prêtant la plus grande attention aux domaines à haut risque.

Impact

L'action d'IOS a produit un certain nombre d'effets immédiats bénéfiques à l'Organisation. Les audits ont donné lieu à de nombreuses observations, qui elles-mêmes se sont traduites par des recommandations sur les moyens de renforcer les contrôles internes. Ces recommandations ont été rapidement appliquées. Cependant, les mesures prises ne se sont pas limitées à renforcer les contrôles. En effet, comme de nombreuses recommandations visant les bureaux hors Siège étaient liées à leur mode de fonctionnement, les corrections apportées à ce titre ont permis d'obtenir une plus grande efficacité et une plus grande efficacité dans l'utilisation de ressources (humaines et financières) limitées. Le fait que, à la suite des enquêtes menées, des sanctions rigoureuses aient été infligées aux membres du personnel ayant commis des irrégularités a été un signal fort, montrant que l'Organisation appliquait une politique de tolérance zéro à l'égard de tels actes. Cette fermeté devrait contribuer à modifier le comportement de tous à l'avenir.

Après un an d'activité, les actions d'IOS ont eu des retombées très positives mais elles n'ont pas encore porté tous leurs fruits. IOS a élaboré un tableau des délégations de pouvoirs et des obligations redditionnelles en matière financière, qui a commencé d'être mis en application au Siège au début de l'année 2002. Cela a permis à tous les membres du personnel de mieux connaître les opérations dont ils devaient rendre compte. Un projet de principes

directeurs sur le choix des partenaires concourant à l'exécution du programme, produit par IOS, propose un processus rigoureux et transparent permettant d'évaluer la capacité d'un partenaire potentiel. Ces principes ont été expérimentés et appliqués dans le cadre de plusieurs projets. A long terme, on espère ainsi relever la qualité des partenaires de l'UNESCO, ce qui devrait en retour contribuer à accroître la qualité des résultats obtenus dans l'exécution des programmes. Dans le domaine de l'évaluation, on s'est employé à introduire les résultats des évaluations dans le processus de planification ; on a pu constater une certaine amélioration de la qualité des évaluations grâce à la contribution d'IOS à la mise au point de la méthodologie et du cadre des évaluations.

Innovations

IOS a introduit et mis en pratique plusieurs approches novatrices concernant les processus, les méthodes et les instruments, afin d'aider le personnel de l'Office à mener à bien les activités de contrôle. En combinant un cadre de maîtrise des risques déjà éprouvé au niveau international et une évaluation fondée sur les méthodes de travail, on est parvenu à adopter une méthodologie d'audit et une structure de reddition des comptes fondées sur le traitement des risques. Grâce à cette méthodologie, IOS a pu, de façon systématique, faire l'analyse et rendre compte des observations et recommandations d'audit sur des risques non maîtrisés par domaine fonctionnel (par exemple, finances, contrats, voyages). Une méthodologie permettant de faire le lien entre évaluation et audit a été mise au point et expérimentée lors de l'examen de deux projets. Il s'agissait d'évaluer les principaux aspects de la gestion au niveau des projets et des bureaux, afin de parer aux risques qui compromettaient la bonne exécution d'un projet. Dans le cadre de cette méthodologie, les principaux éléments de la gestion au niveau des projets concernent la planification, la mise en œuvre et le suivi efficaces des projets, alors que les principaux éléments de la gestion au niveau des bureaux mettent l'accent sur l'efficacité des contrôles dans l'utilisation des divers apports (par exemple, les fonds, les fournitures, les ressources humaines) qui contribuent à l'ensemble du cycle du projet. Les autres innovations proposaient des changements fondamentaux, approuvés par le Conseil exécutif, qui visaient à renforcer l'analyse dans le rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation au cours de l'exercice écoulé.

Contraintes

Le champ d'application de la fonction d'audit/évaluation, qui couvre la totalité des secteurs et divisions au Siège,

des instituts, des centres et des bureaux hors Siège, est très vaste. Vu qu'un grand nombre des unités ou services n'avaient pas fait l'objet d'un audit au cours des cinq dernières années, ou même n'avaient jamais fait l'objet du moindre audit, il fallait à IOS des ressources humaines importantes pour répondre adéquatement aux besoins en matière d'audit. Malgré les postes supplémentaires approuvés par le Directeur général afin de renforcer les effectifs d'IOS, il a été difficile de pourvoir les postes vacants vu le caractère spécialisé des profils requis. Pour faire face à cette contrainte, la stratégie retenue pour l'exercice 2002-2003 met fortement l'action sur les mesures préventives, lesquelles, en sus d'être un moyen efficace d'améliorer les contrôles, se traduisent par une utilisation plus efficiente des ressources. Au sein de l'Unité d'évaluation, le caractère limité des ressources a eu pour effet de restreindre le nombre des activités exécutées et l'ampleur de l'appui fourni aux secteurs. La qualité d'un certain nombre d'évaluations ne répondait pas aux normes requises, en raison notamment d'insuffisances dans les méthodologies appliquées et dans le choix des évaluateurs. Il est également à noter que la formulation même des objectifs des programmes n'a pas facilité les évaluations. Des mesures sont prises pour résoudre ces problèmes.

Les lacunes inhérentes aux politiques et procédures en vigueur et la faiblesse des principes directeurs et critères appliqués ont rendu difficile la formulation de conclusions à la suite des audits, l'analyse ne pouvant s'appuyer sur des bases solides. Tout en s'intéressant aux insuffisances propres à l'entité faisant l'objet de l'audit ou de l'évaluation, IOS s'est donc efforcé d'identifier les problèmes systémiques de façon que les aspects critiques puissent être traités au niveau global, à charge pour les responsables du Siège d'apporter les correctifs nécessaires, par exemple en révisant les politiques en vigueur. Toutefois, le fait que certaines divisions du Siège aient tardé à appliquer les recommandations des audits/évaluations a gêné la réalisation de cet objectif.

Questions stratégiques

Sur la base des enseignements tirés au cours de l'exercice 2000-2001, la stratégie d'audit comprendra les éléments suivants :

- place privilégiée faite à l'action préventive, grâce à une participation active à la formation du personnel aux niveaux mondial et régional, à la diffusion d'un état récapitulatif des observations des audits et des meilleures pratiques dans l'ensemble des bureaux ainsi

qu'à la mise au point et à la diffusion d'instruments d'auto-évaluation à l'intention des bureaux hors Siège ;

- appui au Comité de contrôle afin de renforcer les fonctions de contrôle, en sensibilisant l'ensemble de l'Organisation à l'importance et à l'utilité du contrôle, et de faire en sorte que la fonction de contrôle soit exercée de façon efficiente et efficace ;
- élargissement du champ des audits, qui couvriront chaque année 20 bureaux hors Siège, un certain nombre de projets extrabudgétaires, trois instituts de l'UNESCO ainsi que trois grandes fonctions au Siège ;
- accélération du développement interne d'IOS afin d'améliorer la méthodologie, les instruments (tels que les principes directeurs en matière d'audit) et les aspects "établissement des rapports" et "suivi" des activités d'audit, avec notamment l'élaboration d'une base de données sur les recommandations des audits/évaluations devant permettre de suivre attentivement l'application des recommandations.

Sur la base des enseignements tirés au cours de l'exercice 2000-2001, la stratégie d'évaluation comprendra les éléments suivants :

- assurer l'indépendance des évaluations en confiant à IOS la responsabilité de gérer l'ensemble du processus d'évaluation, ce qui englobe l'approbation de la méthodologie, le choix des évaluateurs, l'approbation finale du rapport d'évaluation et le suivi, lequel vise à s'assurer que des mesures sont prises et que les leçons sont tirées à la suite des évaluations ;
- aider les secteurs à identifier les besoins en évaluation au stade de la planification du programme et s'assurer que les résultats escomptés et les indicateurs pertinents sont introduits dans le programme ;
- améliorer la qualité de l'évaluation en travaillant étroitement avec les secteurs de programme pour renforcer la capacité d'auto-évaluation et en établissant des pôles d'évaluation dans les secteurs de programme et les principaux bureaux hors Siège, qui constitueront la première étape du processus de renforcement des capacités ;
- réviser le Plan d'évaluation pour 2002-2003 (appendice IX du 31 C/5) pour faire en sorte qu'un plus grand nombre de questions transversales soient évaluées, puis élaborer un plan d'évaluation dans la perspective de la Stratégie à moyen terme (2002-2007), de façon à prévoir que tous les domaines hautement prioritaires du programme de l'UNESCO soient évalués au cours de cette période.

Audits concernant les services du Siège et les projets extrabudgétaires

Sur les 16 audits internes menés au cours de l'exercice considéré, 11 concernaient des bureaux hors Siège et 5 des services du Siège. En outre, 17 projets extrabudgétaires ont fait l'objet d'un audit. Les conclusions générales des audits des bureaux hors Siège sont présentées dans la section "Décentralisation" du présent document. On trouvera ci-après les conclusions qui concernent les services du Siège et les projets extrabudgétaires, ainsi que les mesures prises comme suite aux recommandations formulées :

Audits concernant les projets extrabudgétaires

Les conclusions générales de ces audits étaient les suivantes :

- il est nécessaire que l'Organisation mobilise plus systématiquement des financements extrabudgétaires ;
- les dispositions du Règlement financier et du Règlement d'administration financière et les procédures financières de l'Organisation ne sont pas systématiquement respectées et le contrôle des dépenses est très largement insuffisant. Il y a eu notamment des imputations incorrectes de montants à des fins qui n'étaient pas prévues dans l'accord relatif au projet ;
- il convient de renforcer la planification et le suivi des projets. Des calendriers irréalistes ont été établis pour l'exécution des projets, des modifications ont été apportées aux modalités d'exécution du projet après le démarrage de celui-ci, des plans de travail ont été élaborés sans être assortis d'un budget détaillé et il n'a pas été fait régulièrement rapport sur l'état d'avancement des projets.

Audits concernant les services du Siège

Il convient de noter que certains des audits menés au Siège concernaient des domaines spécialisés tels que la Caisse d'assurance-maladie (CAM) et l'Unité d'impression, ainsi que trois programmes/projets spécifiques. Les conclusions générales des audits concernant le Siège étaient les suivantes :

- les risques pouvant compromettre la réalisation des objectifs de chaque domaine ayant fait l'objet de l'audit ont été identifiés et des recommandations spécifiques ont été formulées pour parer à ces risques, notamment la possibilité de sous-traiter à l'extérieur le traitement des demandes de remboursement. Il a été également procédé à une analyse comparative de la CAM de l'UNESCO et des caisses semblables dans les autres organisations du système des Nations Unies ;
- les conclusions de l'audit du Programme de participation ont été globalement positives. Il a été constaté que les nouvelles procédures internes mises en place par le Directeur général, telles qu'elles avaient été définies dans les résolutions de la Conférence générale, étaient strictement appliquées.

Au total, 627 recommandations ont été formulées comme suite à ces conclusions, ainsi qu'à celles des audits des bureaux hors Siège. Ces recommandations sont destinées aux services du Siège et aux bureaux hors Siège. Les principales recommandations étaient adressées à DCO et visaient à améliorer les contrôles financiers et le contrôle des dépenses des bureaux hors Siège, ainsi qu'à HRM, qui était invité à dispenser une formation aux principaux responsables des bureaux hors Siège. Certaines recommandations visaient à combler les lacunes qui existent dans les politiques et procédures actuelles de l'UNESCO. Certaines recommandations invitaient les bureaux hors Siège à améliorer les contrôles dans tous les domaines fonctionnels. Toutes ces recommandations ont été pleinement acceptées par l'Administration et par tous les services concernés et IOS suit attentivement leur application.

Gestion des ressources humaines

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
Bureau de la gestion des ressources humaines		
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités d'intégrité, d'efficacité et de compétence • Utiliser au mieux les ressources humaines dont dispose l'UNESCO • Promouvoir et appuyer le processus de réforme en entreprenant l'examen de la politique en matière de ressources humaines et l'élaboration d'un nouveau cadre de politique dans ce domaine 	<ul style="list-style-type: none"> • S'agissant des effectifs et du recrutement : Examen du processus de recrutement ; Encouragement à une application plus stricte des règles en matière de recrutement (annonces systématiques dans la presse, délais d'affichage, etc.) ; Préparation d'un plan de recrutement biennal ; Utilisation du nouveau logiciel de recrutement ; Poursuite et développement du programme des jeunes stagiaires ; Elaboration d'un barème à sept classes pour le personnel du cadre de service et de bureau en poste à Paris ; Elaboration de descriptions d'emploi génériques pour le cadre de service et de bureau ; Rajeunissement du personnel et renouvellement/mise à jour des compétences et de l'expertise ; Développement et renforcement du programme des jeunes cadres pour les ressortissants de pays non représentés ou sous-représentés • Formation et développement du personnel ; Développement et renforcement de la capacité de gestion de l'Organisation par : Le programme de formation sur le développement de l'esprit d'équipe ; La formation en matière de supervision ; La formation à la gestion de projets ; L'organisation du colloque à l'intention des cadres supérieurs ; L'élaboration d'un programme de formation aux fonctions d'encadrement et à la gestion du changement pour les fonctionnaires de rang supérieur ; Les cours de langues • Bilan et mise en place de politiques nouvelles : Lancement d'une nouvelle politique de rotation ; Elaboration d'une politique de recrutement ; Examen de la 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la pléthore de postes de rang élevé (D-1 et au-dessus) au Secrétariat ; Réalisation du plan de cessation de service par accord mutuel au cours du deuxième trimestre 2000 ; Aucune promotion à titre personnel n'a été accordée pendant l'exercice et les promotions ont diminué de 72 % en 2000-2001 par rapport à l'exercice précédent. • Réorganisation des ressources humaines dans deux directions essentielles : axe stratégique et politique et axe opérationnel ; Contrôle des promotions pour s'assurer qu'elles ont été accordées sur des critères de compétitivité ; Recrutement de 11 jeunes cadres de pays non représentés et sous-représentés en 2000. Ce contingent est passé à 20 pour 2002-2003. • Organisation d'un colloque à l'intention des cadres supérieurs en mai 2000 ; Réactivation de la Commission consultative pour les questions générales de personnel (ACPP) ; Publication de circulaires administratives sur le congé dans les foyers et la possibilité de recevoir un paiement forfaitaire pour les déplacements officiels et les voyages pour entretien ; Amélioration de la communication interne, avec la publication d'une lettre d'information adressée à l'ensemble du personnel : HRM Info.

	<p>politique de promotion et de classement des postes ; Elaboration d'un ensemble de mesures visant à améliorer l'équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changement structurel par la réforme et la réorganisation de HRM • Amélioration des relations entre le personnel et la direction par la réactivation de la Commission consultative pour les questions générales de personnel (ACPP) • Procédures administratives concernant le personnel : Réexamen et simplification de certains droits à prestation pour donner plus de souplesse aux pratiques de l'UNESCO et, dans la mesure du possible, les aligner sur celles du système commun des Nations Unies ; Elaboration d'une charte de la délégation des pouvoirs • Mise au point d'une nouvelle stratégie d'information, dont un des résultats principaux a été la publication d'une lettre d'information adressée à l'ensemble du personnel 	
--	--	--

EVALUATION DE L'EXECUTION

Avec l'arrivée en décembre 2000 de la nouvelle directrice de HRM, plusieurs politiques, projets et activités en matière de ressources humaines ont été lancés, et une nouvelle orientation a été définie, conformément au rôle de partenaire stratégique que joue désormais le Bureau de la gestion des ressources humaines. Pour appuyer et promouvoir la réforme lancée par le Directeur général, un nouveau cadre général en matière de politique des ressources humaines a été conçu, qui inclut tous les aspects de cette politique et, dans certains cas, des activités qui viennent s'ajouter à celles initialement prévues (notamment dans les domaines du recrutement, du classement des postes et du bien-être du personnel).

Un plan d'action détaillé regroupant toutes ces initiatives a été présenté à la Conférence générale à sa 31^e session. En raison de la priorité donnée à la réorganisation et au renforcement d'HRM, le calendrier de certaines activités a dû être revu, en particulier en ce qui concerne la notation

du personnel et l'organisation des carrières, domaines dans lesquels la plupart des choses ont démarré en 2002.

De manière générale, le Bureau de la gestion des ressources humaines a concentré l'essentiel de ses efforts en 2001 sur la planification, l'analyse et la mise en place du cadre en matière de politique des ressources humaines.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

Un plan de cessation de service par accord mutuel a été lancé en mars 2000 avec trois grands objectifs : (i) réduire la pléthore de postes de rang élevé dans l'Organisation ; (ii) rajeunir le personnel ; (iii) renouveler les compétences et l'expertise.

En tout, 127 membres du personnel ont demandé à bénéficier de ce plan, et le Directeur général a approuvé le départ de 103 fonctionnaires (87 du cadre de service et de bureau et 16 fonctionnaires du cadre organique et directeurs). Bien que ce plan n'ait pas attiré autant de directeurs qu'on l'avait initialement espéré, l'objectif de

Gestion de l'Organisation

réduire la pléthore de postes de rang élevé au Siège a été atteint dans le cadre de la restructuration du Secrétariat, avec effet au 1er octobre 2000. En fait, la situation des effectifs de rang supérieur s'est stabilisée grâce à une

réduction draconienne (de l'ordre de près de la moitié) du nombre de fonctionnaires au grade de directeur et au-dessus (de 160 au 1er octobre 1999, il est passé à 89 au 1er janvier 2002).

**Nombre et pourcentage des postes établis au Siège et hors Siège
selon la catégorie et le budget (aux 31 décembre 2000 et 2001)**

Catégorie	Nombre et pourcentage	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total		Total général
		Siège	Hors Siège	Siège	Hors Siège	Siège	Hors Siège	
Cadre organique								
au 31.12.01	Nombre	668	279	103	118	771	397	1168
	%	57	24	9	10	66	34	100
au 31.12.01	Nombre	688	268	109	99	797	367	1164
	%	59	23	9	9	68	32	100
Cadre de service et de bureau								
au 31.12.01	Nombre	896	278	117	87	1013	365	1378
	%	65	20	8	6	74	26	100
au 31.12.01	Nombre	923	270	123	61	1046	331	1377
	%	67	20	9	4	76	24	100
Ensemble								
au 31.12.01	Nombre	1564	557	220	205	1784	762	2546
	%	61	22	9	8	70	30	100
au 31.12.01	Nombre	1611	538	232	160	1843	698	2541
	%	63	21	9	6	73	27	100

**Répartition par classe du personnel du cadre organique et de rang supérieur,
au Siège et hors Siège, au 31 décembre 2001**

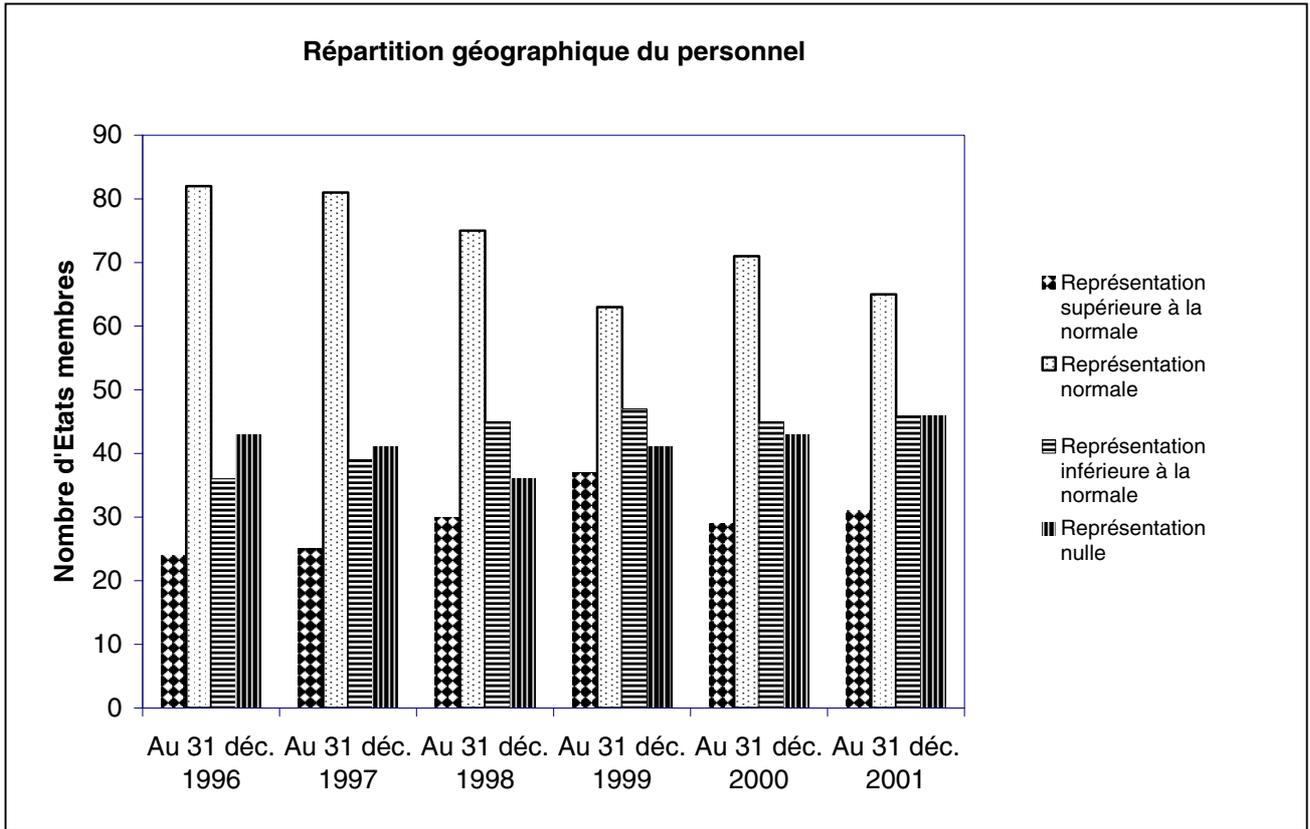
CLASSE	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		TOTAL	
	Siège	Hors Siège	Siège	Hors Siège	Siège	Hors Siège
DG	1				1	0
DDG	1				1	0
ADG	10				10	0
D-2	20	12	1	4	21	16
D-1	53	29	6	3	59	32
P-5	138	51	9	25	147	76
P-4	135	43	11	12	146	55
P-3	126	44	30	11	156	55
P-2	88	24	33	26	121	50
P-1	14	3	1	4	15	7
NOD*		2			0	2
NOC*		6		5	0	11
NOB*		9			0	9
NOA*		25		1	0	26
Total	586	248	91	91	677	339

* NOD : Administrateur national de grade D

NOC : Administrateur national de grade C

NOB : Administrateur national de grade B

NOA : Administrateur national de grade A



III. Décentralisation

Décentralisation

Services fournis	Mesures prises pour améliorer la qualité des services	Résultats obtenus au 31 décembre 2001
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la réforme sur la décentralisation • Dispositions prises pour que la transition se passe sans heurt • Etude sur l'impact de la décentralisation et de la gestion du changement • Apport d'avis stratégiques et soutien aux cadres supérieurs • Mise en place du nouveau réseau de bureaux hors Siège, notamment de certains bureaux ou la fermeture d'autres • Echanges entre le Siège et les bureaux hors Siège pour coordonner et rendre plus efficaces toutes les opérations sur le terrain • Optimisation de la répartition du personnel affecté au programme et renforcement de la mise en réseau des compétences • Organisation de consultations au niveau des régions et des groupes de pays et renforcement des capacités • Recrutement et supervision de chefs de bureau et administrateurs • Répartition et supervision des coûts indirects • Gestion du Programme des volontaires basques • Application de la politique de sécurité du personnel hors Siège • Promotion du partage d'information (notamment par le biais d'un site Web spécialisé) • Même si les unités hors Siège sont ses principaux "clients", BFC collabore avec tous les secteurs et services centraux 	<ul style="list-style-type: none"> • Les réformes adoptées à la suite de la 30e session de la Conférence générale ont abouti à un remaniement du réseau de bureaux hors Siège, l'objectif étant de faire en sorte qu'il réponde mieux aux besoins des Etats membres et de renforcer l'impact et la pertinence des activités de l'Organisation • Création du Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC) avec un cadre hiérarchique clair et unique pour améliorer la structure d'appui à toutes les opérations hors Siège • Concentration des services de sécurité du personnel hors Siège grâce à la désignation du directeur de BFC comme point focal unique de l'UNESCO pour la sécurité du personnel hors Siège 	<ul style="list-style-type: none"> • Décentralisation de 43,09 % des fonds du Programme ordinaire. • Décentralisation de 52,57 % des fonds extrabudgétaires. • Décentralisation de 27,5 % du personnel du Programme ordinaire (chiffre à la moitié de l'exercice). • Décentralisation de 42,4 % du personnel extrabudgétaire (chiffre à la moitié de l'exercice). • Présence hors Siège de 43,6 % des experts associés (chiffre à la moitié de l'exercice). • Présence de 21 volontaires basques sur le terrain au cours de l'exercice. • Fermeture de 18 bureaux. • Nomination de 20 nouveaux directeurs/ chefs de bureau. • Formation de 14 administrateurs.

Enseignements tirés pour une amélioration des services à l'avenir :

L'enseignement principal est que, en attendant que le contexte budgétaire soit plus favorable et permette de décentraliser un pourcentage plus élevé de fonds de programme et de personnel correspondant, il faut utiliser au mieux les ressources limitées dont on dispose. Il est donc essentiel de mettre en commun les compétences par le travail en réseau, et le processus qui a commencé avec les consultations régionales entre bureaux hors Siège doit être poursuivi et la dynamique maintenue. Non seulement il faudra des spécialistes qui pourront entrer en interaction au sein des régions et combler les vides, mais il faudra mettre en place des activités de renforcement des capacités pour améliorer les compétences administratives des chefs de bureau, ce qui leur permettra de mieux diriger et de faire travailler en réseau les équipes au sein de leur bureau et au-delà. Cette méthode aboutira à son tour à un renforcement des capacités interdisciplinaires hors Siège.

EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

S'agissant de la décentralisation, la principale activité (ou réforme) entreprise au cours de l'exercice a été le remaniement du réseau de bureaux hors Siège, qui sera désormais composé de bureaux moins nombreux au service de groupes d'Etats membres. Concrètement, cette initiative s'est traduite dans un premier temps par la fermeture de 18 bureaux, ce qui est du jamais vu dans l'Organisation. Cette opération, qui s'est avérée difficile et a exigé beaucoup d'efforts et de doigté, BFC l'a menée sans difficultés majeures, en grande partie parce que le personnel recruté localement qui a dû être licencié a bénéficié d'une indemnisation équitable ou d'une aide pour trouver un nouvel emploi.

Si des crédits suffisants ont été affectés à la fermeture des bureaux, le Secrétariat doit procéder à un renforcement réel des bureaux qui restent en 2002-2003. Non seulement un grand nombre d'entre eux ont besoin de travaux de rénovation, de s'agrandir ou de bénéficier d'une meilleure infrastructure, mais il faut aussi renforcer leurs capacités en matière d'effectifs pour qu'ils soient mieux à même de s'acquitter de leurs fonctions élargies. Sur le premier point, le Secrétariat espère pouvoir compter sur la générosité des Etats membres qui accueillent ces bureaux et sur un financement supplémentaire prélevé sur le report des crédits non utilisés lors de l'exercice précédent.

S'agissant des effectifs, le Directeur général a l'intention, par la suite, d'affecter dans chaque nouveau bureau multipays au moins un spécialiste de chaque secteur de programme, outre le chef du bureau et un administrateur international. La tâche n'est cependant pas facile tant que le Secrétariat connaîtra les contraintes budgétaires qu'entraîne la croissance nominale zéro que demandent les Etats membres, étant donné que l'on ne dispose tout simplement pas de la masse critique nécessaire pour décentraliser tant de fonctionnaires du programme.

De ce fait même, le budget des coûts indirects des bureaux hors Siège est extrêmement serré puisque l'on est amené à engager du personnel contractuel, faute de l'inscription au budget ordinaire de postes établis pour le personnel local d'appui. Le Secrétariat souhaiterait pouvoir régulariser un grand nombre de ces cas, qui concernent souvent des personnes au service de l'UNESCO sous contrat depuis de nombreuses années, avec tout ce que cela entraîne comme absence de sécurité et d'avantages sociaux.

En 2002-2003, on remédiera aux faiblesses de gestion et aux lacunes en matière de contrôle financier de certains bureaux hors Siège que des audits d'IOS et des évaluations effectuées au cours de l'exercice considéré ont révélées et l'on s'efforcera d'appliquer des recommandations génériques valables pour tous, si les crédits le permettent. Il s'agira notamment de nommer des administrateurs internationaux dans les bureaux multipays, de proposer plus de formation aux administrateurs nommés sur place, de donner une formation en matière de gestion aux chefs des bureaux pour qu'ils puissent assumer des tâches supplémentaires et exercer une autorité déléguée, et d'élaborer des directives et instruments pour l'exercice et le contrôle de cette autorité déléguée. De même, on s'efforcera de supprimer les obstacles auxquels se heurtent les chefs de bureaux lorsqu'ils demandent l'appui du Siège.

Il est inutile de dire que le nouveau réseau de bureaux hors Siège ne fera pas sentir pleinement ses effets avant, environ, deux exercices biennaux, mais l'un des tests décisifs sera la mesure dans laquelle le Secrétariat pourra véritablement faire fonctionner en réseau les bureaux et les Etats membres en matière de consultations et missions régulières et d'infrastructure de TIC. Dans tout ce qui précède, le Directeur général comptera sur la compréhension et le soutien du Conseil exécutif et de la Conférence générale, pour qu'ils l'aident à réaliser pleinement ses plans.

ACTIVITES PARTICULIEREMENT REUSSIES

En 2000-2001, la principale innovation en matière de décentralisation, en dehors des grandes réformes qui ont été mises en route, a été le lancement du processus "de mise en réseau" des bureaux au moyen de consultations régionales entre les chefs de bureau, qui se sont tenues à la fin du biennium. Elles leur ont permis de discuter les modalités du travail à l'intérieur du nouveau système et de tirer le meilleur parti des ressources et spécialisations dont ils disposaient pour renforcer l'esprit d'équipe et la cohérence des méthodes. De façon plus concrète, les consultations régionales ont coïncidé avec la distribution des enveloppes budgétaires du 31 C/5, ce qui a permis d'élaborer conjointement les plans de travail, et avec l'élaboration, pour la première fois, de stratégies régionales (pour s'aligner sur la Stratégie à moyen terme, le 31 C/4), ce qui a permis de discuter de façon approfondie le processus à adopter.

Bien que, pour les raisons données dans l'évaluation ci-dessus de la mise en œuvre, l'impact réel du nouveau réseau de bureaux hors Siège ne soit pas encore sensible, la nature multidisciplinaire des besoins des Etats membres sera sans aucun doute mieux prise en compte par la nouvelle politique, qui consiste à constituer des équipes multisectorielles au sein des bureaux multipays et des spécialistes du travail en réseau entre les régions. Cette conception intégrée devrait renforcer considérablement la capacité de l'Organisation à réaliser des projets intersectoriels en alignant son action non seulement sur les besoins des Etats membres mais aussi sur l'approche des questions de développement propre au système des Nations Unies et sur les attentes des donateurs. De même, l'appui offert par le Bureau de coordination des unités hors Siège, avec un cadre hiérarchique simple et clair au lieu du mode actuel de gestion par secteur de tutelle, devrait améliorer non seulement la réalisation mais aussi la cohérence des programmes intersectoriels.

L'intersectorialité hors Siège

La coordination de l'intersectorialité hors Siège

EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

Dans la mise en œuvre du plan d'action sur la décentralisation, le Bureau de coordination des unités hors Siège sert de point focal et de base structurelle au Siège pour tous les bureaux hors Siège et bureaux de liaison, en fournissant des avis stratégiques et un soutien aux cadres supérieurs en ce qui concerne les modalités de la décentralisation pour assurer une politique et une stratégie cohérentes sur le terrain.

La nécessité d'harmoniser davantage la terminologie de la décentralisation entre régions et groupes de pays n'a d'équivalent que la nécessité d'une compréhension commune de concepts clés tels que "interdisciplinarité" et "multidisciplinarité" en matière de conception et de réalisation de programmes. L'abandon de la gestion par secteur de tutelle au profit d'une gestion par BFC constitue l'une des pierres d'angle de la stratégie de décentralisation de l'UNESCO. Les effectifs des bureaux hors Siège doivent dorénavant être multidisciplinaires et les programmes deviendront de plus en plus interdisciplinaires (transversaux).

Les bureaux multipays multidisciplinaires sont donc le principal outil de réalisation de ces activités. Les bureaux régionaux sont d'ordinaire situés dans un bureau multipays et bénéficient donc d'un personnel compétent dans divers domaines, même si chacun a le plus souvent une expertise particulière dans son domaine propre. Les programmes des bureaux nationaux sont plus spécifiques, quoique néanmoins de nature multidisciplinaire, dans la mesure où les ressources le permettent.

On aura une idée de ce que sera à l'avenir la réalisation des programmes si l'on considère les équipes ou réseaux qui existent déjà hors Siège. Faute de disposer d'effectifs suffisants, certains secteurs ont créé des réseaux de spécialistes du programme au sein des régions, sous la direction de conseillers principaux. Le personnel de programme de la région constitue un réseau de travail en commun qui rassemble des ressources humaines et autres

avec des compétences dans des domaines différents mais complémentaires et qui sont déployées là où elles sont nécessaires. C'est cette "complémentarité" des compétences qui est à la base du réseau de ressources humaines de l'UNESCO dans les régions et groupes de pays. BFC a commencé, à titre d'expérience pilote, à recenser les compétences de l'UNESCO dans une région, tâche particulièrement importante pour des groupes de pays qui, par définition, doivent œuvrer à des programmes multidisciplinaires avec des Etats membres qui ne disposent pas de bureaux de l'UNESCO.

Pour promouvoir le travail en réseau et les liaisons entre bureaux au cours de cette phase initiale de transition de la décentralisation, les "secrétariats régionaux" au sein de BFC recourent à des activités de renforcement des capacités et de tutorat pour encourager la mise en place de réseaux de mise en commun de ressources par le développement de l'esprit d'équipe, les consultations et la synergie qui découlent du travail à des tâches communes. Pour que la politique de décentralisation aboutisse et que la mission et le programme de l'UNESCO soient effectivement réalisés, il faut qu'il y ait dans les bureaux hors Siège des compétences et capacités de gestion de haut niveau. Les chefs des bureaux multipays multidisciplinaires seront naturellement, dans un premier temps, des gens qui, par leur formation et leurs intérêts, sont plus tournés vers tel axe "sectoriel", mais, avec le temps, on constatera les effets du renforcement des capacités : planification ascendante, fonctionnement en réseau et mise en commun des ressources au sein du réseau des bureaux hors Siège et avec le Siège sur une base intersectorielle.

Pour BFC, le problème qui demeure, c'est de faciliter une mise en œuvre efficace et sans accroc des activités décentralisées des secteurs de programme, en particulier des activités interdisciplinaires, pour assurer la cohérence et la communication entre la structure à base sectorielle du Siège et la nature essentiellement pluridisciplinaire des activités hors Siège.

L'intersectorialité et l'action de l'UNESCO sur le terrain

EVALUATION DE L'EXECUTION

Un examen attentif des activités que l'UNESCO a réalisées pendant un exercice biennal fait apparaître qu'elles appartiennent pour la plupart à trois grandes catégories : les réunions (par exemple les conférences et forums), le renforcement des capacités (par exemple les ateliers et les séminaires) et les publications. La majorité de ces activités sont décentralisées sur le plan budgétaire mais leur réalisation peut être coordonnée soit par les bureaux hors Siège de l'Organisation soit par le Siège. Ces types d'activités illustrent la définition large de la décentralisation qui a été retenue pour le présent C/3, certaines activités particulièrement réussies indiquées au niveau des sous-programmes dans les documents fournis par les secteurs de programme étant présentées entre accolades aux endroits appropriés du texte.

Indépendamment de ce qui vient d'être dit ci-dessus, on a aussi adopté une définition plus étroite des activités décentralisées. Selon cette définition, sont considérées comme décentralisées les activités qui ont été conçues et réalisées par les bureaux hors Siège dans le cadre de l'une des activités de programme de l'Organisation. C'est ce type d'activité que les bureaux hors Siège ont été priés de signaler lors de la collecte d'informations en vue du C/3. La plupart des contributions reçues étaient de nature intersectorielle, bien que certaines d'entre elles aient été plus opérationnelles. Dans la présente section du C/3, on trouvera certaines des activités les plus réussies parmi celles qui ont été présentées par les bureaux hors Siège.

Projets intersectoriels

Dans le passé, les bureaux hors Siège de l'UNESCO étaient les vecteurs essentiels du travail intersectoriel de l'Organisation. Ce type de travail avait tendance à se concentrer dans les gros bureaux, qui avaient suffisamment de personnel spécialisé dans les divers domaines de compétence de l'UNESCO pour que ce soit possible. Mais même alors, étant donné que ces gros bureaux avaient tendance à constituer des pôles d'expertise spécialisée dans l'un des domaines de

compétence de l'Organisation, leurs activités favorisaient plutôt leur secteur de spécialisation. Avec la réforme radicale du réseau de bureaux hors Siège qui a commencé au début de l'exercice 2000-2001, et dont l'élément central a consisté à abandonner les anciens bureaux sectoriels au profit de bureaux plus multidisciplinaires et intersectoriels, soutenus par des bureaux régionaux spécialisés dans chacun des domaines de compétence de l'UNESCO, un nombre croissant de bureaux sont en mesure de réaliser effectivement des projets intersectoriels comme des projets multidisciplinaires. Surtout, la réforme a, pendant l'exercice considéré, permis aux bureaux hors Siège, souvent les premiers informés des besoins des Etats membres sur le terrain, de disposer des compétences nécessaires pour élaborer les types de projets novateurs nécessaires pour répondre à ces besoins de façon efficace et efficiente.

Un autre aspect de la réforme du réseau de bureaux hors Siège a consisté pendant l'exercice 2000-2001 à renforcer la nature intersectorielle des activités menées sur le terrain. Avec les bureaux multipays, la nouvelle structure a amené les bureaux à penser et à agir dans un esprit plus régional et sous-régional. De ce fait, les réunions qui les rassemblent, que ce soit au niveau du Siège ou sous les auspices du Bureau de la planification stratégique ou du Bureau de coordination des unités hors Siège, sont devenues une occasion pour mettre en commun les idées et enseignements tirés et un moyen de reproduire plus facilement les activités de l'Organisation qui ont réussi.

Dans les pages qui suivent, on trouvera d'abord deux des projets intersectoriels les plus réussis en cours de réalisation sur le terrain. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit du programme de lutte contre le VIH/sida de l'UNESCO et les informations ont été rédigées par les bureaux eux-mêmes. Les deux autres projets présentés, également préparés par les bureaux, sont certes intersectoriels, mais de nature plus opérationnelle et ils illustrent bien le type d'action novatrice que l'UNESCO excelle à lancer sur le terrain.

L'UNESCO et le Programme brésilien de lutte contre le sida

Dans la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le sida, le travail de l'UNESCO au Brésil a été jalonné de succès et illustre l'impact que l'approche intersectorielle de la conception et de la réalisation des projets peut avoir sur le terrain. Ces 20 dernières années, le pays s'est efforcé de juguler et de faire reculer la propagation du VIH en invitant différentes instances nationales et internationales à se concerter. De l'avis général, la stratégie du Brésil repose sur trois grands principes : engagement politique au plus haut niveau, à commencer par le Président, participation massive d'organisations civiles et communautaires, essentielles pour atteindre les pauvres et les aider à suivre un traitement compliqué, et production locale de médicaments à bon marché, dont le prix a été négocié avec de grandes firmes pharmaceutiques internationales.

La participation de l'UNESCO au Programme brésilien de lutte contre le sida fait une large part à l'éducation sanitaire et à la promotion de la santé. L'UNESCO est bien placée pour offrir l'assistance technique nécessaire dans les domaines de la formation et de l'éducation, de la sensibilisation de l'opinion et de la recherche, ainsi que pour faire mieux comprendre en général les implications de ce type de programme au niveau technique et en matière de droits de l'homme. L'accord de coopération entre le Gouvernement brésilien et l'UNESCO distingue trois domaines d'action : formation, recherche et développement institutionnel.

Pendant l'année 2000, l'UNESCO a contribué à l'obtention de résultats positifs dans plusieurs domaines de ce programme :

- formation de 210.000 enseignants et de nombreux travailleurs sociaux ou responsables de communautés ;
- formation et soutien à la mise en place de permanences téléphoniques (Disque Saúde) assurées par 144 étudiants payés environ 300 dollars par mois ;
- Organisation de multiples séminaires, tables rondes et conférences pour les échanges de données d'expérience.

L'action de l'UNESCO s'est traduite par les activités suivantes :

- **Initiatives et projets scolaires** : L'UNESCO a renforcé la coordination nationale en matière de VIH/sida par le biais du projet Le sida, la drogue et la violence dans les écoles brésiliennes, qui a fait figurer la prévention du VIH/sida et l'information sur ces questions dans le programme de l'enseignement primaire.
- **Projets d'éducation non formelle** : Une assistance technique a été accordée à 250 ONG pour qu'elles mettent en œuvre directement ou indirectement des politiques publiques de lutte contre le VIH et le sida au Brésil.
- **Diffusion du message de prévention dans les médias** : Le Bureau de l'UNESCO au Brésil, conjointement avec le Gouvernement brésilien, a mis au point une stratégie de promotion pour sensibiliser davantage l'opinion à des thèmes tels que la prévention du sida, les grossesses non désirées et la discrimination raciale et sexuelle. Ces questions ont été abordées dans le cadre de feuillets populaires, à la radio et dans des magazines.
- **Démocratisation de l'accès à l'information grâce aux nouvelles technologies de l'information** : Le Bureau de l'UNESCO au Brésil a participé activement à la création d'un site Web consacré aux MST et au sida (www.aids.gov.br). Il a fourni des informations et un lien pour des sites de discussions entre jeunes. Ce site a reçu le prix du meilleur site Web d'information. De surcroît, une permanence téléphonique (Disque Saúde) a été créée pour répondre aux questions sur le sida et les maladies sexuellement transmissibles.
- **Coopération horizontale** : L'UNESCO a aidé le Gouvernement brésilien dans ses efforts pour fournir un soutien technique aux pays lusophones d'Afrique s'agissant des problèmes de sida en élaborant des stratégies éducatives.
- **Activités pour la jeunesse** : L'UNESCO a mis en place un groupe de travail pour lutter contre le VIH/sida qui rassemblait sept adolescents de différentes communautés qui ont discuté des stratégies de lutte contre le VIH/sida. Des décideurs en ont tiré des idées précieuses pour mettre en œuvre des politiques publiques au niveau des collectivités locales.
- **Activités parlementaires** : L'UNESCO a mis en route la publication de la version portugaise du *Guide pratique de l'ONUSIDA à l'intention du législateur sur le VIH/sida, la législation et les droits de l'homme*. Cette publication vise à mieux informer le Groupe parlementaire brésilien chargé du sida, qui rassemble des parlementaires de tous les

partis pour promouvoir des partenariats au niveau de l'Etat fédéral, des Etats et des collectivités locales en vue de renforcer l'éducation préventive et veiller à ce que le sida bénéficie d'une approche éthique.

- **Activités d'évaluation et de recherche** : L'UNESCO a lancé et coordonné des travaux de recherche sur le comportement face au VIH/sida au Brésil. Ces évaluations et recherches ont notamment consisté à recenser les groupes vulnérables. Les résultats de ces travaux ainsi que les informations sur les activités d'évaluation dans le domaine du VIH/sida figurent désormais dans un manuel publié conjointement par l'ONUSIDA, le DIFID et le Save the Children Fund. Ce manuel sera communiqué à toutes les ONG qui travaillent avec l'UNESCO ainsi qu'aux bureaux d'Amérique latine et d'Afrique lusophone.

Dans un autre projet relatif au sida, le projet de l'UNESCO à Phnom Penh sur l'éducation préventive montre très bien que, malgré le peu de fonds disponibles (par rapport à ceux du Bureau de Brasilia), l'Organisation

n'en reste pas moins à même de mener une action intersectorielle qui soit novatrice et ait un impact important sur le terrain.

Intersectorialité au Bureau de Phnom Penh - Une approche novatrice de l'éducation sur le sida

Au cours de l'exercice considéré, le Bureau de Phnom Penh s'est surtout attaché à promouvoir l'accès à l'éducation et à la culture des secteurs les plus défavorisés de la société, en particulier des enfants et populations vivant dans la rue. L'accent a été mis en particulier sur les activités en faveur des filles, des zones éloignées, des zones rurales et des anciens bastions khmers rouges. L'approche du Bureau, pluridisciplinaire de nature, faisait intervenir du personnel des différentes unités du Bureau, notamment celles de l'éducation et de la culture.

Les activités du Bureau sont centrées sur la fourniture d'une éducation préventive aux étudiants dans l'enseignement secondaire et à l'université. A cet égard, le Bureau a fourni un appui au Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports pour l'élaboration et l'exécution d'un plan relatif à l'éducation préventive contre le VIH/sida pour la période 2001-2005. Ce plan d'action vise 2.600.000 étudiants et 65.000 enseignants. Pour mieux sensibiliser tous les secteurs de la société cambodgienne, le Bureau a aussi organisé, en coopération avec le Ministère de la culture et des beaux-arts, des spectacles traditionnels traitant du VIH/sida. Ces représentations théâtrales (*chapei*, *ayai* et théâtre d'ombres de marionnettes), données dans les zones rurales, étaient spécialement conçues pour les populations analphabètes n'ayant pas accès aux médias. En 2000 et 2001, 16 représentations au total ont été organisées dans tout le pays.

Un des principaux enseignements tirés est que, pour assurer la poursuite durable de ce type de projets et activités intersectorielles, il faut un engagement à long terme dans les domaines d'intervention définis. Il est également essentiel d'assurer la prise en charge des projets par le pays grâce à la participation, dès le début, de représentants des autorités nationales compétentes à la conception des projets ainsi qu'à leur exécution.

S'il faut se féliciter de la tendance en faveur de l'activité intersectorielle sur le terrain, il importe de souligner qu'il y a encore beaucoup à faire avant que l'Organisation puisse se prévaloir d'un succès indiscutable. Mais les activités de l'exercice 2000-2001 ont au moins eu le mérite de mettre en relief les changements profonds qu'il reste à faire au Siège aux niveaux de la programmation, de l'exécution et de la gestion pour consolider les progrès accomplis au cours de l'exercice considéré. Il est clair que, si les bureaux hors Siège ont fait de grands progrès en matière d'élaboration et d'exécution de ce type de projet, le personnel du Siège éprouvait des difficultés à

leur accorder le type d'appui dont ils avaient besoin, et ce parce que les structures du Siège, comme sa conception de la gestion et de la programmation, tendaient toujours à favoriser l'appui aux projets sectoriels. Cet handicap a cependant été reconnu et l'on s'efforce d'y remédier.

Projets opérationnels

La deuxième catégorie d'activités dont rendaient compte les bureaux hors Siège étaient aussi intersectorielles, mais de nature plutôt opérationnelle. Les projets opérationnels et le rôle de l'UNESCO dans ces projets ont toujours été un sujet de controverse au sein de l'Organisation. Il a été

La mise en œuvre du projet a renforcé la visibilité de l'UNESCO dans son action en faveur de l'EPT, dans sa capacité à apporter une réponse aux besoins urgents en matière d'éducation, mais aussi comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté en République de Guinée. Toutefois, la suspension du financement n'a permis ni de couvrir toutes les zones d'accueil des réfugiés et déplacés, ni d'achever la formation des 25 jeunes aux métiers de l'imprimerie.

Audits des bureaux hors Siège

Onze audits ont été réalisés dans les bureaux hors Siège de l'UNESCO au cours de l'exercice considéré. Les conclusions générales de ces audits sont les suivantes :

Dans la plupart des bureaux, le dispositif de contrôle a été jugé défectueux en raison de la compréhension insuffisante par le personnel des règles, règlements et procédures. En outre, il a été constaté que la direction des bureaux hors Siège faisait preuve d'une maîtrise insuffisante des contrôles internes et que le Siège faisait également preuve d'insuffisance dans la surveillance des activités sur le terrain et n'accordait pas un appui suffisant aux bureaux.

Les conclusions des audits étaient regroupées dans cinq grandes catégories :

Gestion financière

- Le fonctionnement des contrôles comptables et financiers a été jugé défectueux. Il y avait une mauvaise répartition du travail, le même fonctionnaire étant chargé de remplir la totalité ou la presque totalité des tâches financières. En outre, on a relevé un manque de compréhension et de clarté en ce qui concerne l'obligation redditionnelle qu'un membre du personnel doit accepter comme partie intégrante de la tâche qui lui est assignée.
- Faiblesse du contrôle financier de base et non-respect des règles et règlements (signature des chèques par un seul signataire au lieu de deux, retard dans l'exécution des opérations de rapprochement bancaire et contrôle insuffisant de points non réglés de longue date dans l'état de concordance bancaire).
- Insuffisances dans le traitement et la comptabilisation des paiements en raison du manque de compréhension par le personnel hors Siège des règles et règlements financiers de l'UNESCO, notamment des liens existant entre les systèmes et les procédures en vigueur au Siège et hors Siège, et insuffisance des contrôles *post facto* effectués par la Division du Contrôleur financier (DCO), à laquelle s'ajoutent les restrictions apportées au système de legs financiers en vigueur au Siège.

Négociation de contrats et approvisionnement

- Faiblesse du contrôle de la gestion de la négociation de contrats, en particulier dans le processus de certification utilisé pour confirmer la réception des produits, vérification insuffisante des états financiers soumis par les partenaires des projets en vertu des contrats finançant des activités et utilisation de types de contrats incorrects, entraînant l'application de règles et procédures incorrectes.

Gestion des ressources humaines

- Des effectifs insuffisants, des retards dans le recrutement, l'engagement de personnel pour des contrats de consultants de courte durée, des erreurs dans le choix des types de contrat à accorder au personnel recruté sur le plan local et le manque de formation avaient nui à la bonne gestion et administration des bureaux visés par les audits et avaient été à l'origine de nombre des faiblesses du contrôle interne constatées dans d'autres catégories de fonctions.

Gestion des voyages

Non-respect des règles et règlements de l'UNESCO applicables, par exemple, en cas de défaut d'approbation des ordres de voyage avant les missions, certification inadéquate des demandes de remboursement des frais de voyage (notamment afin de garantir que les documents justificatifs soient complets et exacts), ainsi que caractère défectueux ou absence de rapports de mission devant permettre à la direction des bureaux de déterminer si l'objectif du voyage avait été atteint.

soutenu, souvent à juste titre, qu'au-delà des activités opérationnelles exécutées dans le contexte de la préservation du patrimoine, l'Organisation ne devrait pas participer à ce type d'activités que les grandes ONG internationales étaient souvent mieux à même de mener à bien. Il y a cependant une autre école de pensée qui diffère sur ce point. Selon cette dernière, si l'une des fonctions de l'UNESCO est bien de définir des

conceptions de développement novatrices et d'être un laboratoire d'idées, il lui faudra alors, de temps à autre, participer à des projets opérationnels pilotes en vue de tester ces idées et d'en tirer les enseignements. Les projets ci-après justifient clairement cette opinion et montrent que, dans certains cas, l'UNESCO, compte tenu de sa spécificité, est la mieux qualifiée pour exécuter certaines activités.

Bureau de Hanoi

Le Bureau de Hanoi de l'UNESCO a organisé en novembre 2000 le premier Forum national de la jeunesse, en coopération avec la Fédération de la jeunesse vietnamienne et la Commission nationale vietnamienne de l'UNESCO. Plus de 150 jeunes venus de tout le pays y ont débattu des questions relatives à l'éducation, au patrimoine culturel, à la préservation de l'environnement, à l'égalité des droits dans les domaines socio-économique et éducatif, ainsi que des questions relatives à la santé reproductive. Ce forum était d'autant plus important que 60 % de la population du pays a moins de 26 ans et que ce groupe de la population est la première génération à vivre en paix, dans une société en évolution rapide. En outre, la participation du FNUAP, du PNUD, de l'OIT, de l'OMS, de la FAO, de l'UNICEF et de l'ONUDI a contribué à faire de cette manifestation un événement à caractère pionnier. Il en est résulté deux projets : "Grandir à Hanoi" (financé au titre du budget du Programme ordinaire par les secteurs Sciences humaines et sociales et Education) et la publication d'un guide pour les jeunes sur la préservation du patrimoine, financé par l'Unité "jeunesse".

Le Bureau de Hanoi a en outre entrepris une étude de faisabilité en vue de l'établissement d'un éco-musée dans la baie de Ha Long - projet intersectoriel visant à tirer parti des valeurs et ressources de ce site du Patrimoine mondial. La méthodologie suivie a été pleinement participative et communautaire, faisant intervenir tous les secteurs de la société, et illustrant le principe suivant lequel la conservation et la préservation du patrimoine doivent de plus en plus être confiées aux communautés locales si l'on veut en assurer la durabilité.

Bureau de Conakry

Afin d'encourager la prise en compte de la question du matériel didactique dans les efforts consentis par le Gouvernement de la République de Guinée pour l'amélioration de la qualité du système éducatif, le Bureau de Conakry a mis au point et mené à bien un projet de production de livres scolaires qui apporte une contribution essentielle à la réalisation de l'EPT. Se situant également dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le projet visait le renforcement des capacités de réalisation locale des matériels didactiques.

Il a offert à 25 jeunes déscolarisés et sans emploi une formation théorique et pratique aux métiers de l'imprimerie et de l'édition en vue de la production d'ouvrages destinés aux écoles primaires ainsi qu'aux centres d'alphabétisation. Dans ce cadre, 22.000 manuels scolaires pour l'enseignement de base, 1.000 exemplaires de livres de calcul et 6.000 manuels de lecture, d'histoire et de littérature générale pour l'enseignement de base ont été réalisés. Ceci a été rendu possible par la réussite d'une des activités que le Bureau de Conakry s'étaient fixées comme objectif dès son ouverture en 1999 : la réhabilitation et la rentabilisation de l'imprimerie de la presse rurale de Mamou, qui avait été mise en place grâce à un financement de l'UNESCO mais qui n'était jusque-là pas fonctionnelle.

Le projet a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par les populations, les bénéficiaires et les autorités à tous les niveaux. Il a montré qu'il est possible de produire localement des manuels scolaires de qualité à des coûts qui les rendent accessibles aux populations et a contribué à la mise en place d'une politique du livre scolaire. Enfin, le gouvernement, suite à cette expérience, a demandé l'assistance de l'UNESCO pour l'étude et la rédaction d'un programme national de production de papier en vue de la production locale de manuels scolaires.

Administration générale

- L'absence de mécanismes permettant de suivre les utilisations faites à titre privé de leurs installations et matériel par le personnel, et notamment de leurs véhicules et téléphones, et d'exiger le remboursement des coûts correspondants, a été constatée dans un certain nombre de bureaux. Le contrôle des biens non consommables était cependant réalisé de façon satisfaisante dans certains des bureaux.

En réaction à ces conclusions, et aux audits réalisés au Siège et dans les bureaux hors Siège ainsi qu'à ceux des projets extrabudgétaires, 627 recommandations ont été formulées. Ces recommandations concernent le Siège et les bureaux hors Siège. Les principales recommandations étaient adressées à l'Office du Contrôleur financier, pour lui demander d'améliorer les contrôles financiers et le contrôle des dépenses des bureaux hors Siège, et au Bureau de la gestion des ressources humaines, pour lui demander d'organiser une formation à l'intention des membres du personnel et de la direction des bureaux hors Siège occupant des postes clés. Quelques recommandations visaient à corriger les insuffisances actuelles des politiques et procédures de l'UNESCO. Des recommandations spécifiques ont été adressées aux bureaux hors Siège pour l'amélioration des contrôles dans tous les domaines fonctionnels. Ces recommandations ont été acceptées sans réserve par la direction et tous les services concernés ; l'Office du contrôle interne en suit de très près l'application.

Partie II

Synthèse et conclusion

I. Synthèse des questions clés

- I.1 Questions relatives à la gestion
du cycle des programmes et projets**
- I.2 Questions relatives aux programmes et projets**
- I.3 Risques rencontrés dans la gestion**

II. Améliorations proposées pour les prochains C/3

La Partie II du présent Rapport expose les résultats de la validation entreprise par IOS des informations contenues dans le C/3 et examine les différentes questions qu'a mises au jour l'analyse de l'exécution du programme de l'Organisation au cours de l'exercice 2000-2001, (30 C/5), telle qu'elle est présentée par les secteurs et services dans la Partie I. Pour l'examen de certaines questions, on se référera ici aux résultats du processus de validation. Sont ensuite présentés les éléments de la réforme globale de l'Organisation, en particulier les différentes composantes de la réforme de la programmation déjà mise en oeuvre qui pourraient avoir une influence sur ces questions, et sont proposés, lorsqu'il y a lieu, des éléments qui pourraient être pris en considération pour être intégrés à l'avenir dans la programmation de l'Organisation. Dans cette partie, enfin, sont formulées des recommandations en vue de l'amélioration des documents C/3 à venir.

Le processus de validation : Conformément au document du Conseil exécutif 162 EX/6, *Propositions du Directeur général visant à renforcer le rapport sur l'exécution du Programme et budget*, IOS a conçu et mis en oeuvre un processus destiné à valider les informations soumises en vue du C/3 par les secteurs et services. Il a été procédé à cette validation à partir d'échantillons témoins.

Méthodologie : L'échantillonnage a été opéré à partir des critères suivants : des activités en nombre approximativement égal ont été choisies dans chaque secteur et service. Il s'agissait aussi bien d'actions dont les résultats escomptés étaient exprimés en termes aussi vagues que "renforcement des capacités", "sensibilisation" ou "prise de conscience accrue", que d'actions faisant apparaître des objectifs quantifiés ou pour lesquelles les résultats escomptés ne correspondaient pas explicitement aux résultats effectifs.

Finalités de la validation : L'approche adoptée consistait premièrement à valider le fait que les actions mentionnées avaient bien eu lieu, puis à confirmer qu'elles avaient donné lieu à des "produits" et/ou à des "résultats", et enfin à mesurer si les résultats attendus, tels que définis dans le 30 C/5 au niveau de l'axe d'action, avaient été atteints, en demandant et en examinant tous les éléments empiriques pertinents. La validation n'a, cependant, pas été en mesure d'établir si les résultats ont eu ou non un impact, du fait que les résultats n'étaient pas formulés d'une manière propice à cette forme d'évaluation.

Portée de la validation : La "population" d'actions (c'est-à-dire le nombre total d'actions figurant dans le 32 C/3 et correspondant au 30 C/5) s'élevait à 261 actions pour les secteurs de programme et 194 services fournis par les services centraux de soutien du programme. Au total, 34 actions et services ont été sélectionnés en vue de la validation. A l'heure de l'élaboration du présent Rapport, cinq des actions et services sélectionnés n'ont pu être examinés, pour les raisons indiquées dans la section "Synthèse des questions clés". Il importe de noter que chaque action (et chaque service fourni) a été, pour des raisons opérationnelles, divisée en un certain nombre de produits au niveau de l'activité et un certain nombre de résultats à un niveau d'ensemble, de sorte que, pour mener à bien un processus complet de validation sur les échantillons sélectionnés, IOS a examiné au total 112 produits et 75 résultats.

I. SYNTHÈSE DES QUESTIONS CLÉS

L'examen de la Partie I du présent document a fait apparaître deux types de questions. Le premier type pourrait être défini comme celui des questions relatives à la gestion du cycle des programmes et projets, et couvre les problèmes génériques liés à la planification stratégique inhérente au 30 C/5, ainsi qu'à la planification des actions et des activités qui en découlent. Le second type est celui des questions qui sont apparues durant le processus de validation et de collecte d'informations en vue du C/3, et peuvent être définies comme relatives aux rapports.

La présente section abordera d'abord ce second type de questions. Elle traitera ensuite des questions qui se rattachent plutôt à la gestion du cycle des programmes et projets, en commençant par celles qui sont apparues à l'occasion du processus de collecte d'informations, et enfin de celles qui sont apparues lors de l'examen des diverses contributions fournies.

QUESTIONS CLES IDENTIFIEES LORS DE LA VALIDATION

Vingt-neuf des 34 actions sélectionnées ont été examinées. A partir des éléments empiriques étudiés, IOS a été en mesure de valider une majorité substantielle de celles qui se situaient au niveau des produits. Au niveau des résultats, les éléments étaient moins nombreux. Dans une faible majorité des cas étudiés, il a pu être établi que les résultats escomptés avaient été obtenus. Les cas où l'on n'a pu parvenir à cette conclusion se répartissaient en trois groupes. Le premier est celui des rapports relatifs aux activités menées dans le cadre du processus de décentralisation. Dans le deuxième, la collecte systématique d'informations relatives aux résultats était inférieure aux attentes. Le troisième groupe correspond aux mécanismes de transmission des dossiers de projets appliqués en cas de changement de personnel. Ces observations soulèvent certains problèmes quant à la gestion et aux rapports. Le présent C/3 étant un document de transition qui rend compte de l'exécution du 30 C/5, les résultats escomptés au niveau des axes d'action n'avaient pas encore, à cette période, été répartis au niveau des actions (en vue du suivi opérationnel). Qui plus est, les objectifs et les indicateurs qui s'y rattachent n'avaient pas encore été élaborés au point de permettre de rendre compte de progrès mesurables dans la réalisation des objectifs, à un stade intermédiaire de la période de programmation. Les activités pour lesquelles les éléments relatifs aux résultats sont insuffisants ont été notées par IOS et seront suivies individuellement avec les unités compétentes en vue de renforcer le système des rapports.

Institutionnalisation du suivi opérationnel des résultats

La validation a confirmé qu'aucun système institutionnalisé de suivi opérationnel des résultats n'était en vigueur au cours de l'exercice biennal 2000-2001, ni au niveau des secteurs, ni à celui des services centraux (contrairement à la situation actuelle). Dans une très large mesure, le suivi opérationnel était laissé à la discrétion de chaque spécialiste de programme, ce qui signifie qu'une approche commune n'avait rien de systématique. En outre, lorsqu'un fonctionnaire était muté ou quittait l'Organisation, le suivi opérationnel prenait souvent du retard, lorsqu'il n'était pas purement abandonné. Il s'agit là d'une des raisons principales qui ont empêché la validation de certaines actions.

Compréhension des rapports entre produits, résultats et impact

La validation a confirmé que, comme cela a été mis en lumière dans d'autres parties du présent Rapport, les responsables de programmes ont parfois des difficultés à voir clairement les relations entre produits, résultats, conséquences et impact. Cette confusion a eu des conséquences négatives sur la qualité des rapports ; et une formation systématique à la gestion fondée sur les résultats, organisée par BSP, s'efforce actuellement d'y remédier.

Incertitudes quant au processus de décentralisation

Dans un certain nombre de cas, IOS a découvert que le spécialiste de programme chargé d'une activité n'était pas au courant de ce qui se passait hors Siège à la suite de la décentralisation des activités. En conséquence, les résultats des activités menées sur le terrain n'ont pas toujours été entièrement reflétés dans le C/3.

AUTRES QUESTIONS LIEES AUX RAPPORTS

Expérience limitée en matière de rapports axés sur les résultats

Assez tôt dans le processus de collecte des informations, il est clairement apparu que les rapports fournis par les secteurs et services (dans les formulaires 1) étaient moins bons que prévu. La formation à la gestion fondée sur les résultats dispensée aux membres du Secrétariat par BSP vers la fin de 2001 était orientée vers la préparation du 31 C/5 et est intervenue trop tard pour avoir un impact significatif sur l'exécution pour la période qui restait à couvrir de l'exercice budgétaire correspondant au 30 C/5 et, de ce fait, sur la préparation du présent C/3. Le problème le plus répandu était la difficulté fréquemment éprouvée par le personnel du Secrétariat pour faire une différence entre "résultats" et "produits" de leurs activités, et leur compréhension incomplète des liens terminologiques et substantiels entre les deux. En conséquence, il leur a été difficile de rendre compte des résultats, et ils l'ont souvent fait d'une manière largement narrative. Peut-être était-il irréaliste d'espérer que les secteurs de programme auraient recours aux principes de la gestion fondée sur les résultats pour rendre compte de l'exécution d'un programme (30 C/5) qui n'avait pas été conçu selon ces principes. Une autre difficulté rencontrée durant la phase de collecte de l'information tenait à l'absence d'indicateurs de performance dans de nombreux domaines. BSP et BB, en lien avec IOS, collaboreront pour

faire en sorte que les résultats escomptés et les indicateurs de performance y afférents (peut-être sous la forme d'indicateurs de substitution) soient structurés, dès la phase de planification, d'une manière plus claire et plus mesurable.

Difficulté d'une évaluation réellement analytique de la mise en oeuvre

Les rapports présentés selon les formulaires 2 et 3 n'ont généralement pas fourni une analyse approfondie de la mise en oeuvre, et comprenaient peu d'informations relatives aux difficultés susceptibles d'avoir empêché l'obtention de résultats satisfaisants ou d'avoir gêné l'exécution des activités. Les évaluations tendent à présenter un tableau positif des résultats, sans fournir à l'appui d'éléments probants suffisants. Il manque, dans ces évaluations, une touche d'autocritique qui serait bienvenue. Dans une certaine mesure, ces difficultés pourraient être imputées à des capacités ou à une formation inadéquates, ou aux contraintes et coupes budgétaires. En outre, les responsables de haut niveau récemment nommés pourraient avoir tendance à mettre l'accent sur les réformes lancées récemment, et à attribuer les problèmes antérieurs aux responsables qui les ont précédés. Certes, les conseils prodigués par IOS et par les responsables dans les phases de collecte des informations et de validation ont, dans certains cas, largement amélioré les textes, mais il conviendra, à l'avenir, de savoir mieux privilégier l'analyse rétrospective et la formulation des enseignements tirés de l'expérience par rapport à la simple narration, ce qui suppose de poursuivre l'effort de formation dans l'ensemble du Secrétariat.

Difficultés rencontrées par certains services centraux et de soutien du programme pour décrire leur mandat en termes de "services"

Au début de l'exercice biennal couvert par le présent C/3, il a été décidé de mettre les services centraux et de soutien du programme au défi de présenter leur mandat d'une manière générique, en termes de services. L'idée était de les encourager à penser leur rôle en de tels termes (ainsi que cela a été fait au Bureau de la gestion des ressources humaines dans le cadre du processus de réforme), et, par extension, d'assurer au rapport un caractère plus analytique. En outre, une telle présentation devait contribuer à sensibiliser les Etats membres à l'utilité de tels services, lorsqu'il s'agirait d'approuver les C/5 à venir.

Dans certains cas, les résultats escomptés qui avaient été définis pour ces services dans le document 30 C/5 n'étaient pas formulés en termes de services et, dans le cas peu fréquent où ils disposaient d'un mandat clairement défini (par exemple sous la forme d'une note du Directeur général), les directives n'avaient jamais été exprimées en ces termes. Là encore, le handicap fondamental procédait de l'espoir irréaliste que certains des services centraux de soutien du programme pourraient établir leurs rapports en se référant à une logique de services qui n'avait pas été intégrée et qui n'avait pas présidé à la préparation de leurs plans de travail.

A force de persévérance, dans la majorité des cas, des évaluations du type requis ont finalement pu être obtenues. L'un des premiers résultats en a été d'aider chacun des services concernés à identifier les mesures qu'il avait prises pour améliorer ses services au cours de l'exercice biennal correspondant au 30 C/5. Plus encore, cette démarche leur a permis de tirer de la mise en oeuvre du programme des enseignements susceptibles d'aider les Etats membres pour l'inscription de telles activités dans les documents C/5 à venir. Elle a également aidé les services eux-mêmes à déterminer comment ils pourraient, le cas échéant, améliorer leurs "services". BSP, en lien avec IOS, collaborera étroitement avec les services au cours de la phase de préparation du document 32 C/5, pour veiller à ce que les résultats escomptés soient clairement formulés en termes de services.

I.1 QUESTIONS LIEES A LA GESTION D'UN CYCLE DE PROGRAMMATION/PROJET

La présente section traite en premier lieu des questions en rapport avec la stratégie, puis de celles qui concernent davantage la programmation.

QUESTIONS EN RAPPORT AVEC LA FORMULATION DE LA STRATEGIE

Transposition défectueuse de la stratégie du 30 C/5 dans les plans de travail/SISTER

Le processus de collecte d'informations auprès des secteurs de programme, notamment par le biais du formulaire 1, a mis en évidence l'écart existant entre les résultats escomptés, tels qu'ils sont présentés pour chaque axe d'action dans le document 30 C/5 d'une part et, d'autre part, les actions et activités prévues qui sont énumérées dans les plans de travail et dans SISTER¹. Ce décalage est manifeste lorsque l'on tente d'établir un lien logique entre les résultats réels indiqués dans le formulaire 1 et les résultats escomptés dans le 30 C/5, ou bien entre les actions et activités prévues mentionnées - de manière succincte - dans SISTER et les plans de travail et les résultats escomptés dans le 30 C/5. L'explication générale de ce défaut de corrélation vient du fait qu'il n'existait pas de procédure établie pour la transposition adéquate des résultats escomptés des axes d'action du 30 C/5 en actions et activités réalisables en pratique dans les plans de travail en ligne sur SISTER. On pourrait avancer que cette procédure était inscrite dans l'ancien processus de préparation du plan de travail (c'est-à-dire avant le 31 C/5). La question peut se poser de savoir dans quelle mesure les ADG ont réuni leurs collaborateurs de rang élevé pour décider de façon explicite des stratégies sectorielles à mettre en oeuvre au niveau de chaque action et activité, conformément au 30 C/5. Ce type de démarche a sans doute été l'exception. Tout aussi rares semblent avoir été les pratiques et méthodes au moyen desquelles les directeurs et leur personnel auraient cherché à traduire un axe d'action du 30 C/5 en actions et activités réelles et réalisables, qui auraient visé à atteindre les résultats escomptés. Etant donné la manière dont les plans de travail ont été élaborés pour le 30 C/5, même s'ils n'ont été achevés qu'en juillet 2000, ce processus de consultation n'est sans doute guère, sinon jamais, intervenu. Il convient de noter que BSP a introduit quelques changements depuis l'approbation du 31 C/5 : il a rendu obligatoire le recours à SISTER par les supérieurs (selon une échelle hiérarchique allant jusqu'au Directeur général) pour valider les plans de travail concernant toutes les activités et, de surcroît, en a fait un préalable indispensable à l'utilisation et au déblocage des crédits par le biais de FABS. Ces dispositions pourraient fort bien encourager les ADG à associer plus étroitement les fonctionnaires de haut niveau chargés du programme à la préparation des plans de travail, à la suite de l'approbation d'un C/5 par la Conférence générale. D'ailleurs, il est envisagé pour le 32 C/5 de faire démarrer ces discussions au sein du Secrétariat bien avant l'approbation officielle du document, afin de limiter au minimum les retards dans la mise en oeuvre du programme au début d'un exercice biennal.

Le fait que SISTER n'ait pas été systématiquement utilisé par tous les programmes et services au cours de l'exercice 2000-2001 explique en partie les lacunes et insuffisances constatées. Nul doute qu'un travail ardu et rigoureux sera indispensable pour garantir l'information de qualité qui doit être introduite dans SISTER afin que le système ne serve pas seulement d'outil central de programmation, mais aussi d'instrument essentiel pour amorcer les activités de suivi et d'élaboration de rapports au cours de l'exercice 2002-2003. Le principal changement intervenu est que l'utilisation de SISTER est aujourd'hui obligatoire tant au Siège qu'hors Siège. SISTER devrait donc être en mesure de garantir, sinon d'imposer, une mise en oeuvre axée sur les résultats stricte et transparente du 31 C/5 et des C/5 ultérieurs, correspondant fidèlement aux objectifs fixés par la Stratégie à moyen terme définie dans le 31 C/4.

Une deuxième question se pose en raison du manque de concordance dans les résultats escomptés au niveau des axes d'action dans le 30 C/5. Dans certains cas, leur caractère très général a permis de mettre au point des actions et des activités qui, prises isolément, semblent parfois n'avoir qu'un lien très lointain avec les résultats escomptés de l'axe d'action dont elles sont censées relever. Dans d'autres, les résultats escomptés de l'axe d'action étaient très explicites, peut-être même trop pour pouvoir être considérés comme des "résultats" et auraient plutôt le caractère de produits. Ainsi, le résultat escompté mentionné au troisième alinéa de l'axe d'action du sous-programme II.2.2 (Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB)) en est un exemple, en ce qu'il donne des indications chiffrées très précises quant au nombre et au type de spécialistes à former. Même s'il n'a pas été possible de

¹ Pour les raisons déjà explicitées dans l'avis au lecteur, les résultats escomptés dans SISTER pour l'exercice biennal 2000-2001 n'ont pu être pris en compte dans la présente analyse. A la suite des réformes de programmation menées en 2001 et 2002, ils feront toutefois partie intégrante de cette analyse dans les futurs documents C/3.

former le nombre souhaité de spécialistes, MAB a pris des dispositions répondant directement aux attentes du 30 C/5 et a fourni des informations sur la formation des spécialistes et sur le nombre de spécialistes formés. Aucune indication n'a toutefois été donnée quant aux activités de suivi qui auraient permis de mesurer les effets de la formation sur les stagiaires - ce qui aurait pourtant permis d'avoir l'éclairage souhaité concernant les résultats. Ces observations ne sont pas les seules qui ont pu être faites à la suite des analyses. On a notamment constaté l'importance et la qualité des contributions et la part prise par les secteurs de programme dans la préparation du 30 C/5. Bien qu'il y ait eu une forte interaction entre les secteurs et BPE (le prédécesseur de BSP) pour la préparation des documents, certains membres du personnel, interrogés au cours de l'élaboration du C/3 et durant le processus de validation, ont jugé que leurs priorités n'avaient pas été suffisamment prises en compte dans le document final. Cette absence d'appropriation peut expliquer les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre du 30 C/5 et de l'élaboration des comptes-rendus contenus dans le C/3. En ce qui concerne le processus d'élaboration des documents 31 C/4 et 31 C/5, BSP a poursuivi ce qu'il décrit comme un processus ouvert et intégrateur dont la meilleure définition pourrait être qu'il est constitué d'un ensemble d'interactions entre les secteurs de programme, BSP et BB concernant les contributions au Programme et budget. Malgré l'adoption de ce mode d'approche, BSP a conservé d'importantes responsabilités concernant la mise au point définitive du libellé des documents afin de garantir la clarté du texte et la cohérence générale du document.

Manque de concordance avec les finalités de l'Organisation

Dans le 28 C/4, les Etats membres ont défini les fonctions de l'UNESCO qui doit être : un forum intellectuel, un centre d'échange d'informations, un laboratoire d'idées, un organisme normatif et une institution favorisant l'avancement, le transfert et le partage des connaissances ainsi que la coopération pour le développement. Ces grands axes de la mission de l'Organisation, IOS s'est étonné qu'il n'en soit guère fait mention de manière explicite au cours de l'élaboration des actions et activités qui ont été exécutées dans le cadre du 30 C/5. Certes, on peut trouver dans la Partie I des exemples d'activités correspondant à ces fonctions, le plus souvent dans l'analyse des activités de sensibilisation aux questions en rapport avec l'UNESCO, aux exercices de renforcement des capacités (stages de formation, ateliers) et à la production de publications. Il a toutefois été difficile d'apprécier la réussite de ces catégories d'activités, faute, le plus souvent, d'éléments sur l'impact qu'elles avaient eu. En ce qui concerne les réunions visant à sensibiliser l'opinion à certaines questions, aucune preuve n'a été fournie pour confirmer que les destinataires avaient bien été mobilisés. Dans le cas d'exercice de renforcement des capacités, il ne semble pas qu'il y ait eu un suivi quelconque auprès des stagiaires, ou bien fort rarement, pour déterminer s'ils avaient ou non tiré parti de leur nouveau savoir pour améliorer la situation de leur pays. Pour ce qui est des publications, il n'y a presque jamais la moindre indication du groupe cible, ni surtout du point de savoir si la publication a ou non été distribuée, à qui, et quelle a été l'action en retour. Pourtant, dans les quelques cas où une information a été donnée sur l'impact obtenu, elle est venue confirmer l'avantage comparatif de l'UNESCO dans ces domaines d'activité. Les cadres dirigeants conjuguent actuellement leurs efforts pour encourager les responsables de la mise au point des actions et activités à garantir que le travail sera intensifié dans les domaines où l'expertise et l'avantage comparatif de l'UNESCO sont avérés.

I.2 QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME/PROJET

Faible représentation des activités décentralisées qui sont conçues et mises en oeuvre par les bureaux extérieurs

Au cours de l'exercice, il est apparu clairement qu'il n'existe pas à l'UNESCO d'interprétation commune pour l'expression "activité décentralisée". Du point de vue du Programme et budget, l'indication "ressources décentralisées" sous-entend uniquement la décentralisation de ressources vers un bureau extérieur qui en assume la responsabilité. En fait, il y a bien d'autres activités ou dépenses qui pourraient être considérées comme "décentralisées" sans transiter nécessairement par les bureaux extérieurs selon la planification prévue. La plupart de ces activités dites décentralisées ont en fait été formulées et gérées au niveau central par des administrateurs de programme rattachés au Siège et ont bénéficié d'une allocation faite aux bureaux extérieurs sans que ces derniers n'apportent véritablement de valeur ajoutée.

Lors des préparatifs du chapitre sur la décentralisation, en particulier de la partie consacrée aux activités hors Siège, on s'est aperçu que les bureaux extérieurs rendaient assez peu compte des activités qu'ils avaient conceptualisées et mises

Synthèse et conclusion

en oeuvre, lesquelles étaient souvent financées par des fonds extrabudgétaires directement acheminés du donateur vers le bureau extérieur.

Si les secteurs n'incluaient pas dans leurs rapports les activités dont l'élaboration s'était faite hors Siège, c'est parce qu'ils manquaient de renseignements sur ces activités, la rétro-information et le suivi étant plutôt déficients. Cela s'est confirmé lors du processus de validation. Le nouveau réseau de bureaux extérieurs, régi par de nouvelles règles organiques applicables à la délégation de pouvoir entre le Siège et les bureaux extérieurs, aura beaucoup à faire pour améliorer la situation.

Financement extrabudgétaire

Dans les diverses actions dont ont rendu compte les secteurs, l'incorporation d'activités financées par des fonds extrabudgétaires était faible. Au cours de l'exercice 2000-2001, la Division de la coopération avec les sources de financement extrabudgétaire/ERC a conçu des mécanismes à l'aide desquels elle pourrait fournir un appui plus substantiel aux secteurs et aux bureaux extérieurs, en particulier grâce à une formation aux techniques d'appels de fonds et grâce à une aide à la conception de projets susceptibles d'attirer les donateurs. Tout a été mis en oeuvre pour sensibiliser les donateurs aux programmes et priorités de l'UNESCO et chercher à faire coïncider les fonds extrabudgétaires avec les objectifs stratégiques du 31 C/4 et les priorités du 31 C/5.

Projets intersectoriels et interdisciplinaires

L'évaluation de l'exécution présentée dans la Partie I montre qu'au cours de l'exercice 2000-2001, la majeure partie des activités de l'UNESCO avaient toujours tendance à revêtir un caractère plus sectoriel qu'intersectoriel et qu'il y avait relativement peu de projets interdisciplinaires. La plupart des projets mentionnés étaient en fait ceux qui étaient formulés dans le cadre de la stratégie relative aux projets spéciaux, exécutée lors de la période intermédiaire 1996-2001. La réforme du Directeur général - ainsi que le 31 C/4 - incite fortement l'UNESCO à s'engager dans l'action intersectorielle. Le 31 C/4 a déjà défini deux thèmes transversaux auxquels tous les secteurs doivent s'intéresser, de préférence dans une perspective intersectorielle. En outre, le 31 C/5 a prévu le financement de plus de 40 projets qui s'y rapportent, ce qui suppose la participation de trois secteurs et/ou bureaux extérieurs. De plus, d'autres efforts sont actuellement consentis en vue de mettre en pratique l'intersectorialité, par exemple entre le Secteur de l'éducation et celui de la communication et de l'information. Le fait est que l'intersectorialité est une entreprise complexe qui doit être mise en oeuvre avec soin pour veiller à ce que l'effort conjoint porte effectivement tous ses fruits et pour éviter la recentralisation par un secteur des fonds alloués par plusieurs.

I.3 LES RISQUES DE LA GESTION

Médiocre perception des évaluations et manque de mécanismes d'incorporation des recommandations dans la programmation future

Au niveau du sous-programme, l'une des exigences applicables aux contributions consistait à incorporer les recommandations des évaluations effectuées au cours de l'exercice 2000-2001, accompagnées d'un bref rapport sur les mesures prises par le Secrétariat pour les mettre en oeuvre, ainsi que les recommandations relatives aux évaluations de l'exercice 1998-1999. Or, la quasi-totalité des textes soumis par les secteurs les ignoraient. Au mieux, l'indication était portée sur le formulaire 1 sans aucun renseignement sur les mesures prises pour mettre en oeuvre lesdites recommandations. Par contre, il est intéressant de noter que les secteurs ont effectivement précisé les mesures prises eu égard aux recommandations découlant des évaluations lorsqu'ils ont fait rapport au Conseil exécutif à sa 164^e session.

Cette défaillance traduit la mauvaise perception des évaluations qui persiste au sein du Secrétariat et la nécessité de mettre en place un mécanisme permettant de suivre la mise en oeuvre des recommandations. L'Office du contrôle interne a déjà commencé à concevoir à cet effet une base de données et un système de repérage. Une nouvelle stratégie d'évaluation est présentée au Conseil exécutif (165 EX/19). Par ailleurs, il existe au sein du Secrétariat, tant à l'échelon des cadres moyens que supérieurs, la volonté de changer la culture interne vis-à-vis de l'évaluation et de faire en sorte

que ce processus soit associé aux nouveaux outils de gestion. De plus, le Directeur général fait rapport au Conseil exécutif sur les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre des recommandations découlant des évaluations.

Absence de mécanisme capable d'assurer la continuité du programme de l'UNESCO dans les secteurs

Au titre de certaines actions figurant dans les tableaux de présentation des résultats, les administrateurs de programme n'ont mentionné aucun résultat. Lorsque l'Office du contrôle interne leur a demandé des explications à ce sujet, les raisons invoquées étaient presque toujours que la personne chargée de cette action avait quitté l'Organisation. Dans la plupart des cas, l'administrateur de programme était la seule personne chargée de cette action ou de cette activité et il n'y avait aucun mécanisme permettant de la remplacer en cas de départ ni de transférer la responsabilité à quelqu'un d'autre. Le processus de validation a confirmé ce point : par exemple, dans le Secteur des sciences sociales et humaines où il ne fut guère aisé de recueillir des données, un administrateur de programme avait pris sa retraite, une autre était en congé maternité et un troisième travaillait dans un bureau régional. Si le problème n'est pas encore très étendu, il est clair qu'il faut agir maintenant pour assurer la continuité et préserver la mémoire institutionnelle de l'Organisation compte tenu des départs à la retraite qui vont intervenir dans les prochaines années.

II. AMELIORATIONS PROPOSEES POUR LES C/3 ULTERIEURS

La préparation de ce C/3 de transition a mis en évidence un certain nombre d'enseignements et révélé quelques points faibles qui vont être pris en considération en vue d'améliorer la qualité du prochain C/3.

- Il convient de sensibiliser les secteurs et les services à l'importance de l'exercice que constitue le C/3 et de les former en conséquence. Une telle démarche permettra aux collaborateurs qui fournissent des informations d'avoir une vision plus analytique et de reconnaître la nécessité d'une plus grande transparence dans l'établissement des rapports. Les secteurs et les services auront aussi davantage le sentiment d'être parties prenantes au C/3. Les secteurs et services du programme doivent considérer le C/3 comme un document qui reflète leurs réalisations, leurs réussites et leurs limites, ainsi que la façon dont ils innovent au regard des défis rencontrés, et qui devrait également faire preuve d'un minimum d'autocritique.
- Les secteurs et services du programme doivent tirer profit des enseignements tirés et s'engager sur la façon dont ils vont y donner suite.
- Pour aller dans le sens de la décision prise dans le 162 EX/6 et veiller à ce que le C/3 devienne un meilleur outil de gestion et de conduite de l'Organisation, il y a lieu de renforcer le contenu analytique du document. Pour le rendre plus concis, il convient d'élargir la composante analytique, de recourir davantage aux éléments des évaluations (indépendantes et autres) et d'enlever les tableaux donnant la liste détaillée des résultats escomptés et obtenus, etc. Ces tableaux peuvent être présentés sur un site Web, spécialement conçu pour sa facilité d'utilisation, qui pourrait être consulté le cas échéant.
- L'Office du contrôle interne s'engage à passer en revue les formulaires qui seront adressés aux secteurs et aux services dans le but de les simplifier et de définir les termes usités.
- L'Organisation a déjà pris des mesures pour améliorer la formulation des résultats, mettre au point des indicateurs de performance et les utiliser pour mettre en place un système d'établissement de rapports et de suivi à la fois solide et exhaustif.

Annexe

A. Informations financières relatives au Programme ordinaire et aux ressources extrabudgétaires

1. Informations financières relatives au Programme ordinaire

Etat financier relatif au Programme ordinaire Etat d'exécution du Programme ordinaire pour 2000-2001 au 31 décembre 2001

Article budgétaire	Budget	Dépenses/ engagements	Dépenses/ engagements en % du budget
	(en dollars des Etats-Unis)		
TITRE I - Politique général et Direction			
I.A Organes directeurs			
Chapitre 1 - Conférence générale			
Autres coûts	5 519 300	4 651 688	84
Dépenses de personnel	697 000	685 135	98
	6 216 300	5 336 823	86
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(879 477)		
Total	5 336 823	5 336 823	100
Chapitre 2 - Conseil exécutif			
Autres coûts	6 531 800	5 795 510	89
Dépenses de personnel	1 115 600	1 251 627	112
	7 647 400	7 047 137	92
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(600 263)		
Total	7 047 137	7 047 137	100
I.B Direction			
Chapitre 3 - Direction générale			
Autres coûts	458 500	456 370	100
Dépenses de personnel	1 370 000	1 056 673	77
	1 828 500	1 513 043	83
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(315 457)		
Total	1 513 043	1 513 043	100
Chapitre 4 - Services de la Direction générale			
Autres coûts	1 449 600	1 433 623	99
Dépenses de personnel	17 228 500	18 454 835	107
	18 678 100	19 888 458	106
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	1 210 358		
Total	19 888 458	19 888 458	100
I.C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies			
	1 307 310	1 287 626	98
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(19 684)		
Total	1 287 626	1 287 626	100
Total, Titre I			
Autres coûts	15 266 510	13 624 817	89
Dépenses de personnel	20 411 100	21 448 270	105
	35 677 610	35 073 087	98
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(604 523)		
Total	35 073 087	35 073 087	100
TITRE II - EXECUTION DU PROGRAMME ET SERVICES			
Titre II.A - Grands programmes, projets transdisciplinaires et activités transversales			
GP I - L'éducation pour tous tout au long de la vie			
Coûts directs	48 384 706	46 488 214	96
Coûts indirects	7 540 765	7 879 909	104
Dépenses de personnel	65 025 900	63 171 312	97
	120 951 371	117 539 435	97
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(3 411 936)		
Total	117 539 435	117 539 435	100
GP II - Les sciences au service du développement			
Coûts directs	34 712 023	33 463 542	96
Coûts indirects	4 100 056	4 035 674	98
Dépenses de personnel	55 224 400	54 159 801	98
	94 036 479	91 659 017	97
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(2 377 462)		
Total	91 659 017	91 659 017	100

Article budgétaire	Budget	Dépenses/ engagements	Dépenses/ engagements en % du budget
	(en dollars des Etats-Unis)		
GP III - Développement culturel : patrimoine et création			
Coûts directs	12 750 789	12 404 875	97
Coûts indirects	4 258 029	4 507 579	106
Dépenses de personnel	34 566 900	34 947 687	101
	51 575 718	51 860 141	101
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	284 423		
Total	51 860 141	51 860 141	100
GP IV - Vers une société de la communication et de l'information pour tous			
Coûts directs	14 136 353	13 849 058	98
Coûts indirects	1 131 490	1 172 248	104
Dépenses de personnel	17 519 700	18 716 058	107
	32 787 543	33 737 364	103
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	949 821		
Total	33 737 364	33 737 364	100
Projets* et activités transdisciplinaires			
Coûts directs	9 680 924	9 642 703	100
Coûts indirects	183 050	193 340	106
Dépenses de personnel	6 850 100	6 497 856	95
	16 714 074	16 333 899	98
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(410 175)		
Total	16 303 899	16 333 899	100
Programme de participation	24 830 000	24 216 050	98
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(613 950)		
Total	24 216 050	24 216 050	100
Total, Titre II.A			
Coûts directs	144 494 795	140 064 442	97
Coûts indirects	17 213 390	17 788 750	103
Dépenses de personnel	179 187 000	177 462 714	99
	340 895 185	335 315 906	98
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(5 579 279)		
Total	335 315 906	335 315 906	100
Titre II.B - Services d'information et de diffusion			
Chapitre 1 - Centre d'échange d'information			
Autres coûts	812 300	774 800	95
Dépenses de personnel	3 708 400	3 537 483	95
	4 520 700	4 312 283	95
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(208 417)		
Total	4 312 283	4 312 283	100
Chapitre 2 - Office des Editions de l'UNESCO			
Autres coûts	1 409 000	1 430 236	102
Dépenses de personnel	6 341 200	5 391 616	85
	7 750 200	6 821 852	88
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(928 348)		
Total	6 821 852	6 821 852	100
Chapitre 3 - Office des périodiques mensuels			
Autres coûts	2 614 800	2 750 803	105
Dépenses de personnel	2 347 600	2 627 787	112
	4 962 400	5 378 590	108
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	416 190		
Total	5 378 590	5 378 590	100

Article budgétaire	Budget	Dépenses/ engagements	Dépenses/ engagements en % du budget
	(en dollars des Etats-Unis)		
Chapitre 4 - Office de l'information du public			
Autres coûts	1 820 000	1 846 850	101
Dépenses de personnel	3 729 000	3 278 506	88
	5 549 000	5 125 356	92
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(423 644)		-
Total	5 125 356	5 125 356	100
Total, Titre II.B			
Autres coûts	6 656 100	6 802 689	102
Dépenses de personnel	16 126 200	14 835 392	92
	22 782 300	21 638 081	95
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(1 144 219)		
Total	21 638 081	21 638 081	100
TITRE III - SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME			
Autres coûts	9 037 211	8 827 070	98
Dépenses de personnel	49 719 796	48 673 897	98
	58 757 007	57 500 967	98
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(1 256 040)		
Total	57 500 967	57 500 967	100
TITRE IV - SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION			
Autres coûts	20 083 314	19 152 618	95
Dépenses de personnel	34 405 452	36 690 749	107
	54 488 766	55 843 367	102
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	1 354 601		
Total	55 843 367	55 843 367	100
TITRE V - SERVICES COMMUNS : ENTRETIEN ET SECURITE			
Autres coûts	13 461 160	13 728 926	102
Dépenses de personnel	15 454 240	14 699 666	95
	28 915 400	28 428 592	98
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(486 808)		
Total	28 428 592	28 428 592	100
TITRE VI - RENOVATION DES BATIMENTS DU SIEGE	7 523 500	7 523 462	100
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(38)		
Total	7 523 462	7 523 462	100
Total, Titres I-VI			
Autres coûts/Coûts directs	191 692 590	185 507 974	97
Coûts indirects	17 213 390	17 788 750	103
Dépenses de personnel	315 303 788	313 810 688	100
Programme de participation	24 830 000	24 216 050	98
Total	549 039 768	541 323 462	99
TITRE VII - AUGMENTATIONS PREVISIBLES			
A82DES COUTS	289 040	-	-
Ajustement budgétaire de fin d'exercice	(289 040)	-	-
Total	-	-	-
Solde non dépensé	(8 005 346)		
TOTAL GENERAL	541 323 462	541 323 462	100

* Les crédits approuvés figurent sous les grands programmes I (ED), II (SHS) et III (CLT) et sous la rubrique Activités transversales.

Figure 1
Evolution du budget ordinaire de 1990-1991 à 2000-2001

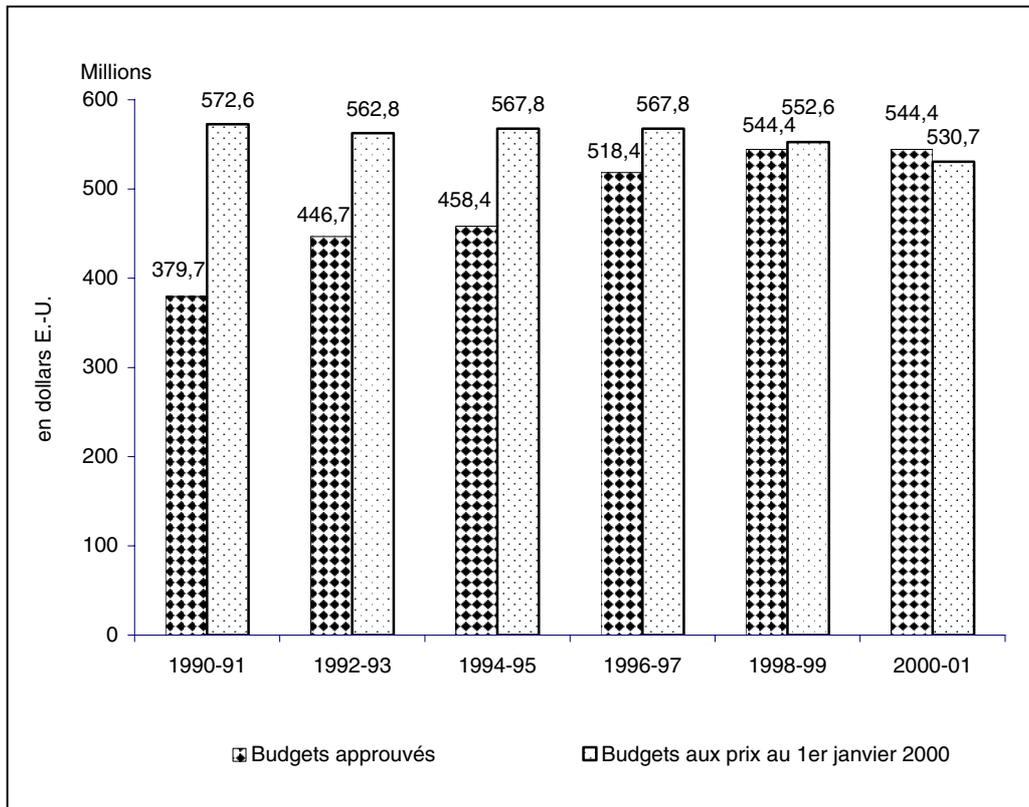


Figure 2
Taux d'exécution du Programme ordinaire par poste de dépenses en 2000-2001

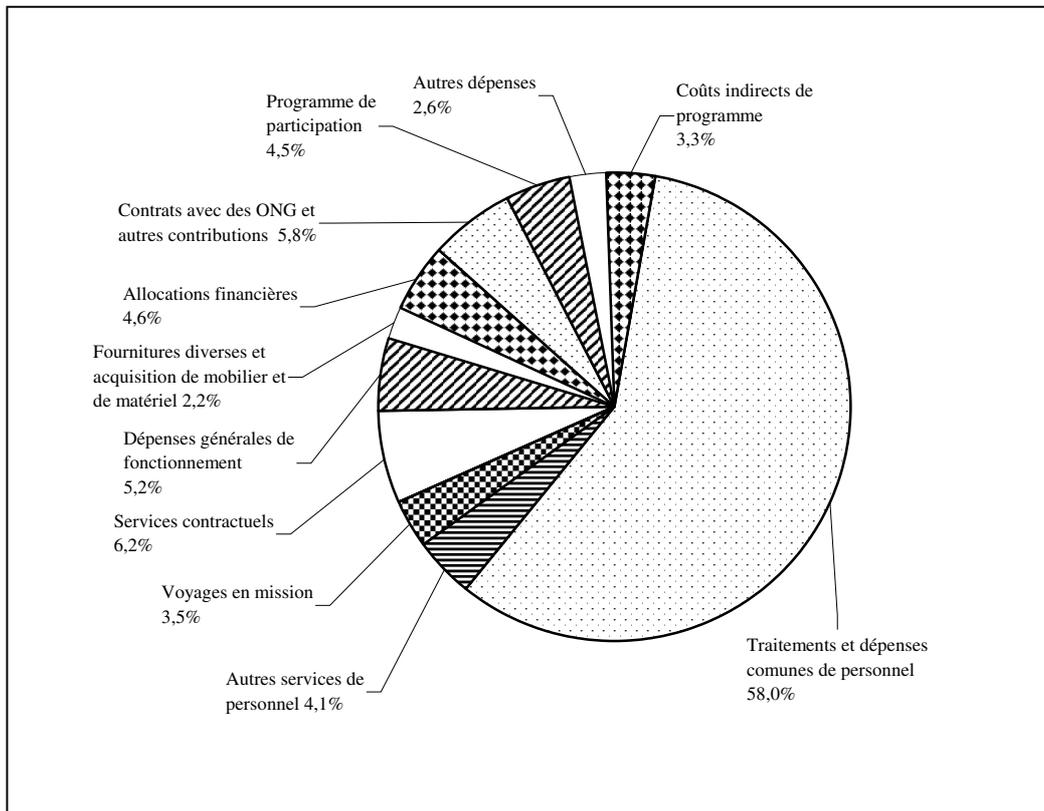


Figure 3
Pourcentage des dépenses
du Programme ordinaire par titre du budget en 2000-2001

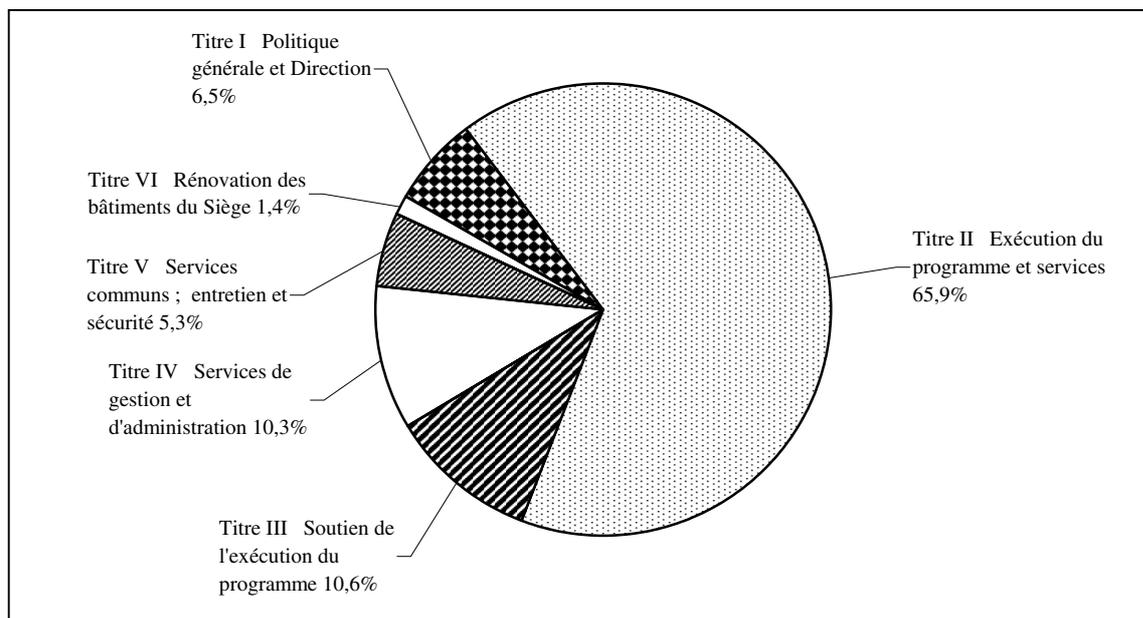
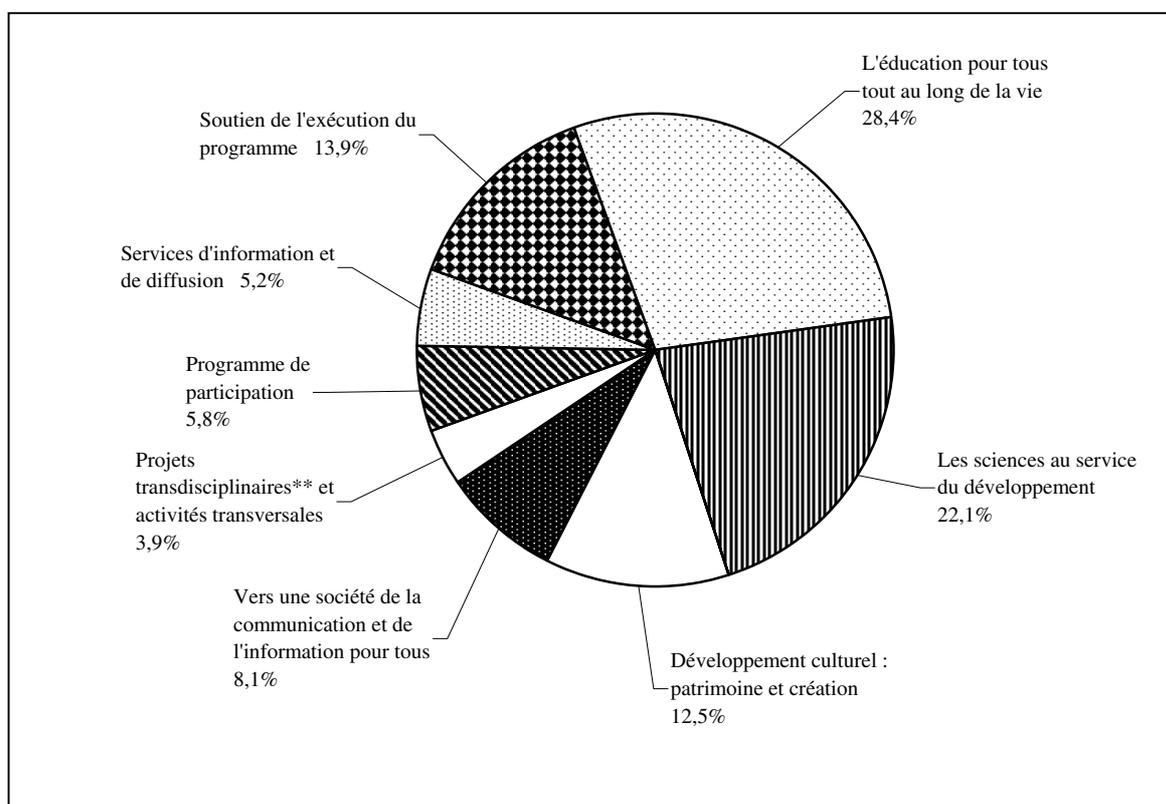


Figure 4
Dépenses du Programme ordinaire :
répartition en pourcentage des dépenses d'exécution du programme et des services
et de soutien de l'exécution du programme en 2000-2001*



* Les pourcentages indiqués ici s'appliquent au montant de 414,454,954 dollars correspondant à l'exécution et au soutien de l'exécution du programme (Titres II.A, II.B et III du budget), qui représente 76,6 % des dépenses totales effectuées en 2000-2001 au titre de l'exécution du Programme ordinaire.

** Les crédits approuvés figurent sous les grands programmes I (ED), II (SHS) et III (CLT) et sous la rubrique Activités transversales.

2. Informations financières relatives aux ressources extrabudgétaires

Figure 5
Montant total des dépenses financées sur des fonds provenant des Nations Unies
et d'autres sources extrabudgétaires de 1990-1991 à 2000-2001

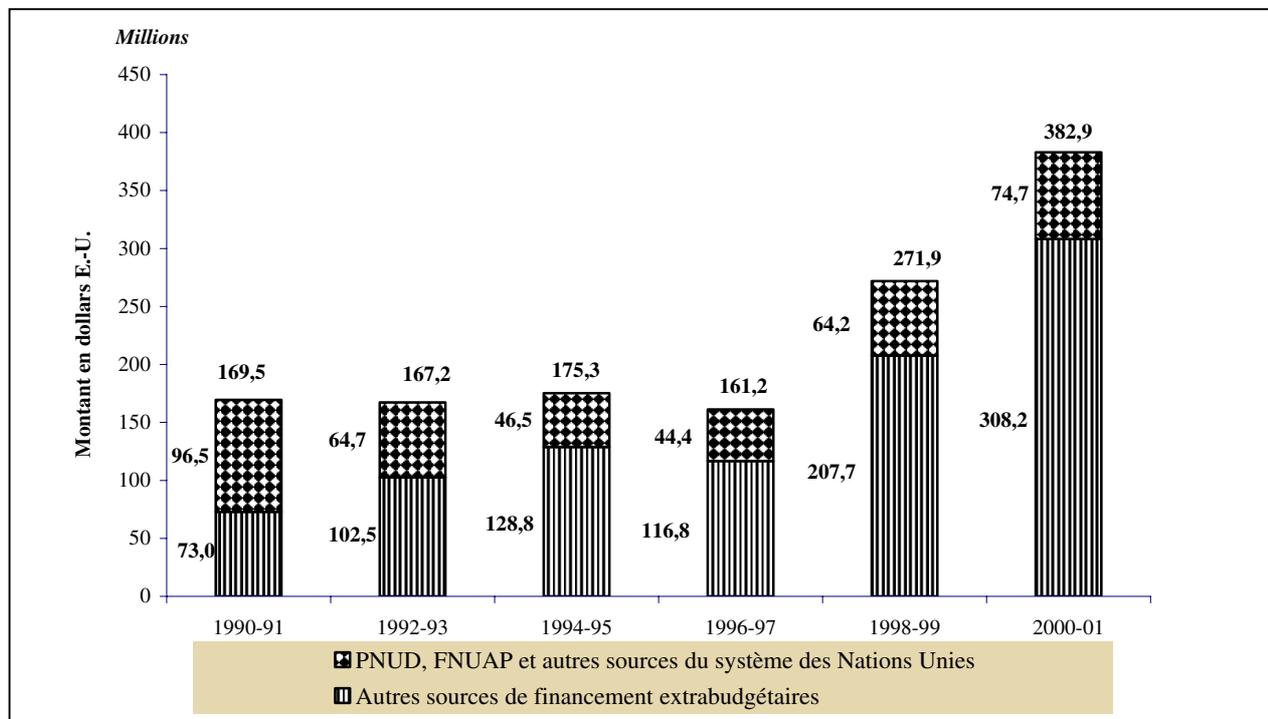


Figure 6
Répartition par région des dépenses financées sur des fonds provenant des Nations Unies
et d'autres sources extrabudgétaires (2000-2001)
 (en millions de dollars des Etats-Unis)

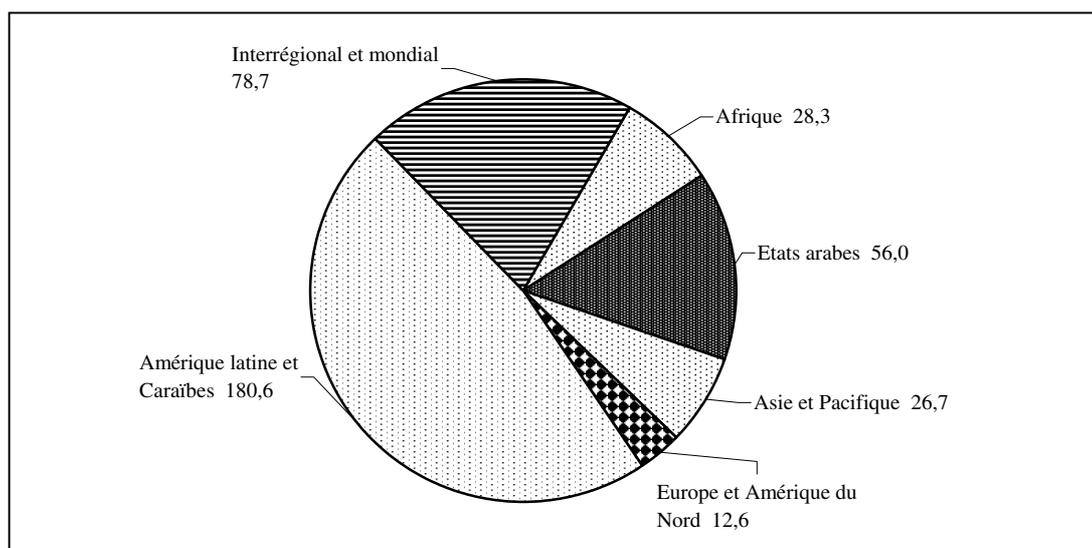


Figure 7
Répartition par secteur des dépenses financées sur des fonds provenant des Nations Unies
et d'autres sources extrabudgétaires (2000-2001)
(en millions de dollars des Etats-Unis)

